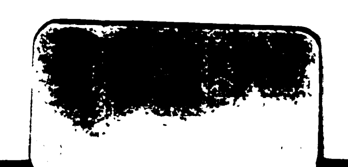
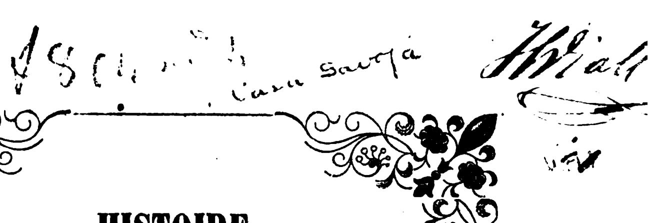




HARVARD COLLEGE LIBRARY
VE RI TAS
ITALIAN HISTORY
OF THE
RISORGIMENTO PERIOD
THE COLLECTION OF
H. NELSON GAY
A.M. 1896
BOUGHT FROM THE BEQUEST OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
A.B. 1887
MDCCCCXXXI



Casa Savoja



HISTOIRE

DE

SAVOIE

DEPUIS LA DOMINATION ROMAINE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

CLAUDE GENOUX

Auteur des Chants de l'Atelier, des Mémoires d'un Enfant de la Savoie.



ANNECY

TYP. ET LITH. DE F. SAILLET, LIBRAIRE.

1852

HISTOIRE DE SAVOIE

HISTOIRE

DE

SAVOIE

DEPUIS LA DOMINATION ROMAINE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

CLAUDE GENOUX

Auteur des *Chants de l'Atelier*, des *Mémoires d'un Enfant de la Savoie*.



ANNECY

TYP. ET LITH. DE F. SAILLET, LIBRAIRE.

1852

LETTRE-PRÉFACE.

A MM. PERISSOUD, médecin,
et FONTAINE-TRANCHANT, avocat.

Amis,

Les documents de l'*Histoire de Savoie* deviennent rares et précieux, par conséquent trop chers pour la bourse des déshérités.

Ces documents je me les suis procurés ; j'en ai renfermé la substance dans ce petit livre ; ce livre ou cette œuvre, je l'avoue d'abord, n'est point l'œuvre d'un savant, elle n'est qu'une compilation quelquefois accompagnée de réflexions, elle n'est que la synthèse des faits conservés par l'histoire.

En général, nos émigrants, nos pauvres travailleurs, et même nos hommes du monde, ignorent l'histoire de notre pays ; ils l'ignorent, par cela seul qu'il est difficile de s'en procurer les titres.

J'ai fait ce résumé afin d'être utile à mes compatriotes ; plus tard, il faut l'espérer, une plume mieux exercée que la mienne écrira l'histoire.

Acceptez donc l'hommage de mon petit livre, amis, acceptez-le, comme une preuve de bienveillance de votre part, pour l'auteur et ses idées.

Adieu, amis! amour pour tous!!!

Salut fraternel,

Claude Genoux.

Introduction.

Le duché de Savoie (1), l'ancienne Allobrogie (2), reconstitué en 1815 tel qu'il l'était en 1792, est situé entre le 45me degré 5 minutes et le 46me 2 minutes de latitude-nord, entre le 3me degré 16 et le 4me degré 48 minutes de longitude-est. Il est borné au nord par la Suisse (canton de Genève), à l'est par le Piémont, à l'ouest et au sud par la France. Sa plus grande longueur du sud au nord-ouest, depuis les Charmelles jusqu'à Etables, près de la rivière des Usses, est de 110 kilomètres, et sa plus grande largeur de l'est à l'ouest est de 115 kilomètres. Six cents communes et six cent mille habitants couvrent son sol,

(1) Comme les Savoyards jouissaient déjà d'une grande réputation de probité au XVIme siècle, beaucoup d'étrangers bohémiens de tous les pays, pour se faire un titre de recommandation, prirent la qualification de Savoyards ; ce que

sol entrecoupé de vallées, de montagnes et dont les cimes sont les plus hautes des Alpes. Le Mont-Blanc, qui est après le Chimborazo et l'Hymalaya la plus haute montagne de la terre, est son point culminant. Ses rivières, dont les principales sont: le Rhône, l'Isère, l'Arve et la Drance, charrient de l'or, et ses montagnes recèlent, dans leurs profondeurs, des mines de fer, d'alun, de cuivre, de plomb et d'argent. Riche des trois règnes de la nature, pittoresque à l'infini, ce pays, susceptible d'immenses améliorations, n'attend que des voies de communication plus nombreuses, une administration politique et sociale mieux appro-

voyant, Marc-Claude de Buttet, poète né à Chambéry, au commencement de ce siècle, de Buttet crut devoir changer le mot Savoyard pour celui de *Savoisien*. Selon lui, les Savoyards étaient les montreurs de singes, d'ours, de marmottes, les joueurs de cornemuse, etc. Ainsi, ce fut pour n'être pas assimilé à de si petites gens que Claude de Buttet créa ce mot *Savoisien,* mot plus prétentieux que grammatical; car, malgré l'usage établi par de Buttet, l'habitant de la Savoie doit, grammaticalement parlant, s'appeler Savoyard. Oui, le substantif *Savoie* ne peut produire l'adjectif *Savoisien;* dans ce cas, il faudrait que l'on écrivit *Savois*. Mais, si l'on veut dériver le nom du peuple de Savoie du mot latin *Sabaudia*, il faut dire *Sabaudiens* ou *Savaudiens*. Tous les grammairiens sont d'accord à cet égard.

(2) Suivant M. Albanis-Beaumont et d'autres savants recommandables, le mot allobroge est un mot celtique qui signifie *compatriotes montagnards*. Quant au mot *Sabaudia*, *Sab-audia*, ou bien encore *Sapaudia* ou *Sap-audia*, il dériverait également du celte et signifierait pays de montagnes.

priée à ses besoins ; car ce n'est pas seulement dans les entrailles de la terre que la Savoie possède des trésors, nous l'affirmons, sa superficie est presque partout de la plus grande fertilité.

De cette immense chaîne des Alpes, qui naît dans les flots de la Méditerranée et se termine dans les monts Karpathes, les plus fertiles vallées, celles qui sont les plus agréables aux yeux des hommes, ce sont celles de la Suisse et de la Savoie. Pourtant, peu d'étrangers connaissent ce dernier pays ; qu'ils le connaissent donc, qu'ils l'étudient, qu'ils le parcourent ailleurs que sur les grandes routes de Lyon à Turin, de Genève à Chamonix ; ces études faites, beaucoup se diront, en présence de tant de richesses, de tant d'immenses remparts naturels : Pourquoi Dieu n'a-t-il pas dit autrefois à ce peuple, ce qu'il a dit au peuple helvétien : *Sois libre, Dieu te protége* (1).

Pris à son point de départ, c'est-à-dire à son principe, l'histoire de tous les peuples de la terre se perd dans la nuit des temps. Comment, en effet, rendre évidents des évènements qui ne le sont pas ; eh ! d'abord, n'est-ce pas émettre plus qu'une hypothèse que d'oser affirmer, comme certains

(1) Philarète Chasles. *Résumé de l'histoire de la Suisse.*

historiens, que toute la race celtique fut originaire de la Germanie, contrée peuplée, après le déluge, par un petit-fils de Noé, nommé Gommer; Gommer qui, des rives de l'Euphrate et du Tigre, étendit sa postérité dans tout l'occident? A notre avis rien ne peut être précisé à cet égard, celtique, caucasienne ou slave, rien n'est certain sur la race aborigène qui a peuplé nos contrées; rien n'est certain dans les grandes migrations primitives, si ce n'est la diversité de ces mêmes races, soumises aux lois naturelles de climats différents et qui s'entre-choquèrent sur la terre à une époque où l'écriture n'était pas inventée; ou nomades, ces races durent perdre la trace de leurs premières traditions. Or, dans le principe, l'Allobrogie eut-elle une population indigène? Cette question ne peut être ni affirmée ni niée; la race des Centrons, peuplade de l'Allobrogie, avait et garde encore de nos jours, dit-on, quelques affinités avec la race mongole ou tartare; cela est vrai, mais cette affinité existait déjà lors de l'expédition de Bellovèse, de ce général gaulois, le frère de Sigovèse, qui, vers l'an 600 avant J.-C., alla, suivi de 700,000 Boïens et Sénonais, fonder la Gaule Subalpine, au nord de l'Italie; dans sa course, à travers les Alpes, ce chef barbare ne peut-il avoir laissé dans nos val-

lées une colonie des siens, les lois, les mœurs et le culte des druides (1)? Hypothèse; au reste, pour ne pas revenir sur ce sujet, nous croyons devoir rappeler ici que les Helvétiens, vaincus par César près d'Autun et renvoyés par lui dans leur patrie avec l'ordre exprès d'y rebâtir leurs chaumières qu'ils avaient incendiées et cela, afin qu'ils défendissent Rome de ce point contre les hordes germaniques, les Helvétiens pouvaient parfaitement, sans prendre à la lettre les injonctions du vainqueur, peupler nos provinces du Faucigny et du Chablais mieux favorisées de la nature que le Valais et que l'Oberland. Hypothèse pour hypothèse, celle-ci peut aussi bien que celles qui précèdent avoir quelque caractère de véracité.

Le passage d'Annibal, dans les Alpes, donna lieu et donne encore lieu de nos jours à de nombreuses controverses historiques. Ce point impor-

(1) « Les druides, ainsi nommés du mot grec *drus*, parce qu'*ils* tenaient leurs assemblées religieuses dans les bois, furent à la *fois* les prêtres, les juges et les médecins des Gaulois. Cette universalité de pouvoir, de science et de crédit ne se fait pourtant pas remarquer dans les circonstances graves des annales allobrogiques; à l'époque de la médiation d'Annibal, par exemple, ne serait-ce pas une preuve que les Allobroges, plus éclairés que le reste des nations gauloises, ne laissèrent pas croître chez eux, l'influence de l'autorité sacerdotale au détriment de l'autorité civile? »

(Laurent. *Résumé de l'histoire du Dauphiné.*)

tant de l'histoire, point relativement récent, n'étant point établi, nous le demandons, comment peut-on établir avec quelque évidence des faits antérieurs de cinq cents ans? Annibal passa le Rhône, dit Polibe, et le remonta jusqu'à son confluent avec la Saône, et de là gagna les Alpes, guidé par un roi des Allobroges nommé Bancas (1). C'est bien! mais du pied des monts quel itinéraire a suivi le général carthaginois? Mystère, les écrivains latins n'ont pas même daigné nous instruire de ce fait capital. Quant à nous, s'il nous était permis d'émettre notre opinion à cet égard, comme tant d'autres ont émis la leur, nous dirions que le général africain dut suivre la route de Lyon jusqu'à l'emplacement où depuis l'empereur Gratien fit bâtir Grenoble; suivant la vallée du Grésivaudan il dut entrer dans la Maurienne lorsque son armée fut arrivée au confluent de l'Arc et de l'Isère; donc, selon nous, Annibal passa le Mont-Cenis. Nous basons notre donnée sur les difficultés insurmontables qu'une armée aussi nombreuse eût rencontré sur tout autre passage : les simples éléments de la topographie des Alpes suffisent pour

(1) M. Champollion-Figeac et M. Barentin de Montchal, dans sa *Géographie ancienne et historique*, disent que le gouvernement des Allobroges était républicain.

donner à notre assertion tout le poids dont elle est susceptible. Au reste, notons en passant que cette route fut toujours celle que suivirent les rois franks et les autres conquérants pour passer des Gaules en Italie et de l'Italie dans les Gaules (1).

Quelques historiens affirment que la civilisation était déjà très-avancée en Allobrogie lors du passage d'Annibal; nous doutons de ce fait, car, si cette civilisation eût existé, les Allobroges nous auraient au moins transmis l'itinéraire suivi par le héros africain; ils nous eussent dit lequel du Mont-Genèvre ou du Mont-Cenis, du Petit ou du Grand-St-Bernard, fut *dissout par le vinaigre!* De toute cette partie historique, il n'est qu'un fait certain, c'est celui de l'enrôlement de nombreux guerriers allobroges dans l'armée d'Annibal. Ces guerriers ne furent pas les moins impétueux à la bataille de Cannes, et, sans les voluptés qui énervèrent le vainqueur à Capoue, on peut raisonnablement supposer qu'avec de tels auxiliaires, Annibal pouvait terminer alors l'orageuse carrière de Rome.

(1) Dans sa *Notice sur le passage d'Annibal*, M. Jacques Replat, d'Annecy, soutient que le héros africain passa par la vallée de Beaufort et que, de ce point, il descendit en Italie, par Roselant, le col de la Seigne et Courmayeur. Nous invitons les hommes sérieux à lire cet excellent travail.

Les Allobroges (1), dès la plus haute antiquité, durent convoiter d'un œil jaloux les riches plaines de l'Italie : c'était naturel ; aussi plusieurs historiens n'hésitent point d'affirmer que les hordes de Bellovèse et de Brennus, se grossirent en passant les Alpes des tribus guerrières de l'Allobrogie. Nous ne révoquons pas ce fait en doute, mais à des dates plus récentes l'histoire précisera mieux les faits. Ce qu'il y a de certain, c'est que la prospérité que les Gaulois trouvèrent dans la Subalpine, lors des deux premières émigrations, donna lieu à d'autres expéditions ; celle que commandèrent Congolitan et d'Anerouet fut la plus importante ; cette armée, au dire de Chorier, historien dauphinois, s'élevait à 770 mille combattants. L'armée que

(1) « *Ce nom d'un peuple ancien*, dit le Dictionnaire de l'Académie, *n'est placé dans cet ouvrage, que parce qu'il sert quelquefois, dans le langage familier, à désigner un homme grossier, un rustre ou un homme qui a le sens de travers. C'est un franc Allobroge, traiter quelqu'un d'Allobroge, etc., etc.* — Nous nous dispensons de commentaires, tant sur cette phrase que sur toutes les inexactitudes qui ont été imprimées et s'impriment encore sur notre pays. — Voyez le *Dictionnaire de la Conversation*, qui place les Charmettes à quatorze lieues de Chambéry ; les *Etrangers à Paris*, ouvrage publié tout récemment, qui raconte *comme quoi* 3,000 de nos compatriotes se réunissent à Chambéry le jour de la Toussaint et émigrent en masse vers la France ; le *Voyage en Italie*, de M. J. Janin, où l'auteur, qui veut faire de l'esprit à nos dépens, nous gratifie d'une burlesque promenade de moines !... etc., etc. »

(*Indicateur savoisien*, 1846.)

Rome opposa à cette formidable masse de Celtes fut d'un nombre égal, dit Chorier. « Nul état, dit-il, n'a depuis mis ensemble tant de combattants, et c'est une chose prodigieuse que l'armée romaine fut composée de 700 mille hommes de pied et de 70 mille chevaux effectifs. » Les Gaulois perdirent encore la bataille : ce fait se passa sous le consulat d'Attilius et d'Emilius (218 ans avant J.-C.).

Nous ferons observer au lecteur qu'il y a dans ces chiffres une exagération outrée, si l'on se représente l'état malheureux dans lequel, quelques années auparavant, Brennus avait laissé Rome, on conviendra qu'une telle quantité d'hommes ne peut être prise au sérieux. Du reste, n'écrivant pas l'histoire de l'Allobrogie entière, qui, on le sait, se composait de notre Savoie, du Dauphiné, des Hautes et Basses-Alpes, nous ne parlerons pas de nombreuses expéditions des Allobroges et notamment de celle que ce peuple fit à Carthage, et dont parlent avec enthousiasme les écrivains dauphinois.

Le fait le plus saillant de l'antiquité, relatif à notre Savoie, c'est son aggrégation à la république romaine. Voici un résumé rapide des faits qui donnèrent lieu à cette conquête :

Marseille, qu'une colonie de Phocéens avait fondé sur le littoral de la Méditerranée, Marseille, grâce à sa proximité des deux péninsules, italique et ibérique, et plus encore, grâce à l'activité, à l'industrie de ses habitants, Marseille avait vu sa prospérité s'accroître rapidement. Alliée des Romains, elle appela ces terribles envahisseurs pour l'aider à se défendre contre les Liguriens (peuples de la rivière de Gênes et de la Haute-Provence) qui l'attaquaient incessamment. Ce fut vers l'an 150 avant notre ère, que le consul Q. Opimus, pénétrant le premier dans les Gaules, à la tête d'une armée romaine, vainquit les Liguriens au rapport de Strabon, mais s'en retourna à Rome sans faire aucune conquête; seulement, les Ligures payèrent les frais de la guerre; vingt-cinq ans après cette première expédition, le consul Fulvius, l'ami des Gracques, vainquit aussi les Ligures sans donner un pouce de terrain à Rome. Ce fut donc toujours la guerre entre Marseille et les Ligures qui amena dans les Gaules (120 ans avant J.-C.) le consul Sextius-Calvinus, le fondateur de la cité d'Aix. Ce général fit de cette partie de la Gaule, une province romaine; de là, du nom latin *provincia,* se forma plus tard le nom de Provence qui est resté à cette partie de la Gaule.

Le successeur de Sextius, Domitius-Ænobardus, d'Aix, où il était alors, crut devoir attaquer les Allobroges (Savoyards et Dauphinois septentrionaux); ils avaient, disait-il, donné un asyle au roi des Liguriens, l'ennemi commun de Marseille et de Rome. C'est près d'un village des environs d'Avignon, village nommé Vindalie, que les légions romaines vainquirent nos montagnards, 118 ans avant l'ère vulgaire; de ce jour Domitius comprit toute l'Allobrogie dans les états romains; c'était pour courir au secours des Allobroges, ses alliés, que Bituitus, le roi des Avernes (Auvergnats), vint, lui aussi, se faire vaincre près du confluent de l'Isère et du Rhône, par Fabius, le petit-fils de Paul-Emile, qui, depuis deux jours seulement, succédait à Domitius. Bituitus perdit 200,000 hommes dans cette bataille et fut fait prisonnier; les Allobroges en perdirent 120,000. Dès ce jour, Rome a gardé l'Allobrogie jusqu'à la fondation du premier royaume de Bourgogne (1).

(1) Plusieurs historiens, M. Léon Ménabréa entr'autres, dans ses *études historiques en Savoie et en Piémont,* s'exprime ainsi à l'égard des chiffres cités: « On a porté à 200,000 « le chiffre des Allobroges et autres Gaulois tués à la célèbre « bataille que gagna Q. Fabius Maximus, à la jonction du Rhône « et de l'Isère, quoiqu'on soit maintenant d'accord que le texte « de Strabon a subi une altération et que de 8 myriades (80 « milles), on a fait 20 myriades (200,000) par la facilité de con- « fondre sur les manuscrits la note numérique de 20 avec celle « de 8. »

Encore très-boisées aujourd'hui, couvertes de forêts vierges alors, nous pensons que cent ans avant notre ère, les hautes vallées de l'Allobrogie, ainsi que les plateaux de ses montagnes, n'étaient point encore habités, par conséquent cultivés. Ne connaissant pas l'existence de la plupart des céréales que l'on récolte aujourd'hui sur ces mêmes hauteurs, les habitants, presque tous guerriers et chasseurs, ne devaient avoir, relativement à nos temps, que des produits extrêmement restreints, des moyens de vente et d'échange plus restreints encore. Dans de telles conditions, comment un peuple à demi-barbare, libre jusqu'alors comme les ours de ses montagnes, mais sans relations commerciales; comment, disons-nous, ce peuple pouvait-il payer, soit en argent, soit en nature, les tributs énormes qu'exigeaient de lui, ses maîtres, les proconsuls romains? Ici commence dans notre pays la lutte de la civilisation; disons-le, avant d'aller plus loin, l'impôt perçu par l'état était d'un dixième sur les grains et des cinq dixièmes sur les fruits des arbres.

Ce fut peu de temps avant le premier triumvirat de Crassus, César et Pompée, qu'une députation de notables Allobroges se rendit à Rome pour demander au sénat une diminution sur l'impôt

extraordinaire qu'un préteur de l'Allobrogie avait imposé à leur pays, et demander aussi le retrait d'emploi ou l'éloignement de ce même préteur M. Fonteius. Le sénat, dit Salluste, différait de jour en jour de répondre à leur requête, et ces délais, on le comprend facilement, avaient excité en eux un mécontentement qu'ils ne dissimulaient pas.

Il y avait quarante ans que la guerre était éteinte dans les Gaules et dans l'Allobrogie; cette paix était due en partie à la diversion que firent les armes du célèbre roi de Pont, le fameux Mithridate, ainsi qu'aux troubles intérieurs, suscités par l'antagonisme de Marius et Sylla. Cependant, quoique la guerre n'eût pas porté ses ravages dans leurs vallées, les Allobroges n'en répandirent pas moins leur sang pour Rome, durant ces quarante années. Les champs de l'Asie-Mineure, les rochers du pays des Samnites, les campagnes du Latium, virent les cohortes allobrogiques payer l'impôt du sang, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, des deux ambitieux qui se disputaient alors la dictature du monde. De cet impôt Salluste n'en parle pas; l'auteur de la *Conjuration de Catilina*, s'étend avec complaisance au contraire, sur le triste rôle que les députés allobroges jouèrent dans le drame de cette conspiration; hâtons-nous de le dire, ce rôle n'est

pas le plus beau que nos ancêtres aient joué sur la scène du monde ; nous voudrions pouvoir retrancher de l'histoire le passage que nous allons citer, nous ne le ferons pas cependant ; en fait d'histoire nous pensons que l'amour de la vérité doit en imposer à l'amour de la patrie.

Nous citons Anquetil, historien devenu plus populaire qu'il ne le mérite ; Anquetil s'étend, lui aussi, comme Salluste, sur la trahison de nos députés sans atténuer en rien les circonstances qui firent naître cette trahison :

« Les chefs des conjurés, laissés à Rome par Catilina lorsqu'il en était sorti pour se mettre à la tête de l'armée qu'il s'était formée, pensèrent à profiter de ces dispositions. Ils manquaient de cavalerie qu'ils auraient pu trouver chez les Gaulois, et une diversion de la part de ces peuples ne pouvait qu'être favorable à leur cause. Ils n'hésitèrent donc pas à s'ouvrir auprès des envoyés et à leur découvrir leurs desseins, promettant de leur faire prompte justice s'ils consentaient à les seconder. L'offre leur parut séduisante, mais l'affaire assez délicate d'ailleurs pour ne pas s'y engager sans de mûres réflexions. Dans cette disposition, ils confièrent les ouvertures qui leur étaient faites au sénateur Fabius Sanga, qui était à Rome le

protecteur des Allobroges. Sanga, citoyen honnête et ami de Cicéron, alors consul, leur fit horreur d'un semblable complot et leur prouva que leur intérêt bien entendu était beaucoup plus assuré dans la protection qu'ils devaient retirer de la République, que dans celle qu'ils avaient à attendre d'un ramas de séditieux destinés à n'avoir qu'un moment d'existence; il leur persuada même d'en faire part au consul, et celui-ci établit sur cet incident les moyens de se procurer une conviction légale d'une trame dont il tenait déjà le fil par les révélations de Fulvie et de Curius, son amant.

« Par son conseil, les députés feignirent d'adhérer aux propositions des conjurés et demandèrent des signatures qu'ils pussent exhiber à leurs mandataires. Ils obtinrent tout ce qu'ils voulurent, fixèrent leur départ en conséquence, se chargèrent de lettres pour Catilina, qu'ils devaient voir en passant, et reçurent enfin des guides pour parvenir en sûreté jusqu'à lui. Prévenu par eux et d'accord avec eux, le consul avait placé une embuscade sur la route; ils y furent arrêtés avec ce qui composait leur escorte, et leurs papiers surtout furent saisis avec le plus grand soin; la preuve écrite de leur conjuration y était renfermée et portait la signature des quatre principaux chefs, qui, sur ces pièces, furent arrêtés et exécutés peu après.

« Catilina cependant, contre lequel on avait envoyé le second consul Antonius, épiait l'instant favorable de seconder les fureurs des conjurés en entrant à Rome à l'époque convenue des saturnales. Pour y réussir, il évitait le combat, et, par des marches et contre-marches, il cherchait à mettre en défaut la vigilance du consul. Lorsqu'il eut appris la défection de son parti dans la capitale, il changea de conduite. Quoique trahi par les députés des Allobroges, il espéra de la nation même, s'il pouvait s'en approcher. Il prit donc la résolution de gagner la Gaule Cisalpine; mais, obligé de se précautionner contre les attaques de l'ennemi, sa marche ne pouvait être que lente; en sorte qu'il fut prévenu facilement par Metellus Celer, qui pressentit son dessein, et qui alla se poster près des montagnes. Catilina, pour peu qu'il eût reculé davantage, devait se trouver ainsi pressé entre deux armées; il jugea plus salutaire de les combattre séparément, et se vit dans la nécessité d'attaquer Antonius, qui avait paru le ménager jusqu'alors, et qui, le jour même du combat, s'absenta sous prétexte d'une indisposition véritable ou feinte, et laissa le commandement à son lieutenant Petreius. Les soldats, de part et d'autre, firent paraître une égale valeur; mais les deux

commandants des ailes de l'armée rebelle ayant été tués, Catilina, se trouvant dans l'impossibilité de diriger seul toute la bataille, désespéra de la victoire et ne songea plus qu'à vendre chèrement sa vie, qu'il perdit en effet après avoir percé plusieurs rangs de l'ennemi. Son armée, privée de chefs, ne tarda pas à être mise en déroute. Petreius arrêta le carnage et défendit de faire des prisonniers. Humain et sage tout à la fois, il pensa que la cause de la sédition étant détruite, tout le sang romain qu'il épargnerait coulerait désormais pour la patrie.

« Catilina ne s'était pas trompé sur les dispositions des Allobroges ; ils remuèrent en effet, et il fallut que le préteur de la Gaule Narbonaise marchât contre eux. Les secours qu'ils tirèrent d'un petit roi, leur voisin, les mirent dans le cas de le battre, et il fut nécessaire d'envoyer une nouvelle armée pour arrêter les progrès qu'ils faisaient déjà. Cette fois, ils furent battus à leur tour ; mais ce n'est qu'à César qu'il était réservé de les soumettre effectivement. »

Nous venons de citer, tout exprès, afin que l'on ne nous taxe pas d'exagération, une grande autorité historique. Anquetil ne cite pas les noms des députés allobroges ; l'un de ces représentants,

celui de la tribu des Voconces, se nommait Induciomar. Il ne trahit les conjurés que parce qu'il espérait ainsi sauver sa malheureuse patrie, disent les écrivains dauphinois; pour l'honneur de notre pays, nous aimons à le croire; toujours est-il vrai qu'Induciomar, voyant la mauvaise foi du sénat romain, mais surtout les mensonges et l'astuce de Cicéron, de Cicéron qui seul, avec son éloquence ordinaire, l'avait engagé à trahir Catilina en lui promettant le rappel de Fonteius et une diminution d'impôt pour l'Allobrogie, et qui, loin de tenir ses promesses, l'abreuva d'outrages; toujours est-il qu'Induciomar, disons-nous, revint au milieu de ses commettants à qui il rendit compte de sa mission; il leur dit la haine que les patriciens de Rome gardait pour tout peuple qui ne pliait pas immédiatement sous le joug qu'ils lui imposaient; il leur dépeignit la hauteur, pleine d'insolence, avec laquelle ils furent reçus, et termina par un appel aux armes.

Toute l'Allobrogie s'arma : deux batailles rangées furent gagnées par les montagnards sur les légions romaines, mais ce triomphe fut de peu de durée; Manlius les entama, César acheva de les vaincre.

Jules César, qui venait d'obtenir les gouverne-

ments de l'Illyrie et des Gaules, après force menées politiques, partit de Rome pour Genève afin d'arrêter dans leur marche les Helvétiens qui émigraient en masse. Lorsqu'il entreprit ce voyage, qu'il effectua en huit jours, dit-il lui-même dans ses commentaires, une voie romaine existait déjà dans toute la longueur du pays des Centrons (Tarentaise); cette voie partait de la capitale des *Salasses* (cité d'Aoste), ville qui, sous les empereurs, se nommait, du nom d'Auguste, *Augusta pretoria;* elle suivait la direction que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de route du Petit-St-Bernard, par St-Didier, Bourg-St-Maurice, Moûtiers, Albertville, St-Pierre-d'Albigny, Montmélian et Lémenc, près Chambéry. Ici la route reprenait son cours par la montagne de l'Epine, jusqu'à Vienne, capitale de la province viennoise; notons que, près de l'emplacement qu'occupe Albertville, une autre route prenait la direction de Chevron, l'ancienne Cesvaria (aujourd'hui Château-Vieux), d'où, dit-on, Plancus adressait ses lettres à Cicéron; elle traversait le col de Tamier, descendait à Faverges et se développait par Serraval, Annecy et Genève jusqu'à Strasbourg.

Il existait, sous la République, une seconde voie romaine dans cette partie des Alpes. Cette

voie partait de Passy (1) en Faucigny; elle montait au-dessus de la vallée de Servoz, et, sans passer par Chamonix, mais toujours par les monts, elle aboutissait, dans la vallée du Haut-Rhône, à Martigny; nous savons, par Strabon, que longtemps avant notre ère, ces deux voies ont été le théâtre de combats acharnés entre les légions romaines et la peuplade des Centrons. L'un des lieutenants de César, Terantius-Varon, ayant fini par soumettre les habitants de ces montagnes, n'accorda la vie à leurs guerriers qu'à la condition qu'ils lui livreraient trois mille jeunes filles; au lieu de combattre encore et de mourir, les Centrons acceptèrent cette clause infâme. Le lendemain de la conclusion de ce traité, on vit trois mille jeunes filles, presque nues, à pied, traverser le Petit-St-Bernard, escortées par deux centuries de soldats romains. Ce fut après avoir subi les outrages de ces Romains, plus barbares que des Scythes, que les infortunées Centrones parvinrent à Ivrée :

(1) Selon Pline, les fromages de *Persillés*, fabriqués à Passy, étaient déjà très-estimés de son temps à Rome.

Un historien, Jean de Pinéda, dit qu'après avoir vaincu les Cimbres, Marius, traversant les défilés inaccessibles alors de la Maurienne, y fit ouvrir une voie militaire le long de la rivière de l'Arc; que cette voie, nommée du nom de Marius, *Via-Mariana*, donna en conséquence son nom à la Maurienne. Nous sommes de l'avis de Jean de Pinéda.

elles furent vendues à l'encan sur la place de cette ville.

Voici deux tableaux des routes romaines dont nous venons de parler : ce sont les itinéraires d'Antonin ; nous les donnons tels que nous les trouvons dans Bertolotti.

VOIE ROMAINE

De la Tarentaise à Genève, suivant l'itinéraire d'Antonin, avec les variantes.

NOMS DES STATIONS (Wesseling)	DISTANCE D'APRÈS LE CODEX de l'Escurial.	DISTANCE d'après d'autres codex.	DISTANCE ACTUELLE d'après le cadastre savoisien kilom.	milles romains.
Darantasia..	Près Moûtiers (*)	....		
....	MPXVIIII	MPXXIV		
Cesvaria....	Chevron.......	....		
....	MPXXX	MPXVIII		
Bautas o Bovitas.......	confins d'Annecy	....		
....	MPXV	MPXXV		
Geneva.....	Genève	....		
Somme....	MPLXXIV	MPLXVII	110 8	73 ½

(*) *Salins*, suivant M. Roche.

VOIE ROMAINE

De Milan à Vienne en Dauphiné, séparant la Tarentaise et la Savoie proprement dite du Petit-St-Bernard et de St-Genis d'Aoste.

NOMS des STATIONS.	MILLES ROMAINS. Itinéraire d'Antonin.	MILLES ROMAINS. Table de Peutinger.	NOMS des STATIONS.	ITINÉRAIRE ACTUEL. Kilomètres.	ITINÉRAIRE ACTUEL. Milles romains.
Alpis Graia...	.....	.....	Petit-St-Bernard........	» »	» »
....	.....	.....	S. Germano...	» »	» »
Bergintrum...	.....	.....	S. Morizio....	» »	» »
....	.....	.....	Bellentre.....	6 7	» »
Axima.......	»	VIIII	Axime.......	5 2	VIII ¼
....	.....	.....	Centrone.....	5 6	» »
Darantasia....	XIX	X	Moûtiers.....	8 1	X ½
....	.....	.....	Aigueblanche..	2 8	» »
Oblimum.....	XIII	XIII	Tours.........	19 1	XIV ¼
....	.....	.....	Conflans.....	3 »	» »
Ad Publicanos (1)....	III	III	L'Hôpital.....	» 2	II »
			Montailleurs..	11 »	» »
....	.....	.....	Grésy en Savoie	2 5	» »
....	.....	.....	Fontaines.....	2 3	» »
....	.....	.....	S-P^re-d'Albigny	7 3	» »
Mantala......	XVI	XVI	Evescal......	1 7	XIV »
....	.....	.....	Montmélian...	9 7	» »
Lemincum....	XVI	XVI	Lemenc, Chambéry	14 5	XVI »
TOTAL d'Axima en plus.....	LXVII.		TOTAL en kilomètres....	99 8*	LXVII
LAVISCO.......	XVI	XIV	Choiseil......		
Augustum....	XIV	XII	Aoste di Genisio		
Bergusium....	XVI	XII	Bourgoin.....		
Vienna Allobrogum.......	XX	XXI	Vienne en Dauphiné......		

* Le mille romain équivaut à 1,475 mètres.

(1) Un seul point est resté en doute dans ce tableau, c'est celui de *ad Publicanos* mis en regard de Conflans et de l'Hô-

Avant d'aller plus loin, notons en passant qu'il nous est impossible d'affirmer d'une manière positive, quels lieux, quelles villes, ont été habités par les Allobroges (1), avant la conquête. Les *Octodurenses* qui n'étaient autres que les habitants du Valais, les *Centrons* habitants de la Tarentaise, semblent avoir été les deux seules peuplades de l'Allobrogie orientale; les *Médulli,* les *Bramovices* devaient occuper la grande et les petites vallées de la Maurienne. Du reste, voici, d'après les recherches historiques d'investigateurs intelligents, quelles sont les localités les plus anciennes de notre Savoie (2).

pital (Albertville). Les relais romains ne correspondant pas avec cette première ville, et la seconde n'ayant été bâtie que vers 1750, nous croyons devoir placer *ad Publicanos* à 2 kilomètres à l'ouest d'Albertville, dans la commune de Gilly, à l'ouest du hameau de Larachie sur le bord de l'Isère. *Ad Publicanos,* détruite par une cause restée inconnue, vers la fin du bas empire, fut rebâtie sous la dénomination de *Biourges* pour être détruite une seconde fois par les Sarrasins vers l'an 920. La tradition est d'accord à Gilly, avec tous les vestiges des monuments antiques que l'on a trouvé et que l'on retrouve encore sur l'emplacement où jadis furent *ad Publicanos* et *Biourges.* M. Pepin, propriétaire à Gilly, possède une jolie colonne qui faisait partie du temple consacré à Diane à *ad Publicanos.*

(1) Les Allobroges furent nommés Gessates ou Gœsates, parce qu'ils se servaient avec adresse et courage d'une arme qu'ils appelaient Gœse.

(2) Du temps d'Ammien-Marcellin, on appelait déjà *Sapaudia* une partie du pays des Allobroges, ce n'est que depuis le

Aiguebelette. Aqua Bellona (étymologie douteuse).

Aime. Axima.

Aix. Acquæ Allobrogum, jusqu'au XVIme siècle. — Aquæ Gratianæ depuis ce temps, parce que Aix était dans le diocèse de Grenoble.

Alpe. En celtique, Alp, blanc.

Annecy. Annexium, quasi annexium aquis. Civitas bovis.

Bourget. Borghetto.

Chablais. Ager Cabalicus, Pagus Caballi, Caballium, en 1000; Cabliasium au XIIIme siècle.

Chamounix. Campus Munitus, au XIme siècle, Champ Muni, puis Chamouni, Chamonix.

Chambéry. Lemencum, ou Lemnicum, suivant quelques historiens.

Cluse. Clausum, Clusæ.

Echelles (les). Oppidum Scallarum.

Evian. Acquianum.

Doron (le), torrent; du celtique Dour et Rhun, véloce.

Faucigny (le). Falcignanum, Faucignanum, au XIIme siècle.

XIme siècle que la vallée de l'Isère, depuis Conflans jusqu'à Montmélian, porta le nom d'*Ager Savogiensis*. Changé en celui de Savoie, ce nom fut donné, plus tard, à tout le pays situé entre les Alpes, le Dauphiné, le Rhône et le Valais.

Genis (Saint). Genessia; on prétend que c'était la capitale d'une colonie romaine, nommée : *colonia Augusti.*

Isère. Isar, en grec; Isara, en latin.

Maurienne. Mauriana, Mariana.

Montmélian. Monmeliacum, Mons Emelianus, Mantala. (Itinéraire d'Antonin.)

Moûtiers. Monasterium apud Centrones, Darantasia.

Nant. Celtique, Torrent, Nant Borrand, etc.

Passy. Vatiscorum.

Pierre-Châtel. Petra Castrum.

Roche (la). Rupes Allobrogum.

Sallanches. Sallanchia.

Yenne. Eyanna, Ejuanna, Epaona, du temps des Romains.

Ici, nous voudrions pouvoir émettre quelques données certaines sur l'origine des grands centres de l'Allobrogie, sur son organisation municipale, son état politique avant la conquête; constater le développement matériel et moral de ses premières bourgades; mais rien à cet égard ne peut être fixé avec certitude; il résulte seulement des faits disséminés dans les ouvrages des écrivains latins, que la forme du gouvernement des Allobroges était absolument libre; que la nation choisissait

ses magistrats dans une espèce de champ-de-mars et qu'elle délibérait en armes. Quant à ses premières bourgades, nous pensons, avec M. le comte de Loche (1), que la ville d'Aix en Savoie dût être habitée avant la conquête, et que, grâce à ses eaux thermales, elle fut le siége de la puissance romaine en Allobrogie. Des monuments, religieusement conservés jusqu'à nos jours, attestent encore à Grésy, mais surtout à Aix, toute l'importance que les maîtres du monde attachaient à cette dernière cité.

Tant que César vécut, le sort de la Gaule et de l'Allobrogie ne fut pas positivement malheureux. Ce conquérant, plutôt pour rattacher ces peuples à son parti que par un véritable amour pour eux, ne les surchargea point d'impôts. Ainsi, la France, la Suisse, l'Angleterre, la Belgique et la Savoie d'aujourd'hui, ne payaient pas, tous ensemble, plus de dix millions, de notre monnaie, au trésor romain.

Durant cinq cents ans, lié à la fortune de Rome, notre pays lui fut aussi fidèle qu'il le fut depuis à ses comtes, à ses ducs, à ses rois; durant cinq cents ans, c'est à peine si quelques obscurs écrivains daignent rappeler à l'histoire le nom de

(1) Mémoires de l'académie de Savoie, Ier volume.

notre patrie; la capitale de la province viennoise et de l'Allobrogie, Vienne, éclipsa totalement notre pays, par sa renommée, à l'époque du bas-empire. Pourtant, notons, en passant, que le premier siècle de notre ère, vit briller quelques éclairs de bonheur, de progrès; mais bientôt, indépendamment des guerres contre les Germains, à la naissance du christianisme, le sang des Allobroges coula à flot pour le triomphe de la foi nouvelle, comme il avait coulé cent ans avant Jésus-Christ, quand les Romains extirpèrent le druidisme de nos contrées. Plus tard nous verrons les catholiques orthodoxes, les Vaudois, les protestants, s'égorger pour des futilités métaphysiques, au nom d'un Dieu de paix et de miséricorde. Protester en politique, protester en religion, telle est la tâche occulte et fatale que de siècle en siècle, assignent aux hommes, les lois du progrès et de la civilisation.

En l'an 427, les Burgondes, peuples barbares du nord, vaincus par Ætius, le dernier grand homme de Rome qui leur tua vingt mille hommes, les Burgondes virent les débris de leurs hordes transférés dans notre Savoie (*Sapaudia*) par les ordres du patrice romain leur vainqueur.

« L'histoire nous représente les Burgondes avec

une taille colossale, une force de corps prodigieuse, une voix rauque, une figure grossière, » dit M. Rougebief dans son histoire de la Franche-Comté, ancienne et moderne. Ils portaient de longs cheveux blonds, qu'ils enduisaient de beurre rance, afin de les entretenir luisants. Ils aimaient beaucoup les boissons spiritueuses, qu'ils regardaient comme le plus délicieux des breuvages ; ils préféraient la chair des animaux à toute autre nourriture, mais il était rare que l'oignon et l'ail ne fissent pas partie de leurs repas. Les Burgondes, comme autrefois les Gaulois, recherchaient les festins copieux ; et quand l'ivresse les gagnait, ils chantaient d'une voix forte et gutturale les exploits de leurs ancêtres. Lorsqu'ils étaient sur le point de livrer une bataille, ils poussaient des hurlements sauvages, à dessein d'effrayer leur ennemi ; mais, une fois la lutte engagée, ils ne reculaient pas et ne fuyaient jamais : fuir était, pour eux, le comble de l'opprobre. Leur chef, nommé *hendin,* ne se rendait pas ; il mourait en combattant. Ce chef était élu par acclamation : s'il perdait une bataille, ou s'il compromettait par quelque imprudence le sort de l'armée, on le déposait. Du reste, les Burgondes avaient l'humeur assez pacifique ; on ne retrou-

vait chez eux ni cette brutalité ni cette fureur guerrière qui distinguaient les autres peuples barbares. Il faut dire que les Burgondes, aussitôt après leur établissement en Gaule, s'étaient laissés convertir au christianisme, et cela n'avait pas peu contribué sans doute à l'adoucissement de leurs mœurs, instinctivement débonnaires. « Il paraît, dit le célèbre Augustin Thierry dans ses *Lettres sur l'histoire de France,* il paraît que cette bonhomie, qui est l'un des caractères actuels de la race germanique, se montra de bonne heure chez ce peuple..... Presque tous les Burgondes étaient gens de métier, ouvriers en charpente ou en menuiserie. Ils gagnaient leur vie à ce travail dans les intervalles de paix, et étaient ainsi étrangers à ce double orgueil du guerrier et du propriétaire oisif, qui nourrissaient l'insolence des autres conquérants barbares..... Cantonnés militairement dans une grande maison, pouvant y faire le rôle de maîtres, les Burgondes faisaient ce qu'ils voyaient faire au client romain leur noble hôte, et se réunissaient de grand matin pour aller le saluer par les noms de père et d'oncle, titre de respect fort usité alors dans l'idiome des Germains. Ensuite, en nettoyant leurs armes et en graissant leur longue chevelure, ils chantaient à

tue-tête leurs chansons nationales, et, avec une bonne humeur naïve, demandaient aux Romains comment ils trouvaient cela. — Ils vivent innocemment, dit un historien du cinquième siècle, Paul-Orose, et traitent les Gallo-Romains non comme des sujets, mais comme des frères. »

Ce fut quelques années après l'arrivée des Burgondes dans la *Sapaudia*, qu'Ætius donna un rendez-vous solennel à tous les peuples de la domination romaine, dans les plaines de Châlons-sur-Marne, en Champagne. Là, Romains, Burgondes et Sapaudiens, Gaulois et Franks, combattirent pour la civilisation contre la barbarie. Attila, *le fléau de Dieu* et ses Huns furent vaincus; jamais plus sanglante bataille n'avait été et n'a été livrée depuis par les hommes. Cent quatre-vingt-dix mille morts restèrent sur le champ de bataille. Après cette victoire, dernier effort des Romains, Ætius relégua les Burgondes dans la *Séquanie* (Franche-Comté). Bientôt, ces barbares civilisés au contact des peuples de l'occident, donnèrent leur nom générique au pays qu'ils occupaient et formèrent ainsi le premier royaume de Bourgogne. La Savoie, qui perdait alors son ancienne dénomination d'Allobrogie, entra dans la composition de ce nouvel état; c'é-

tait l'époque où s'élevait la monarchie des Franks et le gouvernement féodal.

L'empire croulait de toute part. En l'an 420, tandis que les Burgondes fondaient le premier royaume de Bourgogne, les Franks, autre peuple nomade et guerrier, venus du nord de la Germanie, fondaient eux aussi, en se donnant un roi par le système électif, la puissante monarchie française. Gondicaire, le chef des Burgondes qui sur l'ordre d'Ætius avait conduit ses hordes à la bataille des Catalauniques contre Attila, Gondicaire, se fit proclamer roi de Bourgogne après la mort d'Ætius, que Valentinien III, l'un des derniers empereurs romains, avait fait assassiner.

Après la mort de Gondicaire, ce premier roi du premier royaume de Bourgogne, ses trois fils se partagèrent ses états ; Chilpéric l'aîné, qui fut le père de la célèbre Clotilde, épouse de Clovis, fut assassiné par son frère Gondebaud qui s'empara de la portion de l'héritage royal qui était échu à son aîné. Après bien des combats livrés à Godegisile son autre frère, après une longue lutte avec Clovis, le roi des Franks, Gondebaud resta le seul maître de la Bourgogne, à la condition toutefois de payer un tribut annuel à Clovis.

La formation de ce nouveau royaume de Bour-

gogne, comprenait la Bourgogne proprement dite, le nord-est de la Suisse, la Savoie, la Bresse, la Franche-Comté, le Dauphiné, le Lyonnais et toute la Provence. Cette vaste étendue de pays, sans homogénéité entre ses populations, avait pour capitale, tantôt Lyon ou Vienne, tantôt Châlons-sur-Saône. Alors, comme au temps de la conquête romaine, en Savoie, beaucoup de propriétaires furent dépossédés de leurs terres par Gondicaire qui les distribua à ses lieutenants. A cette époque la plupart de nos villes n'étaient qu'un assemblage de cabanes entourant d'ordinaire un château qu'on nommait *villa;* du mot *villa*, sans doute, vint le nom de ville que l'on donnait aux bourgades à mesure qu'elles prenaient de l'importance. Ainsi que la société gallo-romaine, la société bourguignone était partagée en trois classes, sous ce rapport, rien n'était changé : sénateurs et curiales, petits propriétaires et artisans, telle était la population libre ; venaient ensuite les hommes *lites* ou affranchis, enfin les serfs (prisonniers de guerre conservés) qui formaient les deux tiers de la population.

A peu près vers le même temps qu'Alaric donnait aux Visigoths, ses peuples, son *Breviarum aniani*, Clovis et Gondebaud aussi promulguaient

l'un sa fameuse *loi salique,* l'autre *sa loi gombette*. Notre pays ayant été régi par cette dernière loi, nous croyons devoir donner ici un simple résumé analytique du texte de cette loi.

Notons d'abord que la disposition la plus importante de la *loi gombette* est celle qui, soumettant les Gallo-Romains à la même condition que les Bourguignons, leur accorda l'égalité et la liberté de conscience :

« Le législateur déclare digne de mort tout juge qui se laisse corrompre, eût-il prononcé d'une manière conforme à la loi.

« Il punit d'une forte amende les juges qui n'expédient pas dans le temps voulu les affaires dont ils sont chargés.

« Il s'applique scrupuleusement à prévenir les querelles, les vols, les usurpations.

« Il rejette formellement la confiscation des biens afin que le crime qui aura été puni dans l'individu coupable, ne le soit pas dans sa postérité innocente.

« Il recommande, sous peine d'amende pécuniaire, d'exercer l'hospitalité qui consiste à donner le feu et le couvert; il défend d'attenter à la liberté des étrangers qui s'établiront en Bourgogne.

« Il punit de mort le meurtre d'un homme libre, sauf le cas où la victime s'est attiré son sort en provoquant le meurtrier.

« Le meurtre d'un esclave est puni d'une amende variable suivant la profession ou l'art qu'exerçait cet esclave.

« La violation des tombeaux est sévèrement réprimée : la loi prononce le bannissement du coupable et défend de lui donner un asyle et des aliments. Sa femme est condamnée à la même peine.

« L'homme qui divorce d'avec sa femme sans qu'elle ait commis de crime, doit abandonner à celle-ci, sa maison et son bien. La femme qui abandonne son mari est étouffée dans la boue (1). » Cette dernière application de la loi suffirait seule pour peindre ce siècle barbare.

Il est encore dans cette loi quelques articles si bizarrement étranges, que c'est à peine si nous osons en parler ici. Ainsi, par exemple, il y est dit :

« Tout voleur d'un chien de chasse, dûment reconnu coupable, sera condamné à faire trois fois le tour de la place publique en baisant le

(1) Rougebief, *Franche-Comté, ancienne et moderne*.

derrière du chien qu'il aura volé; tout voleur dûment reconnu coupable du vol d'un épervier sera condamné à payer huit écus d'or d'amende, ou à se laisser manger par cet oiseau de proie cinq onces de chair sur les fesses. »

Ainsi, après Gondicaire vint Gondebaud, Gondebaud mort son fils Sigismond lui succéda et Gondemar, qui régna ensuite, fut le dernier roi de ce premier royaume de Bourgogne dont les fils de Clovis s'emparèrent. Ici, la Savoie change encore de maîtres : elle appartient moitié à la monarchie des Franks, moitié à Théodoric, le roi des Visigoths.

Durant la période de cent vingt ans, que dura ce royaume de Bourgogne (413-533), l'histoire ne présente à l'attention des lecteurs que des guerres sans importance, des assassinats sans nombre; de ces quatre rois Gondebaud fut le meilleur. Sigismond le fondateur de la fameuse abbaye d'Agaune, en Valais, Sigismond fit étrangler son fils sur un simple soupçon de révolte; accablé par le remords il fit de riches dons au clergé de son royaume pour appaiser le cri de sa conscience. Notre Savoie ne fut pas oubliée dans les largesses de la munificence de ce roi qui fut canonisé; deux communes de notre pays portent le nom

de ce prince : St-Sigismond, près de Cluses (Faucigny), et St-Sigismond, près d'Albertville (Haute-Savoie).

On est tenté de croire et plusieurs historiens affirment que la loi Gombette resta en vigueur, dans les états du ci-devant royaume de Bourgogne, jusqu'au démembrement de l'empire de Charlemagne. Ce démembrement, qui eut lieu en 842 au congrés de Thionville, partagea ainsi l'empire entre les fils de Louis le débonnaire : à Charles II, dit le Chauve, échut la France restreinte d'un tiers de ce qu'elle est aujourd'hui : c'était toute la partie de l'est qui lui manquait; à Lothaire, l'Italie, la Savoie, la Provence avec le titre d'empereur; à Louis-le-Germanique, échut la Germanie. En ces différents règnes, rien ne fut changé chez nous, quant aux mœurs, au progrès; la féodalité, le servage, étaient posés en principes et le code Gondebaud lui-même leur donnait force de lois. « La loi Gombette, dit encore M. Rougebief, rédigée au château d'Ambérieux en Bugey, se composait de quatre-vingt-neuf titres et portait au bas la signature de *trente-deux comtes*. Ces signatures ont une haute importance; elles nous apprennent qu'il existait à cette époque, en Bourgogne, une aristocratie héréditaire avec laquelle le

chef de la nation était obligé de compter. En effet, c'est avec le *concours et le consentement des comtes* que Gondebaud délibère et promulgue son code de lois; c'est aux comtes, c'est *à leur race* qu'il en confie l'exécution. Dans l'origine, le nom de *comte* signifiait *compagnon* (du mot *comes*); on appelait ainsi les hommes qui s'attachaient à la fortune du chef de la nation, qui le suivaient en toutes ses entreprises, lui promettaient fidélité; et le chef accordait à *ses compagnons*, en récompense de leurs services guerriers, des terres désignées sous le nom de *bénéfices* (*feh-od,* solde-propriété, d'où *feudum,* fief). En Bourgogne, les *compagnons* appartenaient à la classe des *faramen* ou *farons*, c'est-à-dire *chefs de familles,* par extension *chefs de clans*. Lors du partage des terres, ils en avaient obtenu des portions plus ou moins considérables, selon le rang qu'ils occupaient et ce fut là l'origine des grandes seigneureries. »

Sous les successeurs de Clovis, Childebert, Clotaire, Caribert et Chilpéric, comme partout où régnait la féodalité, les comtes, les barons et les évêques, se faisaient entre eux des guerres incessantes, ruineuses, et cela, pour obtenir la propriété d'une simple rigole, litige entre deux seigneurs.

De ces guerres, sans raison, sans principes arrêtés, naissaient et se perpétuaient des misères infinies ; on ne voyait sur le sol que guérets saccagés, que bourgades inondées de sang : souvent les habitants de deux villages, des parents, des amis, tous voisins, frères en souffrances, séparés par une rivière ou une colline, devaient, sur l'ordre de leurs maîtres, s'armer de faulx, de haches, de dagues, de flèches et s'égorger malgré eux et sans savoir pourquoi ; uniquement parce que cela plaisait à leurs seigneurs respectifs. En ces siècles malheureux (450-650), le christianisme, qui ne faisait que de naître dans nos contrées, voyait son code évangélique foulé aux pieds par ses propres néophytes dont la foi cependant était vive et profonde. Ce fut alors, que des hommes de bien, indignés de cet état de choses et pleins de l'amour de Dieu, s'enfoncèrent dans les solitudes, où, pauvres ermites, ils commencèrent à vivre de racines et de fruits sauvages; puis, insensiblement, ils défrichèrent quelques acres de terre qu'ils cultivèrent, et bientôt, ces cénobites devinrent les seuls laboureurs pratiques de nos contrées. Ainsi commencèrent saint Romain, saint Colomban, Lupicin et tant d'autres vertueux anachorètes dont l'exemple fut suivi. Attirés par le bruit que les

populations faisaient de leurs vertus, un grand nombre de pieux travailleurs, allèrent rejoindre ces premiers pionniers du travail moderne et l'on vit s'élever d'immenses monastères au lieu même où ces religieux avaient bâti leurs agrestes ermitages. Longtemps ces retraites furent des asyles où régnaient la paix et l'amour; longtemps ils furent les seuls refuges de tous les malheureux, de tous les infortunés que la famine, la peste et la guerre poursuivaient; de toutes parts on accourait se mettre à l'abri sous l'égide de l'autel et l'autel protégeait. Répétons-le, alors, la foi était vive et profonde, l'autel était le lien solidaire qui attachait en un seul faisceau tous ceux qui marchaient sous la bannière de l'Homme-Dieu (1). Dans ces retraites religieuses, fondées d'abord comme toutes les communautés solidaires, on vit d'heureuses vocations se révéler, et, ainsi que le dirait Fourier, chacun travailla d'une manière attrayante et passionnelle; par ces religieux, l'agriculture et les lettres firent un pas immense; les moines du moyen-âge ont sauvé l'histoire et la

(1) Un nouvel ordre de choses commença pour l'homme et cet ordre de choses, lancé comme du haut du ciel par une main toute puissante, après avoir régénéré les peuples corrompus, adoucit et civilisa les peuples barbares.

(Benjamin Constant.)

science que nous avait légué l'antiquité et qui, sans eux, eussent probablement été perdues à jamais. Le bien que firent les ordres religieux leur ont mérité la reconnaissance des siècles; le mal que ces mêmes ordres firent ensuite autant, par les *auto-dafé*, qu'en rendant mainmortables les habitants de contrées entières, en tuant par le fanatisme l'esprit des populations, leur ont également mérité cette haine sourde des laïques; haine qui, dans un temps plus ou moins éloigné, doit les faire disparaître de la scène du monde.

En concevant l'idée de ce livre, n'ayant eu d'autre intention que celle de faire un résumé de l'histoire de Savoie et non l'histoire de ses souverains, l'auteur croit devoir passer sous silence les intrigues, sans cesse renouvelées, des rois de France et des maires du palais sous la domination desquels nos ancêtres ont vécu du vme au ixme siècle. Non, nous ne relaterons pas cette longue série d'atrocités commises par des rois plus barbares que les temps même où ils vécurent; ces empoisonnements successifs par des reines telles que Brunehaut et Frédégonde, ces types de la dépravation féminine et de la fureur raisonnée. Malheureux temps que celui de cette époque! Toutefois, avouons-le, alors, dans une situation

à peu près identique à celle où se trouvèrent les organisateurs, les législateurs de l'antiquité, les hommes éminents du moyen-âge eurent tout à créer, tout à débrouiller autour d'eux; le cahos, produit par les révolutions antérieures et contemporaines, les enserrait comme dans un réseau inextricable. Au nombre des hommes qui ont le plus travaillé dans ces temps reculés à l'amélioration du sort de leurs semblables, l'historien doit nécessairement placer Charlemagne au premier rang; l'intelligence de cet empereur dévança de beaucoup l'intelligence de son siècle. Religion, administration, guerre, science, économie politique, tout était du ressort de ce grand homme. En l'an 773, lorsque cet empereur passa de l'Allemagne en Italie, pour y régler le différent qui existait entre le pape Adrien Ier et Didier, le roi des Lombards, il s'arrêta à Genève et à St-Jean-de-Maurienne; dans ces deux villes il s'occupa de notre Savoie avec infiniment de sollicitude, il divisa notre pays à peu près tel qu'il est organisé de nos jours, c'est-à-dire en sept provinces ou districts que l'on nommait *Pagi :* c'était la Maurienne, la Tarentaise, la Savoie-Propre, le Chablais, l'Albanais, le Genevois et le Faucigny. Des vicaires ou vidommes régissaient ces districts

sous le titre de comtes ou de barons; le pouvoir de ces vicaires était tout à la fois civil et militaire; eux seuls avaient le droit de présider les *assises générales* et d'y lire au peuple assemblé les décrets ou les capitulaires que le souverain envoyait de la capitale aux administrateurs des provinces.

A propos de capitulaires, en voici une écrite et envoyée par Charlemagne à ses juges ou intendants des domaines de la couronne. Nous l'extrayons de l'histoire de Charlemagne, par M. Capefique; cette pièce est curieuse en ce qu'elle fait connaître l'état des productions naturelles à cette époque, elle donne aussi une idée de l'industrie et du travail des champs au VIIIme siècle:

« Qu'on veille avec soin sur nos champs, nos maisons et nos prés, les juges recevront les œufs et les poulets que leur porteront nos *serfs*, et si le nombre dépasse nos besoins ils feront vendre le surplus.

« Il y aura dans chaque villa un nombre suffisant de laies, de paons, de faisans, d'oiseaux aquatiques, de colombes, de perdrix et de tourterelles.

« Que l'on garde soigneusement les édifices de nos palais et les haies qui les entourent.

« Que l'on tienne les étables, les cuisines, les moulins et pressoirs en assez bon état, pour que nos officiers puissent y remplir leur charge avec propreté.

« Que dans chaque chambre de nos villas, il y ait des *lits*, des *matelats*, des *oreillers de plumes*, des *couvertures*, des *draps :* il doit y avoir aussi des tapis sur les bancs.

« Des vases d'airain, de plomb, de fer, de bois, des chenets, des chaises, des supports, des haches ou cognées, des *vrilles* et toutes sortes d'ustensiles afin qu'on ne soit pas obligé d'aller emprunter ailleurs.

« Que les juges aient toutes les armes et armures que l'on porte contre l'ennemi et qu'ils les tiennent en bon état, ils les remettront dans les fermes à leur retour des batailles.

« Nous voulons qu'il y ait dans nos jardins toutes sortes d'herbes, des lys, des roses, de la sauge, de la rue, de l'aurone, des concombres, des poivrons, des citronilles, des fuséoles, du romarin, des pois chiches d'Italie, de l'oignon marin, du glaïeul, l'arbuste qui produit la gomme, de l'anis, de la coloquinte, des tournesols, de l'améus, du silos, etc.

« Quant aux arbres, il y aura diverses sortes

de pruniers, des pommiers, des cerisiers, des poiriers, des pêchers, des néfliers, des châtaigniers, des arbres à coings, des noisettiers, des amandiers, des lauriers, des pins, des figuiers, des noyers.

« On fera au carême deux parts de tous les légumes, du fromage, du beurre, du miel, de la moutarde, du vinaigre, du pain, du foin sec et de celui qui est vert, des racines, des navets et de la chicorée, du poisson pêché aux viviers, *l'une pour nous, l'autre pour l'évêque...* »

C'est-à-dire pour les pauvres; le clergé, qui possédait la moitié des richesses de la nation, ne pouvait en bonne justice, espérer de percevoir une part quelconque dans les produits des domaines de l'empereur.

Charlemagne n'eut jamais la moindre indulgence pour les esclaves; ses capitulaires, dit M. Capefigue, sont tous empreints de l'esprit germanique, très-durs pour l'esclavage (1).

Dans les premiers siècles du moyen-âge, avant que les premières franchises des communes eussent été conquises, indépendamment du clergé, des

(1) « Charlemagne, dans son testament de l'an 810, place l'archevêché de Tarentaise au nombre des vingt-une métropoles de son empire, entre lesquelles il distribua des legs. » De Verneilh, STATISS., p. 324.

nobles, grands vassaux, possesseurs de fiefs, il y avait, en France et en Savoie, une classe d'hommes libres, la plupart anciens affranchis et possesseurs moyennant redevance de quelques parcelles du sol ; ce fut cette classe, alors si infime, qui devint si puissante depuis, sous la dénomination de classe bourgeoise. Or, en Savoie vers le xme siècle, tout homme libre, possédant quatre fermes (menses), était considéré comme noble quant aux charges à remplir envers l'état ; inutile de dire qu'il n'avait aucune des prérogatives de la noblesse quand il s'agissait de revendiquer un droit ; mais des propriétaires plébéiens, possédant quatre fermes, il y en avait peu dans un pays où le clergé et la noblesse étaient tout puissants ; en revanche, il y avait beaucoup plus d'affranchis ne possédant qu'un champ et une cabane, malheureux qui, sans être esclaves de par la loi féodale, ne l'étaient pas moins par le fait de leur pauvreté. Avec un tel ordre de choses, comment ces vilains auraient-ils pu s'affranchir réellement sans s'expatrier ? mais alors l'entrée de presque toutes les vallées de notre Savoie étaient soumises à un droit de péage de la part des seigneurs. Aussi restaient-ils forcément sur leur terre de misère. Oui, nul ne pouvait voyager, transporter

des denrées d'une vallée à l'autre, sans être forcé de payer un droit de route toutes les fois qu'il traversait les possessions territoriales d'un nouveau manoir. A ces entraves, joignons aux droits du seigneur des priviléges de toutes sortes; après avoir accompli la *corvée*, payé le fisc, le paysan libre devait s'acquitter des *grosses dîmes*, c'est-à-dire, donner au seigneur la dixième partie des grains et du raisin qu'il récoltait; ensuite, c'était les *vertes dîmes* sur les légumes et le chanvre; les *dîmes novales*, sur les terres vierges que le laboureur n'avait défrichées qu'avec des flots de sueur! Puis, venait, toujours pour le seigneur, le droit de chasse, avec défense au paysan, libre ou serf, de tirer un coup de flèche à un oiseau; le *droit de pêche* et défense au paysan de s'approcher des rivières et des étangs, sinon pour s'y noyer de désespoir. Enfin, le *droit de garenne*, le *droit de colombier* terminaient cette liste; les lapins et les pigeons du seigneur pouvaient impunément dévorer les bourgeons de la récolte du paysan, sans que celui-ci eût le droit de chasser ces animaux de son champ. Nous nous arrêtons, n'est-ce pas là une belle série d'iniquités, d'injustices! Que de larmes de sang a dû répandre le travailleur de ces temps! que de malédictions ont

dû être jetées à la face du Créateur lui-même! Ces infortunés, se voyant en butte à tant de méfaits, pouvaient-ils croire que Dieu s'occupait d'eux; sans espérance, pouvaient-ils croire à la vie éternelle? Fléaux du peuple de cette époque malheureuse, la noblesse et le clergé n'ont pas payé, quoiqu'on en ait dit, dans les jours néfastes de la glorieuse révolution française, n'ont pas, disons-nous, payé la vingtième partie des larmes qu'ils ont fait répandre. Hélas! peut-être, l'esclavage était-il dans les vues de Dieu, pour la nature humaine, l'apprentissage obligatoire et fatal de sa liberté future.

Résumons-nous : le peuple savoisien fut donc esclave des nobles allobroges, des patriciens romains et successivement des Bourguignons, des Franks et des Ostrogoths. Ce ne fut que vers l'an 900, qu'en dépit et malgré ses barons, qu'il commença d'élever des murailles autour de ses bourgades; bientôt il aura des princes nationaux et les communes recevront d'eux leurs premières franchises, franchises chèrement achetées et longtemps attendues; car, dans un édit daté du 11 mars 1549, le roi de France, Henri II, qui régnait alors sur notre pays, défendait encore aux gens de mainmorte et aux étrangers d'acheter aucune

parcelle de terre, de faire aucune acquisition d'immeubles en Savoie.

Depuis l'époque des druides jusqu'à la révolution française, le paysan savoyard fut presque toujours corvéable et taillable à merci !

Selon Grotius, les terres appartenant aux nobles sous les rois Franks, ne leur avaient été concédées par ceux-ci qu'à titre de bénéfice amovible, et cela, sous la condition expresse, qu'en tout temps et sur l'ordre du souverain, ils le suivraient à leurs dépens dans ses expéditions militaires. On sait si ces engagements ont toujours été tenus. Du reste, on sait aussi que cette malheureuse répartition des biens de la terre était inhérente à la civilisation de cette époque ; dans une assemblée du champ-de-mars, qui eut lieu sous Childebert, assemblée où siégeaient le roi, les évêques et les hauts barons ; après de longues conférences sur la répartition des terres conquises où les priviléges et la force l'emportèrent, on en vint à la réformation des crimes et des abus.

Dans cette assemblée on déclara dignes de mort, les personnes coupables de rapt, d'assassinat et d'inceste; cette solennelle décision n'empêcha pas pourtant que trois mois plus tard, tous ces crimes ne pussent se racheter à prix d'argent.

Voici le taux de délits plus minimes consacré par la coutume de ces temps :

« Celui qui arrachait un œil, dit M. Gauthier de Sibert (1), payait une amende de septante-deux sous et demi ; celui qui rendait un homme eunuque s'en rachetait par cent sous ; le meurtre d'un Frank, vassal du roi, était taxé six cents sous, et cette amende n'était que de trois cents s'il ne s'agissait que d'un Romain convive du palais. Les compositions que l'on payait au fisc pour avoir tué un simple Frank, un affranchi ou un serf, diminuait suivant la différence des conditions. »

Voici un fait qui, plus que la citation ci-dessus, peut donner au lecteur une idée des mœurs et de la superstition de ces siècles. Cette fois encore nous citons Anquetil.

Charles-le-Chauve, ce même roi qui, fuyant l'Italie, fut empoisonné par son médecin Sédécias, dans une chaumière d'un pauvre village de la Maurienne, Charles-le-Chauve convoitait les états de son neveu, fils de Louis-le-Germanique; celui-ci proteste de toutes ses forces de la validité de ses pouvoirs; il offre de prouver, selon l'usage du

(1) Journal de Genève.

temps, par trente témoins, qu'il n'a pas contrevenu au traité existant, ce dont Charles l'accusait pour avoir le prétexte d'envahir ses états ; de ces témoins, dix devaient subir l'épreuve de l'eau froide, dix de l'eau chaude et dix du fer ardent :

« L'épreuve de l'eau froide consistait à plonger celui qui s'y soumettait, bien garotté dans une cuve pleine d'eau; s'il tombait au fond il était coupable, s'il surnageait il était innocent. Dieu, croyait-on, aurait plutôt fait un miracle que de laisser périr un innocent. Pour la seconde épreuve il fallait sortir sain et sauf d'une cuve d'eau bouillante où l'on restait un temps déterminé. Enfin, celui qui s'exposait à l'épreuve du fer ardent était obligé de marcher lentement sur des socs rougis, ou de mettre et laisser mettre sa main dans un gantelet sortant de la fournaise, sans qu'il parut trace de brûlure. Il y avait encore l'épreuve de la croix, qui consistait à tenir les bras étendus le plus longtemps qu'il était possible; celui qui les laissait tomber le premier perdait sa cause. Ces épreuves et quelques autres se faisaient dans l'église sous l'inspection des prêtres, et étaient accompagnées de prières qui leur donnait un caractère sacré.

« Les trente champions de Louis, au grand

étonnement des spectateurs, subirent chacun leur épreuve avec succès. Charles paraît convaincu, consent à mettre en délibération les droits qu'il se donnait et promet en attendant la décision de ne commettre aucune hostilité : il se retire en effet; mais il revient brusquement sur ses pas, croyant surprendre son neveu; celui-ci qui se tenait sur ses gardes, accepta la bataille et remporta une victoire complète. »

Est-il possible de trouver quelque part un ensemble aussi incroyable de superstition et de mauvaise foi ?

En l'an 622, sous le règne de Clotaire, l'orient vit Mahomet se déifier à la Mecque; les contrées de l'ancienne Gaule, l'Italie et l'Allobrogie, semblaient, depuis quelques années, commencer à se reposer des longues commotions qu'elles avaient ressenties depuis sept cents ans, quand un fléau terrible, qui naquit en Arabie, s'abattit sur l'occident : c'était les Sarrasins.

Un habitant de la Mecque, un simple conducteur de chameaux, Mahomet, avait conçu le dessein de donner une nouvelle religion au monde, et par suite, d'asservir l'univers à sa loi. Aussi fourbe qu'il était intelligent, les dogmes de la doctrine de la loi créée par cet homme, devaient

nécessairement avoir quelque similitude avec le caractère de son créateur; en effet, c'était un monstrueux assemblage de mensonges, d'erreurs et de vérités. Parcourant l'Arabie avec la fougue d'un énergumène et prêchant avec autant de chaleur que d'éloquence naturelle, il expliquait avec conviction les bases ou les dogmes primitifs de son livre saint, l'Alcoran; les Arabes crurent à son paradis matériel. La persécution vint cimenter cette doctrine, doctrine à laquelle personne ne penserait peut-être plus aujourd'hui, si, dès son principe, elle n'avait pas été entravée. Mahomet fuit de la Mecque; de cette *fuite* date, pour l'islamisme, l'ère de l'hégire ou de la *fuite* (16 juillet 622). Maître de Médine et de la Mecque, il se fait proclamer roi par ses fanatiques sectaires. Après la mort du prétendu prophète, ses disciples, conduits par l'idée du maître, étendent leur conquête avec une rapidité inouïe; les soldats du croissant subjuguent l'Asie, l'Afrique, et, *fléau de Dieu*, comme les hordes d'Attila, ils déciment à plusieurs reprises les populations de l'Europe (1). Ce fut en 891 qu'ils abordèrent à

(1) «Les Hongrois, barbares venus de la Tartarie, parurent en Piémont en 901, et y exercèrent longtemps de cruels ravages; ils semblaient n'avoir d'autre but dans leurs invasions que de

Nice, ils désolèrent d'abord le Piémont et passèrent ensuite en Savoie. Les marquis (commandants des marches), les comtes, les évêques de Maurienne, de Tarentaise et de Genève, convoquèrent le ban et l'arrière-ban de leurs guerriers; ce fut en vain : des flots de sang coulèrent, et malgré la bravoure de ses défenseurs, la ville de St-Jean-de-Maurienne fut ruinée de fond en comble : le Faucigny, la Tarentaise et le Valais eurent à peu près le même sort. C'était toujours chargés de butin que les Sarrasins, après quelques expéditions, se réfugiaient dans la haute vallée des Beauges, ou bien encore, dit la tradition, dans leur quartier-général, à la Roche-Cevin. A Conflans, où ils ne laissèrent pas pierre sur pierre, ils bâtirent eux-mêmes une tour carrée afin de perpétuer la mémoire de leurs méfaits. Cette tour se voit encore aujourd'hui à l'angle droit de l'esplanade de cette ville (1); enfin, de toute notre Savoie, le château d'Ugines seul leur résista,

verser du sang; ils franchirent le Mont-Cenis et firent un désert de la Maurienne.»

(Costa de Beauregard.)

(1) Une autre version prétend que les barons saxons bâtirent cette tour ainsi que beaucoup d'autres et qu'ils y employèrent, comme manœuvres, les prisonniers qu'ils firent aux Sarrasins.

c'était en 940; cette invasion avait duré cinquante ans (1).

Cette irruption des Sarrasins en Savoie eut lieu, en partie, sous le règne de Conréard, troisième roi du second royaume de Bourgogne. Ce royaume, fondé par Boson, beau-frère de Charles-le-Chauve, fut agrandi, par son fils Louis, de toutes les provinces de France qui bordent la gauche du Rhône; on l'appela indistinctement, royaume d'Arles ou royaume de la Bourgogne Transjurane. Boson, le premier monarque de cet état, n'était qu'un simple gouverneur nommé roi à *Mantale* par quelques barons et quelques évêques assemblés.

Ainsi, la Savoie, échappant aux Romains, passa sous la domination des Bourguignons et des Franks. Vitigès, successeur de Théodat, roi des Ostrogoths, nous vend à Clotaire, et cet acte est ratifié par l'empereur Justinien; bientôt, après la

(1) Nous devons à ces barbares l'importation du blé noir, communément appelé depuis blé de Sarrasin. Cette céréale est originaire des montagnes de l'Arménie.

Voyez les chartes de l'abbaye de St-Maurice-d'Agaune, en Valais; voyez aussi l'histoire chronologique des princes de la maison de Savoie, par M. Costa de Beauregard. En définitive, nous ne croyons pas devoir terminer ce sujet sans rappeler au lecteur que les massacres des Sarrasins n'eurent d'égal en cruauté que les scènes de carnage qui épouvantèrent notre pays, lorsque les Gaules échappèrent à la domination romaine par l'invasion des barbares.

ruine de la maison de Charlemagne, nous appartenons à Boson, à son fils Louis; le royaume de la Bourgogne Transjurane se scinde et la Savoie passe sous le sceptre de Rodolphe Ier, premier roi du second royaume de Bourgogne.

Ce roi, comme son prédécesseur Boson, n'était d'abord qu'un simple gouverneur de province; il profita des troubles du royaume, en fomenta de nouveaux et se fit proclamer roi à St-Maurice, en Valais, par les grands feudataires qu'il avait séduits; Rodolphe II, qui lui succéda, mourut à Payerne, près de Lausanne, en l'an 938 : il ajouta à ses états les principautés d'Arles et de Provence. A la mort de ce prince, surnommé le Fainéant, le royaume tomba dans l'anarchie et passa, pièces par pièces, aux comtes, aux barons qui s'emparèrent de l'autorité souveraine dans leurs districts.

Conréard, qui lui succéda, Conréard, ce même monarque dont nous venons de parler à propos des Sarrasins, eut pour successeur Rodolphe III, plus fainéant encore que Rodolphe II; c'est à lui que les évêques de Lausanne, de Belley, de Genève, de Maurienne et de Tarentaise furent redevables de l'autorité temporelle; c'est à sa lâcheté que ces princes de l'église durent l'autorité sou-

veraine qu'ils transmirent à leurs successeurs, et que ceux-ci gardèrent plusieurs siècles de suite.

Les bornes que nous nous sommes prescrites dans cette introduction, ne nous permettant pas de donner ici une simple analyse même de la vie de tous ces rois, nous ne pouvons que rendre à ces rois la justice qui leur est due. Oui, sans doute, la Savoie doit beaucoup aux bénédictins, aux chartreux, aux citeaux; oui, ces ordres religieux ouvrirent des routes; oui, nous leur devons les premiers endiguements de torrents dévastateurs; nous leur devons d'immenses voies de communication, entre autres celle d'Annecy à Genève, travail immense, qui n'a pu s'opérer qu'après le défrichement d'une vaste forêt qui s'étendait depuis Cruseilles jusqu'au Châbles; oui, nous devons encore à ces ordres, la substitution des châtaigneraies, aux pins, aux ormes, aux chênes dont se composaient alors nos bois; cette substitution procura, par la suite, une nourriture saine et abondante aux populations; oui, nous leur devons tout cela, mais nous avons des preuves, des chartes, qui constatent que les concessions qui furent faites aux ordres, notamment, celles qu'ils reçurent de Rodolphe III, ne leur furent pas faites sans la condition expresse

qu'ils mèneraient à bonne fin les travaux dont nous venons de parler. Peut-être, dira-t-on, ces rois ne pensaient-ils pas voir sitôt leur règne finir? C'est possible; mais nous voulons rendre à César, ce qui appartient à César : constater le bien qui a été fait.

Nous terminerons cette introduction par une anecdote, souvent rapportée par les chroniqueurs du XIme siècle; plus qu'aucune digression historique, cette chronique donnera, au lecteur, une idée des mœurs de ces temps :

« La princesse Adélaïs, fille de Rodolphe III, était prisonnière de Bérenger, duc de Frioul. Celui-ci, abusant de la position d'Adélaïs, lui imposa violemment, dans la chambre qui lui servait de prison, un souvenir mille fois plus cruel que celui de sa captivité. Cet outrage révolta la princesse et lui inspira des idées de vengeance, qui lui firent songer aux moyens de s'évader. Quoique soigneusement privée de moyens de communication au dehors et plongée dans l'horreur du secret, il lui restait encore une servante et un vieux prêtre pour la secourir dans les nécessités temporelles et spirituelles de la vie. Ce fut avec ces faibles auxiliaires qu'Adélaïs tenta de réaliser ses projets et ses espérances. Une issue

souterraine fut pratiquée par leurs efforts réunis, et l'évasion, ainsi facilitée, s'effectua à la faveur d'une nuit obscure. Mais, ce premier succès obtenu, il fallait chercher une retraite pour se mettre à l'abri des poursuites du royal geôlier; et la princesse pensa alors à Adhelar, évêque de Regge, qu'elle savait nourrir une haine secrète contre Bérenger. Ne marchant qu'au milieu des ténèbres pour cacher les traces de sa fuite, elle fut surprise, vers le soir, par un ecclésiastique nommé Guérin, qui la reconnut. Cette rencontre fatale la plongea dans le trouble et l'effroi. Voyant toute sa destinée à la merci d'un homme, elle n'hésita pas à en implorer, à genoux, la charité et la pitié. Mais le prêtre ne lui répondit que par des regards d'amour et de concupiscence, auxquels il ajouta bientôt l'expression des plus coupables désirs. Ainsi placée entre la honte et une perte certaine, Adélaïs s'avisa d'un stratagème qui lui réussit. Sa servante consentit à se sacrifier pour elle, et, protégée par la nuit, parvint à arracher à Guérin la véritable proie que convoitait sa passion brutale. Sauvée par cette ruse, la princesse devint ensuite impératrice par son mariage avec Othon, et ne se vengea du prêtre qui avait fait courir de si grands dangers à sa pudeur, qu'en

l'élevant à l'évêché de Métone. Mais cette générosité n'indiquerait-elle pas qu'Adélaïs crut avoir besoin du silence de Guérin, et que la supercherie, dont leur rencontre est accompagnée dans les livres, ne fut pas aussi heureuse qu'a pu l'imaginer la complaisance des historiens? Nous abandonnons cette réflexion, et les doutes qu'elle exprime, à la sagacité de nos lecteurs. L'épouse d'Othon fut, du reste, une excellente princesse : « Elle mérita, dit Chorier, la régence par son esprit, et les louanges des plus saints de son siècle par sa piété (1). »

Nous voici arrivé en l'an 1033, désormais la Savoie appartient à Conrad-le-Salique, fils de Rodolphe II; il est couronné empereur d'Allemagne après la mort de Charles-Constantin qui le fit son héritier.

(1) Laurent. *Histoire du Dauphiné.*

HISTOIRE

DE

SAVOIE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Comtes de Maurienne et Comtes de Maurienne et de Savoie.

Montesquieu fait un magnifique éloge des princes de la maison de Savoie ; il leur accorde généralement l'esprit de justice et le rationalisme gouvernemental (1). Robertson explique cette suite continue de grands princes, par cette raison qu'enserrés de toutes parts par de puissants voisins, ce petit état de Savoie, ne pouvait subsister qu'à force d'intelligence, de tension d'esprit de la part de ses gouvernants (2) : à ces deux grandes autorités, nous ajouterons que les princes de Savoie furent en général très-habiles et très-heureux.

(1) *Esprit des lois.*
(2) *Histoire de Charles-Quint.*

En l'an 1033, l'empereur Conrad-le-Salique étant allé faire un voyage en Hongrie, Eudes, comte de Champagne, profita de son absence pour s'emparer de la presque totalité de l'héritage de Conrad dans la Bourgogne-Cisjurane; arrivé dans le canton de Vaud, Eudes écrivit à Gérold, comte de Genevois, ainsi qu'aux évêques d'Aoste, de Maurienne et de Tarentaise, de suivre son exemple, en s'emparant souverainement de leurs fiefs; nos évêques, à qui Rodolphe III, nous l'avons dit, avait accordé des pouvoirs à peu près illimités, prirent alors, sur leurs diocésains, une autorité absolue. Conrad, apprenant cette révolte, accourt de Pesth, lève une puissante armée, se fait sacrer une seconde fois à Payerne et marche contre les révoltés. L'un de ses lieutenants, descendant de Boson, lève de son côté quelques troupes en Piémont, et tandis que l'empereur mettait Gérold et l'évêque de Tarentaise à la raison, le lieutenant, lui, assiégeait St-Jean-de-Maurienne. Le siége fut long, les combats de sortie nombreux et sanglants; l'évêque voulait à toute force s'affranchir de toute autorité. Enfin, prise d'assaut et rasée, la ville de St-Jean resta complètement déserte; usant du droit du vainqueur, Conrad annexa l'évêché de Maurienne à celui de Turin.

Le lieutenant, dont nous venons de parler, se nommait Humbert, déjà marquis, c'est-à-dire commandant de la marche de Maurienne; Conrad le créa comte souverain, *comes in agro Savojensi*: plus tard on le surnomma Humbert-aux-Blanches-Mains.

Ici nous allons commencer de dérouler, aux yeux du lecteur, l'ordre chronologique des princes de la maison de Savoie.

1er—1003.

BÉROLD DE SAXE.

Vers la fin du seizième siècle, l'un des grands princes de la maison de Savoie, voulant parvenir à l'empire, se fit fabriquer une généalogie qui prouvait, à tout homme de bonne volonté, que la maison de Savoie était d'origine saxonne, et que, partant, elle avait droit, tout autant qu'aucun prince d'Allemagne, de ceindre la couronne impériale. Or, *della Chiesa*, Pingon, Guichenon, l'abbé Ferrante et notre contemporain, M. Costa de Beauregard, tous historiens de beaucoup de valeur, en s'en tenant à la lettre de la généalogie primitive, ont fait preuve, selon nous, de beaucoup trop de bonne volonté.

Cependant, nous l'avouons, Bérold de Saxe n'est point un mythe, nul historien ne nie l'existence de ce personnage; mais ce personnage n'a jamais été nommé souverain de Maurienne : nous citerons tout-à-l'heure quelques autorités.

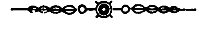
Voici la donnée officielle :

Suivant Guichenon, ce prétendu chef de la maison de Savoie, était un prince saxon, attaché au service de Rodolphe III; il prétend que la maison de Saxe revendique la parenté de la maison de Savoie; Guichenon cite, comme témoignage, un acte authentique du corps des électeurs, daté du 23 août 1582. Le commandeur de Cambiano, dans son *Istorico discorso*, ajoute que Bérold mourut à Arles, vice-roi de cette ville, à l'une des portes de laquelle on voyait, encore de son temps, la sépulture de ce prince devant l'église St-Honorat.

Nous le répétons, Bérold peut parfaitement n'être pas un personnage fabuleux; il put être, ainsi qu'on l'a avancé, l'un

des descendants du fameux Vittikint, le vaillant et malheureux antagoniste de Charlemagne; mais il n'a jamais été comte de Savoie; nous le répétons, cette donnée, c'est-à-dire la donnée officielle, a été vivement combattue par M. Rivaz de St-Gingolph, et par M. David, chanoine et professeur de l'ancien séminaire d'Annecy (1). Du reste, M. le comte de Las-Cases, dans son atlas historique-généalogique, carte XV, publié en 1806, sous le pseudonyme de Le Sage, professe, à l'égard du premier souverain de Savoie, l'opinion du célèbre généalogiste d'*Hosier*. M. le comte de Las-Cases dit à ce sujet : « Guichenon fut convaincu que les princes de la maison de Savoie tiraient leur origine de Boson, roi de Provence, lorsque M. du Bouchet lui en eut fait voir les preuves, tirées du cartulaire de St-Maurice de Vienne; mais il n'osa pas l'établir, parce que la maison de Savoie voulut opiniâtrement la chimère de Bérold de Saxe. »

Nous ne croyons pas devoir rien ajouter à ces lignes.



2me—1033.

HUMBERT 1er, dit *aux Blanches-Mains*.

Nous n'avons trouvé nulle part le lieu et la date de la naissance de ce premier comte; les historiens précédents ne sont pas mieux instruits. On place la date de sa mort en 1048. La tradition veut qu'il ait été enterré devant le portail de l'église cathédrale de St-Jean-de-Maurienne. Tout ce que nous savons de certain, à l'égard de ce comte, c'est que l'empereur, Conrad-le-Salique, lui inféoda une partie de la Maurienne, le

(1) Grillet.

Chablais et le Bas-Valais. Sa femme se nommait Ancilie, c'est tout ce que l'on en sait (1).

Ici, nous croyons qu'il est de notre devoir de citer encore, afin de ne laisser aucun doute dans l'esprit du lecteur, relativement au principe généalogique de la maison de Savoïe :

« La maison de Savoie tire son origine de Boson, comte d'Arles, qui, ayant épousé Ermangarde, fille unique de l'empereur Louis II, se fit couronner à Mantaille, en 879, roi de la Bourgogne Cisjurane, dont il était gouverneur. Il eut pour successeur, en 887, son fils Louis qui, en 901, fut couronné empereur à Rome. Mais Bérenger, duc de Frioul, le dépouilla de sa couronne et lui fit crever les yeux. Louis laissa, d'Adélaïs, fille de Hugues, comte de Provence, Charles-Constantin, duc de Vienne, sous la tutelle de ce même Hugues qui s'empara de la couronne de son pupille. Charles-Constantin eut de Théberge, Amé ou Amédée, père de Humbert-aux-Blanches-Mains. L'empereur Conrad-le-Salique, à qui Rodolphe III, roi des deux Bourgognes, donna son royaume, reconnut Humbert-aux-Blanches-Mains, arrière petit-fils de Boson, comte souverain de Maurienne (2).

Malgré les victoires de Conrad, la puissance des empereurs déclina sensiblement dans le XIme siècle. Cette périclitation était évidemment une conséquence du système féodal. Tous les grands feudataires voulaient gouverner, sans contrainte, leurs petits états respectifs. De ces barons, de ces évêques, un grand nombre s'affranchirent en effet, et, disons-le d'abord, beaucoup étaient plus puissants que le monarque lui-même, et cela, en France, en Allemagne, comme en Savoie. Encore quelques siècles et le peuple uni à la royauté portera le dernier coup au pouvoir féodal.

(1) La date qui se trouve et se trouvera, dans cet ouvrage, en tête de chaque règne, sera toujours la date de l'avènement,

(2) Ducros-de-Sixt. *Histoire élémentaire du moyen-âge.*

Avant d'aller plus loin, disons quelle était l'ordre hiérarchique de la société savoisienne, aux premiers jours de sa monarchie :

1° L'empereur ; 2° le comte souverain, rendant hommage à l'empereur; 3° le margraff ou marquis, commandant les troupes défendant les frontières de l'empire ; 4° le comte-juge, placé dans un chef-lieu pour rendre la justice au nom de l'empereur; la condamnation à mort était dans les attributions de cet administrateur, sauf au condamné à en rappeler de la sentence du comte-juge à la chambre impériale ; 5° l'archevêque, prince spirituel et temporel d'un diocèse, rendant hommage à l'empereur ; 6° l'évêque, également prince spirituel et temporel, rendant hommage à l'archevêque ; 7° le haut-baron, du mot *bart*, qui signifie fort, vaillant, chef de guerre et d'une baronnie supérieure, rendant hommage au comte-souverain ou à l'empereur. Ce fonctionnaire recevait des terres dont il vivait et ces terres ou fiefs, qui n'étaient point héréditaires dans le principe, l'étaient déjà néanmoins sous nos premiers comtes ; 8° l'abbé, ou chef d'une abbaye, d'un ordre religieux quelconque. Après ces huit catégories de pouvoir, venait ensuite l'*ordre équestre*, petite noblesse formée de petites baronnies. Cette noblesse, comme celle des hauts-barons, obéissait, soit à l'empereur, soit au comte-souverain, selon l'étendue du pouvoir de ce dernier ; et, comme les hauts-barons encore, les terres ou les charges amovibles d'abord, devinrent héréditaires et inamovibles par la suite.

Voici quelles étaient en Savoie, vers 1050, les grandes familles de hauts-barons déjà existantes :

Les vicomtes de Maurienne, de Briançon et de Chambéry ; les barons de Seyssel, de Menthòn, de la Rochette, de Blonay, de Montbel, de Chevron-Villette, de Beaufort, de Montmayeur, de Miolans et d'Allinges.

Après l'*ordre équestre* dont nous avons parlé, venait

toujours dans l'ordre hiérarchique, une noblesse inférieure composée de capitaines; cette catégorie forma plus tard l'ordre des chevaliers. Après cette dernière classe de la noblesse, venait celle des vavasseurs, ou *hommes libres*, que l'on nommait aussi hommes d'honneur et compagnons de guerre; les petits propriétaires libres ou de francs-aleu; puis ensuite les vilains ou villageois; ils étaient affranchis et propriétaires, mais attachés à la glèbe. Enfin, les serfs, venaient en dernier lieu; ils terminaient cette longue série de priviléges, de vices et de misères. « Cette classe, beaucoup plus nombreuse que toutes les autres ensemble, dit M. Costa de Beauregard, était composée d'ilotes voués exclusivement aux travaux des champs; à qui l'usage des armes était interdit, qui ne devaient jamais quitter le sol natal, qui ne connaissaient point les douceurs de la propriété et auxquels il n'était permis ni de se marier, ni de tester, sans le consentement de leur seigneur, lesquels étaient les maîtres de lever sur eux des contributions arbitraires. »

Ne voulant rien ajouter à ce tableau, nous noterons seulement en passant, que suivant la coutume des Franks et des Bourguignons, une plus longue chevelure était le signe d'une plus haute noblesse; les serfs devaient sans cesse se faire couper les cheveux au ras de la tête.

Les marquis prédécesseurs d'Humbert Ier, habitaient déjà le château fort de Charbonnières, château bâti par on ne sait qui, vers le milieu du IXme siècle. Ce castel dominait la ville d'Aiguebelle et défendait la vallée de Maurienne; il fut, jusque vers le milieu du XIIIme siècle, la résidence ordinaire des premiers comtes de Savoie. Aiguebelle, la capitale du comté, eût, dès ce premier règne d'Humbert, une importance réelle; défendue par le château dont il ne reste que peu de vestiges (1),

(1) Il fut pris et saccagé sous François Ier, en 1536, d'après l'historien Pingon. Sous Henri IV, Lesdiguières s'en empara en 1697, et les Espagnols aussi s'en rendirent maître en 1742.

cette ville bâtie dans une position pittoresque, délicieuse, sur la rive gauche de l'Arc, à l'entrée des *portes de la guerre*, comme disaient les Romains, cette ville se trouvait aussi sur les marches de la Savoie-Propre, de la Haute-Savoie et de la vallée de la Rochette. Aiguebelle, nous le répétons, encore très-jolie aujourd'hui, n'est pourtant plus que l'ombre de ce qu'elle fut du XIme au XIVme siècle. L'église collégiale de Ste-Catherine, dont on peut encore visiter les ruines étendues, intéressantes, prouveraient seules que l'ancienne capitale de la Savoie était au moins quatre fois plus considérable qu'elle ne l'est de nos jours.

Nous l'avons dit, depuis le jour de la prise de St-Jean-de-Maurienne, par les troupes de Conrad (1033), jusqu'en l'an 1061, le siége épiscopal de cette ville fut interdit. Ce n'est qu'à cette dernière date que nous voyons apparaître Brocard, le XXVe évêque de Maurienne, vivant en bonne intelligence avec le comte Humbert. Ce prince qui s'occupa activement d'améliorer le sort de son petit peuple, que tant de guerres avaient décimé; ce prince mourut regretté, dit-on. Ces données sont les seules que l'histoire et la tradition nous aient laissées sur le chef de la monarchie sarde; monarchie qui, dans le principe, ne comprenait qu'une partie de la Maurienne et quelques-unes de ses petites vallées.

Sous ce premier règne, naquirent dans le comté de Savoie :

—Saint Anselme, né à la cité d'Aoste, en 1033. D'abord bénédictin, puis archevêque de Cantorbéry, il composa un grand nombre d'ouvrages sur la théologie et la métaphysique. Il mourut en 1109

— Gérald Nicolas, naquit à Chevron (Cisvaro), l'ancienne Caprea-Dunun; fut sacré pape à Rome, le 28 décembre 1058, sous le nom de Nicolas II. Ce prêtre, d'un savoir encyclopédique eû égard à son temps, combattit la secte des Nicolaïtes, (partisans du mariage des prêtres).

— Saint Bernard de Menthon, en Genevois. Il entreprit d'abolir, par ses prédications, le culte d'une idole que l'on adorait encore de son temps, aux sommets des Alpes pennines. C'est ainsi que les montagnes du grand et du petit St-Bernard gardèrent son nom. Du reste, on lui doit la fondation des deux hospices élevés sur ces montagnes dans le but de secourir les voyageurs. Nous doutons que l'illustre homonyme de St-Bernard de Menthon, l'abbé de Clairvaux, ait plus fait pour l'humanité (1).



3me—1048.

AMÉDÉE Ier, surnommé la *Queue*.

—

Fils du précédent : on ignore la date précise de sa naissance, mais on a des preuves qu'il mourut en 1069.

L'empereur d'Allemagne, Henri III, allant se faire couronner à Rome, les chroniqueurs disent qu'il y fut suivi par Amédée Ier et qu'il assista au couronnement. La nombreuse suite de gentilhommes qui l'avait suivi dans ce voyage, et à laquelle on donna le nom de *queue*, lui valut, disent encore les chroniqueurs, ce peu poétique surnom :

« Advint un jour que le comte Amé se vint présenter à l'huis « de la chambre où se tenait le conseil, et ayant heurté, lui « fut incontinent la porte présentée pour sa personne seule- « ment, le priant l'huissier du conseil de vouloir faire retirer « cette grande troupe qui estait à sa queue, à quoi ne voulant « acquiescer ne lui voulut l'huissier permettre l'entrée : dont « il persista encore de heurter si haultement, que l'empereur « oyant le bruit demanda que c'était ; l'huissier répond que

(1) En regard de chaque tiret qui termine un chapitre, nous plaçons un aperçu biographique des hommes illustres de chaque règne.

« c'était le comte de Maurienne qui menait après soi un grand « nombre de gentilhommes. Lors, dit l'empereur, qu'on le « laisse entrer et qu'il laisse sa queue dehors : ce qu'ayant en- « tendu, le comte répondit avec mécontentement : *Si ma queue « n'y entre avec moi, je n'y entrerai jà, et vous en quitte* » (Paradin). Alors l'empereur ordonna que la porte fut ouverte au comte et à sa queue.

Amédée Ier, épousa une princesse nommée Adalgide et n'eut point d'enfants ; c'est pour cette raison que la couronne passa à son frère Oddon. « L'existence de ce prince, que l'on ne peut nier, *embrouille singulièrement* la chronologie des premiers comtes de Savoie, » dit Grillet; Grillet, ce laborieux explorateur de nos vieilles chartes.

Les premiers habitants des Alpes occupèrent naturellement les vallées et les coteaux peu élevés.

Vers l'an 1050, des paysans de Magland (Faucigny), trop resserrés dans leur étroite vallée qui ne laissait pas assez de latitude à leur activité, ou, peut-être aussi pour échapper aux vexations de leurs seigneurs, tournèrent leurs yeux vers la montagne au pied de laquelle étaient bâties leurs chaumières et formèrent le projet d'aller habiter son plateau ; effectivement, après avoir défriché une immense forêt, ces hardis pionniers conquirent un grand terrain propre à la culture. Quelques années s'écoulèrent et sur l'emplacement de la forêt d'Arrache, s'éleva et prospéra l'industrieuse commune d'Arrache.

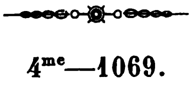
Cet exemple fut suivi. Sur les hauteurs des vallées de la Maurienne, de la Tarentaise et du Faucigny, de nouvelles communes se fondèrent. Que de rudes labeurs ont dû coûter ces murs de soutènement élevés en amphithéâtre et qui soutiennent des champs et des vignes, conquis sur des rocs alors presque inaccessibles ! Sur ces terres transportées si haut à dos de mulets et le plus souvent à dos d'hommes, sur ces terres, disons-nous, où ne peut croître qu'un peu d'orge, d'avoine et de

seigle, des familles furent assez sages pour vivre libres et heureuses.

On sait que les peuplades de goîtreux, de crétins, habitent en général les vallées trop étroites et dont les habitations ne peuvent, par les accidents de terrain, être bâties immédiatement au levant (1) ; dans les bas-fonds où les eaux sont stagnantes, où le soleil et les vents du nord n'ont point d'action, où l'influence d'un physique malade agit sur le moral, règne le crétinisme. Sur les plateaux, au contraire, on l'observa bientôt, vécut de génération en génération une race robuste, intelligente et plus apte au travail.

Toutefois, leur nombre devenant de plus en plus considérable, ces montagnards seront forcés d'émigrer aux siècles suivants.

— Guillaume della Chiusa, moine bénédictin, auteur de la plus ancienne chronique de Savoie, cette chronique est en vers latins, Guillaume della Chiusa, dit qu'il est originaire de Maurienne et qu'il n'a écrit que sur des traditions orales, parce que tous les titres de son monastère furent incendiés ou dévastés par les Sarrasins.



4me—1069.

ODDON ou OTHON.

Ainsi que pour les comtes précédents, l'histoire n'a rien trouvé de certain sur la naissance d'Oddon : on place sa mort

(1) Non loin de St-Jean-de-Maurienne, derrière les montagnes qui dominent cette ville il est dans les Hautes-Alpes une commune du Dauphiné, nommée Andrieux, fondée à peu près vers le règne d'Amédée Ier. Dans ce pays, les habitants sont privés, durant cent jours, de voir le soleil. Aussi, le dix février, jour où cet astre reparaît à leur étroit horizon, les habitants le fêtent-ils par des réjouissances, comme ils fêteraient un hôte bienfaisant.

en 1078. Le mariage de ce prince avec la fille de Mainfroi, marquis de Suse, Adélaïde, est la seule circonstance qui l'ait fait connaître aux historiens. Les vastes possessions que cette princesse apporta à la couronne comtale de Savoie, furent la source des grands malheurs et des grandes prospérités de nos souverains.

On ignore si ce comte Oddon, le frère du comte précédent, succéda à son frère aîné, au préjudice de Burchard et d'Aimon, placés avant lui dans l'ordre généalogique; peut-être ces deux frères d'Oddon étaient-ils morts lors de l'avènement de celui-ci; peut-être aussi, est-ce le premier exemple du droit de primogéniture violé dans la maison de Savoie.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet. Muratori, Monod, Duchesne et Guichenon, loin d'éclaircir les obscurités historiques de notre Savoie, par leurs inductions, n'ont fait que de nous mieux faire apercevoir la nuit de ces temps.

Une antique colonie de Tyrrhéniens, venue en Italie vers l'époque de la fondation de Rome, jalouse à l'excès de sa liberté, se vit bientôt forcée de fuir devant les enfants de Romulus. Etablie depuis peu de temps en Etrurie (Toscane), elle fut encore obligée d'émigrer; craignant toujours pour leur indépendance, on vit les fils de cette grande famille, transporter une troisième fois leurs pénates, sur un sol plus éloigné de Rome. Donc, prenant sa direction vers le nord, cette colonie grecque, déjà bien italiennisée sous le consulat de Scipion, gravit bientôt les hautes cimes des Alpes et posa ses tentes dans la vallée du Haut-Rhône, au pied du grand St-Bernard. Devenus barbares et guerriers, comme l'étaient alors les peuplades de l'Helvétie et de l'Allobrogie qui les entouraient, les fils des Tyrrhéniens firent des expéditions lointaines; les bords du Pô et le pied des monts (Piémont) virent souvent la redoutable infanterie de ces étrangers arpenter leurs plaines. Ce fut dans

l'une de ces expéditions, qu'ils bâtirent, vers l'an 180, avant J.-C., une petite bourgade au pied du Mont-Cenis; cette bourgade, ils la nommèrent Suse, en souvenir de leurs aïeux et de l'antique capitale des Perses. Peu de temps après cette première fondation, durant leur séjour en Suisse, ils jetèrent les fondements des bourgs de Lavin, d'Ardetz, en souvenir aussi des villes de Lavinie, d'Ardéa, dans la campagne de Rome. Sans cesse révolté contre l'autorité romaine qui envahissait tout, ce petit peuple fut enfin et définitivement vaincu, dispersé par Drusus : les rives du Pô ne revirent plus ses phalanges; Suse, qu'ils avaient fondée devint une ville romaine.

Dans cette ville de Suse, des hauteurs de laquelle la vue de l'homme pourrait embrasser toute l'Italie, si elle était assez puissante, régnait, en 1050, l'un des descendants du marquis de Suse, placé là, par l'empereur Conrad pour défendre les frontières de l'empire; Mainfroi mort, son héritage fut morcelé et le marquisat de Suse, ainsi que le duché de Turin, passèrent sous la domination d'Oddon, l'époux d'Adélaïde, fille de Mainfroi (1).

Cette alliance fut, pour la maison de Savoie, une véritable conquête. On connaît généralement toute l'importance de ce passage du Mont-Cenis; clef des Gaules et de l'Italie, Suse a toujours été ardemment désirée par tous les souverains. Auguste s'y fit construire un arc de triomphe où tous les noms des peuples des Alpes, vaincus par les armes romaines, étaient pompeusement gravés. Pourtant, Auguste savait parfaitement que tous les peuples des Alpes ne lui étaient point soumis; beaucoup de tribus des *Hauts-Médulli* (Maurienne), des *Caturiges*, des *Embrons*, tous dépendant de l'Allobrogie, Auguste savait, disons-nous, que ces tribus lui résistaient; que pour

(1) Nous croyons qu'il n'est pas inutile de dire ici, qu'à dater du mariage d'Oddon et d'Adélaïde, les comtes de Savoie habitèrent alternativement le château d'Aveillane, près de Suse et le château de Charbonnières, près d'Aiguebelle.

les vaincre il aurait fallu qu'il envoyât ses légions les combattre jusque dans la région des neiges éternelles; l'empereur romain ne portait pas ses prétentions jusqu'au ciel : la terre lui suffisait. Mais, pour ces pâtres, pour ces vaillants champions de la liberté, Auguste, n'était pas plus empereur que, depuis, les rois de Sardaigne, n'ont été pour leurs descendants, les rois de Chypre et de Jérusalem.

La partie des Alpes qu'avait habitée la colonie grecque, dont nous venons de parler, fut, pour cette raison, nommée depuis *Alpes grecques* (1). Les *Alpes cottiennes*, auxquelles appartient le Mont-Cenis, ont gardé, depuis le siècle d'Auguste, l'appelation de cottiennes, du nom de Cottius, préteur de Suse, qui, après avoir trahi les Allobroges, en livrant le passage du Mont-Cenis, a été confirmé dans son gouvernement par Auguste.

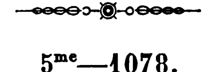
Dans l'antiquité, le Piémont faisait partie de la *Ligurie*. L'histoire de son peuple comme celui de la Gaule, avec lequel, du reste, il eut beaucoup de conformités, se perd dans la nuit des temps. Brennus et Bellovèse, on le sait, envahirent la Ligurie et y commirent d'effroyables déprédations. Ce fut dès le temps de ces grandes expéditions que la Ligurie et l'Insubrie, que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Milanais, prirent la dénomination de Gaule cisalpine, qu'ils gardèrent pendant tout le temps de la domination romaine. A la chute de l'empire, succéda l'irruption des Lombards, barbares qui érigèrent toute cette contrée en royaume de Lombardie.

A la date où nous en sommes et sous le règne d'Oddon, les principaux seigneurs du Piémont étaient les Tissoni, les Advocati, les Langosco, les Bartavora, les Bertodano, les Bolero et les Palavicino.

Tandis que la maison de Savoie, encore au berceau, s'agrandissait de deux principautés, l'église romaine faisait, vers le

(1) Des historiens, Pline entr'autres, prétendent que l'on donna ce nom à cette partie des Alpes, parce qu'Hercule le Thébain fut le premier qui la traversa.

même temps, une perte irréparable : elle perdait la moitié de ses enfants : Michel Cérularius, patriarche de Constantinople, terminait l'œuvre de scission commencée par Photius, l'un des patriarches précédents. Depuis l'année 878, la semence du schisme, semée par Photius avait germé et mûri son fruit; l'église grecque, en se séparant de l'église romaine, séparait l'orient de l'occident. Cette scission eut définitivement lieu en 1066, sous le règne d'Isaac, le premier des Commènes,



5me—1078.

AMÉDÉE II, surnommé *Adélao*, de sa mère *Adélaïde.*

(RÈGNE 16 ANS.)

Le lieu et la date de la naissance de ce prince, sont encore tout aussi inconnus que ceux des comtes précédents. Fils d'Oddon, il resta longtemps sous la tutelle de sa mère Adélaïde de Suse; on place sa mort en 1094; il fut inhumé dans le tombeau de son aïeul devant le portail de l'église de St-Jean-de-Maurienne.

De longs démêlés avaient lieu vers la fin du XIme siècle entre le pape Grégoire VII et l'empereur Henri IV de la maison de Souabe, au sujet des investitures; c'est-à-dire qu'il s'agissait de savoir qui, du pape ou de l'empereur, avait le droit de donner les bénéfices ecclésiastiques (1). Cette question pendante depuis

(1) « Dans les villes épiscopales dépendantes de l'empire, les chapitres et les peuples élisaient, au scrutin, quatre candidats, dans le nombre desquels l'empereur choisissait un évêque, qu'ensuite il investissait avec des formes purement féodales; c'était ce droit d'investiture dont les chefs de l'église prétendaient dépouiller les empereurs. »

(COSTA DE BEAUREGARD.)

longtemps avait décidé l'empereur d'aller en Italie pour se faire absoudre de l'anathème lancé contre lui par Grégoire. Une entrevue eut lieu entre les deux monarques au château de Canossa. Adélaïde, vieille alors, et son petit fils Amédée II, beau-frère de l'empereur, servirent de médiateurs dans cette importante discussion. Inutile d'avancer que le comte de Savoie donna raison à l'empereur. Ce dernier prouva sa reconnaissance à son beau-frère, en lui donnant l'investiture de la petite province du Bugey, située sur les bords du Rhône. Adélaïde obtint aussi l'inféodation d'une grande partie du marquisat d'Ivrée, sur lequel elle avait des droits, mais qu'elle ne pouvait posséder sans l'autorisation de l'empereur.

Amédée II épousa Jeanne, fille de Gérold II, comte de Genève; le comte Humbert II, qui suit, naquit de ce mariage.

Amédée II, comme ses prédécesseurs et successeurs immédiats, accorda un grand nombre d'immunités au clergé. A la fin du onzième siècle, des monastères opulents s'élevaient de toutes parts. C'était une idée reçue depuis longtemps déjà, que la fin du monde allait venir; les malheurs inouïs qui fondaient sur les populations accréditaient ce bruit. Les puissants de la terre se hâtaient de faire des actes de contrition tout en donnant de belles terres aux abbayes; ce fut dès ce temps que les ordres de S. Benoît, de S. Augustin et autres devinrent si puissants qu'ils ne travaillèrent plus; leur influence était telle vers la fin du onzième siècle que beaucoup de princes, de hauts barons entraient dans les ordres pour échapper aux remords de leur conscience : ils apportaient à la communauté, en prenant le froc, leurs biens mal acquis, fruits de rapines, de meurtres et de violences. Ainsi, on vit Gui-le-Vieux, sire du Graisivaudan et Roger-le-Batailleur, frère du comte de Turin, se faire moine par crainte de l'enfer, après avoir mené une vie souillée de toutes sortes d'iniquités. Les évêques gratifiaient les moines de seigneuries, afin que ceux-ci priassent le ciel

pour eux tandis qu'ils s'occupaient des choses de la terre. A voir la société ainsi organisée, ne semblait-il pas en effet que la fin du monde était proche ?

En Savoie, où cet ordre de choses existait depuis les derniers rois d'Arles qui y avaient beaucoup contribués par leurs dévotions, en Savoie, la moitié du territoire appartenait aux abbayes. On n'était absolument rien si on ne tenait pas à l'un des ordres religieux par un lien quelconque ; on vit de puissants barons s'avouer les très-humbles esclaves de tel ou tel ordre, et porter, comme signe de l'engagement moral qu'ils s'imposaient de gaîté de cœur, un anneau de fer à la jambe. — L'esclavage était-il assez dans les mœurs ?

L'histoire ne dit pas qu'aucun des cinq comtes de Savoie, dont nous venons d'esquisser la biographie, aient jamais rien fait pour combattre cet effroyable principe de l'esclavage (1).

Or, les terres appartenant aux abbayes de la Savoie, étaient cultivées par cent cinquante mille serfs au moment où la liberté faisait entendre le premier cri de sa puissante voix, dans les plaines du Piémont. C'était un fait acquis, alors, que les serfs du clergé étaient bien plus malheureux que les serfs des seigneurs laïques. Pourquoi ? nous ne discuterons pas cette question ; toujours est-il que les désertions des serfs et des vilains des terres abbatiales, étaient plus considérables que celles des terres des barons, où, très-souvent, une dame châtelaine, compatissante, servait à adoucir les maux des gens de la glèbe. Mais où allaient donc ces esclaves ? où se réfugiaient-ils ? Ils allaient en Piémont où des frères affranchis les recevaient en frères, eux et leurs familles, quand ils réussissaient à traverser

(1) Lorsque les hordes du nord conquirent les pays de l'occident et du midi sur les faibles patrices romains, ils appelaient serfs (conservés) les vaincus qu'ils firent prisonniers : c'était bien ! c'était humain, disent les historiens qui se firent plus tard les apologistes du système féodal; c'était bien pour le moment qui suivit la bataille, pour les vaincus eux-mêmes; mais leurs enfants devaient-ils être esclaves, éternellement esclaves? Jamais on écouta moins la parole du Christ, qu'à ces malheureuses époques où on l'invoquait à tout propos.

les monts sans être arrêtés par les officiers abbatiaux. Chose étrange! on vit bien souvent les barons eux-mêmes protéger ces désertions par jalousie contre les abbés et reprendre par la force, quand l'idée de la fin du monde fut passée, les terres que naguères, dans un accès de peur, ils avaient données aux moines.

L'ambassadeur Foscarini, dans la relation qu'il fit au sénat de Venise des principes fondamentaux de la maison de Savoie, dit que, dès le règne d'Amédée II, les princes de cette maison comprirent toute l'importance de leur position géographique ; nous sommes de cet avis; car à peine le comte Oddon eût-il le pied à Suse qu'il maintint les Piémontais par les armes des Savoyards et les Savoyards par les armes des Piémontais. Se fortifier dans les montagnes et s'agrandir aux dépens de leurs voisins, dans les quatre directions des points cardinaux, telle fut la politique constante de tous les souverains de la maison de Savoie.

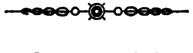
Lors de son mariage avec Oddon, Adélaïde avait détaché quelques fiefs du marquisat de Suse pour en faire une dot à sa fille Béatrix ; Béatrix se maria et ses biens, joints à ceux de son époux formèrent le marquisat de Saluces. Les marquis de Saluces reconnurent longtemps la suzeraineté de la maison de Savoie, puis, ils secouèrent le joug : de là tant de guerres qui ne finirent qu'au dix-septième siècle.

Ce marquisat comprenait toutes les vallées situées entre le Pesio et le Pelice, aux pieds des Alpes occidentales.

La marche de Suse, comprenait toutes les vallées qui s'étendent entre la Doire-Baltée et le Pesio. — La marche d'Ivrée renfermait Ossola, Aoste, Verceil, le Canavesan et plusieurs petites vallées des Alpes pennines.

Quant à la marche du Montferrat, postérieure aux deux premières, elle ne comprenait guère à son origine que Turin et Ivrée.

Les enfants des trois margraffs, établis chacun dans l'une de ces marches, par Charlemagne, pour en garder les communications importantes, se rendirent peu à peu les maîtres de ces principautés. Ces marquis possédaient en outre au commencement du onzième siècle, des fiefs importants dans le Chablais, le Valais et la rivière de Gênes : les marquis de Suse régnèrent jusqu'à l'époque du mariage d'Oddon, sur une partie de la Maurienne, au bas du Mont-Cenis ; ils habitaient les châteaux de Suse et d'Aveillane et furent les fondateurs des abbayes de la Chiusa et de Novalaise.



6me—1094.

HUMBERT II, dit le *Renforcé*,

(RÈGNE 9 ANS.)

On ne sait pas plus que pour ses prédécesseurs le lieu et la date de la naissance de ce comte ; on ignore même la date de son avènement à la couronne ; seulement, comme on sait l'époque de sa mort et la durée de son règne, nous établissons de notre autorité, la date de l'avènement. Ce prince est le premier de sa famille qui porta le titre de comte de Maurienne et de marquis de Suse. Il mourut à Moûtiers, en Tarentaise, et fut inhumé dans la cathédrale de cette ville : l'évêque de Maurienne qui, du temps d'Humbert II, avait repris l'influence de ses devanciers était plus puissant que lui ; il en était de même de l'archevêché de Tarentaise, que les anciens rois de Bourgogne avaient investi du titre de comte et des droits régaliens.

Humbert II épousa Gilles ou Wille, fille de Guillaume II,

surnommé *tête hardie*, comte de Bourgogne et de Mâcon. Ce prince eut de cette princesse six enfants; l'aîné, Amédée III, qui lui succéda, comme lui Humbert II, avait succédé à Amédée II, en vertu du droit de primogéniture; l'un de ses enfants, une fille, Adélaïde, épousa Louis-le-Gros, roi de France.

Quelques historiens prétendent que vers la fin du règne d'Humbert II, ce prince prit, avec ses deux titres de comte de Maurienne et de marquis de Suse, celui de comte de Savoie; ce qui ferait supposer avec quelques raisons que déjà l'influence du comte souverain s'étendait sur une partie de la vallée de l'Isère, c'est-à-dire d'Aiguebelle à Conflans. Cet espace appartenait précédemment à de petits seigneurs, nouveaux barons titrés ou sans titres, ne relevant que de l'empereur d'Allemagne.

L'archevêque métropolitain, dont nous venons de parler, se nommait Héraclius; il n'avait pas, si l'on en croit les chroniques, une grande réputation de sainteté parmi ses ouailles; sans affirmer que ce prélat soit jamais entré dans sa cathédrale, par un beau jour de fête, à cheval et le faucon sur le poing, comme le firent beaucoup de ses confrères à cette époque, on peut croire du moins qu'il n'était pas capable de grandes vertus chrétiennes : nous sommes loin pourtant d'affirmer que dans la chrétienté tous les princes de l'église lui ressemblaient (1). La puissance encore trop faible des comtes de Savoie et la décadence du pouvoir impérial sur nos contrées, contrées trop éloignées du siége de l'empire, la décadence du pouvoir impérial, avons-nous dit, laissait un libre champ au despotisme féodal. Ainsi que les seigneurs laïques, Héraclius avait largement usé de ses prétendues prérogatives; l'archevêque voulait asservir à ses volontés spirituelles et temporelles, les populations

(1) « Saint Hugues, né à Château-Neuf, fut élu évêque de Grenoble, malgré sa résistance; « il se retira à Chaise-Dieu où il prit l'habit monastique, désespéré d'avoir fait d'inutiles efforts « pour réprimer le libertinage des prêtres, la simonie et l'usure qui faisaient d'affreux rava- « ges. » (*Bibliothèque du Dauphiné*. GUY-ALLARD.)

de son diocèse immense. Le peuple voulait briser le joug qui pesait trop lourdement sur lui ; le peuple de Moûtiers commença les hostilités, d'abord, par des récriminations, ensuite par des voies de fait, et les sbires du seigneur mitré furent vaincus.

Quel était le chef de cette sédition ? Un seigneur de Briançon, nommé Eméric, le plus puissant baron de la vallée, redoutable à tous, même à son suzerain l'archevêque ; connaissant l'antipathie profonde que le peuple gardait à son maître, il voulut en profiter et s'emparer du pouvoir : La moitié de ses vassaux et lui-même étaient au nombre des séditieux (1). Ce fut à Moûtiers même, devant le palais épiscopal, que la sédition commença sous les ordres d'Eméric. Moûtiers, l'ancienne Darantasia des Romains, nommé Monastérium sous les Franks et les Bourguignons, était déjà, au xme siècle, une ville importante : elle était naturellement ce qu'elle est encore aujourd'hui, le centre de toutes les vallées de cette partie des Alpes. Or, Humbert II, appelé par l'archevêque pour l'aider à mettre son peuple et le baron de Briançon à la raison, Humbert II, ayant non sans peine pacifié la Tarentaise, dut convoiter sa conquête. Ce fut ce qui arriva ; quoi de plus naturel ? Comme de nos jours, la Tarentaise était limitrophe de la Maurienne, le comte ne s'empara pas ostensiblement de sa conquête, mais ce fut tout comme ; il fit valoir ses droits de vicaire de l'empire que l'empereur venait de lui concéder et ne laissa à l'archevêque, en fort peu de temps, que ses domaines, le pouvoir spirituel et ses serfs particuliers. Les princes ont toujours

(1) « Du haut de leurs donjons gothiques, les anciens seigneurs de Briançon, déjà puissants au IXe siècle, arrêtaient à leur gré la marche des voyageurs, des voituriers et marchands, jusqu'à ce que ceux-ci eussent subi les conditions qu'ils jugeaient à propos de leur imposer. En arrivant du côté de Conflans, on voit devant soi la gorge formée entre les rochers, dont les couches, presque verticales, offrent une variété de couleurs, parmi lesquelles dominent les couleurs sombres ; à droite, on aperçoit les vastes décombres et les restes des pans de murs du château de Briançon, dont les degrés étaient taillés dans le roc et dont l'emplacement escarpé contre la montagne, au-dessus de l'Isère, est aujourd'hui couvert de ronces et d'autres arbustes. » (*Guide en Savoie*, par RICHARD.)

pensé que ces sortes de conquêtes étaient légales ; à leur point de vue c'est possible : cette fois-ci, cependant, la légalité existait, le peuple était de l'avis du prince.

Répétons-le, l'esprit d'usurpation était dans les mœurs du siècle, richesse et pouvoir n'étaient alors qu'une question de force, d'influence et de fourberie. En Savoie et en Italie on disait déjà : *Pour devenir grand, il faut souvent se faire petit ; à l'exemple du serpent, il faut ramper et se redresser tour-à-tour, être toujours prêt à sacrifier la queue pour sauver la tête.*

Humbert II, qui ne valait guère mieux que son trisaïeul Boson (1), mit ces maximes en pratique et agrandit son petit état. Du reste, nous venons de voir un empereur d'Allemagne donner le Bugey à un comte de Savoie, sans plus de préliminaire que s'il ne lui eût donné qu'un troupeau de moutons. Nous le demandons, l'empereur avait-il le droit d'inféoder le Bugey sans le consentement des habitants; pouvait-il *commettre* de telles libéralités? Quant au pouvoir temporel des évêques, les évêques savaient parfaitement eux-mêmes qu'il n'était qu'une violation flagrante de l'évangile; aussi, le temps aidant, les peuples, unis aux rois, en ont-ils fait justice.

Humbert II a fait un pèlerinage à Rome en 1101, ce qui fit croire à quelques historiens qu'il avait fait partie de la croisade commandée par Godefroid de Bouillon, expédition qui eut lieu à peu près à la même époque. Ce fut à son retour de Rome qu'Humbert II fonda l'abbaye d'Aulph en Chablais.

A son retour de Moûtiers, au château de Charbonnières, le comte de Savoie dut partir immédiatement pour ses posses-

(1) Il est bien prouvé que Boson s'était fait couronner à Mantaille sans l'assentiment du peuple.

Selon quelques historiens savoyards, cette ville de Mantaille dut être la ville de Montmélian ; selon d'autres, Mantaille pourrait bien aussi avoir été Bourg-Evescal, près de St-Jean-de-la-Porte. Enfin les historiens dauphinois placent cette ville aux environs de Vienne. Lesquels croire? Nous avouons, en toute humilité, ne pouvoir nous prononcer en aucune manière à ce sujet.

sions d'outre-monts; durant les neuf années de son règne, ce comte eut toujours les armes à la main. L'héritage du marquisat de Suse lui était contesté, non seulement par les enfants des deux impératrices et de ceux de la marquise de Saluces, ses cousins germains, mais encore, par de rudes compétiteurs, tels que Boniface, marquis de Savone, et Boniface, marquis de Montferrat : Humbert, pour garder une part de cette dot d'Adélaïde, fut obligé de démembrer l'héritage au profit des souverainetés voisines, et cela, après de sanglants combats.

Voici quelle était la division territoriale de la Savoie au commencement du XIme siècle :

A Humbert II appartenait la plus grande moitié de la Maurienne, l'autre partie à l'évêque de cette vallée, la Tarentaise de fait sinon de droit, la Haute-Savoie, le duché de Turin, le Val-d'Aoste et le marquisat de Suse; selon quelques auteurs, il possédait aussi le *gouvernement* du Chablais que l'empereur avait donné à sa célèbre grand'mère Adélaïde de Suse. A Aimon, comte de Genève, appartenaient le Genevois, le Carouge, le Faucigny, l'Albanais et la petite vallée de Beaufort; Aimon reconnut tenir cette vallée des archevêques de Tarentaise, sous le *servis annuel de deux grosses truites*. La Savoie-Propre appartenait aux seigneurs de la Rochette et à Aimon, seigneur du bourg de Chambéry.

Nous voici arrivés en l'an 1100 ; à cette époque aucune franchise n'était encore acquise aux communes de la Savoie. Les barons vivaient isolés dans leurs châteaux; du haut de leurs tourelles, comme l'aigle de son nid, ils dominaient la terre. Pour passer le temps, quand la guerre ne les occupait pas, ils allaient à la chasse ou se battaient entre eux : les vilains seuls payaient les frais de ces luttes fratricides. Ces vilains, ces serfs, souvent visités par la dame châtelaine dans leurs maladies, quand cette maladie n'était pas le lèpre, baisaient respectueusement le pan de la robe du bon ange qui les visitait.

Le serf, complètement ignorant, ne se croyait point malheureux quand il ne souffrait pas par trop; il croyait innocemment qu'autour de lui tout était normal et naturel : Dieu, pensait-il, Dieu commande au prince, le prince au baron, le baron au serf: cela doit être ainsi; mais prince, baron et serf, tous retournent à Dieu qui les jugera selon leurs bonnes ou leurs mauvaises actions.

Alors, presque tous les hommes libres, c'est-à-dire ceux qui n'étaient ni serfs, ni ecclésiastiques, ni barons, se claquemuraient dans les villes; villes et bourgades étaient murées depuis l'invasion des Sarrasins. Ces citadins, ces pères de la bourgeoisie, étaient tous ouvriers, commerçants ou scribes. Par esprit de système autant que par philanthropie, les commerçants de ces temps vendaient bon marché au serf, cher au bénédictin et plus cher encore au seigneur. Alors, nous devons l'avouer, les communautés religieuses remplissaient encore l'office du plus saint ministère : celui de l'amour et de la charité. Par exemple, quand une compagnie franche, bande de soudards sans chef et sans aveu, battait la campagne; quand des condottieri, renvoyés par un chef qui n'avait plus besoin de leurs services, assiégeaient une bourgade, pillant, violant, égorgeant tout dans les environs, c'était toujours dans les murs d'un couvent que les victimes, que les malheureux trouvaient aide et protection. Mais c'était surtout quand une famine, une peste ou une inondation sévissait, ravageait une contrée, que le zèle et l'humanité de ces bons religieux étaient à la hauteur de leur mission! Oh! c'était alors que les bons frères méritaient la reconnaissance du peuple : la reconnaissance du peuple ne leur faillissait point.

Disons-le encore, à ces religieux nous devons une grande partie du défrichement de nos forêts, de l'ensemencement de nos champs; alors les religieux étaient bons parce qu'ils connaissaient le prix de la peine, parce qu'ils travaillaient enfin;

aussi étaient-ils bénis comme ils méritaient de l'être. Ce ne fut que plus tard, quand devenues trop riches, les communautés, au lieu de travailler elles-mêmes, firent travailler leurs serfs, leurs vassaux et leurs mainmortables, que les communautés, disons-nous, perdirent, avec l'amour du peuple, leurs vertus chrétiennes. Dans notre Savoie, aux premiers jours du XIIme siècle, les grandes abbayes de Tamié, du Reposoir, de Hautecombe, n'étaient pas encore fondées. C'étaient de modestes couvents qui s'élevaient sur le versant de nos collines : alors la simonie n'était pas encore entrée dans la maison de Dieu : ce temps fut celui de la fondation du prieuré de Chamonix.

Ici, nous croyons devoir rapporter la charte de fondation de ce prieuré que nous transcrivons dans les *Mémoires* de Besson, curé de Chapéry, page 346, n° 8 des preuves. Nous transcrivons cette charte, une fois pour toutes, afin de donner aux lecteurs, une idée de ces sortes de vieux documents :

« *Fondation du prieuré de Chamonix par Aymon, comte de Genève.*

« In nomine sanctœ et individuæ Trinitatis.

« Ego, Aymo, comes Gebennensis, et filius meus Gerolbas, « damus et concedimus Domino Deo Salvatori nostro, et « sancto Michæli Archangelo, de Clusâ omnem campum mu- « nitum cum appenditiis suis, ex aquâ que vocatur Dionsa, et « rupe quæ vocatur Alba, usque ad Balmas, sicut ex integro « ad comitatum meum pertinere videtur ; id est, terras, sylvas, « alpes, venationes, omnia placita et banna, et monachi Deo « et Archangelo servientes hoc totum habeant et teneant sine « contradictione alicujus hominis, et nihil nobis nisi eleëmo- « sinas et orationes pro animabus nostris et parentum nostro- « rum retinemus, ut sanctus Michaël Archangelus perducat « nos et illos in paradisum exultationis. Si quis autem, quod « absit, hoc donum confringere voluerit, in anathemate et ma- « ledictione sit, sicut Datan et Abiron, quoùsque resipiscat et

« satisfaciat. Ex istis ergo donis sunt legitimi testes, uterini « fratres comitis Willelmus Fulciniacus, et Amedeus, et Thu- « rumbertus de Nangiaco, et Albertus miles, et Aguelrandus « presbiter, et Silico.

« Ego Andreas, comitis capellanus, hanc cartam præcepto « ipsius comitis scripsi, et tradidi feriâ septimâ lunâ 27[e], papa « Urbano regnante. »

« Au bas de cet acte pend le sceau en cire blanche, et quoiqu'il soit sans date, on conjecture, par le règne du pape Urbain II, qui siégea depuis l'an 1088 jusqu'en 1099, qu'il fut passé environ l'an 1090, époque à laquelle ce même comte, conjointement avec Gérard son fils, fit une donation assez considérable au monastère de S[t]-Oyen de Joux.

« Le prieuré de Chamonix, fondé par Aymon, comte de Genève, du temps du pape Urbain II, avant 1099, dépendait de l'abbaye de S[t]-Michel de la Cluse. Guillaume de la Ravoyre, qui en fut le dernier prieur, en procura l'union à la collégiale de Sallanches. Guifrey, qui en était prieur en 1229, fut présent, le 12 des calendes de mai, à la cession qu'Aymon, seigneur de Faucigny, fit de Chamonix à Guillaume, comte de Genève. Guillaume de Villette fut prieur en 1310. Aux nones de juillet, Hugues, dauphin, seigneur de Faucigny, lui confirma la juridiction du prieuré de Chamonix et de ses dépendances (1).

« On sait par Champier, le chroniqueur, dit M. J. Replat, qu'au retour de son pèlerinage, Humbert II se retira en sa comté et en ses pays, lesquels il gouverna en bonne paix et tranquillité; il véquit longuement en grande prospérité de moult noble vie, et puis fina ses jours très-honorablement, dont fut fait de lui un très-grand deuil, et fut moult plaint et

(1) Ainsi, ce fut au pied des glaciers du Mont-Blanc, dans cette vallée aux avalanches, où l'homme peut se croire aux extrémités de la terre, dans un site plus accidenté que celui de la Chartreuse, que les religieux de la Cluse fondèrent ce prieuré; presque sur le même emplacement, M. Ferdinand vient de faire bâtir l'hôtel royal. Cet établissement, que nous avons visité en 1851, est bien le plus beau, sinon le plus vaste des hôtels du continent; il contraste singulièrement, par son luxe, avec la nature sauvage qui l'entoure.

lamenté, et fut triumphamment ensevely et mis en sépulture en l'église cathédrale de Saint-Pierre de Moustiers en Tharentaise, environ l'an mil cent et neuf. »

— Ponce de Faucigny, fondateur de l'abbaye d'Abondance en Chablais, et de celle de Sixt dans le Haut-Faucigny.

7me—1103.

AMÉDÉE III.

(RÈGNE 46 ANS.)

Toujours la même incertitude relativement à la date et au lieu de la naissance. Ce prince, nous ne savons trop pourquoi, prenait dans ses actes le titre de comte, par la grace de Dieu, en Bourgogne et en Lombardie. « Amédée III, dit M. Costa de Beauregard, voyant la mauvaise administration d'un lieutenant impérial en Chablais et dans la vallée d'Aoste, s'empara de ces deux provinces. Ce qui ferait croire que Conrad-le-Salique, n'en avait donné que l'administration temporaire aux premiers de nos souverains. Ce fut en qualité de duc de Chablais, qu'Amédée releva la fameuse abbaye d'Agaune ou de St-Maurice, dans laquelle les rois des deux Bourgognes se faisaient couronner et qu'ils avaient comblée de biens. » Amédée III, fut aussi le fondateur des abbayes de St-Sulpice en Bugey, de Tamié et de Hautecombe.

Moins inconnu que ses prédécesseurs, Amédée mérita le titre de brave et de pieux. Quelques auteurs prétendent qu'il fut déclaré comte et vicaire de l'empire, par l'empereur Henri V.

Ce prince épousa Mahaut d'Albon, sœur de Guy IV, dauphin; il eut d'elle Humbert III, qui suit.

Amédée III fut le premier de nos souverains qui soutint la guerre contre les dauphins, à propos de la limitation des frontières. Dans un combat sanglant qui eut lieu près de Montmeillan, Guigues IV, le premier qu'on ait appelé dauphin, parce qu'il portait un dauphin sur son cimier et dans ses armes, fut blessé et mourut des suites de ses blessures.

Sous ce règne, toutes les nations s'étaient données un solennel rendez-vous aux campagnes de Juda; ce fut le temps des poétiques conquêtes : celui des croisades.

Un moine, nommé Pierre l'Ermite, gentilhomme picard, venait d'effectuer heureusement un pèlerinage à Jérusalem. Sous l'impression des souvenirs des maux qu'il avait soufferts, du triste état des saints lieux qu'il avait visités; des misères sans nombre que les mahométans faisaient subir aux chrétiens d'orient, mais plus particulièrement aux religieux qui gardaient le tombeau de Jésus-Christ; sous l'impression de tant de souvenirs, disons-nous, et plein de l'enthousiasme de la foi, Pierre l'Ermite se rendit à Rome, où il exposa chaleureusement cet état de choses au chef de l'église.

Urbain II, pontife d'un caractère ferme, d'un génie élevé, ayant écouté Pierre, se prit à s'enthousiasmer, comme le pauvre moine, à l'idée de la délivrance des saints lieux. Immédiatement il indique un concile à Clermont, en Auvergne, fait un appel aux princes, aux populations de la chrétienté; bientôt, puissamment aidé par le moine pèlerin qui prêcha la croisade dans les villes et dans les châteaux, l'appel du pontife est entendu. Il se trouva au concile de Clermont, outre un nombre considérable de princes, de barons et de chevaliers, trois cent dix évêques qui appuyèrent de tout leur pouvoir l'expédition projetée. Elevé sur une estrade richement ornée, Urbain II fit une allocution pathétique aux assistants; il toucha du doigt

toutes les plaies des chrétiens de la terre sainte ; puis, prenant un ton inspiré, il s'écria : « Enrôlez-vous sous les enseignes de « Dieu; passez, l'épée à la main, comme vrais enfants d'Israël, « dans la terre de promission ; chargez hardiment et vous, « vous ouvrant un chemin à travers les bataillons des infidèles « et les monceaux de leurs corps, ne doutez point que la croix « ne demeure victorieuse du croissant ; rendez-vous maîtres « de ces belles provinces qu'ils ont usurpées ; extirpez-en « l'erreur et l'impiété ; faites, en un mot, que ce pays ne pro- « duise que des palmes pour vous ; et de leurs dépouilles, « élevez de magnifiques trophées à la gloire de la religion et « de la nation française. »

Ces paroles véhémentes, on le comprend, firent bondir tous les cœurs ; tous ces cœurs de français que le seul mot de gloire entraîne aux combats. Aussi, tout l'auditoire s'écria-t-il d'un commun accord, comme si ces trois mots eussent été appris d'avance, comme s'ils fussent sortis de la poitrine d'un seul homme : *Dieu le veut !!* « Allez donc, reprit le pontife, allez, « braves chevaliers de Jésus-Christ, allez venger sa querelle, « et, puisque tous ensemble vous avez crié *Dieu le veut !* que « ce mot venu de Dieu soit le cri de votre entreprise. »

Une croix d'étoffe rouge posée sur l'épaule droite, fut dès lors le signe, l'emblème de la croisade.

Plus de cent mille hommes prirent la croix dans les trois jours qui suivirent cette solennité. Rentrés dans leurs foyers, la plupart de ces premiers soldats de la croix furent d'éloquents prédicateurs de la croisade. Avant que l'autorité eût encore rien organisé, un premier corps de croisés, composé de cent quatre-vingt mille malheureux, se mit en route pour Jérusalem, sous la conduite d'un certain *Gauthier sans avoir*. Cette première armée fut décimée par la faim, la fatigue et l'épée des Bulgares, avant même qu'elle eût atteint Constantinople.

Un second corps, composé cette fois de la fleur de la chevalerie, de la noblesse française, se mit bientôt en marche sous le commandement du célèbre Godefroid de Bouillon, comte de Flandre. Cette armée atteignit la ville sainte, mais à quel prix? au prix de fatigues inouïes, de revers extraordinaires, de privations chaque jour renouvelées, et la mort de cinquante mille hommes, la moitié de l'effectif de l'armée (1). Toutefois, le but fut atteint, l'étendard de la croix flotta sur les murs de Sion! le royaume de Jérusalem et plusieurs principautés chrétiennes se fondèrent en Palestine.

Peu d'années après, pourtant, moisonnés par un soleil tropical et les cimeterres des Sarrasins, les chevaliers chrétiens de l'orient demandèrent du secours à l'occident. Louis VII, roi de France, Louis, qui venait de faire brûler dans leur église trois mille habitants de Vitry-le-Français, étant poursuivi par le remords, s'imposa, malgré Suger, son vertueux ministre, s'imposa le voyage de la terre sainte pour pénitence. Il partit avec sa femme Eléonore de Guienne, entouré d'une armée tout aussi nombreuse que les deux précédentes.

Ce fut dans cette troisième expédition, qui eut lieu en l'an 1147, que le comte de Savoie, Amédée III, prit la croix. Il mourut à Nicosie, dans l'île de Chypre, deux ans après son départ de Charbonnières, en 1149. Son corps fut inhumé dans l'église Sainte-Croix de Nicosie. Voici les noms des gentilhommes savoyards, conservés par l'histoire, qui suivirent Amédée III à la croisade : Le baron de Faucigny et son fils, les barons de Seyssel et de la Chambre, ceux de Miolans et de Montbel, les seigneurs de Thoire, de Montmayeur, de Vienne, de Viry, de la Palude, de Blonay, de Chevron-Villette, de Chignin et de Châtillon (2).

(1) *Histoire des Croisades*, par M. Michaud, de l'académie française, né à Albens, en Savoie.

(2) Amédée III, n'ayant point encore eu d'enfants, sa sœur, la femme de Louis-le-Gros, roi de France, persuada à son mari de s'emparer de la Savoie. Ce que celui-ci fit. Amédée III, ne dut de recouvrer ses états qu'à l'intercession de Pierre l'Ermite et à la condition qu'il prendrait la croix.

Le résultat en amélioration que les croisades apportèrent dans l'état social en Savoie, comme dans toute l'Europe, fut immense. Les croisades commencèrent l'émancipation des peuples et l'affermissement du principe royal; forcés de se procurer, à quelque prix que ce fut, l'argent nécessaire à leur équipement, les seigneurs vendirent des terres aux bourgeois (habitants des bourgs), affranchirent des serfs et laissèrent, par leur absence, une plus grande latitude aux rois. Les croisades polirent les mœurs, créèrent, en quelque sorte, la navigation, le commerce et elles apportèrent dans nos contrées, encore à demi-barbares, avec ses produits, la vieille civilisation de l'orient.

Ce résultat d'améliorations a surtout été sensible dans notre Savoie, pays essentiellement agricole, mais qui ne peut l'être qu'à la condition d'être cultivée sur une petite échelle, vu les innombrables accidents de terrain qui sillonnent son sol tourmenté. Le morcellement parcellaire commença donc en Savoie, vers le milieu du XIIme siècle. Ce fut à cette époque de fureurs religieuses, que des Juifs, chassés par des populations chrétiennes moins tolérantes, vinrent se fixer à Turin où on les parqua comme on parque des animaux immondes; mais on accepta d'eux, avec leurs connaissances commerciales, leurs services et leur argent.

L'ordre de date nous force de reprendre ici le cours sommaire des événements accomplis en Piémont, depuis la chute du royaume de Lombardie.

Vers 950, la maison de Saxe s'étant éteinte, les barons du nord de l'Italie, quoique presque tous d'origine allemande, encouragés par l'éloignement du siége de l'empire germanique auquel leurs fiefs appartenaient, essayèrent de faire revivre l'ancien royaume de Lombardie, aboli par Charlemagne, et de se rendre indépendants et de la France et de l'empire. A cet effet, ils élurent Bérenger, duc de Frioul, ensuite Louis, Ro-

dolphe et Hugues, tous trois rois d'Arles; puis, successivement, Bérenger, Adalbert et Arduin, les marquis-rois d'Ivrée. Cependant, vers le commencement du XIe siècle, c'est-à-dire sous Conrad-le-Salique, ce royaume rentra forcément par les armes, sous le sceptre de l'empire, comme la Savoie et le Dauphiné y entrèrent, ainsi que nous l'avons dit.

Ravagé par les Hongrois et les Sarrasins, décimé plus tard par des pestes successives, le Piémont resté sans force, fut obligé, lui aussi, d'accepter le système féodal, système né dans les états septentrionaux et peu en harmonie avec le génie, les mœurs et le caractère italien. Après les grandes calamités dont nous venons de parler, la malheureuse Italie s'en créa de nouvelles (1). Les manichéens et les orthodoxes, se brûlèrent réciproquement leurs bourgs et s'égorgèrent sans pitié (2); comme partout, d'ailleurs, à cette époque, en Italie, le pouvoir appartenait au plus fort. Le Piémont, après la chute du royaume de Lombardie, se releva sous le règne d'Arduin, le dernier des marquis-rois d'Ivrée, mais retomba bientôt dans la féodalité. L'empereur Othon III, craignant le pouvoir des seigneurs, démembra le marquisat et cet état retomba dans l'anarchie. En vain, Bérenger, duc de Frioul, Guillaume de Montferrat et le fameux Aléran travaillèrent-ils à donner des bases au pouvoir dans le nord de la péninsule; efforts inutiles. — Alors, les empereurs, ne pouvant plus défendre leurs états, permirent aux villes de se fortifier, afin qu'elles se défendissent elles-mêmes. Elles se défendirent, en effet, mais contre leurs maîtres et contre leurs ennemis. En quelques années, on vit le Piémont, à l'exemple de la Lombardie, passer sans transition d'un esclavage atroce,

(1) Les sectaires qui prirent le nom d'Albigeois, en France, prirent les dénominations de *Gazari* et *Cathari* en Italie. Ces noms sont des synonimes du mot *puritain*.

(2) Une comtesse de Montfort, attachée à cette secte, attirait ses co-religionnaires dans son château, où elle les protégeait. L'archevêque de Milan, ayant surpris Montfort, en emmena tous les habitants dans son diocèse. Il convertit les moins récalcitrants, dit Landulf, dans son histoire de Milan, puis il fit brûler les autres.

à une liberté sans frain. A la voix d'un pape (1), dont une bulle affranchit comme par enchantement tous les serfs de l'Italie, les troubles cessèrent et des villes nombreuses se fondèrent ; cette insurrection des habitants du Piémont contre les grands vassaux de l'empire, donna naissance aux villes dont les noms suivent :

Alexandrie, Nice, Mondovi, Coni, Fossan, Savillan, Chérasco, Carmagnole, Moncalier, Dronéro, Villeneuve-d'Asti, St-Damien, Cria et Crescentin. Turin, Ivrée et Asti, principes de la confédération des républiques liguriennes et lombardes, arrivèrent en peu de temps à un très-haut degré de splendeur. Cette dernière ville eut jusqu'à 120,000 ames de population.

Mais, comment ces villes purent-elles être construites en si peu de temps, et, surtout, par qui furent-elles peuplées? Par les serfs affranchis de l'Italie, par ceux de la Provence, du Dauphiné et de la Savoie (2).

Ce fut contre ces républiques naissantes, contre une foule de petits princes avides et querelleurs, que, sous la conduite de leurs comtes, les barons savoyards eurent à lutter pour maintenir, dans la maison de Savoie, cet éternel héritage d'Adélaïde de Suse.

Nous présenterons ces faits dans leur ordre et leurs dates.

(1) Pascal II.

(2) Cette coutume d'enchainer les serfs à leur sol natal était, dit-on, une coutume scandinave. Rotharis, roi des Lombards, promulgua, à cet effet, une loi par laquelle il punissait de mort tout serf qui cherchait à fuir de sa cabane.

8me—1150.

HUMBERT III, surnommé *le Saint*.

(RÈGNE 16 ANS.)

Ce prince naquit au château d'Aveillane, en Piémont, le 1er août 1136, et mourut à Chambéry le 4 mars 1188. Comme son prédécesseur, il dut faire la guerre aux dauphins et comme son prédécesseur, il remporta de grands avantages sur eux. Fondateur de la chartreuse d'Aillon en Beauges, il passa une grande partie de sa vie dans divers cloîtres. Humbert III est le premier de sa race qui ait été enterré à Hautecombe.

Hautecombe, l'abbaye de St-Denis des souverains de Savoie, bâtie sur une petite presqu'île du lac du Bourget, adossée à la montagne du Mont-du-Chat, Hautecombe est magnifiquement située. Le paysage qui entoure cette abbaye est tout à la fois pittoresque, romantique et religieux, religieux surtout, car son aspect est des plus sévères. Les moines qui habitent encore ce couvent sont de l'ordre de Cîteaux. Hautecombe a donné deux pontifes à l'église : Célestin IV et Nicolas III.

Humbert III, le premier des souverains dont la monnaie porta l'empreinte de la croix de Savoie, crut le moment venu de secouer le joug, de s'affranchir de l'hommage qu'il devait aux empereurs d'Allemagne : cette velléité d'indépendance lui coûta cher.

De retour de la croisade où il avait perdu une belle armée, et dont il ne serait pas revenu lui-même sans le secours que lui prêta Louis VII, qu'il rencontra dans les déserts de l'Asie mineure, Frédéric Barberousse trouva tous ses états d'Italie insurgés contre son pouvoir. Levant à la hâte une puissante armée, il attaque Milan et toutes les villes de la confédération Lombarde;

des flots de sang sont versés de part et d'autre ; mais les républiques confédérées, bien unies par d'étroites alliances, résistent au monarque ; toutes sont résolues de périr plutôt que de renoncer à leur liberté déjà si chèrement acquise. Or, dans cette ligue contre l'empire, se trouvaient, avec les villes confédérées : Turin, Tortone, Verceil, Novare, Milan, Bologne, Brescia, Vicence, Mantoue, Parme et Plaisance ; se trouvait le marquis Obizzo Malaspina et Humbert III, comte de Maurienne. Celui-ci, attaqué dans ses possessions du Piémont comme l'avait été Amédée II par ces républiques d'un jour, crut devoir faire alliance avec elles autant pour se les rendre favorables que pour s'affranchir définitivement. Barberousse voyant donc l'impossibilité de vaincre la ligue s'attacha particulièrement à Humbert III et lui fit payer cher sa défection (1). Irrité de la résistance de la ligue, il détruisit Milan dont il ne resta pas une cinquantième partie.

Toutefois, l'orage passé, ces petites républiques, qui semblaient comprendre l'idée d'envahissement des comtes de Savoie, leur cherchèrent des querelles qui devinrent souvent très-sérieuses, car un grand nombre d'hommes d'armes périrent dans ces différents conflits ; mais les comtes de Savoie avaient tout autant de tenacité qu'en pouvaient avoir leurs remuans voisins : Humbert III, ne tarda pas à se relever des désastres produits par la vengeance de Barberousse.

Au commencement du XI[me] siècle, les républiques de Venise, de Gênes, de Pise et d'Ancône étaient florissantes ; elles avaient

(1) Dans ses vengeances contre la maison de Savoie, l'empereur Frédéric Barberousse brûla la ville de Suse et donna celle de Chieri à Charles, évêque de Turin, lequel l'inféoda peu de temps après, à la maison de Biandra; mais à la fin du XII[e] siècle, les habitants secouèrent le joug des uns et des autres, et se joignirent à la confédération des villes libres de Lombardie. A propos de cet incendie de Suse, Guichenon, l'historien officiel de la maison de Savoie, s'exprime en ces termes, à propos de la perte de quelques parchemins de famille :

« Le malheur n'eut pas été trop grand si Frédéric, pour se venger, se fut contenté d'exercer « sa colère *sur des habitants, sur des pierres et sur des meubles*. » Si nous n'avions ces lignes imprimées sous les yeux, nous n'y croirions pas. Ainsi, selon Guichenon, Suse et tous ses habitants ne valaient pas quelques parchemins de la maison de Savoie.

alors, en quelque sorte, le monopole du commerce de l'Europe. Au siècle suivant, leur exemple fut suivi par les villes du Piémont et de la Lombardie. Asti, qui précéda dans le régime républicain, toutes les autres villes de la confédération lombarde, Asti, donna son code municipal aux autres cités qui naissaient à la liberté. Ce gouvernement municipal des cités piémontaises, était composé de deux conseils : le grand conseil comprenait tous les citoyens âgés de vingt-cinq à soixante ans ; le petit conseil était composé d'un nombre de conseillers qui variait selon l'importance de la localité; ces conseillers étaient présidés par deux syndics et assistés par des tribuns du peuple. Le grand conseil était donc le pouvoir législatif et le petit conseil le pouvoir exécutif ; à la tête de ce dernier conseil était placé le *podestat*, magistrat suprême nommé pour un an. Le *podestat* devait être étranger à la cité afin de n'avoir d'autre influence que celle de sa charge.

Chaque citoyen était soldat de dix-huit à soixante ans.

Une fois la guerre déclarée, ces milices citoyennes sortaient de leurs villes en colonnes serrées ; elles marchaient autour d'un chariot, espèce de *labarum* qu'ils nommaient *carroccio* : c'était un chard traîné par plusieurs paires de bœufs et sur lequel était planté une croix entre deux immenses bannières ou étendards qu'ils nommaient *gonfalons*. Ces milices devaient mourir autour du *carroccio* : la retraite était un déshonneur.

Ces cités atteignirent un haut degré de prospérité ; mais bientôt mésusant du droit qu'elles avaient de se faire la guerre entre elles, elles s'affaiblirent mutuellement. Nous les verrons au siècle suivant, se mettre sous la protection de princes puissants qui les asserviront.

Telles furent les ennemis qui combattirent les comtes de Savoie en Piémont. Les milices de Turin et d'Asti les poursuivirent souvent jusque dans la Maurienne.

Après avoir remporté une victoire éclatante sur le dauphin Gui V, Humbert III rentra dans la solitude de l'abbaye d'Auph pour en ressortir aussitôt; il dut s'interposer entre les seigneurs de la Rochette et de Montmayeur qui se faisaient une guerre à outrance. En vain la *trève du seigneur* leur defendait-elle de prendre les armes du mercredi soir au lundi matin, ils se battaient du lundi matin au mercredi soir; et sauf la semaine sainte où Jésus-Christ *consomma sa passion*, ces petites guerres duraient toute l'année. Plus tard, les conciles et l'autorité des chapitres, étendirent la *trève de Dieu* à la fête de la vierge, à celles des apôtres et à leurs vigiles, mais on ne s'en battait pas moins; il fallut, pour mettre un terme à ces luttes impies, les guerres sérieuses que les comtes de Savoie entreprirent en Piémont. D'ailleurs, les barons savoyards considéraient comme leur principale prérogative, celle de se faire justice par leurs propres mains. Ainsi, l'empereur Conrad-le-Salique, en déclarant dans sa *loi des fiefs*, les *bénéfices militaires*, inamovibles et héréditaires, de mâle en mâle, par rang de primogéniture, rendait les hauts barons, possesseurs de ces fiefs, plus arrogants et plus ambitieux.

Cependant la *trève de Dieu* diminua sensiblement ces guerres particulières : c'était un pas de fait hors de la barbarie.

Humbert III fut marié quatre fois, de ces quatre femmes il n'eut que deux filles et Thomas qui lui succéda.

—St Anselme, de la maison des seigneurs de Chignin, en Savoie; il fut évêque de Belley, prieur de la grande Chartreuse durant le schisme de Victor III; il fit déclarer l'ordre des chartreux en faveur de son antagoniste Alexandre III; son humanité et sa véritable piété l'ont fait mettre au nombre des saints.

—Pierre de Tarentaise: il était de son temps la plus grande illustration de l'ordre de citeaux. St Bernard, dont il était l'ami, usa de son influence pour lui faire accepter l'archevêché de Moûtiers.

9me—1188.

THOMAS PREMIER.

(RÈGNE 45 ANS.)

Thomas Ier naquit au château de Charbonnières, en Maurienne, le 20 mai 1177 : mort en 1233, à Aoste, il fut inhumé dans l'église cathédrale de cette ville, où l'on voit encore son mausolée

Nous venons de dire comment Humbert III avait perdu les bonnes graces de l'empereur Frédéric Ier, et comment celui-ci l'en punit. Reprenant ce fait où nous l'avons laissé, il nous suffira de dire que les possessions de la maison de Savoie en Piémont, sequestrées dans les dernières années du règne précédent, furent rendues à Thomas qui, par l'entremise de son tuteur, le marquis de Montferrat, rentra en graces auprès de l'empereur. Ce fut en 1207 qu'il reçut de Frédéric l'investiture de ses états.

Jusqu'à présent nous n'avons guère vu, en fait de qualités essentielles, chez les huit souverains qui ont précédé Thomas, qu'un esprit d'agrandissement soutenu avec une volonté ferme, une grande tenacité dans la lutte; cependant, peut-être, ces huit princes valaient-ils mieux que nous ne pensons; mais à tout commencement l'histoire a des nuages. Mieux connu, nous reconnaissons Thomas pour un prince intelligent, bon et civilisateur; c'est le plus grand éloge que nous puissions faire d'un homme.

En 1188, la ville la plus industrieuse de nos contrées, c'était, après Genève, la ville d'Aiguebelle, notre vieille capitale. Thomas, dès son avènement, l'agrandit et l'embellit

autant que cela fut en son pouvoir ; il y fit prospérer l'industrie et y tint cour d'amour.

Si nos pères, les Allobroges, manquaient à la civilisation du côté des lettres, ils n'y manquaient point du côté de l'industrie. Dans les pays de montagnes, les longs hivers ne permettant pas de longues courses, les habitants dépensent généralement leur activité à des travaux, à des inventions profitables (1). Nous avons nous-mêmes remarqué cette activité dans les Pyrrenées et les Cévennes, dans toutes les Alpes, le Jura et les Vosges. Nous le demandons, s'ils ne travaillaient pas, que feraient ces peuples sous les neiges qui les assiégent durant des mois entiers ? Ils retourneraient à la barbarie.

Avec les taillandiers qui fabriquaient les instruments de labour, les foulons qui travaillaient le drap, les armuriers, complétaient les trois branches principales de l'industrie en Savoie, sous le règne de Thomas. Cette dernière industrie, surtout, avait pris une telle extension, qu'aujourd'hui on a de la peine à s'en faire une idée ; c'est qu'alors, tout homme, qui n'était pas serf était forcément soldat. Le citadin, comme le seigneur et le vassal, était couvert de lames de fer (2). Les chevaux eux-mêmes, disparaissaient sous l'acier en partant pour la guerre ; la lutte de seigneur à seigneur, de seigneur à vassal, les guerres extérieures ne laissaient malheureusement pas chômer cette industrie ; les tournois aussi faisaient travailler : une passe-d'armes devait-elle avoir lieu à Aiguebelle,

(1) « Ce sont les Gaulois qui, selon Pline, inventèrent toutes sortes de roues et de voitures utiles ou de luxe qu'on employait en Italie; l'étamage des vases de ménage, le vilebrequin et les tarières, etc. Le même Pline et Philostrate rapportent que c'est des Gaulois que les Romains apprirent l'usage des métaux dans les monnaies, celui de fixer le poids que devait porter une voiture, en raison de la forme de ses roues. Pline avoue aussi que les Gaulois connurent l'art de faire le verre. » (CHAMPOLLION-FIGEAC.) — « Sous le nom de Gaulois, les auteurs latins entendent parler ici presque exclusivement des Allobroges, parce que eux seuls, entre tous les peuples des Gaules, furent anciennement civilisés et entretinrent des relations commerciales avec les Romains, qui souvent appelaient indistinctement Allobroges, les nations gauloises en relation avec la République. » (LAURENT.)

(2) Les fers extraits des mines de la Savoie, avaient alors comme aujourd'hui, une très-grande ductilité.

aussitôt les enclumes des forges de cette ville retentissaient nuit et jour. En 1200, les tournois étaient à la mode : c'était le beau temps de la chevalerie.

Ecoutons M. L'Auzou-Leduc :

« Ce qui distingue le temps de la chevalerie, c'est qu'alors les exploits du chevalier n'avaient d'autre but que de capter l'amour et la bienveillance d'une jeune fille. Après avoir langui plus de mille ans sous le joug de l'esclavage et du mépris, la femme avait reconquis, par le triomphe du christianisme sur le paganisme, un de ses droits lés plus sacrés, celui de disposer de son propre cœur et de suivre à son gré l'impulsion de ses sentiments. Or, il était dans l'esprit de la chevalerie qu'elle fixât de préférence ses affections sur celui qui s'était distingué dans les combats. De là cette magnifique ardeur qu'inspirait, au jeune guerrier, l'espoir d'attirer les regards d'une belle vierge et d'entrer en possession de son cœur. C'était comme l'aiguillon qui activait sa course au milieu des dangers, comme l'étoile qui le guidait à la victoire. »

Autour de la lice, assis dans d'élégants pavillons, seigneurs, dames et demoiselles d'Aiguebelle et des environs applaudissaient aux bons coups de lance, de hache ou de dague que se donnaient les champions. Souvent, tandis qu'un héraut-d'armes chantait une chanson qui commençait ainsi :

Servans d'amour regualdez doulcement
A ces balcons, anges de paradis...

un chevalier était emporté mourant loin de la lice ; le vainqueur recevait le prix de la victoire aux acclamations de la foule. On le voit, la chevalerie avait bien aussi son côté barbare.

On excellait en Savoie dans l'équitation et le maniement des armes ; quand nos comtes et leurs suites paraissaient dans les cours étrangères, ils étaient presque toujours l'objet de l'admiration générale.

Plus tard, nous aurons en Savoie, après la chevalerie, l'institution du *papegai* et les chevaliers-tireurs.

Thomas, le premier de nos souverains qui fut réellement *vicaire de l'empire*, n'abusa pas plus de ce titre qu'il n'abusa de sa force; il rendit à l'évêque d'Aoste les droits de régale dont ses prédécesseurs l'avaient dépouillé, et ce fut légalement, honnêtement qu'il réunit les seigneuries de St-Rambert en Bugey, de Saillon au pays de Vaud, et de Féterne en Chablais sous sa domination; ces seigneuries lui furent inféodées par l'empereur Philippe Ier.

Non loin de Lémenc, cette vieille station militaire des Romains, au nord d'un monticule dominé par un château, château et monticule que ceignait alors la petite rivière de l'Albane, était un petit bourg nommé Chambéry. Pourquoi ce bourg se nommait-il Chambéry? C'est ce que nous ne savons et ce que les savants ne savent pas eux-mêmes, car ils ne s'entendent pas à cet égard; *Camberiacum* se nommait-il aussi *Chamberoz*, du mot patois savoyard qui signifie écrevisse? Nous ne savons encore, mais ce dont on ne peut pas douter, c'est qu'indépendamment du lac du Bourget qui, dans le principe, a dû couvrir le sol de Chambéry, les rivières de Leysse et de l'Albane, avant que d'avoir exhaussé ce sol de leurs alluvions, durent en faire un véritable marais. Or, quelle que soit l'étymologie du mot Chambéry, Chambéry plut au comte Thomas, Thomas l'acheta du vicomte Berlion, son possesseur légitime, légitime du moins, ainsi que les nobles l'entendaient alors. Dans cette transaction, qui eut lieu le 15 mars 1232, Thomas, indépendamment d'un fief de Montfort qu'il céda au vicomte Berlion, lui paya la somme de 32,000 sous forts de Suse; cette somme représenterait aujourd'hui, en valeur intrinsèque, 100,000 francs de notre monnaie; avant que d'aller plus loin, notons que le château n'entrait point dans ce marché.

Dès qu'ils surent qu'ils allaient changer de maître et avant

que le contrat dont nous venons d'écrire les clauses principales fut passé, les bourgeois de Chambéry allèrent solennellement, très-humblement demander des franchises pour leur bourg au comte Thomas Ier. Celui-ci, désirant faire sa capitale de Chambéry, leur octroya un code municipal de sa façon ; code assez étendu pour le temps et qui, en effet, fit affluer les populations vers ce centre.

Entr'autres libertés données dans cette charte, il y était dit : tout serf étranger ou appartenant aux états du comte de Maurienne et de Savoie qui, à partir du jour de la promulgation de la présente bulle, habitera l'espace d'un an et un jour le bourg de Chambéry ou sa banlieue, sans encourir aucune condamnation infamante et sans avoir été réclamé par son seigneur, sera reçu citoyen dudit bourg de Chambéry et tous ses concitoyens, nobles et bourgeois, lui devront solidairement protection. Le récipiendaire, après avoir juré d'être fidèle à la commune et d'en supporter les charges, devenait *homme franc et libre*.

A Chambéry, durant les XIII, XIV et XVes siècles, ces charges communales ne laissaient pas que d'être très-coûteuses pour l'administration, onéreuses pour les citoyens. Lors des grandes pluies, ou de la fonte des neiges, les rivières de Leysse et de l'Albane qui n'étaient pas encore diguées, ont trop souvent emporté les murs de la ville, endommagé les maisons de la capitale nouvelle des comtes de Savoie. Longtemps, hélas ! les incendies, les pestes, les inondations se renouvelèrent à Chambéry. Ces calamités si fréquentes, les bourgeois les combattaient avec fermeté, raison et courage, tantôt payant de leurs corps, tantôt de leurs deniers ; dans les moments de dangers, la nuit comme le jour, des syndics vertueux, pleins d'abnégation étaient toujours à leur poste au premier coup de tocsin : honneur à la mémoire des citoyens *Guillermel*, *Magnin* et *Guillaume des Clefs* !!!

Hâtons-nous de le dire pourtant, Chambéry ne fut pas la première ville de Savoie qui obtint des franchises ; dans cette voie nouvelle des libertés municipales, Yenne avait précédé Chambéry de dix-sept ans, Montmélian de neuf et Flumet de quatre. Les autres localités s'émancipèrent successivement, les unes après les autres et dans l'ordre suivant : Beaugé, 1250 ; Evian, 1265 ; Seyssel, 1285 ; Bonneville, 1289 ; Rumilly, 1292 ; Chaumont et Cluses, 1310 ; Thonon, 1323 ; La Roche, 1325 ; Annecy, 1367 ; Genève, 1387.

« Chaque corps de bourgeoisie, dit Grillet, s'assemblait tous les ans à des époques fixes, pour élire quatre syndics, qui étaient pendant une année les chefs de la commune et les présidents du petit conseil d'administration publique : ils étaient chargés de la répartition des impôts et de l'exécution de tout ce qui était nécessaire ou utile pour le bien commun. Les syndics étaient surtout les assesseurs-nés des tribunaux des souverains, les protecteurs des pupilles, des veuves, des orphelins et les défenseurs de tous les accusés. »

Toutefois, il n'est pas inutile de le dire, si les charges des francs-bourgeois étaient lourdes dans les grandes calamités, ils avaient par compensation de belles prérogatives. Ainsi, par exemple, un bourgeois voyageant dans le ressort de son canton, était exempt de péages, s'il passait un bac ou un pont ; ce droit, nul étranger ne le possédait, il devait payer. Ce bourgeois avait-il un troupeau, il avait le droit de le faire paître sur toute terre non ensemencée du territoire de sa commune, ce qui n'était pas permis à tout étranger, propriétaires de troupeaux. Le bourgeois commettait-il un délit, il ne pouvait être jugé, cité en délit dans une autre commune que la sienne ; il restait libre sous caution, dès que le cautionnement était versé entre les mains des syndics.

Toute ville ou tout bourg libre, s'il n'était pas une place forte ou de frontières, n'avait d'autre garnison que la garde

bourgeoise; cette garde urbaine veillait nuit et jour à la sûreté publique.

Les codes municipaux, en affranchissant les communes, portèrent un coup mortel à la féodalité : défendus par les peuples, les rois vont devenir tout puissants. Cette époque sera l'ère du droit divin.

La plus forte partie des impôts que les comtes percevaient à Chambéry se levaient sur les fours et moulins banaux ; ils étaient du denier treize sur les maisons et le droit de toisage de sept deniers, payables à la fête de Pâques. Au nombre des impositions indirectes que supportaient les citadins, il en était une assez bizarre : celle de la *défroque du mort* (1).

Quelques mois après avoir octroyé les franchises de Chambéry, Thomas partit pour Turin dont l'évêque et la population, soutenus par les Astésans et les Montferrains, venaient de s'insurger contre son pouvoir. Repassant précipitamment les Alpes, Thomas lève le ban et l'arrière-ban de ses fidèles Savoyards; il marche sur Turin, par le petit St-Bernard, tombe malade en route et meurt à Aoste en 1233.

Thomas épousa en premières noces Béatrix fille du comte de Genevois : bien longtemps ce dernier refusa son consentement à ce mariage, à cause des inimitiés qui régnaient entre leurs

(1) Le prieuré de Lémenc, fondé sous le règne du dernier roi de Bourgogne, était antérieur à toutes les églises de Chambéry. A ce titre et à celui d'anciens desservants des paroisses de St-Léger et de Maché de cette ville, les prieurs de Lémenc, exigeaient des héritiers, le meilleur habit de tout chef de famille qui décédaient à Chambéry; durant longtemps, nul ne contesta aux moines cette étrange dime : on leur jetait la défroque du défunt et tout était dit; mais quand messieurs du prieuré, avec l'habit, exigèrent aussi le lit sur lequel tout chef de famille décédait à Chambéry, toute la ville se souleva et sans l'intervention des syndics, on eût fait un mauvais parti aux bénédictins; ceux-ci pourtant ne voulurent point transiger; plusieurs assemblées se tinrent, et l'on discuta sérieusement sur les droits du prieur. L'assemblée souveraine rendit l'arrêt suivant :

1° Les religieux de Lémenc n'ont aucun droit sur le lit de tout chef de famille décédé.

2° Les héritiers de tout chef de famille décédé pourront, à l'avenir, racheter l'habit du défunt aux termes suivants : les nobles payeront huit florins, les bourgeois cinq, les artisans deux, et les laboureurs un florin. — Moines et bourgeois se retirèrent satisfaits de cette sentence.

Il est à remarquer que l'évêque de Grenoble, en sa qualité de chef du décanat de Savoie, revendiqua lui aussi cette dépouille des morts; mais les moines tinrent bon et continuèrent à tenir boutique de friperie.

maisons; mais Thomas étant parvenu à inspirer une forte passion à la jeune fille et l'ayant même, dit-on, enlevée, il l'épousa enfin avec le consentement de Guillaume qui l'avait promise à Philippe-Auguste, roi de France: il n'eut point d'enfants d'elle.

Thomas marié en secondes noces à Marguerite de Faucigny, en eut neuf garçons et sept filles.

10me—1230.

AMÉDÉE IV.

(RÈGNE 20 ANS.)

Fils aîné du précédent, prince religieux, né au château de Montmélian en 1197, mort au lieu de sa naissance et enterré à l'abbaye de Hautecombe; à son avènement à la couronne, Amédée IV donna des apanages à ses huit frères, ainsi que des dots à ses sept sœurs. Ces sortes de transactions ne se faisaient point sans témoins. « Les seigneurs qui se portèrent caution de la parole d'Amédée IV en cette circonstance, dit Guichenon, furent Guillaume, comte de Genève, Aymon, seigneur de Faucigny, Etienne, sire de Thoires, et Martin de Virieu, chevalier; le tout délibéré à l'abbaye de Stapharde, en Piémont. »

Nous avons laissé le comte Thomas Ier allant combattre l'évêque et les habitants de Turin qui s'étaient soustraits à sa puissance, mourant à Aoste avant d'atteindre son but. Amédée, son fils, voulant tirer vengeance des révoltés, marcha sur eux,

assisté du marquis de Montferrat et du dauphin de Viennois, ses alliés ; ce que voyant, Hugues, évêque de Turin, usa de son influence sur les habitants qui se soumirent à Amédée IV avant que son armée ne fût arrivée aux portes de la ville ; cette reddition eut lieu au mois de décembre 1235. Le marquis de Montferrat, gendre du défunt comte de Savoie, lui céda tous ses droits sur Turin, et ce dernier usa, disent les historiens, d'une grande clémence en cette occasion.

A peu près vers la même époque qu'Amédée marchait sur Turin, ses deux frères, Aimon et Pierre qui avaient leurs apanages dans le pays de Vaud, eurent à propos de limitation des démêlés sérieux avec les habitants du Valais. Les seigneuries de Romont, de Montorge et de Chillon étant bien défendues par les deux frères d'Amédée, les Valaisans, à l'instigation de leur évêque, Landry de Sion, entrèrent à main armée dans le Val-d'Aoste et y commirent toutes sortes de déprédations. Amédée, alors à Turin, passe les monts, suivi des marquis de Montferrat et de Saluces, combat les Valaisans, leur tue un grand nombre d'hommes et vient mettre le siége devant la ville de Sion, après avoir enlevé d'assaut Martigny et Ardon. Sion, la capitale du Valais, résista longtemps ; mais emportée enfin, elle passe, ainsi que tout le Valais, sous la domination d'Amédée IV.

Le neveu d'Amédée, Henri III, roi d'Angleterre, fit aux comtes de Savoie un don de deux cents marcs d'argent, à prendre tous les ans sur les revenus des terres de S[t]-Béestain ; les lettres-patentes de ce legs sont datées du mois de juin 1234.

Comme la plupart de ses prédécesseurs, Amédée IV tint à honneur d'être le bienfaiteur des ordres religieux.

L'empereur Frédéric II, venu en Italie pour châtier les Milanais, révoltés contre le pouvoir de l'empire pour la vingtième fois, Frédéric s'arrêta à Turin où le comte de Savoie le reçut de la manière la plus brillante : charmé de l'aménité d'Amédée,

le monarque germanique érigea pour lui la province du Chablais et le Val-d'Aoste, en duché.

Un fait extraordinaire eut lieu sous le règne de ce prince; nous allons le relater le plus brièvement possible :

Entre Chambéry et Chapareillan, à une égale distance de ces deux localités, il est un terrain tourmenté, parsemé de petits monticules coniques et planté de vignobles qui croissent dans un sol calcaire. Sans être géologue, le moindre observateur peut s'assurer qu'il y eut là, à une époque plus ou moins éloignée, une révolution partielle du globe; en effet, ce terrain a été le théâtre d'un effroyable cataclysme, ce terrain on l'appelle les abymes de Myans.

Sur l'emplacement de ce territoire, était autrefois une petite ville, nommée St-André; cette ville était le siége du décanat de Savoie et de son chapitre de chanoines; la ville et la banlieue, composées de quatre paroisses, s'étendaient depuis le versant E de la montagne du Grenier, jusqu'à la chapelle de Notre-Dame-de-Myans, fort loin dans la plaine.

Or, dans la nuit du 25 au 26 novembre 1248, une grande partie de cette montagne du Grenier, la plus haute des environs, manquant probablement d'une adhérence suffisante avec la masse principale, se détacha et roula dans la plaine; un fracas épouvantable retentit, et, St-André, ses trois paroisses, ses habitants, son chapitre de chanoines furent anéantis, ensevelis sous les débris de la montagne écroulée! La matière qui aujourd'hui recouvre encore ces communes doit s'élever, sans nul doute, à quelques centaines de pieds! Des blocs de rochers énormes roulèrent jusque sous les murs de Notre-Dame-de-Myans, à deux lieues au moins de leur point de départ; ces blocs, ne pouvant aller plus loin sur un terrain plat, s'arrêtèrent naturellement, et cela, sans toucher au sanctuaire de la Vierge. « Il n'en fallut pas davantage, dit Grillet, pour augmenter encore parmi le peuple la dévotion à l'image

de la Vierge que l'on y vénérait depuis longtemps, et que l'on croyait être l'une de celles que l'on disait avoir été peinte par St Luc (1). »

Aujourd'hui, si l'on observe attentivement la montagne du Grenier, on voit qu'elle est à pic dans toute sa partie du nord. Une échancrure, en forme de croissant qui se dessine parfaitement de son faîte à sa base, prouve irrécusablement que le Grenier est veuf depuis longtemps d'une grande partie de son tout primitif.

Des villages et de la ville de St-André, depuis 604 ans, on a encore rien retrouvé sous les masses pierreuses tombées du Grenier, rien qu'une petite statue de bronze, représentant une femme nue et dont les bras sont terminés par des pattes d'animal; sur le bandeau qui entoure la tête de cette statuette, on lit, en caractères gothiques du XIIIme siècle :

Stehs Lagerp me fecit.

Ces catastrophes sont fréquentes dans les Alpes (2); en 1750, une montagne semblable s'écroula non loin de Passy, en Faucigny, mais fort heureusement peu de personnes y périrent,

(1) « *Theâtrum Sabaudiæ*, vol. II, page 10. Ces images, que l'on croyait peintes par St Luc, sont de Luca-Santo, peintre grec, qui les peignit vers l'an 1250. » (GRILLET.)

(2) « Le lac St-Laurent, en Dauphiné, doit son existence de deux siècles, à l'un des plus terribles évènements auxquels sont exposées les vallées des Alpes. Deux torrents se précipitent en face l'un de l'autre, du haut des montagnes, dans la Romanche, à l'endroit même où cette rivière sort du large bassin du bourg d'Oysans pour entrer dans la gorge : ils grossirent subitement l'un et l'autre dans le onzième siècle, au point d'entrainer au fond de la vallée une immense quantité de rochers, de terre et de gravier qui, se joignant des deux côtés, finirent par la barrer, et les eaux de la Romanche, retenues par cette chaussée, s'élevèrent jusqu'à son niveau, en couvrant toute la plaine à une hauteur de soixante à quatre-vingts pieds. Un reste de pont, qu'on trouve sur la route qui conduit au bourg d'Oysans, indique encore aux voyageurs la hauteur du lac et, par conséquent, celle de la digue. Formée et cimentée par la nature, ce fut la nature qui la détruisit. Les eaux du lac qui la minaient dès longtemps la rompirent enfin dans le treizième siècle, en septembre 1229, et se précipitèrent avec impétuosité dans la vallée inférieure, de là dans celle du Drac, enfin dans celle de l'Isère. Elles entrainèrent avec elles tous les villages, toutes les habitations qui se trouvaient sur leur passage, et submergèrent la ville de Grenoble. Il n'y eut de sauvées que les personnes qui eurent le temps, avant la crue des eaux, de se réfugier ou sur les montagnes, ou dans les hautes tours et les clochers de la ville : tous les ponts furent renversés.

Le premier accident avait enseveli la plaine de l'Oysans, le second l'exhuma de son tombeau. Mais la catastrophe qui l'a submergée peut se reproduire encore.»

(*Descrip. rout. et géog. de l'empire français.*)

tandis que sous les vignobles des abymes de Myans, on pourrait trouver, si l'on faisait des fouilles profondes, les ossements de 3,500 corps humains, de 3,500 personnes qui passèrent du sommeil de la vie au sommeil de la mort dans la nuit du 25 au 26 novembre 1248.

Cependant le pape Célestin IV, en guerre contre l'empereur, venait d'organiser en France une puissante armée dont il remit le commandement au cardinal Octave Ubaldini et l'envoya défendre Milan contre les troupes allemandes. Arrivé sur les terres de Savoie, Ubaldini demanda au comte Amédée la permission de traverser ses états; celui-ci refusa et l'armée papo-française dût passer le col de Tende. L'empereur, charmé de ce procédé, vint à Turin où il fut encore reçu avec une extrême magnificence; mais forcé de repartir aussitôt pour aller défendre Parme, l'empereur donna au comte de Savoie, la seigneurie de Rivoles et quelques autres terres, puis le nomma son vicaire-général en Piémont.

Ainsi, la Savoie possédait alors la marche de Suse, le duché de Turin tout entier, le pays de Vaud, le Val-d'Aoste, le Bugey et toute la partie du Valais qui s'étend depuis Sion jusqu'à Thonon. Inutile de dire que le Chablais lui appartenait aussi.

Peu de temps avant sa mort, Amédée reçut les hommages de l'évêque Jean de Lausanne et du comte Rodolphe de Gruyères.

Amédée IV fit deux testaments, les premiers des comtes de Savoie que l'on connaisse; le premier est daté de l'hôtel-dieu d'Aiguebelle : il instituait pour son héritier Thomas de Flandre, son frère, qui devint plus tard prince d'Achaïe et de Morée et qui fut le chef de cette famille illustre qui régna deux cents ans en Piémont; mais, depuis ce premier testament, écrit en 1238, Amédée IV ayant eu un fils, Boniface, le comte suivant, il annula le premier testament et en écrivit un autre au château de la Rochette, par lequel il instituait son fils héritier de la couronne comtale.

Avec Boniface, Amédée IV eut de Cécile de Baux, vicomtesse de Marseille, que sa grande beauté fit surnommer *passe-rose*, deux filles et trois de sa première femme Jeanne, fille du dauphin Gui André.

Amédée IV mourut le 24 juin 1253.

— Geoffroi de Châtillon, d'une famille noble du Bugey, né au château de Châtillon sur le lac du Bourget, fut d'abord religieux d'Hautecombe, puis pape sous le nom de Célestin IV : il est l'auteur d'une histoire d'Ecosse très-estimée.

— Pierre de Compagnon, né à Moûtiers en Tarentaise, archevêque de Lyon, puis cardinal et pontife sous le nom d'Innocent V, eut la gloire, disent les chroniques, d'avoir baptisé les ambassadeurs du kan de Tartarie venus à Rome pour solliciter une croisade contre les Turcs. Ce pontife mourut à l'âge de cinquante ans; il n'avait que quarante ans quand il monta sur le trône pontifical.

— Guillaume de Gerbaix et Ginifred d'Allinges, Savoyards, tous deux grands maîtres des templiers, l'un en 1250, l'autre en 1285.

11me—1253.

BONIFACE, dit le *Roland*.

(RÈGNE 10 ANS.)

Né à Chambéry le 1er décembre 1244, parvenu à la couronne à l'âge de neuf ans, il vécut sous la tutelle de sa mère, Cécile de Baux, qui soigna son éducation. Son oncle, Thomas de Savoie, comte de Maurienne et de Flandres eut le gouverne-

ment des états durant la minorité de ce prince, ainsi qu'Amédée IV en avait disposé par son second testament.

Thomas de Savoie, prince d'une haute probité, joignait à beaucoup de prudence une valeur guerrière réelle, car dans les combats il payait toujours de sa personne; Thomas combattit l'opinion de ses frères, Pierre et Philippe de Savoie, qui voulaient partager les états entre eux trois. Thomas résista, et, à son exemple, tous deux se contentèrent de leurs apanages : c'était déjà bien assez que la maison de Savoie, divisée en trois branches par ces apanages, pût se maintenir encore avec tant de rentes à payer.

En l'an 1258, Marguerite, comtesse de flandre, se trouvant dans une grande détresse par les divisions de ses enfants, demanda du secours au roi St Louis de France, pour l'aider à mettre ses fils à la raison. St Louis qui déplorait aussi un pareil état de choses, lui envoya une armée sous le commandement de son frère, Charles de France, comte d'Anjou. Thomas, qui était le beau-frère de la comtesse, amena un corps de troupes savoyardes à l'armée française et, suivi du jeune comte Boniface, ils allèrent d'abord à Compiégne voir le roi St Louis, et partirent pour les Flandres, avec l'armée du comte d'Anjou; par ce secours, Marguerite ne tarda pas d'être rétablie sur son trône comtal. Les seigneurs savoyards qui prirent part à cette expédition, furent Gauthier de Seyssel, Pierre de Grandson, Géoffroid de Grammont, Humbert de Châtillon et Hugues de Rossillon.

Ce temps était celui de la lutte acharnée des Guelfes et des Gibelins, c'est-à-dire des papes, des empereurs et de leurs partisans; cette lutte était celle de la démocratie contre la féodalité : chose étrange! l'empereur représentait le génie de la féodalité et le pontife celui de la démocratie. Les papes sapaient le pouvoir de l'empereur afin d'y substituer le leur, et l'empereur de guerroyer sans cesse contre de malheureux

moines payés par les pontifes pour exciter le peuple des villes et des campagnes par leurs prédictions furibondes. Chaque ville, chaque bourg et même chaque château, avaient des espèces de clubs où se discutaient les principes que ces deux partis faisaient prévaloir tour à tour.

Depuis Amédée III, les comtes de Savoie étaient, on le savait, les partisans avoués de l'empereur, c'est-à-dire qu'ils étaient Gibelins. A Turin pourtant les Guelfes triomphaient (1); ils s'insurgèrent encore une fois contre la Savoie et non contents de secouer le joug ils emprisonnèrent le vertueux comte Thomas qui, livré à ses ennemis, mourut peu de temps après qu'on l'eût rendu à la liberté (2). Boniface, alors âgé de 18 ans seulement, voulut châtier les rebelles et venger son oncle : il se prépara à la guerre.

Le plus fougueux antagoniste qu'aient jamais eu les empereurs, le pape Urbain IV, avait dépouillé, en 1264, le petit-fils mineur de Frédéric II du trône des deux Siciles, qu'il occupait avec la protection de l'empereur, son grand'père. La politique d'Urbain était de donner ce trône à quelque prince que ce fut, pourvu que ce prince entrât dans ses vues. Le premier monarque auquel Urbain proposa le trône des Siciles fut St Louis, roi de France; St Louis, trop scrupuleux, trop honnête pour s'emparer de l'héritage d'un orphelin, refusa; mais son frère, Charles d'Anjou, ce même comte dont nous venons de parler, beaucoup moins délicat que le saint

(1) « On appelait ainsi, du douzième au quatorzième siècle, en Italie, les partisans du pape par opposition aux Gibelins, partisans de l'empereur. Cette dénomination venait de ce que ces deux maisons puissantes qui divisaient l'Allemagne, les Hohenstauffen ou Weiblengen (Gibelins) et les Welfs (Guelfes), ducs de Bavière; ces derniers étaient toujours déclarés pour le pape contre les empereurs de la maison Hohenstauffen. Les Welfs furent la tige de la maison d'Est, de Modène, de Toscane et de Brunswick, et Othon IV, fils de Henri-le-Lion, duc de Bavière et de Saxe, parvint à l'empire en 1250. Le premier Welf avait été créé duc de Bavière en 1071, par Henri IV.» (*Dictionnaire encyclopédique usuel.*)

(2) Ce fut le roi de France qui obligea les habitants d'Asti à relâcher les princes de Savoie après le combat de *Monte-Bruno*. St Louis fit arrêter, en France, tous leurs banquiers et se saisit de 27 millions d'argent qu'ils possédaient jusqu'à ce que tous les princes fussent sortis de prison.

roi, son frère, Charles d'Anjou accepta. Déjà comte de Provence, Charles d'Anjou, à qui Nice appartenait, passe le col de Tende et s'avance dans le Piémont avec une rapidité sans égale; dès qu'il se montre, les villes d'Asti, de Turin, de Savillan, d'Ivrée, d'Alba, d'Alexandrie lui ouvrent leurs portes, sollicitent sa protection et quelques-unes de ces mêmes villes républicaines se donnent à lui, dans l'espoir que ce prince, qui prenait le parti du pape, se ferait le défenseur de la démocratie en Italie. Charles d'Anjou prit dès ce moment le titre de roi de Naples et de prince de Piémont, puis, afin que nul ne l'ignore, il se déclare le défenseur des Guelfes et l'ennemi irréconciliable des Gibelins. Il protége, en effet, ses partisans, mais ne protége pas la démocratie. Ces peuples ne revinrent de leur erreur que lorsqu'il n'était plus temps.

Turin était au pouvoir des Angevins et de leurs partisans. Boniface veut reprendre cette ville et venger Thomas, son oncle. Il passe les monts, suivi de ses barons et de leurs vassaux; arrivé à Rivoli, il y rencontre les Angevins, les combat, les met en fuite et va mettre le siége devant Turin. Durant les premiers jours le jeune comte de Savoie a l'avantage, il allait emporter Turin d'assaut, quand les Montferrains et les Astésans arrivent au secours des assiégés; l'armée savoyarde est prise entre deux feux; Boniface combat avec la rage du désespoir, ses barons tombent autour de lui: bientôt couvert de blessures, il tombe lui-même de cheval, est fait prisonnier, et meurt à Turin, d'un genre de mort resté inconnu.

L'un de nos vieux historiens, du Buttet, dit que le marquis de Saluces, l'allié de Boniface, fut aussi fait prisonnier dans ce combat et que Jean, fils du comte de Bourgogne, se fit glorieusement tuer aux côtés du comte de Savoie.

A cette époque, une maladie, étrangère jusqu'alors à nos contrées, sévissait avec une grande intensité dans nos villes et nos campagnes. Cette maladie c'était la lèpre, maladie aussi

terrible dans ses effets qu'épouvantable à la vue; la décomposition du sang en humeur en était le principe. Des chroniqueurs veulent que cette maladie ait été apportée en Europe par les croisés au retour de la Palestine; d'autres prétendent qu'elle n'a été produite que par l'usage immodéré de la chair de porc que l'on faisait alors; selon nous, ces deux causes peuvent être réunies et la dernière prouverait à elle seule la grande sagacité de Moïse. Dans le cours des XIIIme et XIVme siècles, presque toutes les villes du midi de l'Europe eurent une léproserie, hospice spécialement affecté aux lépreux.

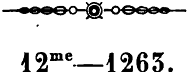
Pour terminer ce règne, nous croyons devoir citer Guichenon :

« Il n'est point arrivé à la royale maison de Savoie de disgrace égale à celle-ci, de voir, après la perte d'une bataille, son prince en prison chez ses sujets, et de mourir captif en une ville où il avait le droit de commander comme souverain. Ainsi, Dieu se joue des rois et des princes et abaisse leurs trônes quand il lui plaît; exemple mémorable pour les jeunes princes qui, par témérité bien souvent, s'engagent à leur perte et courent sans prévoyance où la passion les précipite.

« Boniface, comte de Savoie, était beau prince, vaillant, généreux et d'une force si prodigieuse qu'il en fut surnommé *Roland*, ce qui faisait croire qu'étant successeur de tant de grands princes, il hériterait de leur bonne fortune, comme de leurs biens et de leur vertu; mais Dieu en disposa autrement. Pingon dit qu'un peu avant sa mort se faisait la négociation de son mariage avec Agnès de Bavière, fille d'Othon, duc de Bavière. Le corps de ce prince fut racheté des ennemis avec beaucoup de peine, et porté en l'église de St-Jean-de-Maurienne au sépulcre de ses prédécesseurs. Sa devise, assez bien appliquée à sa disgrace, fut un lion qui court après un lièvre, avec ces paroles : *Ni potior morior.* »

Boniface étant mort sans postérité, l'un de ses oncles, Pierre, lui succéda.

— Jean Gersen, né à Cavaglia dans le Biellais, moine bénédictin à Verceil, fut l'auteur du fameux livre de l'imitation de J.-C. faussement attribué à Thomas A kempis. Le père Mabillon, dans son histoire de l'ordre de St-Benoît, ne paraît pas en douter, non plus que l'abbé Vallard, de l'académie d'Amiens; et Jacques Durandi l'a prouvé dans une savante dissertation. Gersen fut l'ami de St François d'Assise, et le maître dans la vie spirituelle de St Antoine de Padoue. (COSTA DE BEAUREGARD.)



12me—1263.

PIERRE, dit *le petit Charlemagne.*

(RÈGNE 5 ANS.)

Ce prince, né au château de Suse, en 1205, avait soixante ans lors de son avènement à la couronne. Il était le septième fils de Thomas, comte de Savoie. Appelé par les états-généraux de Savoie, il succéda à Boniface au préjudice des enfants de son frère aîné : la loi de primogéniture au second degré n'étant pas encore établie.

Ce n'est point à tort que ce comte a porté le titre de petit Charlemagne; ses brillantes facultés, la beauté de son caractère et sa valeur, étaient des qualités bien connues de ses contemporains.

Ce prince avait déjà rendu de notables services à l'état avant de ceindre la couronne. Sous son frère Amédée IV, il avait combattu les Valaisans et s'était rendu indispensable dans les négociations; nous revenons pourtant sur ce reproche que nous lui avons fait, d'avoir voulu partager l'état entre lui, Philippe et Thomas, ses frères.

Pierre fut destiné à l'état ecclésiastique ; il avait déjà été chanoine de l'église cathédrale de Valence en Dauphiné, prévôt de l'église cathédrale d'Aoste quand, ne se sentant aucune vocation pour cet état, il demanda son apanage à son frère Amédée IV. Amédée lui donna les terres, châteaux et mandements de Lompnes et de St-Rambert en Bugey : plus tard il eut, par augmentation d'apanage, les châteaux de Seyllon, de Coutey et tout ce que la maison de Savoie possédait en Chablais, depuis Monjou jusqu'à Vinay.

Un différent à propos d'hommage, avec le comte de Genevois, différent qui fit adjuger à Pierre le château de Genève, séparé de celui de l'Ile, pour une somme de vingt mille marcs d'argent, commença l'antagonisme entre Genève et la Savoie; il fut le principe de guerres acharnées, de longues discussions, discussions sur lesquelles nous reviendrons souvent, et qui, en mettant aux mains de la maison de Savoie les châteaux d'Arles, de Balaison, des Clefs et de Langins, mirent bien souvent Genève à deux doigts de la perte de son indépendance.

Or, avant son avènement, Pierre avait déjà une influence immense comme protecteur de beaucoup de localités, d'abbayes, de châteaux, qu'il était toujours prêt à défendre envers et contre tous, dès qu'il en avait donné sa parole.

En 1241, Henri III, roi d'Angleterre, qui était son oncle, le décida à faire un voyage dans ses états ; il y fut bien reçu : Henri lui fit bâtir un hôtel à Wertminster, hôtel situé sur les bords de la Tamise et qui prit le nom d'hôtel de Savoie. Pierre excellait au conseil comme au tournoi. Henri III lui donna les comtés de Richemont et d'Essex et le nomma chef du conseil ; toutes ces faveurs lui attirèrent la haine de la noblesse anglaise. Ne voulant point être une cause de trouble, il allait se retirer, quand le roi lui donna une mission en Poitou; découvert, ainsi que Pierre d'Aigueblanche qui l'accompagnait, ils se sauvèrent,

mais gardèrent tous deux cependant, une grande influence en Angleterre.

De retour en Chablais, il fut visiter la célèbre abbaye d'Agaune à St-Maurice. L'abbé, nommé Rodolphe, donna à Pierre l'anneau de St Maurice, le chef de la légion thébaine qui mourut martyr de la foi chrétienne. Dire comment cet anneau resta si longtemps entre les mains des moines d'Agaune, cela nous est de toute impossibilité; tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que depuis ce temps, cet anneau fut le signe d'investiture de la maison de Savoie, comme il l'avait été des rois de Bourgogne.

Nous ne suivrons pas nos historiens dans tous les fiefs, terres, abbayes dont il fut fait hommage au comte Pierre; influent en Angleterre et en France comme en Dauphiné, en Piémont, en Suisse et en Savoie, il fut partout généreux et chevaleresque.

Parvenu à la couronne, le premier acte de Pierre fut de former une armée capable de lutter avec les forces imposantes qui avaient vaincu son neveu Boniface : ce fut l'affaire de quelques jours. Bientôt, son armée et ses barons remplis d'enthousiasme, passent les Alpes à sa suite ; ils cernent Turin; les Montferrains et les Astésans arrivent encore au secours de la ville. Cette fois, ce fut en vain qu'ils voulurent la défendre ; ils furent vaincus ; la ville emportée d'assaut : tous les ennemis de la maison de Savoie se rendirent. Au dire des historiens, Pierre fut, en cette occasion, plus généreux qu'il ne convenait politiquement de l'être : il pardonna.

Pierre repassa les monts, reçut sur son passage bon nombre de fiefs et d'hommages, puis se rendit en Angleterre où il trouva l'empereur Richard qui lui donna l'investiture d'une infinité de seigneuries.

Cependant les fils des premiers pionniers montagnards, dont nous avons parlé au règne d'Amédée Ier, avaient formé, en deux siècles, une génération nouvelle, une race supérieure en beauté à celle de la plaine ; cette supériorité, ainsi

que nous l'avons dit déjà, était incontestablement due à l'air pur et vif des montagnes. Les habitations de ces montagnards, éparses d'abord, bientôt érigées en paroisses autour d'une église et d'une maison commune, multiplièrent rapidement, trop rapidement même, car les productions des montagnes étaient loin d'être en rapport avec les besoins d'une population toujours croissante. Alors, il fallait encore attendre bien des siècles avant que la pomme-de-terre, cette précieuse solanée, fut découverte, cultivée en Savoie! Les châtaigneraies, non plus, n'avaient pas acquises l'extension et la qualité des fruits qu'elles ont aujourd'hui; la chasse au chamois, qui devint très-productive plus tard par l'invention de la poudre, était plus que dangereuse dans ces temps où l'on ne possédait que la flèche pour atteindre ces animaux agiles; la flèche n'avait guère que la moitié de la portée de nos carabines; aussi, les plus riches des montagnards de ces temps vivaient-ils fort sobrement; en général, la nourriture consistait en viande de porc, laitage et biscuit d'avoine; dans les années de famine, tous ne pouvaient pas se procurer ces aliments; tous voulaient vivre pourtant: les hommes pauvres émigrèrent.

Les premières troupes d'émigrants qui descendirent de nos montagnes se dirigèrent vers l'Italie. Comme la plupart de ces hommes étaient d'une belle stature, ils trouvèrent facilement des engagements militaires. A cette époque, la péninsule italique était sillonnée par des compagnies armées, à la solde de Charles d'Anjou, des petits princes ou des républiques. Ces troupes, commandées par des chefs valeureux, vrais aventuriers de guerre (condottieri), servaient indistinctement tous les partis, servaient sous tous les drapeaux: elles appartenaient au plus offrant et dernier enchérisseur.

Ne se battant qu'avec l'idée d'un lucre quelconque, c'est-à-dire ni pour une religion ni pour un principe, ces soldats de fortune ne se faisaient pas grand mal sur un champ de bataille;

qu'ils appartinssent au parti de Capulet ou de Montaigu, aux Guelfes ou aux Gibelins, ces deux grandes factions de l'Italie au moyen-âge, les chefs et les soldats de ces corps-francs n'avaient jamais une conviction quelconque : leur conviction c'était l'argent. On a vu des armées ennemies en présence s'envoyer, au moment du combat, des parlementaires afin de s'informer réciproquement des sommes qu'elles avaient reçues pour se battre. Sur telle ou telle réponse, on convenait tacitement d'en venir aux mains, de se mêler, mais de ne point se porter de coups mortels; après de grands combats qu'on aurait pu croire terribles, tant le fracas des masses d'armes, frappant sur les cuirasses, faisaient de bruits; on trouvait deux morts sur le champ de bataille : c'était un simulacre, les princes en avaient pour leur argent.

Or, il était rare que l'un des membres de ces vieux contingents de l'émigration savoyarde ne revînt pas, la ceinture bien garnie, mourir sur le sol de sa patrie.

Mais revenons au comte de Savoie.

Par ses apanages, par ses conquêtes, par la dot qu'Agnès de Faucigny, sa femme, lui apporta, Pierre était légalement le souverain du pays de Vaud et de Berne. Revenu d'Angleterre dans ses états, où l'appelaient diverses rebellions, entre autres, Turin qui s'était encore soulevé, Pierre, à l'exception de cette ville, vainquit tous ses ennemis, il est vrai, nous devons le dire, avec le secours d'un corps de troupes que lui donna le roi d'Angleterre; deux batailles sanglantes, gagnées sur Eberard d'Haubourg, comte de Lauffemberg, qui se disait aussi comte de Kibourg (1), sauvèrent la ville de Berne des mains de ce comte, son mortel ennemi. Tous les habitants de Berne jurèrent fidélité à Pierre et lui donnèrent les revenus

(1) La terre de Kibourg appartenait à Marguerite de Savoie, sœur de Pierre; du reste, l'empereur Richard venait de confirmer la donation de cette seigneurie à la maison de Savoie.

des péages, de la monnaie et des greffes de Berne. « C'est lui, dit Guichenon, qui fit agrandir cette ville, en quoi il mérita, dit un auteur du dernier siècle, les titres non-seulement de *défenseur et de tuteur, mais de père et de second fondateur de Berne.* »

Quelques mots sur nos voisins de l'Helvétie :

Il y avait peu de temps, en mille deux cent soixante-cinq, qu'Arnould de Brescia, élève d'Abeilard, parcourait la Suisse, prêchant la liberté des opinions religieuses, du libre arbitre de conscience qui développa plus tard la liberté des opinions politiques. On sait que ce moine fut brûlé à Rome pour cause d'hérésie. Cependant, les prédications de ce premier Luther ne furent pas perdues pour la Suisse; déjà en 1248, les bourgeois de Zurich, résistant à un interdit du pape, avaient exilé leurs prêtres qui ne voulaient point officier avant que l'interdit soit levé.

Trois petits cantons, où nul conquérant n'avait encore pénétré, Uri, Underwalden et Schwitz, presque ignorés de leurs voisins eux-mêmes, perdus entre de hautes montagnes, formaient déjà une espèce de confédération, sous la dénomination de Waldstœtten (cantons des bois).

Un jour, des bergers de cette tribu faisaient paître leurs troupeaux dans le voisinage des terres d'une abbaye, dépendante d'un fief de l'empereur; les troupeaux des moines et ceux des Waldstœtten se rencontrent au pacage; les pâtres libres et ceux de l'abbaye se regardent, se querellent et chacun d'eux de revendiquer le gras pâturage comme leur appartenant.

L'empereur Henri II, que par la suite on prit pour arbitre dans cette affaire, décida, on peut le croire, en faveur des moines; « le monarque nous abandonne, dirent alors les bergers, eh bien ! abandonnons le monarque ». L'évêque de Constance les excommunia; qu'importe ! l'anathème n'empêche pas les troupeaux de paître. Le premier effet de cette résistance fut

d'étonner : on l'admira ensuite; on finit par la redouter : l'empereur Frédéric II, flatta ces hommes que rien ne pouvait vaincre. Il leur demanda des secours; il loua leur courage. Six cents jeunes gens des Waldstœtten le suivirent en Italie. Struth de Winkelried, qui les commandait, fut créé chevalier; et un diplôme, donné aux trois *cantons des bois* (Waldstœtten), les déclara *hommes libres et qui s'étaient mis de leur plein gré sous la protection de l'empire* (diplôme daté de Faenza) (1).

La protection de l'empereur fut de courte durée.

Ce fut autour de ce petit peuple de pâtres, peuple qui donna bientôt naissance à Guillaume Tell, que viendront successivement se grouper les dix-neuf nouveaux cantons de la confédération helvétique.

A la date où nous en sommes, il devait encore se passer de nombreuses années avant que Berne devînt la capitale de cette république naissante; Berne alors appartenait de fait au comte Pierre de Savoie : les quelques mots qui suivent feront apprécier le caractère de ce prince.

Ce souverain revenait de Kibourg, suivi de ses barons et de quatre mille archers; arrivé près de Morges, il s'arrête; et se tournant vers les cinq cents jeunes Bernois qui l'accompagnaient, il leur dit : « Compagnons, il faut nous séparer; demandez, que puis-je faire pour vous? — Que vous nous rendiez notre charte, répondit le banneret de Berne; acceptez notre amitié, reprit-il, quittez la tyrannie. » Pierre consentit à rendre la charte. Depuis, une étroite alliance, cimentée par une amitié réciproque, dura aussi longtemps que vécurent Pierre et le banneret de Berne.

Vers la fin de son règne, Pierre, malgré sa puissance, puissance relative, mais non contestée, Pierre dut restituer à son

(1) Philarète Chasles. *Résumé de l'histoire de la Suisse.*

vassal, Aimon Ier, évêque de Maurienne, la seigneurie d'Argentières que ce dernier réclamait, preuves en main, comme appartenant à son évêché : Pierre céda. Dans la suite, ce fut pour combattre le pouvoir temporel des évêques et la puissance encore trop étendue des barons, que les comtes de Savoie accordèrent des franchises aux villes naissantes. Bientôt, en effet, on vit, non-seulement en Savoie, mais dans toute l'Europe, les pouvoirs municipaux l'emporter sur l'influence des hauts barons et sur le pouvoir temporel des évêques.

Pierre épousa, à Châtillon-sur-Cluses (1), Agnès, baronne de Faucigny, héritière de sa maison. Béatrix, leur fille, le seul enfant qu'ils eurent, fut mariée, pendant que Pierre était en Angleterre, avec Gui VI, dauphin du Viennois. Béatrix apporta en dot les baronnies de Faucigny, de Beaufort et plusieurs autres châtellenies. Ces principautés appartinrent aux dauphins jusqu'au milieu du xivme siècle ; elles revinrent à la Savoie après avoir été la cause de longues guerres. Nous reviendrons en temps et lieu sur ce sujet.

Ce fut le dauphin Hugues X, qui, du vivant de Béatrix, donna des franchises aux villes de Bonne, de Cluses et de Sallanches ; mais Béatrix elle-même accorda le nom de ville et des franchises à Bonneville.

Pierre, qui n'accorda pas de franchises à d'autres villes qu'à celle d'Evian, agrandit le comté de Savoie et le mit au rang des puissances secondaires de son temps. Du Haillon, Guichenon et Mathieu-Paris font un grand éloge de ce prince : ils lui donnent les épithètes de *discret, homme excellent, prudent et circonspect.*

Ce prince mourut le 7 juin 1268, au château de Chillon, que lui-même avait fait construire, près de la Tour-de-Pil, sur les bords du lac Léman : il fut inhumé à Hautecombe.

(1) On voit encore aujourd'hui une tour du château de Châtillon où se célébra ce mariage le 2 décembre 1241. On aperçoit cette tour de fort loin dans la plaine.

— Pierre de la Rovère, de la province d'Acqui, célèbre troubadour.

13me—1268.

PHILIPPE.

(RÈGNE 17 ANS.)

Frère du précédent, huitième fils du comte Thomas Ier, naquit à Aiguebelle en l'année 1207. Ce prince qui ne devait pas ceindre la couronne avait été destiné à l'état ecclésiastique, comme son frère Pierre. Il fut d'abord chanoine, primicier de l'église de Metz, prévôt de St-Donatien de Bruges, gouverneur du patrimoine de St-Pierre, grand gonfalonier de l'église, évêque de Valence, archevêque de Lyon, etc. Pourvu d'un grand nombre de bénéfices en Savoie, en Flandre, en France et en Angleterre, il se dépouilla de tous ses titres dans l'espoir de succéder à son frère.

Boniface n'ayant point laissé d'enfants, les états-généraux donnèrent la couronne à son oncle Pierre ; Pierre n'ayant point laissé d'enfants mâles, les états-généraux de Savoie appelèrent à la couronne son frère Philippe.

Quelques rares documents, ou plutôt la tradition seule, affirme que des assemblées nationales furent convoquées en Savoie, plus de cinquante ans avant le règne du comte Pierre. De ces assemblées primitives, dont les compte-rendus, les procès-verbaux, seraient pour notre travail des documents précieux, contenant des faits avérés, incontestables, il faut bien l'avouer, il ne nous reste absolument rien. Dans ces pièces,

pourtant, si elles existent quelque part, doit se trouver la véritable histoire du peuple de Savoie, de ces temps reculés : ce ne sont pas les actes de donation de terres faits au clergé par les princes, qui constituent l'histoire d'un peuple. Ces sortes d'écrits sont pourtant les seuls que l'on trouve dans les archives à des dates antérieures au règne d'Aimon qui, le premier, institua les *assemblées de mai*. Ici, nous le confessons, nous ignorons entièrement par qui et comment ont été appelés à siéger ces états-généraux qui ont donné la couronne comtale à Pierre : Qui donc a pu soustraire de si précieuses relations à la postérité (1)?

Nous venons d'énumérer quelques-uns des titres que possédait avant son avènement le comte Philippe, dans l'ordre ecclésiastique; nous ne trouvons nulle part un pareil abus de la puissance; philippe, devant être un jour comte de Savoie, Philippe fut prince de l'église, sans avoir, de l'avis de tous les historiens, jamais pensé d'entrer dans les ordres sacrés; Philippe cumula les bénéfices de cinquante ecclésiastiques, sans avoir jamais dit une messe; Philippe était archevêque, grand gonfalonier de l'église et n'était point prêtre? Philippe, quoiqu'en dise Guichenon, avait commis, avant son avènement, et avec dispense de sa sainteté, des actes de concussions tels, que Luther l'eût cité à sa barre comme sacrilége.

Un an avant son avènement, c'est-à-dire à l'âge de 60 ans, Philippe épousa Alix, héritière du comte de Bourgogne et veuve de Hugues, comte de Châlons. A l'âge où se marièrent ces deux personnages, ils ne pouvaient point espérer avoir des

(1) Nous croyons devoir rappeler que les états-généraux de Savoie étaient composés des trois ordres principaux de l'état : noblesse, clergé et bourgeoisie, c'est-à-dire, des hauts-barons, des évêques et des syndics des villes libres. L'admission de ces derniers députés au corps législatif prouverait qu'antérieurement au règne de Philibert-Emmanuel, les villes de Savoie étaient plus libres qu'elles ne le furent jamais depuis. « Si cette liberté n'avait pas existée, eut-on recherché leur consentement et leur signature, que faire du consentement de celui qui ne peut refuser et qui doit toujours obéir? dit, à ce sujet, M. le comte Ferdinand dal Pozzo. (*Essai sur les anciennes assemblées nationales de la Savoie, du Piémont et des pays qui y furent annexés.*) »

enfants et n'en n'eurent point en effet. Alix mourut six ans avant Philippe laissant sa succession à Othelin, son fils du premier lit; elle ne disposa en faveur de son second mari, que de quelques petits fiefs, de quelques jouissances.

Nous ne croyons pas devoir retracer ici les petites guerres que soutint le comte de Savoie avec ses voisins, et entre autres avec Rodolphe de Hasbourg. Ces guerres n'étaient point nationales et dénotaient une mauvaise foi évidente dans les deux camps. Philippe, pour son compte, était tout à la fois un esprit délié, un égoïste et un grand politique : ce qui se voit assez souvent dans notre pauvre espèce humaine.

Philippe et son épouse Alix, qui avaient déjà un pied dans le tombeau, achetèrent, l'an 1276, la ville de Sainte-Elie et le château de Dôle, en Franche-Comté; l'année suivante, ils achetèrent de Philippe de Vienne toutes les terres que ce seigneur possédait à Arbois, ville située au pied du Jura (1). Alix mourut cette même année 1277. Pourquoi, étant sans enfants, l'ancien archevêque achetait-il, à beaux deniers comptant, des terres hors du pays de Savoie : dans le pays de Savoie, sous son administration, manquait-il de malheureux?...

La ville de Berne, circonvenue encore depuis la mort de Pierre, renouvela sa soumission à Philippe, en le priant d'accepter le titre de son *seigneur et défenseur*. Tous les habitants de Berne, depuis l'âge de quatorze ans, lui jurèrent fidélité.

Au protectorat étaient joints, nous l'avons dit, les revenus des péages, de la monnaie et des greffes. Peu de temps après, Nyon et Morat se mirent également sous sa protection. La soumission de ces villes ne devait durer que pendant la vie du protecteur choisi par elle.

Pendant la première moitié du XIII[me] siècle et depuis l'an

(1) On peut vérifier la preuve de ce que nous avançons dans l'histoire généalogique de Guiguenon, volume des preuves, page 84.

1100, les évêques de Genève gouvernaient souverainement cette ville. Les comtes de Genevois, qui résidaient à Annecy, possédaient toute la province de ce nom et quelques autres seigneuries enclavées dans le Faucigny ; leurs états touchaient presque aux portes de Genève, comme les états de Sardaigne les touchent encore aujourd'hui. Les habitants de Genève, toujours inquiétés par les usurpations des comtes de Genevois, crurent faire acte de bonne politique en leur opposant les comtes de Savoie. Ce fut donc à titre d'allié de Genève que Thomas Ier avait fait la guerre au comte de Genevois : cela bien entendu tout en rapprochant ses frontières de cette ville qu'il convoitait ; Amédée IV, Boniface, Pierre, rapprochèrent aussi leurs possessions insensiblement, si bien que sous le règne de Philippe, les Genevois, ou plutôt les habitants de Genève, l'évêque et le chapitre de cette ville en vinrent à redouter le comte de Savoie, plus qu'ils n'avaient autrefois craint le comte de Genevois et firent des vœux pour le triomphe des armes de ce dernier.

Toutefois, forte et pleine de confiance dans le traité qu'elle avait conclu avec Thomas Ier, traité dans lequel ce dernier reconnaissait les droits de souveraineté de son église, Genève était loin de se douter de ce qui devait arriver. Ses évêques, dont les uns furent de vertueux prélats et d'autres des hommes dissolus, étaient excessivement riches, mais moins cependant que ne le croyaient les comtes de Savoie ; l'erreur de ceux-ci, fit le malheur de Genève.

Lors de la collecte faite dans toute la chrétienté pour subvenir aux frais de la guerre impie que Simon de Montfort fit aux Albigeois et à Raymond, comte de Toulouse, on taxa le clergé de Genève ainsi qu'il suit : Les curés de St-Victor et de St-Léger, 6 sous chacun ; l'évêque, 40 livres. C'était le croire riche.

Il existe encore à Genève le manuscrit d'une enquête faite

contre Pierre de Sessons, soixante-unième évêque de cette ville; dans cette enquête, on reproche à ce prélat ses condescendances criminelles pour les comtes de Savoie et les seigneurs de Faucigny, condescendances qui ne tendaient à rien moins qu'à détruire les droits inaliénables de la cité. On lui reprochait, en outre, sa conduite personnelle qui ne fut qu'un long scandale; on observait « qu'il menait une vie mondaine, qu'il faisait une grande dépense, qu'il perdait beaucoup de temps au jeu et à la chasse, qu'il portait des habits trop courts qui n'étaient nullement convenables à un ecclésiastique, qu'il tenait des propos trop libres, qu'il ne disait point la messe en personne et y assistait même fort rarement, qu'il était paresseux au point de n'entendre matines que dans son lit, qu'il tolérait le libertinage de plusieurs prêtres de son diocèse, etc. » Il fut déposé. Ce fut cet évêque, Pierre de Sessons, qui fit bâtir à Genève, dans l'île du Rhône, un fort, connu sous le nom de fort de l'île, devenu célèbre et dont nous parlerons au règne suivant.

Philippe, à son lit de mort, donna le pays de Vaud en apanage à son neveu Louis, le frère d'Amédée V qui suit, ce qui fit que ce comte ne règna point sur la rive nord du lac Léman.

N'ayant point d'héritier dans sa famille, Philippe choisit de son vivant son successeur dans le nombre de ses neveux, les fils de Thomas II, comte de Flandre et prince d'Achaïe. Comprenant toute la portée d'esprit, toute la valeur morale du puiné de ces princes, Philippe obtint de l'empereur Henri VII, un decret par lequel ce monarque investit de la souveraineté de Savoie Amédée V, à l'exclusion de son frère aîné Thomas : cette sorte d'acte se nommait alors un *fief oblat*. A Thomas qui, par droit de primogéniture, devait ceindre la couronne comtale de Savoie, on donna le fief de Pignerol, en Piémont, fief qui, joint aux seigneuries qu'apporta en mariage, à son fils Philippe, Isabelle de Ville-Harduin, forma en Piémont cette

principauté des princes d'Achaïe et de Morée (1), qui reviendra à la Savoie considérablement agrandi. On verra, dans le cours du règne suivant, que Philippe ne s'était pas trompé en choisissant Amédée V, pour son successeur.

Philippe mourut hydropique au château de Roussillon, en Bugey, le 17 novembre 1285 ; il fut inhumé à Hautecombe.

— Jean Bourgoin, né à St-Trivier, en Bresse, fondateur des cordeliers de Lyon et de Chambéry.

— Guillaume Ventura, d'Asti. On connaît de lui une histoire d'Asti très-estimée.



14me—1285.

AMÉDÉE V, dit le *Grand*.

(RÈGNE 36 ANS.)

Né au château du Bourget, le 4 septembre 1249, il n'avait que dix ans lors de la mort de son père Thomas II, comte de Flandre ; Béatrix de Fiesque, sa mère, prit soin de son éducation. Philippe, le comte précédent, alors archevêque de Lyon l'appela dans cette ville, où il termina d'assez bonnes études pour son temps.

Avant son avènement, Amédée avait suivi l'archevêque de

(1) « Isabelle de Ville-Harduin, veuve d'un fils cadet du roi de Sicile, apporta à Philippe, prince de Piémont, des droits aussi incontestables que vains sur cette souveraineté de Morée, fondée en Grèce par les héros de la troisième croisade. Philippe, peu de temps après son mariage, traita avec le roi de Sicile de sa principauté d'Achaïe qu'il désirait échanger; cet échange n'ayant pas eu lieu, il conserva son titre et le transmit à ses descendants : ce qui n'empêcha pas les empereurs grecs et les Vénitiens de se disputer la possession de l'ancien Péloponèse, jusqu'au temps où Mahomet II, les mit tous d'accord en réunissant cette principauté à l'empire Turc. » (COSTA DE BEAUREGARD.)

Lyon qui était allé en Piémont, avec le comte Pierre, afin d'aider Thomas dans sa lutte contre les Astésans et le comte d'Anjou; il fut fait prisonnier, ainsi que Thomas son père et Louis son frère. Rendu à la liberté Amédée partit pour Lyon, où son oncle l'archevêque, le maria avec Sybille de Beaugé, l'héritière de cette seigneurie et de la Bresse; dès ce moment la Bresse appartint à la Savoie.

A son retour d'Angleterre où il était allé pour prendre possession des biens que Pierre de Savoie avait laissé à sa maison, Amédée se rendit en quelque sorte indispensable au comte Philippe, dans l'administration du comté de Savoie; ceci explique la prédilection de l'ancien archevêque pour Amédée. Parvenu à la couronne, ce prince commença son règne par cimenter des alliances avec tous les princes et podestats éloignés de son comté; il prit, chose assez étrange, Lyon sous sa protection pour trois ans; et chose plus étrange encore, il défendit qu'aucune foire n'eût lieu depuis Conflans jusqu'à Aime, cela, probablement, pour obliger l'archevêque de Tarentaise; les historiens n'ont pas daigné nous donner les raisons de cette exclusion.

Après avoir aidé les Astésans, ces grands ennemis de la maison de Savoie, dans une guerre qu'ils soutenaient contre le marquis de Montferrat; après avoir secouru Fribourg contre Berne, expédition où il perdit la bataille du *coteau de Tonnerre;* après une infinité d'escarmouches et de traités avec le dauphin de Viennois, de contestations avec le comte de Genevois, contestations qui finirent par le traité d'Annemasse en 1293, Amédée revint voir et habiter pour quelques temps sa bonne ville de Chambéry.

Quoiqu'il ne portât que le simple titre de comte, Amédée était de fait un puissant monarque; son influence était grande dans le conseil des princes de son temps; mais il lui manquait le château de Chambéry.

Entre Aiguebelle et Pontcharra, à treize kilomètres au sud de Montmélian et derrière la haute colline que dominent les tours de Montmayeur, est une vallée tout à la fois charmante, fertile et bien boisée, c'est la vallée de la Rochette. Située aux pieds de l'une des montagnes cottiennes, le bourg de la Rochette, ouvert aujourd'hui, était solidement muré au temps du moyen-âge; il est traversé par un torrent considérable et sur ses vieux toits dentelés s'élève un grand château du XVIme siècle. En sortant de ce bourg et sur la gauche de l'un des sentiers rapides qui conduisent au manoir, les archéologues peuvent admirer les ruines curieuses du vieux château féodal des sires de la Rochette. C'est dans ce castel antérieur à celui qui le domine, castel qui précéda même de plusieurs siècles ceux de Montmayeur et de Miolans, que vivaient en l'an 1288, François, seigneur de la Rochette et Béatrix son épouse. Comme Berlion, l'un des ancêtres de François, qui vendit Chambéry au comte Thomas Ier, François dont la famille était encore très-puissante, François, vendit le château de Chambéry au comte Amédée V. Le contrat de cette vente porte les dates des 3 mai et 2 juin 1288 ; ainsi, depuis l'an 1232 jusqu'à l'année 1288, les comtes de Savoie possédèrent Chambéry, sans avoir été néanmoins les propriétaires du château de cette nouvelle capitale.

Ce château, Amédée V le fit rebâtir sur un nouveau plan et l'habita. Il fut le premier des comtes de Savoie qui eut sa cour à Chambéry ; c'est lui qui posa les fondations de la sainte chapelle, chapelle dont l'abside gracieuse et sévère, est aujourd'hui encore, le seul ornement de la place du château.

Amédée V ne possédait pas encore Verceil et Ivrée, mais il n'en était pas moins le plus formidable des vassaux de l'empire quand il partit pour Genève.

Un grand parti s'était formé dans cette ville en faveur du comte de Savoie, parti que combattaient de toutes leurs forces

deux autres factions, celle de l'évêque et celle du comte de Genevois. Comme c'était la mode alors, Amédée V promit des libertés, des franchises à Genève et cette promesse décida ses partisans de lui remettre enfin le fort de l'Ile, dont nous parlions tout à l'heure : c'était le loup dans la bergerie; car la garnison savoyarde qu'Amédée mit dans ce fort, était réellement la maîtresse de Genève. Dès ce jour, les partisans du comte de Savoie formèrent un conseil puissant et cette ville n'était déjà plus la ville libre de l'empire : ce conseil eut un sceau particulier qui annula celui de l'évêque dont on s'était servi jusqu'alors; il eut en outre, une espèce de garde urbaine qui, seule, commandait aux portes de la ville.

Amédée qui venait de battre le comte de Genevois et de lui enlever quelques places fortes, Amédée plus fort alors, exigea la charge du *vidommat* de Genève. Cette charge, dit M. Picot(1), « était donnée à des lieutenants qu'on nommait vidommes ou vidammes, du latin *vice domine;* ils étaient les intendants de quelques princes ecclésiastiques, tels qu'évêques, abbés ou abbesses; ils étaient chargés du temporel des églises, rendaient la justice en matière civile et se mettaient à la tête des vassaux du prince, dans les cas de guerre. »

L'évêque Guillaume de Conflans somma Amédée, sous peine d'excommunication, de lui rendre le fort de l'Ile, mais ce dernier brava l'anathème et garda le fort; il fit mieux, il s'empara de la pêche du Rhône, des péages de la ville et de la juridiction temporelle de l'évêque. Quand on lui demandait compte de ces usurpations, il répondait, dit encore M. Picot, « qu'il n'avait rien usurpé que sur les ennemis de Genève, et qu'il n'était venu à main armée dans la ville que pour secourir l'église; il soutenait avoir fait en cette occasion de grands frais dont il demandait le remboursement et il les faisait mon-

(1) *Histoire de Genève.*

ter à quarante mille marcs d'argent, somme énorme que l'évêque était incapable payer.

« Les Genevois, comparables en quelque sorte au cheval de la fable qui se laisse brider par l'homme dont il avait imploré le secours, ne se délivrèrent des vexations du comte de Genevois, qu'en introduisant dans leurs murs un ennemi bien plus redoutable et, suivant les expressions de Bonnivard, ce ne fut à Genève, changer de mal en bien, mais de mal en mal, ou par aventure de mal en pis. »

Les injustices d'Amédée étaient criantes (1), une ligue se forma contre lui; cette ligue était composée de quelques barons du Faucigny, de l'évêque, du comte de Genevois et du dauphin de Viennois. Ces princes, alarmés de la grande puissance d'Amédée, voulurent y mettre un terme et ce fut la malheureuse Genève qui paya les frais de la guerre; cette ville, attaquée de toutes parts par les coalisés, souffrit à la fois toutes les horreurs de la guerre: la famine, les démolitions, les incendies, les maladies pestilentielles, enfin toutes les péripéties d'un siége. Finalement, la garnison savoyarde tint bon et les comtes de Savoie gardèrent le *vidommat* et le fort de l'Ile : ils les gardèrent 230 ans (2)!!

Amédée II, le comte de Genevois, avait fait bâtir en 1305, le fameux château de Gaillard; de ce moment, dans toute la Savoie, grands et petits seigneurs voulurent avoir leur donjon (3).

(1) Amédée fondait principalement ses prétentions sur des droits qu'Ebal, fils du comte Humbert de Genève, céda au comte Pierre de Savoie, par testament et dont celui-ci, plus généreux qu'Amédée V, ne s'était point prévalu durant sa vie.

(2) Ce siége de Genève eut lieu en 1321.

(3) Il faut bien l'avouer, cependant, ces donjons n'étaient pas, au moyen-âge, seulement un pur objet d'ostentation seigneuriale, ils avaient leur côté utile; en Savoie, pendant cinq cents ans, les tourelles de châteaux servaient de sémaphores, de télégraphes; en temps de guerres, on allumait de grands feux sur les plates-formes des tourelles, des donjons; c'était le signal convenu lors de toute prise d'armes. En temps de paix, un simple fanal servait à guider le voyageur sur des routes couvertes de neiges l'hiver et très-peu sûres durant les nuits d'été. Les châtelains, forcés d'entretenir à leurs frais cet espèce de phare, recevaient du prince une indemnité qu'on nommait le *franc salé*.

Les principaux châteaux forts consacrés à la défense de l'état étaient, en Savoie, ceux de *Charbonnières*, d'*Allinges*, de *Miolans*, de *Chevron*, fondés par les anciens rois de Bourgo-

De leur côté, les bourgeois, peu rassurés, élevèrent plus hautes d'une toise les murailles de leurs villes. Celles de ces villes qui avaient déjà reçus des franchises, étaient en général beaucoup plus avancées que les autres en industrie; cela se conçoit, les populations qui faisaient elles-mêmes leurs lois municipales, faisaient ces lois en harmonie avec leurs besoins. Sauf les droits à payer aux comtes, quelquefois à leurs barons, elles étaient libres; avec la liberté, elles avaient le sentiment de leur force, de leur dignité, par conséquent de leur génie.

Sous le règne d'Amédée V, la ville la plus industrieuse de la Savoie, Cluses, était bien plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui; elle était le chef-lieu des barons de Faucigny; c'était le siége de leur grand bailli, du juge-mage, du juge ordinaire de la province et, dit le chanoine Grillet, Cluses était aussi le lieu où s'assemblaient chaque année, les états du pays pour délibérer sur les intérêts et les dépenses publiques.

Les priviléges que le dauphin Hugues, baron de Faucigny, accorda à la ville de Cluses, en date du 4 mai 1310, sont renfermés dans une charte en soixante-onze articles; cette charte était plus étendue, plus libérale que celle que Thomas I[er] donna à Chambéry. Ce fut dans la nuit du 3 au 4 juillet de cette même année 1310 que Cluses, totalement incendiée, vit toutes ses autorités aller chercher un refuge à Bonneville, où elles restèrent depuis.

La première fois qu'un prince souverain mettait le pied dans une ville franche, il jurait préalablement d'en respecter les franchises et la constitution; ce serment le prince le faisait la

gne; ceux d'*Entremont* et des *Echelles* sur le Guier; les deux châteaux de *Conflans* sur l'Isère, abattus depuis par les Français; celui de *Beaufort*, dans la vallée de ce nom; ceux de *Varel*, de *Montbel*, de *S.-Maurice*, sur la chaine de montagne qui bordent la gauche du Rhône, entre Yenne et S.-Genix.

En Piémont, les principaux châteaux étaient : *Châtillon*, *Amavilles*, *Bart*, *Chalan*, défendant la Doire; ceux de *Suse* et d'*Aveillane*, défendant le Montcenis; *Païsana*, *Revel*, *Cavour*, *Pancalier*, sur le Pô; *Busca* et *Roccaspaveira*, dans la vallée de Mayra; *Tende*, sur le col de ce nom; *Rocavion*, *Garessio*, *Mulassan* et quelques autres moins considérables.

main droite posée sur l'évangile. Les bourgeois de la Roche ont également donné plus tard de semblables exemples d'amour pour leurs lois municipales : nous reparlerons de la Roche.

« A Cluses, dit encore le chanoine Grillet, le commandement de la garde militaire et l'exécution des sentences criminelles, étaient l'attribution d'un officier suprême appelés dans toutes les chartes du Faucigny, le *portier de la ville*. Chaque bourgeois devait, la veille de Noël, payer au portier un denier ou un gâteau de pain, lui donner, en outre, une fois par an, la tête et la langue d'un animal tué à la boucherie publique, tandis que les bourgeois *forains*, ne pouvaient se libérer de cette redevance annuelle, qu'en lui remettant une mesure de blé ou une gerbe de froment.

« Au retour d'une expédition guerrière, lorsque les habitants de Cluses rentraient dans leur ville chargés de butin, le portier avait le privilége de choisir le premier ou le dernier animal qu'ils y conduisaient.

« Toute fille de Cluses, une fois mariée, avec la dot que lui avait constitué son père, ne pouvait plus rien répéter de son hoirie; mais si avant son mariage son père mourait *ab intestat*, elle partageait également sa succession avec ses frères. »

Nous croyons qu'il n'est pas inutile de rappeler ici que toute coutume écrite, coutume qui, souvent, datait du temps des rois de Bourgogne, revisée dans les statuts municipaux, pour causes d'utilité publique, était soumise à la sanction du prince pour avoir force de loi.

L'auteur que nous venons de citer, après quelques réflexions préliminaires, emploie tout un chapitre relatif aux amendes ou compositions pécuniaires, en fait de crimes et délits; en général, à l'exception du crime d'homicide, qui était ou devait toujours être puni de la peine de mort, tous les délits se rachetaient au moyen-âge avec de l'argent : c'était toujours la

coutume franque. A l'exception des oubliettes que l'on retrouve encore dans les ruines des vieux châteaux, on peut assurer que dans les villes et les bourgs libres de la Savoie, on ignorait, ou plutôt l'on ne se servait pas du système de détention. Ainsi, on payait trois sous lorsque l'on frappait une personne, et quarante si on lui avait cassé quelques membres; le viol se rachetait également par une amende ou par le mariage; le mari adultère payait soixante sous, la femme trente seulement; ici, nous ne devons pas oublier que le sou de ces temps avait une valeur intrinsèque dix fois plus forte que le nôtre; ces sous, contenaient toujours quelques grammes d'argent fin : le sou de Genève en valait quinze de notre monnaie.

Le comte Amédée V était d'une activité étrange; il fut le négociateur de mariages de princes; il rédigea des chartes de donations de biens aux ordres religieux; il fut l'arbitre de l'Angleterre et de la France dans les différents que ces puissances eurent ensemble de son temps; il assista le marquis de Ferrare dans une guerre que ce seigneur soutenait contre les Mantouans, les Brescians et les Véronnais; il mena un beau corps de troupes savoyardes au roi Philippe-le-Bel, dans la guerre que ce roi soutint contre les Flamands; il va négocier avec le pape de la part de l'empereur; il suit ce monarque à Verceil, à Turin et se rend indispensable dans son conseil; finalement, après avoir vaincu les seigneurs remuants de la Bresse, du Bugey, vaincu les dauphins et les comtes de Genevois; après avoir agrandi le comté de Savoie de plusieurs terres, places fortes et châteaux, tels que Monthoux, en Genevois, Ambérieux, en Bugey, St-Maurice, en Bresse, il fut créé prince de l'empire par l'empereur, et ce monarque lui donna la ville d'Asti, enfin subjuguée, comme un gage de son estime.

C'était une idée bien arrêtée dans l'esprit de ce prince de combattre, comme le fit plus tard Louis XI, en France, de saper toute puissance nobiliaire dans ses états, de tout ramener

au giron de la couronne; ainsi, par exemple : de son temps, le château de Chevron était encore un fief dont la juridiction dépendait immédiatement de l'empire d'Allemagne, Amédée l'acheta et le réinféoda à ses propres seigneurs, pour qu'il appartint à la Savoie (1).

Une expédition aussi poétique que fabuleuse fut entreprise par ce prince.

Ecoutons Guichenon :

« Tous les historiens de Savoie, disent que les chevaliers de l'hôpital de St-Jean-de-Jérusalem, ayant conquis Rhôdes sur les Turcs, l'an 1310, y furent assiégés par Otthoman, premier empereur ou roi des Turcs, par une puissante armée qui fut contrainte de lever le siége, par le moyen du secours qu'y mena Amée V, comte de Savoie, lequel, en mémoire d'une action si glorieuse prit la devise FERT et en ses armes la croix d'argent au lieu des aigles qui furent les armes de ses prédécesseurs. Du Buttet a écrit que cela se fit au mois d'août de l'an 1308; or, je ne doute point de ce fameux secours, nous en avons trop de témoignages, et l'histoire même de Malte et plusieurs autres historiens nous l'assurent, etc. »

Plus loin, Guichenon soutient que cette expédition ne peut avoir eu lieu qu'en 1315, mais il ne nous dit pas où s'embarqua l'armée d'Amédée, ni le chiffre de l'effectif de cette armée; si l'histoire de Malte, si tous les biographes n'étaient point d'accord sur ce sujet, nous n'y croirions pas. Nous nous rendons à l'évidence pourtant, tout en déplorant que cette expédition, qui conserva l'ile de Rhôdes aux chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, n'ait pas plus d'éclaircissement dans notre propre histoire.

Après Sybille de Beaugé, sa première femme, qui lui apporta

(1) L'ancien château de Chevron (Cisvaro), situé commune de *Mercury*, fut pris d'assaut et démoli en 1335, par Hugues, dauphin de Vieunois et baron de Faucigny. Selon M. Ménabréa, ce ne serait point Chevron que Plancus, le gouverneur des Gaules aurait habité, mais *Castarone* (Grenoble).

une grande partie de la province de la Bresse en mariage, et qui mourut en 1294, Amédée V épousa Marie de Brabant et en troisième noces, Alix de Dauphiné, veuve du comte de Valentinois. Des deux premiers de ces mariages il eut deux fils, Edouard et Aymon qui lui succédèrent l'un après l'autre et huit filles, toutes mariées; on parle aussi d'un fils naturel nommé Artus, qui serait mort en Palestine.

Amédée V mourut à Avignon où il était allé pour décider le pape à entreprendre une croisade, le 15 octobre 1323, à l'âge de soixante-seize ans, après trente-six années de règne; il fut surnommé *le grand*, dit un auteur de son temps, parce qu'il était de haute taille et d'un caractère généreux et chevaleresque.

— Pierre de la Pallud, de Varambon, en Bresse, moine de l'ordre de S[t] Dominique; il passe pour le plus savant théologien de son temps. Jean XXII, le créa patriarche de Jérusalem. On a de lui plusieurs ouvrages de théologie et une histoire des rois de Jérusalem.

— Philippe de Provana, de Carignan, le plus savant des jurisconsultes du Piémont, à son époque.

15me—1323.

ÉDOUARD, surnommé le *Libéral.*

(RÈGNE 6 ANS.)

Fils du précédent, né le 8 février 1284, à Beaugé, en Bresse. Héritier de sa mère Sybille de Beaugé, il porta le titre de comte de Bresse jusqu'au jour de son avénement.

A peine Edouard eut-il ceint la couronne qu'il dut faire la guerre aux Dauphinois; ce prince qui avait rendu de signalés services à son père durant la longue lutte qu'il soutint contre ses voisins, ce prince commença son règne sous de malheureux auspices.

Un différent sérieux éclata entre lui et Guigues VIII, dauphin de Viennois.

Les états de ces deux souverains, enclavés en quelque sorte les uns dans les autres, formaient sur les frontières, des terres en litige, objets de contestations sérieuses. Le lecteur, qui connaît la topographie de la Savoie, ne sera pas étonné de la guerre que se firent ces princes, s'il veut bien se rappeler que le Faucigny et la petite vallée de Beaufort, centre de notre pays, attenaient à la Savoie presque de toutes parts, que ces vallées, disons-nous, appartenaient aux Dauphins; de quelque côté qu'ils se tournassent, ces princes et leurs peuples marchaient sur des terres en litige, sinon ennemies. Déjà, ainsi que nous l'avons dit, les dauphins et les souverains de la Savoie se faisaient une rude guerre; quand ils étaient fatigués de voir couler le sang de leurs peuples, alors, ces princes recouraient à l'arbitrage et ne s'entendaient pas mieux; ils revenaient donc fatalement à la guerre.

Edouard venait de confirmer les franchises et les priviléges d'une infinité de localités et d'en donner de nouvelles; il s'occupait de l'administration intérieure, et pensait n'avoir plus d'ennemis, quand, en l'année 1324, Hugues, dauphin et baron de Faucigny, vint faire bâtir un château, nommé Montforchier, sur les terres appartenant aux comtes de Savoie et que le dauphin disait lui appartenir. Edouard assiége la place, la prend et la fait raser. Ce que voyant, le baron de Faucigny, il appela Guigues, son neveu, et Hugues de Genève, puis, tous trois, suivis de leurs troupes, vont assiéger le fort d'Allinges, en Chablais; Edouard les défait et continue une suite de petites

victoires, entre autres celle du Mont-de-Mortier, jusqu'à ce qu'enfin ses ennemis, voyant son armée considérablement diminuée, jugèrent à propos de l'attaquer d'une manière sérieuse. Ce fut devant Varey, place appartenant au comte de Genevois, et qu'il assiégeait avec le secours des troupes que lui envoyèrent Eudes, duc de Bourgogne, et le comte de Kibourg, qu'Edouard fut attaqué par ses trois antagonistes et leurs alliés, Le combat fut acharné et dura toute la journée; l'armée savoyarde, inférieure en nombre, plia et fut vaincue. Edouard, qui s'était jeté en pleine mêlée, fut fait prisonnier d'abord, puis sauvé des mains des ennemis par deux vaillants chevaliers, les seigneurs de Bazesel et d'Entremont. Mais Robert, comte de Tonnerre, Jean de Châlons, comte d'Auxerre, Guichard, sire de Beaujeu restèrent au pouvoir du dauphin. Des médiateurs, tels que les rois de France, Charles-le-Bel et Philippe de Valois, s'interposèrent, et ces nobles personnages furent rendus à la liberté.

Cette guerre, commencée par le dauphin Humbert Ier, au temps de la ligue contre Amédée V, fut désastreuse pour les deux puissances (1) nonobstant les rançons que le dauphin fit payer à ses prisonniers, rançon qui s'éleva, pour Robert de Bourgogne, à la somme énorme de cinquante mille florins d'or; nonobstant, disons-nous, la victoire de Varey elle-même, les dauphins perdirent dans cette lutte beaucoup plus qu'ils n'avaient gagné.

Les comtes de Savoie avaient de nombreux domestiques dans chacun de leurs châteaux; ils n'avaient point de domicile fixe, et habitaient tantôt l'une tantôt l'autre de leurs terres. Ainsi que leurs souverains, les seigneurs fuyaient les villes et vi-

(1) « La guerre que Humbert avait eue avec le duc de Bourgogne et le comte de Savoie, avait tellement épuisé ses finances, que, pour subvenir aux nécessités courantes, il fut contraint d'établir des péages et de faire de nouvelles impositions; c'est ce qui pouvait attirer sur lui les censures de l'église, dans un temps où les papes ne mettaient point de bornes à leur autorité. Pour leur ôter ce prétexte, dès que Humbert se vit tranquille, il songea à soulager ses peuples. » (VALBON.)

vaient princièrement dans leurs donjons crénelés. La volaille, le pain blanc, le poisson, les morceaux choisis de la grosse viande, le gibier abondaient sur leur table et l'avoine ne manquait point à leurs chevaux ; pour eux, acheter à prix d'argent était une dérogeance ; les épices elles-mêmes, si précieuses alors, leur étaient fournies par leurs emphytéotes. Dans les dîners d'apparat, plus un convive était élevé dans la hiérarchie sociale, plus on élevait le monceau de viande qu'on plaçait devant lui. Chacun, dans la sociciété, gardait la place qui lui était assignée, et nous verrons bientôt, sous le règne d'Amédée VIII, les *décrets dominicaux* faire douze catégories d'habitants, et ces décrets assigner un costume particulier à chacune de ces catégories.

Les comtes de Savoie n'avaient aucune troupe permanente ; toute la force de l'armée était entre les mains de la noblesse ; dès que la guerre était déclarée, le comte envoyait un héraut à ses hauts-barons pour les en prévenir ; ceux-ci, à leur tour, faisaient avertir leurs chevaliers, et bientôt, autour du manoir du haut-baron, arrivait toute la noblesse de la baronnie. Chaque chevalier, armé de pied-en-cap, monté sur son destrier, caparaçonné de fer, réunissait son quadrille, c'est-à-dire douze lances ; derrière ces chevaliers, que le banneret devait entretenir à ses frais pendant la guerre, se tenaient au moment du combat, à peu de distance, les écuyers de chaque homme d'armes, peu éloignés de chaque quadrille et tout prêts à relever leurs maîtres s'ils étaient blessés, ou, au besoin, pour leur donner un cheval de rechange (1).

Ce fut sous le règne d'Amédée V, ou de son fils Edouard, que fut créé l'invincible *escadron de Savoie ;* ce corps était

(1) « Les hommes d'armes portaient pour armes défensives, outre le casque, la chemise de maille, la cuirasse, le *hausse-col* ou *haute-pièce,* les brassards, les cuissards, les bottines de fer, l'écu ou bouclier qu'on attachait au bras gauche, ou qu'on suspendait au col par des courroies. Les armes offensives étaient, outre la lance, l'épée, le poignard, la masse d'arme et la hache ou francisque. » (SAINTE-PALAYE. *Mémoires sur l'antique chevalerie.*)

Le cri de guerre de la maison de Savoie était : *St-Maurice !* ou *bonne nouvelle !*

formé de dix-huit cents lances et de sept mille hommes effectifs; il était recruté en Savoie, en Bresse, en Bugey et dans le pays de Vaud.

Lorsque tout le contingent d'une baronnie était rassemblé, on chargeait de provisions des chariots attelés de bœufs; les guerriers, sous les dénominations de frondeurs, d'archers ou d'hommes d'armes, suivaient, dans l'ordre établi, le baron au rendez-vous général, assigné par le prince. Après la bataille, où la grande majorité des vavasseurs ou des vassaux allaient donner la mort ou la recevoir, sans connaître le motif même de la guerre, on disait une messe pour le repos de l'ame des trépassés, on chargeait les blessés sur les chariots, et tous s'en retournaient chez eux, les mains vides ou chargées de butin.

Edouard convoqua les états-généraux à Chambéry. La question principale débattue dans cette assemblée de notables, assemblée composée de barons, d'évêques et de syndics des villes libres, fut celle de la tolérance des Juifs. En Savoie, les Israélites étaient méprisés à l'égal des porcs; ce qui ne les empêchait pas d'être les maîtres de tout le commerce du pays; ils faisaient chèrement payer au peuple catholique, les outrages dont celui-ci les abreuvait. Aussi, l'assemblée, en leur affectant un quartier spécial dans la ville, quartier que nous connaissons encore aujourd'hui sous le nom de *Juiverie*, l'assemblée les taxa-t-elle de telle sorte, que beaucoup d'entre eux furent obligés d'aller chercher une nouvelle patrie ailleurs.

Ces lois draconiennes, faites par les législateurs savoyards, faites afin de *mettre un terme à l'inexorable rapacité des Juifs,* pour nous servir de l'expression du chanoine Grillet, ces lois, étaient non-seulement anti-philosophiques, anti-sociales, anti-humaines, elles étaient ou devaient être, aux yeux de la justice divine, des crimes tout aussi odieux que ceux que

l'on reprochait aux Juifs, ces malheureuses victimes du fanatisme et de la tradition. Pourtant, nous le demandons, quel était l'état du commerce en Savoie avant le temps où ces enfants d'Israel nous eussent apporté, avec leur numéraire, leur crédit, leurs lettres de change? nul, absolument nul. Ce qu'il y avait de vraiment fatal dans l'existence de cette race réprouvée, c'est que cette réprobation était générale dans toute la chrétienté; tout bon catholique, honnête homme ou brigand, se croyait en droit de voler ces pauvres parias et de les bâtonner ensuite. Le peuple qui aurait dû les considérer comme des frères en misère, le peuple faisait chorus d'injures et d'avanies, aux Juifs, avec l'aristocratie et le clergé, leurs communs oppresseurs.

« Cependant, dit un historien (1), le peuple juif dut servir énormément les intérêts des travailleurs et de la production ; les capitaux qu'ils prêtaient volontiers à toutes les classes qui pouvaient les faire fructifier et en payer le plus petit intérêt, en est la preuve. Qui sait si de pauvres serfs ne se sont pas rachetés de l'esclavage à l'aide du prêt juif? prêt, qui permit peut-être à l'homme laborieux d'acquérir l'instrument de son affranchissement, l'outil qui façonna les produits, source de toute liberté. »

A ces réflexions judicieuses, nous ajoutons, qu'on a vu partout où il n'y avait point de Juifs, des usuriers se disant bons catholiques, tout aussi rapaces que ces fils de Moïse.

Aimon II de Miolans, était évêque de Maurienne depuis l'année 1308 ; sa juridiction temporelle et spirituelle s'étendait sur la presque totalité de la vallée. Pour faire rentrer les impôts dont il chargeait ses ouailles, ce prélat avait créé une compagnie de percepteurs, véritables vautours qui s'abattaient à plaisir sur les mainmortables du chapitre. Non loin de la

(1) Vinçard aîné. *Histoire du travail et des travailleurs.*

rive droite de l'Arc, les habitants de quelques communes, appartenant au comte de Savoie, vivaient heureux, parce qu'ils n'étaient point surchargés d'impôts et surtout point vexés par les collecteurs. Ce voisinage fit ouvrir les yeux aux sujets de l'évêque. Des révoltes eurent lieu en 1322; les habitants de St-Martin-d'Arc soutinrent qu'ils appartenaient au comte de Savoie et chassèrent les collecteurs évesqueux; ce que voyant, Aimon de Miolans porta ses plaintes au comte Amédée V. Comme tout bon souverain, ce prince n'aimant point les révolutions, donna raison à l'évêque et lui reconnut le droit de tailler ses sujets à merci.

Mais laissons parler le chroniqueur à qui nous empruntons ces faits (1) :

« Il paraît que cette déclaration en imposa, et les habitants de St-Martin, déçus dans leurs espérances, durent rentrer dans la voie de la soumission. Au moment où les habitants de St-Martin-d'Arc, donnaient le signal de la révolte contre leur évêque, des hommes couraient par les campagnes, et s'adressant aux fermiers du prélat et des chanoines, ils se faisaient rendre la dîme que leurs maîtres avaient perçue d'eux, tant en bestiaux qu'en grains, meubles et argent.

« Ces faits avaient eu lieu principalement dans les paroisses de St-Colomban et de St-Alban-des-Villards, où le chapitre possédait de grands biens. Impuissant à réprimer la révolte par la force matérielle, le chapitre eut recours aux armes spirituelles que la foi des peuples rendait puissantes. Après avoir obtenu le consentement de l'évêque, les chanoines chargèrent les curés des paroisses de La Chambre et de St-Etienne-de-Cuine, où avaient été transportés les objets reconquis sur

(1) M. Jean-Baptiste Alex, de S.-Jean-d'Arves.
Des historiens ecclésiastiques, les chanoines Grillet et Anglès, entr'autres, ont aussi rapporté cette sédition avec quelque étendue et sans trop l'altérer; toutefois, ils se sont bien gardé d'avouer les véritables motifs, les griefs, qui déterminèrent les sujets de l'evêque de Maurienne à se révolter contre lui.

les fermiers, de publier, tous les dimanches, l'excommunication qu'avaient encourue les receleurs dont ils transmettaient les noms, et leur ordonnèrent de cesser tout office ecclésiastique dans leurs paroisses, jusqu'à ce que les meubles, bestiaux et argent fussent rendus aux fermiers de l'évêque et des chanoines, et les dommages convenablement *ou grassement* réparés. Cette conduite était fondée sur le cinquante-unième canon du concile provincial de Vienne, tenu sous Guillaume de Valence en 1289, lequel porte en effet cette peine contre ceux qui s'empareraient des biens ecclésiastiques et ceux qui les achèteraient ou recèleraient.

« Les habitants de la vallée d'Arves et des environs étaient plus nombreux et plus forts que ceux de St-Martin-d'Arc; ils résolurent de se soustraire par la force à la juridiction temporelle et au servage féodal de l'évêque. En conséquence, ils commencèrent par refuser les redevances. Comme les officiers de l'évêque firent instance pour être payés et exercer le droit du seigneur évêque, les Arvains déclarèrent ouvertement leur résolution de ne plus connaître son autorité, menacèrent ses employés et les maltraitèrent, parce qu'ils s'obstinèrent dans leurs prétentions. Aimon de Miolans, voyant l'exaspération des esprits, rappela ses employés; et bientôt après, pour ne pas laisser impuni un *tel attentat*, il chargea ceux qui rendaient la justice en son nom de poursuivre les auteurs de la révolte. Ceux-ci, pour échapper aux fureurs de l'évêque, quittèrent leur pays et s'en allèrent chercher un asile sur les terres du dauphin de Vienne, Guigues VIII, qui régnait alors sous la tutelle de Henri de la Tour, son oncle. Ce prince rendit, le 8 août 1324, une ordonnance par laquelle il enjoignait à tous les réfugiés de Maurienne de sortir de ses états dans l'espace de sept jours, et donnait ordre à ses troupes de se saisir de tous ceux qui resteraient après le terme et de les livrer aux officiers de l'évêque. Ces malheureux, exilés de leur pays, ainsi traqués et

dans la crainte de tomber entre les mains de l'évêque, se virent forcés de prendre le parti de la soumission, et de demander merci à leur ennemi. L'évêque feignit de leur accorder le plus généreux pardon; mais on ne tarda pas à remarquer qu'ils disparaissaient de jour en jour, et l'évêque se mit à exercer ses droits avec plus de rigueur encore. Les habitants se déterminèrent alors à prendre de nouvelles résolutions. Ils profitèrent de la circonstance suivante : dix-huit mariages furent célébrés le même jour; après les cérémonies, les hommes de l'évêque vinrent réclamer les épouses.............. Ainsi le voulait le droit barbare de cette époque.

« Les époux, appuyés des gens des noces, se refusèrent de céder à de telles prétentions, et ils durent s'armer pour épargner le déshonneur de leurs familles; en effet, ils se jetèrent sur le château du prélat, mirent l'évêque en fuite ainsi que ses chanoines, incendièrent son château fort et l'église. Plusieurs des officiers épiscopaux périrent dans le clocher; l'évêque fut lui-même poursuivi à coups de pierre jusqu'à Ramassot près de St-Jean. Non contents d'avoir chassé de St-Jean-d'Arves leur tyran et ses chanoines, les insurgés ne voulurent pas même leur laisser la consolation de se retirer à St-Jean-de-Maurienne. Soit que l'attitude menaçante des Arvains effrayât les habitants et paralysât leur courage, soit que l'insurrection fût trop puissante, il est certain que l'évêque et le chapitre entier durent quitter la cathédrale, la ville et chercher un asile contre les révoltés dans la collégiale de Ste-Catherine-d'Aiguebelle, où ils demeurèrent jusqu'à l'hiver de 1327.

« Après quelque temps de séjour dans cette nouvelle demeure, Aimon de Miolans, pensant que la première fureur des révoltés s'était apaisée et qu'ils se soumettraient à payer ses dîmes, essaya d'entammer des négociations pour une réconciliation. A cet effet, il envoya auprès des révoltés des hommes distingués par leur noblesse, pour leur faire des

propositions d'accommodement; mais ils ne furent point écoutés et les conditions qu'ils présentèrent furent rejetées. L'évêque, voyant alors qu'il ne lui restait aucun moyen pour les vaincre, recourut à la force; il lui en coûtait de laisser plus longtemps perdre ses droits de féodalité. Il imagina, d'accord avec ses chanoines, de s'adresser à Edouard, comte de Savoie, et, soit que ce prince se trouvât pour lors de résidence à son château de Charbonnières, près d'Aiguebelle, soit qu'il fût venu exprès rendre visite à l'évêque, ils s'abouchèrent à Sainte-Catherine-de-Randens.

« Le prince Edouard, pour tenir ses engagements, envoya une forte armée dans les Arves, afin de soumettre les rebelles. Mais il trouva une résistance à laquelle il ne s'attendait pas. Après un combat de plusieurs jours, la victoire resta aux généreux montagnards, et l'armée d'Edouard dut se retirer. Une deuxième expédition eut lieu; des troupes considérables, guidées par les hommes de l'évêque, pénétrèrent de nouveau dans les Arves; les hostilités, recommencées le 23 juin 1327, durèrent presque sans intermittence jusqu'au 12 août suivant. La majeure partie de la commune fut incendiée, et le vainqueur se montra si féroce, si implacable, que les Arvains, qui échappèrent aux hasards du combat et aux massacres qui le suivirent, furent obligés de quitter le pays et de s'exiler à Pierre-Latte, en France. Ces émigrés ont bâti dans cette localité une jolie petite ville et des villages aux environs, auxquels ils donnèrent les noms de ceux qu'ils habitaient à Saint-Jean-d'Arves; il ne resta dans la commune que ceux qui s'étaient abstenus de prendre part au combat. Il fut néanmoins impossible d'obtenir de ces intrépides montagnards le paiement des redevances féodales.

« Dès lors, Aimon II de Miolans, devenu odieux à tous, tomba dans une misère si profonde qu'il fut obligé de se réfugier à La Novalaise. Là, par pitié (acte du 26 juin 1330), le

prieur lui abandonna sa vie durant l'administration et les revenus du prieuré de St-Pierre-de-la-Corbière, où il se retira. Sa rapacité ne tarda pas à se manifester de nouveau et il dut recourir au Comte-Vert, à qui il céda un tiers de la perception, afin qu'il se chargeât de faire payer le surplus et à ses frais. L'acte est du 27 septembre 1330.

« Tels sont les faits que la tradition du pays a conservés ; ils sont en rapport avec plusieurs manuscrits que j'ai sous les yeux. »

Edouard ne régna que six ans et ce fut un malheur, car, ainsi que nous l'apprend son surnom, il fut libéral et généreux à l'excès. Ce prince, assisté par les Bernois dans la guerre qu'il soutint contre le dauphin, crut devoir reconnaître ce service en rendant à Berne sa liberté et en lui donnant son amitié.

Aussi, est-il, pour ce fait, vertement tancé par Guichenon.

Edouard mourut au château de Gentilly, près de Paris, le 4 novembre 1329. Il n'était allé à Gentilly que pour s'y distraire ; son corps, ramené de Gentilly à Hautecombe, repose dans cette abbaye.

Le comte Edouard n'eut de Blanche, fille de Robert, duc de Bourgogne, son épouse, qu'une fille, mariée à Jean, duc de Bretagne ; n'ayant point d'enfants, cette princesse institua son cousin Philippe d'Orléans, pour son héritier : de là des prétentions qui, par la suite, devinrent très-alarmantes pour les souverains de Savoie.

16me—1329.

AIMON, dit le *Pacifique*.

(RÈGNE 14 ANS.)

Frère du précédent (1), né à Bourg en Bresse, le 15 décembre 1291. Ce prince avait été destiné à l'église comme son oncle Philippe, mais comme cet oncle, il n'abusa point des sinécures ecclésiastiques; chanoine du chapitre de Lyon, sans être prêtre, ce comte fit, avant son avènement, toutes les guerres qu'Edouard soutint contre les dauphins. Aimon était un homme de beaucoup de distinction et d'un esprit sévère; son époque seule fit de lui un chanoine.

En 1329, après la mort du comte précédent, qui, ainsi que nous l'avons dit, mourut sans enfants mâles, les états-généraux s'assemblèrent encore pour lui donner un successeur; la fille d'Edouard, Jeanne de Savoie, duchesse de Bretagne, envoya des embassadeurs à Chambéry, ces embassadeurs furent entendus à la barre de l'assemblée. Chargés de demander aux états que Jeanne de Savoie succédât à son père défunt, dans le gouvernement de Savoie, le président de l'assemblée, Jean de Bertrand, archevêque de Tarentaise, répondit à ces envoyés au nom de l'assemblée et du pays : *Par une ancienne coutume du pays de Savoie, les filles ne succèdent point à la couronne, tandis qu'il y a des mâles; les états de Savoie ne tombent jamais de lance en quenouille.*

Telle fut en Savoie la première application de la loi salique,

(1) M. le marquis Costa de Beauregard a failli à son exactitude ordinaire, en disant qu'Aimon était le quatrième fils de Thomas Ier. Ce prince était le deuxième fils d'Amédée V et de Sybille de Beaugé, sa seconde femme.

loi irrévocablement établie depuis; séance tenante, l'assemblée députa deux évêques et quatre barons à Aimon, pour le prier d'accepter la souveraineté du comté. Aimon, qui était à Avignon auprès du pape Jean XXII, vint à Chambéry, où il fit alliance avec le pays en passant à son doigt l'anneau de S[t] Maurice.

Aussitôt que le dauphin vit la couronne de Savoie sur la tête d'Aimon, il réclama de celui-ci une infinité de châteaux et de places fortes de la Savoie; le comte de Savoie, à son tour, fut tout aussi exigeant : la guerre déclarée encore une fois, la lutte eut lieu aux environs de Genève, à Monthoux.

Dans cette guerre, toujours suscitée par l'éternelle question de frontières, on vit, chose étrange alors, on vit le comte de Genevois faire cause commune avec le comte de Savoie. Un certain seigneur des environs de Genève, nommé Hugues, prit les intérêts du dauphin, commanda la bataille en personne et la perdit. Certes, à Monthoux, les combattants ne se consultèrent pas d'avance afin de s'épargner, car deux mille hommes restèrent sur le champ de bataille. Les princes qui prirent part à cette boucherie, vainqueurs et vaincus, établirent une chapelle dans l'une des églises de Genève, afin d'y célébrer une messe annuelle pour le repos de l'ame des guerriers qui trépassèrent à Monthoux. Bonnivard, le chroniqueur genevois, dit à ce sujet: « Les chanoines de S[t]-Pierre n'en valurent pas moins, car tous les ans révolus de cette bataille, ils marmottaient pour les trépassés *illec* et donnaient, ce dit jour, bonne prébende et meilleure que point de jour de l'année; car ils tiraient bien sept florins par homme (1). »

Pauvres peuples! pauvre temps! ne valait-il pas mieux ne point faire tuer ces hommes en pure perte et ne point leur faire dire des messes?

(1) *Chronique*, livre I[er], chapitre 26.

L'année d'ensuite, en 1333, le dauphin et le comte de Savoie étaient toujours en guerre ; Hugues, l'allié du dauphin, encore irrité de la perte de la bataille de Monthoux, se saisit du château de Ville-la-Grand, en Genevois, et le fit ruiner. « Cependant, dit Guichenon, le dauphin s'étant avancé, mit le siége devant le château de Laperrière, entreprise qui lui fut funeste : car étant allé reconnaître la place, suivi des seigneurs de Valbonnois et de Clermont, il fut frappé d'un carreau d'arbalète dont il mourut en sa tente le 26me jour d'août 1333. Les Dauphinois, désespérés de cet accident, forcèrent le château et le démolirent. »

Au dauphin Guigues succéda son frère Humbert, qui n'avait pas moins de haine que son prédécesseur contre le comte de Savoie ; toutefois, ces deux princes convinrent d'une trève, qui fut bientôt suivie d'un traité de paix, fait par l'entremise du roi de France.

Le premier acte du pouvoir d'Aimon, prince plus législateur que guerrier, fut la création, à Chambéry, d'un conseil suprême de justice, conseil qui exista jusqu'à l'an 1559, époque à laquelle on créa le sénat de Savoie. On lui doit aussi cette belle institution de l'*avocat des pauvres*, avocat chargé spécialement de la défense gratuite des malheureux devant les tribunaux. La *chambre des comptes*, qui existait depuis l'avènement d'Oddon, ne fut plus dès lors que le second corps de l'état. Indépendamment de ces institutions législatives et administratives, le comte Aimon créa les *assises générales de Savoie, en séance pendant le mois de mai*. Ces assises étaient composées des prélats, des vassaux et des juges des provinces ; chaque année, au mois de mai, toute personne libre pouvait venir elle-même exposer ses griefs aux juges compétents. Ces juges jugeaient les appellations en dernier ressort.

Avouons-le, eu égard au temps, ces institutions étaient un véritable progrès ; mais hélas ! ce progrès existait-il pour les

serfs, les mainmortables? cette classe intéressante des travailleurs qui produisait tout, qui n'avait rien, qui ne se possédait pas elle-même, et que méprisaient des prêtres orgueilleux et des *nobles ignorants*, ignorants, car, on le sait, à cette époque, les barons considéraient l'étude des lettres comme un travail, et tout travail comme indigne d'eux, comme une action déshonorante. Il en résultait que le maniement des armes, la gymnastique faisaient seuls l'objet de leurs études. Oui, les sept dixième de cette caste privilégiée non-seulement ne savait pas lire, mais encore était-elle bien décidée de ne rien apprendre.

Les porte-faix du Pirée-d'Athènes, au temps de Périclès, eussent été des académiciens près des nobles du moyen-âge; par cinq cents ans de combats, l'humanité n'avait pu reconquérir, sur la barbarie, la civilisation que le choc des Romains et des Goths avait failli anéantir à jamais.

Un certain évêque de Sion avait excité le dauphin à reprendre les armes contre le comte de Savoie, sous la promesse que lui fit Henri, oncle et régent du Dauphiné, que le pape y donnerait son consentement; cet évêque se chargea de conduire la guerre lui-même, mais bientôt affaiblis, les deux princes suspendirent les hostilités pour les reprendre et les quitter. Durant ces prises d'armes sans résultat, ces négociations aussi vite rompues qu'elles étaient commencées, et qui mécontentaient les barons des deux partis, mais plus encore leurs pauvres vassaux, l'un des lieutenants du dauphin, nommé Bardonanche, livra le château d'Exiles, place forte du Dauphiné, à l'armée savoyarde. Bardonanche se vengeait ainsi de Guigues VIII qui venait de lui enlever sa fille; le successeur de Guigues, Humbert II, ayant fini par s'emparer de Bardonanche, confisqua ses biens et le bannit à perpétuité.

Nous avons dit au règne de Humbert II, comment cé prince avait posé son *veto* sur les volontés d'Héraclius, archevêque de

Tarentaise, en vertu de son titre de vicaire de l'empire. Ce *veto*, transmis par Humbert à ses successeurs, donnait deux volontés gouvernementales à cette vallée. Deux partis régnaient tour-à-tour à Moûtiers; tantôt c'était celui du comte, tantôt celui de l'archevêque; ce mélange de juridiction, germe d'incessantes dissentions entre les officiers des deux pouvoirs, ne pouvait durer. Dans le courant de l'été de 1333, les partisans de l'évêque attaquèrent brusquement les partisans du comte; ceux-ci, en attendant l'armée savoyarde et le comte Aimon qu'ils avaient fait prévenir, se défendirent courageusement; enfin le souverain arrive, il arrive, non par le défilé d'Aigueblanche (1) qu'il savait être solidement barricadé, mais par les sentiers escarpés des montagnes. Fixant son quartier-général à Salins, village situé à un kilomètre de Moûtiers, Aimon, le pacifique, commence un siége en règle; après quinze jours d'attaques partielles et inutiles, il commande un assaut général, la ville de Moûtiers est prise; Aimon en fait raser les murailles et démolir les trois portes : désormais la Tarentaise appartient sans contestation aux comtes de Savoie.

Remarquons, en passant, qu'ainsi démantelé, ouvert à tout venant, Moûtiers ne souffrit plus, par la raison même de sa faiblesse, du passage des armées ennemies qui envahirent la Savoie aux siècles suivants, tandis que Montmélian, Conflans, etc., qui firent une longue résistance, en eurent plus ou moins à souffrir.

Avant le règne d'Aimon, aucune loi n'était encore écrite dans le comté de Savoie. A cette époque, nous l'avons déjà dit, et nous le répétons, nos lois n'étaient que des coutumes fran-

(1) C'est dans ce défilé, et d'après les mesures des itinéraires romains, que M. C.-M. Pillet place la ville de *Darantasia;* il nous est impossible d'accepter cette assertion. A l'endroit où le savant M. Pillet, place la capitale des Centrons, il n'y eut autrefois, comme aujourd'hui, qu'un espace très-étroit où la route ne passe qu'avec peine au-dessus de l'Isère, rivière qui mugit en cet endroit, à cent mètres au-dessous de la route. Selon nous, *Darantasia* était située sur l'emplacement qu'occupe Salins.

çaises et bourguignonnes en Savoie, lombardes en Piémont; quelques ordonnances des comtes, de rares règlements des villes libres, le droit canonique, quelques bulles de papes dont se servaient les tribunaux ecclésiastiques, formaient en Savoie, toute la jurisprudence des règnes que nous avons parcourus.

Une copie des pandectes de Justinien, trouvée dans les ruines d'Amalfi (royaume de Naples), en 1137, fut recopiée à Rome, dès la même année, à un très-grand nombre d'exemplaires. Bientôt, des professeurs de droit élevèrent des chaires dans toute l'Italie; ce fut peu d'années après la découverte du manuscrit des pandectes, que l'empereur Frédéric Barberousse, substitua en Piémont, le droit romain au droit lombard; toutefois, les barons piémontais conservèrent, pour leur usage particulier, les coutumes féodales. Dès lors, les princes de Savoie et les seigneurs piémontais eurent toujours néanmoins, dans leurs conseils, un ou deux jurisconsultes, *savants dans les lettres grecques et romaines*.

Or, le comte Aimon, en créant à Chambéry un conseil supérieur pour la commodité de ses sujets, conseil prononçant en dernier ressort contre les juges des vassaux, mécontenta la noblesse que rien ne flattait plus que le droit de rendre justice. En effet, non-seulement ce droit était un honneur, mais encore il était profitable, puisqu'il y avait peu de délits qui ne pussent se racheter à prix d'argent.

Sans tenir compte des plaintes de la noblesse, Aimon poursuivit son œuvre de législation; chaque année, au mois de mai, il tenait ses assises, et, ces assises répondaient aux plaids (placida) de Charlemagne. Dans ces réunions annuelles, le comte, à cheval, suivi des prélats, des *savants* et des chevaliers qui formaient son conseil, parcourait, durant le mois de mai, les principales localités du comté; il s'arrêtait dans chaque ville ou bourg considérable et se faisait rendre compte de tous les débats de quelque importance; il écoutait les parties

et, prenant conseil de ses conseillers, il prononçait lui-même le jugement. « Il réformait les abus, dit M. Costa de Beauregard, pressait l'expédition des affaires, et, surtout, il faisait juger sans retard les causes portées en dernière instance à son conseil. Ce mode de judicature répondait parfaitement à l'idée d'Alfred-le-Grand, qui voulait que la justice fut rendue à la porte de chaque particulier. »

En général, il y avait toujours deux, trois ou quatre jours de désignés pour autant d'audiences différentes d'objets à discuter. Les causes civiles étaient jugées en plein vent sur la principale place du lieu, les causes ecclésiastiques à l'évêché, et les causes relatives, entre les grands vassaux, se discutaient dans l'un des châteaux des barons.

Ces assises ambulantes nous rappellent naturellement saint Louis, rendant la justice sous un arbre du bois de Vincennes; certes, si ces princes avaient leur devoir à cœur, les cours de justice étaient aussi humaines qu'elles étaient patriarcales; mais le faible, mais l'opprimé osait-il toujours élever la voix. approcher du grand justicier? Hélas! pour que le faible puisse se faire entendre, il faut que le fort élève la voix pour lui.

Les assises de mai durèrent jusqu'à la promulgation des *statuta sabaudiæ*, par Amédée VIII, en 1430.

Après avoir rempli plusieurs missions importantes, aplani plusieurs différents entre la France et l'Angleterre, fait maint pèlerinages pour recouvrer sa santé chancelante, Aimon mourut à Montmélian, le 23 juin 1343.

Dans un temps et dans un pays où la monarchie était un principe, Aimon pouvait être regretté : il le fut

Ce prince épousa Yolande, fille de Théodore Paléologue, marquis de Montferrat; le comte suivant naquit de ce mariage.

— Etienne de la Baume, de Mont-Revel, premier maréchal de Savoie.

17me—1344.

AMÉDÉE VI, dit le *Comte-Vert*.

(RÈGNE 39 ANS.)

—

Fils du précédent, né au château de Chambéry, le 4 janvier 1334. Son surnom lui vint de ce qu'il s'était présenté dans un tournoi avec une livrée et une armure vertes; il succéda à son père à l'âge de dix ans.

Le plus chevaleresque des comtes de Savoie, il fut généreux, législateur et guerrier. Tous les chroniqueurs, tous les historiens s'accordent non-seulement à chanter sa gloire, mais à énumérer les institutions, les administrations utiles qu'il a fondées. Peut-être, ce prince eût-il accompli de grandes choses, si la mort n'était venu le frapper, bien jeune encore. Annibal trouva des délices à Capoue; Amédée VI, à Capoue, trouva la peste dont il mourut.

A l'avènement d'Amédée VI, un conseil de tuteurs fut créé par sa mère Yolande; ce conseil dut d'abord traiter avec le roi de France, Philippe de Valois, des droits de son fils, Philippe d'Orléans, à la couronne de Savoie, comme héritier de Jeanne de Savoie, duchesse de Bretagne; un autre traité eut également lieu entre le duc de Bourgogne et ces mêmes tuteurs, afin de cimenter une alliance perpétuelle entre cette puissance et celle de Savoie.

Jeanne, reine de Naples, avait des possessions en Piémont, par son alliance avec la maison d'Anjou; le dégoût de ces peuples pour la domination napolitaine était grand; au temps où nous en sommes, Albe s'était déjà donnée à Jacques de Savoie, prince d'Achaïe; beaucoup d'autres villes s'étaient aussi don-

nées à d'autres princes, ces princes étaient bien connus pour des ambitieux, il fallait les empêcher de trop s'agrandir et, surtout, défendre contre eux, les possessions de la maison de Savoie, en Piémont. A peine Amédée eut-il passé les monts, que les princes d'Achaïe joignent leur armée à la sienne; en peu de temps, Quiers, Chérasque, Mondovi, Savillan et Coni sont en leur pouvoir, les vainqueurs s'arrangèrent de manière à ce que leur conquête fût commune : Chérasque demanda des franchises et les obtint.

En 1348, tandis que le Comte-Vert donnait des fêtes et des tournois à Chambéry, le sire de Milan et le marquis de Saluces se disposaient à l'attaquer dans ses nouvelles conquêtes du Piémont; Amédée lève une armée, et, non-seulement il garde ses possessions, mais encore il acquiert la puissante ville d'Ivrée.

On peut facilement s'en convaincre, depuis le règne d'Oddon. une idée fixe avait préoccupé l'esprit des comtes de Savoie, cette idée était celle de l'agrandissement de leurs états; à voir cet agrandissement minime mais successif, en partant des marches de la Maurienne, il semble que chaque comte en particulier dut prendre à tâche d'apporter à sa monarchie naissante une parcelle de terre pour s'agrandir; c'était une tâche morale que le prédécesseur transmettait au successeur; en lui transmettant les droits du souverain, il lui en transmettait aussi les devoirs.

Pour arriver à cette solution sans termes, tous les moyens étaient bons pour les comtes de Savoie : alliances de familles, usurpations, conquêtes, n'importe; former un grand état monarchique c'était l'idée dominante, l'idée de tous les instants de leur politique.

Comme le comte Pierre, le Comte-Vert était personnellement un chevalier accompli; comme prince, c'était un usurpateur. Dans la voie des conquêtes, cependant, Amédée VI n'eut pas

un aussi beau chemin que ses devanciers ; ses états, bornés en Italie par ceux de l'empereur, son seigneur, son suzerain et son maître, ne pouvaient s'agrandir qu'aux dépens de petits princes plus faibles que lui ; en Suisse, c'était tout aussi difficile, une confédération de sept ou huit cantons, confédération puissante déjà par l'amour profond que chaque membre de cette grande famille portait à la patrie, par les combats glorieux qu'elle soutint contre la maison d'Autriche, mais plus puissante encore par ses positions, ses remparts naturels, il en eût coûté trop cher au Comte-Vert pour régner sur le lac des quatre cantons. Du côté de la France, il n'y fallait pas songer; restait donc le Dauphiné; le Dauphiné qui possédait encore le Faucigny et la vallée de Beaufort : ce côté était plus vulnérable que les autres; le Comte-Vert résolut d'agrandir ses états sur ce point. Chaque baronnie est organisée sur le pied de guerre ; Amédée crée un grand maréchal de Savoie ; on se dispose à faire de grandes choses ; mais voilà qu'au moment de commencer les hostilités, Humbert II, le dernier dauphin de Viennois, fait une cession de ses états à la France. Ce fait contrarie fort les projets d'Amédée : pouvait-il s'attaquer à cette puissance?

Laissons parler M. Laurent, dans son histoire du Dauphiné :

« Des démêlés sérieux, suivis d'actes d'hostilités, éclatèrent entre le dauphin et le comte de Savoie. Leurs possessions, enclavées les unes dans les autres, étaient une cause perpétuelle de discorde, et leurs gens, sans cesse en présence, se faisaient une guerre opiniâtre. Les deux princes sentirent la nécessité de détruire le germe de leurs continuelles divisions ; ils entrèrent en négociation, et un traité fut conclu, qui donna au comte toutes les terres delphinales, situées au delà du Rhône et du Guier, et céda au dauphin, en dédommagement, les possessions savoisiennes qui se trouvaient en deçà.

« Le roi de France se trouva lésé par cet échange et le parle-

ment de Paris voulut en étudier les causes. Le gouverneur du Dauphiné, comte de Valentinois, qui avait conduit l'opération diplomatique, fut accusé d'avoir sacrifié les intérêts de son maître, par négligence sinon par des causes plus coupables encore, et condamna en conséquence à mille marcs d'argent, qui furent liquidés depuis, à quinze mille florins d'or, *forts et et de grands poids*. L'empereur consola ce seigneur de la sévérité de cette sentence dans un voyage qu'il fit à Avignon, en l'année 1365. »

Ajoutons que cette transaction rendit les vallées de Faucigny et de Beaufort à la Savoie, et que depuis 1350, les guerres entre notre pays et le Dauphiné, cessèrent définitivement.

Humbert II, le dernier des dauphins de Viennois, se retira dans un cloître. N'ayant point de postérité, il fit cette cession à la France et l'échange ci-dessus avec le consentement de la noblesse et des ordres; une clause du traité de donation, portait que la France conserverait les franchises et libertés accordées au peuple du Dauphiné, et cet article a été religieusement maintenu par la France. Cette transaction fut signée le 30 mars 1349. Ainsi, à Humbert II, succéda, dans le gouvernement du Dauphiné, le fils aîné du roi Jean, connu plus tard sous le nom de Charles V; il prit le titre de dauphin et ce titre fut depuis celui de tous les fils aînés des rois de France. Quant à Humbert II, il mourut à Clermont, en Auvergne, après avoir été successivement religieux jacobin à Avignon, patriarche d'Alexandrie et archevêque nommé de Rheims.

Ayant ses frontières bien déterminées du côté du Valais, de la France et du Dauphiné; ayant acquis les baronnies du pays de Vaud par la mort de Louis de Savoie, l'un de ses tuteurs qui mourut sans enfants, Amédée crut devoir renvoyer les troupes mercenaires qu'il avait engagées : c'était la première fois qu'on se servait de ces auxiliaires en Savoie. Anglais, Angevins,

Gascons, Provençaux, Italiens, tous enrôlés sous des chefs expérimentés, ces *malandrins*, ces *fils de Bélial*, comme on les appelait alors, passèrent la plupart en Piémont, et, sous prétexte qu'ils n'étaient pas suffisamment payés, ils se saisirent de l'abbaye de Stafarde, ils s'y fortifièrent et commirent de nombreuses déprédations dans les environs (1). Mais bientôt Amédée, ayant fait sa jonction avec le prince d'Achaïe, combattit ces compagnies, les assiégea dans Stafarde, s'empara de la place, et fit pendre les *malandrins* sans autre forme de procès.

Peu de jours après cette exécution, étant tombé lui-même entre les mains d'une autre troupe de mercenaires, le Comte-Vert ne put s'en racheter qu'au prix de son pesant d'or : « il paya bel et bien 180,000 florins d'or », dit Muratori ; ici encore, nous croyons que ce fut le peuple qui paya.

Les rares instants que la paix laissait au comte de Savoie étaient employés par lui à des actes administratifs, relatifs à sa bonne ville de Chambéry. Ce fut par lui, ou du moins par ses ordres, que les eaux de la colline St-Martin furent amenées dans la ville et distribuées aux habitants par quatre fontaines jaillissantes et intarissables ; c'était là une grande amélioration, car, malgré ses deux rivières, Chambéry manquait souvent d'eau, durant les grandes chaleurs de l'été. Cependant, il faut bien l'avouer, ces fontaines étaient de toute nécessité ; la population de Chambéry s'était tellement accrue depuis le jour où Amédée V vint habiter le château de cette ville, qu'en moins d'un siècle, le nombre des habitants s'était doublé. Cet accrois-

(1) On croit communément en Italie que l'un de ces chefs mercenaires, le *condottieri Facino-Cane*, fut le restaurateur de l'art militaire en Italie. Ce chef eut les titres de *comte de Casal et de Gastelnuovo*. M. de Beauregard dit qu'il accumula de si grandes richesses que sa veuve put épouser Philippe-Marie Visconti, duc de Milan.

Chaque parti, du reste, eut ses partisans mercenaires durant quatre cents ans; ces troupes faisaient pencher la balance du côté où elles se tournaient ; habituées à faire la guerre, elles devinrent bientôt si aguerries, leur stratégie était si savante, que la cavalerie féodale ne pouvait plus les vaincre. Nous verrons les comtes de Savoie être forcés de se servir encore de ces fils de Bélial. On raconte qu'un pape, s'étant servi d'eux, dut leur donner une absolution générale lorsqu'il les renvoya.

sement était dû aux libertés données à la ville par le comte Thomas : bien des étrangers venaient alors à Chambéry demander avec instance l'insigne honneur d'être reçus citoyens de cette ville. C'était un progrès.

Afin de ne pas revenir sur ce sujet, nous devons dire, malgré l'ordre de date que nous intervertissons ici, qu'en l'an 1376 Amédée VI fit placer, dans le clocher de l'église S[t]-Léger, la première horloge qu'on ait encore vue à Chambéry. Cette église S[t]-Léger fut démolie plus tard, afin d'obtenir la place de ce nom, par l'emplacement que cette église occupait. Ce fut le Comte-Vert qui fit commencer le mur d'enceinte dont on voit encore de belles ruines dans la rue des remparts, mur d'enceinte qui ne fut achevé qu'en 1444.

On doit aussi à ce souverain, la magnifique promenade du Verney (Grève). Cet espace, de la contenance de sept à huit hectares, conquis dans l'immense lit où Leysse s'étendait alors dans son cours désordonné, fut acheté par Amédée VI et cédé aux syndics de la ville, à la condition qu'ils en paieraient annuellement « les servis au commandeur du Temple et quinze gros sous aux *hoirs* (héritiers), desquels ce prince l'avait obtenu, comme le prouvent les lettres-patentes datées du 3 mars 1381. Ce *promenoir* du Verney, reprend Grillet, fut dès lors divisé en allées et planté d'arbres, comme on le voit encore aujourd'hui ; la délicatesse des mœurs en bannit toutes les personnes de mauvaise vie, et Yolande de France, régente de Savoie, ordonna, en 1477, que toutes les femmes publiques que l'on y trouverait seraient attachées au pilori et fouettées publiquement (1). »

L'empereur Charles IV, dont le Comte-Vert et l'évêque de Genève n'étaient que les très-humbles vassaux, ainsi que l'avaient été leurs prédécesseurs, l'empereur, dans un voyage

(1) *Livre vert* de la ville de Chambéry.

qu'il fit à Avignon pour y voir le pape Urbain V, passa par Genève ; le conseil de la ville, organe de la grande majorité de ses habitants, décréta, devant le peuple assemblé, ***au son de la grosse cloche***, dans le cloître de S[t]-Pierre, qu'il autorisait les syndics à puiser largement dans le trésor, afin de bien recevoir l'empereur. Aussitôt on pava les rues, on prépara des tentures, des feuillages et l'empereur arrivé, fut reçu aux portes de la ville sous un dais magnifique, pour être conduit dans les appartements qui lui avaient été préparés. Enfin, au dessert d'un dîner d'apparat, on pria l'empereur de confirmer les priviléges et les libertés de la ville : Charles IV promit tout ce qu'on voulut.

Mais à Chambéry les fêtes que le Comte-Vert donna au monarque, furent bien autrement splendides que celles qu'on lui avait données à Genève ; le prince était bien autrement insidieux que messieurs les syndics de la ville du lac. Aussi Amédée obtint-il de Charles IV, tout ce qu'il voulut, tout, et cela par ***lettres-patentes***, armées du sceau de l'empire; il obtint ce que le monarque avait promis au conseil de Genève, conseil qui, dans la simplicité de son cœur, croyant pouvoir se fier à la parole d'un empereur, n'avait point exigé d'actes écrits....... De plus, Charles IV nomma Amédée VI, son vicaire-général de l'empire en Italie.

De ce moment, le comte de Savoie fut un véritable usurpateur à l'égard de Genève; car, indépendamment du vidommat, du fort de l'Ile, des péages, etc., il posséda toute l'autorité temporelle de Genève. « Vers le même temps, dit Picot, Amédée VI, en vue sans doute d'obtenir de nouveaux droits dans Genève, obtint de l'empereur qu'on y établirait une université des sept arts libéraux et entr'autres, de théologie, de droit civil, de canon et de médecine; cette université devait jouir de divers priviléges dont le Comte-Vert s'était établi conservateur et protecteur. »

La création de cette université était de la part du comte de Savoie d'une politique raffinée ; en effet, cette institution lui donnait à Genève un plus grand nombre de partisans ; elle menaçait même l'évêque dans son pouvoir spirituel. Ce que voyant, ce prélat, Allamand de S[t]-Jeoire, produisit devant l'empereur, les bulles et patentes accordées à ses prédécesseurs ; l'empereur ne sachant comment se tirer de ce mauvais pas, avoua que le Comte-Vert avait surpris sa bonne foi et révoqua les lettres-patentes qu'il lui avait accordées ; mais Amédée qui était le possesseur du pays de Vaud, ne pouvant s'empêcher de voir Genève au centre de ses états, n'obéit point à deux injonctions successives que lui fit son souverain ; il fallut que Guillaume de Marcossey (1), successeur d'Allamand, qui venait de mourir, que Guillaume, en appelât, en 1371, à la décision du pape Grégoire XI ; le Comte-Vert se soumit à cette décision et fut condamné à la restitution du vicariat de l'empire sur Genève. L'acte par lequel le comte de Savoie se désista fut passé à Thonon, le 21 juin de l'année précitée. Aussitôt de retour à Genève, l'évêque leva l'interdit que ses prédécesseurs avaient fait peser pendant vingt-six ans sur le Comte-Vert, ses officiers et sur le diocèse ; toutes les cloches furent mises en branle pour célébrer cette heureuse journée ; mais malgré son désistement et tout le bruit des cloches, le comte de Savoie n'en garda pas moins le vidommat et son influence sur Genève.

De nouveaux différents, à propos de l'abbaye d'Ambronai et du château de Varey, eurent lieu entre le dauphin, fils du roi de France et le Comte-Vert. Les officiers de ces princes voulant commander dans ces places à l'exclusion des uns des

(1) Guillaume Fournier de Marcossey, naquit en Savoie, au château de Marcossey, près Scionsier, mandement de Bonneville; les Genevois s'emparèrent de ce château en 1589; mais ayant appris que les habitants du haut Faucigny se disposaient à le reprendre, ils le brûlèrent, et ce château cessa depuis d'être habité.

autres, on nomma des arbitres, qui semblaient devoir tout arranger; mais les Dauphinois étant entrés sur les terres d'Amédée, en Bugey, commirent des ravages jusqu'aux portes de Genève. Amédée rassemble son armée à Belley et les hostilités recommencèrent plus terribles. Une bataille, livrée aux Dauphinois, près des Abrets, leur fut si funeste, que pas un seul combattant ne put en aller porter la nouvelle; tous les Dauphinois furent tués ou faits prisonniers. La gloire de cette journée fut due au maréchal de Savoie, la Baume de Mont-Revel, dit le *Gallois*.

Cette lutte avec le dauphin n'empêcha pourtant pas le Comte-Vert d'envoyer un corps de troupes et son *escadron de Savoie*, au secours du roi de France, le père du dauphin, contre Edouard, roi d'Angleterre, qui fut forcé de se rembarquer.

En 1362, après avoir rendu de notables services au roi de France, ainsi qu'au dauphin lui-même, après avoir châtié Jacques, prince d'Achaïe qui avait fait mourir ses commissaires-délégués en Piémont; après une guerre glorieuse qu'il soutint contre le duc de Milan, Amédée VI ayant agrandi, raffermi son pouvoir en Piémont, vint créer à Pierre-Châtel, en Bugey, un ordre devenu célèbre depuis : l'ordre du *Collier* ou de l'*Annonciade*.

Sous l'administration de ce prince quelques routes furent créées en Savoie, en Bresse et dans le Bugey; par ces moyens de communication, les habitants des montagnes du Faucigny, de la Maurienne et de la Tarentaise purent échanger leurs produits avec les autres provinces des plaines; le Genevois et les Beauges, ainsi que les vallées susnommées, approvisionnaient bien déjà, dès le temps des Romains, l'Italie et la Gaule de leurs fromages et de leurs mulets; mais ces industries, retombées dans l'enfance après tant de malheurs, se relevèrent sous ce règne par la voie des moyens de communications rendus moins difficiles.

Après un repos momentané, les habitants de Genève, sur l'initiative prise par leur évêque, songèrent à élever de nouvelles murailles autour de leur ville; ces murailles devaient être flanquées de vingt-deux tours. Le peuple paya des subsides plus qu'extraordinaires. Cependant, ces fonds ne suffisant pas, le peuple, par l'organe de ses syndics, s'adressa encore au comte de Savoie, non pour le faire contribuer lui-même, mais afin qu'il usât de son pouvoir sur le clergé et le chapitre de Genève, qui refusait de contribuer, alléguant leur éternel argument, qu'ils n'étaient, eux, *que les très-humbles serviteurs du peuple et de Dieu, que conséquemment ils ne devaient rien;* déjà une décision du pape Grégoire XI avait donné gain de cause aux syndics, représentants du peuple; mais cette décision ne produisit aucun effet, celle du Comte-Vert, au contraire, fut religieusement exécutée; entouré d'une force imposante, Amédée condamna le chapitre et le clergé à payer trois cents florins d'or: le chapitre jeta de hauts cris, mais paya immédiatement.

C'était une chose assez étrange que de voir gouverner une ville par trois gouvernements bien distincts; ainsi Genève obéissait à son évêque, le comte de Genevois y gouvernait ses sujets et le comte de Savoie les siens; ce dernier, cela va sans dire, y avait le plus d'influence; le chapitre venait ensuite, formant en quelque sorte un quatrième pouvoir; il possédait de nombreuses terres, partant de nombreux serfs qu'il pouvait armer; ses richesses étaient considérables. L'évêque Adhémar Fabri, dit Picot, appelle ses chanoines *vénérables seigneurs*, et le même historien fait ici l'énumération des nombreux villages, abbayes et terres qui appartenaient à ce chapitre dont les membres s'occupaient bien plus des choses d'ici bas que de celles du ciel; car ils se reposaient le plus souvent de leurs fonctions ecclésiastiques sur des co-adjuteurs subalternes, et, suivant l'expression de Bonnivard, le chroniqueur, « *tandis*

que ces co-adjuteurs chantaient et faisaient l'office ordinaire, messieurs les chanoines s'ébattaient et pourmenaient en devisant parmi la nef de l'église, jusqu'à certaines cérémonies où il y avait du gain pour les présents et rien pour les absents, car ils voulaient bien pour lors faire l'office. »

« L'évêque, dit M. Picot, avait son conseil épiscopal où le grand-vicaire présidait en son absence, et où l'on discutait les affaires importantes de l'état. La justice civile était rendue en premier ressort par les vidommes du comte de Savoie, qui étaient aidés par trois ou quatre assesseurs, et en dernier ressort par le tribunal appelé l'official de l'évêque. Dans certains cas, on pouvait appeler de ce tribunal à l'archevêque de Vienne, métropolitain de celui de Genève, et enfin de celui-ci à Rome. Il est aisé de comprendre combien un pareil ordre de judicature entraînait d'abus. Bonnivard rapporte que, pour un double ducat, un plaideur obtenait un rescrit du pape qui renvoyait sa cause devant un juge qu'il indiquait. Si ce juge le condamnait, il pouvait acheter un nouveau rescrit et un nouveau renvoi. » Etait-ce assez abusif?

Cependant il était dans les attributions des syndics de juger les causes criminelles; dans les cas importants, le conseil général consultait les maîtres des métiers, c'est-à-dire les chefs de chaque confrérie de métiers, mais ces cas étaient rares; les quatre pouvoirs craignaient trop pour cela l'esprit démocratique des chefs du travail, dit encore Picot, « or, quand les syndics avaient condamné quelqu'un à une peine corporelle, ils prononçaient publiquement leur sentence, et ensuite ils s'adressaient au vidomme, en disant : *A vous, vidomme, commandons de faire mettre cette sentence à exécution ;* alors le vidomme faisait prendre le criminel par ses sergents et le menait jusqu'au château des comtes de Genevois; là, il lui faisait crier par trois fois : *N'y a-t-il personne ici pour monsieur du Genevois, seigneur du châtel Gaillard ?* A la troisième

fois, le châtelain de Gaillard s'avançait à cheval, accompagné d'un sergent et d'un bourreau, et il disait : *Voici, si suis moi;* sur quoi le vidomme ajoutait : *Messeigneurs les syndics ont condamné cet homme, je vous commande de mettre leur sentence à exécution.* Après cela, il livrait le criminel au châtelain, qui le remettait au bourreau ; l'exécution des sentences se faisait à Champel, sur le territoire de la ville. Les comtes de Savoie, ni ceux du Genevois, ne pouvaient faire grace : ce droit appartenait à l'évêque. »

Après avoir mis à la raison le marquis de Saluces qui s'était révolté contre lui, après avoir chassé du Piémont les compagnies anglaises, sous la conduite de Robert Canolle, leur chef, le Comte-Vert revint à Chambéry, où il publia un édit qui portait en substance : qu'on n'appellerait plus des sentences des prélats et des juges du comté de Savoie, à la chambre impériale d'Allemagne. Donc, depuis le règne du Comte-Vert, et, par ses ordres, toute appellation dut être ultérieurement portée devant le conseil suprême de Chambéry.

Après cet acte de pouvoir législatif, en 1366, Amédée partit pour la Grèce ; il y conduisit une armée, sous le commandement de Gaspard, seigneur de Montmayeur, au secours de l'empereur grec, Jean Paléologue, qu'avaient détrôné les Turcs. Il s'embarque à Venise, sur les galères de cette république, suivi de toute la noblesse de Savoie, de Bresse, du Bugey et du Piémont ; il débarque à Coron, marche sur Gallipoli et s'en empare, malgré la résistance désespérée des Turcs. Après quoi, voulant d'abord sauver Jean Paléologue, prisonnier du roi de Bulgarie, il marche en avant, s'empare de Montopoli, Stapsida, Suzopoli, d'Assilot et de Mérembrie ; il se disposait à attaquer Varna, la capitale des Bulgares, quand le roi de cette nation capitula et rendit la liberté à Jean Paléologue qui remonta sur le trône. Le Comte-Vert acquit autant de

gloire dans cette expédition, qu'en avait acquis Godefroid de Bouillon dans la seconde croisade (1).

Notons que Paléologue suivit le Comte-Vert en Italie et qu'il abjura la religion du rite grec, à Rome, entre les mains du pontife.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de suivre Amédée VI, dans les mille petites expéditions qu'il fit en Italie, ses guerres avec Milan et ses discussions avec le duc de Clarance; ses traités avec le roi de Hongrie, dans son différend avec les Vénitiens et les Génois, et ses alliances; de tous ces faits, les plus saillants pour nous, sont ceux qui firent abandonner par le roi de Naples, ses droits sur le Piémont, car ces faits sont, en quelque sorte, la consécration de la puissance savoyarde dans cette partie de la péninsule.

Oui, indépendamment des princes de Savoie, de la branche d'Achaïe, le Comte-Vert fonda, en quelque sorte, l'influence savoyarde en Piémont; ce prince, toujours guerroyant, pour donner cette belle province à sa famille à venir, ce prince, le Comte-Vert, fut fait prisonnier par les bandes mercenaires et ne sortit de leurs mains qu'après leur avoir payé une forte rançon; ce prince, toujours juste au point de vue de ses principes, fut peut-être le plus grand des souverains de la monarchie Sarde : donc, honneur à la mémoire d'Amédée VI.

En définitive, ce fut pour conserver à la famille des princes d'Anjou, de souche française, le trône des deux Siciles, qu'Amédée partit pour combattre Charles de Duras, que le pape Urbain VI avait couronné roi de ce royaume, qu'Amédée VI perdit la vie; il mourut au château de St-Etienne, diocèse de Bitonte, frappé de la peste, à l'âge de cinquante ans, le 2 mars 1383.

Le corps du Comte-Vert, rapporté en Savoie, fut inhumé à

(1) M. le docteur Jacquemond, de Moûtiers, a publié sur ce sujet un fort beau poème intitulé le *Comte-Vert*. Cette œuvre a été couronnée par l'académie de Savoie.

Hautecombe. Nous extrayons le passage suivant du chroniqueur Champier; c'est la description du cérémonial usité lors des obsèques des princes de la maison de Savoie :

« Quand ce veint à l'offertoire, deux chevaliers présentèrent « la bannière de N.-D., et demeurèrent dans la chapelle où se « faisait le service jusqu'à la fin de la cérémonie; ensuite fu- « rent présentés, par deux chevaliers en deuil, deux chevaux « caparaçonnés, montés chacun par un homme couvert des « armes de St-Georges et portant une bannière des mêmes « armes. Deux autres hommes suivirent; eux et leurs chevaux « étaient couverts des armes de St-Maurice. Ensuite parut le « prince de la Morée, portant, par la pointe, l'épée de guerre « nue, et suivi d'un écuyer, portant dans le fourreau une autre « épée, symbole de la justice. La première fut portée sur l'autel « où l'on célébrait la messe. L'écu de Savoie fut offert par deux « chevaliers, puis, successivement, toutes les pièces qui com- « posent une armure complette. La bannière de guerre, l'éten- « dard et le pennon. Deux chevaux bardés et caparaçonnés, « l'un pour la guerre, l'autre pour le tournoi. Enfin, parut « une figure représentant le défunt lui-même couvert de ses « propres armes, sur son propre cheval, que deux cavaliers « menaient par la bride et suivi de quatre hommes armés et « vêtus de noir qui fermaient la marche. »

Telles furent les obsèques d'Amédée VI, dit le *Comte-Vert*.

Sous ce règne, l'un des princes de la famille d'Achaïe, Philippe, qui avait occasionné des troubles en Piémont pour avoir réclamé son droit de primogéniture, donné à son frère Amédée, par Jacques son père, est condamné à mort et exécuté.

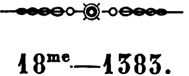
Amédée VI épousa Bonne de Bourbon, fille de Pierre, duc de Bourbon; Amédée eut d'elle Amédée VII qui suit.

— Guanerio, de Chieri, médecin, dont les écrits furent et sont encore très-estimés.

— Robert, de Genève, antipape, sous le nom de Clément VII;

il fut le créateur de l'un des plus longs schismes qui aient jamais divisé l'église. Sigonius dit que Robert était éloquent, libéral et qu'il parlait facilement plusieurs langues.

— Pierre Azario, de Novare, auteur d'une chronique latine des faits qui se sont passés en Lombardie durant le moyen-âge : cette chronique est encore très-estimée.



18me—1383.

AMÉDÉE VII, surnommé le *Rouge*, le *Noir* ou le *Roux*.

(RÈGNE 8 ANS.)

Fils du précédent, naquit à Veillane, en Piémont, le 24 février 1360.

Une chronique de l'ordre des chartreux, dit que le Comte-Vert, croyant sa femme, Bonne de Bourbon, stérile, s'adressa à Jean Birel, général des chartreux, afin que ces bons pères rendissent cette princesse féconde en intervenant auprès de Dieu par leurs prières; cette chronique affirme que, l'ordre des chartreux priant nuit et jour pendant un mois, il en advint que la comtesse mit au monde Amédée VII.

A l'âge de dix-neuf ans, Amédée eut, du vivant de son père, les seigneuries de Bresse et de Valbonne pour apanage; une guerre, faite par lui au sire de Beaujeu, lui fit une réputation de valeur; deux ans après, Charles VI, roi de France, appela le Comte-Vert pour l'aider dans la guerre qu'il allait faire aux Gantois qui s'étaient révoltés contre Louis, comte de Flandre; le comte Amédée VI y envoya son fils, l'héritier présomptif; Amédée se distingua à la bataille de Rosebecque, où les Gan-

tois furent vaincus. L'année suivante, les Gantois appelèrent les Anglais à leur secours, mirent le siége devant Ipre, et le comte Amédée VII, qui venait de ceindre la couronne, conduisit à ce siége fameux, *sept cents lances de purs Savoisiens*, pour nous servir de l'expression de Froissard : cette guerre de Flandre terminée, le comte ramena son vaillant escadron en Savoie afin de recommencer une autre lutte.

Si nous pouvions concevoir l'utilité, le but moral de la guerre, nous comprendrions encore la guerre entre pays éloignés, mais entre voisins, entre Savoyards et Valaisans, la guerre, nous ne la comprenons point.

Une révolte contre l'évêque de Sion venait d'avoir lieu en Valais; elle était suscitée par Galéas Visconti, duc de Milan: le château de l'évêque emporté, les Valaisans entrèrent en Chablais et s'emparèrent de St-Gingolph, où ils arborèrent la bannière de Milan, comme ils l'avaient déjà arborée sur le château de l'évêque. Le territoire de Savoie étant violé, Amédée s'avance; son avant-garde, commandée par Jean de Vernai, maréchal de Savoie, avait déjà emporté le fort d'Ardon, quand le comte, avec le gros de l'armée, mit le siége devant Sion. Peu de jours se passent, bientôt la ville est prise d'assaut, pillée, brûlée ensuite, et l'évêque rétabli. Ainsi que cela arrive souvent, dans ces sortes de guerres, les hommes les plus coupables n'ont pas été les plus punis.

Amédée venait de faire un traité avec le marquis de Montferrat, traité fort avantageux pour lui, lorsque les villes de Méronnes, de St-Paul, de Serene, d'Aricé, de Fouilloux et les habitants de la vallée de Stura, en Piémont, se donnèrent volontairement à Frédéric, marquis de Saluces. Amédée, qui prétendait avoir des droits sur ces localités, attaqua le marquis et lui prit Moillebrune et Villenovette. On ne sait où il se serait arrêté dans sa fièvre de victoires illicites, si le roi Charles VI, de France, qui faisait des préparatifs formidables

de guerre contre les Anglais, ne l'eût appelé pour lui prêter main-forte.

De retour de la Flandre, Amédée dut encore guerroyer pour replacer un autre évêque sur le siége de Sion, évêque dont les populations ne voulaient point et qui se nommait Humbert de Billiens, créature du comte de Savoie et de Clément VII; dans cette lutte, Amédée perdit quatre mille hommes et les Valaisans continuèrent de plier la tête sous le joug et de ronger leur frein de désespoir.

En 1388, les Angevins avaient déserté le Piémont; ces conquérants, qui voulaient s'emparer de toute l'Italie, durent se concentrer dans Naples pour faire tête aux Arragonais, leurs ennemis. Déjà le Comte-Vert avait acquis de nombreuses villes de Louis d'Anjou, fils adoptif de la reine Jeanne de Naples, et le règne des Angevins, en Piémont, n'ayant de viabilité dans ce pays, ni par alliance, ni par la force, le plus influent des pouvoirs voisins, celui du comte de Savoie, dut naturellement y gagner. Amédée VI, par reconnaissance d'une cession que la famille d'Anjou lui fit de quelques principautés, s'était engagé à l'aider dans sa lutte en Sicile; mais son fils profita seul de ces avantages; le Comte-Vert mourut vraiment, sinon pour le bonheur, mais du moins, pour l'agrandissement de son pays.

Ce fut donc, en définitive, par l'abandon où les avaient laissées les princes d'Anjou et de Duras, que les populations des vallées de la Stura, de Ventimille et de Nice se donnèrent volontairement à Amédée VII; elles se donnèrent à lui, comme elles se seraient données à d'autres princes qui auraient eu leur puissance, ou, qui auraient pu les protéger. Notons qu'en cette année, 1388, Amédée VII se trouvait en France, faisant la guerre pour le compte du roi de cette nation contre le duc de Bretagne.

En résumé, alors, à l'exception de la rivière de Gênes qui

appartenait à la république de ce nom, et du marquisat de Saluces, la maison de Savoie possédait, à peu de choses près, en Piémont, tout ce qu'elle y possède aujourd'hui; car nous verrons bientôt l'héritage de la famille d'Achaïe revenir à elle.

Malgré ses très-fréquentes absences, la ville de Chambéry doit aussi de grandes améliorations au Comte-Rouge. d'abord, les cabornes (petites boutiques) furent ou alignées ou détruites par son ordre; le mur d'enceinte, commencé sous Amédée VI, fut activement continué sous son règne; pour accélérer sa construction, Amédée VII en chargea les syndics et les bourgeois de la ville. « Dans cette vue, dit le *Livre-Vert*, parlant par l'organe de Grillet, il les exempta de tailles, de subsides, de toutes contributions et logements de soldats, et leur accorda, en outre, l'octroi du vin dans les paroisses de Lémenc, de St-Léger et de St-Pierre de Maché. Un incendie ayant causé de grands ravages dans cette ville, il fut statué, par un règlement du 8 janvier 1385, que les syndics feraient faire douze grands crocs de fer que l'on tiendrait à la disposition du public, sous la rue couverte; que chaque bourgeois serait tenu de faire faire à ses frais un seau en cuir, sur lequel son nom et son numéro seraient écrits, et que l'on placerait à couvert le long des murs de l'église St-Léger. »

L'année précédente, en 1387, Genève avait enfin acquis ses franchises, franchises données par son évêque, Adhémar Fabri, et rédigées par lui-même. Disons-le, pourtant, ce code municipal n'était pas autre chose que la confirmation de coutumes antérieurement existantes, mais rendues légales. D'ailleurs, il est déclaré, dans cet acte des franchises de Genève: « *qu'elles avaient lieu depuis si longtemps, qu'il n'était mémoire du contraire;* » seulement, on stipula que les officiers épiscopaux et les vidommes seraient obligés d'en jurer l'observation, en prenant possession de leurs charges.

Les historiens genevois, en parlant du Comte-Rouge, n'ont

point l'âpreté qu'ils employent contre ses prédécesseurs; Amédée VII, en effet, jura de respecter et respecta religieusement les franchises genevoises. Toutefois, Bonnivard et Picot observent qu'il fut le premier des comtes de Savoie qui fit demander, à l'évêque et aux syndics de Genève, la permission de séjourner dans la ville pour rendre la justice à ceux de ses sujets qui l'habitaient. Ces permissions, qu'on accorda et qui furent souvent repétées depuis, eurent des suites funestes pour la liberté du peuple de Genève. « On comprend, dit Picot, combien le séjour d'un prince puissant, dans une ville toute environnée de ses états, pouvait faciliter d'empiétements, et combien la souveraineté de l'évêque était en péril. »

A l'époque où nous en sommes (fin du xivme siècle), malgré toutes les franchises accordées aux peuples, accordées par les évêques pour nuire aux princes, par les princes pour nuire aux évêques, par les évêques pour nuire aux barons, malgré tant de libertés, disons-nous, à cette époque, le servage était à son apogée. Dans le Genevois, comme dans la Bresse et le Bugey, dans la Savoie propre, comme dans le Dauphiné, partout les seigneurs ecclésiastiques et laïques maintenaient un joug de fer sur la pauvre caste des serfs, caste qui passait ainsi de postérité en postérité d'un esclavage à l'autre, sans aucun espoir d'affranchissement. Pourtant, par une coutume déjà bien ancienne, le taux pour s'affranchir du servage complet, pour s'appartenir enfin, était établi au prix de trente livres; cette somme bien minime en apparence, ne l'était point cependant; pour le serf qui ne possédait rien, trente livres, c'était une somme énorme, dans notre pays où l'aune de Blanchet ne coûtait que quatre sous; dans un temps où la livre de fromage, le litre de vin ne valait qu'un denier, et la livre de pain un demi-denier! Trente livres! mais avec cette somme, le seigneur pouvait acheter trois paires de bœufs ou trois magnifiques chevaux, la noble châtelaine pouvait se

passer la fantaisie d'un perroquet des Indes orientales, l'*oiseau qui parle*, si rare alors en Europe, cent ans avant la découverte de l'Amérique. Trente livres! où donc le serf pouvait-il les prendre? Vinçard aîné nous l'a dit, le plus souvent c'était un commerçant juif qui jetait cette somme comme un enjeu sur la capacité, le courage et la probité d'un pauvre serf, devenu prolétaire. Eh! qu'on ne nous accuse pas de passion, nous le répétons, c'est un fait avéré, les serfs des abbés, ceux des seigneurs prélats, étaient partout plus malheureux que ceux des seigneurs laïques; pourquoi? parce qu'ils avaient pour maîtres des hommes qui n'avaient aucune idée de l'amour, de la famille, idées qui rendent l'homme plus sociable; parce qu'ils avaient le cœur desséché par le fanatisme d'abord, par l'égoïsme ensuite, enfin parce qu'ils avaient presque tous oublié la parole du Christ.

Afin que l'on ne nous taxe pas d'exagération, nous allons citer l'un des chants du troubadour Guillaume de Montagnout; ces vers, écrits en langue provençale, ont été traduits par M. Capefigue (1):

« Pourquoi le clergé veut-il avoir de si beaux habits et vivre dans l'opulence; pourquoi prétend-il à de si beaux chevaux, puisqu'il sait que Dieu vécut pauvre; pourquoi veut-il s'emparer du bien d'autrui, puisqu'il sait que tout ce qu'il dépense au delà du nécessaire est un vol qu'il fait aux nécessiteux? Si l'écriture ne ment, il n'y a point de crimes dont il ne trouve l'absolution, disait Pierre Cardinal, pour de l'argent il donnerait, à des renégats, à des usuriers, la sépulture qu'il refuse aux pauvres qui n'ont pas de quoi la payer; vivre tranquille, acheter de bons poissons, du pain bien blanc, du vin exquis, c'est à quoi il passe l'année entière.

« Il n'est point de vautour qui évente d'aussi loin un cada-

(1) *Histoire de Philippe-Auguste.*

vre, que les clercs et les prédicateurs ne sentent un riche; aussitôt ils s'en font un ami et quand il lui survient une maladie ils lui arrachent une donation qui dépouille les parents.»

Ces vers énergiques se chantaient sur les places, dans les châteaux, où le troubadour était toujours bien reçu. Voici maintenant quelques vers du ménestrel Pierre Castellan :

« Les rois, les comtes, les chevaliers avaient coutume de gouverner la terre, mais les clercs ont usurpés sur eux, cette autorité. Si Dieu sauve pour bien manger et avoir des femmes blanches de peau, les moines, les templiers et les chanoines auront le paradis; St Pierre et St André sont bien dupes d'avoir tant souffert de tourments pour un paradis qui coûte si peu aux autres. »

Ces imprécations n'étaient jetées, bien entendu, que contre le haut clergé, contre le pouvoir sacerdotal, car les pauvres curés de villages n'étaient guère plus heureux que les serfs; leurs églises, aussi pauvrement ornées que leurs presbytères. Dans la Bresse, dans la Savoie, voire même dans la Bourgogne aux XIIIme, XIVme et XVme siècles, il n'y avait, dit M. Abel Hugo, dans sa description de la France, « il n'y avait ni chaises, ni bancs, dans les églises, elles n'étaient même pas pavées, mais on les jonchait de paille le samedi soir pour le dimanche, et dans la belle saison on y mettait des fleurs des champs, de l'herbe verte.....»

Continuons ce tableau.

« Presque toutes les maisons étaient couvertes en chaume et bâties en bois; la surveillance, par crainte du feu, était un objet des plus importants de la police générale.

« La bougie était inconnue parce qu'on mangeait la cire avec le miel; la chandelle était un luxe, on s'éclairait avec des torches de bois résineux, ou des matières mêlées avec des étoupes. L'huile était très-rare; celle d'olive l'était à un tel point, qu'un concile d'Aix-la-Chapelle, permit aux moines d'user de lard pour apprêter leurs aliments. »

Ajoutons qu'en Savoie, à cette époque, un manœuvre gagnait un sou et demi par jour, autrement dit, dix-huit deniers.

Nous avons cité ces longs passages pour donner au lecteur une idée de la société au moyen-âge. Quant à la servitude, elle ne s'éteindra qu'à mesure que les libertés municipales prendront de l'extension, et, il faut bien le dire aussi, à mesure que le pouvoir central, c'est-à-dire, à mesure que le pouvoir souverain des rois et des empereurs, l'emporteront sur les mille petites tyrannies des barons, des évêques et des chapitres. Les monarques ne tyranniseront leurs peuples qu'alors qu'ils auront la toute puissance ; mais alors aussi, les peuples, ayant acquis plus d'instruction, seront plus à même de comprendre leurs droits et de les revendiquer ; ils les revendiqueront soit *très-humblement* comme l'ont fait les cortès espagnols, ou les armes à la main, comme l'ont fait les Suisses, les Anglais, les Français et les Bataves : tout roi commet un crime de lèse-humanité, en s'opposant à la volonté du peuple.

En Savoie, sous le règne du Comte-Rouge, les femmes, presque seules, s'occupaient des rudes travaux des champs : les hommes avaient sans cesse les armes à la main; aussi l'agriculture fut-elle dans un pitoyable état. Sous le règne suivant, nous verrons cette première branche de toutes les industries, prendre de grands développements.

Deux traités faits avec la Sicile et avec Milan, furent les dernières actions du Comte-Rouge. «En 1391, dit Guichenon, Amé étant allé à la chasse en la forêt de Losnes, sur Thonon, et ayant relancé un sanglier de son fort, son cheval tomba et le froissa si rudement, qu'il en mourut à Ripaille, le premier du mois de novembre (1). »

(1) «On accusa son médecin, Pierre de Stupinis, de l'avoir empoisonné, et ce malheureux eut, en conséquence, la tête tranchée à Bourg, en Bresse; mais son innocence fut reconnue sous le règne suivant et sa mémoire réhabilitée. Le même soupçon d'empoisonnement du

Amédée VII, fut inhumé à Hautecombe; il avait épousé Bonne de Berry, fille de Jean, duc de Berry. Il eut d'elle Amédée VIII qui suit, deux princesses et un fils naturel, nommé Humbert, qui fut fait prisonnier par les Turcs au siége de Nicopolis.

La tutelle d'Amédée VIII ayant été donnée à sa belle-mère, sans égard pour les droits de sa propre mère, Bonne de Berry, cette princesse s'en retourna en France.

Nous voici arrivés à la fin de la première partie de notre histoire. Nous avons résumé, avec le moins de mots qu'il nous a été possible, tous les faits saillants de cette époque. Les lecteurs qui désireront plus de détails, peuvent consulter l'*Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, par Samuel Guichenon; les *Mémoires historiques sur la royale maison de Savoie*, par M. le marquis Costa de Beauregard; le *Dictionnaire historique des communes des départements du Mont-Blanc et du Léman*, par le chanoine Grillet. Ces trois écrivains mettront le lecteur sur la voie des historiens qui les ont précédés.

Notons que, durant toute cette première période, en Savoie, l'assiette de l'impôt ne fut point établie, puisqu'il n'y eut point d'armées permanentes, puisque les princes n'avaient que leurs propres terres pour émoluments. La *chambre des comptes* avait été ambulante jusqu'au règne d'Amédée VI qui la rendit stable à Chambéry : elle percevait les deniers publics par des baillifs, espèces de receveurs généraux, qui avaient sous leurs ordres des *châtelains* qui ne devaient, sous aucun prétexte, quitter les châteaux commis à leur garde. Dans l'ordre hiérarchique, après les *châtelains*, venaient les *métraux*, ensuite les *bailes;* ces derniers fonctionnaires recevaient, pour honoraires, la douzième partie de leur recette, de

Comte-Roux occasionna, quelques années après, un combat en champ clos, entre les seigneurs de Stavoyé et de Grandson, tous deux du pays de Vaud. »

(COSTA DE BEAUREGARD.)

plus, une subvention ou deux paires de souliers qu'ils étaient censés devoir user dans leurs longues tournées : au même titre, les châtelains recevaient chacun une robe fourrée.

Quant au mot *Fert*, ou plutôt à la devise F. E. R. T., inscrite sur le collier de l'ordre de l'Annonciade et sur presque toutes les monnaies et les armes des premiers et des derniers comtes de Savoie, nul historien encore n'en connaît la véritable signification.

— Petrino Ponte, de Lombriasque, grand-maître de Rhôdes.

— Ogéro Morisetto, évêque d'Aoste, le personnage le plus influent du concile de Bâle.

— Pierre Candido, de Vigevano, auteur qui composa un grand nombre d'ouvrages en italien, en grec et en latin. Une histoire de Philippe Visconti, lui fit une belle réputation.

FIN DE LA PREMIÈRE ÉPOQUE.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Ducs de Savoie, Princes de Piémont.

19me—1391.

AMÉDÉE VIII, dit le *Pacifique* ou le *Salomon*.

(RÈGNE 58 ANS.)

Naquit au château de Chambéry, le 4 septembre 1384.

Nous venons de dire que Bonne de Berry, au mépris de ses droits de mère, n'eut point la tutelle de son fils. Après de longues difficultés, de longues discussions de cour, les mesures suivantes furent définitivement arrêtées le 8 mai 1393 :

« Que le jeune comte demeurerait au château de Chambéry, « avec Oddo de Villards pour son gouverneur : qu'Amé, seigneur « d'Aspremont, aurait la garde du château ; que le mariage « projeté du comte avec la fille du duc de Bourgogne, se con- « clurait à Châlons-sur-Saône, le jour de la fête de St Michel « suivant : que Bonne de Bourbon aurait la régence de l'état, « et pour conseillers le prince de la Morée, Louis de Savoie, « les sires de Villars et de Beaujeu, Oddo de Villards, le seigneur « de Montjouvet, Raoul de Gruyères, seigneur de Vaugrenant « et Etienne Bâtard de la Baume, chevaliers; Pierre Colomb,

« prieur de St-Pierre-de-Mâcon, Pierre de Murs et Guichard, « marchand, docteur ès-lois. »

Toutefois, les intrigues de cour ne s'en tinrent pas là : à la *saint Michel*, on emmena le jeune comte à Tournus, où le duc de Bourgogne et Bonne de Berry placèrent, auprès du comte, quelques-unes de leurs créatures, qui balancèrent l'influence et le pouvoir de la régente; celle-ci, de se plaindre et de chercher des arbitres.

La régence terminée, Amédée VIII reçut à Bourg, en Bresse, l'hommage de tous les seigneurs de Dombes : à peu près en même temps, l'empereur Vinceslas lui confirma les pouvoirs que les empereurs avaient accordés à ses prédécesseurs, c'est-à-dire, l'éternel vicariat de l'empire.

L'Europe entière était en armes; Amédée VIII, de *vertus singulières*, était enclin à la paix; aussi Olivier de la Marche dit-il, en nous parlant de lui : « il véquit avec Français et Bourguignons, et, si sagement se gouverna au temps des divisions de France, que son pays de Savoie était le plus riche, le plus sûr et le plus plantureux de ses voisins. »

Ces quelques lignes en disent plus, selon nous, que le plus magnifique panégyrique. Ce règne commença cependant sous de bien tristes auspices : c'était l'époque de la persécution des Vaudois (1).

Dans quelques vallées des Alpes (Dauphiné et Piémont), des sectaires de Vaux avaient conservé intacte la foi de leurs pères,

(1) « Hérétiques qui commencèrent à paraître en France, en 1160 et 1180. Ils eurent pour chef un riche marchand de Lyon, nommé Pierre Valdo, né à Vaux, en Dauphiné ; on nomme ses disciples *pauvres de Lyon, chaisnards, joséphites, barbes, sabathales*. Sa doctrine fut condamnée par le concile de Latran, en 1179. Ces sectaires n'existent plus que dans trois vallées du Piémont, où ils forment une population de 20,000 âmes, possédant treize églises Les Vaudois croient qu'il est permis à tout laïque de prêcher l'évangile, de consacrer l'eucharistie et d'absoudre les péchés ; que le baptême n'est qu'une cérémonie extérieure, ainsi que la confirmation ; que le culte des saints est idolâtrique. Ces sectaires repoussent la confession auriculaire, les indulgences, le purgatoire, le jeûne, l'abstinence, l'état monacal, les exorcismes, l'extrême-onction, toute formule de prière autre que le *Pater*. Ils croient que l'on ne doit obéissance ni au pape, ni aux évêques ; que ceux-ci, n'ont aucune dignité, ni puissance au-dessus des prêtres. » (*Dictionnaire encyclopédique usuel.*)

ils croyaient religieusement aux préceptes du maître et regardaient les catholiques orthodoxes comme des idolâtres. La persécution contre les Albigeois (1) était à peine éteinte dans le sang des victimes du Languedoc, qu'elle recommançait dans nos montagnes. L'inquisition, créée en France pour asservir les consciences à la religion de l'état, l'inquisition, occulte alors, qui avait condamné les templiers au bûcher, l'inquisition envoya dans nos vallées, l'un de ses membres les plus fougueux, les plus intolérants, François Bourelly.

Durant l'année 1393, les localités de la Valpute, de l'Argentières, de Fressinières, de Pignerol et de Fénestrelles furent inondées du sang de leurs habitants, leurs champs dévastés. Bientôt leurs notables citoyens, tous ceux qui avaient quelque instruction, quelque volonté montèrent au bûcher : deux cents personnes furent brûlées vives! deux cents personnes coupables de fidélité à la foi de leurs ancêtres !!! coupables d'avoir suivi à la lettre le culte évangélique, dans son orthodoxie primitive; ces deux cents personnes expièrent, par le feu, leur répugnance à déserter des croyances héréditaires. Les vrais chrétiens, ceux qui s'estimaient heureux de vivre dans une religion de paix, d'amour, de conciliation, religion qui, chez nous, n'avait encore versé d'autre sang que celui de ses propres martyrs, les vrais chrétiens se couvrirent la face à la vue de ces barbares exécutions. Les ministres de l'église, observent les historiens dauphinois, immolèrent alors plus de victimes à leurs idées fanatiques, que n'en avait exigé la férocité des druides, durant tout leur règne homicide sur la terre des Allobroges. Ce mode de prosélytisme des chefs de l'église chrétienne, observent-ils encore, était tout aussi sauvage que celui d'Omar et de tous les sectaires de Mahomet.

(1) Secte dont la doctrine variait peu de celle des Vaudois : ils prétendaient que Jésus-Christ n'était ni vrai Dieu, ni vrai homme; comme les Vaudois, ils furent condamnés par les conciles de Latran, de 1160 et 1180.

Eh! ce travail des bourreaux de l'église à quoi a-t-il servi? il a servi à rendre plus vives les doctrines de ces hérétiques; les flammes où expiraient leurs frères semblaient au contraire les éclairer et montrer à leurs consciences honnêtes, l'intolérance des persécuteurs.

« On réussit mieux, dit Chorier, contre les hérétiques, quand on travaille plutôt à les persuader qu'à les punir; leur sang versé affaiblit peu l'hérésie et leur conversion de l'être au néant n'est pas celle qui convainc ceux qui leur survivent. »

Avouons-le, les persécutions contre les Vaudois, n'eurent pas en Piémont le caractère sauvage que François Bourelly leur imprima dans les vallées du Dauphiné. En Piémont, on s'était déjà habitué à cette secte, qui différait peu de celle des Manichéens.

Amédée VIII entrait dans l'âge de majorité quand la famille des comtes de Genevois s'éteignit dans la personne du comte Robert, plus connu sous le nom du pape Clément VII. Ce pape laissa ses états à son neveu Humbert de Villards; Oddo de Villards en hérita en 1401 et les vendit à son élève Amédée VIII, pour la somme de quarante-cinq mille francs d'or. Cette vente fut conclue à Paris, le cinq août de cette même année 1401.

Ici, nous croyons devoir donner une table chronologique des comtes de Genevois; cette table, nous la commençons vers l'an 1000, car les comtes qui précédèrent cette date, ce fait est bien reconnu, n'étaient absolument que des commandants militaires de l'empire. Les premiers comtes qui figurent sur cette table. se rendirent d'abord maîtres des pays qu'ils gouvernaient, puis, héréditaires ensuite. Vers les XIme et XIIme siècles, époque où l'empire, affaibli par sa lutte avec les papes, dans la question des investitures, ne permettait pas aux empereurs de s'occuper de choses secondaires, ceux-ci crurent bien faire en nommant l'évêque de Genève, dont ils n'avaient pas à se plaindre, dépositaire de leur pouvoir sur Genève et ses

environs. Avec le temps, pourtant, les évêques gardèrent le pouvoir pour eux; ils le gardèrent tant qu'ils le purent, et ne firent pas en cela, autrement que n'avaient fait les seigneurs laïques.

Le premier évêque de Genève fut Ardutius, fils d'un baron souverain du Faucigny; il succéda au comte Humbert en 1135. Ce dernier, forcé de quitter Genève où Ardutius commandait, alla résider à Talloires, puis à Annecy, centre de ses états. Une ordonnance de Frédéric Barberousse, du 14 janvier 1153, déclarait qu'il mettrait au ban de l'empire et soumettrait à une amende de dix livres d'or, tout prince qui attenterait aux *droits* de l'église de Genève; cependant Amédée, le successeur de Humbert, ressaisit cette souveraineté de Genève, mais ne put s'y maintenir, Frédéric Barberousse s'y opposant formellement. Ce fut donc vers le milieu du XIIme siècle, que Guillaume, fils et successeur d'Amédée, fit décidément d'Annecy, la capitale de son comté de Genevois.

Maintenant, quelques lecteurs nous demanderont pourquoi nous ne donnons pas aussi la liste des barons du Faucigny; à cette question, nous répondrons que ces barons n'étaient pas positivement souverains; avant l'agrégation du Faucigny, au Dauphiné et à la Savoie, les barons de cette province relevaient directement de l'empire.

1020 — Guillaume.
1030 — Gérold.
1060 — Robert, fils.
1080 — Gérold II, frère.
1120 — Aimon, fils.
1150 — Amédée Ier, fils.
1175 — Guillaume Ier, fils.
1220 — Humbert, fils.
1250 — Guillaume II, frère.
1270 — Rodolphe, fils.
1274 — Aimon II, fils.
1290 — Amédée II, frère.
1308 — Guillaume III, fils.
1320 — Amédée III, fils.
1367 — Amédée IV, fils.
1368 — Pierre, frère.
1394 — Robert, frère (Célestin VII).
1394 — Humbert de Villards gendre d'Amédée III.
1400 — Oddo de Villards, oncle.
1401 — Oddo de Villards cède le comté de Genevois à Amédée VIII, comte de Savoie.

Situé à l'extrémité nord d'un beau lac, auquel il donne son nom, Annecy, aujourd'hui la seconde ville de Savoie par sa population, mais la première par sa position et son industrie, Annecy, ne fut guère commencé que vers la fin du bas-empire; or, le premier qui parle d'Annecy, sous le nom d'*Annessiacum*, c'est, dit Muratori (1), l'empereur Lothaire, dans un acte de cession de biens qu'il fit à sa femme Tietberge; cet acte est daté du 18 janvier 867. Cette ville, que l'on nommait au moyen-âge, *Anneciacum novum*, fut appelée ainsi pour la distinguer d'*Anneciacum vetus*, vieille bourgade romaine où l'on a, et où l'on retrouve encore des vestiges irrécusables de son antiquité; cette bourgade était située à l'est du petit Brogny et sur la colline d'*Annecy-le-Vieux*. La position occupée sous la domination romaine par cette dernière ville, position plus agréable, plus fertile que celle d' *Anneciacum novum*, n'a été abandonnée pour la nouvelle, qu'après que les Romains eurent creusé ou fait creuser, par les esclaves allobroges, les canaux de *Thioux*, canaux par lesquels les eaux du lac d'Annecy se dégorgèrent dans la rivière *le Fier*, toutefois après que ces eaux se furent frayé une issue, en limant les rochers de Montrottier. Antérieurement à l'achèvement de ces immenses travaux, œuvre digne des Romains qui les exécutèrent, les eaux du lac couvraient toute la plaine du petit Brogny et celle d'Annecy jusqu'à Crans; c'était à travers un espace très-étendu, que couvrent aujourd'hui des campagnes fécondes, que les eaux du lac allaient rejoindre celles du Fier.

Du reste, le volume des eaux du lac, plus considérable dans l'antiquité qu'il ne l'est de nos jours, occupait naturellement une plus grande étendue de terrain; cette diminution, du volume des eaux, est due autant aux déboisements successifs des collines et des montagnes qui entourent le bassin du lac.

(1) Antiquités italiennes.

qu'aux ouvertures même de ce bassin, nommées les canaux de *Thioux*.

Dans ce village du petit Brogny, dont nous venons d'écrire le nom, naquit le cardinal de Brogny, évêque d'Ostie et de Genève ; deux mots sur ce personnage qui mourut en 1426 :

Des religieux de Genève suivaient un sentier pratiqué dans un bois près du petit Brogny, ils se perdirent et demandèrent leur chemin à un jeune enfant qui gardait des porcs ; l'enfant leur répondit de manière à ce qu'il ne leur restât aucun doute sur la route qu'ils avaient à suivre. A la mine éveillée de l'enfant, à son regard intelligent, l'un des religieux voyageurs comprit de suite ce qu'il y avait de facultés éminentes dans cette jeune tête ; il lui fit quelques questions, l'enfant répondit à la satisfaction de tous les religieux, et tous décidèrent de l'emmener à Genève et de lui faire donner une instruction solide, à leurs frais communs. Les progrès que fit Jean Fraczon, dans l'instruction qu'on lui donna, dépassèrent tout ce qu'on pouvait attendre de lui ; il est vrai que des circonstances heureuses l'aidèrent, qu'il sut en profiter, mais s'il en profita, il fit aussi beaucoup profiter les autres, il ne semblait travailler que pour ses semblables. Jamais le cardinal de Brogny, dans le cours de sa longue vie, n'a porté de linge, jamais sa table ne fut chargée que du strict nécessaire. On raconte que, prêt à quitter Genève pour aller à Avignon, il voulut acheter une paire de souliers ; n'ayant pas assez d'argent pour payer celle qu'il avait choisie, il resta tout honteux devant le cordonnier. Celui-ci, ayant considéré sa figure honnête, lui dit en riant : « Ne vous inquiétez point, mon jeune ami, allez, vous me la paierez quand vous serez devenu cardinal. » Cette prophétie se réalisa ; plus tard le cardinal se souvint du cordonnier et le nomma son maître-d'hôtel ; il lui donna en outre, pour lui et ses confrères, une chapelle qui a longtemps porté le nom de *chapelle des cordonniers*.

Jean de Brogny fit, dit-on, sculpter des porcs sur les bas-reliefs de la chapelle des Machabées, en souvenir de son premier métier. Ces chapelles, nous nous hâtons de le dire, ne sont point des titres à notre admiration; mais ce qui en est un, c'est la fondation du collége qu'il créa à Avignon, le 23 juin 1424, sous le nom de collége de S[t] Nicolas d'Annecy; dans ce collége, qu'il fonda de ses deniers, qu'il dota richement, le cardinal voulut que l'on entretînt, que l'on fit étudier vingt-quatre élèves pauvres, dont huit d'Annecy, huit de la Savoie en général, et huit de la province d'Arles. D'excellents sujets sortirent de ce collége; on peut le concevoir, tous gardèrent, jusqu'au dernier soupir, le souvenir de l'homme de bien qui les avait fait entretenir et instruire durant leur première jeunesse.

Dans le principe, la ville d'Annecy ne fut d'abord qu'un assemblage de chaumières, habitées par des serfs et bâties sur le bord des canaux; ces chaumières se groupaient sur le versant nord du côteau au sommet duquel s'élevait et s'élève encore le château des comtes de Genevois. Ce château, l'un des plus curieux monuments qui nous restent de la féodalité, servait tout à la fois, à ses anciens maîtres, d'habitation, de forteresse et d'hôtel-des-monnaies : de nos jours, ce château sert de caserne. Comme partout, du reste, où réside un souverain, la ville d'Annecy prit une extension rapide; malheureusement des incendies multipliés la ruinèrent plusieurs fois: de ces incendies, nous ne citerons que celui du 15 février 1412, qui détruisit ce bourg presqu'entièrement. Amédée VIII, pour aider ses malheureux habitants à relever leurs maisons, les exempta de tailles durant plusieurs années, quelques autres exemptions leur furent également accordées, afin de leur permettre d'élever des fabriques de drap; ces fabriques, en effet, prospérèrent durant plusieurs siècles. — Amédée devait bien cela à ses nouveaux sujets.

En 1400, le centre le plus considérable du Faucigny, était la ville de la Roche, située sur l'un des versants de la colline qui termine les *Bornes;* cette ville domine la plaine de l'Arve et son chef-lieu Bonneville. D'abord bâtie autour d'un château, que les comtes de Genevois firent construire pour s'en faire un pied-à-terre de chasse, près d'une forêt que l'on défrichait, la Roche, qui prit son nom du rocher sur lequel avait été construit le château, la Roche, par sa position heureuse, prit aussi un rapide accroissement. Le sol des environs, débris d'une montagne écroulée au temps antédiluviens, quoique recouvert d'une couche calcaire, est néanmoins d'une grande fertilité. En 1179, Béatrix, comtesse de Genevois, soutint seule avec ses enfants et ses serviteurs, un siége mémorable dans le château primitif de la Roche. Plus tard, en 1335, Amédée III ayant accordé des franchises très-étendues à cette ville, les bourgeois s'y gouvernèrent en véritables républicains; lorsqu'en 1411, Amédée VIII, le comte de Savoie, envoya son fils aîné, Louis, pour prendre possession de sa nouvelle acquisition, les citoyens de la Roche ne permirent pas l'entrée de leur ville au prince; il fallut que Louis s'en retournât près de son père, prendre de lui de nouvelles instructions et à son retour, qu'il jurât sur l'évangile de respecter les franchises de la Roche. Cet exemple n'est pas le seul que nous pourions citer, toutes les municipalités d'alors furent très-jalouses de leurs nouveaux droits; elles avaient raison; de leur fermeté devait naître la liberté de l'avenir, liberté que nous possédons.

N'écrivant point un résumé de l'histoire des princes de Savoie, mais un résumé de l'histoire du peuple de Savoie, nous ne suivrons point Amédée en France où il fut aider Charles VI dans sa lutte avec les Anglais, nous ne le suivrons pas davantage en Piémont où il alla guerroyer contre le marquis de Saluces; disons-le encore, afin de n'y pas revenir, le Piémont, ainsi que

la Bresse et le Bugey, se régissaient encore, au commencement du xvme siècle, par des coutumes antérieures à la domination savoyarde; à la date où nous en sommes, nous ne croyons pas que le comte Amédée VIII fut positivement le maître du Piémont; le peuple piémontais qui aspirait après un gouvernement fort, un gouvernement qui le protégeât, qui put anéantir la féodalité, le peuple piémontais, était réellement partisan des comtes de Savoie, mais la noblesse de ce pays ne l'était pas encore. De là, des guerres éternelles, ennuyeuses, un budget presque nul; cette dernière donnée est tellement vraie que, pour ne parler que du règne d'Amédée VIII, l'histoire en fait foi, faute d'argent ce prince ne pouvait partir pour la France; ce fut Genève, Genève déjà si obérée, mais qui avait tout intérêt à le voir s'éloigner, qui lui fit don de quatre cents florins d'or. Résumons-nous, le Piémont n'appartiendra réellement aux souverains de Savoie, qu'alors seulement qu'ils habiteront Turin, qu'alors qu'ils auront perdu la Bresse et le Bugey, que la Savoie elle-même ne sera plus qu'une colonie.

Nous avons dit quelles fêtes Genève donna à l'empereur Charles IV, lors de son passage en cette ville, nous avons dit aussi, comment ce personnage fut reçu par le *Comte-Vert* à Chambéry; eh bien! il en fut de même lors du passage de l'empereur Sigismond. Revenant du royaume d'Arragon, en Espagne, où il était allé presser l'anti-pape, Benoît XIV, d'abdiquer la tiare, Sigismond, qui avait pour compagnon de voyage, Jean de Bertrandis, l'évêque de Genève, fit son entrée dans cette ville, et cette entrée, fut une véritable marche triomphale; durant les fêtes qu'on lui donna, le monarque promit tout ce que lui demandèrent les Genevois : à Chambéry, il en fut tout autrement; aussi Genève, sut-elle depuis, à quoi s'en tenir sur les promesses des princes.

L'année suivante, en 1416, passant à Chambéry, où Amédée VIII se trouvait tout exprès pour le recevoir, Sigismond n'eut

rien à refuser au comte. Dès le jour de son arrivée, il érigea le comté de Savoie en duché; puis, descendu du château, on lui fit visiter les travaux récemment achevés par les soins des syndics; ce fut d'abord le canal de l'Albane, pratiqué sous la grand'rue (Croix-d'Or) et dans toute sa longueur. Ensuite, on conduisit l'empereur à l'hôpital, très-bel établissement qu'on nommait déjà : Hôtel-Dieu, fondé par deux généreux citoyens de Chambéry, *Amédée du Benin* et *François Girard;* c'est avec un grand bonheur que nous inscrivons ici ces deux noms obscurs, mais impérissables : *Jean du Rhône*, marchand pelletier de Chambéry, n'établit l'hôpital de Maché qu'en 1420.

Le cortége rentra au château. Maintenant, nous allons laisser parler un témoin oculaire dont la narration a été rajeunie par Grillet :

« La cérémonie de l'érection se fit sur un théâtre richement paré, en présence des princes de l'empire, des prélats, des barons et des principaux seigneurs du pays. L'empereur dîna en public dans la grande salle du château; les mets qu'on lui servit furent portés en grande cérémonie par des seigneurs richement habillés, montés sur des chevaux caparaçonnés de magnifiques broderies. Ils se rendaient depuis la cour intérieure du château à la salle impériale, en traversant un échafaudage en forme de galerie à deux rampes, qui avait été préparé et décoré à cet effet : parvenus dans l'intérieur de la salle du festin, ces seigneurs remettaient les services qu'ils portaient à des majordomes qui disposaient ensuite, avec élégance, toutes les parties de ce repas somptueux, servi avec autant de singularité que de magnificence. Le reste de la journée de la cérémonie de l'érection, se passa en tournois et en joûtes exécutés dans le Verney, où une affluence de citoyens, de dames et de seigneurs, accourus de tous les pays voisins, rendirent ces fêtes pleines d'éclats et dignes du souverain à qui elles étaient consacrées. »

Ajoutons qu'Amédée paya royalement Grégoire Bono qu'il fit venir tout exprès de Venise afin de décorer le château, et que cet artiste peignit les belles fresques de la grande salle.

Ainsi, tandis que la France se débattait sous les factions des *Maillotins*, des *Bourguignons* et des *Armagnacs;* tandis que la reine dénaturée, Isabeau de Bavières, *livrait Paris à Bourgogne;* tandis que les Anglais s'emparaient des plus belles provinces de ce grand royaume, la Savoie, par son nouveau titre de duché, entrait dans la catégorie des grands états. Tandis que l'empire avait deux chefs, l'église trois anti-papes; que la maison d'Anjou croulait en Sicile, en Savoie, un prince grand politique, législateur et guerrier, affermissait son pouvoir et donnait le bonheur à ses peuples. Amédée VIII, venait d'acquérir la vallée d'Ossola qu'il acheta à beaux deniers comptants des Grisons; il avait acquis Bielle, Crescentin et Verceil, Verceil la puissante ville républicaine; Amédée était au comble de la gloire, mais Amédée ne possédait pas Genève et Genève cependant était presque au centre de ses états. « Quoi! disait-il à ses favoris, je suis prince de la Bresse et du Bugey, baron de Vaud, propriétaire du Genevois, prince de Piémont, duc de Savoie et je ne possède pas Genève! je l'aurai ou je jouerai de malheur. » En effet, comme tous ses prédécesseurs et successeurs, Amédée joua de malheur avec Genève: quatre cents ans la lutte dura entre les citoyens de cette ville et leurs formidables adversaires. Cette fois le champ de bataille resta à qui de droit; le courage civil triompha de l'épée.

En 1418, le pape Urbain V vint à Genève; Jean de la Rochetaillée, succédait à Jean Bertrandis à l'évêché de cette ville. Amédée remit au pape une requête par laquelle il le suppliait d'user de son influence auprès de l'évêque pour que celui-ci lui vendit la ville. Voici cette pièce, les arguments en sont curieux:

« Plusieurs gentilhommes puissants, possèdent aux environs

« de la ville de grandes terres qui servent d'asiles aux criminels, lesquels demeurent ainsi impunis; car l'évêque n'est pas assez puissant pour se faire obéir, si je n'en prends connaissance; c'est pourquoi, très-saint père, qu'il plaise à votre sainteté de prendre des informations à ce sujet, afin que la vérité lui apparaissant, la juridiction temporelle soit transférée à votre dévot fils Amédée, duc de Savoie, qui souhaite, avec passion, de faire cesser ces scandales, afin de pourvoir à l'observation de la justice et au repos de la chose publique. »

Espérant beaucoup de cette missive, Amédée promit de brillantes récompenses à M. de la Rochetaillée; l'or du monarque ne séduisit point le prélat, qui, lui aussi, tenait à son pouvoir temporel; il déclara qu'il ne pouvait rien prendre sur lui, sans consulter le chapitre et le conseil. Le conseil s'assembla, pour la forme; car, quoique ce conseil fut composé de six cent vingt-deux citoyens, il avait été convenu d'avance qu'on refuserait et que Genève resterait ville de *noble membre de l'empire*. C'est ainsi que le pape Urbain V, en reconnaissant les franchises de Genève, qualifie cette ville dans sa bulle, bulle dans laquelle il défendit à Amédée VIII, d'en enfreindre, en aucune manière, les franchises et les priviléges.

En 1429, Amédée venait d'acquérir de nouvelles possessions, c'était du marquis de Saluces, *Pancalier* et *Polonghera*, du marquis de Montferrat, *Mondovi*, *Rocca-di-Baldi*, *St-Alban*, *Pios*, *La Batie*, quand, le chef de la branche d'Achaïe et de Morée, Louis cinquième, mourut sans avoir eu d'enfants d'une fille du Comte-Vert qu'il avait épousée; ce prince, parvenu vieux à la couronne, avait institué Amédée VIII pour son héritier, par testament du 12 octobre 1429 : ainsi s'arrondissait le futur royaume de Sardaigne.

Vers ce même temps, 1429-1430, les franciscains de Chambéry jetaient les fondations de l'église de St François, cathédrale

de cette ville. Ce monument a de belles proportions, et possède de riches sculptures gothiques.

Le conseil d'Amédée VIII, n'était plus composé comme l'avait été ceux de ses prédécesseurs; sur les bancs où seuls siégeaient les barons et les prélats, ce prince fit asseoir d'illustres bourgeois, savants dans les lois romaines; c'était un pas de fait vers la justice et le progrès; jusqu'alors des barons, des bannerets et même des prélats peu lettrés rendaient seuls la justice en vertu de leurs fiefs ou de leurs charges.

Le 17 juin 1430, une grande affluence de notabilités de l'état arrivaient à Chambéry. La grande salle du château de cette ville, était remplie dès le matin de hauts barons, de chevaliers et de prélats : en ce jour vraiment solennel, Amédée VIII publia le premier code de lois paru dans ses états. Ce code intitulé : STATUTA SABAUDIAE, résumait toutes les coutumes, non seulement de la Savoie, mais de toutes les possessions nouvellement et anciennement acquises à cette maison : il ajouta aux dispositions qu'exigeait la fusion de tant de peuples différents, des articles législatifs d'une haute moralité, d'une haute portée pour le temps. Ce code, publié avec l'assentiment du conseil d'Amédée VIII, conseil composé de toutes les illustrations de l'état, fut rédigé par le grand chancelier JEAN DE BEAUFORT et son secrétaire NICHOD FESTI, de Sallanches.

Les juges-mages des provinces ressortaient antérieurement de la juridiction du conseil suprême de Chambéry. Amédée VIII les fixa dans les localités suivantes, par l'art. 56 des *statuta Sabaudiæ :*

Les juges-mages de Bresse, Dombes, Valbonne, à Bourg; Savoie-Propre, Chambéry; celui de la Tarentaise et de la Maurienne, vallées toujours sous la juridiction temporelle de leurs évêques, à Salins, près Moûtiers; du Faucigny, à Bonneville; du Genevois, à Annecy; du Chablais, à St-Maurice-d'Agaune; du Bugey, de Valromey, de Gex, à Rossillon.

Le Piémont se régissait encore par ses coutumes particulières et par les lois des princes d'Achaïe et de Morée.

Le pays de Vaud, se régissait aussi également par ses coutumes particulières et les lois de ses barons.

Nous avons déjà eu occasion de parler de ce code d'Amédée VIII, relativement à l'ordre hiérarchique des classes de la société; nous n'en citerons qu'un article assez long :

« Chapitre V; *des décrets dominicaux*. Le costume du sou- « verain sera la robe longue et le bonnet; le velours, le drap « d'or, la montre, l'hermine, les perles et les pierreries, sont « réservés pour sa personne et pour celles des princes de sa « famille. Les barons peuvent user des mêmes choses mais avec « modestie et de manière à marquer une distance convenable « entre le prince et eux; ils ne peuvent avoir de pierreries « que sur l'anneau. Les chevaliers, bannerets, ne peuvent por- « ter ni brocards, ni hermine; il ne doit entrer que six marcs « d'or dans la chaîne qui leur sert de collier et dans leurs au- « tres ornements. Il en est de même des vavasseurs élevés à « l'ordre de chevalerie et de leurs femmes; celles-ci doivent « être plus modestes dans leurs vêtements et dans leur parure « que les épouses des chevaliers bannerets. Les docteurs che- « valiers peuvent porter des robes de damas fourrées de ventre « de marthe; cette fourrure est interdite aux simples docteurs, « ainsi que le damas, le satin et le taffetas; ceux-ci ne peuvent « avoir dans leurs ornements, ni or, ni pierreries; il leur est « défendu de porter des habits à bandes ou à taillades, à bor- « dures ou à franges, plus courts que jusqu'au genou, plus « longs que jusqu'à la cheville du pied. Il est défendu aux bour- « geois, inférieurs à la classe des docteurs, de porter en orne- « ments, plus d'un demi-marc d'argent, ni d'autres fourrures « que des peaux de fouines (1) et de putois; ils ne peuvent faire

(1) *Pellibus fouinarum.*

« usage ni d'écarlate, ni de souliers à la poulaine. Les artisans « mécaniques, et la classe subalterne des famillers du prince, « ne doivent point surpasser, dans leurs ornements, les bour- « geois de la seconde classe. L'habit des paysans doit être « court; le prix de l'aune de l'étoffe qui le compose ne doit pas « surpasser huit gros; celle employée au capuchon, douze « gros, (le gros équivalait à dix-huit sous de notre monnaie « actuelle) (1). »

Nous nous abstenons de toute réflexion.

Amédée VIII venait encore de replacer, par les armes, un évêque valaisan chassé de son siége par ses sujets, quand sa femme, Marie de Bourgogne, mourut. Peu de temps après, dégoûté du sceptre, ***plein de gloire et d'ennui***, ou plutôt cédant à la peur, depuis qu'une tentative d'assassinat avait été commise sur sa personne, Amédée voulut se retirer de la scène du monde.

Précédemment, en 1411, Amédée avait fondé un prieuré d'augustins, près de Thonon. L'endroit était bien choisi, le site délicieux, situé au bord du lac de Genève, entouré d'une magnifique forêt, ceinte elle-même par une campagne fertile : ce couvent se nommait *Ripaille*. Près de ce paradis terrestre, où les bons augustins, en vivant bien, priaient pour leur bienfaiteur, arrivent un jour des architectes, des maçons, des charpentiers, avec force matériaux propres à bâtir. Bientôt, par la puissance de l'or, s'éleva, comme par enchantement, un somptueux château, une demeure royale, composée de sept appartements et de sept tours; chacun de ces appartements était séparé des autres, avait un jardin particulier qui communiquait avec un grand parc commun. Ce fut dans ce confortable ermitage qu'Amédée, suivi de six chevaliers, ses favoris, vint habiter. Voici les noms de ces chevaliers, ***veufs ou non mariés :***

(1) Costa de Beauregard.

Henri du Colombier, seigneur de Vatflanc, du pays de Vaud; Claude de Sex, seigneur de Rivoire, Bressan; Lambert-Oudinet, de Chambéry, président de la chambre des comptes de Savoie; François, seigneur de Bussy, en Bugey; Amédée, seigneur de Champion; Louis, seigneur de Chevelu.

Par un beau soir, Amédée et ses chevaliers, tous affublés d'une robe grise et d'un capuchon s'installèrent chacun dans leur appartement; ils étaient servis par de nombreux valets, qui, à l'exemple de leur maître, faisaient comme on disait alors : *grande chaire et beau feu.* Un mois s'était à peine écoulé, qu'on disait dans toute la contrée : *le diable s'est fait ermite!*

On se fera facilement une idée de la vie que ces cénobites menaient à Ripaille, en rappelant que *faire ripaille* est un proverbe devenu européen.

Peu de jours après son installation à Ripaille, le 7 novembre 1434, Amédée VIII, convoqua dans cette résidence, tous les grands dignitaires du duché; en leur présence, il fit mettre son fils Louis à genoux, lui donna l'ordre de chevalerie, lui ceignit l'épée, lui mit au cou l'ordre du collier de Savoie, le créa prince de Piémont et lui remit la lieutenance-générale de ses états (1); puis, sans désemparer, il créa l'ordre de St-Maurice et s'en déclara le grand-maître. La séance levée, le lieutenant-général alla trôner au château de Thonon, les dignitaires retournèrent à leurs postes, tandis qu'Amédée et ses six acolytes restèrent pour *bien prier et bien vivre dans leur chère solitude de Ripaille* (2).

Amédée fit des économies durant les cinq années qu'il passa dans cette retraite. Ces économies lui servirent-elles pour arriver au pontificat? Nous ne savons; ce qu'il y a de certain,

(2) Ici Grillet s'est trompé en disant qu'Amédée avait abdiqué en faveur de son fils aîné Louis. Amédée n'a abdiqué qu'alors seulement qu'il ceignit la tiare.

(2) Nous devons à l'obligeance du propriétaire actuel de Ripaille, M. Dupas, la visite que nous fîmes à cette célèbre chartreuse. La façade de l'église que firent construire à Ripaille les chartreux de Vallon, en 1700, est aujourd'hui la seule chose remarquable des bâtiments de cette abbaye.

c'est que le concile de Bâle l'élut pape en 1439 : nous ne pensons pas que ce fut contre son gré. Vingt-cinq prélats, à la tête desquels était *Eneas Sylvius*, qui, lui-même devint pape sous le nom de Pie II, apportèrent à Ripaille le décret d'élection. FÉLIX V fut le nom que prit Amédée; couvert des habits pontificaux, il fut salué pape dans l'église de St-Maurice, en Chablais. Le lendemain, 24 décembre 1439, il tint chapelle papale dans l'église du prieuré de St-Hyppolite de Thonon, fit couper sa longue barbe qui ne plaisait point au peuple et se rendit à Bâle le lendemain, afin de recevoir les ordres sacrés et dire sa première messe dans cette ville.

Félix V n'était qu'un anti-pape; de toute la chrétienté, voici quels furent les ambassadeurs qui vinrent lui prêter obédience et le reconnaître pour chef suprême de l'église : les députés de France, d'Angleterre, de Castille, de Milan, des cantons Suisses, de l'Autriche, de Hongrie, de Bohême, de Savoie, de Piémont et des chevaliers de l'ordre teutonique : son compétiteur était Eugène IV.

Notons qu'avant de partir pour Bâle, Amédée fit son testament et qu'il institua pour son héritier à la couronne ducale de Savoie, son fils aîné, Louis, le lieutenant-général; toutefois celui-ci ne ceignit la couronne qu'alors que son père eut ceint la tiare à Bâle.

— Gaspard de Montmayeur, maréchal de Savoie.

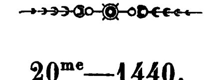
— François de la Pallud, d'une famille illustre de la Bresse. maréchal de Savoie; il avait eu le nez abattu d'un coup d'épée et portait un nez d'argent.

— Jean de la Baume, créé comte de Mont-Revel, par Amédée VIII, maréchal de France.

— Fabrizio Carretto, grand-maître de Rhôdes.

— François Carmagnola, illustre condottieri, né à Carmagnola, dans les états du comte de Savoie. Simple pâtre, puis soldat; cet enfant du peuple parvint à la dignité de général

des troupes de Philippe Visconti, duc de Milan ; ce fut lui qui soumit Parme, Crémone, Bergame et Brescia à l'obéissance de ce prince. Plus tard, ayant pris du service chez les Vénitiens, il devint également le général en chef des troupes de Venise. Après de signalés services, rendus par Carmagnola à cette ombrageuse et oligarchique république, ce capitaine fut accusé de complicité avec l'ennemi parce qu'il avait été battu dans un combat naval. En 1434, rappelé à Venise par le conseil des dix, il fut reçu en triomphateur, cela, afin de ne point donner de motif de sédition aux troupes, puis, après qu'il se fut justifié, Carmagnola fut saisi en plein sénat et exécuté; il subit avec courage le supplice de l'estrapade : le pouvoir oligarchique n'a jamais été qu'une tyrannie.



20me—1440.

LOUIS.

(RÈGNE 25 ANS.)

Né à Genève, le 24 février 1402; il avait 38 ans lors de son avènement. Tandis qu'Amédée VIII, nous voulons dire Félix V, se débattait dans les tribulations d'un schisme naissant (1), le

(1) C'était pour faire allusion à ce schisme et à Ripaille, que Voltaire, établi aux *Délices*, près de Genève, écrivit les vers suivants :

Que tout plaît en ces lieux à mes sens étonnés !
D'un tranquille océan l'eau pure et transparente
Baigne les bords fleuris de ces champs fortunés.
D'innombrables côteaux ces champs sont couronnés,
Bacchus les embellit : leur insensible pente,
Vous conduit par degrés à des monts sourcilleux
Qui pressent les enfers et qui fendent les cieux.

duc Louis pliait sous le poids de la couronne; car Louis était loin d'avoir les éminentes facultés de son père. Ce prince fut faible et violent, d'une grande vanité et dépourvu de jugement.

Louis venait de perdre l'hommage que lui devaient les seigneurs du pays de Dombes; de faire deux traités d'alliance, l'un avec le duc de Bourgogne, l'autre avec le dauphin de France, quand en 1446, des plaintes graves lui furent portées contre son premier chancelier d'état, Guillaume de Bolomier, seigneur de Villars, en Genevois. La nature des plaintes portées contre ce haut fonctionnaire, étaient des plus sérieuses, on l'accusait d'exaction, de concussion, etc. Le duc Louis et la noblesse n'aimaient pas le chancelier, par la raison qu'il s'était opposé de tout son pouvoir à ce que Félix V renonçât au pontificat, ce qui perpétuait le schisme. Cependant Louis, malgré son antipathie pour Bolomier, ne voulait point croire à des imputations si graves; il est vrai qu'il n'ignorait pas que de simple gentilhomme, le chancelier était devenu le seigneur de plusieurs terres, mais encore pour le croire coupable, voulait-il des preuves plus concluantes que de simples accusations.

Les choses en était là, quand Bolomier lui-même accusa de haute trahison, François de la Palud, seigneur de Varambon, en haine, dit Guichenon, de ce qu'étant l'un des réformateurs d'état, il avait reçu plusieurs plaintes contre Bolomier. Enfin, Varambon, demanda justice au duc de ce qu'il appelait une calomnieuse accusation; le duc nomma des commissaires pour informer en cette affaire, et découvrir lequel des deux seigneurs

Au bord de cette mer où s'égarent mes yeux,
Ripaille, je te vois. O bizarre Amédée!
Est-il vrai que dans ces beaux lieux,
Des biens et des grandeurs oubliant toute idée,
Tu vécus en vrai sage, en vrai voluptueux;
Et que lassé bientôt de ton doux ermitage,
Tu voulus être pape et cessa d'être sage?
Dieux sacrés du repos, je n'en ferais pas tant;
Et malgré les deux clefs dont la vertu nous frappe,
Si j'étais ainsi pénitent,
Je ne voudrais pas être pape.

était le coupable. Les commissaires, Amédée de Viry, Jean de Costes, Jacquemet Dusolier, chevaliers et docteurs ès-droits et Jean , seigneur de Chavannes, reconnurent le chancelier Bolomier, coupable de fausse accusation et d'imposture contre le seigneur de Varambon. Alors, les réformateurs d'état, le duc et les commissaires, prenant en considération les plaintes portées antérieurement contre Bolomier, condamnèrent ce dernier à être jeté vivant dans le lac de Genève, les mains attachées et une pierre au cou : cette sentence reçut une exécution immédiate devant une immence affluence de peuple.

Ce mode de supplice, la noyade, était en ces temps, le supplice des criminels de la noblesse savoyarde. Sous le *Comte-Vert*, Philippe de Savoie, frère du prince d'Achaïe, condamné par le conseil de ce prince, fut aussi noyé dans le lac d'Aveillane. Sous le même duc Louis, le chancelier Jacques de Valpergue, comte de Mazin, fut condamné à être noyé dans le lac de Morges, mais il échappa à la condamnation et surtout au comte de Bresse, son ennemi.

Ce comte de Bresse était le fils cadet du duc Louis, esprit turbulent, qui s'occupait de tout et brouillait tout. Dans un emportement de colère, il tua d'un coup d'épée, devant Anne de Chypre, sa mère et dans son appartement, l'un des chevaliers de Rhôdes, Jean de Verrax ; plus tard, ayant fait mourir sa mère da chagrin, le duc Louis pria Louis XI, son gendre, de le débarrasser de ce mauvais fils. Louis XI ayant attiré, sous un prétexte quelconque, ce prince auprès de lui, le fit emprisonner, pendant deux ans, au château de Loches.

Le duc de Savoie n'était point heureux ; car , indépendamment de ses tribulations gouvernementales, de la conduite détestable de son second fils, le prince héréditaire, Amédée, son aîné, n'était guère plus aimable; infirme et taciturne il habitait le château d'Ambérieux, n'apparaissant jamais à la cour, il critiquait tout ce qui s'y faisait.

Tandis que ces évènements se passaient dans son ci-devant duché, Félix V avait bien aussi ses tribulations. Le pape Eugène IV, avait grandi en influence; son second compétiteur, Nicolas V, comptait dans la chrétienté autant d'adhésions qu'il en comptait lui-même; car de toutes les nations qui l'avaient reconnu Félix V, ne possédait plus dans son giron, que la Suisse, le Piémont et la Savoie. A cette occasion, le duc de Milan disait : puisqu'Amédée m'a donné sa fille en mariage sans dot, il est juste qu'il ait, lui, le souverain pontificat sans revenu. Ce fut donc autant pour jouir du repos que pour éteindre le schisme, qu'Amédée déposa la tiare; il la déposa en 1449 et garda pour lui l'évêché de Genève. On remarqua qu'il défendit les droits de cette église avec autant de vigueur qu'il en avait mis à l'attaquer au temps où il était duc. Il mourut à Genève, le 7 janvier 1451. Ses dépouilles furent transportées de Ripaille à Turin, vers la fin du XVIme siècle.

Louis avait épousé, en 1432, Anne, fille du roi de Chypre, qui lui donna seize enfants; Anne, d'un caractère impérieux, irascible, toujours enfermée chez elle, toujours dans une *position intéressante*, comme disent de leurs reines, nos voisins les Anglais, Anne, fit faire bien des fautes à son mari, non parce qu'elle manquât de capacités, mais parce que, toujours enfermée, elle n'entendait pas les cris du dehors. « Anne de Chypre, dit olivier de la Marche, *avait subjugué l'esprit de son mari par une humeur hautaine et par une merveilleuse beauté.* » Eneas Sylvius dit, dans l'une de ses lettres : « *Cette princesse fut altière, ambitieuse, incapable d'obéir; unie à un époux incapable de commander, elle n'eut pas de peine à s'emparer de toute l'autorité.* » Dans cet état de choses, il arriva, que les états voisins n'eurent plus pour la maison de Savoie, le même respect que par le passé; il arriva même qu'une partie de la noblesse leva l'étendard de la révolte, que des fonctionnaires cupides, que des courtisans étaient les mai-

tres de l'état : Louis tournait dans le labyrinthe d'une fausse politique.

Le duc et la duchesse étaient donc entourés de courtisans impopulaires ; à la tête de ces courtisans était Jean de Compey, seigneur de Thorens, en Genevois, détesté du peuple par son insolence, haï de la noblesse parce qu'il avait violé ses priviléges. Les barons révoltés contre l'autorité ministérielle étaient : de Chalans, de Viry, de Luyrieux, de Montbel, de Varrax, de Menthon ; ils avaient à leur tête Jean de Seyssel, maréchal de Savoie, et François de la Pallud, seigneur de Varambon.

Aigris par la lutte, on en était venu dans les deux camps à se détester le mieux du monde ; enfin Jean de Seyssel demanda au duc Louis l'éloignement du premier ministre Jean de Compey, celui-ci répondit à ces premières hostilités par un décret de bannissement, la suppression de leurs charges, voir même par faire raser leurs châteaux. Ce que voyant, les nobles insurgés se retirèrent en Dauphiné. Là, ils écrivirent au roi de France, Charles VII, afin d'obtenir la restitution de leurs terres de Savoie et le renvoi du ministre courtisan. « Nonobstant, disaient-ils dans leur missive, qu'il n'est poit accoutumé que gentilhommes outragés daignent se plaindre, ils l'ont fait par révérence pour monsieur de Savoie. » Or, en ce moment, le duc Louis n'était pas en grande estime dans l'esprit de Charles VII, ce roi croyait que le duc avait donné de mauvais conseils à son fils le dauphin, qui fut depuis Louis XI, qu'il l'avait circonvenu et lui avait fait épouser sa fille, Charlotte de Savoie, sans son consentement; l'histoire sait s'il en était ainsi. Le dauphin n'épousa Charlotte de Savoie, purement et simplement qu'afin de contrarier son père. « Car, dit Philippe de Commines, *la princesse de Savoie n'était pas de celles où il est permis de prendre grand plaisir ; au demeurant pudique et fort bonne dame* (1). »

(1) Cette princesse, qui méritait un meilleur sort, fut abreuvée d'outrages par son fanatique et astucieux époux; dégoûté d'elle, il la relégua en Savoie.

Disons-le de suite, le négociateur de ce mariage *illégal*, celui qui avait conduit toute cette intrigue, n'était autre que le ministre du duc Louis; donc, le roi de France, au lieu de s'en prendre à Compey s'en prit au duc lui-même; il envoya des commissaires en Savoie, en Bresse, en Bugey, afin de savoir à quoi s'en tenir sur les plaintes des seigneurs émigrés, cela, absolument comme il l'eût pu faire dans ses provinces de l'Orléanais et du Berry; puis, il somma le duc de Savoie d'évacuer les châteaux du marquisat de Saluces, marquisat qui, durant les troubles de la France, était passé sous le sceptre de la maison de Savoie; immédiatement après cette injonction, Charles VII marche sur Saluces, le duc, qui n'avait point de troupes à lui opposer, cède le marquisat et paie les frais de la guerre. Notons, que, ne pouvant payer immédiatemént, le roi exigea que la ville de Turin se rendit caution du duc de Savoie, ainsi que les seigneurs émigrés réintégrés par ce fait.

Le roi de Chypre, Jean de Lusignan; le dernier des rois de Chypre et de Jérusalem, venait de mourir, laissant deux enfants, l'un Charlotte, veuve de Jean de Portugal, et un fils naturel, nommé Jacques, ce bâtard était évêque de Nicosie, capitale de l'île de Chypre.

Charlotte de Lusignan s'était remariée à Louis de Savoie, comte de Genève, le second fils du duc Louis; Charlotte, avec la couronne de Chypre, apportait en dot à son époux, les titres de *roi de Jérusalem et d'Arménie*. Le mariage se fit à Nicosie, en présence de toutes les notabilités cypriotes et d'un grand nombre de seigneurs savoyards qui avaient suivi, à son départ de Savoie, la fortune du nouveau roi de Chypre. « Il y eut un mauvais augure de cette solennité, dit Guichenon, la haquenée sur laquelle était la reine, s'étant mise en fougue, la couronne royale tomba de la tête de Charlotte. »

En 1459, le fils du duc de Savoie était bien réellement roi de Chypre, mais non de Jérusalem et d'Arménie; cependant,

soit que les troupes savoyardes déplussent aux Cypriotes, ce qui est assez vraisemblable, ou soit que le bâtard, l'évêque de Nicosie, fut réellement mieux aimé que l'ancien comte de Genève, toujours est-il que le parti de l'évêque était le plus considérable dans l'île. Cet évêque était, dit encore Guichenon, « un esprit inquiet, remuant, vicieux et impie, dont le père, appréhendant la mauvaise humeur et les pernicieuses inclinations, le destina d'abord à l'église. » L'église n'eut pas lieu de se féliciter de ce sujet que le roi Jean aurait pu s'abstenir de lui donner, car cet évêque n'était qu'un renégat; il partit aussitôt, après le mariage de sa sœur, pour l'Egypte et obtint du soudan et de l'empereur des Turcs une armée navale pour détrôner sa sœur et son beau-frère. Après force combats dont nous ne parlerons pas, après un long siége où les Savoyards firent leur devoir, il fallut évacuer Chypre. Le roi Louis revint en Savoie et mourut à Ripaille; quant à Charlotte, comme une autre Armide, elle alla implorer le secours des chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, à Rhôdes; elle était la plus belle femme de son siècle et nul doute qu'elle eût recouvré son royaume avec leur secours, sans les Turcs et les Vénitiens, qui donnaient alors force besogne aux chevaliers. Le grand-maître d'Aubusson se borna donc à donner à Charlotte, quelques secours d'argent et une galère pour la transporter à Rome. Charlotte vécut treize ans à Rome dans un état voisin de la misère. On voyait encore, il y a peu d'années, dans l'église du St-Esprit à Rome, un tableau représentant Charlotte dans ses habits royaux; au bas de ce tableau, on lisait cette inscription en lettres d'or :

« Charlotte de Lusignan, reine de Chypre, dépouillée de tous ses biens, suppliante aux pieds de Sixte IV, est accueillie par ce pontife avec tant de bénignité et une munificence si merveilleuse qu'elle ne sait comment lui peindre son admiration. »

Cette inscription prouve encore une fois de plus, que Sixte IV n'est connu de la postérité que par ses sottises.

En définitive, pour en finir avec Chypre, disons qu'à la mort de Jacques, bâtard et usurpateur de ce royaume, mort empoisonné, sa femme, *Catherine Cornaro*, légua, en mourant, son royaume au sénat de Venise. Jusqu'alors, jamais les comtes de Savoie n'avaient eu de contestations avec Venise, on disait même : *Le Comte-Vert se faisait honneur de porter le lion de St Marc dans ses armes.* Mais ce fabuleux royaume de Chypre jeta beaucoup de froideur entre les deux états.

Les souverains de Savoie n'en gardèrent pas moins, cependant, le titre de *roi de Chypre et de Jérusalem.*

Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, était mort en 1447 : aussitôt dix compétiteurs se disputèrent ce duché à des titres plus ou moins légitimes : cela, malgré sa veuve, la duchesse, Marie de Savoie.

Alphonse d'Aragon, roi de Sicile, prétendait qu'un testament l'en déclarait héritier.

François Sforce, Napolitain et condottieri fameux, qui se disait le gendre du duc décédé et qui de fait, avait quelque peu ralenti la périclitation de cet état (1).

Charles, duc d'Orléans, faisait valoir son titre de neveu du dernier Visconti, par Valentine de Milan, sa mère.

L'empereur Sigismond, mettait en avant sa vieille loi des fiefs.

Les Vénitiens, qui possédaient déjà une grande partie du duché, émettaient vingt arguments pour le posséder en entier.

(1) « Le chef de la maison Sforce était un paysan de Cotignola dans la Romagne, il s'appelait Jacques Muzzo, d'où ses flatteurs, quand il eut fait fortune, prétendirent le faire descendre de Mucius-Scevola. Sa force de corps lui fit donner le surnom de *Sforce*, et son courage l'éleva d'abord de simple soldat à la condition de chef d'une troupe aguerrie. Il soutint, contre le roi d'Arragon, les intérêts de Jeanne de Naples, et obtint de cette reine le grade de connétable de son royaume ; le pape lui donna celui de grand gonfalonier de l'église. Il n'avait eu qu'un fils d'une prostituée qui suivait l'armée et ce fils fut François Sforce, un des plus grands guerriers et l'un des princes les plus habiles de son temps, lequel épousa la bâtarde du dernier Visconti. » (COSTA DE BEAUREGARD.)

A cette liste nous croyons devoir ajouter le peuple de Milan lui-même : ce peuple votait pour son indépendance.

Voisin du duc de Savoie, le gouvernement provisoire de Milan s'offrit de le reconnaître pour protecteur et de lui payer les taxes attachées à cette qualité, s'il voulait s'unir à lui, afin de chasser tous les prétendants ci-dessus.

Cette demande est agréée par Louis; de Turin où il était alors, il envoie son armée dans la Lomenie et aux environs de Novare; mais au lieu de prendre le commandement de son armée, de combattre à sa tête, ainsi que l'eussent fait tous ses aïeux, Louis, en donna le commandement à son favori impopulaire, à Jean de Compey, qui, aussi mauvais général qu'il était ministre inhabile, avec d'excellentes troupes et à nombre égal, perdit la bataille que lui livrèrent, sur le bord de la Sesia, Barthélemy d'Alviane, général vénitien et le fameux Sforce. Le carnage fut grand; Compey vit tailler son armée en pièces, disent nos historiens, lui-même fut fait prisonnier avec quatre cents hommes d'armes.

Historiquement, il est assez difficile de trouver un homme politique, aussi illogique, aussi inconséquent que le fut le duc Louis, à l'issue de la bataille de la Sesia, après une défaite complète : ainsi, Sforce, le vainqueur, généreux comme tout aventurier fort et intelligent, lui offre la paix sans autre condition que celle de sa neutralité, dans la question milanaise; il accepte, mais aussitôt, au mépris des traités, sans bénéfices aucun pour lui ni pour son peuple, il change de parti, se ligue avec le roi de Naples, le marquis de Montferrat et les Vénitiens, puis, immédiatement, par une versatilité sans nom, il abandonne, sans motif apparent, tous ses alliés d'un jour, pour suivre la politique de la France. Aussi, décrédité de toute part, fut-il obligé à la paix de Lodi, le 9 avril 1454, d'abandonner les fiefs de Caretto, de Candia, de Cavour, de Castelnuovo, de Cortemiglia, de Visque et de Ferrero. Tous ces faits,

Olivier de la Marche semble vouloir les résumer dans ces quelques mots :

« *Si le duc Louis eut été bien actif, ou bien servi, il eut eu grande part au duché de Milan, parce que les Milanais l'avaient en grand amour et crainte, et furent les armes de Savoie par les Milanais mises aux portes de Milan plus de douze jours* (1). »

Donc, dans cette question de la succession de Milan, non-seulement Sforce l'emporta sur le duc de Savoie, mais encore, ce dernier y perdit les fiefs ci-dessus énoncés, ainsi qu'une bonne partie de l'influence que ses prédécesseurs avaient acquise à la maison de Savoie.

N'oublions pas de dire qu'alors qu'il perdait les conquêtes de ses pères, Louis acquérait le Saint-Suaire, relique fameuse, linceul sacré de notre Seigneur J.-C. Sans affirmer, ni contester l'authenticité du Saint-Suaire, en grande vénération, aujourd'hui encore, dans l'église de St-Jean de Turin, nous devons dire que ce leg fut fait au duc Louis par Marguerite de Charny, veuve d'Humbert de Villars-Sexel, comte de la Roche sur l'Ognon, fille et héritière universelle de Géoffroy de Charny, seigneur de Savoisi et de Lirey, « Marguerite de Charny fit un riche présent au duc Louis, dit Guichenon, dont les patentes sont datées à Chambéry, le 22 de mars 1452. »

Vers le même temps que le duc Louis commettait tant de sottises d'état, il créait aussi le sénat de Turin. *Ne croyant pas,* dit naïvement un historien, *que sans la justice ses sujets pussent vivre en repos*. Antérieurement à cette création il y avait en Piémont des juges suprêmes pour les appellations.

En 1445, nous avons oublié de le dire, à l'exemple du roi Charles VII de France, le duc Louis avait déclaré les domaines de la couronne inaliénables ; cette mesure administrative était

(1) Mémoires d'Olivier de la Marche, chap. 17.

excellente, elle était une conséquence du principe monarchique: mais cette inaliénabilité, le souverain fut le premier à l'attaquer, à enfreindre la loi, il est vrai qu'il eut besoin de fortes sommes d'argent. Ainsi, il vendit au roi de France, l'hommage que lui rendaient les comtes de Valentinois et de Diois, engagea la baronnie de Gex au comte de Dunois, le bâtard d'Orléans; il vendit à beaux deniers comptants, une partie des fiefs de la couronne à de simples gentilhommes; n'étant pas comme avait été son père, c'est-à-dire économe pour être généreux au besoin, le duc Louis ne put abolir ***gratuitement dans ses domaines*****, *****son droit de mainmorte sur les biens des roturiers et son droit de mutation sur ceux des nobles*****,** comme l'avait fait Amédée VIII dans ses domaines de la Bresse.

En résumé, ayant plus de bonne volonté que de savoir et de logique, on doit à ce souverain, quelques institutions et établissements utiles; il assembla trois fois les états-généraux, en 1444, 46 et 53, pour réformer les tribunaux de justice.

Louis fut le souverain de Savoie qui habita le plus souvent Genève. Etait-ce dans l'idée de s'y créer plus de partisans, ou bien, était-ce qu'en effet cette ville lui plût davantage que celles de ses autres états? Nous ne savons, mais ce qu'il y a de certain, c'est que lorsqu'il y habitait, sa cour était toujours plus brillante qu'elle ne l'était partout ailleurs. « Cependant, dit Picot, il en demandait auparavant la permission à l'évêque, ainsi qu'on le voit par une lettre réquisitoire de l'année 1440, dans laquelle il appelle François de Mies, *évêque et prince de Genève;* la même année, ce prélat fut nommé cardinal par Félix V.

« En 1462, la reine de Chypre, Charlotte de Lusignan, belle-fille du duc de Savoie, étant venue à Genève, les syndics lui firent un présent qui coûtait cent florins, et qui était composé de deux tonneaux de vin, d'un bœuf, de douze moutons, douze chapons, vingt-quatre perdrix, douze flambeaux, douze

livres de chandelles, douze boîtes de dragées et d'hypocras. »

Malgré cette entente qui semblait cordiale, malgré les cadeaux donnés et rendus, les citoyens de Genève, à qui les empiétements du duc faisaient craindre pour leurs libertés, les citoyens de Genève, représentés par le conseil général, élurent, en 1457, afin de mettre leurs priviléges à l'abri de la puissance du duc, un conseil de cinquante personnes qu'il adjoignit aux syndics et au petit conseil, afin de connaître et de bien se pénétrer des intérêts de la ville. « Ce conseil, dit l'auteur que nous venons de citer, nommait les syndics dont il faisait ratifier la nomination au conseil général; il subsista dans les années suivantes, à quelques intervalles près, pendant lesquels le conseil général reprit momentanément ses droits; il fut augmenté au XVIme siècle et donna peu à peu naissance au conseil des *deux cents*, qui a été conservé jusqu'en 1792. »

Lors de l'abdication de Félix V, son compétiteur, Nicolas V, permit, par reconnaissance à la maison de Savoie, de *nommer aux bénéfices*, c'est-à-dire, que le duc Louis pouvait nommer ses enfants mâles à tous les siéges épiscopaux de ses états; Genève pour son compte, eut des enfants à la mamelle, pour évêque; l'on conçoit que les curateurs, les tuteurs de ces évêques en herbe, ne se firent pas de scrupule d'attaquer les priviléges de la ville; Or, quand ces enfants mitrés, échappaient à l'adolescence, ils portaient la cuirasse et devenaient de francs libertins (1).

Le duc de Savoie habitait Thonon depuis quelques temps. Vieux, goutteux, rendu malheureux par son fils Philippe, le

(1) Jean-Louis, fils du duc de Savoie, était évêque de Genève en 1458; jeune, turbulent, emporté, il menait un genre de vie des moins exemplaires. Savion raconte de lui, l'anecdote suivante que nous abrégeons :

Un maître menuisier trouve un jour l'évêque couché avec sa femme; sans plus de préambule, il saisit un bâton et le roue de coups. « Je suis l'évêque, » exclame le prélat séducteur: le mari se confond en excuses, tandis que monseigneur se rhabille. Arrivé chez lui, le beau et jeune prélat se dépouille de ses habits et les envoie au menuisier comme une marque de sympathie et d'estime.

comte de Bresse, qui s'était mis à la tête des mécontents, après s'être presque emparé du pouvoir, le duc Louis, toujours sous l'influence de sa femme, Anne de Chypre, voulut à toute force s'emparer de Genève. Pour arriver à ses fins, il s'entend avec l'évêque, Thomas de Chypre; d'abord, il demande de l'argent aux citoyens, les citoyens lui en donnent; il force le conseil à maintenir dans sa place un syndic convaincu par ses collègues d'avoir des intelligences avec lui, il remplit la ville de troupes et de noblesse, mais les citoyens sont aux aguets, ils forment des postes, se créent un arsenal et tendent des chaînes dans les rues; ce que voyant, le duc Louis, il veut les forcer par la famine, en empêchant les denrées de toutes espèces d'arriver à Genève; mais les Genevois furent constants, forts dans le malheur, durant cette terrible année 1457, ils conservèrent leur indépendance; mais ils durent encore payer deux mille écus. « En considération desquels, dit encore Picot, il leur accorda la libre entrée des vivres, et ce qui lui plut d'appeler sa bienveillance; il permit en outre aux marchands qui fréquentaient les foires de Genève, de traverser ses états pendant dix jours avant, et vingt-un jours après la foire. »

Ces foires, qui attiraient à Genève un grand nombre d'étrangers, étaient pour cette ville l'une des conditions essentielles de sa prospérité. Voici comment elle les perdit :

Le fils du duc Louis, Philippe, comte de Bresse, habitait Genève depuis deux mois, malgré la défense que lui en avait faite son père et malgré la défense que le duc fit également aux syndics de le recevoir. Ce n'était pas là une précaution inutile, puisque Philippe essaya d'y assassiner son père. Celui-ci, pour punir les Genevois de leur désobéissance, s'entendit avec l'évêque de Genève, son fils, ou plutôt avec son coadjuteur, et se fait livrer les titres originaux des foires de la ville, puis les céda à son gendre Louis XI, roi de France, celui-ci fit établir ces foires à Bourges et à Lyon. En vain les Genevois, les Ber-

nois et les Fribourgeois envoyèrent-ils des ambassades à ce roi pour se faire rendre ces foires qui étaient pour eux d'un intérêt capital ; il leur fut répondu que l'on ne rendrait ses foires à Genève, alors seulement que cette ville consentirait à reconnaître le duc de Savoie pour souverain ; mais Genève sacrifia ses foires et garda sa liberté.

En 1465, des ambassadeurs des ducs de Berry, de Bretagne, de Bourbon et de bourgogne, furent envoyés en Savoie afin de faire entrer le duc Louis, dans cette trop fameuse *ligue du bien public*, formée contre Louis XI, par ces princes. Le duc de Savoie, qui croyait avoir beaucoup d'obligation à ce roi, loin d'entrer dans la ligue, part de Savoie pour aller conférer de cette grave affaire avec le monarque, qui était alors à Moulins, en Bourbonnais. Arrivé à Lyon, sa goutte s'empira et Louis mourut dans cette ville, le 29 janvier 1465. Son corps, rapporté à Genève, fut inhumé dans la chapelle de Ste-Marie de Bethléem.

Ce prince mourut deux ans après son épouse, femme qui fut, en quelque sorte, la cause des longs malheurs qui vont fondre sur la maison de Savoie.

— Jacques de Montmayeur, maréchal de Savoie.

— Claude de Seyssel, maréchal de Savoie.

— Georges de Piossasque, commandant des forces savoyardes dans l'île de Chypre.

— Aimon de Chissé, savant bénédictin, évêque de Nice, puis de Grenoble, fut l'un des prélats les plus influents du concile de Bâle.

— Louis Allamand, de St-Jeoire, en Faucigny, archevêque d'Arles, l'une des belles intelligences de l'église.

21me—1465.

AMÉDÉE IX, dit le *Bienheureux*.

(RÈGNE 7 ANS.)

Fils du précédent, naquit à Thonon le 1er février 1435. Il eut pour précepteur, durant sa jeunesse, le frère Jean Franzon de Mondovi, religieux franciscain. Avant son avènement, ce prince eut pour apanages les terres de Treffort, en Bresse, de Cossonai, au pays de Vaud, de Rumilly, en Savoie et de la Roche, en Faucigny.

Il se trouvait à Bourg, en Bresse, avec sa femme Yolande, fille de Charles VII, quand on vint lui apprendre la mort du duc son père. Immédiatement il part pour Chambéry, afin d'y convoquer les états de Savoie.

Dans cette assemblée, il ne s'agissait que de s'éclairer sur le parti à prendre dans la *ligue du bien public ;* c'était assez improprement que l'on donnait ce nom à cette conjuration ; car les grands vassaux, dont nous avons donné les noms plus haut, attaquaient le principe monarchique, le seul légal alors; ils voulaient se faire rendre par Louis XI, les priviléges et les biens dont ce roi, par une saine politique, les avaient dépouillés.

Le résultat des délibérations fut que le duc Amédée, influencé par sa femme Yolande de France, se déclara pour le parti du roi; c'en était assez pour que son frère le comte de Bresse, le turbulent Philippe, se jetât dans le parti contraire. En pareil cas, observe M. Beauregard, « Amédée VIII serait demeuré neutre, ou se serait ménagé entre les contendants, le rôle honorable de conciliateur. »

Philippe, on s'en souvient, avait été retenu deux ans pri-

sonnier au château de Loches par Loüis XI, Philippe, d'un caractère des plus irascibles, détestait souverainement sa belle sœur Yolande ; quant au duc son frère, il ne faisait nul cas de ses vertus privées et raillait ses vertus éminemment chrétiennes. Ainsi, pour une cause qui n'était pas la sienne, pour une cause qui, en toute autre circonstance eût assuré son repos, par la division de ses voisins, la Savoie, se vit déchirée par des dissentions étrangères.

En 1467, le marquis de Montferrat avait violé le traité conclu entre lui et le duc Louis précédent. Il était de toute rigueur de faire respecter les traités antérieurs; Amédée envoie donc une armée sous le commandement du comte de Bresse, son frère, pour combattre les Montferrains; le marquis, trop faible pour résister, appelle à son secours Galéas Sforce, le duc de Milan et l'on en vient aux mains ; ce que voyant Louis XI, qui favorisait le duc de Milan pour l'assistance que celui-ci lui avait prêté dans sa guerre contre le duc de Bourbon, s'interposa en médiateur : la paix fut signée ; on s'était tué réciproquement, tué quelques centaines d'hommes, et tout demeura comme par le passé.

L'année suivante, à son retour de France, où il était allé porter ses compliments de condoléances à Louis XI et l'assurer qu'il ne prenait aucune part à la *ligue du bien public*, Amédée fit un traité avec Venise et tomba malade ; ses infirmités continuelles le rendait impropre à gouverner dans un temps difficile. Les états-généraux s'assemblèrent et donnèrent la régence à la duchesse Yolande de France.

Yolande était la sœur de Louis XI, ce monarque avait mis son influence en jeu pour lui faire donner le gouvernement de Savoie; il la soutenait contre ses beaux-frères, qui prétendaient, avec quelque raison, qu'il ne s'agissait point de régence, qu'il n'y avait point de tutelle à donner, mais seulement l'administration provisoire de l'état, jusqu'au rétablissement de la

santé du duc, leur frère; que cette administration de l'état, ils avaient plus que la duchesse le droit d'être à sa tête : par conséquent qu'elle ait à se retirer.

Ces beaux-frères de Yolande, les comtes de Romont et de Bresse, l'évêque de Gęnève, tous trois frères du duc Amédée, s'étaient jetés dans le parti du duc de Bourgogne contre Louis XI; ils eurent en Savoie un parti considérable, car on y prévoyait bien, que cet état, si cet ordre de choses continuait, ne serait bientôt plus gouverné que par Louis XI lui-même; on connaissait déjà ce roi pour un homme cruel, cupide et plein d'ambition.

Disons-le aussi, Yolande, au lieu d'appeler ses beaux-frères près d'elle, de leur donner des charges; Yolande remit la direction des affaires à trois seigneurs, capables sans doute, mais ennemis des princes. Ces ministres étaient Anthelme, seigneur de Miolans, Louis de Bonnivard, seigneur de Greilly, et Antoine d'Orly, tous trois gentilhommes savoyards. Or, tandis que, pleins de sécurité, la régente et ses ministres s'occupaient d'un traité avec la Bourgogne et Milan, les trois princes levèrent des troupes dans les terres de leurs apanages et marchèrent sur Chambéry. A la première nouvelle de cette prise d'armes, la régente conduisit le duc malade à Montmélian et s'enferma dans la forteresse; mais cette forteresse, surprise par trahison ou autrement, reste au pouvoir du comte de Bresse, qui fit le duc prisonnier ainsi que le sire de Montmayeur. Le duc, dont on changea tous les domestiques, fut conduit prisonnier à Chambéry; quant à la régente elle s'esquiva et se retira au château d'Apremont, d'où elle dépêcha un courrier à Louis XI.

Le roi de France avait tout intérêt à protéger sa sœur. Aussitôt qu'il eut appris les faits que nous venons de rapporter, il donna ordre à Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné, d'entrer en Savoie avec autant

de troupes qu'il pourrait en trouver. Le bâtard se met en marche; il arrive juste à temps pour débloquer la duchesse, cernée dans le château d'Apremont; les princes ne pouvant lutter contre des forces aussi considérables que celles du roi de France, furent encore trop heureux de signer un traité par lequel ils reconnaissaient Yolande de France, pour légitime régente de Savoie.

Amédée IX était allé à Verceil afin de voir si le climat plus doux de cette ville lui serait plus favorable que celui de Chambéry (1); mais, ainsi que le dit Pingon, son heure était arrivée: il mourut à Verceil, *la veille de Pâques* de l'année 1472, à peine âgé de trente-sept ans.

La fin prématurée de ce prince fut une calamité pour Genève, « il voulut en être le bienfaiteur, dit Picot, il fit des démarches pour lui faire rendre ses foires, ce à quoi, à la vérité, il ne put réussir; mais il la dédommagea en lui accordant différents priviléges dans les états de Savoie, et entre autres la liberté de commerce. » Ajoutons que ce prince était si charitable qu'il se dépouillait littéralement pour les pauvres.

Les chroniqueurs de Savoie racontent le fait suivant, que nous leur empruntons et que nous allons rapporter le plus simplement qu'il nous sera possible :

En 1470, le comte de Montmayeur soutenait un procès contre sa cousine, mademoiselle de Chignin; les plaideurs se disputaient un bien considérable; disons que dans ses armes, ainsi que tous ses aïeux, le comte de Montmayeur prenait pour devise *unguibus et rostro*, c'est dire assez, qu'on pouvait s'attendre de lui tout le mal possible; ses voisins, les seigneurs

(1) « L'épilepsie, maladie à laquelle Amédée était sujet et dont on croit qu'il éprouvait très-fréquemment des attaques, passe pour ne point affaiblir les facultés morales; plusieurs personnages célèbres de l'antiquité y furent sujets, et de ce nombre sont Mahomet et César. Les Grecs appelaient ce mal, mal d'Hercule, parce qu'Hercule en était atteint.

« Amédée IX, malgré sa mauvaise santé, fit le voyage de Rome à pied, par dévotion; il fit aussi celui de Chambéry à Turin, à pied et en habit de pèlerin, avec la duchesse, son épouse, pour y vénérer la relique du *Saint-Suaire*. » (COSTA DE BEAUREGARD,)

de Miolans et de la Rochette, savaient parfaitement à quoi s'en tenir sur son compte.

Un jour, ce redoutable châtelain fut rendre une visite intéressée à son parent Gui de Fessigny, premier président du tribunal de Chambéry, et lui parle de son procès avec chaleur. Fessigny, soit qu'il voulut se débarrasser de lui ou soit qu'il eut la conviction que sa cause était plus juste, meilleure que celle de mademoiselle de Chignin, Fessigny, dit la chronique, promet à Montmayeur de s'employer pour lui et assume presque sur sa tête de juge, le gain de la cause de son parent. Amédée de Montmayeur, pourtant, perdit son procès devant le tribunal de Chambéry.

Huit jours se passent, Montmayeur arrive un samedi chez de Fessigny et lui dit : « Tout bien considéré, j'ai la certitude maintenant que j'avais tort en faisant un procès à ma cousine ; elle a gagné, c'était justice ; j'oublie tout cela, et, pour cimenter notre bonne parenté, je donne à dîner demain, non seulement à mademoiselle de Chignin, mais encore à plusieurs de ses amies; voulez-vous être des nôtres ? » et ce disant, Montmayeur serrait affectueusement la main de Fessigny ; il reprit, « c'est dans ma maison forte de Charvaix, que je veux regagner les bonnes graces de ma cousine. »

Fessigny, qui avait accepté l'invitation de Montmayeur, se trouva le lendemain, dimanche, à la porte du château de Charvaix à l'heure convenue.

Descendu de sa mule et ne voyant aucun des invités qu'il s'attendait à voir venir à sa rencontre, Fessigny soupçonne un guet-à-pens de la part de Montmayeur ; déjà il remontait sur sa mule pour s'en retourner, lorsque le châtelain parut, il avait le visage serein, riant et ce fut de la manière la plus amicale, la plus simple du monde, qu'il l'invita d'entrer. Après une heure de causerie, Montmayeur dit avec un air de dépit bien simulé : « Il fait trop mauvais temps, il est trop tard,

pour que mes invités viennent à l'heure qu'il est, Fessigny, soupons; » puis il donna l'ordre de servir.

On se mit à table ; elle était couverte de mets recherchés et nombreux, les vins étaient abondants et généreux ; l'hôte et l'amphitryon buvaient dans des coupes d'or. La gaîté de Montmayeur excite celle de Fessigny, on boit rasade sur rasade, on médit de son prochain et du genre humain tout entier ; bref, de Fessigny, honteux alors du soupçon qui venait de lui traverser l'esprit, oublia sa gravité habituelle et chanta une vieille ballade.

Lorsque Montmayeur vit le président plongé dans la plus douce des ivresses, lorsqu'il lui eut de nouveau témoigné la plus vive amitié, il lui dit : « Etes-vous un bon chrétien, de Fessigny ? — Pourquoi cette question ? — Voyez ! » de Fessigny se retourne et voit, dans une espèce d'alcôve, derrière une tapisserie qu'on venait d'écarter, il voit un cercueil recouvert d'un drap noir, douze valets, déguisés en moines et qui ayant chacun un cierge à la main, psalmodiaient la prière des morts ; un billot était devant le cercueil, et tout auprès, un bourreau habillé de rouge, se tenait debout, la hache à la main.

« J'ai perdu cent mille livres en perdant mon procès, reprit Montmayeur, vous l'avez voulu ainsi, Fessigny ; si vous êtes un bon chrétien, faites votre prière. Vous allez mourir. »

Etourdi de ce qu'il vient d'entendre, de Fessigny ne répondit point d'abord ; revenu quelque peu à lui, il s'écrie d'une voix altérée : « Oh ! cousin, quelle épouvantable plaisanterie ! — Je ne plaisante point, fais ta prière, » répondit Montmayeur avec un accent sinistre.

Fessigny comprit alors toute l'horreur de sa position, il supplie Montmayeur de lui laisser la vie, parle de sa femme, de ses enfants, il baigne de ses larmes les pieds du châtelain ; mais le châtelain fut impitoyable ; à l'un de ses signes, les prétendus moines entraînèrent le président vers le fatal billot où bientôt sa tête tomba sous la hache.

Le lendemain matin, le comte de Montmayeur mit une tête d'homme dans un sac de cuir, sac ou naguère encore il mettait les pièces de son procès, quand il allait au tribunal; puis, il monte à cheval et, suivi d'un valet, il prit la route de Chambéry; aussitôt arrivé, il se rendit au tribunal. « Messeigneurs, dit-il aux juges qui devisaient entre eux en attendant le président de Fessigny, messeigneurs, il manque une pièce à mon dossier, je n'ai point encore perdu mon procès, cette pièce je vous l'apporte; » il laisse un sac de cuir sur le bureau du président, salue, descend précipitamment, monte à cheval et s'éloigne au grand galop.

Le président n'arrivait pas; les assesseurs voyant quelques taches de sang au sac de cuir de Montmayeur, ils ouvrent le sac...... reconnaissent leur président!

Le premier moment de stupeur passé, ils envoyèrent plusieurs cavaliers à la poursuite du meurtrier; mais on ne l'atteignit point, mais on ignora et l'on ignore encore ce qu'il est devenu; nul ne le revit en Savoie. On suppose qu'il changea de nom et se fit tuer à l'étranger sur quelque champ de bataille.

Le duc Amédée IX, que l'on instruisit des particularités de ce crime inouï, le duc ordonna de démolir le château-fort de Montmayeur jusque dans ses fondements, toutefois, il voulut qu'on en respectât les deux tours géantes, afin d'apprendre aux générations futures, l'*exécrable forfait du dernier des Montmayeur*. Ces deux tours, nous les voyons encore, aujourd'hui, comme deux phares, dominer une colline élevée qu'on aperçoit de tous les points du Val-d'Isère.

Des froids excessifs, des pestes, des famines, concoururent à rendre ce règne malheureux. Pour le pauvre peuple des états de Savoie, la régence qui va suivre ne sera pas plus fortunée.

— Jean de Montluel, seigneur de Châtillon, en Chautagne, maréchal de Savoie.

— Pierre de Pingon, de Chambéry, poète de quelque valeur en son temps.

— Baptiste, chirurgien de Saluces, pratiqua la lithotomie à son époque. Cette découverte, que les hommes spéciaux attribuent à Hippocrate et oubliée depuis lui, disent qu'on en doit la renaissance à Baptiste; les Italiens en font honneur à *Marino Santo* et les Français à *Germain Collot*.

— Guillaume Fichet, du Faucigny, fut recteur de l'université de Paris; c'est lui qui écrivit le premier traité de Rhétorique française; il est célèbre pour avoir établi la première imprimerie que la France ait possédée, dans le local de la Sorbone.

— Antoine Gagnerio, de Chieri, médecin, habile praticien. Il a laissé un grand nombre d'écrits sur la médecine des Arabes.

— Georges Mérula, d'Alexandrie, littérateur, auteur satirique.

— Samuel di Cassine, savant professeur d'Alexandrie.



22me—1472.

PHILIBERT Ier, surnommé *le Chasseur*.

(RÈGNE 10 ANS.)

Fils du précédent, né au château de Chambéry, le 7 août 1464. Il eut pour précepteur, durant la régence de sa mère Yolande, le savant François Bérold.

Lorsque le duc précédent mourut, celui-ci n'avait que six ans; le duché se débattait dans un affreux désordre; la régente supportait, à elle seule, tout le poids du gouvernement; en bonne politique, elle avait à combattre les influences des états-généraux, mais surtout l'influence française, alors impopulaire

en Savoie. Sans trop se tromper, on peut croire cependant, qu'elle suivit la politique tortueuse de son frère Louis XI.

Cette princesse, recommandable à plus d'un titre, avait donc à lutter contre ses beaux-frères qui, malgré le traité dont nous avons parlé plus haut, formaient toujours contre elle une cabale puissante; elle avait à combattre la politique du roi de France, qui voulait envahir la Savoie, et celle de *Charles-le-Téméraire*, duc de Bourgogne, parent de son fils; ce dernier promettait de donner sa fille en mariage au jeune duc de Savoie, afin, dit Philippe de Commines, de fonder, par ce mariage, un puissant royaume qui se serait étendu *de la mer du Levant à celle du Ponent:* certes, si ce projet eût réussi, le duc de Bourgogne balançait, s'il n'annulait point, la puissance de la France.

« La duchesse, dit M. de Beauregard, flattait alternativement ces dangereux protecteurs; elle faisait peu de fonds sur les espérances dont ils la repaissaient, et se réservant de les opposer l'un à l'autre, si l'intérêt de son pupille venait à l'exiger; mais ils trompèrent sa prudence: ils avaient rempli d'intrigues sa cour et son pays. Elle devint suspecte au roi de France, par les secours qu'elle fournit au duc de Bourgogne contre les Suisses. Elle aliéna le duc de Bourgogne, par les efforts qu'elle fit pour recouvrer l'affection du roi. »

La duchesse, prise par ses beaux-frères dans le château de Montmélian, est encore secourue par les armes françaises, et les comtes de Romont, de Bresse, de Genève, lui reconnaissent une seconde fois le pouvoir de régir l'état. Tandis qu'elle donnait à Montcalier l'édit par lequel elle déclarait les fiefs des pays en deçà, comme en delà des monts aliénables, le comte de Romont, l'évêque de Genève et le bâtard de Bourgogne firent la guerre aux Valaisans, pour le compte de *Charles-le-Téméraire;* les Valaisans s'étaient déjà emparés de Conteys, en Chablais; mais repoussés, ils rentrèrent dans Sion. Cette ville,

assiégée par les princes, eût infailliblement été prise, sans les Bernois et les Fribourgeois qui marchèrent à son secours. De cette guerre sans nom, il arriva que les Suisses se vengèrent du duc de Bourgogne en s'emparant du pays de Vaud qui appartenait au comte de Romont, l'allié de *Charles-le-Téméraire*. Ce dernier, sous prétexte de venger le comte de Romont, lève une puissante armée pour anéantir les Suisses; précédemment il avait chassé le duc de Lorraine jusque sous les murs de Paris, Louis XI avait tremblé, et ce roi ne pardonnait jamais à qui lui faisait peur; ne se sentant pas la force de combattre son puissant vassal, il excita la haine des Suisses contre lui, il les enflamma de colère; au moment du combat, l'espoir de vaincre régnait dans les deux camps.

Quoique ses propres forces fussent déjà considérables, Charles demanda des troupes à Yolande; celle-ci, qui sentait le besoin de ménager un si formidable voisin, lui envoya, malgré Louis XI et malgré les misères du temps, un corps de troupes de quatre mille hommes qui se joignirent à ceux que le duc de Milan envoyait aussi à la même fin.

Disons, avant d'aller plus loin, que, poussés dans cette guerre par la France et l'Autriche, les Suisses furent abandonnés par elles au moment de la lutte.

L'armée du duc de Bourgogne s'élevait à plus de cinquante mille hommes : « il s'avance à grandes chevauchées, dit Philippe de Commines, vient avec moult gendarmes de pied et « de cheval, répendant la terreur au loin par son ost innombrable. Là estoit cinquante mille, voire plus, de toutes langues et contrées, force canons et autres engins de la nouvelle « facture, pavillons et accoutremens, tout reluisans d'or, et « grandes bandes de valets, marchands et filles de joyeux « amours. »

Une députation de Suisses vint représenter au duc qu'il ne trouvera pas en Suisse la valeur des éperons d'or que portent

ses chevaliers; il n'écoute rien, marche en avant et assiége Grandson. Cette place n'avait que peu de monde pour la défendre : il offre une capitulation honorable, elle est acceptée; mais aussitôt entré dans la place, il fait pendre tous les malheureux qui s'étaient fiés à sa parole. La nouvelle de cette trahison insigne arrive au camp des confédérés ; « ils témoignèrent, dit encore Commines, courroux si furieux que dire ne se peut ; jurant tous que vengés seraient leurs frères, par sang et vie, sans nul répit. » Les confédérés traversent le défilé de la Lance, arrivent en présence de l'ennemi, reçoivent, sans faiblir, plusieurs charges de cavalerie, puis, tous ensemble ils s'écrient : Grandson ! Grandson ! Le gros des confédérés descend des hauteurs, au son du cor, d'Underwalden, au bruit mugissant de la trompette d'Uri. La bataille s'engage sur tous les points.

Bientôt fatiguées, les troupes du duc s'étonnent d'une résistence à laquelle elles étaient loin de s'attendre. « Cependant, dit encore le témoin, elles avancent à grands bruits de trompes.... et apparaissent devant les ligues, gens d'armes bourguignons, superbement accoutrés; c'était une fourmilière. Les ligues font planter en terre piques et bandières, et d'un commun accord, à genoux, requièrent faveur du Dieu fort. Ce que le duc voyant, cria : *Par saint Georges, ces canailles crient merci! gens de canons, feu sur ces vilains!* Mais les ligues, comme grêle, se ruent dessus les siens, taillant, dépiéçant deçà de là, tous ces beaux galants. Tant et si bien déconfits furent à Vauderoute ces pauvres Bourguignons, que semblèrent-ils fumé, éperdu par vent de bise. »

En définitive, Bourguignons, Savoyards et Milanais furent vaincus : c'était, pour nous servir de l'expression de Schilling, un troupeau de bétail chassés par les pâtres. Cent vingt pièces de canon, quatre cents tentes, au nombre desquelles était celle du duc, brodée en or et en perles; six cents bannières et drapeaux, et si nous en croyons les historiens du temps, quatre

quintaux de vaisselle d'argent, le plus beau diamant connu du monde entier, voir même les sceaux du duc, tombèrent au pouvoir des Suisses, le 23 juin 1476.

Charles-le-Téméraire rallie ses troupes en Franche-Comté, lève des impôts, fait fondre les cloches, les batteries de cuisine, afin d'en faire fabriquer de la monnaie de billon, réorganise son armée et reparaît en Suisse à la tête de soixante mille hommes, dont deux mille chevaliers. Avant de commencer les hostilités, il envoie un courrier à Yolande et lui demande encore des troupes; la duchesse était à Genève; à la lecture de cette missive, elle refusa d'abord; mais pensant que les Suisses, dans l'enthousiasme de leur succès, pourraient venir lui demander raison des quatre mille hommes qu'elle avait accordés au duc de Bourgogne et pénétrer jusqu'en Savoie, elle crut devoir en sacrifier encore quatre mille, dans la prévision d'une victoire. Ces quatre mille hommes, commandés par Antoine d'Orly, gouverneur de Nice, furent défaits en chemin, par les Fribourgeois, avant d'avoir rejoint l'armée bourguignonne; d'Orly, les ayant rallié, les conduisit devant Morat.

A la nouvelle de ce second secours donné aux Bourguignons, il s'éleva dans toute la Savoie un cri de réprobation contre la duchesse et contre sa politique. Cela se conçoit, jusqu'alors les Suisses avaient constamment été les alliés et du peuple et des souverains savoyards, avec lesquels, du reste, abstraction faite du voisinage, ils avaient une parfaite identité de mœurs. Nous le demandons, quel principe, quelle religion, quelle idée pouvait maintenir l'enthousiasme, soutenir le courage de nos Savoyards, dans cette guerre fratricide? d'autant plus qu'à cette époque déjà, les populations du Faucigny et du Chablais, à l'exception de leurs seuls seigneurs, aspiraient à former un canton, pour entrer dans la confédération.

La ville de Morat, située au bord du lac de ce nom, était défendue par 1,500 hommes, commandés par l'avoyer de Berne,

Bubenberg. Cernés de tous côtés, les défenseurs de Morat faisaient de nombreuses sorties, et quand le duc leur envoyait des parlementaires pour les sommer de se rendre, ils répondaient : « Nous nous souvenons de nos frères que vous avez fait pendre à Grandson : entrez on vous recevra. »

Ici, nous croyons devoir laisser parler l'auteur du résumé de l'histoire de la Suisse (1) :

« Cependant les confédérés arrivent pour sauver Morat. Trente-un mille fantassins et quatre mille chevaux, la plus forte armée que la Suisse eût levée jusqu'alors, avaient marché sans relâche, la nuit et le jour, sous des torrents de pluie. Elle tombait encore quand le soleil parut. Un tiers de l'infanterie portait des armes à feu que l'on allumait avec des mèches. L'espadon, épée longue de quatre pieds et demi sur deux pouces de large, pendait sur le dos des fantassins qui avaient au côté une autre épée courte. Les bataillons suisses, de trois à quatre mille hommes, formés en carrés, hérissés de piques de dix-huit pieds, citadelles mouvantes, s'avançaient sous le feu, et recevaient toutes les charges sans en recevoir d'échec. Le soleil perce un nuage ; au moment même les Suisses achèvent leur prière. *Dieu nous éclaire*, s'écrie Hallwyll, que les confédérés ont nommé général en chef, en souvenir d'un conseil qu'il a donné à la bataille de Grandson. Les lignes immenses des Bourguignons soutiennent le choc violent des Suisses. René, duc de Lorraine, charge d'un côté, Hallwyll d'un autre. Bubenberg prend l'ennemi à dos, et le général de Lucerne, Gaspard de Hertenstein, guerrier à cheveux blancs, achève de le cerner. La mort vole dans tous les rangs ; des milliers combattent, des milliers tombent. La retraite est coupée aux fuyards, dont les cadavres remplissent le lac de Morat. Le duc fuit cependant, pâle, abattu, consterné, et presque seul.

(1) *Philarète Chasles.*

« Petite fut, dit une chronique, la perte des ligues ; cent trente « dans l'assaut des pals et canons ; les coulevrenades et batte« ries frappèrent deux cent quatre-vingt. » Les vaiqueurs donnent au duc de Lorraine la tente du duc de Bourgogne et tout le canon que ce dernier lui avait pris à Nanci. « En place des « préciosités prises à Grandson, dit encore le chroniqueur, « messieurs des ligues trouvèrent à Morat deux mille courti« saines et joyeuses donzelles : et délibérant que telles mar« chandises ne bâilleraient grand profit aux leurs, si les « laissèrent-ils courir. » Fribourg et Berne, qui avaient le plus souffert, eurent la plus grande partie des canons, et retinrent sous les drapeaux douze mille hommes avec lesquels ils soumirent le pays de Vaud en entier et menacèrent Genève. »

La duchesse Yolande était à Lausanne avec le jeune duc, lorsqu'elle apprit l'issue de cette bataille, de cette bataille où mourut la presque totalité des quatre mille hommes envoyés par elle, ainsi que leur commandant Antoine d'Orly.

Lausanne allant être assiégée par les Suisses, elle s'enfuit à Gex. Quant à Genève, qui n'avait pas envoyé son contingent à la ligue helvétique, elle dut payer vingt-quatre mille florins. aux généraux de l'armée suisse, *pour se garantir de l'orage*.

Si l'on en croit les historiens genevois, cette guerre aurait été entreprise pour un sujet bien futile. Picot dit : « Un Suisse conduisait à Genève un char rempli de peaux de moutons; on le lui enleva dans le pays de Vaud. Les Suisses se plaignirent au comte de Romont qui négligea de leur rendre justice; il n'en fallut pas davantage pour les faire courir aux armes. » Quoiqu'il en soit, dorénavant, le pays de Vaud appartient à la confédération : le comte de Romont, l'évêque de Genève, la duchesse Yolande et tous les princes de l'Europe étaient loin de s'attendre à ce résultat.

Immédiatement après la bataille de Morat, Charles-le-Téméraire, craignant que la duchesse de Savoie n'abandonnât son

parti pour suivre la politique de son frère Louis XI, son implacable ennemi, Charles, envoya Olivier de la Marche, son lieutenant, enlever le jeune duc et la duchesse de Savoie qui se rendaient alors à Genève. Cette aventureuse expédition réussit. Tous ses enfants et la duchesse elle-même tombèrent dans l'embuscade, préparée par Olivier aux portes de Genève. Cependant une lutte eut lieu entre les Bourguignons et la suite de la duchesse; Geoffroi Riverol et quelques autres seigneurs parvinrent pourtant à s'emparer du jeune duc qu'ils sauvèrent; quand à la duchesse, deux de ses filles et le second de ses fils, ils furent emmenés au château de Rouvre, en Bourgogne, malgré l'évêque de Genève qui fit poursuivre le ravisseur. Olivier de la Marche, le même dont nous avons cité quelques extraits, fut mal reçu du duc parce qu'il n'amenait pas le jeune souverain de Savoie. La duchesse étant parvenue à faire connaître sa position au roi de France, celui-ci, la fit délivrer par trois cents hommes d'armes; pendant tout le temps de la captivité de la régente, les états-généraux gouvernèrent l'état, sous la protection de Louis XI.

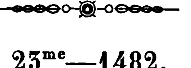
Durant tous ces évènements, le comte de Bresse s'était fait reconnaître, sans aucune forme légale, gouverneur du Piémont. Yolande, rendue à la liberté, ne put recouvrer cette belle province qu'avec le secours de Galéas-Marie Sforce, duc de Milan, qu'elle pria de se rendre maître des principales villes du Piémont. Celui-ci se mit en campagne sur l'heure; déjà Santhia était pris, quand l'archevêque de Turin et autres notabilités prièrent instamment le comte de Bresse de se dessaisir de la vice-royauté, afin d'éviter que le duc de Milan ne s'emparât du Piémont pour son propre compte, d'autant plus, ajoutaient-ils, que la régente est en liberté.

La duchesse venait de recevoir l'hommage du marquis de Saluces, le lendemain du mariage de sa fille aînée avec le prince de Tarente, quand la mort la frappa subitement au château de Mont-Caprel.

Cette mort inopinée ajouta de nouvelles angoisses aux misères de l'état: une disette extraordinaire régnait dans toute l'Europe depuis l'année précédente. En 1478, année où sa mère mourut, le jeune duc n'avait que douze ans; il fallut encore créer une régence : c'était de nouvelles dissentions.

Louis XI donna d'abord le gouvernement au comte de la Chambre, ensuite à l'évêque de Genève; « mais le prince, dit Guichenon, pour avoir fait excès à la chasse, en des tournois et courses de bagues, à Lyon, tomba malade et mourut le 22 avril 1482. »

Charles-le-Téméraire venait de mourir aussi; de son vaste duché, il ne laissa à sa fille Marie, qui épousa Maximilien d'Autriche, que les Pays-Bas et la Franche-Comté; Louis XI s'était emparé du reste. A dater de ce moment et pendant trois cents ans, la France et l'Autriche vont se combattre presque sans interruption. Devant un pareil ordre de choses et voyant leurs états enserrés entre ces deux formidables puissances, la politique des souverains de la maison de Savoie, consistera à s'allier indifféremment et alternativement avec l'une ou l'autre de ces puissances, selon comme elle y trouvera plus ou moins d'intérêt et de dignité.



23me—1482.

CHARLES Ier, surnommé le *Guerrier*.

(RÈGNE 7 ANS.)

Né à Carignan, en Piémont, le 29 mars 1468; il eut pour précepteur et gouverneur, un homme intelligent et intègre. Il

n'avait que quatorze ans, à son avènement, lors de la mort de son frère.

Après les deux règnes précédents, règnes si pleins de vicissitudes pour les souverains et plus encore pour le peuple, qui ne voyait aucune issue à ses misères, après tant de calamités, disons-nous, l'état, loin de se relever, déclina plus sensiblement encore.

En vain, deux hommes de cœur, le comte de la Chambre et le maréchal de Miolans, essayèrent-ils de soustraire la Savoie à Louis XI, tout prêt à en faire une province de France; le roi ayant appris qu'ils avaient renouvelé d'anciens traités avec les puissances voisines, les fit arrêter, dépouiller de leurs emplois et confisquer leurs biens. Le comte de Bresse, peut-être avec de bonnes intentions cette fois, ayant insisté pour qu'on lui donnât la lieutenance-générale du duché, menacé par le roi, dut s'enfuir à l'étranger. Louis XI enfin, mourut. Cette même année 1482, Charles Ier atteignait sa quinzième année : entrant aux affaires, ce jeune prince déploya plus de facultés, de courage, qu'on était en droit d'en attendre de son jeune âge.

Le jeune duc commença son règne par un acte de vigueur et par raison d'état, en destituant le maréchal de Raconis et de son maréchalat et de son gouvernement de Verceil.

Rebelle aux ordres de son jeune souverain, Claude de Raconis fut assiégé dans le château de Sommariva, par le duc qui s'empara de la place. Pardonné, Raconis, avec le secours du marquis de Saluces, s'empare de quelques autres places, que Charles ressaisit, fit pendre les garnisons, et ravagea la vallée de Saluces. Ce sont ces seuls exploits qui firent donner à Charles Ier, le surnom de *Guerrier*.

Jean-Louis, de Savoie, évêque de Genève, venait de mourir; le duc nomma à cet évêché François de Savoie, son oncle, archevêque d'Auch.

Le chapitre de Genève, cependant, avait élevé sur ce siége

épiscopal, l'un des chanoines de St-Pierre de cette ville, *Urbain de Villette-Chevron*. Quel sera celui des deux compétiteurs qui l'emportera?

Ce sera François de Savoie qui l'emportera, après avoir, toutefois, vaincu un troisième compétiteur envoyé par Sixte IV et nommé Jean de Compois; ainsi, la volonté du pontife et l'élection elle-même plièrent sous le pouvoir de la couronne.

Tous ces évêques reçurent de brillantes ovations du peuple de Genève, et tous ces hauts dignitaires de l'église mirent son trésor à sec; Genève n'était donc point riche quand, en 1485, le duc de Savoie, Charles Ier, amena sa jeune épouse, Blanche de Montferrat, dans cette ville; ce qui ne l'empêcha pas d'offrir à la jeune princesse un magnifique gobelet d'argent doré qui pesait huit marcs.

« Le peuple, dit Picot, ne négligea rien pour procurer à cette princesse tous les divertissements qui convenaient à son âge; il alla à sa rencontre, dans Plainpalais, précédé d'une machine énorme qui représentait un éléphant, sur le dos duquel étaient placées quatre jeunes filles que la communauté avait fait habiller à ses frais en robes de taffetas; il joua ensuite devant elle et sa cour, dans la place de la Fusterie, une espèce de comédie, intitulée *le Miroir de justice*.

« Ces réceptions avaient de graves inconvénients; elles faisaient paraître aux ducs le séjour de Genève plus agréable que celui d'aucune villes de leurs états, et elles leur inspiraient toujours plus le désir d'acquérir la souveraineté du diocèse; du reste, elles n'eurent pas de suites fâcheuses sous Charles Ier. »

Après l'échec dont nous venons de parler, le marquis de Saluces était allé chercher un refuge auprès du roi de France, Charles VIII; ce roi se fait le médiateur des contendants, le marquis recouvre son marquisat; mais immédiatement il brûle quelques villages du Piémont, par vengeance; Charles Ier l'en punit aussitôt. Le roi de France, voyant ce manque d'égards

pour sa médiation et en attribuant toute la faute au duc, allait envoyer des troupes contre lui, quand le prince prit la résolution d'aller lui-même se justifier auprès du roi à Tours, en Tourraine, où il était alors; sa justification ne fut pas complète; on remit le différent en négociation, et Charles revint en Savoie (1).

Ce fut peu de jours après son retour à Chambéry, qu'étant parti pour Turin, ce prince tomba malade dans cette ville; il languit tout l'hiver des suites d'un empoisonnement, dit-on, et mourut à Pignerol, le 13 mars 1490, à l'âge de 21 ans.

Cette mort jeta toutes les classes de l'état dans la consternation. Charles Ier était aimé et méritait de l'être sous tous les rapports; il était non-seulement un parfait chevalier, mais encore, chose bien rare alors, il était lettré et parlait presque toutes les langues vivantes, le grec et le latin. Beau, généreux, brave, il s'était attaché tous les cœurs. Sa cour, disent les chroniqueurs de son temps, était une parfaite école *d'honneur et de vertu*. Ce fut à cette école que l'évêque de Grenoble, en 1488, conduisit son neveu, Pierre de Terrail, surnommé depuis le *chevalier Bayard*. Jeune alors, ce héros servit Charles Ier en qualité de page et continua son service auprès de sa veuve, Blanche de Montferrat.

Ce règne vit fonder la première imprimerie que posséda la Savoie. Le Baron Vernazza du Freney, qui a écrit un volume de notices sur les états Sardes, affirme qu'une imprimerie était déjà établie à Chambéry, en 1484; il dit qu'*Antoine Neyret*, imprimeur, y publia le *livre de Baudouin, comte de Flandre et de Ferrand, son fils, au roi de Portugal*. Le même imprimeur, publia également à Chambéry : *le livre du roi Modas et de la reine Ratio, sa femme*, qui divisent de toutes manières

(1) Dans ce voyage, Charles Ier marchait à cheval, à petites journées. Il était accompagné du maréchal et du chancelier de Savoie. Sa suite était composée de 400 gentilhommes, suivi de 1,000 écuyers et valets, tous à cheval aussi; telle était alors la manière de voyager des princes.

de chasse, in-4°, 1485, caractères gothiques, avec figures, par le comte de Tarcainville.

Un second imprimeur, s'établit à Chambéry, à peu près en même temps que le premier; ce dernier publia : *le beau livre de bonne vie, qui est appelé Madevie, tant en rimes qu'en proses,* par Jehan Dupin, petit in-folio, 1485.

En 1475, Genève vit aussi fonder sa première imprimerie. On ne commença pas par y publier des livres plus sérieux que ceux dont nous venons de donner les titres.

Charles Ier, fut le premier des souverains de Savoie qui prit le titre de roi de Chypre. Charlotte de Lusignan étant morte, le pape Innocent VIII en informa le duc, celui-ci à son tour en informa le soudan de Babylone, et lui déclara qu'il prenait le titre de roi de Chypre, en attendant qu'il puisse prendre l'île : l'acte par lequel Charlotte de Lusignan, légua son fabuleux royaume à Charles Ier, fut passé à Rome, le 27 février 1485.

— Hugues de la Palud, maréchal de Savoie.

— Jean Clopet, chancelier de Savoie.

— L'abbé Leonardo, Piémontais, savant chronologiste, rassembla un grand nombre de documents sur l'histoire de la maison de Savoie, mais ces documents n'ont pu être publiés.

— Aleran Provana, président du conseil de Turin.

— Merle, comte de Piossasque, amiral de Rhôdes en 1485.

— Domingue Maria, de Novare, astronome et mathématicien. Il eut pour coopérateur dans ses observations astronomiques, le célèbre Copernic.

— Champion, évêque de Genève; il avait été marié et même il avait eu plusieurs enfants, avant d'entrer dans les ordres.



24me—1490.

CHARLES-JEAN-AMÉDÉE OU CHARLES II.

(RÈGNE 6 ANS.)

Né à Turin le 24 juin 1489, élevé par Merle de Piossasque, amiral de Rhôdes, ayant pour collègue l'archevêque de Tarentaise de la même famille.

Blanche de Montferrat, femme d'un esprit rare et d'une grande fermeté, restée veuve avec un enfant au berceau, après avoir aplani toutes les difficultés qui s'opposaient à ce qu'elle eût la tutelle de son fils, ainsi que la régence des états que lui donnèrent néanmoins les états-généraux, Blanche dut aussi passer par les épreuves de la guerre.

Les seigneurs de Saluces, de Raconis et de Cardé, réfugiés en France après le différent entre le marquis de Saluces et le duc précédent, passèrent les monts en apprenant la mort de ce souverain et crurent le moment favorable pour reconquérir leurs terres. Déjà, avec le secours de quelques troupes françaises, ils s'étaient emparés de Dronéro et de Valfenera, quand la duchesse apprit que Raconis demandait, au nom du marquis de Saluces, des secours au duc de Milan, secours que celui-ci accorda; ne pouvant résister à tant d'ennemis, Blanche fut obligée de réintégrer les factieux dans leurs manoirs respectifs :

Si j'eusse été vaincu, je serais criminel.

Un conseil de régence venait d'être établi; ce conseil était composé de Bressans, de Savoyards et de Piémontais; les Savoyards voulaient que le jeune duc fut élevé en Savoie, les Piémontais qu'il le fut en Piémont. A la tête du parti savoyard

était le comte de la Chambre, homme turbulent et vindicatif; à la tête du parti piémontais se trouvait Louis, bâtard de Savoie, homme de mauvaise foi et des plus dangereux. Or, les Piémontais avaient le dessus; ce que voyant, le comte de la Chambre, durant l'absence de la duchesse, se forme un parti considérable et s'empare de Chambéry, puis, sous prétexte de placer Charles de Seyssel, élu évêque par le chapitre de Genève à la mort de François, le comte de la Chambre veut aussi s'emparer de Genève, mais le comte de Bresse, ce même bâtard de Savoie, le chef du parti piémontais, reprend Chambéry, attaque le comte de la Chambre à Chancy, près de Genève, le défait et entre triomphant dans cette dernière ville.

Le bâtard, après avoir placé Champion sur le siége épiscopal de Genève, attaque et prend le château d'Aix; la Chambre s'enfuit en France, où priant le roi d'intercéder pour lui auprès de la régente, il rentra en grace par la puissante intercession du monarque français.

Durant l'été de 1492, le Faucigny vit naître, vivre et mourir une espèce de jacquerie qui pouvait avoir des suites terribles pour la maison de Savoie; nous ne trouvons nulle part, dans nos historiens, le récit des scènes dont nous allons nous entretenir : nous puisons ces détails dans les chroniqueurs suisses.

Des disettes, des pestes, des inondations avaient décimé une grande partie des populations du Chablais et du Faucigny; sept mille personnes étaient mortes de faim dans Genève même, c'est dire assez à quel degré d'intensité avait atteint le fléau. A cette époque, les seigneurs commençaient à abandonner leurs vieux manoirs pour suivre les souverains et vivre à la cour; or, les denrées que les paysans leur apportaient naguère encore en paiement de leurs fermages, ne suffisaient plus aux seigneurs, ils voulaient de l'argent; mais de l'argent, à l'exception de quelques rares émigrants, soldats ou maçons, en

ces temps-là, les éleveurs de mulets, les fabricants de fromages pouvaient seuls s'en procurer dans le Faucigny. Ajoutons que les voies de communication étaient alors plus impraticables que du temps des Romains ; donc, comment vendre les denrées? d'ailleurs les denrées manquaient puisque les récoltes des années précédentes avaient été presque nulles, et que celle de l'année courante ne promettait pas de belles espérances.

Aigris par cet état de choses fatal, les seigneurs vexèrent d'abord leurs emphytéotes, puis, ensuite, ils agirent contre eux avec une rigueur infinie, inouïe ; simples et patients, les paysans plièrent longtemps, mais enfin, ne pouvant plus tenir tête aux exactions seigneuriales, ils s'insurgèrent, attaquèrent et brûlèrent quelques châteaux. Alors, des profondeurs de la vallée de Sixt, des bouches de la Drance aux sources de l'Arve, des bandes de paysans, armés de fléaux, de faulx, de vieilles rapières et quelques-uns d'arquebuses, ces paysans, disons-nous, se donnèrent un solennel rendez-vous aux portes de Cluses. Là, les Jacques savoyards nommèrent pour leur chef et par acclamation, un laboureur, ex-soldat, nommé Jean Gay, natif de Megève ; cet homme était intelligent, courageux, il avait combattu dans les rangs des Suisses aux mémorables batailles de Grandson et de Morat ; ces victoires, en exaltant l'esprit de Jean Gay, lui firent concevoir l'idée de faire de son pays une république démocratique, ou plutôt un canton agrégé à la république helvétique. Cette pensée, que Jean Gay communiqua à ses frères en misères, ne fut point discutée ; les relations qui existaient déjà entre les deux peuples, leur voisinage, mais surtout la différence de législation qui séparait les deux états, différence toute en faveur de la confédération, tout concordait à faire accepter cette motion par un vote unanime. Séance tenante, les insurgés, sur l'avis de Jean Gay, nommèrent trois plénipotenciaires qui eurent pour mission d'aller à Berne, offrir le Faucigny au conseil fédéral. Arrivés

à Genève, où se trouvait le bâtard de Savoie (comte de Bresse), nos ambassadeurs en galoches sont arrêtés par ordre du bâtard, fouillés et le but de leur mission découvert. Le lendemain de cette arrestation, trois compagnies de soudards mercenaires vont attaquer la jacquerie faucignerante; ces compagnies sont aussitôt anéanties, taillées à coups de faulx; ce résultat étonne le comte de Bresse, mais n'abat point sa volonté.

Toujours maître des envoyés faucignerants, qu'il a fait emprisonner, il part pour Bonneville avec toutes les troupes qu'il trouve disponibles au moment; mais l'état-major des insurgés, n'est plus dans cette dernière ville, il est à Châtillon-sur-Cluses, d'où, Jean Gay, espère agir sur la vallée de Morzine, par celle de Sixt, dont il est déjà le maître. Le Bâtard poursuit sa route, il monte résolument à Châtillon, suivi de cent hommes seulement, entre presque seul au conseil des insurgés; il parle des misères publiques et de celles de l'état; il dit à Jean Gay, que la Suisse est attaquée par la France, par conséquent qu'il n'a, ne peut avoir aucun espoir de ce côté; que de nombreuses troupes lui arrivent du Piémont et que des paysans mal armés ne résisteront point à ses armes; cela dit, il prend le ton pathétique et parle de clémence. « Ce prince, dit Picot, leur fait entendre que s'ils posaient les armes, on leur rendrait incessamment justice; qu'on punirait les seigneurs dont ils avaient à se plaindre; » mais, lorsque gagnés par ces douces paroles, ils eurent désarmés, Jean Gay et ses principaux collègues furent arrêtés et punis du dernier supplice. « C'est ainsi, dit Bonnivard, ennemi de la maison de Savoie, qu'ont coutume de faire les princes qui trompent le pauvre peuple. »

Disons, qu'au moment où ces évènements se passaient, les Valaisans, profitant des désordres qui régnaient en Savoie, firent une irruption en Chablais; mais, cette fois encore, ils furent repoussés.

Ce fut en cette année, 1492, qu'un homme de génie, Chris-

tophe Colomb, navigateur génois, découvrit l'Amérique, sous le règne et pour la grande gloire de Ferdinand et d'Isabelle, les souverains de l'Espagne.

L'année 1493 n'a d'autres souvenirs historiques qu'un traité de peu d'importance, signé par la duchesse de Savoie et le roi d'Arragon, alors maître de Naples. Mais l'année suivante, peu scrupuleuse sur la foi des traités, quand sa politique y était intéressée, Blanche de Montferrat, donna passage au roi de France sur ses terres; ce roi allait cependant s'emparer du royaume de Naples, appartenant au roi d'Arragon, *le fidèle allié* de la maison de Savoie. Ce fut à Turin que la duchesse reçut Charles VIII; elle le reçut royalement, et, dit Guichenon, « pour témoigner plus ouvertement la satisfaction qu'elle avait de la prospérité des armes du roi, elle lui prêta de l'argent et ses joyaux, et le duc lui donna ce cheval renommé, que Commines appelle *le meilleur cheval du monde*, sur lequel sa majesté combattit si vaillamment à la mémorable bataille de Fornoue ».

La duchesse venait de signer un nouveau traité avec le roi et le duc de Milan, Louis Sforce, quand, le 16 avril 1496, le jeune duc, âgé de six ans, *tomba de son lit ou d'une escabelle* et mourut.

— Jannetin, de Vico, chirurgien célèbre, auteur d'un ouvrage de chirurgie très-estimé.

— Thomas Parpaglia et François Porporato, savants jurisconsultes.

— Jean Bourgeois, né à St-Trivier, précepteur du roi Charles VIII, de France.

— Galeotto, auteur d'une chronique, en vers, des marquis de Montferrat.

—

25me—1496.

PHILIPPE, surnommé *Sans-Terre*.

(RÈGNE 18 MOIS.)

Oncle du précédent, né au château de Chambéry, le 5 février 1438. Pendant sa jeunesse on l'appelait *Philippe-Monsieur*, et lui-même prit le surnom de *Philippe-sans-Terre*, parce que jusqu'à l'âge de 22 ans il n'eut aucun apanage. Toutefois, à cet âge, son père, le duc Louis, dont il était le cinquième fils, le nomma comte de Bresse. Le caractère inquiet, inconstant de ce prince, lui avait fait prendre pour devise un serpent qui vient de changer de peau, avec ce mot latin *paratior*. En effet, Philippe-sans-Terre fut cause de presque tous les troubles qui agitèrent son pays, sous les règnes de son père, de son frère, de ses neveux et petits-neveux. Lorsqu'il parvint à la couronne, son âge avancé, son état valétudinaire n'avaient point calmé sa violence naturelle. Nous avons déjà, du reste, parlé de ce prince ailleurs, on se souviendra que son père, le duc Louis, pria Louis XI de l'en débarrasser; ce que ce roi fit en l'enfermant pendant deux années dans les prisons du château de Loches.

On doit à Philippe un édit publié à Turin, le 31 janvier 1497, édit relatif aux cours de justice, et, où il fulmine contre la lenteur des procès et dont il abrégea les formalités; le pays doit lui être reconnaissant de cette loi.

Persécuté par Louis XI, il s'attacha pourtant à Charles VIII; il revenait de Naples à la suite de ce monarque quand la mort de son petit-neveu l'appela à la couronne; dès qu'il eut le pouvoir en main, disent nos historiens, Philippe pardonna à

ses ennemis. à tous ceux qui l'avaient traversé dans ses révoltes et ses intrigues. En cela, il n'a fait que son devoir et nous ne croyons pas que, pour cette sorte de clémence, nos historiens aient eu raison de le comparer à l'empereur Adrien. Philippe II, fut le premier de nos souverains auprès de qui des ambassadeurs des cours étrangères furent accrédités et résidèrent à poste fixe.

Ce prince mourut à Chambéry, le 7 novembre 1497.

Philippe fut marié deux fois, la première à Marguerite, fille de Charles de Bourbon, la seconde à Claudine, fille de Jean de Bresse, comte de Pantheure; de ces deux mariages il eut huit enfants légitimes. Philippe laissa de plus quatre bâtards, l'un, l'aîné, le comte de Bresse dont nous avons parlé au règne précédent, et trois filles; l'une d'elles fut la mère du pape Léon X. René, bâtard de Savoie, épousa Anne Lascaris qui possédait de grands biens en Provence; les Provençaux disaient d'elle : *Trois choses gâtent la Provence : le mistral, la comtesse et la Durance*. Ce n'était pas un bel éloge.

— Pantaléon, de Confienza, dans le Vercellais, médecin habile dont les ouvrages furent estimés.

26me—1497.

PHILIBERT II, surnommé le *Beau*.

(RÈGNE 7 ANS.)

Fils du précédent, né à Pont-d'Ain, en Bresse, le 10 avril 1480.

Voici encore un règne court et d'aucune utilité pour la patrie.

Ce prince, qui avait dix-sept ans lorsqu'il parvint à la couronne, avait suivi son père dans le voyage qu'il fit à Naples, à la suite du roi Charles VIII, à peine eut-il les rênes du gouvernement dans les mains, qu'il prêta deux cents lances à l'empereur Maximilien Ier pour l'aider dans la guerre qu'il faisait aux Florentins; déjà politique, il envoya une ambassade à ce monarque, non pour recevoir de lui l'investiture de ses fiefs, mais pour resserrer les liens qui le liaient à la maison d'Autriche, devenue puissante par l'hérédité, et se faire d'elle une alliée puissante contre les ducs de Milan, surtout contre la France; ce qui ne l'empêcha pas de signer un traité d'alliance avec Louis XII, qui venait de succéder à Charles VIII, de lui permettre, ainsi qu'à son armée, le passage par la Savoie et le Piémont, même de l'aider dans la conquête du Milanais (1). C'était une politique de conciliation.

Philibert était peut-être l'homme le mieux fait, le plus beau de son temps. Doux, généreux, d'un naturel excellent, il était aimé et méritait de l'être. On lui reproche cependant un goût trop prononcé pour les plaisirs et les tournois, ce qui l'empêchait de diriger lui-même l'administration de ses états, disent quelques historiens. Il se laissait gouverner par ses favoris, mais surtout par son frère naturel, de beaucoup son aîné, René, le bâtard de Savoie, qu'il avait créé son lieutenant-général.

Ce bâtard, auquel nous revenons malgré nous, habitait presque constamment à Genève, dans l'idée bien arrêtée de donner définitivement cette ville à la Savoie; ce projet, il l'eût sans doute mis à exécution, sans une maîtresse qu'il avait dans cette ville, et qui, véritable puritaine, vraie Dalila, sut enlever par ses révélations, toute sa force à cet autre Samson : Cette fois encore les Genevois perdirent leur argent et gardèrent leur indépendance.

(1) Il est vrai que Louis XII offrit au duc Philibert, pour acheter sa neutralité, 30,000 livres par mois pendant que durerait la guerre, et 30,000 autres livres de pension annuelle, une extension de territoire dans le Milanais, après la conquête, et des secours pour reprendre aux Valaisans les terres que ceux-ci lui avaient usurpé dans la vallée du Rhône.

Or, l'empereur Maximilien Ier, charmé sous tous les rapports de Philibert-le-Beau, lui accorda, en 1501, sa fille Marguerite en mariage; Marguerite avait l'esprit le plus cultivé de toutes les femmes de son siècle; élevée à la cour de Louis XI, elle devait épouser le dauphin, qui fut depuis Charles VIII; mais pour des raisons toutes politiques, le roi préféra marier son fils avec l'héritière du duché de Bretagne, puis il renvoya Marguerite sans beaucoup d'égards à son père. Ce qu'il y a de plus étrange dans tout ceci, c'est que Maximilien s'était lui-même marié secrètement et par procuration avec cette héritière de Bretagne et qu'il se voyait ainsi enlever une dot qui l'aurait tout à coup rendu formidable à la France. Enfin, par la paix de Senlis, Charles VIII, qui rêvait la conquête de tout l'orient, rendit à Marguerite et à son père, la Franche-Comté et l'Artois; on se demande comment ce roi a pu se dessaisir de deux belles provinces qu'il pouvait garder en mariant Marguerite avec quelques princes français (1).

Répudiée à treize ans par Charles VIII, Marguerite d'Autriche s'embarqua à l'âge de dix-huit ans pour aller épouser l'infant des Espagnes; dans la traversée de Flessingue à la Corogne, une tempête furieuse assaillit le vaisseau qui portait cette princesse. En cette extrémité, toute sa suite se mit à gémir, à prier; tranquille au milieu des éléments en fureur, elle écrivit ces deux vers pour lui servir d'épitaphe :

Ci-git Margot, la gente damoiselle,
Qu'eut deux maris et ci mourut pucelle.

Le papier qui contenait ces vers, elle l'attacha à son bracelet et attendit : la mer se calma et le ciel redevint serein.

Après six mois de mariage, le prince Jean de Castille mourut. Quatre années de veuvage se passent et Marguerite se remarie

(1) Maximilien d'Autriche avait épousé Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire, qui lui apporta en dot, une partie de la Bourgogne.

une troisième fois à l'âge de vingt-trois ans avec Philibert-le-Beau, duc de Savoie (2), veuf de Yolande Louise, sa cousine.

Ce mariage fut heureux, marguerite dont l'intelligence avait plus d'élévation et de logique que n'en avait celle de son mari, Marguerite, fit partager à son époux son antipathie pour la France et le persuada que l'alliance de cette nation ne lui était plus nécessaire. De ce règne, malheureusement trop court, date pour la Savoie une politique mieux déterminée. « La politique des ducs de Savoie, dit M. Costa de Beauregard, fut donc dès lors, ou dut être toujours de ne se laisser environner ni par l'Autriche, ni par la France; de n'annoncer de prédilection pour aucune d'elles et de ne s'allier, en cas de guerre, qu'avec celle des deux qui lui présentait le plus de sûreté et d'avantage. » Le fait est, que la première expérience de ce système, fut de ne recevoir aucune concession de ces deux puissants voisins, et d'abord, sous son règne, Philibert II, refusa aux Français le passage par ses états pour pénétrer en Italie; les Français passèrent donc les Alpes en 1502, par la vallée du marquisat de Saluces. Ainsi Philibert maintint son duché en paix, au milieu des agitations des états voisins.

« Ce prince, dit Guichenon, étant allé au Pont-d'Ain pour avoir le plaisir de la chasse du côté de Lanieu, en Bugey, tomba malade pour avoir bu trop frais en une fontaine auprès de Saint-Bulba, et mourut au Pont-d'Ain en la même chambre où il avait pris naissance, le 10 septembre 1504. Son cœur fut

(2) « Sur la fin d'octobre ou de novembre 1501, eut lieu dans l'hôtel Vurry, à Dôle, le mariage par procuration entre Philippe-le-Beau, duc de Savoie, et Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien Ier. René, bâtard de Savoie, était chargé d'épouser la princesse au nom de son frère naturel : il offrit à la fiancée un cœur de diamants, surmonté d'une marguerite très-riche. A ce présent, il ajouta une ceinture où reluisaient vingt-six brillants, dix grandes escarboucles et des marguerites sans nombre. Quand vint le soir, René de Savoie, suivant l'usage des princes, se plaça tout armé sur le lit de Marguerite, en présence des seigneurs et des dames de la cour. Au bout de quelques instants, il descend du lit, s'excusant d'avoir interrompu le sommeil de madame, et requiert un baiser pour son salaire. Le baiser lui est accordé. Le bâtard, transporté, se jette à genoux et jure d'être à jamais son loyal serviteur. Marguerite le fait lever, lui souhaite une bonne nuit, non sans lui offrir un brillant de grand prix, enchâssé dans un anneau d'or. »

(Le Glay. *Notice sur Marguerite d'Autriche.*)

inhumé en la chapelle de la vierge du Pont-d'Ain et son corps porté à Brou, en une magnifique sépulture de marbre blanc qui est au chœur, au milieu de celles de Marguerite de Bourbon, sa mère et de Marguerite d'Autriche, sa femme. » Philibert n'eut point d'enfants de ses deux femmes. Marguerite d'Autriche le regretta sincèrement.

— Marguerite Tissone, comtesse de Dezana, bien connue par d'excellentes poésies italiennes.

— Christophe Colomb. Suivant Denina, della Chiesa et M. Beauregard, mais surtout suivant le comte Napion, Christophe Colomb, cru Génois jusqu'à ce moment, serait Piémontais. Ces écrivains le font naître à Cucaro, en Montferrat, où selon eux, la famille de l'illustre navigateur existe encore sous le même nom de Colomb, seigneur de Cucaro, descendants de François Colomb, oncle paternel de celui qui donna l'Amérique au monde.

— Marc Gattinara, des environs de Verceil, auteur de plusieurs ouvrages de médecine et l'un des plus savants professeurs de l'université de Paris.

— Louis de Miolans, comte de Montmayeur, maréchal de Savoie.

— Amédée de Romagnan, chancelier de Savoie.

27me—1504.

CHARLES III, surnommé *le Bon* ou *le Malheureux*.

(RÈGNE 49 ANS.)

Frère du précédent, né au château de Chazey, en Bugey, le 10 octobre 1486, élevé par Janus de Duin, seigneur du Val-d'Isère, homme grave et de mœurs austères, mais d'un esprit plus que médiocre; ce précepteur tua plutôt qu'il ne vivifia l'esprit de son élève.

A son avènement, Charles III trouva l'état obéré de dettes, et de plus, trois douarières; de ces douarières, Blanche de Montferrat possédait presque tout le Piémont; Claudine de Bretagne, veuve du duc Philippe, possédait le Bugey; Marguerite d'Autriche, la Bresse, le Faucigny et le comté de Villars; Louise de Savoie, fille de Janus de Savoie, était maîtresse du Chablais et de maint autre apanage. De nombreux fléaux ajoutèrent aux misères déjà si grandes de l'état; le Piémont venait de voir une partie de ses villes renversées par des tremblements de terre; des ouragans, des froids excessifs avaient détruits les récoltes; on vit presque en même temps la disette et la peste ravager nos contrées.

Charles III, que nous pourrions aussi appeler le *Débonnaire*, compta plus sur ses lieutenants que sur lui-même : ce prince avait vingt ans lorsqu'en 1506, il apprit à Turin que les Valaisans lui avaient pris tout l'est du Chablais; actif, Charles quitte les fêtes, passe les monts, lève une armée de dix mille hommes; mais au lieu de marcher lui-même sur les Valaisans, il donne le commandement de cette armée à François de Luxembourg, vicomte de Martigues. Ce dernier, à qui la ville d'Evian

plaisait, y reste avec son armée, attendant, disait-il, l'artillerie que Genève devait lui envoyer et que Genève ne lui envoyait pas; pendant ce temps, les Suisses, prenant fait et cause pour les Valaisans, s'interposèrent, et firent signer à Luxembourg, un traité honteux pour la Savoie et pour son prince.

En 1507, Charles, secourut le roi de France contre les Génois qui avaient assiégé Monaco; Charles retira vingt mille livres à prendre sur le duché de Milan pour une expédition qui lui en coûta cinquante; il est vrai que le roi permit, par un édit donné à Blois, que les monnaies frappées à Genève et à Chambéry, à l'effigie du duc, auraient cours forcé en France : on ignore si cette dernière mesure compensa les dépenses faites par le duc Charles.

L'année suivante, le pape, l'empereur Maximilien, les rois de France et d'Espagne, firent à Cambrai une ligue offensive et défensive contre les Vénitiens. Le duc entra dans cette ligue avec l'espoir de recouvrer son royaume de Chypre, que les Vénitiens avaient gardé durant trente ans.

Un vieux courtisan, nommé Jean du Four, natif d'Annecy, malmené à la cour de Savoie, s'était retiré en Suisse, où, pour se venger, dit Guichenon, il avait fabriqué de fausses pièces de créances, constatant que les ducs de Savoie devaient 900,000 livres aux cantons; ces pièces en main, messieurs des ligues voulurent se faire payer (1), Charles III de refuser ; on s'aigrit de part et d'autre, et de chaque côté aussi, on se décide à la guerre. Dans ce but, Charles III va à Genève, ville plus rapprochée du théâtre des opérations, et ville que Charles convoitait comme tous ses devanciers. Suivant Guichenon, Charles aurait été reçu à Genève avec de grandes démonstrations de joie, par le peuple et les syndics qui firent absolument tout ce que le prince voulut.

(1) Quelques historiens pensent que ces sommes réclamées par les Suisses, leur étaient réellement dues, elles étaient, disent-ils, la solde de troupes prêtées par les cantons, aux régentes ou aux princes précédents de la maison de Savoie.

Voici ce que dit Picot, l'historien genevois :

« Le duc de Savoie vint à Genève en 1508 ; les syndics lui offrirent deux barils d'argent, dont l'un était rempli de malvoisie et l'autre d'hypocras (1), de confitures, de dragées, etc. Ils firent jouer en son honneur des comédies dans quatre places publiques ; cependant, ils ne perdirent pas de vue les intérêts de leurs concitoyens ; au moment où le duc se préparait à entrer dans la ville, ils lui demandèrent de jurer l'observation des franchises, et sur son refus, ils reployèrent en sa présence le dais ou poële, qu'ils devaient, suivant l'usage, porter sur sa tête ; puis déclarèrent qu'ils allaient donner l'ordre de fermer les portes de la ville ; cette fermeté étonne Charles III et le força, malgré sa répugnance, à prêter le serment qu'on exigeait de lui. Quelques jours après, Charles rendit, sous la halle qui est devant la maison de ville, la justice à ses sujets ; mais auparavant, il donna deux déclarations, l'une en faveur de l'évêque, l'autre en faveur des syndics, par lesquelles il reconnaissait tenir ce droit de leur bonne volonté. »

Cette guerre imminente avec la Suisse se termina par des ambassades. Charles III paya la moitié de la somme qui lui était réclamée par les cantons ; il fit avec eux un traité d'alliance qui lui fut profitable ; ce traité, conclu à Bâle en 1512, devait durer vingt-cinq ans. La confédération, qui ne comptait encore que onze cantons, avait à cette époque une force véritable et jouissait d'une haute considération en Europe ; Charles III devait forcément s'allier avec eux, car sa querelle avec les Vénitiens n'avait fait que s'envenimer.

Entré dans la ligue de Cambrai, ainsi que nous l'avons dit, Charles III, loin de reconquérir son fantastique royaume de Chypre, n'avait fait que du mal à son peuple, en ouvrant à Louis XII les portes de l'Italie, en lui fournissant des vivres

(1) Espèce de liqueur faite avec du vin, du sucre et de la canelle.

pour son armée, des renforts de troupes et des munitions de guerre. Triomphant de la coalition, la république de Venise, qui possédait une grande partie du Milanais, prouva par les armes et par la diplomatie que les Italiens n'étaient point encore dégénérés, comme la France et l'Allemagne semblaient déjà vouloir le faire croire. En définitive, Charles III perdit dans cette expédition, une partie de son trésor et tout autant de sa réputation.

Louis XII se disposait à reporter la guerre en Italie pour ressaisir quelques lambeaux du Milanais, quand il mourut, laissant la couronne de France à François Ier, neveu du duc Charles III, de Savoie.

François Ier, en se saisissant de la couronne, se saisit aussi de l'idée de son père : il voulait l'Italie. Sans être un grand politique, le duc de Savoie, son oncle, comprit qu'il ne devait point aider son neveu dans la conquête de l'Italie; car, dans le cas, pensait-il, que cette conquête put avoir lieu, la Savoie se trouverait enserrée presque entièrement dans les possessions françaises, il refusa donc à son royal neveu de laisser passer son armée dans les états de Savoie. François Ier, qui voulait abattre l'orgueil helvétique en s'emparant du Milanais, François Ier, fait franchir le col de l'Argentière par soixante-douze pièces de canon, ses bagages, ses gendarmes et trente mille fantassins, et marche sur Milan, à travers le Piémont. Les Suisses au service du duc de Milan, Maximilien Sforce, s'avançant pour couper la route au roi, s'emparent, chemin faisant, *vers la saint Jean de* 1515, des villes suivantes, appartenant au duc de Savoie : Brigueras, Coni, Pignerol, Suse et Saluces; Prosper Calomne, qui prenait le titre d'évêque de Sion, commandait ce détachement d'Helvétiens, il fut fait prisonnier lui et les siens par le chevalier Bayard.

Bref, par la journée de *Marignan*, cette *bataille de géants*, comme l'appelait Trivulzio, bataille où huit mille Suisses fu-

rent vaincus par trente mille Français, François I[er] se rendit maître de tout le Milanais.

Quant au duc de Savoie, il vit plusieurs de ses places de Piémont démentelées, les champs de ses peuples ravagés au moment de la moisson, sans que son *cher et gentil neveu*, le roi de France, ait jamais songé à lui en faire des excuses.

En ce temps-là, 1516, le duc de Savoie et le roi de France firent chacun un pèlerinage; Charles III à la sainte Baume, en Provence, afin d'y remercier Marie-Madeleine de l'avoir aide à délivrer son duché des soudards français; François I[er], pour remercier Dieu de lui avoir donné la victoire à Marignan; ce dernier partit pédestrement de Lyon, les pieds nus, pour venir à Chambéry, adorer le Saint-Suaire dans la sainte chapelle de cette ville. Etant devenus bons amis, pour le moment, et ayant de fêtes et de repas somptueux à satiété, nos deux monarques (ce qui paraît incroyable), l'oncle et le neveu, *s'en allèrent fort dévotement* de Chambéry à S[t]-Jean-de-Maurienne, afin de s'y faire recevoir chanoines du chapitre de cette ville (1).

Mais malgré tous les bons offices que le duc de Savoie rendit à son royal neveu, malgré la paix assez difficile à négocier qu'il lui fit faire avec les Suisses qui n'avaient pas encore pu digérer leur défaite de Marignan, François I[er], qui ne voulait pas permettre que les villes de Chambéry et de Bourg, en Bresse, fussent érigées en évêchés, écrivit de sa royale main le billet suivant au duc : « *Que s'il ne se départait de cette prétention, s'il ne restituait la part des biens de Louise de Savoie*, *sa*

(1) Voici la formule du serment que le duc et le roi prononcèrent avant que d'être reçu chanoine de St.-Jean : *Ego N., dux Sabaudiæ profiteor me, meosque successores duces Sabaudiæ, pro tempore existentes, debere esse canonicos hujus sanctæ et insignis ecclesia Mauriennensis, et ab hác horá ego eidem ero fidelis; thesaurum, res, bona, jura, honores, libertates ac pertinensias quas eadem ecclesia in posterum habebit, proposse defendum : ità ut nec ego, nec aliquis nomine meo, consensu aut scitu, de prædictis rebus aut libertatibus nihil subtrahamus, vel auferamus, aut subtrahi, vel auferri permittum. Sic Deus me adjuvet et sanctus Joannes-Baptista cujus præsens altare, ambabus manibus teneo et amplector.* Ex cartulario *Boissonis* et ex libro primo gestorum *Raymondi*, fol. 201, in tabulario ecclesiæ sancti Joannis Mauriennensis.

mère, en l'hoirie du duc Philippe et de Marguerite de Bourbon, ses père et mère, Verceil, comme dépendant du duché de Milan, et Nice comme membre du comté de Provence; s'il ne rendait à René de Savoie le comté de Villards et les autres terres dont jouissait Marguerite d'Autriche, il lui ferait la guerre. »

Le duc répondit au héraut d'armes du roi qui avait apporté cette missive : « Mon ami, je ne fis onques au roi que tout service, et pensais bien, pour être son très-humble serviteur et oncle, avoir autre bien de lui : j'ai fait tout mon effort pour lui faire entendre le bon vouloir que j'ai de demeurer toujours en sa bonne grace et le tort qu'il a de s'être ainsi irrité contre moi; et j'acrois, je connaisse mes forces n'être point à parangonner aux siennes; puisqu'il ne lui plait entendre raison, mais prendre mes pays, je me trouverai à l'éntrée pour la défense d'iceux, et avec l'aide de Dieu et de plusieurs seigneurs, mes parents, amis et alliés, j'espère me bien défendre et les garder. » Cela dit, le duc congédia le héraut en lui donnant une riche robe et une paire de gants pleins d'écus.

Cette mauvaise querelle avait été suscitée dans l'esprit de François Ier par la propre sœur du duc de Savoie, la duchesse d'Angoulême, femme intrigante et avare, ainsi que par René, bâtard de Savoie, qui, alors exilé, jouissait d'un grand crédit à la cour de France.

Cependant le duc de Savoie avait renouvelé ses attaques contre la liberté de Genève. Genève, toujours plus jalouse de son indépendance, s'était défendue corps à corps dans la personne de ses syndics; on vit des citoyens emprisonner Aimé Conseil, le vidomme du duc de Savoie; on vit de *patriotiques libertins* s'exiler plutôt que d'obéir au souverain savoyard, et Pécolat se couper la langue afin de ne point faire de révélations dans les tourments de la torture qu'on lui fit subir plusieurs fois; on vit le duc écrire les mots suivants à l'évêque de Ge-

nève qui défendait contre lui les droits de sa ville : « Je vous ai fait d'abbé évêque, mais je vous ferai d'évêque le plus pauvre prêtre qui soit en votre diocèse. » En définitive, on vit le duc Charles III promettre aux Genevois de rétablir leurs foires s'ils voulaient lui prêter serment de fidélité. Voici quelle a été la réponse du conseil-général, votée à l'unanimité : « Que les Genevois aimaient mieux être pauvres et libres que de devenir plus riches en vivant dans l'esclavage ; que les syndics ne s'étaient jamais liés par serment à aucun prince de la terre, et qu'ainsi le duc ne devait pas trouver mauvais s'ils refusaient de s'engager à lui de cette manière. » Remarquons avec les historiens genevois que les vidommes et les évêques de Genève prêtaient serment entre les mains des syndics en prenant possession de leurs charges, et que les syndics ne prêtaient serment entre les mains de personne.

Disons-le pourtant, les Genevois fussent infailliblement tombés sous le joug, sans les Bernois et les Fribourgeois, qui signifièrent à Charles III, qu'il eût à respecter la liberté de Genève, sous peine de voir ses états envahis par eux.

En 1518, Charles III changea l'ordre du *Collier* en celui de l'*Annonciade*, et lui donna quelques nouveaux statuts.

L'empereur Maximilien venait de mourir ; Charles-Quint, en lui succédant, l'emportait sur François Ier, son compétiteur, à l'empire ; en politique habile, ce jeune monarque donna sa belle-sœur, Béatrix de Portugal, en mariage au duc de Savoie, afin de se l'attacher en le détachant de l'alliance française. La duchesse fut reçue à Genève par trois cents femmes, vêtues en amazonnes. Madame d'Avully, qui savait assez du portugais, complimenta son altesse, mais la fière Portugaise, « loin de remercier les amazonnes, ne daigna pas même les regarder : un grand nombre de Genevois furent si indignés de cette preuve de mépris, qu'ils auraient voulu que tout le cortége se retirât au moment même ; » d'autres ajoutaient que l'argent

employé à cette réception aurait été bien mieux employé à fortifier la ville, qu'il fallait plutôt éloigner le souverain que de l'attirer. Enfin, le duc qui voulait absolument posséder Genève, y séjourna toute une année.

Charles-Quint et les princes d'Italie avaient battu les troupes laissées par François Ier dans le Milanais, et avaient rétabli François Sforce sur son trône ducal. En apprenant ces fâcheuses nouvelles, le roi de France eût passé les monts lui-même à la tête de son armée, si la sédition du connétable de Bourbon, qui s'était jeté dans le parti de l'empereur, ne l'eût retenu en France pour y éteindre des ferments de discorde ; ne pouvant donc s'absenter, le roi se contenta d'envoyer dans le Milanais une armée commandée par l'amiral Bonnivet. Mais cet amiral, qui n'était ni dans sa spécialité ni dans son élément à la tête d'une armée de terre, était bien le général le plus malheureux du monde, aussi ne fit-il pas les affaires de François Ier ; ce que voyant, celui-ci s'empressa d'accourir à la tête de ses gendarmes d'élites.

Cette fois, tous les princes de l'Italie, le pape, les Vénitiens, étaient étroitement ligués avec l'empereur contre le roi; il n'y eut que le duc de Savoie qui favorisât le monarque français, cela, en dépit du plus simple bon sens, et par la cause la plus détestable au point de vue de la Savoie; il prodigua au monarque français ses trésors, ses vivres et le sang de ses sujets; nonobstant ces secours, cependant, après avoir repris Milan, assiégé Pavie durant quatre mois, commis faute sur faute, François Ier courut les risques d'une désastreuse bataille. « On connaît, dit un historien (1), les tristes résultats de cette journée de Pavie, où périrent des milliers de Français, où le roi fut fait prisonnier, et où s'honorèrent également le génie, la bravoure et la courtoisie du marquis de Pescaire (2).

(1) Trognon. *Résumé de l'histoire de Lombardie.*

(2) Dans cette bataille de Pavie, un gentilhomme savoyard, Etienne Courtois d'Arcolière, de la ville d'Yenne, sauva la vie à François Ier, mais ne la sauva point à Bayard; ce chevalier termina dans cette bataille, sa glorieuse carrière.

Tout était perdu en Lombardie pour la France, tout *fort l'honneur !* Dès ce jour, l'Italie trembla : les impériaux étaient ses maîtres.

François Ier, délivré par le traité de Madrid, revint à Paris, où, pour récompenser le duc de Savoie de ses bons procédés à son égard, voulut marier, par procuration, sa fille Marguerite avec le prince de Piémont. Le mariage de ces deux enfants en bas âge, fut conclu à St-Germain-en-Laye, en 1526.

Philippe, cinquième fils du duc Philippe de Savoie, ayant été évêque de Genève, reçut plus tard pour apanage le comté de Genevois et la baronnie de Faucigny. S'étant attaché au service de France, il y fut créé duc de Nemours en 1528; dès ce moment et durant 150 ans, le Genevois et le Faucigny n'appartiennent plus à la Savoie qu'à titre d'hommages; les fils de ce Philippe ayant fait branche, le Faucigny et le Genevois devinrent dès-lors un état dans l'état, sous la domination de maison de Nemours. « Qui n'a vu monsieur de Nemours dans ses belles années, dit Brantome, n'a rien vu, et qui l'a vu, peut le baptiser partout la fleur de toute chevalerie. »

François Ier, en ce qui le concernait, n'exécuta pas les clauses du traité de Madrid. A peine libre, il essaye de chasser les impériaux de l'Italie, et ne permet plus à son oncle de Savoie de rester neutre entre lui et l'empereur, il veut qu'il se déclare catégoriquement pour l'un ou pour l'autre; après bien de tergiversations, il prend le parti de l'empereur et donne à François Ier, pour raison principale de cette préférence, que son duché de Savoie, n'est qu'un fief de l'empire ; à cette déclaration, le roi procède à la guerre par l'arrestation de l'ambassadeur du duc, le président Lambert. Cependant, le traité de Cambrai conclut cette même année 1529, suspendit les hostilités. Par ce traité, le roi renonçait définitivement au Milanais et au comté d'Asti. Ce comté, que l'empereur donna au duc, mécontenta le roi ; un voyage que Charles III fit à Bologne, pour assister au

couronnement de l'empereur le mécontenta davantage. Bref, un froid glacial régna entre l'oncle et le neveu jusqu'en 1534. En cette année, le roi résolut de reporter ses armes en Italie, de briser le second traité comme il avait violé le premier; il demanda donc, en conséquence, à son oncle, le passage par ses états pour son armée et le somma de joindre ses armes aux siennes, s'il ne veut pas être traité en ennemi.

Indigné de la conduite de son peu respectueux neveu, Charles III eut, dit-on, l'idée d'échanger ses états contre les provinces de Flandre et d'Artois, ce qui n'eut rien changé à sa situation, car ces provinces toutes en plaines, n'ayant aucune position naturelle, le laissait mieux que la Savoie à la merci de son ennemi (1). Toujours irrésolu, Charles n'a d'autre espoir que de maintenir sa neutralité; toutefois, s'il doit prendre un parti, il prendra celui de se joindre à l'empereur.

Zélé catholique, il adopte les idées espagnoles, en fait de religion; à cette époque, les principes de Luther étaient tolérés en France, tandis qu'ils étaient poursuivis dans toutes les terres de l'empire.

En cette année, 1534, la sainte chapelle de Chambéry fut incendiée, mais le Saint-Suaire ne le fut pas; tous les évêques vinrent constater ce miracle dont on parla beaucoup.

A Genève, deux partis se disputaient la prépondérance, les *Eignots*, du mot allemand *eignossen* (alliés) (2), l'autre, les partisans du duc, *Mamelus* ou Mamelucks, c'est-à-dire esclaves d'un tyran. Le premier de ces partis tirait son nom de son alliance avec les cantons; quant au second, il tirait le sien

(1) Ludovico della Chiesa affirme que Fernand de Gonzague conseillait à Charles-Quint de faire un désert de la Savoie, afin de détruire tout rapport entre la France et l'Italie; on devait, selon M. Beauregard, retirer les habitants et les bestiaux de cette contrée, puis en brûler les villes et les villages. Nous ne pensons pas que jamais pareille idée ait pu germer dans une tête saine; à ce compte, il faudrait détruire un tiers de la terre pour empêcher les deux autres de se battre.

(2) « *Eyd*, serment, *gnoss*, participant; le nom de huguenots, donné aux protestants de France, a la même étymologie. » (PICOT.)

de la défaite des Mamelucks, par Sélim, sultan des Turcs, en 1516 ; ce corps d'Ottomans combattit vaillamment pour la défense de Touman-Bey, sultan d'Egypte ; mais malgré leur valeur, ces courageux esclaves furent tous massacrés ; ce massacre ayant fait grand bruit en Europe, on donna le nom de *Mamelus* à tout satellite de Tyran.

Ces deux partis, acharnés l'un contre l'autre, n'étaient pas seulement des antagonistes politiques, ils professaient également deux religions différentes. Les *Eignots*, qui protestaient contre le duc, étaients protestants ; les Mamelus, catholiques ; les uns suivaient la bannière de Luther, les autres celle du pape. Quoique le plus fort, puisqu'il possédait trois syndics sur quatre, le parti des *Eignots* était réellement le plus recommandable par ses vertus, par les actes d'abnégation de ses membres ; *Berthelier* mourut vraiment pour la liberté de Genève ; jamais on ne vit de faux témoins dans ce parti qui préluda dignement à l'émancipation de sa patrie.

Les Genevois avaient chassé le vidomme du duc ; depuis peu de temps ils exécutaient eux-mêmes leurs criminels ; le feu des inimitiés était grand ; mais des conventions particulières donnaient toute liberté aux deux partis, quand un incident vint les aigrir davantage.

François de Terni, seigneur de Pontvert, l'un des Mamelus les plus exaltés et le chef d'une compagnie de nobles qu'on nommait les *gentilshommes de la cuiller*, François de Terni, arrive un jour de grand matin à Genève, il entre par la porte de la Corraterie qu'il trouve ouverte, et traverse la ville pour se rendre à Nyon ; mais la porte St-Gervais étant encore fermée, il tempête contre le concierge et, celui-ci arrivant, il lui donna un soufflet et dit, en poursuivant son chemin, que bientôt on n'aura plus besoin à Genève ni de portes ni de concierges. Quelques personnes, témoins de ce fait, en parlèrent dans la ville ; le soir, à son retour de Nyon, le seigneur de

Pontvert est attaqué brusquement; il se réfugie dans un hospice où il est assassiné sous un lit, assassiné par les *Eignots*.

Ce meurtre devait être puni et ne le fut pas; il exalta la fureur des Mamelus et le duc s'en plaignit aux Bernois, sans obtenir d'eux aucune satisfaction; donc, de part et d'autre la fureur était à son comble. Une peste affreuse survint, un débordement de l'Arve, une guerre incessante entre les nobles savoyards et les habitants de Genève, rien ne put abattre le courage des radicaux de la ville; prêts à succomber, ils se relevèrent en 1531 par le secours de onze mille Suisses. On fait un traité de paix à St-Julien, traité par lequel, pour sûreté des conditions, on force le duc d'hypothéquer le canton de Vaud aux villes de Berne et de Fribourg; on stipule de nouvelles conditions à Payerne, Charles-Quint revendique Genève comme ville de l'empire pour la donner au duc; mais Genève, avec le secours des *dix cantons*, résista à l'empereur; dorénavant Genève sera une ville protestante, Genève sera une ville suisse.

En 1534, l'évêque de Genève, Pierre de la Baume, n'avait pas seulement perdu l'ancien pouvoir temporel, mais encore il avait perdu toute, ou presque toute son influence spirituelle. Ce fut pour chercher les moyens de reconquérir ses prérogatives qu'il se rendit au mois de juin à Chambéry, pour s'entendre avec le duc de Savoie. Le prince écoute le prélat qui jure par Dieu de la réussite, parce qu'il a des intelligences dans la ville; mais il lui faut des troupes; Charles lui donne 1,200 hommes, sous le commandement de Jean-Jacques de Médicis; suivi de son monde, l'évêque s'avance vers Genève; près de Varay, il est attaqué par quelques compagnies françaises, envoyées par François Ier, qui, sous prétexte de secourir Genève, veut s'approprier cette ville; mais les compagnies françaises sont battues par les Savoyards qui, à leur tour, dans la nuit du 30 au 31 juillet, vinrent échouer devant les portes de la ville qu'ils s'apprêtaient à traiter en pays conquis.

Ce fut à la suite de cette tentative que le conseil de Genève prit l'importante résolution de démolir tous les faubourgs de la ville, afin de la mieux fortifier; les faubourgs que l'on sacrifia renfermaient une population de six mille deux cents ames !

Voyant le mauvais succès de son entreprise, l'évêque excommunia Genève et transféra son évêché à Annecy.

Au mois de février 1535, François Ier, qui avait rassemblé une puissante armée à Lyon, armée destinée à reconquérir le Milanais, avait envoyé sommer le duc de lui donner les comtés de Nice, d'Asti, Verceil et le Faucigny, qu'il prétendait lui appartenir comme héritier de Louise de Savoie, sa mère. Indépendamment de ces restitutions, le roi exigea qu'il lui livrât passage à travers ses états et qu'il se déclarât ouvertement pour lui, contre l'empereur; à toutes ces demandes, Charles III répondit d'une manière assez évasive par l'organe de ses jurisconsultes. Or, pendant que ces pourparlers avaient lieu, les Bernois, d'accord avec la France, s'emparaient du pays de Vaud, de Gex et du Chablais, depuis la Drance jusqu'aux portes de Genève; les Valaisans, entrés dans la confédération, prenaient toutes les hauteurs de cette dernière province, et les Fribourgeois, le comté de Romont. Bientôt, tandis que Charles III restait tranquillement à Turin, retranché dans son système de neutralité, l'amiral Chabot s'empare aussi de la Bresse et de la Savoie presque sans coup férir, puisqu'il n'y avait ni places fortes, ni troupes dans ces deux provinces. Ainsi, nulle place ne résista en deçà des monts; Montmélian fut vendue à l'armée française par son commandant, le Napolitain *Chiamonte*. Bourg, Ambérieux, Belley, Chambéry se rendirent : tout ce que le duc possédait de troupes en Savoie était alors cantonné aux environs de Genève pour faire la petite guerre et empêcher les vivres d'entrer dans cette ville.

A propos de cette conquête, réellement étrange, par le peu

de sang qu'elle coûta, n'oublions pas la glorieuse résistance des *Tarins*.

Toutes les villes de Savoie avaient été forcées de prêter serment au roi de France par l'organe de leurs conseils, seule, la Tarentaise refusa d'obéir; ayant appris que les gendarmes du comte de St-Paul s'étaient emparés de Conflans, sept à huit cents montagnards de cette province s'arment à la hâte et attaquent les compagnies françaises; après un combat de plusieurs heures, les Français sont mis en déroute; laissant quelques-uns des leurs à la garde de Conflans, les montagnards s'avancent à marche forcée sur Chambéry, surprennent cette ville et en chassent la garnison. Le comte de St-Paul, ayant amené de nouvelles troupes du Dauphiné, poursuivit les Tarins, força le passage de Briançon et saccagea la Tarentaise.

Notons que si toutes les provinces de la Savoie avaient imité l'exemple de la Tarentaise, cette conquête n'aurait sans doute pas eu lieu.

A l'approche des Français qui s'avançaient sur le Piémont, Charles III pense à mettre Turin en état de résister; mais Antoine de Lève, gouverneur espagnol de Milan, le dissuade de ce projet en cherchant à lui prouver que Turin ne pourrait jamais soutenir un siége; d'après les conseils de Lève, le duc rassemble le peu de troupes qu'il possède et se rend sur le sol autrichien, laissant au général espagnol le soin de défendre ses états, ce que celui-ci ne fit point, ou si faiblement, qu'il n'empêcha pas une seule place de tomber au pouvoir du roi. Enfin, le duc reprend courage, il assiége les Français dans ses propres villes et tandis qu'il veut épargner les maisons de ses sujets, les ennemis les démolissent; de concert avec l'espagnol, il reprend Fossan et assiége les Français dans Turin; le siége traîne en longueur; pendant ce temps, Charles-Quint revint d'Afrique où il était allé replacer Muléassan sur le trône de Tunis. L'armée espagnole est nombreuse et vaillante; mais

l'empereur, au lieu d'aider son allié, le duc de Savoie, à chasser les Français du Piémont, l'empereur préfère aller attaquer la Provence : cette province lui résiste; il y perd plus de la moitié de son armée ; fatigué, il va se reposer à Madrid, laissant le marquis de Guast s'arranger comme il l'entendrait en Italie.

Charles III était vraiment un prince bien malheureux ; une sentence de l'empereur lui enlève le marquisat de Montferrat sur lequel il avait des droits incontestables ; il perd sa femme Béatrix et l'un de ses enfants âgé de dix ans, qu'il adorait ; il est balloté entre l'Autriche et la France et ne possède plus, en 1538, que les villes d'Aoste, de Verceil, de Coni et de Nice.

En considérant attentivement tout ce qu'ont fait François Ier et Charles-Quint dans leur lutte, on voit qu'ils s'étaient appauvris tous les deux, qu'ils perdirent beaucoup de l'estime de leurs sujets dont ils prodiguèrent inutilement et le sang et l'argent. Ces réflexions, que tous les historiens ont faites, ces deux potentats se les firent probablement aussi, puisqu'ils voulurent en finir de leur plein gré ; pour ce faire, ils eurent recours au pape, Paul III ; ce pontife assigna Nice pour le lieu des conférences ; les trois monarques se rendirent dans cette ville au commencement de juin 1538.

Le souverain pontife, arrivé le premier au congrès, flatte Charles III pour obtenir de lui la forteresse de Nice, disant qu'il la rendrait après le congrès ; Charles-Quint arrivé, ne se contente pas de la forteresse, il veut la ville, comme garantie pour sa personne ; François Ier demande aussi la ville de Nice à son oncle, et promet de lui rendre, en échange, quelques places importantes ; tous trois circonvenaient le duc et tous trois paraissaient mécontents de lui ; Ne croyant plus à leurs promesses, Charles III garda Nice et bien lui en prit ; l'empereur ne voulant point donner l'investiture du duché de Milan au roi pour le duc d'Orléans, il n'y eut rien de fait, rien de convenu qu'une trêve qui devait durer dix ans, dix ans de

statu quo, durant lesquels Charles III voyait ses états envahis par les sbires de ces deux grands oppresseurs. *La trève de Nice* ne changea donc rien à la position du malheureux duc de Savoie.

En 1541, Charles se rendit à la diète de Ratisbonne pour y obtenir justice des Bernois et des Valaisans; mais ne pouvant défendre ses droits par la force, il est à peine écouté de leurs majestés ses *chers cousins*. Pourtant, on condamna les Valaisans et les Bernois à lui rendre ses terres; mais, faute de moyens coërcitifs, tout resta encore dans le *statu quo*.

Voyant les Bernois étendre leurs conquêtes en Chablais, les Valaisans s'étaient hâtés de mettre des garnisons dans les villes d'Evian, de St-Gingolph et de St-Maurice, où ils conservèrent le culte catholique. Les Bernois, depuis 1536, étaient les tranquilles possesseurs du Chablais. Thonon, chef-lieu de bailliage, eut une chambre bailliviale, dont les douze assesseurs furent choisis parmi les notabilités du pays.

Quoique les Bernois eussent promis aux habitants du Chablais de leur laisser le libre exercice du culte catholique, ils ne se privèrent pas néanmoins d'envoyer dans cette province des prédicateurs de la religion réformée; *Farel* vint exprès de Genève pour *protestantiser* Thonon, en compagnie de Christophe Fabry, dit *Lambertet*. Le lendemain du jour où Farel prononça son premier sermon, le prieur des Augustins de Thonon, se mit à composer une comédie dans laquelle il faisait dire à Farel des choses de la plus ébouriffante naïveté; Farel, se voyant en butte au ridicule, s'en retourna à Genève; mais la garnison bernoise se prit de colère contre le prieur, et celui-ci dut se hâter d'aller à Genève se jeter aux pieds de Farel et le supplier de revenir à Thonon.

Cependant la population de cette ville et des environs, tenait la religion réformée pour un culte damnable. Des séditions éclatèrent; le clergé séculier et régulier de Thonon dut compa-

raître devant les commissaires et les ministres de Berne ; après force discussions théologiques que nous nous gardons bien de rapporter ici, les réformés, étant les plus forts, se donnèrent raison et le sénat de Berne ordonna d'abattre, dans tout le Chablais, les insignes du culte catholique. Voici l'édit publié par LL. EE. de Berne :

« 1° Qu'on administrerait, dans le Chablais et pays de nouvelles conquêtes, que les deux seuls sacrements de baptême et de la cène.

2° Que les ecclésiastiques romains, qui embrasseraient la réforme, conserveraient, à vie, la jouissance de leurs bénéfices.

3° Que les capitaux et les biens-fonds, légués aux églises, par des fondations, seraient restitués aux familles desquelles ils provenaient en origine.

4° Que chaque ecclésiastique religieux ou religieuse était autorisé à se marier.

5° Qu'on ne célébrerait d'autres fêtes que les dimanches, Noël, la Circoncision, l'Annonciation, soit l'incarnation et l'Ascension du Seigneur ; défendant, en outre, très-expressément, toutes cérémonies du culte romain, et spécialement de ne jamais sonner les cloches pour les morts et pour les orages ou mauvais temps, sous peine de dix florins d'amende pour les hommes et de cinq pour les femmes (1). »

Cet édit est plein de sagesse : de l'avis des catholiques eux-mêmes, les commissaires bernois, chargés de mettre cet édit en exécution, le firent avec beaucoup de modération.

La trève de Nice venait d'être rompue. Les impériaux et les Français arrosèrent encore de leur sang, les plaines du Piémont; en 1542, ce malheureux pays, du plus malheureux prince, subit toutes les horreurs de la guerre, sans être pour

(1) Grillet. Article Chablais.

rien dans la querelle des deux plus grands oppresseurs de la chrétienté. Les fastes piémontaises célèbrent à l'envi la défense vigoureuse des habitants de Coni contre les troupes de l'amiral d'Annebaud.

François I[er], qui avait déjà tant fait de mal à Charles III, qui lui avait déjà ravi ses états, voulut encore lui ravir Nice. Pour arriver à ce résultat, non-seulement le roi employa le parjure et la trahison, mais encore le roi très-chrétien se fit renégat; il ne rougit point de s'allier avec l'amiral turc, *Hariadan Barberousse.*

Le cinq juillet 1543, une flotte de deux cent voiles turques et françaises débarqua ses troupes au port de Ville-Franche et le lendemain, Nice, cernée de toute part, fut sommée de se rendre. André Oudinet de Montfort, gentilhomme savoyard, commandait dans cette place à tous les soldats restés fidèles au duc de Savoie; à la première sommation, Oudinet répondit : *qu'on s'était mal adressé à lui pour rendre la place, parce qu'en son nom il s'appelait Montfort, qu'en ses armes il portait des pals et que sa devise était : il me faut tenir; et que par toutes ces considérations, il ne fallait attendre de lui qu'une vigoureuse défense* (1).

Cette noble réponse courrouce les généraux Turcs et Français. Aussitôt deux mille boulets sont lancés contre les remparts de Nice; après quoi, Barberousse, envoie un second parlementaire reçu au cri de : *vive Savoie!* Enthousiasmés par l'exemple de leur chef, la garnison et les habitants, préparent dans la citadelle tout ce qui est nécessaire pour soutenir un long siége. La ville bientôt démentelée après une canonnade qui dura quarante-sept jours sans interruption, les assiégeants lui donnèrent, le 22 août, un assaut général; une sortie faite à propos leur tue beaucoup de monde; rentrés en

(1) Guichenon, t. 2.

bon ordre dans le château, les Niçards sont décidés à mourir plutôt que de se rendre (1).

Les assiégeants bombardaient le château quand ils aperçurent de loin la flotte de Doria, le commandeur des galères de Gênes; cette flotte portait, avec quelques compagnies autrichiennes et espagnoles, Charles III et toutes les troupes que ce prince avait pu lever à Coni, Aoste et Verceil. Découragés par la longue résistance de la place et du château, les assiégeants ne pensent pas pouvoir résister à de nouvelles forces : ils se retirèrent derrière le Var (2). Ce fut une belle journée pour le duc de Savoie et pour ses fidèles défenseurs, que le jour où ce prince fit son entrée dans les ruines de Nice! Citoyens, princes et soldats, tous se comblaient de bénédictions! Cette fois, le sort fut propice à Charles III; car si les impériaux avaient pu mettre les pieds dans le fort, ils ne le lui eussent pas rendus; c'était l'ordre donné par Charles-Quint; Charles-Quint ne valait pas mieux que François Ier qui, pour posséder Nice, n'avait pas craint d'allier les lys au croissant, pas mieux que Barberousse, qui venait d'enlever 30,000 personnes sur les côtes d'Italie pour en faire les chiourmes de ses galères, ou pour les traîner en esclavage en Asie.

L'estime du prince et une médaille frappée en leur honneur, furent les seules récompenses que reçurent les courageux défenseurs de Nice.

C'était une fatalité. Charles III, venait de reprendre, après beaucoup de peine, de sang répandu, deux ou trois de ses villes, quand la bataille de *Cerisole*, gagnée par les Français, vint de nouveau remettre toutes ces villes reconquises sous leur do-

(1) Une femme du peuple, appelée *Catherine Segurana*, surnommée *Malfaccia*, c'est-à-dire *la Laide*, enleva sur la brèche une enseigne turque. Les Niçards élevèrent une statue à cette héroïque femme; on lisait encore l'inscription gravée sur le piédestal il n'y a pas longtemps.

(2) Le jour où Barberousse leva le siége de Nice, quatre de ses galères furent coulées bas dans le port de Ville-Franche, par un violent ouragan. Il fut impossible de sauver les malheureux rameurs de ces chiourmes, enchaînés sur leurs bancs; ces forçats étaient tous des prisonniers chrétiens.

mination. Enfin, le 14 octobre 1544, les Français et les impériaux signèrent la *paix de Crépi.*

Par cette paix ou plutôt par ce traité, il fut convenu que Philippe d'Orléans, fils du roi, épouserait, en 1546, la fille de l'empereur, qui recevrait pour dot le duché de Milan et les Pays-Bas; que, par le fait de cette dot, Philippe d'Orléans deviendrait le vassal de l'empire; que le roi renoncerait à tout jamais au royaume de Naples, et que le duc de Savoie recouvrerait tous ses états, à l'exception de Pignerol et de Montmélian, gardées par la France, comme places de sûreté.

Ces conditions furent maintenues, mais, nous le répétons, elles ne devaient avoir cours qu'en 1546; or, en 1545, le jeune duc d'Orléans mourut; ce *statu quo* se prolonge et François Ier meurt. Henri II, son fils, ne se croyant point engagé par le *traité de Crépi,* garde tous les états de Savoie; l'empereur continue jusqu'à la fin de 1551 de ravager, de concert avec les Français, les malheureuses villes et les non moins infortunées campagnes du Piémont.

Henri II visita ses états de Savoie et de Piémont en 1548; bien reçu à Chambéry, il n'y eut pas de spectacle étrange cependant; mais à St-Jean-de-Maurienne les chasseurs d'ours l'amusèrent infiniment. Nous allons laisser parler le maréchal de Vieilleville, témoin occulaire; nous lisons dans ses *Mémoires :*

« Il fust prié par l'évesque et par les habitans de les honorer de quelque forme d'entrée, et l'asseurèrent de lui donner le plaisir de quelque nouveauté qui le contenteroit, et qu'il n'avoit encore jamais veue. Sa Majesté, pour ne perdre sa part de ceste nouvelle invention, à lui toutefois incogneue, les en voulut bien gratiffier, et se présenta le lendemain à la porte de Maurienne en équipaige assez royal pour une telle ville, accompagné des Princes et Seigneurs de sa suicte, semblablement de toute sa maison, et entra soubs le poisle à lui préparé.

Mais comme il eut marché environ deux cents pas en belle ordonnance, voici une compaignie d'hommes vestus de peaux d'ours, testes, corps, bras et mains, cuysses, jambes et pieds, si proprement qu'on les eust pris pour ours naturels, qui sortent d'une rue le tambour battant, enseigne déployée, et chacun l'espieu sur l'éspaule, et se vont jetter entre le Roy et sa garde de Suisses, marchant quatre par rang, avec un esbahissement très-grand de toute la cour, et du peuple qui estoit par les rues, et amenèrent le Roy qui estoit merveilleusement ravy de veoir des ours si bien contrefaicts, jusques devant l'église, qu'il mit pied à terre suyvant la coustume de nos Roys pour adorer : auquel lieu l'attendoit l'évesque et le clergé avec la croix et les reliques en forme de station, où fust chanté un motet en fort bonne musique, tous en chappes assez riches et autres ornemens.

« L'adoration faicte, les ours dessus-dits ramenèrent le Roy en son logis, devant lequel ils firent mille gambades, toutes propres et approchantes du naturel des ours, comme de luycter, et grimper le long des maisons et des pilliers des halles, et, chose admirable, ils contrefaisoient si naturellement, par un merveilleux artifice en leurs cris, le hurlement des ours, que l'on eust pensé estre parmy les montaignes; et voyants que le Roy qui desjà estoit en son logis, prenoit un grandissime plaisir à les regarder, ils s'assemblèrent tous cent, et firent une *chimade* ou salve à la mode de *Chiourme de galère*, tous ensemble, si espouvantable qu'un grand nombre de chevaux sur lesquels estoient valets et laéquests attendant leurs maistres devant le logis du Roy, rompirent resnes, brides, croupières et sangles, et jettèrent avec les selles tout ce qui estoit dessus eux, et passèrent (tant fut grande leur frayeur) sur le ventre de tout ce qu'ils rencontrèrent. Le Roy confessa n'avoir reçu en sa vie autant de plaisir pour une drollerie champestre, qu'il vit alors, et leur fit donner deux mille écus. »

Miné par des chagrins profonds, par une fièvre lente et peut-être aussi par la douleur de voir tant de calamités fondre sur ses peuples, Charles III mourut à Verceil, le 16 septembre 1553; il fut inhumé dans l'église S[t]-Eusèbe de cette ville.

— Claude, bâtard de Seyssel, chancelier de France, le premier, dit la Monnaie, qui écrivit le français avec méthode et netteté; ses principaux ouvrages sont : *Commentaires sur toutes les parties du droit civil; Histoire de Louis XII; La grande monarchie française*. Indépendamment de ces ouvrages, Claude de Seyssel fit paraître plusieurs traductions estimées d'Appien d'Alexandrie, de Diodore de Sicile, de Xénophon, de Justin, etc. Il mourut en 1520.

— Charles de Luzerne, maréchal de Savoie, commandant de Coni pendant le mémorable siége de cette ville, en 1538.

— Anthelme de Miolans, évêque de Valence, surnommé par sa charité, *le père du peuple*.

— Sylvestre de Prié, habile théologien, auteur d'un livre sur l'alchimie et la magie; « c'est lui, dit M. Beauregard, qui, remontrant au pape le danger des nouvelles doctrines de Luther, encore peu connues, eut pour réponse, que Luther était un beau génie et qu'il ne voyait dans tout ce qu'on en disait que jalousie de moines. »

— Symphorien de Champier, Bressan, docteur agrégé à l'université de Paris, auteur d'une *Chronique de Savoie* très-estimée, et d'une *Histoire du chevalier Bayard*.

— Claude de Dortans, Bressan, baillif de l'ordre de S[t]-Jean-de-Jérusalem, célèbre par sa défense dé l'île de Goze contre les Turcs, en 1565.

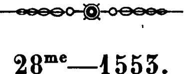
— Jacques Pelletier, d'Annecy, mathématicien, poète et orateur. Il est le premier qui publia les régles de la prononciation et de l'orthographe française.

— Michel Tripier, de Chambéry, fameux dialecticien. Il soutint une discussion treize heures de suite, en Sorbonne,

devant les députés polonais, envoyés pour offrir la couronne de Pologne à Henri III. Les députés furent tellement émerveillés de ses talents, qu'ils voulurent l'accompagner jusque dans son couvent en portant des palmes devant lui.

— Gui Furbity, de Montmélian, dominicain, antagoniste de Farel, publia contre les dogmes de Calvin plusieurs écrits estimés au temps où ils parurent.

— Pierre Ponte, de Lombriasque, grand-maître de Malte, en 1534. Il remplaça Villiers de l'Ile-Adam.



28me—1553.

EMMANUEL-PHILIBERT, surnommé *Tête de fer* ou *le Prince à cent yeux*.

(RÈGNE 27 ANS.)

Né au château de Chambéry, le 8 juillet 1528, il eut pour précepteur Louis de Châtillon Musinin et Baptiste Provana, deux seigneurs plus distingués encore par leur mérite personnel que par leur naissance.

Les malheurs de la maison de Savoie sont pour ainsi dire finis; de ce règne date l'ère de la régénération, de l'affermissement de la maison de Savoie et du pouvoir absolu; nous affirmons que dès ce règne le corps des notables, qui balança si souvent la volonté des princes dans le cours des règnes précédents, les *états-généraux*, ne furent plus assemblés (1).

Seul des neuf enfants de Charles III, Emmanuel survécut; il était si faible de complexion à sa naissance, que les servan-

(1) Les sénats de Savoie et de Piémont leur furent substitués.

tes de la duchesse, sa mère, lui soufflèrent longtemps dans la bouche pour lui donner un peu de respiration et lui rendre la vie. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il reçut une éducation toute différente à la mort de son frère aîné. Aussi apte aux travaux de cabinet, qu'il l'était aux exercices militaires, à l'étude des mathématiques, ce prince, dont le tempérament paraissait débile, acquit cependant une grande force musculaire par son activité. A l'âge de dix ans Emmanuel-Philibert fit preuve de beaucoup de caractère durant le siége de Nice. Si on en croit ses historiens, on lui devrait la conservation du château de cette place (1). A l'âge de dix-sept ans, il part, suivi de quarante gentilshommes, pour aller demander du service à Charles-Quint. Ce monarque, alors à Gênes, fut émerveillé des connaissances et de l'esprit d'Emmanuel-Philibert; il l'emmène en Afrique afin qu'il fît ses premières armes. A son retour en Europe, il le fait combattre à ses côtés à la bataille d'Ingolstadt, à celle de Muhlberg, au siége de Metz; donnant partout des preuves de bravoure, de capacité militaire, Charles-Quint ne tarda pas à lui confier le commandement de ses armées; à l'âge de vingt-cinq ans, Emmanuel-Philibert était inspecteur-général des troupes autrichiennes et gouverneur des Pays-Bas, après avoir été quartier-maître de la garde noble à cheval, puis commandant de la gendarmerie en Piémont, sous Ferdinand de Gonzague.

Emmanuel-Philibert était aussi courroucé contre le roi de

(1) « Le bruit se répand que l'empereur veut s'emparer du château; la garnison s'agite, les soldats se saisissent du jeune prince comme d'un palladium, l'emportent en triomphe sur leurs épaules, lèvent les ponts et ferment les portes : cela fait, le gouverneur et les chefs se consultent avec le baron de Lullin sur ce qu'il convient de faire dans cette critique conjoncture. Pendant le débat dans la chambre du conseil, Emmanuel-Philibert aperçoit le modèle, en bois, qu'on avait fait du château, se le fait apporter et s'écrie : *nous sommes vraiment bien empêchés de nous résoudre; car, puisque nous avons ici deux châteaux, donnons celui qui est en bois à ceux qui veulent entrer céans et gardons celui où vous m'avez amené et n'y laissons entrer personne.* Cette saillie excite d'abord l'hilarité des soldats; mais bientôt, soldats et chefs, regardent ces paroles comme un oracle qui leur dicte à tous leur devoir. En effet, personne n'entra dans le château, et le pape et l'empereur furent obligés de tenir leurs conférences sous un pavillon au pied des murs. »

(*Histoire d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, par* J.-P. Ducros, de Sixt.)

France qu'il l'était contre son oncle l'empereur, lorsque, en défendant Bapaume, il apprit la mort de son père au mois de septembre 1553 ; puis, peu de jours après, on lui apporta la nouvelle que les oppresseurs de son père venaient de s'emparer de Verceil et d'Ivrée : il lui fallait une revanche.

Charles-Quint s'était retiré dans le monastère de St-Just, en Estramadure, son fils et successeur, Philippe II, continuait la guerre avec la France. Gouverneur des Pays-Bas et général en chef de l'armée austro-espagnole, après avoir fatigué l'armée française par ses marches et contre-marches, dérouté ses généraux par une savante stratégie, le duc de Savoie, à la tête de 60,000 Espagnols, Anglais et Flamands, vint mettre le siége devant le boulevard de Paris, St-Quentin, capitale du Vermandois. L'amiral de Colligni commandait dans cette place, prête à succomber, lorsque le connétable, Anne de Montmorency, accourut pour le dégager à la tête de l'armée française; les forces des deux nations sont en présence, le 10 août 1557 ; Anne de Montmorency fait une faute de manœuvre ; Emmanuel-Philibert en profite aussitôt; rangeant son armée en trois parties, il donne le commandement de l'aile droite au comte d'Egmont, celui de l'aile gauche aux ducs Ernest et Henri de Brunswick, et se réserve le centre.

Mais laissons parler M. Ducros (1) :

« Il va donner le signal du combat, ses officiers veulent l'en dissuader ; mais connaissant leurs secrètes pensées, il leur dit : *Eh bien! pour ma décharge, donnez-moi votre avis par écrit.* Ils s'empressent de le faire, il le reçoit et le met au fond de sa poche ; alors, d'une voix élevée, il s'écrie : *En bataille ; sonnez trompettes !* Puis, se tournant vers les capitaines espagnols : *Messieurs*, reprit-il, *si je réchappe de la bataille, je*

(1) Les sources où M. Ducros, de Sixt, a puisé, sont, *Guichenon; Tonsi*, Histoire spéciale de Emmanuel-Philibert, en latin ; *Robertson*, Histoire de Charles-Quint ; Mémoires du temps, en flamand et en français,

rendrai compte de mon procédé à S. M. I.; si j'y demeure, elle n'aura pas à se plaindre de moi qui aurai payé de ma personne. Tous ses préparatifs faits, toutes ses mesures prises, il s'adresse à son armée et enflamme tous les courages par cette courte et vive allocution : *Soldats, vous avez vaincu à Ingolstadt, remporté les dépouilles opimes à Pavie et Mulhberg ; Térouenne et Hesdin sont tombées sous vos coups; Vétérans de Charles-Quint, vous ne démentirez point aujourd'hui la valeur qui vous a immortalisés dans ces grandes journées. Comte d'Egmont, duc de Brunswick, j'ai votre parole, vous n'agirez que par mes ordres. — Nous jurons d'y être fidèles.* A ces mots à qui dictaient chacun son devoir, Emmanuel-Philibert s'élance l'épée à la main et avec impétuosité sur les ennemis qui d'abord font bonne contenance. Il ordonne au comte d'Egmont de tomber sur l'arrière-garde française avec toute la formidable cavalerie flamande; celle-ci l'attaque en queue et sur les deux flancs; bientôt tout y est en désordre, en un instant la gendarmerie qui faisait la force et l'orgueil des armées française, plie et s'enfuit de toutes parts avec précipitation.

« Cependant de ses regards et de son autorité Montmorency, toujours digne du grand nom qu'il porte, retient encore rangée autour de la bannière de France l'infanterie qui continuait sa retraite en bon ordre; mais quelques pièces de canon avancées rapidement et pointées à propos sur le centre et en tête de ses colonnes serrées, y portent le désordre et la confusion. A la voix d'Emmanuel-Philibert, la cavalerie de Flandre, renouvelant alors ses attaques, charge vigoureusement l'armée ennemie et en rompt les rangs; la déroute est générale; la défaite, complète; et la victoire, gagnée (1).

Le connétable, désespérant de ramener la fortune et ne

(1) C'est ce moment que M. Marochetti a choisi pour représenter Emmanuel-Philibert dans sa statue équestre, statue élevée sur la place St-Charles, à Turin.

voulant pas survivre à un si funeste désastre, se jette, visière baissée, l'épée à la main, au milieu des bataillons espagnols et cherche à vendre chèrement sa vie. A ses coups terribles, à ses armes, Emmanuel-Philibert le reconnaît de loin; il ordonne, et des officiers flamands l'entourent pour le sauver de la fureur des soldats espagnols; couvert de dangereuses blessures, épuisé par la perte de son sang, Montmorency est forcé de rendre au duc de Savoie la glorieuse épée de connétable de France (1).

La noblesse française soutint la réputation de son antique vaillance, fit des prodiges, mais ne put que prodiguer les flots de son généreux sang. Le duc d'Enghien, de la maison de Bourbon, huit cents gentilshommes, huit à dix mille hommes, restèrent sur le champ de bataille. »

Cette victoire, en mémoire de laquelle Philippe II fit construire le château de *Lescurial*, pouvait avoir des suites terribles pour la France; Emmanuel-Philibert voulait lever le siége de St-Quentin et marcher sur Paris; mais Philippe II, arrivé sur le champ de bataille le lendemain, ne voulut point y consentir; il voulut, quoique naturellement pusillanime, endosser la cuirasse et prendre St-Quentin d'assaut; St-Quentin fut pris en effet, mais l'occasion de prendre Paris ne se représenta plus.

Le plan conçu par le duc de Savoie était manqué; sûr de prendre Paris, Emmanuel avait déjà envoyé un corps d'armée pour s'emparer de la Bresse et de la Savoie; Lyon même, où il avait des agents, devait lui être remis. Entravé dans sa marche par Philippe, Emmanuel eut la douleur d'apprendre que l'armée française d'Italie, commandée par le duc de Guise, était venue à marche forcée défendre la Bresse et la Savoie. Le duc de Guise battit les Autrichiens déjà maîtres de cette première province et les força de se retirer en Franche-Comté.

(1) Ce fait forme le sujet d'un des bas-reliefs du monument dont nous venons de parler à la note précédente.

Cependant une seconde victoire remportée à Gravelines, força enfin Henri II à signer la paix de *Cateau-Cambresis*. Principal agent de ce traité, le duc de Savoie en règla les articles avec son prisonnier, Anne de Montmorency. Par ce traité, signé le 3 avril 1559, le duc de Savoie, le roi d'Espagne et le roi de France arrêtèrent qu'on rendrait à ce premier, tous ses états, à l'exception de Turin, Chivas, Chieri et Villeneuve d'Asti, c'était toujours les prétendus droits de la duchesse d'Angoulême, dont il a été question, que le souverain français revendiquait et retenait ainsi. De son côté, Philippe II, devait garder Asti aussi longtemps que les Français resteraient les maîtres des places ci-dessus nommées. Ces conditions arrêtées, deux mariages les cimentèrent; 1° l'union d'Isabelle de France, fille de Henri II, avec le roi d'Espagne; 2° de Marguerite de Valois, sœur du roi Henri II, avec Emmanuel-Philibert : en outre, il fut arrêté que s'il naissait un enfant de ce dernier mariage (1), on rendrait aux époux toutes les places du Piémont retenues par les deux monarques.

Ce fut contre l'assentiment de son conseil, qu'Henri II signa ce traité, appelé par Brantôme, la *paix malheureuse* : Henri II céda cent quatre-vingt-neuf villes fortifiées des Pays-Bas, de la Savoie et du Piémont pour St-Quentin, Ham et le Catelet. A bien considérer, ces trois villes, si rapprochées de Paris, pouvaient permettre à l'ennemi de s'emparer de cette capitale, dont beaucoup d'habitants s'étaient déjà enfuis dans l'intérieur du royaume, dans la crainte d'un siége. Henri II, fit donc preuve de bon sens en cette occasion.

Parti de Bruxelle pour aller épouser Marguerite de Valois à Paris, Emmanuel-Philibert y fut bien reçu par le roi; ce souverain était si charmé de faire ces deux mariages à la fois, qu'il crut devoir donner un tournoi en l'honneur de ses hôtes

(1) Marguerite de Valois avait trente-six ans, lors de ce mariage, dix ans de plus qu'Emmanuel-Philibert.

augustes. Ce tournoi eut lieu à la porte des Tournelles. Henri II, voulant être l'un des tenans avec les ducs de Ferrare, de Nemours et de Lorraine, il courut visière levée contre le comte de Montgoméry. Ce dernier pique des deux et brise sa lance contre la cuirasse du roi; un éclat du bois de cette lance entre dans les yeux du monarque; Henri II meurt quelques jours après des suites de cette blessure.

Ce tournoi fut le dernier que l'on vit en France.

Revenu dans ses états, où le comte de Chalant l'avait précédé à Chambéry, pour prendre possession en son nom, Emmanuel-Philibert trouva l'administration dans l'état le plus déplorable. Le budget général de toutes les recettes, ne s'élevait pas à 200,000 écus. Le comté de Genevois, qui partageait la Savoie en deux parties, bien administré par les intendants du duc de Nemours, qui résidait en France, rendait à lui seul cette somme. Du reste, le Chablais appartenait toujours aux Bernois et aux Valaisans, la religion réformée se prêchait partout en Savoie; toutes les places de cette province, ainsi que celles de la Bresse étaient démentelées; il n'est pas jusqu'aux joyaux de la couronne, qu'Emmanuel-Philibert ne retrouvât entre les mains des usuriers.

En général, le peuple regrettait la domination française, parce que cette nation donnait beaucoup plus d'aliment au commerce; la noblesse, toujours partagée entre les hautes et petites baronnies, semblait vouloir retourner à l'indépendance dont elle avait joui dans le moyen-âge : *chacun pour soi*, *chacun chez soi*, était sa devise : *noblesse n'obligeait plus*. Enfin, le souverain ne retrouva partout sur son chemin, que le brigandage et la vénalité; l'or avait en ce temps là un prix relatif énorme, par la raison qu'on pouvait plus facilement le soustraire, le cacher ou l'emporter.

Pendant un séjour d'un an qu'il fit à Nice, Emmanuel fut aussi reconnaissant que généreux pour cette héroïque cité qui

lui avait été aussi fidèle qu'elle l'avait été à son père; les 500,000 écus d'or qu'il reçut pour sa part de la rançon des prisonniers de St-Quentin, furent dépensés à relever les fortifications de cette ville, à récompenser de vieux soldats fidèles à son parti. Quant aux personnes qui avaient précédemment abandonné son drapeau, il ne les chagrina nullement, mais les éloigna des affaires; il disait à ce sujet : *qu'il n'avait point de raison de se fier en eux en sa prospérité, puisqu'ils l'avaient abandonnés dans ses disgraces.*

Or, tandis qu'une révolte donnait dans les Pays-Bas de l'occupation à Philippe II, tandis qu'en France huguenots et ligueurs se déchiraient à belles dents, Emmanuel-Philibert ressaisissait les villes de Turin, Chivas, Chieri et Villeneuve d'Asti; toutefois, les Français, en quittant le Piémont qu'ils avaient gardé vingt-trois ans, les Français gardèrent la vallée de Pignerol afin de pouvoir rentrer en Italie lorsqu'ils le voudraient : le duc de Savoie n'avait plus alors son armée de St-Quentin pour le faire respecter.

Guichenon raconte que lors du séjour qu'Emmanuel-Philibert fit à Nice, la cour étant allé se divertir à Ville-Franche, on vit paraître en mer, trois vaisseaux, trois galiotes et trois flûtes qui se disposaient à prendre terre; cette escadre était celle du fameux corsaire calabrais, Ochiali, renégat. Voulant effrayer ou faire prendre le large à ces pirates, le duc fit pointer sur eux deux couleuvrines en attendant des secours de Nice; mais les couleuvrines ne les effrayèrent point; ils prirent terre : cinq cents arquebusiers les combattirent d'abord, ils furent mis en fuite par les Turcs; ce que voyant le prince, il les rallia et, suivi de ses gentilshommes, il combattit bravement à leur tête. Dans cette action, où il eut été fait prisonnier sans le baron de Lullin, Emmanuel perdit quarante soldats et trente de ses gentilshommes. Un grand nombre de prisonniers ayant été faits par les pirates, le prince les racheta pour la somme de

douze mille écus. Le corsaire, avant que de se rembarquer, demanda la permission de présenter ses respects à la duchesse; comme on ne pouvait lui refuser cette faveur, on fut la prévenir; en apprenant cette singulière galanterie d'Ochiali, Marguerite de Valois changea de costume avec la comtesse de Raconis, et ce fut à cette dernière que le corsaire débita, devant toute la cour, ses compliments emphatiques.

Vers ce temps, les sectaires de Vaux, des vallées de Pragelas, de Luzerne et de St-Martin, avaient dépassés les limites qui leur étaient assignées depuis un temps immémorial et prêchaient loin de leurs vallées, ce qu'ils appelaient le culte de la primitive église. Peut-être Emmanuel-Philibert eût-il laissé ces braves gens tranquilles, car il les connaissait pour des hommes industrieux et de mœurs pures; mais c'était Luther et Calvin qui avaient enlevé Genève à son père; pour lui, bon catholique, la réforme marchait à pas effrayants.... D'ailleurs, il pensait d'eux, ce que le chevalier Temple pensait des Arméniens : qu'ils étaient moins une secte, qu'un parti dans l'état.

Quelques hostilités avaient déjà eu lieu, quand le duc se décida de faire marcher contre les Vaudois un corps de troupes commandé par Philippe, bâtard d'Achaïe. Arrivé dans les vallées, le bâtard eut à faire une guerre insolite; les Vaudois se voyant sérieusement attaqués, cachèrent leurs femmes, leurs vieillards et leurs enfants dans des cavernes connues d'eux seuls et, faisant jouer la mine, ils lançaient ainsi d'énormes blocs de rochers lorsque les troupes s'approchaient. Cette guerre dura près d'un an; lassés tous deux à la fin, les sectaires et les catholiques firent la paix à la condition que ces premiers renverraient leurs *barbes* les plus turbulents; ces prêtres, pour procurer le repos à leurs frères, partirent eux-mêmes sans se faire prier, sous des costumes de pâtres ou de muletiers; tous ces *barbes* exortèrent une dernière fois leurs ouailles et prirent le chemin de Genève ou de l'Allemagne.

Plus politique que son père, on aime à voir Emmanuel-Philibert renoncer à l'héritage des Lusignan, c'est-à-dire au royaume de Chypre; en vain Soliman II, empereur des Turcs lui offrait-il de le mettre en possession de ce royaume, s'il voulait joindre ses armes aux siennes pour combattre les Vénitiens, Emmanuel refusa *de joindre la croix de Savoie au croissant;* Venise était grande : en se faisant un titre de désintéressement auprès d'elle, le duc de Savoie se donnait des alliés puissants dans toute l'Italie, indépendamment de Venise elle-même.

Nous avons eu quelquefois occasion de parler des marquis de Saluces, avec lesquels, depuis quatre cents ans, luttèrent si souvent les comtes de Savoie et les princes d'Achaïe; en 1563, le dernier des marquis de cette famille illustre, avait cessé d'exister; réuni à la France depuis de longues années, ce marquisat ne fut point évacué par les Français, lors de leur départ du Piémont. Pour Emmanuel-Philibert, Saluces appartenant à la France, c'était toujours les Français en Piémont, puisqu'il existe un passage praticable entre la vallée de Saluces et la France par un défilé assez large des hautes Alpes. Maître de Saluces, les montagnes de la Savoie n'étaient plus des remparts pour le roi de France : il n'avait plus besoin de les franchir pour aller en Italie; ce sujet n'est point épuisé.

Nous avons vu la confédération helvétique s'emparer du pays de Vaud, du comté de Romont, de Gex et du Chablais, à peu près vers le même temps où François Ier s'emparait de la Bresse, du Bugey et de la Savoie. Convaincu que le duc, son père, avait eu tort de ne point s'attacher, par une étroite alliance, avec les Suisses, Emmanuel-Philibert céda à tout jamais, par un traité signé à Lausanne, le 30 octobre 1564, céda toute la rive droite du lac Léman aux Bernois, afin de payer les intérêts et les hypothèques existantes, cause de la guerre entre ces derniers et Charles III; on lui remit en

échange le Chablais, le pays de Gex et les bailliages de Ternier et de Gaillard. Ainsi Genève était encore, comme par le passé, enclavée dans les états du duc de Savoie; craintive elle éleva de nouveaux remparts; mais, selon toute probabilité, elle n'eût pas résistée au duc, abandonnée des Bernois comme elle l'était, s'il l'eût autant convoitée que ses prédécesseurs. Emmanuel-Philibert qui craignait les idées de Luther et de Calvin, se contenta de la ceindre d'un cordon sanitaire moral; Calvin prêchait alors dans cette ville. Il la laissa en repos.

Puisque nous en sommes sur ce sujet, disons d'abord qu'un traité fut aussi conclu à Thonon, le 4 mai 1569, entre le duc de Savoie et les Valaisans; les conditions de ce traité furent que ces derniers rendraient au duc, tout ce qu'ils possédaient entre la Drance et St-Gingolph, en Chablais (ancien pays de Gavot); le duc, de son côté, leur cédait tout ce que la Savoie avait possédé autrefois au delà de cette dernière limite, pays que nous connaissons aujourd'hui sous la dénomination de *Bas-Valais*.

Aussitôt rétabli d'une maladie survenue à la suite d'excès de chasse, le duc s'occupa sérieusement de l'amélioration du sort de ses peuples; c'est à ce prince que nous devons les magnifiques Salines de Moûtiers (1) alimentées par la fontaine de *Salins*, située à un kilomètre de cette ville; la citadelle de Turin; les forts de Bourg, en Bresse, de l'Annonciade, près de Rumilly et de St-Alban, entre Nice et Ville-Franche; il réunit l'ordre de St-Lazare à celui de St-Maurice; il érigea la chambre des comptes de Turin et les autres cours souveraines de justice, à peu près telles qu'elles ont existées jusqu'en 1848; le premier

(1) La fabrication du sel dans la province de Tarentaise, dit Grillet, remonte jusqu'au temps des Romains; l'histoire nous apprend que *Veterus*, leur général, ne put parvenir à soumettre les *Salasses*, fidèles alliés des Centrons, qu'en les privant du sel qu'ils tiraient de leur pays. Ce n'est qu'en 1449 que le duc Louis, nomma *Jean Dognaz*, directeur des salines de Tarentaise, sans que l'on sache quels étaient les lieux où l'on fabriquait le sel et les procédés employés alors pour obtenir sa cristallisation; on sait seulement qu'il existait une mine de sel gemme à Arbonne, au-dessus de St-Maurice, détruite par un éboulement de terre.

de tous nos souverains il eut l'idée si simple et si utile pourtant, de faire graver le millésime sur les monnaies d'or, d'argent et de cuivre.

Emmanuel-Philibert avait l'esprit délié; il était un excellent diplomate, et ne négligea rien pour obtenir toute l'influence possible sur les souverains ses voisins; comme Louis XI, il plia la noblesse à ses volontés, ou plutôt il la fit s'abaisser devant le principe monarchique; de son règne date la mort de la féodalité, en Savoie et en Piémont.

Il existait alors dans les états de Savoie plus de vingt ordres religieux différents, sans compter les ordres mendiants; ces riches communautés possédaient la partie la plus précieuse des biens fonds de ce pays, et de ce que l'inaliénabilité de ces mêmes fonds, jointe à mille moyens de s'accroître journellement, menaçait l'état d'une véritable invasion de la part des moines, on s'en plaignait beaucoup. « Même après avoir fait profession, dit M. Costa Beauregard, ces réguliers étaient en usage de recueillir leurs héritages de famille ainsi que les legs pieux de quelques parts qu'ils puissent venir, et il leur était licite d'acheter tous les fonds à vendre. Emmanuel-Philibert déclara, par édit du 20 octobre 1567, les communautés religieuses incapables d'acquérir désormais, non-seulement des fiefs, mais toutes sortes de biens fonds, sans avoir obtenu de lui des lettres de capacité, lesquelles toutefois, ne les dispenseraient point de payer, de vingt ans en vingt ans, la sixième partie de la valeur de ces immeubles, ou indemnité du droit de mutation, dont ils avaient jusque là privé les laïques.

« Il avait ordonné par un autre édit du 2 mars 1563, que les religieux, évêques, abbés, chanoines, n'auraient dorénavant droit à aucune succession directe ou collatérale, les déclarant par le fait de leur profession, inhabiles à succéder et voulant que tous les biens dont ils se trouvaient ainsi frustrés retournassent à leurs plus proches parents. »

Selon nous, par ces mesures, le duc agissait en habile administrateur ; mais il aurait pu, ce nous semble, lancer aussi un édit contre les parents qui jettent leurs enfants dans les cloîtres, quand ces enfants n'ont point de vocation religieuse.

Après avoir rétabli l'institution des juges-mages, abolie par la législation française, Emmanuel-Philibert faisait preuve de sagesse, en maintenant en Savoie les lois françaises sur la rédaction des actes et sur les appellations; jaloux à l'excès de son pouvoir, despote même, ce prince fut du moins conséquent avec son principe d'absolutisme; tous ses actes portent le cachet de la grandeur et de l'utilité générale; soit par orgueil, soit par vanité, il se fit appeler *altesse royale*, c'est vrai, mais il rétablit l'université de Turin et paya princièrement les doctes professeurs qui vinrent à sa voix de toutes les parties de l'Italie, occuper les chaires de cette université; il créa et dota le collége de Chambéry, favorisa tous les établissements littéraires, leur donna des règlements et, plus logique que Louis XIII, il toléra la religion protestante, dans les localités où l'exercice de son culte avait été réservé par le traité de Lausanne.

L'agriculture, cette science essentielle au bonheur d'un état, fut aussi l'objet des soins, nous pourrions dire de la sollicitude du duc de Savoie; c'est lui qui, le premier, fit planter cette immense quantité de mûriers qui couvrent le sol du Piémont, enrichissent ce pays par l'industrie, par la vente de la soie ; le premier il donna l'idée des *canaux d'irrigation ;* le premier aussi, il établit des filatures de laine, des fabriques de drap dans toutes les provinces du duché, payant, selon leur mérite et leur capacité, les maîtres intelligents qu'il appela de l'étranger, pour perfectionner, surveiller ces établissements industriels.

Maître enfin par les armes du Montferrat, principauté sur laquelle, ainsi que nous l'avons dit au règne précédent, les princes de Savoie avaient des droits incontestables, maître

d'Oneille et de Tende qu'il avait acheté, de Pignerol que la France venait de lui rendre (1), le duc fit partout ouvrir des routes, des chemins vicinaux et construire des palais ; le premier de nos souverains, il créa dans le port de Ville-Franche, une marine de guerre, afin de faire respecter le commerce maritime de Savoie.

Comprenant aussi les lenteurs de l'ancien système, nous voulons dire de l'organisation du ban et de l'arrière-ban de l'armée féodale, il se créa une garde de gentilshommes archers, espèce de garde du corps toute composée de Savoyards; il créa, peu de temps après, d'autres corps permanents d'arquebusiers et d'allebardiers; enfin, après l'alliance définitive qu'il signa avec les cantons, en 1576, il prit à sa solde une compagnie de Suisses et créa deux petits corps de cavalerie, l'un de cinq cents hommes en Piémont et l'autre de trois cent en Savoie : car, indépendamment d'un escadron de deux cents hommes d'armes, équipés, cuirassés, selon l'ancien système, ajoutons qu'il organisa des milices d'infanterie à l'instar des légions romaines ; dans chaque mandement il levait une compagnie choisie parmi les propriétaires du pays. Ces contingents devaient se trouver sous les drapeaux au premier appel ; il se montait au chiffre de vingt mille hommes.

Marguerite de Valois était une noble et digne femme, bonne, charitable et douce ; tant de vertus, pourtant, n'empêchèrent pas le duc son mari, d'avoir sept bâtards de diverses maîtresses, sept bâtards richement établis, non sans qu'il en coûta de beaux écus aux contribuables apparemment (2). Ce dérègle-

(1) Henri III, roi de France, à son retour de Pologne, passa par Turin; dans cette ville, le duc de Savoie le recut si magnifiquement, qu'une seule collation coûta 100,000 écus à ce dernier. Charmé de tant de prévenance, le roi, dit l'historien de ce monarque, rendit Pignerol à son emphytrion : *n'était-ce pas Esaü vendant son droit d'aînesse pour des lentilles.*

(2) A propos des maîtresses des souverains de Savoie, M. Beauregard affirme que ces femmes, *n'exercèrent aucune influence dans les affaires publiques et que les substances du peuple, ne servirent jamais à alimenter leur faste, ni à satisfaire leurs caprices.* Ce qui est assez difficile à croire.

ment de mœurs est le plus grand reproche que les historiens font au duc Emmanuel-Philibert ; du reste, disons d'abord, afin de ne pas revenir sur ce sujet, disons, avec M. Costa de Beauregard lui-même, que le successeur d'Emmanuel-Philibert, Charles-Emmanuel, eut dix enfants illégitimes : c'était trois de plus que n'en avait eu son père.

Les Turcs ayant déclaré la guerre aux Vénitiens et attaqué l'île de Chypre, l'Espagne, Venise et la Savoie joignirent leurs galères pour les combattre et gagnèrent la fameuse bataille de Lépante. Dans ce combat, qui eut lieu au mois d'octobre 1571, moururent noblement sur la galère savoyarde, la *Savoisienne,* François de Savoie, seigneur de Raconis et Chabert de Scalengo, comte de Piozasque. Cette fois encore, le duc de Savoie garda le titre de roi de Chypre, mais n'eut pas le royaume.

« Environ ce temps là, dit Guichenon, le cardinal Borromée, archevêque de Milan s'étant mis en chemin pour rendre à pied un vœu qu'il avait fait au Saint-Suaire de Chambéry, à cause de la peste qui avait fait de grands ravages dans tout son diocèse, le duc, pour gratifier ce saint prélat, envoya quérir le Saint-Suaire à Chambéry et le fit apporter à Turin pour abréger le pèlerinage du cardinal. » Une fois à Turin le Saint-Suaire y resta.

Si Emmanuel-Philibert n'avait pris que le Saint-Suaire pour le donner à Turin, la Savoie pourrait se consoler ; mais Emmanuel-Philibert, en quittant Chambéry définitivement pour aller habiter Turin, Emmanuel, disons-nous, enleva à la Savoie, toute son influence, tout son prestige ; que devenait Chambéry sans la cour, les ambassadeurs, le tribunal suprême, la haute noblesse, toutes les immunités d'une capitale ? une ville de province. Sans doute, les bords du Pô sont plus riants, plus fertiles que les bords de la Leysse, peut-être même ce changement était-il exigé par des raisons majeures. Quoi qu'il en ait été, ce fut une ingratitude du prince envers la

mère-patrie; depuis lors, au lieu d'un prince national, la Savoie eut des proconsuls qui ignoraient et ses besoins et son génie : c'était, pour la pauvre Savoie, à la place du bon Dieu, mettre un saint sur l'autel.

Tandis que deux compétiteurs se disputaient le marquisat de Saluces, que la France était en proie aux guerres de religion, la Savoie se relevait de ses malheurs passés, par l'industrie et le commerce que lui donnait une longue paix; mais, malgré l'abandon ou la laissa Emmanuel-Philibert, elle regretta sincèrement ce prince, qui mourut à Turin d'une fièvre qui dura trois jours, causée par une disposition à l'hydropisie, le 30 août 1580.

— Pascal de Nice, auteur de différents ouvrages de diplomatie, de droit et de littérature.

— Jean Gotofred, savant jurisconsulte, évêque d'Aoste; il a publié un recueil des coutumes du duché d'Aoste, rassemblés par ordre d'Emmanuel-Philibert.

— Galcœtte, marquis de Caretto, auteur des plus anciennes tragédies italiennes.

— Claude Mermet naquit à St-Rambert; il vint s'établir à Chambéry où il fut secrétaire ducal.

« Mermet publia en vers, la *Pratique de l'orthographe française*, avec la *Manière de tenir livres de raison*, *coucher cédules et lettres missives*, Lyon 1583. *La grande boutique des usuriers*, etc., Paris 1575, et une traduction de la tragédie de *Sophonisbe*, *reine de Numidie*, etc. Ce qui frappe le plus dans ses ouvrages c'est leur originalité, car il n'y a que fort peu de poésie dans ses vers. Voici un de ses quatrins et une de ses épigrammes pleins de finesse :

« Les amis de l'heure présente
Ont le naturel du melon;
Il en faut essayer cinquante,
Avant d'en rencontrer un bon. »

«Tu dis que tu es gentilhomme
Par la faveur du parchemin;
Si un rat se trouve en chemin,
Tu seras puis simplement homme (1). »

— Jean Menenc, régent du collége de Rumilly, poète original qui publia l'*Image de science fort utile et profitable pour exciter les esprits à l'amour des bonnes lettres et vertus; Dialogue du planan et du montagnard.*

— Marc-Claude de Buttet, de Chambéry, serait, d'après l'auteur du *Traité de prosodie*, l'abbé d'Olivet, le premier qui fit en français des vers mesurés comme ceux des Grecs et des Latins; de Buttet, bien accueilli à la cour de Savoie, publia encore plusieurs autres vol. : *Job*, *Amalthée*. Nous avons dit déjà dans notre introduction que de Buttet est le créateur du mot *savoisien* pour celui de *savoyard*.

29me—1580.

CHARLES-EMMANUEL, surnommé le *Grand*.

(RÈGNE 50 ANS.)

Fils du précédent, né au château de Rivoli, le 13 janvier 1562, il eut pour gouverneurs, outre huit précepteurs, Bernardin de Savoie, seigneur de Raconis, et François Costa, seigneur d'Arignan.

Le surnom de *Grand* qui lui fut donné provient probablement de l'opiniâtreté de son caractère, car il n'a presque jamais réussi dans les conquêtes qu'il a entreprises.

(1) Jules Philippe. *Savoie poétique.*

Pendant que la France était en proie aux factions religieuses, toutes saignantes encore des massacres de la saint Barthélemy, tandis que les ligueurs et les calvinistes (1) se massaient dans le Dauphiné autour de leurs bannières respectives, le duc de Savoie, zélé catholique comme tous ses aïeux, s'emparait pour le pape de l'héritage du seigneur de la Cisterne, et réclamait Saluces du roi de France, afin, disait-il, d'en extirper les huguenots; Henri III, lui ayant refusé ce marquisat, ce fut la haine au cœur contre cette majesté très-chrétienne, que Charles-Emmanuel Ier tourna ses armes contre Genève.

Cette ville avait presque doublé sa population depuis que nous en avons parlé : Italiens, Allemands, Savoyards et Français, tous ceux enfin qui professaient la religion réformée dans des villes catholiques, tous ceux qui voulaient la liberté de conscience, apportèrent à Genève leur industrie ou leur fortune, leur savoir ou leur éloquence; mais ce fut surtout après la nuit de la saint Barthélemy que Genève se peupla. « Une foule de malheureux accourait de toutes les parties de la France pour fuir la persécution; ils étaient la plupart dans la situation la plus déplorable, sans argent, dénués des choses les plus nécessaires à la vie, quelques-uns absolument nus, prêts à mourir de fatigue et de faim; les magistrats et les particuliers se disputèrent le bonheur d'adoucir leurs infortunes: ils les accueillirent comme des frères. » Nous sommes catholiques, mais nous l'avouons, la morale que Calvin venait de prêcher à Genève fut pour beaucoup dans les soins empressés que les Genevois donnèrent à leurs co-religionnaires; les cendres du maître étaient encore chaudes; sa morale sévère et

(1) Montesquieu dit, dans son esprit des lois: « le christianisme est une religion dont le génie populaire tend à renverser les fondements de l'autorité. Quand on s'est établi l'arbitre de sa croyance, on n'est pas loin de s'ériger en juges de ceux qui gouvernent. Une religion anarchique enfante des sujets indociles. »

Avant Montesquieu, Mezerai avait dit: « l'intention des religionnaires, certes, tendait au gouvernement populaire. Leur plan favori était de mettre la France en république, divisée en huit départements ou cercles.

pure n'était pas encore oubliée au moment dont nous parlons, par ceux qui s'en étaient pénétrés (1).

Au règne de Charles III, nous avons dit que Genève, forte de son alliance avec les Suisses, s'était affranchie de toutes servitudes envers la maison de Savoie; mais comme il est naturel de croire ce que l'on espère ardemment, Charles-Emmanuel Ier, jeune homme de dix-neuf ans, voulant bien inaugurer son règne, épia la première occasion qui se présenta pour pénétrer dans la ville rebelle.

Sous le prétexte d'une expédition en Flandre, Charles-Emmanuel avait rassemblé toutes ses forces disponibles aux environs de Genève; ses officiers, disent les historiens genevois, avaient gagnés un certain nombre de bourgeois qui devaient lui ouvrir la porte de Rive à un jour marqué; l'un des complices pourtant, ne jugeant pas que toutes les chances étaient du côté de Savoie, rendit compte de cette trame aux syndics qui firent arrêter les traîtres, et punirent quatre d'entre eux du dernier supplice. Selon Guichenon, voici quelles étaient les troupes à la solde du duc de Savoie autour de Genève : cinq cents Provençaux, douze cents Italiens, quinze cents Suisses, conduits par Jean Chabod, seigneur de Jacob et cinq cents chevaux Savoyards, conduits par le baron de Viry; le tout sous le commandement en chef de Bernardin de Savoie, comte de Raconis.

Les déprédations commises par cette soldatesque aux environs de Genève, pendant un laps de temps assez long, engagea le conseil de la ville à s'adresser au roi de Navarre, alors zélé protestant, afin d'en obtenir quelques troupes ou quelque

(1) Calvin ou Cauvin Jean, fondateur de la secte des calvinistes, naquit à Noyon en Picardie, en 1509. Après avoir fait de bonnes études de droit à Bourges, il alla à Paris publier son livre: *Commentaires sur les livres de la clémence de Sénèque*. Trop ardent dans la discussion de la nouvelle doctrine, il dut quitter Paris et se rendre à Bâle où il publia son fameux livre de *l'Institution chrétienne;* venu à Genève, il en fut chassé une première fois; rappelé en 1541, il mourut dans cette ville en 1564.

argent. Henri de Navarre fit une collecte pour Genève et lui donna en outre un habile ingénieur pour diriger les travaux des fortifications, et, faisant allusion au duc de Savoie, il écrivit au conseil : « que si les circonstances l'exigeaient, non-seulement il enverrait des troupes au secours de Genève, mais encore il n'épargnerait pas sa propre personne pour la défendre. » La reine Elizabeth d'Angleterre et les princes protestants de l'Allemagne ayant envoyés de l'argent à Genève, cette ville était prête à la lutte, quand Charles-Emmanuel, voyant ses projets découverts et craignant de se faire trop d'ennemis, prit le parti de désarmer, « quoique avec une extrême répugnance, dit Picot, et après avoir entamé à ce sujet un grand nombre de négociations avec les Suisses et le roi de France.

Le duc, sauvé d'une maladie sérieuse, *par les prières de saint Charles Borromée*, découvrit, dit Guichenon, « l'inclination de quelques grands seigneurs de sa cour qui, penchant à la nouveauté, bâtissaient déjà de grands desseins sur son sépulcre. » Au nombre des courtisans disgraciés, fut le gouverneur de son *altesse*, Bernardin de Savoie, comte de Raconis.

Après un voyage fait à Nice et en Savoie, le duc partit de Turin pour se rendre à Barcelone, en Espagne, où il épousa Catherine-Michel d'Aûtriche, infante d'Espagne, fille de Philippe II. Ce monarque donna à son gendre l'épée que François Ier portait à la bataille de Pavie. De son côté, le duc fit de grandes largesses aux dames de la cour. « De sorte qu'il ne se faut pas s'étonner de ce qu'a dit un historien : *que le duc fit plus de dépense en ce voyage que ne montait la dot de sa femme.* »

LL. AA. firent un séjour de quatre mois en Espagne, c'est-à-dire qu'ils y passèrent la lune de miel. Embarqués sur les galères de la république de Gênes, elles reçurent, à leur arrivée en Piémont, force compliments et passèrent sous un nombre

infini d'arcs de triomphe; saturé de plaisirs, le jeune duc songea à la guerre.

Henri III, à la suite des barricades de Paris, fut contraint, par le duc de Guise, le chef des ligueurs, plus encore que par le peuple, de sortir de sa capitale pour aller habiter Blois : ce qui équivalait à une déchéance. Dès qu'il eut appris ces événements, Charles-Emmanuel crut le moment opportun pour s'emparer du marquisat de Saluces, afin, disent les historiens, de le soustraire aux huguenots, dont le chef Lesdiguières voulait aussi s'en emparer pour le compte du roi de Navarre : c'était secouer le joug traditionnel où la France tenait sa maison; il est vrai que son beau-père, le roi d'Espagne, lui promettait des troupes pour le défendre s'il était jamais attaqué pour ce fait, comme le pape lui promettait sa bénédiction s'il pouvait s'emparer de Genève. Bref, la campagne eut lieu et le marquisat fut à lui : tout était terminé au mois d'août 1588 (1). Cela fait, le duc de Savoie se mit sur les rangs, en vertu de son titre de prince catholique, pour succéder à Henri III au trône de France; on sait que ce malheureux monarque fut assassiné à St-Cloud par un ligueur fanatique, nommé Jacques Clément.

Cependant Henri de Bourbon, roi de Navarre, le chef des huguenots, convoitait la couronne de France à laquelle il avait plus de droits qu'aucun des prétendants; ne pouvant faire face à tous ses ennemis, il se décida d'envoyer 16,000 protestants de tous pays, faire une diversion sur Genève et paralyser ainsi les opérations du duc de Savoie qui se disposait à lui

(1) « Les places du marquisat de Saluces ne furent point enlevées par surprise comme l'ont écrit quelques historiens français, mais elles se rendirent après des siéges plus ou moins longs. Carmagnole et son château résistèrent plus d'un mois. On y trouva plus de 400 bouches à feu et d'énormes amas de munitions de guerre. Cette place capitula le 28 septembre 1588. Le château de Revel ne se rendit qu'à la fin de novembre et après avoir essuyé 4,000 coups de canon. Château-Dauphin ne fit pas une résistance moins opiniâtre. Melchior de Miolans, comte de Montmayeur, qui commandait au siége de Revel, y fut tué. La seule ville de Saluces se rendit à la première sommation.

(COSTA DE BEAUREGARD.)

disputer la couronne. Ces troupes étaient commandées par Nicolas du Harlai, seigneur de Lance.

Bientôt excités par le Béarnais, les Bernois, les Fribourgeois et les Valaisans, recommencent leurs irruptions sur les terres de Savoie ; en apprenant ces nouvelles, le duc accourt avec une armée de 12,000 hommes. De ce moment et durant toute une année, il se livra plus de cent combats dans le Chablais, le Genevois et les environs de Genève ; on se massacrait, on se pendait sans merci ! tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, protestants et catholiques, prirent et reprirent les places, les bourgs et villes de ces malheureux pays dont Genève était le centre et pour ainsi dire l'enjeu. Thonon, Ripaille, Evian, Bonne, Boëge, Contamine, St-Jeoire, Annemasse, etc., furent pris et repris plusieurs fois. Dans cette lutte où tous perdirent, où nul ne gagna rien, le duc connut enfin la politique espagnole : les troupes que son beau-père lui avait envoyé refusèrent de combattre au pont d'Arve ; au commandement du duc, le chef espagnol répondit : *notre maître nous a envoyé pour secourir votre altesse et non pour l'aider à conquérir*. Cependant, malgré cette défection, il est permis de croire que le duc aurait fini par s'emparer de Genève, si sa mauvaise étoile ne l'eut fait courir trop tôt en Provence.

La Valette était gouverneur de Provence, lorsque Henri III mourut ; les camps étaient bien dessinés dans cette province : ligueurs et huguenots se reconnaissaient aux couleurs. Les ligueurs ayant eu le dessous, une députation des leurs, vint au mois de mars 1590, implorer le secours de Charles-Emmanuel, contre la Valette et Lesdiguières, les généraux d'Henri IV, qu'ils s'obstinaient à n'appeler que *le roi de Navarre*. Cette députation d'ultra-catholiques, déclara au duc de Savoie que, s'il réussissait à les affranchir du joug des huguenots, ils le reconnaîtraient pour leur *comte et seigneur*.

Cette promesse et une prétendue agression de la Valette sur

St-Laurent-du-Var, détermine le duc à faire la conquête de la Provence. D'un autre côté l'Espagne et le pape l'y conviaient puissamment ; c'était une diversion heureuse pour leurs intérêts, et, qui devait sinon anéantir les forces d'Henri IV, du moins les morceler, les empêcher d'agir efficacement.

Donc, avant d'abandonner Genève, ville autour de laquelle il fit construire, pour la contenir, de petits forts garnis d'artillerie ; le duc fit aussi construire quelques galères de guerre sur le lac afin de la mieux resserrer, c'cst-à-dire d'intercepter l'entrée des vivres dans Genève, et donna le commandement des troupes gardant cette ligne de circonvallation à don Amédée, capitaine espagnol ; l'effectif de ces forces était de 14,000 hommes d'infanterie. Mettant ensuite de bonnes garnisons à Barcelonette, ville dont il venait de s'emparer, ainsi que dans les places du marquisat de Saluces, il part à la tête de six mille hommes d'élites, traverse le col de Tende, passe le Var vers le mois d'octobre et, sans rencontrer aucun obstacle, il saute dans la Provence. Antibes, Grasse, Marseille, lui ouvrirent leurs portes; d'autres bourgs, comme Torrette et Mons se rachetèrent du pillage pour vingt mille écus. Laissant St-Tropez et Toulon sur sa gauche, pour courir à Aix, il débloque cette ville où il entre en triomphateur.

Bientôt, pourtant, les soldats Piémontais et Savoyards ne sont plus des libérateurs pour les Provençaux; le duc s'aperçoit de leur mauvais vouloir pour lui ; il attend de l'argent du pape et le pape l'oublie; l'Espagne qui devait lui envoyer huit mille hommes, l'Espagne ne lui envoie pas un seul soldat. Prenant une résolution vigoureuse, Charles-Emmanuel laisse son armée sous la garde de ses lieutenants, vole en Espagne et détermine son beau-père à lui donner quinze galères chargées d'infanterie ; les troupes espagnoles du Milanais sont aussi à sa disposition ; avec ces forces, il s'empare de Berre et de son étang, de Martigues, d'Arles et se rabattant sur Marseille, il s'empare du fort de cette ville : Notre-Dame-de-la-Garde.

Le gouverneur de la Provence, le marquis de la Valette, venait de mourir en brave au siége de Roquebrune; mais le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc et le fameux Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, n'étaient point morts. Ce dernier frappait des coups si inattendus, *si peu stratégiques,* qu'il déroutait les plans du duc de Savoie; aujourd'hui en Piémont, demain en Provence; paraissant partout où on ne l'attendait pas. Ses mouvements, toujours rapides, l'amènent en Savoie, tandis que le duc le cherche en Provence. Don Amédée, apprenant cette apparition, lève le blocus de Genève et vint se faire battre par Lesdiguières, à Pont-Charra, le 6 septembre 1591. Là, le général français tua deux mille cinq cents hommes tant Piémontais, Savoyards, qu'Espagnols ou Italiens, qui, ainsi que cela arrive toujours dans les armées composées de plusieurs nations, laissent les ennemis triompher, plutôt que d'oublier leurs querelles de clocher.

Après s'être rendu maître de S[t]-Jean-de-Maurienne, Lesdiguières partit pour la Provence; de la Provence il revint en Piémont, s'emparant et délaissant toutes les places avec une troupe de cinq mille hommes, annulant ainsi tous les projets offensifs de Charles-Emmanuel et le forçant tour à tour de rappeler ses troupes soit du Piémont, soit du lac Léman; ce qui lui coûta des sommes énormes. Du reste, rien ne se fit de décisif; hors la prise d'Exilles, par le duc de Savoie et celle du château de Cavour, par Lesdiguières, les deux antagonistes ne firent pas autre chose que de commettre force dévastations, au grand préjudice des pauvres laboureurs.

Voyant qu'il ne pouvait devenir comte de Provence, Charles-Emmanuel espère s'emparer de Lyon; le duc de Savoie-Nemours, le maître d'Annecy, du Genevois et de la vallée de Beaufort, était tout à la fois, gouverneur de Lyon pour le roi et l'un des ligueurs les plus ardents; ayant remporté quelques avantages sur Lesdiguières, il s'empara de Vienne et l'on croit

généralement que c'était pour son parent le duc de Savoie, qu'il voulait prendre Lyon où il gouvernait, quand le duc de Mayenne, qui venait d'apprendre toutes ces menées, le fit emprisonner au château de *Pierre-Sise*.

Cependant Henri de Bourbon, roi de Navarre, après avoir gagné la bataille d'Ivry, s'était emparé de Paris. *Paris vaut bien une messe*, *dit-il*, et il se fait catholique; du jour de son abjuration les troubles cessèrent en France et un pouvoir fort, unique, naquit de cette abjuration (1).

Les hostilités continuaient. Lesdiguières et le duc de Montmorency portent leurs armes en Bresse, Emmanuel porte les siennes en Dauphiné. Dans le courant de l'automne de l'année 1597, le duc de Savoie eut l'idée de construire un fort près de Chapareillan, afin de couvrir, de protéger Chambéry; dès que les fondements de ce fort furent achevés, Henri IV se récria. — Laissez-le faire, lui répondit Lesdiguières, j'ai besoin d'un fort à cette place, comme vous n'êtes pas riche le duc de Savoie le payera; mais quand il sera achevé je le prendrai. Ce qui fut dit, fut fait; à peine terminé, le fort Barreaux fut pris par Lesdiguières et depuis ce temps la France le garda, non pour défendre Chambéry, bien entendu. Dans cette campagne de 1597, qui ne donna rien ou presque rien à la France, Lesdiguières s'empara également des châteaux de Charbonnières, de la Rochette et de Chamousset, sans résultat aucun pour les deux nations. Français et Savoyards versèrent inutilement leur sang, pour satisfaire l'ambition ou la vanité de deux princes qui ne savaient pas s'entendre; enfin, lassés, appauvris tous deux, nous voulons dire tous trois, puisque c'était le roi d'Espagne qui faisait battre son gendre, la paix est conclue à Vervins, le 2 mai 1598.

(1) Paris, lors du siége qu'il soutint, en 1590, contre Henri IV, était commandé par ce même dont nous venons de parler; il était duc de Nemours, comte de Genevois, l'un des ligueurs les plus fanatiques; il mourut dans son château d'Annecy, en 1595.

Par ce traité, il fut stipulé que le duc de Savoie pourrait rester neutre entre la France et l'Espagne; le souverain pontife devait décider de la validité de ses droits sur le marquisat de Saluces; il y était dit, en outre, que le duc de Savoie rendrait à la France le château de Berre, en Provence, qu'il détenait encore.

Lorsqu'on réfléchit sur chacun des articles du traité de Vervins, on se demande naturellement pourquoi Philippe II, ne protégeait pas mieux son allié et son gendre, le duc de Savoie; maître du Milannais, le monarque de toutes les Espagnes avait tout intérêt à ce que son gendre gardât le marquisat de Saluces; possédant ce passage des Alpes, celui du Montcenis, du col de Tende et du petit St-Bernard, les Français ne pouvaient entrer en Italie sans l'assentiment du duc de Savoie, sans le sien par conséquent, s'il eût contracté une alliance offensive et défensive avec lui.

Que de tribulations pour les princes, que de misères pour les peuples! cela, sans aucun résultat pour personne autre que pour Henri IV; que de sang, nous le répétons, fut répandu en pure perte, durant les dix-huit années qui venaient de s'écouler!

Nous voici arrivé à la fin du XVIme siècle, siècle fécond pour la raison humaine, mais bien âpre encore par ses lois, ses mœurs et son ignorance; le XVIme siècle fut, en religion, ce que le XVIIIme fut en politique et en philosophie : un siècle de rénovation.

Dès que le calme fut rentré dans ses états, par la suspension des hostilités, Charles-Emmanuel songea sérieusement à *combattre l'hérésie* en Savoie. Quoiqu'il n'y eut de temples protestants que ceux de Bons, de Thonon, de Nernier et de Tully, il ne fallut rien moins, pour arriver à l'extirpation générale des dogmes de Calvin, que le concours éclairé, que les lumières, que la parole douce et persuasive de St François de Sales,

évêque d'Annecy. Exhortés par ce saint tout aimable, les Chablaisiens ne tardèrent pas à revenir au culte catholique abandonné chez eux depuis plus de cinquante ans. Du reste, il faut l'avouer, le prince et les prêtres n'employèrent cette fois que les armes de la persuasion (1).

Vers les premiers jours de décembre 1599, le duc de Savoie voyant qu'Henri IV allait se marier avec une femme de la famille des Médicis, famille à laquelle appartenait le pape Clément VIII, devant qui l'arbitrage du marquisat de Saluces était porté, le duc de Savoie, espérant plus du roi lui-même, que de toute la diplomatie, se rendit à Paris afin d'y conférer avec ce monarque (2). Bien reçu personnellement à la cour, le roi se méfia de lui; il avait eu la maladresse de trop répandre de présents. Dans l'audience que lui donnèrent Henri IV et Sully, il réclama la souveraineté du marquisat de Saluces, ou tout au moins il demanda que sa majesté voulut bien lui en donner l'investiture; puis il pria le roi de rester neutre entre lui et la ville de Genève.

Ses prétentions ainsi posées, le roi lui répondit: que quant au marquisat de Saluces il s'en tenait au traité de Vervins; pour Genève, reprit-il, j'ai promis de ne point l'abandonner; j'ai donné ma parole d'honneur à ses syndics que je l'aiderai au besoin; cette parole je l'avais donnée déjà avant de ceindre la couronne de France.

Ce fut le cœur ulcéré, l'ame pleine de haine que le duc de Savoie sortit de cette première audience.

Peu de jours après, le roi fit la proposition au duc de lui abandonner le marquisat de Saluces auquel il tenait tant, à condition que lui, le duc de Savoie, cèderait à la France, la Bresse,

(1) Quelques historiens prétendent qu'il y eut en Chablais, à cette époque, des dragonnades semblables à celles qui ensanglantèrent les Cévennes, en 1700: nous n'affirmons point ce fait.

(2) La suite que Charles-Emmanuel Ier, emmena dans ce voyage, était de 1,200 chevaux; il fut accompagné de son conseil, de l'élite des officiers de sa maison, de sa chapelle, de sa musique et de son écurie.

jusqu'à la rivière de l'Ain, la ville de Barcelonnette, les vallées de Sture, de Pérouse et la ville de Pignerolle.

Le duc demanda dix-huit mois pour réfléchir, le roi lui en accorda trois : peu de jours après le duc partit.

Charles-Emmanuel Ier, durant son séjour à Paris, avait été quelque peu mêlé au complot tramé contre le roi, complot pour lequel le maréchal Biron perdit sa tête et dans lequel il ne sagissait de rien moins que de partager la France entre l'Espagne, le duc de Savoie et les conjurés ; espérant tout de cette trame, Charles-Emmanuel, à l'expiration du délai qui lui fut donné par Henri IV, ne retira point ses troupes du marquisat, il ne pouvait croire que le roi lui ferait la guerre pour si peu : ce fut pourtant ce qui arriva. Henri IV se mit lui-même à la tête d'une puissante armée ; de Lyon il marche sur la Bresse ; la Bresse conquise, il s'empare de Chambéry et s'avance sur Montmélian.

Durant ce temps Charles-Emmanuel, espérant toujours des secours de l'Espagne et comptant sur le complot de Biron, laissait, plein de sécurité, les places de Savoie sans défense et se reposait en Piémont.

Nous avons dit comment, en 1536, la place de Montmélian fut vendue à François Ier. Cette fois, Henri se présente ; on lui fait bonne contenance. — Voici, dit-il *une merveilleusement forte place et la meilleure que je vis jamais*. Mais Sully, son grand-maître de l'artillerie, examinant attentivement le fort, fit commencer le siége, quoique la saison fut déjà très-avancée et commença les opérations, par faire transporter, avec des peines incroyables, une batterie de six pièces de canon sur la montagne qui domine le fort au N.-O., où se trouve un plateau étroit, situé au dessus du vignoble des *Calloudes* ; dès que la garnison du fort vit ce résultat du siége, elle battit les *Calloudes*. Une pièce à boulet bien pointée, frappant une aspérité de rocher, couvre le roi et son état-major d'une grêle

de pierres ; surpris, Henri IV fait le signe de la croix ; ce que voyant Sully, il lui dit : *pour cette fois, sire, je reconnais que votre majesté est réellement catholique* (1).

Le siége traînait en longueur : madame Sully qui suivait son mari à l'armée, reçut un jour un collier de verrotterie et des boucles d'oreilles, de la façon de madame Brandis, l'épouse du du commandant du fort ; madame Brandis se délassait des ennuis du siége en soufflant dans un chalumeau d'émailleur. A cette attention, à cette galanterie d'une *amie ennemie*, madame Sully répondit par un envoie à madame la gouvernante, de douze perdrix, six lapereaux, six lièvres, douze cailles grasses, des pains mollets et douze bouteilles d'excellent vin. La correspondance ainsi engagée, madame Brandis vint un jour dîner au camp ; à la sollicitation pressante de sa femme, le gouverneur de Montmélian, s'abouche avec le roi dans le couvent des dominicains. De ce jour Montmélian appartenait aux Français; ils y entrèrent, sans coup-férir, le 9 novembre 1600 : ils y trouvèrent trente-six pièces de canon de gros calibre, vingt mille gargousses et toutes les munitions nécessaires à un long siége. A la vue de cet arsenal, tout l'état-major du roi avoua que Montmélian eût été imprenable, si le gouverneur avait fait son devoir de soldat. — *Je n'aurais pu l'obliger de capituler qu'avec soixante canons et en battant en furie et de toute part*, dit Sully.

Cette lâcheté, Brandis ne l'avait commise qu'afin de gagner les bonnes graces du roi de France ; mais Henri IV, en vrai soldat qu'il était, le méprisa et, comme Sully, ne voulut plus le recevoir ; comprenant enfin tout l'odieux de sa conduite, Brandis s'en alla triste et honteux vivre ignoré en Suisse, sa patrie.

Pendant le temps que Sully conduisait les opérations du

(1) Voyez les *Mémoires de Sully*.

siége de Montmélian, de Montmélian qui devait être le cimetière des Français, Lesdiguières s'était emparé de Conflans et de Moûtiers. Henri IV apprenant que le duc de Savoie arrivait enfin avec dix mille hommes par le petit St-Bernard pour faire lever le siége de Montmélian, étant loin de s'attendre à la trahison de Brandis, Henri IV au lieu d'aller à la rencontre de Charles-Emmanuel, par la Tarentaise, crut devoir aller l'attendre, malgré la rigueur de la saison, au bas du *col du Cormet*, entre Séez et le Bourg-St-Maurice, en passant par la vallée de Beaufort (1); mais arrêté par les neiges et les glaces et apprenant d'ailleurs la reddition des places de Montmélian et de Ste-Catherine, le duc s'en retourna en Piémont.

Charles-Emmanuel avait été trop malheureux dans cette campagne pour que ses alliés voulussent faire quelques choses pour lui; ils n'intercédèrent pas même auprès d'Henri IV; cependant, il comptait tellement sur leurs concours, il se faisait une si douce illusion à cet égard, dit M. Beauregard : « qu'ayant reçu au bal, à Turin, la nouvelle de l'invasion de toute la Bresse et de la prise de Chambéry par Henri IV, il ne quitta point la danse, et on ne s'aperçut d'aucun changement sur son visage. »

Le résultat de cette malheureuse campagne fut, pour Char-

(1) C'est en affirmant l'authenticité des faits qu'elle contient, que nous transcrivons ici la page suivante, empruntée au *Gui de Richard*.

« Beaufort, chef-lieu de la vallée, est placé presqu'à son extrémité, dans un bassin bien cultivé, où l'on trouve quelques noyers et plusieurs arbres à fruit; les eaux du Doron le traversent. A l'entrée de ce bourg, on aperçoit un ancien château qu'Henri IV habita, à deux reprises différentes, pendant la guerre qu'il faisait contre le duc de Savoie. C'est de là, qu'au rapport du président de Thou : « Ce prince s'étant rendu sur la montagne, s'avança jusqu'au pas du « Cormet, où il dina sans façon à l'abri d'un rocher, pour se mettre à couvert de la neige, *qui* « *s'élevait au-dessus de sa tête comme une autre montagne.* » Henri avait été accompagné, dans cette expédition, par Biron, Lesdiguières, Montpensier, d'Epernon, Nerestan et son fidèle Rosny. Un ancien registre d'état civil, que l'on a conservé à la mairie de Beaufort, contient des notes curieuses sur le passage de Henri; on y lit : « Le jour 10e d'octobre 1600, le roi « Henri de Bourbon, de France et de Navarre, a été ici en grande compagnie de princes et « autres gens d'armerie. Le jour 11e, il est allé au Cormet; il faisait mauvais temps. Le jour « 12e, il est parti conduisant 8,000 personnes, *ayant fait forces des siennes et grandissimes folies.* » S'il faut en croire la tradition du pays, ces dernières paroles du bon curé faisaient allusion à quelque anecdote galante. »

les-Emmanuel, la perte de la Bresse tout entière, du Bugey, du Valromey, du pays de Gex, du fort Dauphin et de la citadelle de Bourg; tous ces pays conquis furent cédés par le traité de Lyon à la France. Celle-ci, pour toute compensation, laissa au duc de Savoie l'entière souveraineté du marquisat de Saluces. Notons que tandis que ce traité se signait à Lyon, le 17 janvier 1601, entre les ambassadeurs de France, d'Espagne, de Savoie et du pape, notons que, plus fidèles et plus braves, le gouverneur et la garnison de la citadelle de Bourg, en Bresse, tenaient encore pour le duc, après huit mois de siége. Il est donc hors de doute que, sans la trahison ou l'ineptie du gouverneur de Montmélian, le résultat de cette campagne aurait eu une toute autre conséquence heureuse pour la Savoie.

Ainsi, depuis la conclusion de ce traité de Lyon, la Bresse, le Bugey et tous les pays que nous venons de désigner sont restés et resteront probablement toujours sous la domination française : la Savoie avait possédé la Bresse et le Bugey pendant quatre cents ans. Toutefois, qu'on y réfléchisse bien, on comprendra qu'en se resserrant davantage, le duc de Savoie se rendait plus indépendant; qu'il gardait toutes les clefs des Alpes du côté de la France et que par le fait de ce traité, les états de Savoie, devenus plus italiens que français, se trouvaient dans une position moins fausse. On dit qu'en apprenant la conclusion du traité de Lyon, Lesdiguières s'écria : *Henri IV s'est conduit en vrai marchand; Charles-Emmanuel, lui, s'est conduit en roi.*

L'Espagne possédait encore le Milanais, la Franche-Comté et les Pays-Bas; la Savoie, alliée de l'Espagne, voyait souvent les troupes Espagnoles traverser son territoire, dans leurs mutations de garnison. Ce fut donc en profitant des troupes milanaises, se rendant à Besançon, que le duc Charles-Emmanuel résolut de reprendre les hostilités contre Genève. Le 25 décembre 1602, quatre mille cinq cents hommes se trouvèrent

rassemblés aux portes de Genève, sous le commandement de M. d'Albigny, commandant du régiment de Val-d'Isère. Le duc arrivé de Turin *incognito*, se tenait aux environs avec le le gros de l'armée.

Ici nous croyons devoir laisser parler l'historien Picot. La relation de l'escalade de Genève que nous donnons in *extensum*, est extraite des archives de cette ville, par conséquent de toute notoriété :

« Le dimanche, à une heure du matin, Brunaulieu s'approcha des murailles avec les soldats les plus résolus, qui étaient destinés pour l'escalade, et qu'on avait fait venir à cheval, afin qu'ils ne fussent pas fatigués; la lune était cachée au-dessous de l'horison, en sorte que la nuit était fort obscure, et que les Savoyards arrivèrent aux pieds des murailles, dans le fossé de la Corraterie, sans risque d'être aperçus; cependant une volée de canards, qui se levèrent à leur approche, leur donna l'alarme; mais ces oiseaux ne furent point aussi utiles à Genève que les oies du Capitole l'avaient été à Rome; ils ne réveillèrent aucune sentinelle, et ne dérangèrent nullement l'escalade.

« Les Savoyards traversèrent le fossé sur des claies qu'ils avaient jetées, pour se garantir de la boue; ils frappèrent avec des cailloux contre la muraille, afin de s'assurer qu'on ne les entendait pas, et dressèrent trois échelles du côté de la porte de la Monnaie, auprès de la dernière guérite, où depuis longtemps on ne mettait pas de sentinelle ; il y avait alors, le long de la place de la Corraterie un parapet ou bastion élevé, et le mur de ce parapet servait de mur d'enceinte à la ville. Les échelles que les Savoyards employèrent, se conservent encore dans l'arsenal de Genève; elles étaient faites avec beaucoup d'art; on les avait teintes de noir, pour qu'elles ne fussent point aperçues dans l'obscurité, et on les avait formées de plusieurs pièces qui s'emboîtaient les unes dans les autres, afin qu'on pût les porter plus facilement, sans les faire remar-

quer, et les allonger ou les accourcir à volonté; le bas était armé de pointes de fer pour les fixer solidement en terre; le haut était garni de poulies recouvertes de drap, afin de les dresser plus aisément et sans bruit.

« Gerbais de Sonaz, qui voulait venger la mort de son père tué à la bataille de Monthoux, fut un des premiers à monter; une pierre, que le frottement des échelles fit tomber du haut de la muraille, le blessa d'un coup qui fut sur le point de lui causer un évanouissement, et qui l'obligea à descendre; mais d'Albigni lui ayant donné du courage, il remonta bientôt après. Un Jésuite Ecossais, nommé le père Alexandre, se tenait au pied des échelles pour encourager les assaillants; il leur avait donné des billets, sur lesquels étaient écrits des passages de l'écriture-sainte en latin, ou d'autres phrases en forme de conjuration, et il les avait assuré que ceux qui portaient ces billets, ne pouvaient pas mourir de mort violente; il ajoutait, en les soutenant sur l'échelle, que chaque échelon était un pas pour arriver en Paradis. On sut dans la suite ces détails par la déclaration des prisonniers.

« Les premiers qui étaient montés sur la muraille avaient été fort étonnés de n'y trouver personne pour leur tendre la main, parce qu'on les avait assurés qu'ils seraient reçus par des amis du duc, qui habitaient la ville, et qui favoriseraient leur escalade.

« Lorsqu'environ 200 hommes armés de toutes pièces, eurent franchi la muraille, on en avertit le duc de Savoie, qui dépêcha aussitôt de divers côtés des courriers, pour donner la nouvelle de l'heureux commencement de l'escalade; de là vint que le bruit de la prise de Genève se répandit en Savoie, en Piémont et en Dauphiné. Cependant Brunaulieu n'avait pas dessein de pénétrer dans le centre de la ville avant quatre heures du matin; il voulait laisser à l'arrière-garde de l'armée le temps de s'approcher, et il craignait qu'une trop

grande obscurité ne nuisît aux opérations de ses gens, qui connaissaient mal les détours des rues; ses soldats se tenaient couchés sur le ventre sous les arbres du parapet, ou se serraient le long des maisons de la Corraterie; mais, vers deux heures et demie du matin, une sentinelle genevoise, placée à la tour de la Monnaie, ayant entendu quelque bruit dans le fossé, en informa son caporal; celui-ci envoya un soldat muni d'une lanterne, pour examiner, du haut du parapet, d'où provenait ce bruit; le soldat étant arrivé sur le parapet, vit venir à lui quelques hommes armés qui ne répondirent point au cri *qui vive;* aussitôt il leur lâcha son coup d'arquebuse, en criant: *arme, arme;* mais en même temps il fut mis à mort; la sentinelle, qui était sur la tour, lâcha aussi son coup, pour avertir le corps-de-garde qui était composé de six hommes.

« Brunaulieu et les autres chefs Savoyards, voyant qu'ils étaient découverts, et se trouvant à la tête d'environ trois cents hommes d'élite, résolurent de ne pas perdre de temps, et d'attaquer aussitôt la ville en quatre endroits, à la fois, à la Porte-Neuve pour donner entrée aux troupes qui attendaient à Plainpalais, à la Tartasse, à l'avancée de la maison-de-ville et au corps-de-garde de la Monnaie; ils laissèrent un fort détachement vers les échelles, pour favoriser l'escalade de ceux qui devaient encore monter.

« Treize hommes qui se trouvaient au corps-de-garde de Neuve, firent peu de résistance; la plupart s'enfuirent vers la maison-de-ville, pour donner l'alarme; un soldat cependant eut assez de présence d'esprit pour abattre la herse ou coulisse qui défendait l'entrée de la Porte-Neuve; un Savoyard, nommé Picot, qui se préparait à pétarder cette porte pour l'ouvrir aux troupes qui étaient de l'autre côté, ne put alors appliquer son pétard. Il est assez vraisemblable que la ville dut son salut à cet évènement.

Pendant ce tems l'alarme devenait générale ; le tocsin sonnait dans toutes les rues ; les bourgeois sortaient en armes, et quelques-uns seulement à moitié habillés, de leurs maisons ; ils se rendaient chacun vers le lieu où ils croyaient leur présence nécessaire ; plusieurs soldats Savoyards, afin de les égarer, criaient à haute voix, comme s'ils eussent été des leurs : *arme, arme, l'ennemi est à la porte de Rives ;* mais il ne paraît pas que cette ruse ait produit un grand effet ; les environs de la porte de la Tartasse, dont les savoyards s'étaient emparés, furent le théâtre d'un combat acharné ; quelques Genevois y furent tués, entr'autres, l'ancien syndic *Jean Canal*, capitaine du quartier, homme d'un âge avancé, qui avait rendu de grands services à l'état ; on avait voulu l'éloigner du péril, mais il n'avait écouté que son courage dont il fut la victime.

« Le détachement savoyard, qui avait attaqué le corps-de-garde de la Monnaie, enfonça la première porte ; mais, lorsqu'il voulut passer plus avant et pénétrer dans la Cité, il trouva la ronde et quelques bourgeois qui lui firent tête et qui le repoussèrent, après lui avoir tué un certain nombre d'hommes.

« Au même moment, un canonier ayant mis le feu à un canon du boulevard de l'Oie, qui rasait la muraille de la Corraterie, abattit et brisa les échelles ; les troupes qui étaient à Plainpalais, entendant ce bruit, crurent que le pétard venait de jouer à la Porte-Neuve, et s'avancèrent, tambour battant, vers cette porte qu'elles furent très-surprises de trouver fermée ; plusieurs soldats se rendirent dans le fossé, où un second coup de canon causa de grands ravages parmi eux.

« Le nombre des défenseurs de la ville augmentait de moment en moment, tandis que celui des agresseurs diminuait au contraire à mesure qu'ils combattaient ; bientôt les bourgeois, non-contents de demeurer sur la défensive, attaquèrent à leur tour ; le poste de Neuve était pour eux de la plus haute importance ; ils résolurent de sacrifier leurs vies pour le re-

prendre, et ils le reprirent en effet, après y avoir perdu deux hommes; les Savoyards se retirèrent alors de tous côtés vers le gros des leurs qui favorisait l'escalade; ils commençaient à perdre courage, et ils auraient vivement désiré pouvoir redescendre tranquillement par les mêmes échelles, qui, quelques heures auparavant, leur avaient servi à monter sur le parapet; mais il était trop tard; une grêle de mousquetades pleuvait sur eux des maisons de la Corraterie. Lorsqu'ils virent qu'une cinquantaine des leurs étaient étendus morts sur la place, ils ne songèrent plus qu'à la fuite, et sans être arrêtés par la hauteur des murailles, ils se précipitèrent en bas, au risque de s'estropier ou de se tuer; l'un d'eux, en tombant, blessa rudement le père Alexandre. Il était alors quatre heures du matin.

« Ainsi la ville fut délivrée des ennemis qui la menaçaient, et passa, en moins de deux heures, des bords du précipice et des angoisses les plus cruelles, à la position la plus heureuse et à la joie la plus vive. On amena du canon sur la Treille, et on en fit, sur Plainpalais, une décharge qui acheva de mettre en déroute les troupes savoyardes.

« D'Albigni, consterné du mauvais succès de son entreprise, donna l'ordre de la retraite; les troupes, transies de peur et de froid, l'exécutèrent en désordre, et se retirèrent sur Bonne. Le duc, qui s'était avancé vers Genève, ne sut dire autre chose à d'Albigny, sinon qu'il avait fait *une belle cacade;* ce fut là les expressions dont il se servit; il repartit ensuite en hâte pour le Piémont. »

Au dire de Guichenon lui-même, le duc de Savoie perdit cinq cents hommes dans cette déloyale escalade! O Berthelier! ô Bonnivard! tant d'hécatombes étaient-elles donc dues à vos mânes (1)?

(1) Berthelier mourut sur l'échafaud pour la liberté de Genève; Bonnivard, le chroniqueur que nous avons cité, fut enfermé pendant six ans dans un cachot du château Chillon. On voit encore l'empreinte de ses pas dans les places où ils avaient creusé le grès.

Un espèce de congrès fut tenu à Rumilly, pour s'entendre définitivement et traiter d'une paix générale entre le duc de Savoie et Genève; les préliminaires achevés à Rumilly, le traité fut définitivement conclu à St-Julien, le 21 juillet 1603; il y fut arrêté : que le duc reconnaîtrait Genève comme république indépendante alliée de la Suisse; que quant au territoire, chacune des parties contractantes, reprendrait les limites arrêtées en 1589; que de leur côté, les Genevois s'engageaient à ne plus propager, dans les terres de Savoie, les dogmes de la religion réformée.

Cette paix fut un bienfait inappréciable pour Genève et pour la Savoie; Genève était obéré de dettes; le Faucigny, le Genevois et le Chablais ravagés et dépeuplés par la guerre. Depuis le traité de St-Julien, les souverains de Savoie tournèrent leurs vues ambitieuses du côté de l'Italie.

Aussi fatigué d'agitations que ses peuples, le duc Charles-Emmanuel désirait sincèrement la paix; mais placé entre deux puissants monarques qui n'avaient pu encore vider leurs querelles, il dut forcément entrer dans leurs combinaisons plus ou moins occultes; le roi d'Espagne et le roi de France faisaient jouer tour à tour tous les ressorts de la diplomatie pour attacher à leur parti cet auxiliaire redoutable. Le roi d'Espagne, comprenant que le duc de Savoie n'avait pas eu beaucoup à se louer de lui, lors des traités de Vervins et de Lyon, lui offrit de l'aider à reconquérir la Bresse et le Bugey, s'il voulait tenir pour lui contre la France, il offrit même une infante, richement dotée, à son fils aîné. Henri IV, de son côté, n'était ni moins généreux, ni moins pressant; il offrit au duc une de ses filles en mariage pour le prince de Piémont, et le duché de Milan si, d'accord entr'eux, ils parviennent à chasser les Espagnols de l'Italie. Fatalement forcé d'opter pour l'un ou pour l'autre de ces deux grands antagonistes, Charles-Emmanuel accepte les conditions de ce dernier. S'abouchant avec le ma-

réchal de Lesdiguières à Brusolo, ils stipulèrent, le 25 avril 1610, un traité par lequel la France fournirait vingt-trois mille hommes au duc de Savoie et que celui-ci, à la tête de cette armée et de quatorze mille hommes de ses propres troupes, entrerait dans le Milanais afin d'enlever ce duché à Philippe III, le nouveau roi d'Espagne.

Les choses ainsi réglées entre ces deux hommes, le destin en décida autrement : la mort d'Henri IV, assassiné par Ravaillac, le 14 mai de la même année, remit tout en question.

En 1609, Louis de Comboursier, seigneur du Terrail, entreprit, par les ordres du duc, une nouvelle tentative pour s'emparer de Genève ; cette fois c'était des bateaux chargés de bois en apparence, mais remplis de troupes, qui devaient descendre le lac depuis Evian et Thonon jusque dans Genève, où ces premières troupes avaient l'ordre d'ouvrir la porte de Rive à d'autres corps qui devaient arriver par terre. Cette fois encore, ces coupables tentatives furent déjouées : Genève garda son gouvernement républicain.

Egalement déçu dans l'espoir de recouvrer le royaume de Chypre, Charles-Emmanuel voulut se concentrer en Piémont et s'y fortifier : une occasion se présenta; il la saisit.

François de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat venait de mourir. Il ne laissait de son mariage, avec Marguerite de Savoie, fille de Charles-Emmanuel, qu'une fille unique ; cette fille, le duc de Savoie son aïeul, voulut la marier avec l'un de ses fils, afin que l'héritage entrât dans la famille souveraine de Savoie. Ce plan était arrêté, quand l'oncle de la jeune héritière, Ferdinand de Gonzague, arrive de Rome et enlève sa nièce; le duc, qui était convaincu que *tout état qui ne s'agrandit pas tend à sa ruine*, le duc se prépare à la guerre.

Charles-Emmanuel s'était déjà emparé de plusieurs places du Montferrat, Ferdinand de Gonzague qui n'a point de trou-

pes à lui opposer, donne le marquisat à l'Espagne, l'Espagne d'accepter et d'intimer au duc de Savoie l'ordre de désarmer; Charles-Emmanuel arme de plus belle, s'allie avec la France et l'on se bat; l'on négocie sans résultat aucun, depuis 1614 jusqu'en 1617. La paix fut signée à Pavie, le 9 octobre de cette même année : dans cette guerre, suscitée par lui, le duc dépensa plusieurs millions de livres, fit verser le sang de cinq ou six mille de ses sujets, sans donner à l'état un seul pouce de terrain!

Les Espagnols, maîtres de Milan, s'étaient emparés de la Valteline appartenant au canton des Grisons; les Suisses de se récrier aussitôt, Louis XIII et Charles-Emmanuel de se mettre sur la défensive, puis d'attaquer les Espagnols qui sont chassés de la Valteline; mais les destins et les flots sont changeants; les Espagnols unis aux Génois reprennent le dessus; Charles-Emmanuel se bat encore, se bat toujours, ses villes sont assiégées; il verse des torrents de sang pour les sauver; enfin, las de la guerre, les souverains de France et d'Espagne font la paix; ils débattent complaisamment chaque article du traité, en ce ce qui les regarde; rien n'y est oublié, rien, si ce n'est Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie; dans ce traité, son nom n'est seulement pas cité! on n'avait pas pensé à lui, à lui, pauvre petit duc de Savoie!

Parce que nos princes étaient liés d'intérêt avec les grands potentats de l'Europe, est-il nécessaire d'entrer dans les développements de la polique générale de ces temps? notre pauvre petit coin de terre, nommé la Savoie, comptait-il pour quelque chose dans cette politique? nous ne le croyons pas. Qu'il nous suffise donc, à propos de faits généraux, de dire qu'à l'époque où nous en sommes arrivés, trois jeunes monarques commandaient à l'Europe; nous pourrions dire au monde, ces rois étaient ceux d'Angleterre, de France, d'Espagne et d'Autriche. Cependant, pour nous servir d'une expression consti-

tutionnelle, ces rois règnaient mais ne gouvernaient pas; livrés à leurs plaisirs, ils se reposaient tous trois, chacun sur leur premier ministre respectif: Bukinghan gouvernait l'Angleterre, Olivarès l'Espagne, et Richelieu la France.

Souverain d'une puissance de troisième ordre, le duc de Savoie ne fut jamais que le jouet des deux derniers de ces ministres; qu'on nous pardonne une comparaison triviale à force d'être vraie, Charles-Emmanuel, entre ces deux hommes, était comme le fer entre l'enclume et le marteau. Souverain légitime, autant du moins que *légitime se peut*, il eut plus à se plaindre de ses confrères du droit divin, que des républiques helvétique, génoise et vénitienne.

A la mort de Ferdinand de Gonzague, l'oncle de l'héritière du Montferrat, Charles-Emmanuel, crut bien cette fois, qu'il pourrait s'emparer du marquisat sans nulle contestation; il ne s'agissait toujours que de marier l'un de ses fils avec l'héritière; qui pouvait lui contester ce droit? nul assurément, selon lui; car il ignorait qu'il existait à Paris, à la cour de France, un certain duc de Réthelois, *un peu parent de la princesse*, et qui devait l'épouser en vertu de la simple volonté de Richelieu, de Richelieu qui, de cette manière, donnait le Montferrat à la France, comme un pied-à-terre en Italie. Cette combinaison, aussitôt exécutée que conçue, met Charles-Emmanuel en fureur; immédiatement il se ligue avec l'Autriche et l'Espagne, et *taille en pièces*, près du fort d'Auphin, une armée française de seize mille hommes qui descendait en Italie pour soutenir les prétendus droits de ce duc de Réthelois. Pendant ce temps l'empereur fait occuper les provinces en litige, comme étant des fiefs de l'empire; une armée espagnole assiége dans Casal, capitale du Montferrat, une garnison française résolue à tenir jusqu'à l'arrivée de Louis XIII et de Richelieu, qui s'avancent à la tête d'une armée formidable.

Cette armée, la même qui venait de faire le siége de la Ro-

chelle, passa le Mont-Genèvre vers la fin de février; elle s'avance malgré les glaces et les neiges, et le 6 mars 1629, elle tombe à l'improviste sur les *barricades de Suse*.

« On appelait ainsi plusieurs lignes de retranchements placés entre Suse et Exilles; ces ouvrages étaient munis de larges fossés fraisés, palissadés et garnis de canons.

« Ils furent attaqués de front pendant qu'on les tournait par leurs flancs. Ces flancs, appuyés à des rochers jugés inaccessibles par les naturels même du pays, n'en furent pas moins débordés. Ce qui détermina la victoire. Deux maréchaux de France commandaient en personne ces attaques de flancs: d'autres chargeaient de front à la tête des enfants perdus; le roi lui-même n'était qu'à cent pas en arrière de ceux-ci, entouré de tout ce que la France avait de plus illustre. On y voyait le cardinal de Richelieu montant un cheval superbe, la cuirasse sur le dos, coiffé d'un vaste chapeau orné de plumes rouges, vêtu d'un pourpoint *feuille-morte* brodé d'or, et ayant une contenance héroïque.

« Le comte de Verrue, général piémontais, qui commandait à la première barricade, fut forcé de se retirer après un combat opiniâtre où il reçut plusieurs blessures.

« Les seconde et troisième barricades furent également enfoncées et cédèrent, en se voyant débordées de droite et de gauche par les hauteurs.

« Charles-Emmanuel, quoique appesanti par l'âge et fort incommodé de la goutte qui l'obligeait à se faire porter sur un palanquin, se trouva toujours au plus fort de l'action. Le prince de Piémont aurait été tué, sans un officier français qui, le reconnaissant, releva de son épée la carabine d'un mousquetaire du roi, prêt à le frapper à bout touchant. Enfin, il fallut céder à la supériorité du nombre, et les troupes savoyardes se retirèrent en bon ordre vers une dernière ligne que le duc avait fait ébaucher près de Gioveno. De là, il employa les

plus vives instances pour engager les Espagnols à le secourir promptement, à tout abandonner pour venir l'aider à suspendre l'irruption des Français dans la plaine ; mais il ne put rien obtenir d'eux ; ses alliés auraient cru faire une faute en s'éloignant de Casal, réduit aux derniers abois (1). »

Il s'agissait pour les Français de débloquer Casal, d'empêcher les Espagnols d'entrer dans cette place ; Richelieu, que Charles-Emmanuel peut encore arrêter dans sa marche, Richelieu fait des ouvertures de paix ; le duc, plus mécontent des Espagnols qui ne l'avaient pas secouru, que des Français qui l'avaient vaincu, signe à Suse un armistice qu'à tort on a nommé *la paix de Suse*, puisque ce prétendu traité laissait encore tout *in statu quo*, dans un dédale de luttes et d'ambitions.

En 1630, l'empereur d'Allemagne attaque les Français dans le Montferrat et le Mantouan, pays dont il veut s'emparer décidément, du reste, à l'exemple de Charles-Emmanuel Ier, de Louis XIII et de Philippe III. Encore forcé d'entrer dans les vues de l'un de tous ces grands despotes, ne pouvant rester neutre sous peine d'être écrasé, le duc de Savoie, aussi versatile que son grand-père, se ligue cette fois avec l'Autriche ; la guerre continuait entre la France et cette dernière puissance ; la France, ou plutôt Louis XIII en personne, s'empare de toute la Savoie à l'exception de Montmélian. En Piémont, Pignerol tombe également entre les mains des Français, et ce fut dans des circonstances si critiques pour le duché, dans un moment où la peste envahissait quelques-unes de ses provinces, que Charles-Emmanuel Ier meurt, frappé d'apoplexie, à Savillan, le 26 juillet 1630, en défendant le passage de Maïra.

Pour caractériser ce prince, doux et bon, en résumé, prince

(1) Cos.a de Beauregard. *Mémoires historiques sur la royale maison de Savoie.*

qui se vantait d'avoir autant de soldats qu'il avait de sujets : *Quanti sudditi, tanti soldati*, il nous suffira de citer ces quelques lignes d'un Vénitien illustre : « *On pourrait s'aider de la Savoie, s'il y avait quelque sûreté à traiter avec le Savoyard; mais c'est un Protée qui change continuellement de formes, et dont les seuls caprices pourraient épuiser en peu de temps le trésor de St-Marc.* » En effet, l'histoire donne raison à *Fra-Paolo*.

Toutefois, malgré ces reproches, nous devons dire, afin d'être vrai, que Charles-Emmanuel Ier fit construire dans ses états, avec des palais et des forteresses, un grand nombre de routes dans des lieux où, avant lui, il n'existait que des sentiers abruptes ; on lui doit aussi la fondation de quelques bibliothèques.

— Jean Botéro, jésuite, né à Bene, précepteur des fils de Charles-Emmanuel Ier, auteur d'une relation estimée sur l'état des missions dans les Indes, et d'un livre plus estimé encore, intitulé *Della ragione di stato*.

— Louis Balbe, de Chieri, duc de Crillon, surnommé, par Henri IV, le *brave Crillon*.

— Edouard Vialet, peintre savoyard, élève du Tintoretto : il était connu en Italie sous le nom de *Fialetti*.

— René de Lucinges, seigneur des Alimes, auteur de plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable est intitulé : *Origine, progrès et déclain de la puissance des Turcs*.

— Alphonse del Bene, de Chambéry, abbé de Hautecombe, évêque d'Albe, auteur d'une *Histoire de la Bourgogne transjurane*.

— Louis della Chiesa, de Saluces, auteur d'une excellente histoire de Piémont.

— Emmanuel-Philibert Pingon, né à Chambéry, auteur d'une *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, d'une *Histoire de Turin* et des *Antiquités allobrogiques*.

— Antoine Favre, Bressan, premier président du sénat de Chambéry, savant jurisconsulte, génie universel, auteur de plusieurs ouvrages estimés, dont le principal, le *Code fabrien*, est toujours consulté par les hommes de loi.

— Jacques Salteur, auteur de deux ouvrages de jurisprudence.

— Le chevalier Cambiano de Rufia, général d'artillerie, auteur d'une bonne histoire militaire des premières guerres de Charles-Emmanuel Ier.

— Charles et Amédée Castellamont, architectes qui dirigèrent les façades de la rue du Pô à Turin.

— Guillaume d'Oncieux, président du sénat de Savoie, jurisconsulte, poète, médecin, moraliste, philosophe; ses œuvres plaisent par leur originalité.

— Jacques Vercellin, évêque d'Aoste, donna ses meubles et sa vaisselle aux pauvres qu'il ne cessa de soulager durant la peste qui désola son diocèse en 1629 et 30.

— François de Menthon, en Genevois, gouverneur de la citadelle de Bourg, où il soutint un long siége sans se rendre.

30me—1630.

VICTOR-AMÉDÉE Ier.

(RÈGNE 7 ANS ET 3 MOIS.)

Né à Turin, le 8 mai 1585, il avait donc quarante-cinq ans lorsqu'il parvint à la couronne. Fils du précédent, il était déjà avantageusement connu par de grandes connaissances positives, par sa capacité guerrière. Prudent, économe, moins versatile

que son père, instruit d'ailleurs par l'étude et les voyages, il fit plus, cela se conçoit, pour sa race et pour ses états, que ne peut faire tout prince sortant de la tutelle.

A l'avènement de Victor-Amédée Ier, de toutes les places de la Savoie, Montmélian était la seule qui eût résisté aux Français; le siége n'en continuait pas moins sous les ordres du maréchal de Châtillon et de Jaffre Bens, seigneur de Sentena, gentilhomme piémontais : ce dernier était résolu de s'ensevelir sous les ruines du fort plutôt que de se rendre; à la fin de juillet 1630, les Français possédaient donc toute la Savoie, à l'exception de Montmélian; en Piémont, ils étaient les maîtres de Suse, de Pignerol, Brigueras, Saluces et de plusieurs autres places; ils allaient toujours en avant, de conquête en conquête, puisqu'ils devaient débloquer Casal dont le siége était toujours commandé par le marquis Spinola; les armées espagnoles, autrichiennes et savoyardes gardaient encore un grand nombre de places ou s'opposaient à la marche des Français; les plaines du Piémont étaient veuves de leurs laboureurs, la disette était imminente, et, pour combler la mesure de tant de malheur, la peste faisait d'affreux ravages à l'armée, à la ville, à la campagne.

Il s'agissait donc (fin juillet 1630), pour le duc de Savoie, de sauvegarder ce qui lui restait de ses états et de reconquérir le reste; pour la France de placer dans le Montferrat et le Mantouan le duc de Réthelois qui devait peu de temps après lui ouvrir les portes du Milanais; pour l'Espagne de conserver le Milanais et de l'agrandir s'il était possible; pour l'Autriche de faire prévaloir la vieille loi des fiefs, tombée en désuétude, et de s'emparer de toute la Lombardie, si elle en trouvait le moyen.

Voici brièvement ce qui arriva :

Le duc de Savoie et le général espagnol Colloredo, ayant chacun dix mille hommes, s'étaient opposés avec assez de

bonheur à la marche de l'armée française qui voulait secourir Casal, Casal dont la garnison, également française et toujours cernée par les Espagnols, mourait positivement de faim. Les lenteurs de cette marche et peut-être aussi un peu d'humanité décidèrent Richelieu à demander une trève de trois mois, trève après laquelle l'empire, l'Espagne, la France et la Savoie conclurent la paix de Ratisbonne.

Dans ce traité, il était dit : Sauf hommage à l'empereur d'Allemagne, le nouveau duc de Mantoue et de Montferrat restera le souverain de ces petits états ; le duc de Savoie recevra, comme indemnité de ses droits sur ces terres : 1° un revenu de 18,000 écus d'or hypothéqués sur des fiefs détachés de ce duché; 2° la ville de Trin et sa banlieue; que chacune des parties signataires garderait ses possessions, et que les armées françaises, espagnoles et allemandes rentreraient dans leurs foyers.

Cependant le général espagnol *Santa Cruz*, qui commandait alors le siége de Casal, *Santa Cruz* prétendit qu'il n'avait point reçu d'ordre de Madrid, qu'il allait ordonner l'assaut de Casal, ***pour ne point perdre,*** disait-il, ***le prix de tant de travaux et de sang répandu.*** En apprenant cette détermination, le général de l'armée française venu au secours de Casal, Schomberg, s'avance sur les lignes espagnoles ; déjà la charge battait dans un camp, la trompette sonnait dans l'autre, l'artillerie faisait entendre ses détonnations précipitées, quand un homme à cheval sortit des rangs espagnols, en criant ***paix***, ***paix !*** Cet homme n'était autre que Jules Mazarin, connu plus tard du monde entier sous le nom de cardinal de Mazarin ; le futur successeur de Richelieu, alors attaché à la légation du pape, annonce que les Espagnols, gagnés par ses bonnes paroles, consentaient à lever le siége de Casal, de rendre toutes les places qu'ils tenaient dans le Montferrat, à la condition qu'au lieu du duc de Réthelois, les principautés du Mantouan et du Montferrat seraient gouvernées par un commissaire im-

périal. Ces conditions accéptées, les puissances belligerantes signèrent, le 6 avril 1631, la convention nommée *traité de Cherasco;* dans ce traité, où toutes les puissances envoyèrent leurs ambassadeurs, il fut convenu que la France rendrait la Savoie à son souverain; mais qu'au lieu de 18,000 écus d'or, qu'en vertu du traité de Ratisbonne, Victor-Amédée I[er] devait percevoir sur le Montferrat, il n'en percevrait plus que 15,000. Cependant, manquant à la foi du traité, Richelieu garda Pignerol qu'il avait promis de rendre avant que les armées impériales et espagnoles ne se fussent retirées (1).

Un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et la Savoie, conclu le 5 juillet 1632, et qu'on nomma le *traité de Millefleurs*, termina une guerre qui dura neuf années, neuf années de carnage, de dévastations, de dépopulation, et qui, loin d'apporter quelque amélioration à personne, appauvrirent tous les peuples qui prirent part à cette guerre sans nom, qui fit un désert du duché de Savoie.

Que d'inutiles, que de maladroits pasteurs d'hommes!

Immédiatement après le *traité de Millefleurs*, les historiens de Savoie s'occupent avec passion des longues intrigues de la cour de Victor-Amédée I[er], intrigues dans lesquelles ce prince excellent n'était pour rien et dont pour cette raison nous ne parlerons pas.

Députés auprès de Louis XIII par les hautes cours de Chambéry, MM. de Buttet et de Sainte-Colombe s'étaient rendus au fort Barreaux, le 14 mai 1630, afin d'obtenir du monarque français une capitulation honorable pour la ville de Chambéry; cette capitulation, rédigée par ces députés, ne fut signée par Louis XIII, qu'alors que MM. de Buttet et de Sainte-Colombe lui eurent prêté serment de fidélité en leur nom et au nom du

(1) De cette ville de Pignerol, Richelieu croyait bien pouvoir dominer bientôt tout le Piémont, puisqu'il y fit construire de magnifiques casernes et qu'il l'entoura d'un fossé et d'une enceinte bastionnée.

peuple de Chambéry ; ce serment, qui ainsi que tant d'autres ne devait être qu'un parjure, sauva du moins cette ville des exactions de la soldatesque française. D'après les termes de la capitulation, le roi et sa cour avaient seuls le droit d'entrer dans cette capitale.

Louis XIII fit des levées d'hommes en Savoie durant les deux années que ce pays lui appartint. Déjà ruinées par les guerres du règne de Charles-Emmanuel, les populations savoyardes se plaignirent de la France et se plaignirent encore amèrement lorsqu'elles repassèrent sous la domination de leur *prince légitime*. Le fait est, qu'il est assez difficile de préciser, pour les peuples, un règne heureux dans l'histoire : oligarchique, absolu ou démocratique, un gouvernement ne saurait jamais contenter tout le monde.

Or, en deçà des monts, tandis que Genève, depuis 1603, se relevait libre, heureuse et fière de ses malheurs passés, en 1632, lors de l'évacuation des troupes françaises de son territoire, le peuple savoyard, décimé par des guerres qui ne l'intéressaient nullement, voyait ses champs incultes faute de bras, les maladies contagieuses et la disette le ménacer dans son existence.

Cependant, en 1635, les plaies que les batailles précédentes avaient faites n'étaient point encore cicatrisées, que déjà Louis XIII déclarait la guerre à Philippe IV et forçait la Hollande et la Savoie à s'unir à lui contre les Espagnols.

« Ce fut toujours, dit M. Beauregard, le travers de Richelieu, arrivé au faîte de la puissance, comme ce fut depuis celui de Louis XIV, enivré par la prospérité, de croire que les puissances inférieures devaient les servir par amour pour leur gloire, sans retour vers elles-mêmes, et souvent contre leurs propres intérêts. »

Il pouvait être d'une bonne politique à la Hollande de s'allier avec la France contre les Espagnols, les Espagnols possédant

les Pays-Bas ; mais la Savoie, quelle fatalité la poussait dans cette alliance ? relativement à la Savoie, la France posait ainsi la question :

Si les Autrichiens peuvent être vaincus, chassés de la Lombardie par les efforts combinés de la France et de la Savoie, la France prendra cette dernière province et donnera en échange au duc Victor-Amédée, avec le Milanais tout entier, les parties du Montferrat qu'il ne possède pas ; plus encore, la France créera, dans le nord de l'Italie, un royaume de Piémont dont le duc de Savoie actuel et ses descendants seront les monarques. Ce royaume sera lié à tout jamais avec la France, par un traité offensif et défensif.

La question ainsi posée par Richelieu, Victor-Amédée se disait : Si la France, dans le cas d'une victoire et cela en vertu du droit de la force, si la France vient à fondre le Piémont dans la Lombardie, au lieu de fondre la Lombardie dans le Piémont, et garder le tout quand elle en sera la maîtresse..... (Richelieu n'est point, n'a jamais été l'ami de la maison de Savoie), je ne crois pas que l'Autriche et l'Espagne attaqueront la France pour me défendre, puisque je les aurais attaqué moi-même.....

Dans cette alternative, il est hors de doute que Victor-Amédée n'eût pas accepté les offres de la France, s'il n'y avait été forcé. En vain objecta-t-il qu'il n'avait plus de soldats, que ses caisses étaient épuisées, sous peine d'avoir la guerre avec la France, il dut armer forcément : Richelieu crut faire beaucoup pour la Savoie, en cette occurrence, en lui payant sept cent mille livres que Charles-Emmanuel Ier avait avancé à la France lors de sa guerre avec Gênes.

Le duc de Savoie avait à peine adhéré à ces propositions, que déjà le maréchal de Créqui faisait le siége de Valence, sur le Pô, siége qu'il fut bientôt forcé de lever. Les généraux Leganes et Spinola, le maréchal de Créqui et Victor-Amédée, se

combattirent ainsi en Lombardie, dans le Mantouan et le duché de Parme sans résultats décisifs, neutralisant chaque jour leurs communs efforts; ils dépensèrent en pure perte leur temps, le sang de leurs soldats, et les finances de leur patrie; enfin, après deux années d'escarmouches inutiles, le duc de Savoie, agissant sans la participation de l'armée française, remporta sur les Espagnols deux victoires signalées, l'une aux environs de Verceil, l'autre à Montebaldone (1); Victor-Amédée se disposait à poursuivre ses avantages, lorsqu'il tomba malade. Il mourut d'une fièvre maligne, à Verceil, le 7 octobre 1637.

La mort de Victor-Amédée fut une calamité de plus à ajouter à tous les malheurs qui fondaient sur la Savoie depuis de longues années. Ce prince, qui avait des qualités plus solides que brillantes, fut sincèrement regretté de la majorité de son peuple dont il voulait le bonheur.

Vers les premiers jours de ce siècle, alors que la Bresse et le Bugey appartenaient encore à la Savoie, la ville de Chambéry comptait 1,634 chefs de famille; mais quand ces provinces furent définitivement passées sous la domination française, quand toute la noblesse et les riches propriétaires de ces provinces eurent quitté Chambéry qui n'était plus pour eux qu'une ville étrangère, le nombre des chefs de famille de Chambéry descendit au chiffre de 460. Charles-Emmanuel essaya d'y ramener le plus de population possible, en exemptant les bourgeois de toutes tailles et impositions pour les biens qu'ils possédaient dans le duché: « mais, dit Grillet, la guerre qui éclata de nouveau en 1630 suspendit l'effet de ce privilége. »

Ce ne fut donc qu'après le *traité de Cherasco* que Victor-

(1) Dans une lettre confidentielle, adressée au cardinal de Lavalette, Richelieu s'exprimait ainsi à propos de cette victoire de Montebaldone :

« *Monsieur de Savoie* vient de gagner une bataille où il a défait à plate-couture 7,000 hom-
« mes de pied et 1,500 chevaux, et cependant il n'avait lui-même que 5,000 hommes de pied
« et 500 chevaux ; les ennemis ont perdu tous leurs canons et leurs équipages. »

(DANIEL, *Histoire de France*.)

Amédée, voulant aussi augmenter la population de Chambéry, accorda à cette ville quatre foires franches de tout péage; par *lettres-patentes*, datées du 15 décembre 1633; il donna toutes libertés et priviléges, à tout industriel qui voudrait établir des fabriques à Chambéry, mais spécialement des moulins à soie.

Presque tous les historiens de Savoie s'accordent à dire que Victor-Amédée fut empoisonné à la suite d'un dîner que lui donna le maréchal de Créqui. MM. Beauregard, l'abbé Denina sont de cet avis; quant à Guichenon il dit: « Son corps fut ouvert où il ne se trouva rien de gâté, mais il était tout sec, sans sang ni humidité. »

Victor-Amédée Ier avait épousé Christine, fille d'Henri IV et de Marie de Médicis; il en eut six enfants.

— Emmanuel Tésauro, né à Fossan, jésuite, auteur d'une histoire de la ville de Turin. On lui attribue en Italie, la découverte que l'abbé de l'Epée affecta depuis à l'éducation des sourds et muets. L'Espagne attribue aussi cette découverte au père Ponce qui vivait au XVIme siècle.

— André de Laurent, savoyard, médecin de Henri IV, auteur d'un livre de médecine estimé.

— Pierre Monod, de Bonneville, jésuite, auteur d'une histoire d'Amédée VIII (Amedeus Pacificus), confesseur de la duchesse Christine; il mourut au château de Miolans.

— Charles, comte de Castellamont, habile architecte *du Valentin* et de *la Vénerie*.

— Hector Millet, premier président du sénat de Savoie,

31me—1637.

FRANÇOIS-HYACINTHE.

(RÈGNE 1 AN.)

Fils du précédent, né à Turin, le 14 septembre 1632; il succéda à son père à l'âge de cinq ans sous la tutelle de sa mère, la duchesse Christine, régente de Savoie. Cet enfant, dont il ne peut être fait mention qu'en fait de chronologie, mourut au château du Valentin, à la suite d'une chute violente, le 4 octobre 1638.

Un tel règne ne mérite que d'être indiqué; les particularités, les évènements de ce règne d'un an, s'ajouteront naturellement à la longue régence qui va suivre.

— César Wichard, de St-Réal, né à Chambéry en 1638, l'un des meilleurs écrivains de son temps; il est encore célèbre par les ouvrages dont les titres suivent, ouvrages dont le style n'a point vieilli :

La Conjuration des Gracques ; La Conjuration des Espagnols, sous le marquis Bedmar, contre la république de Venise, en 1618 ; *La vie de Jésus-Christ ; Traité de la critique; Don Carlos, nouvelle historique.*

— Théophile Raynaud, né à Nice, théologien et métaphysicien des plus estimés.

— Jean-Antoine, de la forêt de Saumon, abbé de Tamié; c'est lui qui introduisit dans cette abbaye la réforme de la Trappe.

32me—1638.

CHARLES-EMMANUEL II.

(RÈGNE 37 ANS.)

Fils de Victor-Amédée, frère du précédent, né à Turin, le 20 juin 1634.

A son lit de mort, Victor-Amédée avait nommé sa femme, Christine de France, régente du duché pendant la minorité de son fils; sauf l'omnipotence de Richelieu qui faisait tout tourner au profit de la France en Savoie, le duché était dans une situation assez normale aux premiers jours de la régence; car Victor-Amédée, qu'on a taxé d'avarice parce qu'il était économe, Victor-Amédée, *meilleur pour ses peuples que pour ses serviteurs*, avait sensiblement amélioré les finances de l'état.

Cependant toute la haute magistrature, tous les dignitaires du duché étaient vendus à Richelieu. Quoique Française, on le conçoit, la régente devait garder la couronne ducale à ses enfants; ce fut donc par une vigilance de tous les instants qu'elle parvint à déjouer les trames ourdies par le cardinal-ministre, et qu'elle se maintint au pouvoir malgré lui et ses créatures. Avertie que l'*homme rouge* devait faire attaquer Verceil et l'enlever elle-même, afin de s'emparer du Piémont et de la Savoie, elle sut défendre Verceil, se défendre elle-même avec ses enfants, sans avoir l'air de ne rien savoir de toutes ses menées machiavéliques. Fille de France, liée à la France par des traités antérieurs et forcée d'en signer un elle-même, elle promit de soutenir la France d'hommes et de munitions, pendant la guerre que cette puissance soutenait contre

l'Espagne. Pourtant, alliée secrète de l'Espagne, la régente faisait tout ce qui dépendait d'elle pour nuire aux armes françaises, pour échapper à la tutelle fort peu paternelle du cardinal.

En butte à la haine de ses beaux-frères, le prince Thomas et le cardinal Maurice, les auteurs de ces intrigues de cour dont nous parlions au règne de Victor-Amédée, Christine ne s'aperçut pas ostensiblement de leur mauvais vouloir à son égard, elle subit tous les genres d'humiliations plutôt que de rompre tout à fait avec eux ; mais à la mort du duc François-Hyacinthe, leur neveu, ces princes manifestèrent hautement leur intention de s'emparer de la régence ; déjà ils avaient acheté les gouverneurs des citadelles de Turin et de Carmagnole, quand Christine, avertie à temps, changea les commandants infidèles pour d'autres qui lui étaient dévoués. Politique sans passion, la duchesse défendit même le prince Thomas contre les Français en plus d'une circonstance; mais l'ambition ne raisonne pas, les princes firent des conventions avec les Espagnols ; ils leur cédèrent toutes les places dont ils s'étaient précédemment emparés; puis, pour leur propre compte, ils lancèrent dans tout le duché des milliers d'exemplaires d'une proclamation, sorte de libelle écrit contre la duchesse où ils se proclamaient les sauveurs de la patrie. Enfin, le 16 mars 1639, ils envoyèrent de Milan une dépêche à la régente, dépêche dans laquelle ils formulaient explicitement leur prétention à la régence; Christine étant bien résolue de soutenir ses droits, la guerre civile fut décidée.

Tandis que ces grands ambitieux faisaient ainsi en quelque sorte une course au clocher du pouvoir, les Espagnols s'emparaient de Verceil que la régente ne pouvait plus défendre, faute d'hommes et d'argent; « vers ce temps, dit Guichenon, D. Ferrand delli Monti, le duc de S[t]-Georges et le comte Galéas Trotti, généraux des troupes espagnoles en Piémont, formè-

rent le projet d'enlever le fameux *escadron de Savoie* commandé par le comte de Verrue ; » attaqué par des forces trois fois plus nombreuses que son effectif, par de l'infanterie et de l'artillerie, l'escadron de Savoie *fit des siennes :* bien commandé et se battant avec l'énergie du désespoir, il tua plus de quatre cents Espagnols, fit autant de prisonniers et mit tous ses ennemis en fuite ; sans un bois où ils se réfugièrent, pas un seul Espagnol n'eût échappé à la juste fureur des cavaliers savoyards.

Suivi d'un corps choisi de deux mille cavaliers ennemis de la France, le prince Thomas, qui s'était acquis une belle réputation militaire en Flandre, au service des Espagnols, le prince Thomas passe la Sésia et le Tésin ; se portant rapidement sur Chivas et Ivrée, il s'empare de ces places, de toute la vallée d'Aoste et du fort de Bard, pendant que les Espagnols faisaient capituler Cencio pour leur propre compte. Bientôt le Verceillais suivit l'exemple de la Vallée d'Aoste, non par antipathie pour la régente, mais pour échapper à la domination française.

Cet heureux début des princes, détermina Christine à envoyer son fils, le jeune duc, et ses filles en Savoie ; active et forte dans le malheur, elle fit réparer les fortifications de Turin, rassembla de nombreuses munitions dans cette place et y appela toutes les troupes qui lui étaient restées fidèles ; ces précautions ne furent pas inutiles : Thomas vint assiéger Turin, mais ne pouvant faire un siége en règle de cette ville, il se porta sur Asti, Céva, Bene, qui lui ouvrirent leurs portes ; durant ce temps, que faisait la France pour sauver la régente ? rien ; au contraire, Richelieu semblait vouloir l'abreuver d'outrages ; il voulait l'amener à confier à sa mauvaise foi le peu de places qui lui restait, c'est-à-dire une cession complète du duché. En attendant, il réclamait, comme indemnité des frais d'une guerre onéreuse pour le duché de Savoie, pour

la régente qui n'avait pris aucune initiative dans cette même guerre, Richelieu demandait impérieusement qu'on lui livrât les vallées d'Angrogne, de Luzerne et de St-Martin; Christine n'obtempéra point à ces injustes prétentions, elle ne livra point son confesseur, le père Monod, que l'*homme rouge* voulait punir de sa fidélité à sa souveraine. Toutefois, à bout de forces, elle dut lui confier, à titre de dépôt, les villes de Cherasco, de Savillan et de Carmagnole.

Pendant ces négociations sans résultat, entre Christine et Richelieu, les princes Thomas et Maurice, devenus plus forts, vinrent attaquer Turin dont quelques chefs leur ouvrirent les portes; presque en même temps, onze autres villes tombaient au pouvoir des Espagnols. Retirée dans la citadelle de sa capitale, après un combat sanglant entre nationaux, combat où ses serviteurs moururent l'épée à la main pour la défendre, Christine dut faire de bien amères réflexions sur l'instabilité des choses humaines.

Enfin, un corps de Français, commandé par le duc de Longueville, arrive devant Turin; sous prétexte de débloquer cette ville, il se fait remettre la citadelle, les vallées d'Angrogne, de St-Martin et de Luzerne, déjà demandées par Richelieu; non content de ces cessions, il demande encore, toujours au nom de son maître, les châteaux d'Aveillane, de Cavour et de Suse, après quoi la malheurense Christine se retira en Savoie, l'ame navrée de voir son frère Louis XIII aussi peu à la hauteur de son rôle de roi, le cœur plein de haine contre ses beaux-frères et surtout contre Richelieu.

En analysant de pareils faits, ne serait-on pas tenté de croire que les révolutions procèdent des gouvernements; qu'un pays sans gouvernement, qu'un pays qui se régirait par ses conseils municipaux échapperait à de semblables tueries, et qu'en définitive, l'anarchie n'est pas ailleurs que dans l'abus de la force, dans la soif du pouvoir, en d'autres termes, dans le gouvernement lui-même?

Lorsqu'elle passa les monts, le comté de Nice appartenait encore à la régente ; mais à peine entrée dans le fort de Montmélian où elle voulait attendre les éventualités, Christine apprit que son beau-frère Thomas venait de faire, sans coup férir, la conquête de ce comté ; il ne restait donc plus une seule place en Piémont au pouvoir légitime, ce malheureux pays était foulé, ravagé par les Espagnols, les Français, les Suisses à la solde des princes et par une infinité de corps-francs.

Une entrevue que Christine eut à Grenoble avec son frère Louis XIII et le *satané Richelieu*, entrevue où ce dernier prit la parole pour *son maître*, n'amena aucun résultat. Richelieu exigeait que Christine lui livrât son dernier asyle, le château de Montmélian ; il lui dit que ses beaux-fréres viendraient l'attaquer dans cette place, qu'ils lui prendraient le duc, son fils, et qu'en une situation aussi désespérée il valait mieux pour elle se jeter sans arrière pensée dans les bras de la France, c'est-à-dire qu'elle lui livrât Montmélian, le jeune duc et elle-même ; qu'à ces conditions le roi son maître lui accorderait sa protection pour vaincre ses ennemis.

Ne croyant plus à la foi de Richelieu, Christine refusa net et s'en revint à Chambéry fort peu édifiée des vertus de son frère et de son ministre, de Louis XIII et de Richelieu qui, tous deux, par esprit de vengeance, offrirent peu de jours après cette entrevue, la régence du duché de Savoie au prince Thomas. Celui-ci, peu satisfait de Philippe IV, le roi d'Espagne, se rapprocha de sa belle-sœur qui, de son côté, ne demandait pas mieux que de l'avoir pour allié au prix de quelques concessions ; mais un grand nombre de conférences n'aboutirent point à un résultat satisfaisant, ni l'un, ni l'autre ne voulurent se départir de la souveraineté ; les hostilités recommencèrent : c'était encore l'Espagne et le prince Thomas, contre la France et la régente.

Le nouveau général français, le comte d'Harcourt, avait

reçu l'ordre de frapper des coups décisifs, bien secondé par ses lieutenants, le vicomte de Turenne qui commençait là sa brillante carrière militaire, par les comtes de Plessis-Praslin, de la Motte-Oudancourt, il s'empara de Chieri et de quelques autres petites places. Arrivé près de Montcalier et voulant à tout prix s'ouvrir le chemin de Casal, il battit le général espagnol Léganez et le prince Thomas qui voulaient lui barrer le passage; les Hispano-Piémontais, qui avaient quatre fois plus de troupes que le comte d'Harcourt, furent néanmoins vaincus, ils laissèrent deux mille hommes sur le champ de bataille. « C'est à cette occasion, dit M. Beauregard, que le marquis de Léganez fit dire au comte d'Harcourt par un trompette : *Que s'il était roi de France, il lui ferait trancher la tête pour avoir risqué la bataille avec des forces trop inférieures; et moi*, lui fit répondre d'Harcourt, *si j'avais l'honneur d'être le roi d'Espagne, je ferais décapiter le marquis de Léganez, pour s'être laissé battre, ayant quatre fois plus de troupes que son adversaire.* »

D'Harcourt, revenu de Casal, où il avait jeté quelques secours, vint assiéger Turin qui était toujours au pouvoir du prince Thomas; honteux d'avoir été battu deux fois, Léganez vint à son tour assiéger d'Harcourt dans ses lignes de circonvallation, par d'autres lignes de contre-circonvallation; par une telle stratégie, on vit le spectacle assez étrange, d'assiégeants assiégés, on vit la ville correspondre avec les Espagnols au moyen de bombes sans fusées, et les Français, resserrés entre la ville, la citadelle et les lignes espagnoles, souffrir de la disette autant que les habitants de Turin. Rendez-vous, disait le général espagnol au général français. Celui-ci répondait : *Lorsque mes chevaux auront mangé toute l'herbe qui croît autour de Turin et que mes troupes auront mangé leur dernier cheval, je verrai ce que j'aurai à faire.*

Enfin, le 9 septembre 1640, le prince Thomas, qui n'avait

plus de munitions, capitula; les Français entrèrent dans Turin.

Toutes les places du Piémont étaient au pouvoir des étrangers; s'apercevant trop tard quelles affreuses calamités ils faisaient souffrir à la patrie par leurs dissentions, voyant clairement alors qu'ils n'avaient fait que les affaires de la France et de l'Espagne, les oncles du jeune duc et la régente, ouvrirent de nouvelles conférences. Cette fois on se fit de mutuelles concessions; sauf le pouvoir souverain que Christine garda, elle leur accorda toutes les prérogatives, commandements, etc., qu'ils exigèrent; entre autres clauses de ce traité on remarque celle-ci : *Le cardinal Maurice épousera Louise-Christine sa nièce, fille de la régente.* Ce mariage eut lieu en effet; le cardinal, qui n'avait jamais été dans les ordres, renvoya son chapeau à Rome et épousa, à l'âge de cinquante ans passés, la fille de son frère, le feu roi Victor-Amédée : Louise-Christine n'avait alors que quatorze ans!

C'est toujours en sacrifiant les jeunes princesses, que la politique des princes trouve ces merveilleux moyens d'accomodement.

Forcé de rappeler une partie de ses troupes, le gouverneur du Milanais se vit bientôt enlever une à une toutes les places qu'il possédait en Piémont; désormais généralissime de l'armée Franco-piémontaise, le prince Thomas, marchant de victoires en victoires, chassa ses anciens alliés d'un grand nombre de leurs positions. Sur ces entrefaites, Richelieu mourut et Louis XIII ne tarda pas à le rejoindre dans la tombe, en 1643.

Longtemps victorieux à la tête de l'armée française, la victoire se lassa de suivre le prince Thomas; les Espagnols reprirent le dessus dans les campagnes de 1645 et 1646; Mazarin qui avant tout, voulait qu'on fut heureux, et voyant qu'il ne l'était plus, lui ôta le commandement et le nomma grand-maître de la maison du roi.

A force de sollicitations la régente était parvenue à se faire rendre, par le gouvernement français, quelques-unes des places importantes du Piémont; les Espagnols en possédaient encore plusieurs; les princes Thomas et Maurice, en vertu du traité dont nous venons de parler, étaient les maîtres des provinces d'Ivrée et de Nice; il s'agissait donc pour Christine de reconquérir la moitié de ses états, quand le jeune duc atteignit sa quatorzième année, le 20 juin 1648, âge de majorité chez les princes.

« Ce même jour, dit Guichenon, S. A. R. envoya à tous les magistrats et officiers de cours souveraines une lettre-circulaire, par laquelle elle déclarait : *qu'étant parvenue à l'âge de majorité, elle prenait le gouvernement de ses Etats et remerciait M. R. des soins qu'elle avait de sa personne et de ses peuples, les conjurant de demeurer fermes dans l'affection et fidélité qui devaient être inséparables de leurs charges.* »

Le comte Champion commandait à Ivrée pour le prince Thomas, qui remplissait à Paris les devoirs de sa charge. Prétextant une partie de campagne, une chasse à courre, la duchesse se présente un jour devant Ivrée avec une suite nombreuse et fait demander au gouverneur la permission de se reposer quelques heures dans la ville; cette permission accordée, la duchesse en usa largement. Là, elle inaugura la majorité de son fils, et, quand tous les dignitaires lui eurent prêté serment, elle déclara la régence finie et ordonna le dénoûment d'une scène concertée d'avance.

« On vit ensuite entrer dans Ivrée, avec tout l'appareil militaire, des troupes qui, venues la veille à marches forcées, avaient fait halte à quelque distance, et qui se présentèrent pour relever la garnison. On signifia au comte de Champion que l'autorité dont il était revêtu venait de finir; il lui fut ordonné de remettre la place au nouveau gouverneur nommé par

Son Altesse, laquelle voulait bien lui accorder une pension de retraite (1). »

Christine avait perdu Ivrée par faiblesse, elle la recouvra par la ruse.

Ayant supprimé son conseil de régence, la duchesse créa un conseil d'Etat plus en harmonie avec les besoins du pays et mieux approprié à l'époque ; ce conseil, espèce de ministère, fut présidé par le comte d'Aglié, le favori fidèle de Christine.

« La minorité de Charles-Emmanuel II, paraissait devoir être pour la Maison de Savoie, ce qu'est l'année climatérique pour le corps humain, c'est-à-dire l'époque de sa mort ou de son accroissement ; après s'être vue menacée d'une entière destruction, les jours de sa plus grande force au dedans et de sa plus grande considération au dehors, naquirent pour elle (2). »

Dès ce jour, en effet, aidée par le conseil d'Etat, Christine, qui n'avait encore rien perdu de sa force morale, travailla activement à la formation d'une forte administration gouvernementale, à la centralisation des pouvoirs ; des ordonnances sévères, telle que celle qui défendait à tout sujet savoyard ou piémontais de prendre du service à l'étranger, le serment de fidélité des employés des diverses administrations, la simplification du système de la perception des impôts, rendirent plus forte en l'homogénisant l'administration supérieure.

Cependant la guerre continuait sur les frontières du Piémont et du Milanais entre la France et l'Espagne ; les armées de ces puissances traversaient toujours le Piémont et l'appauvrissaient de plus en plus ; les citadelles de Turin et de Pignerol étaient encore au pouvoir des Français, lorsque la guerre de la fronde éclata chez ces derniers et les forcèrent de rappeler leurs troupes ; les Espagnols, de leur côté, harassés,

(1) Costa de Beauregard.

(2) *Mémoires* du cardinal Bentivoglio.

épuisés par une guerre qui durait depuis quatre-vingts ans, dirigèrent aussi une partie de leurs forces contre le royaume de Naples, qui venait de se soulever contre leur pouvoir.

Le gouvernement savoyard, après avoir conclu un traité d'alliance avec les cantons catholiques de la Suisse, dut recommencer sa vieille lutte de l'orthodoxie contre la secte des Vaudois, habitants des vallées de Luzerne, de St-Martin, d'Angrogne et de la Pérouse. Ces sectaires, que l'on nommait alors *Barbets*, du mot *Barbes*, qui signifiait oncles, que les paysans de ces vallées donnaient à leurs prêtres, ces sectaires, disons-nous, avaient profité du temps des longues guerres dont nous venons de nous entretenir, pour recommencer dans les plaines du Piémont, leur vieux système de prosélytisme; aussi opiniâtres à conserver leurs dogmes et leurs croyances, que le gouvernement savoyard l'était à les détruire, ils obéissaient momentanément aux édits lancés contre eux, puis recommençaient leurs prédications dès qu'ils voyaient le pouvoir incapable de réprimer leur zèle religieux. Charles-Emmanuel et Victor-Amédée avaient envoyés des troupes contre eux à l'exemple de presque tous leurs prédécesseurs; mais, nous le répétons, ils n'obéissaient jamais qu'à la force. Déjà, pourtant, le gouvernement les avait contraint de bâtir eux-mêmes et à leurs frais deux forts dans leurs vallées, pour loger les garnisons qui devaient les maintenir dans l'obéissance; déjà on était parvenu à faire célébrer la messe dans les chefs-lieux et d'introduire chez eux une congrégation de pères de la mission, mais bientôt les églises étaient brûlées, les missionnaires chassés. Un de leurs ministres, nommé Léger, les excitait dans leurs fréquentes insurrections.

En 1653, l'ultimatum suivant leur fut porté par le comte Todesque à la tête de six cents hommes : *Qu'à l'avenir ils ne recevraient aucun étranger dans leurs vallées, soit pour y habiter, soit pour y passer, sans la permission de S. A. R.;*

qu'ils ne feraient aucun exercice de leur religion hors des anciennes limites ; qu'ils ne donneraient aucun empêchement aux pères de la mission, et qu'en cas de contravention, tous leurs priviléges, graces et concessions demeureraient absolument nulles.

Selon nous, ces concessions, ces graces, ces priviléges n'étaient qu'une dérision, puisqu'ils ne devaient donner *aucun empêchement aux pères de la mission;* en forçant les *Barbets* à écouter ces religieux, le gouvernement opposait des fanatiques à des fanatiques et perpétuait la sédition : cela est si vrai que ces mêmes sectaires existent encore aujourd'hui dans ces mêmes vallées.

Enfin, en 1655, des forces considérables furent envoyées dans les vallées; à leur approche les habitants se réfugièrent sur des rochers inaccessibles, d'où, selon leurs expressions, *ils montraient les dents aux loups.* Un seul de leurs postes, le *Pré du Tourn*, qu'ils nommaient aussi *la Rochelle*, coûta des bataillons au duc de Savoie; brûlant tout sur leur passage afin d'affamer la troupe, sautant de rochers en rochers tout en combattant, passant alternativement du Piémont en France et de France en Piémont, envoyant des ambassadeurs aux puissances protestantes, les *Barbets* luttèrent contre leur souverain pendant presque une année. Cette guerre d'extermination se termina enfin par la médiation des Suisses et de Cromwel, et malgré le pape qui aurait voulu voir exterminer jusqu'au dernier des *Barbets.*

Avouons-le pourtant, le duc de Savoie, pour rester conséquent avec le principe monarchique, avec la religion de ses pères, devait fatalement combattre ces sectaires; car les barbets, eux aussi, voulaient créer une république protestante au milieu des Alpes.

Charles-Emmanuel II, fermant l'oreille aux suggestions de Rome et de l'inquisition, comprit qu'il devait user de clémence;

il donna pour gouverneur à ces vallées, un homme doux et tolérant, le comte Brichanteau qui, par sa modération, son esprit de justice, fit plus de prosélytes à lui seul, que tous les *pères de la mission* : telles furent les *dragonnades piémontaises*.

La guerre continuait en Piémont entre la France et la Savoie contre l'Espagne, lorsque la reine de Suède, la célèbre Christine, traversa la Savoie et le Piémont pour aller à Rome se faire cathéchiser ; elle fut reçue à Turin par leurs AA. RR. *avec la magnificence et splendeur ordinaire à cette cour*.... ; ce jour même l'*escadron de Savoie* soutenait sa vieille réputation contre les Espagnols au combat de Frossinet, sur le Pô.

En 1657, il y avait dix-huit ans que la France gardait une garnison dans la citadelle de Turin ; il y avait dix-huit ans que le gouvernement savoyard délibérait sous les canons français, lorsque Mazarin rendit enfin cette citadelle à ce gouvernement. Des historiens français prétendirent que cette restitution fut la dot d'Olimpia Mancini, nièce du cardinal, mariée avec le père du fameux prince Eugène, Maurice de Savoie, comte de Soissons : nous croyons qu'il est tout à fait inutile d'entrer dans aucune discussion à cet égard. Cette restitution précéda d'une année le *traité des Pyrénées*.

Par ce traité, la France et l'Espagne rendirent au duc de Savoie toutes les places du Piémont qu'elles possédaient encore dans ce pays. Ainsi, en résumé, ces trois puissances combattirent vingt ans, versèrent une mer de sang, dépensèrent des monceaux d'or pour se retrouver, le jour *du traité des Pyrénées*, absolument aussi avancées, l'une et l'autre, qu'au premier jour de la lutte ; chacune rentra chez elle, aussi pauvre qu'elle en était sortie ; seulement les hommes qui avaient pris l'initiative de cette guerre étaient morts. Que de riens ! que de bruit ! que de fumée !!

Cette paix, si chèrement achetée, qu'on aurait pu la nommer

la paix de la lassitude, permit enfin aux peuples et aux rois de se reposer, de jeter les fondements d'établissements, de monuments utiles. A la mort de sa mère, mort arrivée en 1663, le duc de Savoie, comprenant quelle perte il venait de faire dans la personne de cette femme adroite, courageuse, qui, malgré ses malheurs, avait sauvé l'état de malheurs plus grands encore, le duc de Savoie songea à mettre les fortifications du duché en état de résister à des attaques éventuelles; Charles-Emmanuel II, fortifia Turin d'une enceinte bastionnée le long de la rive du Pô; il créa l'arsenal de cette ville et fit de Verceil une place de premier ordre; mais aussi, dès le jour de la mort de Christine, nous voyons surgir de mœurs nouvelles, la vénalité des charges; dès lors, l'argent suppléa aux études laborieuses du magistrat; nous voyons une *Vénerie* ou plutôt un luxe de chasse inouï, une cour, dispendieuse, folle, dépenser en pure perte les deniers du contribuable. Par les bienfaits de la paix, on voit Turin s'embellir, s'enrichir d'établissements scientifiques, et, Chambéry se décorer de sa place et de sa fontaine de Lans; sur le lac de Genève, on vit creuser le joli port et s'élever le château de Bellerive; Ceva et Verrue se bâtir; les rochers de la *grotte des Echelles*, ouverts par la mine, sur une longueur de cinq cents pas géométriques, laisser un libre passage à l'homme, dans un lieu dangereux où tout ballot de marchandises devait être monté à l'aide de grues; nous voyons toujours, sous le même règne, la route de Chaille, conquise dans le roc vif, s'aventurer sur les abîmes du Guier, pour épargner aux générations à venir et des dangers imminents et de longues distances à parcourir.

Au règne de Philippe II, nous avons dit comment le comte de Genevois, devenu duché depuis, avait passé, ainsi que le Faucigny (1) et la vallée de Beaufort, dans une branche collaté-

(1) Le château des barons de Faucigny dont il reste encore de belles ruines, château bâti par un proconsul romain à la fin du bas empire, était situé au-dessus de Contamines, à deux lieues de Bonneville.

rale de la maison de Savoie, la branche de Nemours; nous l'avons dit et nous le répétons, la maison de Nemours fut pendant 113 ans souveraine d'un état dans l'état de Savoie. Devenu veuf de Françoise de Valois, fille de Gaston de France, Charles-Emmanuel II épousa, en secondes noces, en 1667, Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours qui lui apporta pour dot les trois principautés susnommées, principautés qui depuis ne sont plus sorties du gouvernement de Savoie.

Annecy, le chef-lieu du Genevois, avait pris l'extension d'une capitale; en 1667, année du mariage de Jeanne de Nemours, Annecy voyait fleurir et devenir célèbre son *Académie Florimontane*, fondée par le président Favre et saint François de Sales; antérieure de cinquante ans à toutes les académies de l'Europe, l'Académie Florimontane, illustrée par ses fondateurs, par Vaugelas et Henri de Savoie, duc de Nemours, ne put soutenir son illustration primitive. Cette société, composée de quarante membres nationaux comme l'est aujourd'hui l'Académie française, dut mourir par la trop grande extension de ses statuts : quarante vrais académiciens sont rares dans tous les pays du monde, une académie nomme des nullités, elle tombe par la nullité même de ses membres.

Charles-Emmanuel II, qui avait les défauts et les vertus communs aux grands souverains, c'est-à-dire une grande générosité et un amour excessif du sexe (1), mourut le 12 juin 1675, à l'âge de quarante-trois ans.

Nous voici arrivés à la fin de la seconde époque de notre histoire; la Savoie et le Piémont, presque dépeuplés, sont régis par le pouvoir absolu du prince; on améliore l'agriculture, on

(1) « Monsieur de Savoie est bien fait; il est de moyenne taille, mais il l'a fine et déliée; la tête belle; le visage long; les yeux grands et fins; le nez aquilin; le sourire agréable; la mine fière; un air vif en toutes ses actions et brusque à parler. Quant à l'esprit, il ne dit rien qui ne soit très à propos et agréablement; il agissait avec une certaine familiarité que la haute naissance donne seule avec ceux où les autres tremblent. » Mademoiselle de Montpensier, à qui nous empruntons ces lignes, fait ici allusion à une entrevue de Louis XIV et de Charles-Emmanuel II, qui eut lieu à Lyon, en 1641.

crée l'industrie; l'armée est organisée et la conscription règne; le sabre et le rabat grandissent en influence; la noblesse a encore des prérogatives mais la féodalité est morte. On pense aux progrès, aux sciences, aux arts, à la philosophie, à tout enfin, sauf à l'instruction, à l'amélioration morale et matérielle du peuple.

— François-Augustin della Chiesa, évêque de Saluces, historien de Savoie de beaucoup de mérite.

— Hilaire Layat, du Faucigny; il publia une histoire des barons de cette province.

— Claude Favre, seigneur de Vaugelas, fils du célèbre président Favre, l'un des premiers membres de l'Académie française et le meilleur grammairien de son temps, naquit à Chambéry et mourut à Paris. Balzac, son contemporain, disait, en parlant de la traduction de Quinte-Curce de Vaugelas : *l'Alexandre de Quinte-Curce est invincible, mais l'Alexandre de Vaugelas est inimitable.* Le fait est que Vaugelas mit tant de soin à la correction de cette œuvre, que son ami Voiture disait : *que pendant qu'il polissait une partie de sa traduction, la langue venant à changer, l'obligerait à refaire toutes les autres.*

— Claude Millet, de Challes, jésuite, auteur du *Mundus mathematicus* et d'un traité de navigation estimé.

— Paolo Cordi, piémontais, fondateur de l'académie des arcades de Rome.

— Jean-Louis, de la Breille, médecin de Chambéry, auteur d'un traité de la peste et de ses remèdes.

— Gaspard Bolly, né à Annecy, auteur de plusieurs écrits de jurisprudence.

FIN DE LA DEUXIÈME ÉPOQUE.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Rois de Sardaigne.

33me—1684.

VICTOR-AMÉDÉE II.

(RÈGNE 13 ANS.)

Né à Turin, le 14 mai 1665, fils du précédent, succéda à son père à l'âge de neuf ans, sous la régence de sa mère, Jeanne-Baptiste, de Savoie-Nemours; déclaré majeur à l'âge de quatorze ans, suivant les lois de l'état.

Comme toutes les régences, celle-ci eut ses intrigues; ces intrigues avaient pour base et pour cause, la douleur que la duchesse de Savoie éprouvait de voir l'autorité suprême échapper de ses mains, à mesure que la majorité de son fils approchait; c'est dire assez que Jeanne de Savoie-Nemours, éloignait son fils des affaires et que les seigneurs de la cour se partageaient en deux camps : courtisans de la duchesse-mère et courtisans du duc. Cependant, pendant ces neuf années de régence, le duché de Savoie jouit d'une paix profonde, *sous la haute protection de Louis XIV*.

Ce monarque, l'homme le plus égoïste de la chrétienté, qui

ne fut grand que par les hommes éminents de son siècle, devenu dévot après avoir mené la vie la plus dissolue possible, ce monarque qui, dans sa vieillesse, se laissa influencer par ses confesseurs, venait de révoquer l'édit de Nantes, édit rendu aux premiers jours de ce siècle par Henri IV, en faveur des protestants; ce roi, Louis XIV, non content de répandre le sang des *Camisards* (1), se crut en droit de forcer le duc de Savoie d'attaquer immédiatement les Vaudois dans ses vallées des Alpes, de les exterminer s'ils refusaient d'entrer dans l'église romaine. Humilié autant qu'on peut le croire de cette tutelle du *grand roi,* Victor-Amédée II, n'en dut pas moins obéir; il obéit, entra dans les vallées protestantes de ses états et gagna ses éperons en faisant la guerre aux plus fidèles, aux plus inoffensifs de ses sujets.

Peu satisfait de cette obéissance passive du duc de Savoie qui n'avait que *bien mollement* fait la guerre aux Vaudois (2),

(1) Ce nom de *Camisard*, du mot *Camisa* (chemise), se donnait aux protestants du midi, mais particulièrement aux huguenots des Cévennes, parce qu'ils portaient des blouses blanches en signe de ralliement. Ces religionnaires luttèrent plusieurs années, contre toutes les forces de Louis XIV; l'un de leurs chefs, Jean Cavalier, fut même assez habile pour vaincre le maréchal de Villards, dans une bataille rangée.

(2) Voici une pièce curieuse; nous la soumettons aux méditations du lecteur :

« Janus de Bellegarde, Marquis des Marches, Comte d'Entremont, Seigneur du Bugnerey, Mieudry, et autres Places, Conseiller d'État de S. A. R., premier President au Senat, et Commandant General en Savoye.

«Son Altesse Royale par une bonté et une afection tres-particuliere qu'il a pour ses Sujets de Savoye, aussi bien que par sa confiance à leur fidelité, ayant resolu d'en repeupler les Valées de Luzerne, dont il a chassé les Heretiques, Nous a commandé de faire sçavoir ses intentions là dessus, et d'ordoner à tous les Officiers Locaux des Terres et Villages de sa Souveraineté de deça les Monts, d'appeller les Communiers de leur Ressort, pour les instruire de la disposition où est Sadite A. R. de faire ressentir les effets de sa generosité, à ceux qui voudront aller s'établir dans lesdites Valées, où le Climat et l'Air sont doux et uniformes à celuy de Savoye, les Terres extremement fertiles, et ou Sadite A. R. leur fera un parti, par lequel ils y pourront subsister agreablement, en toute sureté, et joüiront d'ailleurs de sa protection particuliere.

«C'est pourquoy Nous ordonons de la part de S. A. R. à tous les Officiers Locaux des Terres et Villages de son obeïssance de deça les Monts, de faire assembler incessamment aussi-tôt qu'ils auront receu le présent Ordre, les Communiers, de leur Ressort, pour leur faire sçavoir les intentions de notre Maitre, et les exorter efficacement à se prevaloir de sa Bonté, qui est d'autant plus grande, que pouvant les forcer par son Autorité Royale, d'aller habiter dans lesdites Valées, et d'y cultiver les Terres qui leur seraient remises, sans autre avantage, que celui du droit Coloniq. Il se contente de les y convier, et veut encore combler de ses bien-faits ceux qui seront disposez à les acepter, et à se rendre pour cet effet dans lesdites Valées, au tems qui leur sera presigé.

«Nous ne doutons pas que lesdits Officiers Locaux, par leurs soins et par leurs vigilance, ne

Louis XIV exigea qu'il lui donnât quatre régiments de ses meilleures troupes, afin de l'aider dans sa guerre des Flandres contre l'empereur et dans sa guerre à l'intérieur contre les *Camisards*. Ces régiments, que Victor-Amédée II pouvait refuser puisqu'il était à la veille d'une rupture, ces régiments furent néanmoins accordés au cabinet de Versailles ; on vit alors nos Savoyards combattre dans les rangs français, verser bravement leur sang par pure obéissance, et cela pour la plus injuste des causes.

Ayant appris que le duc de Savoie avait eu des entrevues avec les députés de la ligue d'Ausbourg, à Venise, durant le carnaval de 1686, Louis XIV, qui ne cherchait qu'un prétexte d'hostilité, somma Victor-Amédée de joindre ses armées aux armées françaises, de leur livrer la citadelle de Turin, comme un gage d'alliance, sinon qu'il lui déclarerait la guerre ; déjà trop humilié, le duc de Savoie n'obtempéra point à ces injonctions qui lui furent faites, au nom du roi, par le maréchal de

s'aquitent avec succez de l'Ordre que nous leurs donons sur ce sujet, et ne disposent plusieurs familles de leur Ressort à s'aller établir dans lesdites Valées, dont il seront obligez de Nous rendre compte, sans perte de tems, soit à Messieurs les juges Majes, ou Fiscaux, ou autres qui leur intimeront le présent Ordre de nôtre part, ausquels ils marqueront specifiquement et en détail, les choses suivantes.

«Premierement, le nom et sur-nom des personnes qui auront offert, ou consenti à s'aller établir dans lesdites Valées.

«En second lieu, l'endroit de leur naissance et présente habitation.

«Troisièmement, le nombre de leur famille, de combien de personne elle est composée, capables du travail de la Campagne, et la quantité des femmes ou filles, et enfans de la même famille.

«Et finalement, quels moyens ils ont pour se fournir des meubles, bétail, et autres choses qui peuvent aider à leur établissement.

«Les susdits Officiers Locaux seront obligez de rendre compte de ce que dessus, par une lettre bien claire et circonstanciée, que nous leur Ordonons d'écrire à celuy qui leur aura envoyé le présent Ordre, dans la quinzaine apres qu'ils l'auront receu à quoy ils ne manqueront de satisfaire, à peine de Prison, contre ceux qui auront esté negligens à s'en aquiter, l'intention precise et le service de Sadite A. R. le requerant ainsi.

«Et pour leur donner plus de facilité à disposer plusieurs familles de leur Territoire, et leur persuader d'aller habiter dans lesdites Valées; Nous exhortons tous Mrs. les Curez des lieux, à chacun desquels sera remis un exemplaire du présent Ordre, et leur ordonnons de la part de Sadite A. R. de le lire et publier dans leur Prône, et de faire comprendre aux peuples l'utilité qu'ils rencontreront à cette Translation, et le bon gré que nôtre Maitre leur sçaura, de s'étre presentez pour aller habiter dans lesdites Valées. Fait à Chambery ce 19. Juin 1686. Signé Bellegarde.»

Ajoutons que peu de personnes émigrèrent dans les vallées piémontaises.

Catinat ; an contraire, il envoya M. de Brandis, son plénipotentiaire à Milan, arrêter les bases et les clauses d'une alliance offensive et défensive avec les confédérés d'Ausbourg. La guerre était déclarée.

Ce fut dans la *chambre de parade* du palais de Turin que Victor-Amédée déclara à sa noblesse assemblée qu'il rompait avec la France ; immédiatement on rédigea un manifeste pour informer le public de cette importante détermination. Le duc, la noblesse et le peuple sont pleins d'un enthousiasme guerrier ; les alliés espagnols sont prêts à entrer en campagne ; on doutait si peu de la victoire, qu'on emprisonna l'ambassadeur de France en représaille d'un semblable traitement subi par l'ambassadeur de Savoie à Paris ; on approvisionna les places fortes, on arma les milices des villes et des campagnes ; enfin, l'avant-garde espagnole paraît aux portes de Turin : on se prépare au combat.

Cependant le gros de l'armée espagnole, au lieu de marcher en avant, ainsi qu'il en avait été convenu, se masse sur un coteau et se tient sur la défensive. Catinat, qui s'était déjà emparé de Pignerol et d'autres places du Piémont, déconcerte les alliés par une marche stratégique des plus habiles et gagne sur eux, le 15 août 1690, la fameuse *bataille de Stafarde* qui livra Saluces, Fossan, Savillan à l'armée française ; d'autres mouvements de Catinat, tous aussi heureux que ce premier début, prouvèrent au duc de Savoie qu'il est toujours malheureux pour un prince d'employer des armées étrangères à la défense de son propre territoire ; les Espagnols, en effet, ne firent que d'entraver la marche de l'armée savoyarde et de ruiner les pays par où ils passaient.

Il est presque inutile de dire qu'aux premières hostilités, la Savoie fut envahie par une armée française. Ouverte de tous côtés, elle ne fit aucune résistance ; aussi les Français lui laissèrent-ils son sénat, ses tribunaux et toute son organisation

administrative; seulement, ils lui prirent des soldats pour faire le siége de Montmélian. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce sujet.

Qui l'aurait cru! de toutes les troupes qui marchèrent dans cette campagne sous les drapeaux de Victor-Amédée, les religionnaires vaudois, les *barbets*, furent les seuls corps-francs qui rendirent de signalés services au duc qui naguère les faisait mitrailler; la haine qu'ils avaient jurée à Louis XIV coûta chère aux soldats de Catinat; ils attaquèrent Barcelonette et Mont-Dauphin, s'emparèrent de ces places, malgré la vive résistance de leurs garnisons; malheur aux compagnies françaises qui s'éloignaient du gros de l'armée; les carabines vaudoises ne laissaient pas échapper un seul homme. Un chef barbet, nommé *Guillelmo*, se couvrit de gloire lui et sa troupe au siége de Coni, dans la campagne de 1691.

N'est-ce pas une triste chose de penser que la mort de tant d'hommes provenait de l'inimitié de deux de leurs semblables, n'avait d'autres causes que la volonté de deux rois : de sa majesté *très-chrétienne* et de sa majesté *catholique*.

L'armée française faisait le siége de Nice en avril 1691; aussi bien approvisionnée qu'elle était bien défendue, cette place n'eut point succombée sans un accident imprévu et terrible : la poudrière du fort sauta. L'explosion fut d'une telle force qu'elle démonta tous les canons de leurs affuts, qu'elle ouvrit plusieurs larges brèches et tua cinq cents hommes de la garnison. Le comte de Frassasque, qui commandait à Nice, obtint une capitulation honorable. Ce fut avec armes, bagages et tambour battant, qu'il sortit de la place qui lui avait été confiée.

Selon les historiens français, Catinat était un guerrier philosophe, plein d'humanité, ne ravageant point un pays pour le seul plaisir de le ravager et ne versant jamais une goutte de sang qu'il n'y soit forcé. En effet, dans le Dauphiné, sur les terres de France, Catinat agissait *philantropiquement*; mais

en Piémont, sur les terres ennemies, il brûlait tout derrière lui. On raconte qu'après s'être emparé du château d'Aveillane, il marcha sur Turin et qu'arrivé à Rivoli, il incendia le château de cette ville, maison de plaisance des souverains de Savoie; au moment où les flammes dévoraient cette résidence, Victor-Amédée, alors au sommet de la colline de Turin, dit à l'état-major qui l'entourait : « Plut à Dieu que tous mes palais fussent ainsi réduits en cendres et que l'ennemi épargnât les cabanes de mes paysans ! »

Cette marche de Catinat sur Turin était encore une marche simulée ; tandis que le duc de Savoie et ses alliés s'apprêtaient à défendre la capitale, le général français fit un tour à gauche et alla s'emparer de Carmagnole, de Carmagnole l'entrepôt des munitions de l'état, qui n'avait presque point de garnison ! c'était une perte immense pour la Savoie.

Il faut bien le dire aussi, il n'y avait point d'unité de commandement dans les opérations du duc de Savoie et de ses alliés ; la stratégie de Victor-Amédée n'était point celle de Caraffa, le général allemand, qui opérait, agissait toujours contrairement à Victor-Amédée : de cette divergeance d'opinions naissaient des pertes de temps, par conséquent des pertes de batailles.

Montmélian, la seule place qui tînt encore en Savoie pour son souverain, devait chaque jour être débloquée ; mais Caraffa qui ne voulait ni passer le Montcenis, ni poursuivre Catinat en Dauphiné, Caraffa laissa tomber Montmélian au pouvoir des Français. N'espérant plus de secours, cette place capitula après avoir soutenu un blocus de quinze mois, une disette épouvantable et trente-trois jours de tranchée ouverte. Ce fut le 22 décembre 1691, que son brave gouverneur Octave Bens, rendit Montmélian (1).

(1) MM. Claude Pillet, André Thomas et Magnin d'Arbin, bourgeois et conseillers de la ville de Montmélian, s'étaient enfermés avec leurs épouses dans le château de cette ville durant

En définitive, cette campagne fut à l'avantage des Français, malgré de beaux faits d'armes des troupes du duc; au nombre de ces faits, on peut citer le siége de Coni, soutenu par huit cents Vaudois, trois régiments savoyards et les milices de la ville, contre toute l'armée française : l'approche du prince Eugène de Savoie et de son armée, fit lever ce siége et battre en retraite l'armée française (1). Plusieurs places, Carmagnole, entr'autres, reprises par le duc, balança les pouvoirs en Piémont; on avait encore rien fait à la fin de cette campagne, rien fait autre chose que de répandre du sang, de ruiner les cultivateurs.

Partout ouverte du côté de la France, la Savoie ne subit aucun pillage, aucune de ses villes ne fut mise à sac; ne se sentant pas la force de résister, nulles de nos villes ne se défendit. En Piémont, au contraire, des localités virent passer jusqu'à quatre armées dans une semaine; après les impériaux, c'étaient les Espagnols, les Français ensuite, puis les nationaux. Payés pour mourir, tous ces soldats voulaient vivre : ils pillaient; les cultivateurs et les bourgeois seuls mouraient de faim.

Louis XIV était loin d'avoir obtenu les résultats qu'il espérait en Piémont; il commençait à se repentir d'avoir traité le duc de Savoie avec trop de dédain; politique jusqu'au bout, la cour de Versailles lui fit des ouvertures, des propositions de

ce siége; ils s'y défendirent vaillamment dans les divers assauts livrés par les assiégeants; pour les récompenser, Victor-Amédée II les exempta, eux et leurs descendants, pendant deux générations, de toutes tailles et impositions.

(1) Eugène (François de Savoie-Carignan, dit le prince), né à Paris en 1663, d'abord destiné à l'état ecclésiastique vu le peu de force physique que dans sa jeunesse promettait sa constitution. A l'âge de dix-neuf ans, ne se sentant point la vocation religieuse, Eugène demanda un régiment à Louis XIV qui le lui refusa, toujours sous prétexte de sa faiblesse corporelle; humilié de ce refus, Eugène alla offrir ses services à l'empereur Léopold qui ne lui refusa point un régiment. Dans la guerre que l'Autriche soutint contre les Turcs, Eugène de Savoie servait en qualité de lieutenant-général sous les ordres de Charles V, duc de Lorraine. En 1688, il s'empara de Belgrade; poursuivit Catinat, dans le Dauphiné (1692). Sa victoire de Xantha, sauva l'Europe d'une invasion des Turcs et amena la paix de Carlowitz; maréchal en chef des armées impériales, nous le verrons bientôt arriver au gouvernement de Milan par des victoires successives. Il mourut en 1714, laissant avec des *mémoires*, la réputation d'un grand capitaine.

paix pour le détacher de ses alliés. — Monsieur, dit Victor-Amédée à M. de Chamery, agent secret de la cour de France, *monsieur, vous dites que je n'aurais bientôt plus de troupes: mais ignorez-vous que je n'ai qu'à frapper du pied le sol de mon pays pour en faire sortir des soldats? je n'abandonnerai point mes alliés.* Cela dit, il congédia l'agent.

L'empereur d'Allemagne, charmé de cette réponse qu'on lui rapporta, crut devoir rappeler Caraffa et nommer Victor-Amédée, son généralissime en Italie. Ce fut donc à la tête de trente mille hommes que le duc de Savoie entra, peu de temps après, en Dauphiné; aussi peu philosophe que son antagoniste Catinat, il y exerça, dit le président Hainault, les rigueurs de Turenne dans le Palatinat et celles de Feuquières, dans le pays des Vaudois. Le président Hénault est dans le vrai : de nombreux bourgs et villages furent réduits en cendres, au simple titre de représailles. Guillestre, Sisteron, Cap, Embrun, furent mis à contribution; *toutes ces horreurs*, le duc de Savoie ne les commit qu'à fin de faire descendre Catinat de son camp retranché, où, ne se sentant pas la force de lutter, ce rusé général attendait des renforts. Ces renforts arrivés, le vainqueur de Stafarde, descendit des montagnes et livra aux alliés la *bataille de Marsaglia*, entre Suse et Aveillane, bataille où les alliés perdirent dix mille hommes et où, lui, Catinat, gagna le bâton de maréchal de France.

Les alliés étonnés mais non abattus de cet échec, la guerre continue pendant deux ans; le duc de Savoie obtient de Louis XIV qu'on démolirait enfin les fortifications de Casal, place que la France possédait au nom du duc de Mantoue, qui la lui avait vendue, et le 10 septembre 1696, on conclut la paix de Turin. Par cette paix, il fut convenu que la France rendrait au duc de Savoie tout ce qu'elle lui avait prise, qu'on marierait un prince français avec une princesse savoyarde et que Victor-Amédée entrerait de suite dans le Milanais, pour forcer l'empereur et

l'Espagne de respecter la neutralité de l'Italie. Ce qui fut dit, fut fait : Victor-Amédée qui ne devait point abandonner ses alliés, ne les quitta pas seulement, mais se tourna contre eux : « en moins d'un mois, dit Voltaire, il fut généralissime de l'empereur et généralissime de Louis XIV; nul prince ne prenait plutôt un parti, quand il s'agissait de rompre ses engagements pour ses intérêts. »

Ceci est explicite. Arrivant aux paix de Riswich et de Carlowitz, nous dirons tout simplement que ces traités de paix ne furent qu'un repos entre deux batailles.

Nous voici arrivés à la fin du XVIIme et au commencement du XVIIIme siècle; ici, nous croyons qu'il est de notre devoir d'entrer dans quelques explications.

Les documents de l'histoire de Savoie que nous avons sous les yeux (1), documents qui, à l'exception des *Mémoires historiques* de M. Costa de Beauregard, sont tous purement généalogiques, archéologiques ou statistiques, ces documents pouvaient remplir le cadre de notre livre; nous n'avons point voulu suivre cette marche trop simple, parce que nous ne l'avons pas cru assez sérieuse, assez explicative; les données sociales qu'un peuple acquiert, ne procédent et ne peuvent s'expliquer que par l'étude des faits et des théories de ses gouvernements successifs; voilà pourquoi, depuis deux siècles, nous avons accordé plus d'espace à la politique et à la guerre, qu'à toute autre question d'étude : maintenant, une simple digression est de rigueur.

En 1700, l'Italie était depuis deux cents ans le rendez-vous de toutes les ambitions monarchiques et républicaines de l'Europe; abimée par ses propres discordes et par les armées de toutes les nations qui se disputaient son sol privilégié, la vieille Italie était tombée si bas dans sa propre estime, qu'elle enfanta

(1) Del Bène, della Chiesa, Besson, Capré-de-Megève, Pingon, Guichenon, Grillet, Elie de Beaumont, Verneilh, ancien préfet du Mont-Blanc.

le *sigisbéisme*, autrement dit, la mort de la famille; participant de l'Italie en général et de la Lombardie en particulier, le Piémont suça malgré lui le venin des mœurs dissolvantes de ses voisins; la Savoie au contraire, préservée de cette contagion morale par sa pauvreté, la Savoie avait gardé toute la rigidité de sa foi religieuse, toute sa simplicité des temps antérieurs : première cause d'antipathie entre le Piémont et la Savoie. Lors de la première invasion française, celle de François Ier, en 1536, le lecteur s'en souviendra, on vit huit cents hommes de la Tarentaise chasser de Conflans et de Chambéry les troupes du comte de Saint-Paul : cet acte de rébellion contre la volonté du vainqueur, n'eut pas d'autre cause qu'un pur esprit de patriotisme; alors les états-généraux s'assemblaient encore chez nous; le souverain était Savoyard et habitait la Savoie : défendre le souverain c'était défendre le pays; mais quand Emmanuel-Philibert eut définitivement quitté la Savoie pour habiter le Piémont, quand le peu de numéraire que possédait notre pays dut passer les monts à titre d'impositions, quand à titre de vente, nos mulets, nos bois, nos fromages, nos bestiaux ne faisaient pas rentrer en Savoie la moitié du numéraire enlevé par le fisc piémontais, l'opposition se forma et nos populations, de plus en plus appauvries, tournèrent naturellement leurs regards vers la France. Enfin, lorsque les invasions de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV eurent assimilé l'esprit savoyard à l'esprit français, alors, disons-nous, la Savoie était française, elle l'était non seulement par le cœur, par la raison, par la logique des faits, elle l'était encore *par tempéramment*; lors de ces quatre invasions successives, Annecy et Rumilly furent les seules villes qui firent un simulacre de résistance; ce simulacre fut le chant du cygne de la nationalité savoyarde : cette nationalité appartenait à la France.

L'émigration va nous servir de preuve.

Chez nous, aux siècles passés, indépendamment de la pénurie d'argent, il y avait encore pénurie de vivres, car on ne possédait pas alors dans nos montagnes, les céréales que l'on y cultive aujourd'hui ; la pomme-de-terre, nous croyons l'avoir dit déjà, ne nous fut apportée qu'en 1780 ; les châtaigneraies, on le sait, n'atteignent jamais la seconde région de nos monts verdoyants ; que restait-il pour vivre aux habitants des hauts-plateaux, où la femme est communément plus féconde que ne l'est la terre ? il leur restait le bétail, un peu de seigle, d'avoine et d'orge, toutes denrées qui, lorsqu'il n'y avait pas disette, ne pouvaient être vendues faute de moyens de communication et d'argent ; l'émigration était donc de toute nécessité pour ces peuples.

Nous avons dit comment, aux premiers jours de la monarchie sarde, les émigrants savoyards, fuyant le servage et la glèbe, se dirigèrent vers l'Italie qui leur offrait la liberté dans ses républiques naissantes ; les XIIIme, XIVme et XVme siècles intervertirent cet ordre de choses. Ce fut vers la France que l'émigration savoyarde se dirigea au XVIme siècle ; vers la France où le numéraire était moins rare, où nos industrieux montagards trouvèrent, avec la plus grande similitude de mœurs, une langue qui leur était commune. Déjà, depuis la seconde moitié du XIVme siècle, les compagnons maçons des vallées de Morzine et de Sixt émigraient dans la Suisse et la Franche-Comté, et rapportaient chez eux le produit de leurs économies, source de richesses pour ces contrées. Bientôt, de plus en plus appauvries par les longues guerres que nous avons résumées, par l'éloignement de la noblesse qui suivit le prince à Turin, les populations de nos montagnes, pour se procurer l'argent que leur réclamaient la gabelle du sel et l'administration des contributions directes, les populations de la Maurienne, de la Tarentaise et de la Haute-Savoie durent envoyer leurs plus beaux hommes en France faire le métier de colporteur ; l'un dans

l'autre, ces émigrants rapportaient au pays, chacun deux louis de bénéfice par année : la Bourgogne et le Languedoc étaient les provinces que parcouraient ces marchands forains.

Toutefois, ce ne fut guère que vers l'an 1700 que nos premières troupes de ramoneurs descendirent en France pour faire concurrence aux racleurs de cheminées du Cantal et de toutes les montagnes de l'Auvergne ; le Bourg-St-Maurice, mais surtout Sainte-Foy, en Tarentaise, gardèrent longtemps cette espèce de monopole, qui enrichit beaucoup ces communes naturellement pauvres. Chaque année, les mêmes ramoneurs et les mêmes colporteurs revoyaient ces mêmes contrées de la France, où l'on était habitué de les revoir, juste au moment où s'enfuyaient les hirondelles (1) ; toujours bien reçus, parce qu'on les connaissait pour être d'une grande sobriété, d'une probité portée jusqu'au rigorisme, nos laborieux industriels, laissèrent derrière eux le glorieux sobriquet de *savoyard*, donné aujourd'hui dans les Gaules à tout homme d'une probité naïve. Cette honnêteté, cette probité de nos pères étaient si peu contestées, que, plus tard, avant et après

(1) « En l'an 1780, dit le chanoine Grillet, un vieux marchand de St-Ferréol, à qui l'expérience de plusieurs courses, avait donné une connaissance exacte des pays qu'il avait parcourus et des profits que l'on pouvait y faire pendant l'hiver, rassemblait dans les villages des environs de Faverges et de Marlens, toute la jeunesse qui voulait le suivre.

« Les pères de familles s'empressaient de lui présenter leurs enfants, de louer leur intelligence, leur santé et leurs talents : le marchant, en bon recruteur, examinait attentivement leur conformation, les interrogeait et décidait du prix qu'il pouvait promettre aux chefs de famille pour se servir de leurs enfants pendant la course hivernale. Six écus de six francs étaient donnés aux garçons de 18 à 20 ans ; quatre écus à ceux de 14 à 16 ans et douze francs seulement à ceux qui n'avaient que douze ans. Dès que ces propositions furent acceptées, toute cette jeunesse se trouva au service et sous l'autorité du marchand ; chaque père recommanda aux enfants de lui obéir, de le respecter, de lui tenir compte de tous les profits, de pratiquer avec exactitude les devoirs de la religion et de revenir au pays sans aucun reproche, le printemps prochain.

« Le printemps suivant, le retour de ces jeunes gens fut annoncé par des détonnations d'armes à feu. La caravane qui sur ces économies avait acheté un ornement pour l'église paroissiale, se présenta d'abord avec son offrande chez M. le curé ; celui-ci s'empressa de la recevoir avec la plus vive reconnaissance ; elle fut *étalée* sur l'autel le dimanche suivant et devint un sujet d'émulation pour ceux que *la tendresse de l'âge* avait retenus dans le village. C'est ainsi que les églises de nos montagnes *se procurèrent* les ornements et les vases sacrés dont elles étaient enrichies avant la révolution. »

C'est ici le lieu, nous le pensons, de rappeler que Fanchon la veilleuse, qui fit tant de bruit à Paris vers 1750, était née à Faverges.

la révolution de 89, les grandes maisons, les administrations de Lyon, de Paris et de Bordeaux leur donnèrent, au détriment des nationaux, toutes les places de confiance. L'émigration rapporta en Savoie jusqu'à 30,000 louis par an, aujourd'hui, d'année en année, la seule ville de Paris verse encore trois cent mille francs dans notre pays.

Comme tous les montagnards, en général, le Savoyard émigrant, aime ses montagnes; il y revient acheter des terres qui ne lui rendent pas le deux pour cent, terres qu'il aurait payé deux fois moins cher sous un ciel plus fortuné, mais qui ne ceindrait pas le berceau de son enfance et la tombe de ses pères, telle est la raison de la cherté des immeubles en Savoie; le Savoyard revient mourir aux lieux qui l'ont vu naître; il y revient suer la dernière goutte de son sang, tout en y regrettant la France qu'il vient de quitter: la France, sa patrie adoptive.

Notons en passant, que d'excellents citoyens, qui avaient fait de grandes fortunes à l'étranger, fondèrent nos premières écoles, de ce nombre on peut citer MM. Falquet et Saillet d'Arache, Poncet de la Frasse, et Gennami de St-Nicolas-de-Véroce.

En 1700, le roi d'Espagne, Charles II, venait de mourir sans enfants, à l'âge de trente-neuf ans; il instituait pour son héritier universel, Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV.

A défaut de ce premier héritier, la couronne d'Espagne revenait au duc de Berry, puis ensuite, toujours à défaut, à Charles d'Autriche, fils de l'empereur, et finalement, en quatrième ordre, au duc de Savoie. Ceci posé, nous allons voir les peuples s'égorger pour obtenir une couronne qui ne pouvait tomber que sur la tête d'un seul homme. Il n'est pas inutile de dire que cette fatale couronne, d'après les volontés du testateur, ne pouvait être réunie ni à celle de France, ni à celle d'Allemagne.

A peine ce testament fut-il connu du cabinet de Versailles, que ce cabinet envoya le maréchal de Villards à la tête de 50,000 hommes, sommer le duc de Savoie de se déclarer pour son parti, contre l'empereur ; ce qu'on lui promettait, dans le cas d'une victoire, était tout aussi illusoire que le fameux royaume de Jérusalem ; l'empereur qui s'imaginait qu'à titre de ses nombreuses alliances avec l'Espagne, cette couronne devait lui appartenir, l'empereur se hâte de faire traverser le Tyrol par une formidable armée et de la lancer sur l'Italie ; Victor-Amédée, à la tête des armées d'Espagne, de France et de Savoie, marche malgré lui à la rencontre du prince Eugène et se fit battre par lui à la sanglante *bataille de Chiari*. Vingt mille hommes moururent dans cette journée, vingt autres mille hommes se firent blesser, parce que cela plaisait à messieurs les monarques de France et d'Autriche !! Quelle leçon pour les peuples !

Cette bataille, perdue par la faute du favori de Louis XIV, le maréchal de Villeroi qui remplaçait l'intelligent Catinat, cette bataille fut suivie de l'attaque de Crémone, où l'imbécille duc de Villeroi fut fait prisonnier (1) par les Allemands. Louis XIV lui donna le duc de Vendôme pour successeur, puis finalement le duc d'Anjou, devenu roi d'Espagne.

Bref, après un autre combat nommé la *bataille de Luzara*, les affaires des alliés n'avançant point, le roi d'Espagne prit le parti de désarmer les troupes du duc de Savoie, sous le prétexte que le duc entretenait des relations amicales, des *intelligences* avec le général ennemi, le prince Eugène de Savoie : Quel magnifique résultat pour notre pauvre pays !

(1) Rien ne donne une idée plus exate de ce que pensait l'armée française, des capacités du favori de Louis XIV, que ce couplet d'une chanson faite le lendemain de l'affaire de Crémone :

François rendons grâce à Bellone,
Notre bonheur est sans égal ;
Nous avons conservé Crémone
Et perdu notre général.

Victor-Amédée, alors à Turin, en apprenant le désarmement de ses troupes, se montra à la hauteur de son rôle de chef et de roi ; d'abord il déclare la guerre à la France, fait arrêter tous les individus de cette nation qui habitaient ses états et confisquer leurs marchandises. Levant à la hâte douze bataillons de conscrits, il se sert de vieux soldats de ligne pour instructeurs, s'empare des armes et des vivres des Français, arrête leurs recrues dans les défilés des Alpes et fait garder à vue l'ambassadeur du roi, dans son hôtel.

Ainsi, loin de recevoir des garnisons françaises dans ses citadelles comme le voulait Louis XIV, Victor-Amédée poursuit ses préparatifs de guerre avec une incroyable célérité. Des milices citoyennes se forment dans les villes et les villages, les soldats désarmés, les prisonniers mêmes, s'échappent des cantonnements et des forts pour venir se ranger sous les drapeaux de la patrie outragée. Ce n'était plus un différent de roi à roi, c'était une guerre de nation à nation.

Or, tandis que le duc de Vendôme se débattait en Piémont au milieu d'une population exaspérée contre lui, un autre corps d'armée français, sous le commandement du duc de Lafeuillade, s'emparait de toute la Savoie, de la Savoie qui, à l'exception de Montmélian, ne fit pas la moindre résistance, parce que, nous le répétons, ses mœurs, sa langue et ses intérets étaient ceux de la France.

Toutefois, voici un fait que nous ne croyons pas devoir passer sous silence :

M. de Sales, le commandant des troupes piémontaises, en garnison à Chambéry, lors de l'invasion, ne se sentant pas la force de résister aux Français, se retira sous Conflans et ordonna aux régiments de Tarentaise et de Genevois d'aller occuper Annecy. A peine ces troupes sont-elles arrivées dans cette ville, qu'elles y sont attaquées par un corps de Français, bien supérieur, qui ne tarde pas à s'emparer du faubourg du Sépulcre ; ne pouvant

résister, faute d'artillerie, nos régiments savoyards battirent en retraite dans la nuit du 14 décembre 1703; dans cette retraite précipitée un officier, nommé Monpiton, emporta les clefs de la ville par mégarde. « M. de Vallières, voyant que la place ne se rendait pas, ordonna le feu sur tous les côtés. Pendant ce temps, les habitants d'Anneci, qui n'avaient pas l'intention de résister, voulurent ouvrir les portes pour ne pas exaspérer les Français et épargner le pillage à leur ville ; mais grande fut leur consternation lorsqu'ils découvrirent que les clefs avaient été soustraites. Les Français continuaient leur attaque, n'entendant pas la chamade que l'on battait dans Anneci et croyant que les troupes piémontaises se trouvaient toujours dans l'intérieur de la ville. Un serrurier voulut faire sauter les serrures de la porte Ste-Claire, mais il en fut empêché par les boulets ennemis qui perçaient la charpente de part en part. L'épouvante avait saisi les Annéciens et ils s'attendaient à être pillés et massacrés, lorsque tout-à-coup le feu des assiégeants se ralentit. Voici ce qui était arrivé : un religieux de l'ordre des cordeliers, voyant le danger imminent dans lequel se trouvait Anneci par suite d'une malheureuse circonstance et n'écoutant que son courage, était sorti de la ville, au risque d'être tué, et était allé exposer à M. de Vallières la triste situation où se trouvait la ville (1). » Tout s'expliquait, les Français étaient les maîtres d'Anneci.

Montmélian, étroitement bloqué par les Français durant près de deux ans, leur résista jusqu'au 11 décembre 1705, jour où son héroïque commandant *Santèna*, le neveu d'*Octave Bens*, se rendit faute d'une livre de poudre et d'un morceau de pain !

Cette fois, dès qu'ils furent entrés dans Montmélian, les Français qui n'espéraient plus pouvoir garder cette place.

(1) Jules Philippe. *Anneci et ses environs.*

démolirent ses fortifications qui ne furent plus relevées. — Le fort de Montmélian n'existe plus que dans l'histoire.

Trois mois après le désarmement de ses troupes, le 5 janvier 1703, le duc de Savoie conclut un traité d'alliance avec l'empereur d'Autriche; ce traité fut plus avantageux qu'il n'avait osé l'espérer d'un ennemi qu'il venait de combattre. Essayant ensuite d'obtenir la neutralisation de la Savoie, par la protection du corps helvétique, ce corps reçut de Louis XIV la promesse que la Savoie ne serait pas réunie à la France.

Les armées française et piémontaise étaient toujours en présence, avec des succès balancés; pour en finir, le duc de Lafeuillade traversa le petit St-Bernard, emmenant toutes les troupes qui, à l'exception de celles qui faisaient le siége de Montmélian, avaient servi à l'occupation de la Savoie; il s'agissait pour lui de joindre ce corps d'armée à celui de Vendôme, comme il s'agissait aussi pour les impériaux, de faire sa jonction avec le duc de Savoie. Enfin, Lafeuillade s'empare du fort de Bard et de Suse; Vendôme de Verceil; dès ce jour les chances du duc péréclitent, Nice venant d'être prise, Montmélian de capituler et les impériaux d'être battus à Cassano et à Calcinato, Victor-Amédée songe à défendre les avenues de Turin.

Sur ces entrefaites, Vendôme part pour la Flandre; le siége de Turin n'en est pas moins résolu : Louis XIV s'y trouvera pour voir tomber sous sa puissance ce dernier rempart du duc et jouir de son humiliation.

Soixante mille Français, sous les ordres de M. de Lafeuillade, commencèrent les opérations du siége de Turin, le 1er avril 1706; le 20 mai ils ouvraient la tranchée, et battaient en brèche le 3 juin.

Les défenseurs de Turin se composaient de dix mille soldats aguerris, d'un nombre presque aussi considérable de gardes bourgeoises armées et d'ingénieurs habiles, sous les ordres d'un homme de génie, l'avocat Bertola.

Tout ce qu'il y avait d'hommes de cœur en Piémont s'était donné rendez-vous sur les remparts de Turin ; tous voulaient mourir ou sauver cette capitale. Durant ce long siége, le duc fut constamment ou sur la brèche, ou à cheval, commandant des combats de sortie. Comme il ne s'agissait que de gagner du temps pour laisser au prince Eugène le temps d'arriver avec l'armée impériale à son secours, Victor-Amédée trompa souvent Lafeuillade par une stratégie ingénieuse qui consistait à le faire promener à sa poursuite, à dix ou quinze lieues loin de Turin.

Ce manége réussit ; Lafeuillade qui ne courait ainsi que pour s'emparer du duc et terminer plus tôt la guerre, Lafeuillade, apprenant la prochaine arrivée du prince Eugène, presse Turin d'attaques successives. Enfin, le 30 août, à 5 heures du matin, il se décide à emporter la place par un assaut général.

Dans cet assaut, *la furia* française rencontra *la furia* piémontaise sur la brèche ; on y combattit corps à corps ; des bourgeois, qui n'avaient jamais manié une arme, résistèrent héroïquement à de nombreux ennemis : les Français furent repoussés avec de grandes pertes.

Ici nous croyons devoir laisser parler un homme compétent en fait de guerre (1).

« On n'oubliera jamais dans ce pays l'action généreuse de PIERRE MICA, du village d'Adorno, simple soldat mineur, lequel voyant l'ennemi prêt à évanter une contre-mine qu'il achevait de charger et manquant du temps nécessaire pour se retirer après y avoir mis le feu par le moyen ordinaire d'une mèche graduée, pressa ses compagnons de fuir, de recommander au roi sa femme et ses enfants, et n'hésita point, avec le tison qu'il tenait à la main, de donner lieu à l'explosion terrible qui l'engloutit sous un monceau de ruines avec tout le

(1) M. Costa de Beauregard, quartier-maître-général de l'armée piémontaise.

poste ennemi. Cette action, cachée dans les entrailles de la terre, a été comparée avec raison, au dévoûment de Curtius et de Scévola.

« Tous les yeux, à Turin, étaient tournés vers la colline de Superga où devaient paraître les signaux annonçant l'arrivée du secours. On les aperçut enfin le 4 septembre.

« Le duc de Savoie et le prince Eugène se portèrent sur ces hauteurs pour embrasser d'un coup d'œil la position de l'ennemi et se concerter sur le point d'attaque.

« Il fut convenu que l'armée, forte de 44,000 combattants, passerait le lendemain le Pô sur deux ponts près de la Logia, qu'elle guéerait ensuite le Sangon et irait camper à Pianezze, afin de tourner les lignes ennemies et de leur livrer bataille le 7.

« Du côté des Français, le duc d'Orléans, chef de l'armée d'observation, après avoir vu le prince Eugène échapper de ses mains, était venu en toute hâte renforcer M. de Lafeuillade, et, pour accélérer la marche de son infanterie, il en avait fait arriver une partie sur des chariots, traînés par des chevaux en relais. Le 6 au matin, les généraux, après avoir reconnu le champ de bataille, tinrent un conseil de guerre en rase campagne.

« Les avis y furent partagés; les uns voulaient, pour mettre à profit la supériorité de leurs forces, laisser une partie de leurs troupes au siége et marcher avec le reste contre l'ennemi. D'autres prétendaient ne pas perdre l'avantage des retranchements dont ils étaient environnés, et proposaient de combattre dans les lignes. Un troisième parti demandait que le siége fut levé à l'instant même et que la totalité des troupes françaises marchât pour attaquer les Allemands et provoquer une action décisive. *Si la bataille est gagnée*, disait le duc d'Orléans, auteur de cet avis, *la place tombera d'elle-même. Si la bataille est perdue, il sera indispensable de se retirer.*

« Une opinion aussi saine, un avis aussi judicieux, émis par le chef de l'armée, n'aurait pu manquer de prévaloir, si le maréchal de Marsin ne s'y était pas opposé.

« Marsin était une espèce de surveillant, mis par Louis XIV auprès de son neveu ; il montra un ordre du roi de déférer à son avis, en cas de dissentiment entre les généraux, et il fut décidé qu'on attendrait l'ennemi dans les lignes.

« Le contour de ces lignes de contrevallation avait quinze milles d'étendue ; l'armée française en les bordant ne pouvait former qu'un cordon mince et à larges intervalles. Aussi le duc de Savoie et le prince Eugène, en apprenant la détermination des ennemis, se crurent-ils assurés de la victoire. En effet, elle ne fut retardée que par l'admirable valeur qui distingue les troupes françaises, dans les occasions mêmes les plus malheureuses. Les alliés, quelle que fut la vigueur de leurs attaques, furent deux fois mis en désordre et culbutés par la mitraille et la mousquetterie des remparts.

« Enfin, au troisième assaut, leur infanterie perça, et, comblant quelques parties du fossé avec les terres éboulées du parapet, elle fraya un large chemin à la cavalerie, laquelle se précipita au galop dans l'enceinte. Le combat s'y soutint encore quelques moments indécis, mais la confusion ne tarda pas à être générale parmi les Français. Leur cavalerie, chargée en flanc par le duc de Savoie, s'enfuit à toutes jambes vers un pont de bateaux qui existait sur le fleuve, près de la *madona du Pilon*. Une partie de l'infanterie prit la même direction, et le canon des retranchements, tourné contre elle, mit le comble à son désordre.

« Vers la fin de l'action, le comte de Thaun et le marquis de Carail qui, du bastion de la *Consolà*, observaient le combat, firent ouvrir les portes de la ville et fondirent à la tête de la garnison sur quelques corps qui cherchaient encore à se rallier. Ce fut là qu'on fit le plus de prisonniers. Le marquis d'Aube-

terre fut du nombre ; le duc de Lafeuillade voulut en vain sauver les canons, il ne put qu'en briser quelques affûts et mettre le feu aux magasins à poudre. Enfin, les débris de l'armée française regagnèrent sans s'arrêter Chivas et Pignerol.

« Jamais victoire ne fut plus complette et n'entraîna de plus grands résultats.

« Les Français laissèrent sur le champ de bataille 8,000 tués ou blessés et on leur fit un très-grand nombre de prisonniers. Le duc d'Orléans y reçut deux blessures assez graves ; le duc de Marsin y perdit la vie ainsi que trois autres généraux. Les dépouilles des vaincus furent immenses. Deux cent dix-deuf canons ou mortiers, furent abandonnés par eux, ainsi qu'un prodigieux amas de munitions, tous les équipages de l'armée, tous les effets de campement et jusqu'aux vaisselles des généraux. Les bêtes de charge et de trait furent prises en si grand nombre, qu'on les vendit presque pour rien.

« Le même jour le duc de Savoie et le prince Eugène entrèrent dans Turin au son des cloches, au bruit du canon et aux acclamations d'un peuple ivre de joie. Ils allèrent descendre à l'église métropolitaine de St-Jean, où l'archevêque entonna un *Te Deum* en actions de graces.

« Victor-Amédée, reconnaissant qu'il devait principalement au ciel la délivrance de son pays, fonda des solennités annuelles pour le jour de la nativité de la Vierge, où cette grande victoire avait été remportée ; et des dépouilles enlevées à l'ennemi, il ordonna qu'un temple magnifique fut bâti sur la colline, sur le lieu même, où le prince Eugène et lui, avaient arrêté le plan de la bataille (1). »

Là ne s'arrêtèrent pas les désastres des Français ; nous ne

(1) On jugera des sommes qu'à dû coûter la construction de l'Eglise de *Superga*, quand on s'aura qu'il n'y a pas aux environs une seule goutte d'eau, et que toute celle employée à la bâtisse a dû y être transportée à dos de mulet ; que toute la pierre du revêtement vient des montagnes de Frabouse, et que les marbres prodigués dans l'intérieur y ont été transportés des carrières de Busca, de Suse et de Vaudier.

suivrons pas les vainqueurs les poursuivant l'épée aux reins, nous ne dirons pas les péripéties de l'invasion de la Provence par l'armée Austro-savoyarde, afin de donner Toulon aux Anglais, le nombre des places reprises aux vaincus; il nous suffira de dire que l'Angleterre, effrayée de la puissance que l'Autriche avait acquise par les résultats de la bataille de Turin, ne voulait rien moins que donner l'Espagne et les Indes à Victor-Amédée pour balancer le pouvoir de cette puissance. Après bien des combats auxquels notre Savoie ne prit aucune part, le 11 avril 1713, par le traité d'Utrecht, les peuples virent la fin de la guerre de la succession d'Espagne; toutefois la paix ne fut définitivement conclue que l'année suivante, au congrès de Rastadt.

Par ce dernier traité, Victor-Amédée recouvra non seulement la Savoie, toutes les places du Piémont que la France lui avait prises depuis dix ans, mais encore la France lui abandonna par ce traité, le Montferrat, objet de tous ses vœux, les vallées d'Oulx, de Sésanne, de Bardonèche, de Fénestrelles et d'Exilles; il eut de plus l'île de Sicile avec le titre de roi et quelques autres petites principautés sur le Tessin que lui abandonna l'empereur Léopold, le maître de la Lombardie.

Tels furent, pour le duc de Savoie, les résultats d'une bataille gagnée; pour Louis XIV, cette bataille perdue lui valut des remords, des retours sur lui-même à son lit de mort; à la France, cette bataille valut la dépopulation, la famine et des dettes qui, accrues chaque année, amèneront la révolution de 89.

Cette nouvelle fortune de Victor-Amédée prouve, selon nous, que les rois, les républiques et les loups se mangeraient fort bien entre eux, si chacun d'eux, en particulier, ne craignait pas d'être mangé à son tour par les autres; de nos jours, on appelle, diplomatiquement parlant, ce semblant de justice internationale : *La balance européenne.*

Or, tandis que notre pauvre petite Savoie rentrait passive et peut-être chagrine sous la domination de son *souverain légitime*, ce souverain s'embarquait à Villefranche, le 23 octobre 1713, suivi d'une nombreuse cour, de régiments d'élite et escorté par une escadre anglaise, pour aller se faire couronner roi de Sicile à Palerme. Ce couronnement se fit avec toute la pompe imaginable; Victor-Amédée éblouit ses nouveaux sujets, mais ne se les attacha point : les Siciliens le trouvaient trop absolu et trop formaliste.

Cependant, depuis trois ans, le duc de Savoie règnait sur le *grenier de Rome*, lorsque le cardinal Albéroni, le fils d'un sonneur de cloches de la cathédrale de Plaisance, lorsque Albéroni, le Richelieu de l'Espagne, lança deux cents voiles sur les côtes de la Sicile et s'en empara; les puissances européennes intervinrent; l'Autriche prend la Sicile à son tour, et la sainte-alliance des rois de ce temps-là, par le traité de Londres, conclu en 1718, donne à Victor-Amédée, arrière petit-fils d'un marquis de Maurienne, à titre de compensation, l'île de Sardaigne avec le titre de roi : alors seulement, la balance européenne se trouva dans son centre de gravité (1).

Tranquille désormais, le roi Victor-Amédée, avec la collaboration d'un général Livonien, Othon Rhébinder, travailla

(1) « La Sardaigne, suivant la notice qu'en donne Albert Azuni, est, dans plusieurs de ses parties, aussi favorisée par la nature que la Sicile même; mais elle est à moitié sauvage. Elle à douze ports plus ou moins bons, des hâvres et des lacs poissonneux, des salines, de nombreux troupeaux de bêtes à laine et de bêtes à cornes, beaucoup de chevaux sauvages et domestiques. Le blé y croit en abondance; il est d'une excellente qualité ainsi que le vin.

« Cette ile fut très-anciennement habitée par les Phéniciens, puis par une colonie grecque qui la rendit florissante. Elle tomba ensuite en partage aux Carthaginois qui ne négligèrent rien pour la rendre inhabitable et défendirent sous peine de mort, d'y cultiver la terre; on prétend, cependant, que sous l'empire des Romains, elle s'était rétablie et qu'alors sa population s'éleva jusqu'à cinq millions d'hommes; à peine en compte-elle 400,000 aujourd'hui. Le mauvais air et les préjugés barbares de ses habitans, paraissent être les principales causes de cette dépopulation excessive.

« Après la chute de lempire romain, les Sarrazins s'en emparèrent et y furent remplacés par les Pisans, puis par les Gènois. L'empereur Frédéric II, en fit la conquête et la donna en apanage à Enzo, son fils naturel. Le pape ensuite se crut en droit d'en investir les rois d'Arragon qui la tinrent 200 ans; enfin par la réunion de la Castille et de l'Arragon, elle devint une île espagnole encore pour deux cents ans.» (*Denina*)

Depuis 1718, la population de la Sardaigne s'est acrue de 150 mille âmes.

activement à une nouvelle organisation militaire dans ses états. L'effectif des forces permanentes fut arrêté à trente mille soldats et non pas à *trente cents hommes, ainsi que les ennemis du roi ont voulu le faire croire.*

Victor-Amédée II n'était point un homme de génie, il était mieux que cela : c'était un excellent administrateur. Ce fut lui qui égalisa l'impôt territorial, qui trouva un nouveau mode d'économie dans la perception des impôts, des contributions de toutes espèces, contributions auxquelles furent astreints, malgré eux, le clergé et les nobles, propriétaires de biens fonds; entre autres bonnes institutions que créa ce monarque, il faut mettre au premier rang le conseil de santé qui, depuis son origine, a préservé notre pays de la peste. C'est lui qui établit les *tabellions* ou archives de l'insinuation, qui consistent à soustraire le double de tout acte notarié dans les états, à tous les éléments destructeurs. Victor-Amédée favorisa l'industrie, ranima les sciences, protégea les arts, le commerce; il donna plusieurs des palais de la couronne pour élever des fabriques de soie, de drap, de tabac, afin que ses sujets ne fussent plus tributaires de l'étranger; mais surtout ce qui fait de Victor-Amédée II, *un homme utile* aux yeux de tout homme sérieux, c'est la création du nouveau cadastre, monument auquel J.-J. Rousseau travailla dans sa jeunesse, et dont quelques historiens attribuent l'idée première à S[t] Sigismond (1).

Voici du reste comment s'exprime le comte d'Argenson sur le compte de Victor-Amédée II :

« De son temps, la Savoie et le Piémont présentaient une monarchie aussi bien règlée qu'aurait pu l'être une république.

(1) « Ce monument est un cadastre général de toute la Savoie, accompagné d'une carte géographique de chaque territoire où sont figurées les productions de diverses natures sur une échelle *d'un* sur la carte, pour 2,400 sur le terrain. Cet ouvrage admirable a été fait avec la plus scrupuleuse exactitude: Schmit en fait particulièrement l'éloge dans son *Traité sur les richesses des nations.* C'est à la Savoie que la France à emprunté le système de cadastre qu'elle a établi chez elle depuis 1805.»

(D'Héran et Darbier. *La Savoie en* 1833.)

C'était pour ainsi dire un état tiré au cordeau. On y pourvoyait à tout; les vastes monarchies, pour se relever de l'indolence qu'entraîne leur grandeur, pourraient prendre dans celle-ci des leçons utiles, applicables à chacune de leurs provinces (1). »

On doit aussi à Victor-Amédée II, l'organisation des intendances dans ses états. Il divisa notre Savoie en six provinces; elles comprenaient en 1723, époque de cette création, 634 communes, habitées par 337,184 individus.

A tous ces travaux, Victor-Amédée ajouta un livre de lois qui prit de son nom, celui de *Code Victorien*; on peut raisonnablement affirmer que la pensée générale, que la rédaction de ce digeste savoyard, qui n'est pas sans reproche, appartient toute entière, sauf la haute direction du monarque, aux jurisconsultes Caissotti, Berstarini et Pensabene.

Si l'on en croit Voltaire, le jésuite, confesseur de Victor-Amédée, tombé malade et ayant déjà la mort sur les lèvres, fit prier son royal pénitent de se rendre à son chevet; s'y étant rendu, le fils de Loyola dit au roi, lorsque tous les assistants se furent éloignés: « Comblé de vos bontés, je ne puis vous marquer ma reconnaissance qu'en vous donnant un dernier conseil, mais tellement important, que peut-être il suffit pour m'acquitter envers vous : *N'ayez jamais de confesseur jésuite*. Ne me demandez point les motifs de ce conseil, il ne me serait pas permis de vous le dire. »

Dès ce jour, les jésuites tombèrent en disgrace dans les états Sardes; le roi avait deviné le secret.

Disons donc simplement, que le roi voulait nommer lui-même dans ses états, les prélats aux bénéfices consistoriaux, et que la cour de Rome ne le voulait point : Victor-Amédée passa outre et ***n'en fit qu'à sa tête***; il fut applaudi par ses sujets.

Une nouvelle guerre étant prête d'éclater entre les grandes

(1) Des intérêts de la France avec ses voisins.

puissances, à l'occasion de la mort du duc de Parme, le roi de Sardaigne fut sollicité par chacune d'elles d'entrer dans son parti. Sans affirmer qu'il promit à l'Espagne, ce qu'il avait promis à l'Autriche et à la France, toujours est-il que Victor-Amédée, emprisonné dans les réseaux d'une fausse politique, crut devoir abdiquer la couronne en faveur de son fils. Comme Charles-Quint, Victor-Amédée, après lecture faite de son acte d'abdication, descendit volontairement du trône, le 3 septembre 1730.

— Amédée-François Frézier, né à Chambéry, en 1682, chef du corps de génie, au port de Brest. Il est connu par deux relations de voyages faits dans les mers du Sud et l'Amérique méridionale, en 1703 et 1710. Il fut reconnu pour le plus habile ingénieur de son temps.

— Dominique Cassini, né à Périnaldo, dans le marquisat de Dolceacqua, en 1625, astronome célèbre, le sénat de Bologne lui donna la chaire d'astronomie de cette ville, et Louis XIV le combla d'honneurs. Il fut membre de l'académie des sciences de Paris, et mourut en 1712.

— Jacques Cassini, fils du précédent et son successeur à l'académie des sciences de Paris ; il perfectionna la parallèle de France, depuis St-Malô jusqu'à Strasbourg; une belle carte géographique porte son nom.

— Philippe Juvra, premier architecte de Victor-Amédée II, d'abord peintre de décors ; il était plein de hardiesse et d'imagination dans ses conceptions.

34me—1730.

CHARLES-EMMANUEL III.

(RÈGNE 43 ANS.)

Fils du précédent et de Marie-Anne, fille de Philippe, duc d'Orléans, né à Turin, le 27 avril 1701.

Marié depuis quelques mois seulement, avec son ancienne maîtresse, la marquise de Spino, ce fut, fatigué des affaires et sans arrière pensée, que Victor-Amédée abdiqua; il vint habiter, avec sa nouvelle épouse, l'ancien château de Chambéry.

Le jeune monarque, plein de respects et d'amour filial pour son père, n'avait rien changé dans l'administration, ni les personnes, ni les choses; il suivait à la lettre les instructions de Victor-Amédée; ce fut même à la recommandation du vieux roi, que l'archevêque de Tarentaise obtint une chaire de théologie pour sa vieille ville de Moûtiers.

Durant l'été de 1731, Charles-Emmanuel et la reine son épouse rendirent une visite au vieux roi et le quittèrent après un court séjour qu'ils firent à Chambéry pour aller prendre les eaux à Évian. Aussitôt que son fils et sa bru furent partis, Victor-Amédée se plaignit de l'exéguité, de l'incommodité du château de Chambéry qu'il habitait, il voulait le réparer, l'agrandir; mais la marquisa de Spino, sa femme, l'en dissuada: « l'état de votre santé, sire, lui dit-elle, exige que vous habitiez le Piémont, que vous preniez plus d'activité, l'activité sied à votre tempérament, vous vous portiez mieux lorsque vous étiez roi. » Elle dit, prit Victor sous le bras et l'emmena en carosse à la promenade. Aussitôt qu'ils furent sortis, selon l'usage d'alors, le peuple se précipita en foule dans les appartements

royaux pour les visiter. Rentrés plutôt qu'à l'ordinaire, et les visiteurs s'étant éloignés, l'ex-roi et sa femme continuèrent la conversation, commencée avant la promenade, dans un cabinet qui leur était commun. Or, comme ils étaient prêts d'entrer, un jeune abbé, nommé *Michon*, se trouvait encore dans le cabinet où il s'extasiait devant un tableau; entendant la voix de sa majesté, l'abbé cherche la porte de sortie, ne la trouve point assez tôt et se blottit tout effaré derrière une tapisserie. Ce que Michon entendit de sa cachette se résume à ceci : Mme de St-Sébastien, marquise de Spino, voulant à toute force être reine, Victor allait chercher les moyens de s'emparer de son acte d'abdication, de reprendre les rênes du gouvernement; tout cela devait se faire à Turin, pendant que le roi, son fils, prenait les eaux à Evian.

Sorti de sa cachette l'abbé Michon (1) courut conter ce qu'il venait d'entendre à son confesseur, M. Petit, curé de la paroisse de St-Léger; M. Petit, après avoir écouté ces faits, cette sorte de révélation, conseilla à l'abbé de partir sur l'heure pour Evian, afin d'instruire le roi des particularités de la conversation qu'il venait d'entendre.

Ainsi fut fait. Michon ne perdit point de temps, le roi encore moins.

Victor-Amédée et son ambitieuse moitié, partis de Chambéry la veille, atteignaient les hauteurs d'Aveillane lorsqu'ils entendirent le canon de Turin annoncer l'arrivée de Charles-Emmanuel dans sa capitale : Charles avait devancé son père en passant rapidement le petit St-Bernard ; il était trop tard !

Nous ne croyons pas devoir relater ici toutes les scènes auxquelles cette intrigue donna lieu; dire tout ce que le vieux roi employa d'adresse, de volonté, pour recouvrer son acte d'abdication ; dire comment, à Montcalier, madame Spino s'asseya

(1) Il mourut fort âgé, curé de St-Ombre, commune des environs de Chambéry.

devant la reine sur un fauteuil pareil au sien, de la reine qu'elle voulait supplanter, sans avoir, pour y parvenir, un peu de l'esprit de la veuve de Scarron ; qu'il nous suffise de dire que le roi eût volontiers rendu la couronne à son père, si son conseil l'eût permis, mais surtout si sa jeune épouse ne l'avait pas prié de n'en rien faire. En effet, comment croire que la reine se fut soumise à son ennemie, à cette femme qui naguère encore faisait partie de sa maison domestique ?

Enfin, une tentative de Victor-Amédée contre la citadelle de Turin, dont il voulait s'emparer en haranguant ses vieilles troupes, lui valut un ordre d'arrestation, ordre rédigé en conseil et que le roi signa en pleurant.

Ecoutons l'auteur des *Mémoires historiques* :

« Le marquis d'Orméa s'empara de l'ordre et ne perdit pas un instant à le mettre à exécution ; il manda des troupes comme pour renforcer la garnison de Turin, et, dans la nuit du 27 au 28 septembre, il les plaça lui-même de manière à investir le château de Montcalier ; pendant qu'il occupait de sa personne avec un détachement l'escalier dérobé de l'appartement du roi, le comte de la Pérouse, alors brigadier, depuis lieutenant-maréchal, chargé en chef de cette importante mission, monta le grand escalier à la tête d'une compagnie de grenadiers ; il enfonça les portes et se saisit de tous les gens de service qui parurent. Enfin, il pénétra dans la chambre où le vieux roi était au lit avec la marquise de Spino. Cette dame alarmée, s'élança demi-nue vers une porte pour s'échapper. On s'assura d'elle, et on la jeta dans un carosse qui partit au grand galop pour le château de Céva, escortée par cinquante dragons (1) ; ses cris et tout le bruit qu'on fut obligé de faire n'avaient pu éveiller le roi qui, selon son habitude, dormait d'un sommeil presque léthargique.

(1) Manuscrit de M. Blondel, ambassadeur de France, à Turin.

« Le chevalier de Solar s'empara de son épée qui se trouvait sur une table, pendant que le comte de la Pérouse, ouvrant les rideaux de son lit et l'éveillant, non sans peine, lui déclara la commission qu'il avait de l'arrêter et lui présenta l'ordre signé de son fils.

« Alors le vieillard entra dans un véritable accès de rage, apostrophant ceux qui l'entouraient d'un ton à faire trembler les plus hardis. Il refusa de s'habiller, et comme il était défendu de lui faire aucune violence, il fallut le porter enveloppé dans ses couvertures jusqu'au carosse qui l'attendait dans la cour. Il y fut conduit environné d'un groupe d'officiers, entre deux rangs de soldats qui bordaient la haie. Ceux-ci, n'ayant aucune connaissance du motif pour lequel on les faisait agir, parurent consternés à la vue de leur ancien maître, tombé dans un tel degré d'abaissement. Quelques-uns même commençaient à éclater en murmures, lorsque le comte de la Pérouse s'écria : *De par le roi*, *silence*, *sous peine de mort!* Les cris cessèrent ; on doubla le pas. Victor reconnaissant dans la cour un des régiments de dragons qui s'étaient autrefois le plus distingués sous ses yeux, voulut le haranguer ; mais tout était prévu ; le roulement des tambours rendit inutile ce moyen de séduction.

« Après l'avoir mis en carosse, non sans peine, le comte de la Pérouse et le chevalier Solar demandèrent la permission de s'y placer auprès de lui ; mais il refusa nettement d'y consentir, et comme leur ordre était surtout d'éviter toute violence, ils montèrent à cheval et se placèrent aux deux portières, ensuite de quoi, les troupes formèrent autour de sa voiture une espèce de bataillon carré et prirent lentement le chemin de Rivoli. Les fenêtres de ce château avaient été grillées de fer, ou le furent les jours suivants. Une garde de six cents hommes veillait à ses portes et devait être relevée toutes les vingt-quatre heures. La surveillance fut rigoureuse les premiers jours,

car les accès de colère du roi allaient jusqu'à la frénésie et faisaient craindre qu'il n'attentât à ses jours. On raconte que d'un coup de poing, il mit en pièce une console de marbre. »

Devenu plus calme, plus résigné, on accorda au prisonnier d'état tout ce qu'il demanda, hormis la liberté, tout, voire même madame de Spino, qui se souciait fort peu de sa compagnie ; il mourut à Montcalier, sans avoir revu son fils, le 31 octobre 1732.

Après l'écrivain officiel, nous croyons qu'il n'est pas inutile de citer ces quelques lignes de Marco Foscarini, alors ambassadeur de Venise à Turin :

« Quelles qu'aient été les causes secrètes de l'abdication de Victor-Amédée, et les raisons qui forcèrent son successeur à tenir une conduite si rigoureuse envers lui, on gardait de mon temps un silence absolu sur ces évènements. »

En 1733, l'équilibre européen, ce rêve des diplomates du XVIIIme siècle, était encore une fois perdu, il s'agissait de le retrouver.

Toujours forcé de prendre le parti de l'un ou de l'autre de ses puissants voisins, ne pouvant rester neutre entre des antagonistes qu'il ne peut vaincre, mais qu'il peut aider à vaincre, le roi de Sardaigne cette fois s'unit aux Bourbons de France et d'Espagne contre l'empereur, par cette raison bien simple que l'Autriche possédant déjà les trois quarts de l'Italie, il risquait d'être anéanti par elle.

Quelle était la cause de cette nouvelle guerre ? l'annexion de la Lorraine à la France et l'élection du roi de Pologne !...

Si on avait demandé aux recrues savoyardes, castillanes, bretonnes, croates et autres, quelle était la cause de la guerre et pourquoi elles allaient se battre, elles eussent répondu : *Nous n'en savons rien, mais nous pensons que c'est pour défendre la patrie.*

C'est encore dans les champs de la belle Italie, de l'Italie si

souvent dévastée depuis deux mille quatre cents ans, que va se vider cette querelle de rois. Si on avait demandé, en 1733, aux propriétaires, aux paysans de la Lombardie pourquoi cent vingt mille soldats étrangers venaient brûler leurs maisons et leurs chaumières, ravager leurs moissons, qu'eussent-ils répondu ? ils eussent répondu ce qu'ils répondraient aujourd'hui : *Pour chasser l'Autrichien qui nous opprime et que nous détestons.*

Nous résumons rapidement.

L'Autriche est maîtresse du royaume de Naples, l'Espagne s'empare de ce royaume sur l'Autriche ; les armées réunies de France et de Sardaigne combattent aussi l'Autriche en Lombardie, les villes de cette contrée de l'Italie septentrionale tombent en leur pouvoir ; le maréchal de Villards termine sa glorieuse carrière militaire par la prise de Milan, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. On lui donna le marquis de Coigni pour successeur. Après la *bataille de Parme* (1) et autres combats, on convient que la France gardera la Lorraine, que l'empereur cèdera tous ses droits sur la Sicile à l'Espagne, qu'il donnera Tortone et Novare à la Sardaigne, que lui, l'empereur, gardera le Milanais et qu'on lui cèdera Parme pour l'indemniser : devant ce résultat si simple, on se demande si tout cela n'aurait pas pu se faire sans cette guerre qui dura cinq ans, et qui répandit le sang de quatre-vingt mille hommes ?...

Telles furent en substance les conclusions de la *paix de Vienne,* signée le 18 novembre 1738.

Ainsi finit cette guerre, la seule dit Voltaire ; « qui depuis Charlemagne ait été terminée avec quelques avantages pour la France. La raison en est, que nous avions pour nous, le gardien des Alpes, devenu le plus puissant prince de ces contrées. »

1732

(1) « A la bataille de Parme, le 29 juin 1832, les régiments de Savoie et de Tarentaise firent des prodiges de valeur. Le régiment de Chablais se distingua également au siége de Mont-Alban, au passage du Var, au siége de Coni et à l'affaire de l'Assiette. » (*Grillet.*)

Cependant malgré cette paix *solennellement jurée* le temps était à la guerre. Le roi de Sardaigne fondit des canons, et créa l'école d'artillerie, en attendant les événements ; il venait de terminer le cadastre commencé par son père, de s'entendre enfin avec le pape, lorsque l'empereur d'Autriche mourut en octobre 1740. Sa succession va donner lieu à une lutte acharnée.

Les rois de France, de Prusse, d'Espagne, de Naples, de Pologne et de Sardaigne, réclamaient en totalité ou partiellement l'héritage de l'empereur Charles VI ; durant les premières conférences des embassadeurs, Marie-Thérèse, fille unique de l'empereur défunt, comptant sur le *bon droit* de sa cause, s'était saisie des rênes de l'empire; mais elle ne tarda pas à comprendre, qu'entre les rois, le *bon droit* n'est pas autre chose que la force qui le fait respecter.

Sollicité, comme l'avaient été ses aïeux, par les rois de ces puissances, d'entrer dans leur parti respectif, Charles-Emmanuel III se décida de faire cause commune avec Marie-Thérèse, par conséquent de déclarer la guerre aux autres rois. Ce fut en février 1742, que le roi de Sardaigne conclut ce *traité provisionnel* avec l'impératrice, reine de Hongrie.

« 1° A joindre sur le champ ses armes à celles de cette princesse, pour arrêter en Lombardie les progrès des Espagnols.

« 2° A ne point mettre en avant ses prétentions sur le Milanais, pendant la durée de la guerre actuelle, se réservant la discussion de ses droits à des temps plus tranquilles.

« 3° Enfin, il déclarait que, si ses intérêts l'obligeaient à changer de parti, il en avertirait deux mois d'avance l'impératrice et ses généraux. »

Cette convention n'était, suivant l'expression de Voltaire, « que le traité de deux ennemis qui ne songent qu'à se défendre d'un troisième. »

Dès le mois de mars, l'armée Sarde prit position sur les frontières du Milanais, afin de s'opposer aux Espagnols qui

débarquaient à Livourne ou qui venaient de Naples. Or, tandis que Charles-Emmanuel III poursuivait ce corps d'Espagnols en Italie, l'infant don Philippe, après avoir traversé les Pyrénées et tout le midi de la France, fondit sur notre Savoie à la tête de trente mille hommes, après avoir tenté, mais en vain, de pénétrer en Piémont : ici encore les montagnards vaudois se montrèrent vaillants et dévoués aux souverains de la maison de Savoie ; de la Savoie envahie pour la sixième fois, depuis le règne du malheureux Charles III.

Cependant l'hiver approchait. Don Philippe détacha dix-huit mille hommes de son armée, se mit à leur tête et passant le mont Galibier, il vient rétablir son camp, le 2 septembre 1742, à Valloire en Maurienne (1). Le surlendemain, 4 septembre, son lieutenant don Rodolphe Aquaviva, ordonnait une levée de contributions à St-Jean (2) et cette levée s'étendit bientôt dans toute la Savoie, malgré la misère qu'une récolte manquée faisait peser sur tout le duché. La seule province de Tarentaise dut fournir 48 mille bichets de blé à l'armée espagnole.

Dès qu'il eut appris cette irruption en Savoie, Charles-Emmanuel qui venait de conserver à l'Autriche ses possessions italiennes, partit d'Aoste à la tête de quatorze mille hommes, divisés en deux corps ; l'un de ces corps passa le Mòntcenis, sous les ordres du comte de Schullembourg, l'autre le Petit-St-Bernard, sous les ordres du roi. Après de nombreux combats, le roi repoussa enfin don Philippe (3) et ses Espagnols dans la vallée du Graisivaudan ; l'honneur et les bénéfices de cette campagne revinrent naturellement à lui.

La campagne suivante ne fut pas aussi heureuse. Les cours

(1) Notes inédites sur la guerre des Espagnols en Savoie, par l'abbé Bonnefoy, notes lues à l'académie de Savoie.

(2) Annotations de la maison Levret d'Albertville, citées dans les notes de l'abbé Bonnefoy.

(3) Pendant le séjour que l'infant don Philippe fit au château de Chambéry, cette résidence fut incendiée, dans la nuit du 28 février, au premier mars 1743; elle fut réparée en 1773.

de Versailles et de Madrid ôtèrent le commandement de l'armée espagnole à don Philippe, pour le donner au marquis de Lamina, qui reçut l'ordre de rentrer en Savoie et de tirer toute la subsistance de son armée de notre malheureux pays ; une armée française étant venue renforcer l'armée espagnole, il en résulta que la Savoie fut littéralement écrasée par les exactions des soldatesques françaises, espagnoles et piémontaises. Qu'on se représente une armée passant aujourd'hui dans un pays, elle y prenait tout ce qu'elle trouvait à sa convenance ; le lendemain, une autre armée poursuivant la première enlevait au laboureur, au propriétaire, tout ce que la première n'avait pu emporter ; si un troisième corps surgissait, après le départ de ceux-ci, alors, c'était une désolation générale.

Un volume comme celui-ci ne suffirait pas pour écrire, pour détailler tous les faits d'une seule des campagnes qui eurent lieu de 1742 à 1747. Qu'il nous suffise donc d'en indiquer les résultats pour notre pays ; qu'il nous suffise de dire que l'armée Sabaudia-Piémontaise, vaincue par des forces supérieures en divers combats, à celui de *Pierre-Longe*, notamment, dut céder à la force. Ce fut à la suite de ces derniers combats où les Français perdirent cent officiers, dont six généraux, que se passa la scène suivante dans le camp Savoyard, scène que nous extrayons d'une brochure déjà citée (1) :

« Vers la nuit, le comte de Danois donna une preuve d'inhumanité révoltante. Le baron de Givri était mortellement blessé ; le baron de Seyssel était étendu mort à ses côtés ; au même lieu, il voyait à terre le major-général du Verger, auquel deux cruelles blessures arrachaient des cris douloureux, et il dit avec un sang-froid qui indigne : « Ce baron de Givri ne « sera plus occupé que de sa blessure, et emmènera le mulet « qui portait des provisions pour nous deux, et moi je n'aurai

(1) Notes inédites sur la guerre des Espagnols en Savoie.

« rien à manger. » Le major-général qui souffrait cruellement de ses blessures, interrompit les cris qu'elles lui arrachaient pour lui enseigner où étaient ses cantines. Le comte de Danois les fit apporter et mangea près du mourant. Mais comme celui-ci ne cessait de se plaindre : « Monsieur, lui dit le « comte, ne pourriez-vous pas mourir tranquillement, et nous « laisser manger de même. » L'étonnement ou la mort fit taire le major-général, qu'on ne regarda qu'après avoir cessé de manger. »

Cependant la guerre continuait avec des chances diverses ; soutenue par l'or de l'Angleterre, puissance alors en guerre contre la France, le roi de Sardaigne, toujours l'alliée de l'Autriche, reprit l'offensive aux combats de Montalban, de *Campo-Santo;* mais ce ne fut que par la bataille de Plaisance, où le prince de Lichtenstein, général des impériaux, vainquit les armées réunies de France et d'Espagne, que pencha la balance; dans cette journée les Gênois, qui faisaient cause commune avec les aliés, les abandonnèrent ; par cette journée l'armée austro-sarde s'ouvrit les routes de la Provence, qu'elle ne tarda pas d'envahir. Enfin, dit un historien qui résume parfaitement la question (1) : « La paix d'Aix-la-Chapelle, si glorieuse pour Marie-Thérèse et si désirée par toute l'Europe, fit abjurer pour jamais aux Bourbons de Madrid, leurs prétentions sur l'Italie septentrionale. »

Par cette paix d'Aix-la-Chapelle, ratifiée et publiée le 16 octobre 1748, on se rendit mutuellement tout ce que l'on s'était pris durant cette guerre acharnée ; nulle puissance n'y gagna rien, à l'exception de Marie-Thérèse qui garda l'empire d'Autriche si longtemps contesté, à l'exception de la Lombardie qui passa définitivement sous le joug de cette puissance. Ainsi chaque roi, versa inutilement le sang de ses sujets, dépensa en pure

(1) Trognon. *Histoire de Lombardie.*

perte les deniers de ses contribuables. Quel résultat ! en vérité, c'est à ne pas y croire (1).

En 1747, tandis que tant de braves mouraient au *champ d'honneur*, un chanoine de la cathédrale d'Annecy, nommé *Dumax,* lui, mourait saintement dans son lit, léguant sa bibliothèque à sa ville natale. Ce premier dépôt de livres, augmenté de ceux que donna M. *Simond*, juge-mage du Genevois, personnage assez plaisant dont Rousseau parle dans ses confessions, ce premier dépôt de livres, disons-nous, constitua la première bibliothèque publique de la Savoie. Considérablement augmentée depuis, par les dons que lui firent le comte de *Gresy*, le chevalier *della Chiesa*, de S. *Sinsan*, *Foncet* de Montailleur, cet établissement public divint bientôt très-utile à la jeunesse studieuse du Genevois.

La ville de Chambéry doit aussi à un seul citoyen, M. de Mellarède, l'initiative de sa bibliothèque ; mais celle-ci ne fut ouverte au public qu'en l'an 1785, sous la direction de MM. *Daquin* et *Bazin de Cheney*.

La bibliothèque de Bonneville, ne se composa d'abord que de livres de liturgie trouvés dans les couvents du Faucigny en 1792.

A partir de l'année 1748, le roi de Sardaigne, ses administrateurs et le peuple lui-même, travaillèrent à l'envi les uns des autres, à relever toutes les places que le fléau de la guerre avait abattues ; dès 1748, avouons-le, chaque année, chaque mois, firent naître une amélioration administrative. On commença

(1) C'est à peu près dès 1748, que la Savoie fut presque oubliée par ses souverains.
« On craignait, disait-on, que trop de prospérité ne tentât davantage un puissant voisin : ne pouvant conserver cette contrée par la force des armes, il semblait qu'on se préparât à la perdre avec moins de regret. Par une suite d'exhérédation, la Savoie payait au Piémont, des droits particuliers d'entrée pour les marchandises qu'elle en retirait ; tandis qu'à défaut de fabriques elle était dans la nécessité de céder à la France ses produits bruts en échange d'une foule d'objets manufacturés, de premier besoin, tels que les étoffes, les toiles, les cuirs tannés, etc. D'un autre côté, l'exportation de ses fers, de ses bestiaux, et de quelques denrées, suffisait à peine pour remplacer le numéraire que l'impôt, les études et le séjour plus ou moins prolongé des principaux nobles à Turin, faisaient passer chaque année dans cette résidence du gouvernement. » *De Verneilh, p,* 473.

d'abord par licencier les contingents provinciaux que l'on renvoya à leurs travaux agricoles, ainsi que toutes les troupes étrangères au service de la Sardaigne ; de tous ces corps de l'armée Sarde, ceux qui restèrent sous les drapeaux purent s'honorer de l'état de discipline et de bien-être où elles furent maintenues.

L'école d'artillerie fut perfectionnée et l'on créa l'école du génie.

L'arsenal de Turin fut achevé ; on construisit la fameuse citadelle d'Alexandrie, en même temps que les places de Démont et de Coni étaient relevées.

Quarante millions de livres avaient été empruntés à l'étranger et aux particuliers de l'état, ils furent rigoureusement remboursés par le moyen d'impôts provisoires :

« Messieurs, dit un jour Charles-Emmanuel III, à ses cour« tisans et conseillers assemblés, messieurs, voici le plus beau « jour de ma vie, je viens de supprimer le dernier impôt ex« traordinaire. »

Les bailliages de Ternier et de Gaillard, la vallée d'Aoste, qui jusqu'alors avaient gardé leurs coutumes du XIV[e] siècle, furent soumis au cadastre, comme dans toutes les autres parties de l'état ; nobles et roturiers y durent payer une taxe commune.

Ce fut en 1762 que le roi de Sardaigne, sur l'avis de son conseil, supprima dans ses domaines de la couronne, dans tout l'état, par la suite, l'ancienne servitude des *mainmortables*. En 1771, il ne restait plus rien dans notre Savoie de l'esclavage du moyen-âge ; en France, au contraire, il ne fallut rien moins que la révolution de 92 pour extirper de ses mœurs ces monstrueux abus.

En Sardaigne, immédiatement après l'abolition de la *mainmorte*, vint l'abolition de la corvée.

Avant le règne de Charles-Emmanuel III, on ne voyageait

pas en Savoie autrement qu'à pied, à dos de mulet ou en litière : de grandes routes y furent créées.

Nous l'avouons, parce que nous ne voulons dire que ce que nous pensons, le règne de Charles-Emmanuel III, fut une suite toujours croissante de travaux d'arts et d'utilité publique. « Nous autres rois, disait ce prince, nous ne sommes pas fait pour nous amuser. » Absolu et formaliste comme l'avait été son père, le gouvernement de ce prince eut été fort tolérable, si ses gouverneurs, ses prêtres, ses intendants et sa maréchaussée, n'avaient pas été plus absolus, plus formalistes que lui-même.

Voici l'œuvre capitale de ce règne; les *Royales constitutions* publiées en 1770, sous le titre de : *Lois et Constitutions de sa majesté le roi de Sardaigne.*

Nous venons de lire en entier ce code renouvelé des *Statuta sabaudiae* et du *Code victorien;* nous aurions plus de critiques à faire de ce livre, que nous n'avons tout à l'heure fait d'éloges à son éditeur. Affirmons donc simplement, qu'il est dans cet amas indigeste de lois surannées, des paragraphes tout aussi barbares que les paragraphes les plus barbares du *code Gondebaud*; pour juger le code de Charles-Emmanuel III, il n'est point besoin d'être jurisconsulte, il suffit de lire et d'avoir du cœur; il est inférieur en civilisation aux réformes opérées antérieurement à son apparition.

Dans l'avant-propos des *Lois et Constitutions*, le libraire dit assez naïvement que Charles-Emmanuel III est chéri, adoré de ses sujets, craint et respecté des rois ses voisins; puis on lit l'inqualifiable kirielle de titres que voici :

« Charles-Emmanuel III, par la grace de Dieu, roi de Sar-
« daigne, de Chypre et de Jérusalem; duc de Savoie, de
« Montferrat, d'Aoste, du Chablais, du Genevois et de Plaisance;
« prince de Piémont et d'Oneille; marquis d'Italie, de Saluces,
« de Suse, d'Ivrée, de Cève, de Marro, d'Oristan et de Césane;

« comte de Maurienne, de Genève, de Nice, de Tende, d'Asti,
« d'Alexandrie, de Gocéan, de Romont, de Novare, de Tortone
« de Vigévano et de Bobio ; baron de Vaud et de Faucigny ;
« seigneur de Verceil, de Pignerol, de Tarentaise, de Lumelline et de la vallée de Sésia ; prince et vicaire perpétuel du
« Saint-Empire Romain en Italie. »

Si ce n'était pas afin de diviser pour régner, qu'on faisait un si grand étalage de titres, nous ne connaissons rien de plus puéril, de plus ridicule que cette niaise, que cette vaniteuse énumération ; un roi qui tire vanité d'être marquis et baron ! à coup sûr, l'orgueil a moins de sottise que la vanité.

Ce code n'était point l'œuvre de la Savoie au XVIIIme siècle; il était l'œuvre d'hommes de bonne volonté, mais attardé sur le chemin des âges; le siècle allait en avant et le prince ne suivait le siècle que péniblement. En Piémont, les mœurs étaient dissolues, le prince tolérait ces mœurs et ne tolérait pas le déisme ; pourtant le déisme faisait son chemin ; c'était donc bien en vain que Louis XIV avait dit: *l'état c'est moi*; l'état n'était point lui, le temps l'a bien prouvé. Dans les dernières années du XVIIIe siècle, ce ne fut point Joseph II qui rendit la Lombardie florissante, c'était le professeur de Pavie, *Beccaria*, c'était Parini, l'auteur du poème *du jour*, c'était surtout un journal presque inconnu de nos jours, *Le Café ;* c'était, en définitive, de rares jurisconsultes qui osaient dire la vérité; c'était des manufacturiers intelligents, des cultivateurs et des ouvriers heureux qui préparaient les réformes à venir : penser que la prospérité d'un état dépend de la volonté d'un seul homme, c'est tomber dans une grave erreur philosophique, c'est ne pas connaître le génie des nations.

Ces réflexions énoncent des faits incontestables ; mais pour en revenir à notre sujet, disons aussi, répétons que, comme son père, Charles-Emmanuel III était un excellent administrateur; les peuples, qu'ils soient en république ou en monarchie, n'ont pas toujours le bonheur d'avoir de tels hommes à leur tête.

Durant la guerre de sept ans, guerre à laquelle Charles-Emmanuel ne prit aucune part, si ce n'est un rôle honorable de conciliateur, Charles-Emmanuel III, créa d'utiles établissements et fit ce que tant de grands hommes ne surent pas faire, il *liquida les dettes de l'état.*

Un jour, l'ambassadeur de Venise, Foscarini, reçu en audience particulière par Charles-Emmanuel, trouva ce monarque travaillant à des comptes de finances. « J'en pris occasion, dit « Foscarini, de louer l'application infatigable que S. M. por- « tait aux détails du gouvernement. Il me répondit que les « puissances médiocres, telles qu'était la sienne, n'avaient pas « d'autre moyen de conserver un rang honorable entre les « plus grandes.

« Ensuite, il me raconta que, se trouvant à l'armée de Lom- « bardie, pendant la dernière guerre, et étant un jour occupé « à vérifier l'état des vivres de ses troupes, le marquis de Coi- « gni demanda à le voir et parut surpris de le trouver absorbé « par un pareil travail, disant que ce soin n'était pas digne « d'un grand prince. Il répondit modestement que, faisant sa « première campagne, il croyait devoir prendre par lui-même « connaissance de tout, afin d'exiger par la suite un meilleur « service des autres.

« Peu de jours après, les deux armées devant faire ensemble « un mouvement subit, les Français tardèrent deux jours de se « rendre au point de jonction, à cause du manque de vivres. » Ce souvenir le faisait sourire, observe malicieusement Foscarini.

Fatigués par les guerres que nous venons d'esquisser rapidement, les états de Sardaigne *vivaient heureux, loin des bruits que faisait la philosophie;* Genève, libre désormais, prenait, sans avoir un territoire à elle, toutes les proportions, toutes les institutions d'une capitale. Charles-Emmanuel III, devenu vieux, mourait de l'étisie des vieillards, et de plus, atteint d'une affection d'hydropisie, le 20 février 1773.

Toujours actif même dans ses derniers jours, Charles-Emmanuel se faisait porter aux rendez-vous de chasse de la vènerie : « En voyant pour la dernière fois forcer le cerf, Charles-Emmanuel donnait lui-même le spectacle d'un cerf aux abois, » dit, dans ses *mémoires*, le comte de Malines.

Charles-Emmanuel fut inhumé à côté de son père, dans les caveaux de la Basilique de *Superga* qu'il avait achevé.

— Henri de Motz-Lallée, né à Rumilly, le 25 janvier 1732. Ayant été forcé d'entrer dans les ordres religieux, pour complaire à son père qui avait une nombreuse famille, il rompit ses vœux, s'embarqua sur les vaisseaux de la compagnie des Indes françaises et devint en peu de temps, général en chef des armées d'Hyder-Aly, roi des Marattes.

— Victor de Broglia (Broglie) de Chieri, maréchal de France.

— Louis de Wilcardel, marquis de Fleuri, l'un des créateurs de l'académie des sciences de Turin.

— Paul Caréna de Carmagnole, auteur d'un savant mémoire sur le cours du Pô, lu à l'académie des sciences de Turin.

— « Jean-Baptiste Bécosia de Mondovi, savant professeur de philosophie à Rome. Il fut rappelé par le roi à Turin pour y professer la physique expérimentale et le premier, il y fit éclore le goût des sciences exactes et naturelles. Il y mesura un degré du méridien en 1760, et publia cet ouvrage sous le titre de *gradus Taurinensis*. Sept grands triangles y sont déterminés ayant pour objet de faciliter l'opération d'une carte géographique nouvelle. » (Costa Beauregard.)

— Benedetto Alfieri, d'Asti, architecte. C'est lui qui composa le dessin et dirigea l'exécution du temple de St-Pierre, à Genève.

— Jean Besson, curé de Champéri, auteur de *l'Histoire ecclésiastique de Savoie*.

— Joseph Christ, frère lai de l'abbaye de Tamier, connu

sous le nom de *Frère Maure*, inventeur d'un calendrier perpétuel, approuvé par l'académie des sciences de Paris en 1773.» (Costa Beauregard).

— Antonio Donato, d'Asti, auteur d'un livre curieux, intitulé *dell' Uso e autorità della ragione civile nelle provincie dell' imperio occidentale*.

— Donati, l'un des plus savants botanistes de son temps. Envoyé par Charles-Emmanuel pour faire des recherches en Asie, il mourut dans ses voyages.

— Hyacinthe-Sigismond Gerdil, né à Samoëns, en 1718, cardinal; le plus éloquent des critiques de Jean-Jacques Rousseau, entra dans l'ordre des barnabites (1732) et y termina ses études avec succès ; ayant obtenu une chaire à l'université de Turin, il fut choisi par Charles-Emmanuel pour être le précepteur de son petit-fils. Gerdil était peut-être l'homme le plus érudit de son siècle; il est l'auteur des ouvrages suivants : *L'Immatérialité de l'âme démontrée contre Locke ; de l'Origine et de la nature des idées; Introduction à l'étude de la religion; Défense de Malbranche contre Locke* et d'une infinité d'autres ouvrages sérieux et achevés.



35me—1773.

VICTOR-AMÉDÉE III.

(RÈGNE 23 ANS.)

Fils du précédent et de Polixène-Christine de Hessse-Reinfeld-Rotembourg, né à Turin le 26 juin 1726.

Si on en croyait les panégyristes de la maison de Savoie, le gouvernement absolu des princes de cette maison, n'aurait jamais été qu'un *gouvernement paternel;* sans discuter le sens de ces mots : *gouvernement paternel*, fort discutable en vérité, nous dirons que le seul souverain vraiment *paternel* qu'eut notre Savoie, fut positivement le souverain le plus malheureux d'une monarchie comptant sept cents ans d'existence, cela parce qu'il paya comme Louis XVI pour ses devanciers ; parce que le temps des vieux systèmes était passé, parce que le temps de la rénovation était venu : nous voulons parler de Victor-Amédée III.

Prince excellent, autant du moins qu'un prince peut l'être, rêvant même aux réformes que ses peuples et son époque exigeaient, le dernier roi de Sardaigne du XVIIIe siècle, se souvint que la Savoie avait été le berceau de ses ancêtres, qu'il lui devait une visite : Victor-Amédée III vint habiter Chambéry durant quelques temps.

La réception qui fut faite en Savoie à la famille royale fit grand bruit, car à son arrivée dans chaque localité, on brûlait beaucoup de poudre, ainsi que cela se pratique encore de nos jours ; les autorités débitaient de longs discours aux pieds des arcs de triomphe ; dans ces sortes de solennités, les autorités disaient au roi que le peuple le bénissait, que ses bien-

faits comme ceux de Dieu, s'étendaient sur toute la terre, que son règne était béni; à ces indigestes congratulations, le prince répondait par quelques paroles bienveillantes, puis tout le cortége se drapant dans le manteau royal, des Savoyards adoraient ce manteau, comme les idolâtres d'un autre âge adoraient le Veau-d'or; « les rois, disait Charles-Emmanuel III, les rois sont des statues qu'il ne convient pas de descendre de leurs piédestaux, ni d'ôter de leur point de vue. » Cependant 1792 approchait.

Chambéry n'avait pas vu ses souverains depuis 1742; il en revit un en 1775.

Que fit le roi durant son séjour chez nous? il fit commencer la digue du Rhône, dans le parcourt de ce fleuve, le long de la rive de Chautagne; il fit commencer des études sur le diguement de l'Isère et autres cours d'eau; études traînées en longueur et qui *tombèrent dans l'eau* en 1792; sans doute on leva sur les contribuables de la Savoie des *sous-additionnels,* mais en vérité le roi était animé par les meilleures intentions. Nous n'en voulons d'autres preuves que la fondation de Carouge.

Située aux portes de Genève, la ville de Carouge érigée par Victor-Amédée III, en chef-lieu d'une province qui porte ce nom, Carouge n'était qu'un bourg de cinq cents ames, lorsque la pensée vint au nouveau roi de créer aux deux extrémités de ses états, deux villes capables de donner aux étrangers une haute idée de son royaume. En effet, par les encouragements qu'il accorda aux manufacturiers, par la libre circulation et la liberté de conscience, ces deux villes, Nice et Carouge prirent un rapide essor dans leur accroissement. Par les mesures tolérantes d'une administration, qui n'avait d'autre système que celui de faire le bien, on vit Carouge augmenter sa population de quatre mille ames en quelques années; on vit des temples protestants, s'élever avec les fonds de la cassette du roi, aux lieux mêmes où jadis les aïeux de ce roi, persécutaient les protestants.

Durant le séjour de Victor-Amédée en Savoie, le palais ducal de Chambéry, brûlé en 1743, fut rebâti sur un nouveau plan, des routes hardies furent créées (1). Aix vit élever ses thermes, embellir ses avenues; Chambéry fut doté d'un évêché et d'un théâtre; enfin la rivière de L'Arc complètement diguée prouva à la Savoie le bon vouloir du prince en sa faveur; mais, avouons-le, tout cela se faisait en Savoie parce que le prince habitait la Savoie, parce que tout prince ne peut guère avoir d'autre volonté que celle de son entourage. Nos monarques habitaient le Piémont depuis deux siècles, depuis deux siècles aussi, les *petits sous* apportés de France par l'émigration mettaient seuls les habitants de la Savoie en relation avec le monarque; venu chez nous, Victor-Amédée voulut tout faire pour nous, il allait même racheter nos *dernières dîmes*, lorsque la France en 1788, jeta un grand cri de détresse; les rois avaient attendu trop tard pour compter avec les peuples : ce cri suprême de la France, c'était une révolution! Ce cri, fut répété par tous les échos du monde!

Appauvrie, dépeuplée durant de longues guerres suscitées par l'orgueil de Louis XIV, par le système financier du trop fameux Law, autant que par les immorales prodigalités de Louis XV, qui suivait les traces de son prédécesseur, le régent, la France, se débattait sous les griffes de fermiers-généraux, d'accapareurs sordides, mais surtout sous le poids de ses dettes et de la famine. Pour combler le déficit qui s'élevait chaque jour à un chiffre relativement effrayant, ce n'était pas de trop du concours de toutes les classes de la société, mais la noblesse et le clergé, en vertu de leurs antiques priviléges, ne voulurent pas d'abord participer à ce grand œuvre patriotique; le prolétariat et la bourgeoisie furent donc seuls appelés pour combler l'abîme; les efforts du fisc furent vains, car ces deux

(1) Entre autres le chemin de *Côtes-Rousses*.

dernières classes ne possédaient pas alors, le cinquième des propriétés immobilières de la nation. Ce fut donc sous la pression de difficultés sans nombre, que Louis XVI se décida de convoquer les états-généraux, cela, afin de demander des subsides.

Les antagonistes de la révolution s'accordent à dire que les députés des provinces aux états-généraux : au lieu *d'aviser aux moyens propres à éteindre les dettes du roi ne s'occupèrent qu'à réformer le royaume;* cela est vrai, mais ce que les détracteurs de la révolution ne disent pas, c'est que ces députés ne devaient point mentir à leurs mandats, à l'espoir que les électeurs avaient mis en eux. On n'a qu'à lire les cahiers envoyés par chaque bailliage des provinces, pour se faire une juste idée des abus que la nation voulait faire disparaître par l'organe de ses représentants, des réformes qu'elle exigeait avant de donner son argent. A son départ d'Aix en Provence, Mirabeau qui *emportait la révolution dans sa tête* (1), Mirabeau disait à ses commettants : *point de réforme, point d'argent;* sans doute, pour les sinécuristes, pour la cour et ses valets, il eut été plus simple que le *tiers-état* payât sans *s'aviser de réformer*, mais malheureusement pour eux, le temps se mit aussi naturellement aux réformes, qu'il se met à l'orage le soir d'une chaude journée d'été : longtemps comprimé, l'orage éclata.

En France, l'assemblée des états-généraux n'avait pas été appelée à siéger depuis 1610, c'est-à-dire qu'en 1789, le système parlementaire en était à son enfance; l'assemblée fit son devoir. Cependant, étonnée de l'ascendant qu'elle prenait sur la masse du peuple, effrayée de voir cette assemblée mettre la main sur ses prérogatives, au lieu de lui voter tout simplement les subsides qu'elle lui demandait, la cour défendit un

(1) Tissot. *Histoire de la révolution française.*

jour aux représentants l'entrée du local de leurs séances à Versailles ; les représentants qui avaient à cœur de remplir leurs mandats, s'assemblèrent au *jeu de paume*, sous la présidence de Bailly, se déclarèrent assemblée constituante et procédèrent aux réformes suivantes après avoir solennellement promis de donner une constitution à l'état : la division de la France en départements, l'institution du jury, la suppression des parlements, la consécration de la liberté des cultes et de la presse, la fixation des limites et des attributions des pouvoirs dans l'état, l'organisation de l'instruction publique et de l'armée, l'affranchissement de l'industrie, l'uniformité des poids et mesures, l'égale répartition des impôts, la création des brevets d'invention, l'organisation de la garde nationale.

Cependant, ces précieuses conquêtes morales, le peuple ne les fit point sans effusion de sang ; de toutes les collisions qui eurent lieu entre les citoyens et les soldats du roi, la prise de la Bastille fut le fait le plus remarquable.

Dépouillé un à un par l'assemblée de ses attributs de monarque absolu, Louis XVI ne voyait point disparaître chacune de ses prérogatives royales sans un chagrin mortel, car dans son esprit, il pensait qu'ayant reçu le pouvoir absolu de ses ancêtres, il devait le rendre intact à ses successeurs. Conseillé d'abandonner momentanément le trône, de fuir à l'étranger, Louis XVI, homme d'une force physique prodigieuse, d'un esprit honnête, mais faible, Louis XVI, dont une femme d'esprit de son temps disait : Louis laissa *parfiler* la couronne de France sur son front, Louis accomplit cet acte de lâcheté au lieu de mourir sur les marches de son trône ; la cour partit clandestinement de Versailles comptant sur la coalition des rois de l'Europe, pour le réintégrer au dépit de la nation française. Arrêtés à Varennes par quelques patriotes au nombre desquels était le fameux Billaut-Varennes, le roi et sa suite furent ramenés à Paris (1791). Après la journée du 10

août 1792, forcé de chercher un refuge au sein même de cette assemblée, cause de tous ses malheurs, Louis XVI fut conduit à la prison du temple : une correspondance secrète enfermée dans une *armoire de fer*, trouvée dans les appartements des Tuileries le fit mettre en accusation. Traduit à la barre de la convention nationale, chambre de représentants qui venait de succéder à l'assemblée législative, comme celle-ci avait succédé à la constituante, Louis XVI répondit avec clarté et sang-froid sur les trente-quatre chefs d'accusation de son procès. Ses défenseurs, MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèse, le défendirent avec un talent, un courage au-dessus de tout éloge. Louis XVI fut condamné à la peine de mort dans la séance du 17 janvier 1793, à la simple majorité de cinq voix et monta sur l'échafaud le 21 janvier : il mourut avec dignité et courage : la France était décidément érigée en république depuis le 10 août de l'année précédente.

La coalition étrangère était à l'œuvre ; elle voulait venger Louis XVI et mettre la révolution à mort ; la coalition composée de la Prusse, de l'Autriche, de l'Espagne, des petits états Allemands, mais surtout de l'Angleterre, la coalition attaqua la France républicaine sur ses frontières du nord, des Pyrénées, du Rhin et sur la totalité de la longueur de son littoral, en même temps que la Vendée, province française, qui se soulevait contre la convention. Dés l'automne de 1792, un insolent manifeste du duc de Brunswick, fit jeter un cri d'indignation à tous les Français : *la patrie est déclarée en danger* (1). Chaque commune enfante un bataillon de volon-

(1) On peut dire que le duc de Brunswick, revenait de l'école, lorsque après sa première campagne contre les Français, il écrivait à Oppenhein, le 6 janvier 1793, le billet suivant, au roi de Prusse :

« Quand une grande nation, telle que celle de France, se conduit par la terreur des peines et par ces élans de l'enthousiasme, les antres puissances n'ont qu'à prendre garde à elles et doivent n'avoir qu'un même sentiment et qu'un même principe pour s'en défendre ; puisse le ciel, ajoute-t-il un peu plus bas, préserver votre Magesté de grandes infortunes. »

taires, tout homme de cœur court à la frontière se faire tuer aux accents de *la Marseillaise* (1).

Un an ne s'était pas écoulé depuis la prise de la Bastille, (14 juillet 1789) que le gouvernement sarde diminuait les gabelles du sel afin de s'attacher les populations de ses états, populations dont un grand nombre des hommes influents ne cachaient point leurs sympathies pour les idées françaises. Mais comme s'il se fut répenti de cette mesure populaire, ce gouvernement en diminuant la perception des dîmes, augmenta la portion congrue des curés et des vicaires; le roi de Sardaigne refusa de recevoir M. de Sémonville, ambassadeur de la république française, par cette raison assez étrange que cet ambassadeur était républicain; ajoutons à ces fautes celles d'avoir reçu à Turin les frères de Louis XVI, ses gendres, qui, s'ils eussent été eux-mêmes plus conséquent, se seraient éloignés plus loin que ne l'est cette ville, d'une frontière française. Enfin, toutes ces raisons, jointes à celle bien naturelle de s'être fortifié *chez lui,* le firent attaquer par cette nation, sans déclaration de guerre préalable : le gouvernement républicain connaissait les sympathies du roi de Sardaigne pour la coalition.

Deux armées françaises observaient les frontières sardes; l'une, celle du Var, sous le commandement du général Anselme, avait l'ordre de former un cordon sur le Var et d'observer Nice; l'autre, sous les ordres du général Montesquiou, cantonnée dans le Dauphiné, observait la Savoie. En Savoie, contre toute les règles de la stratégie, onze mille Piémontais étaient répartis dans tout le pays, depuis Evian jusqu'à Lans-le-bourg; on élevait des redoutes défensives à la côte St-André près de Chapareillan, aux Marches, ainsi que sur l'emplacement de l'ancien fort de Montmélian; de l'artillerie arrivait

(2) Ce chant fut composé à Strasbourg, par Rouget-de-Lisle, officier d'artillerie; ce titre de *la Marseillaise,* lui fut donné parce que ce furent les Marseillais, qui vinrent de la Provence, pour combattre à la journée du 10 août, qui la chantèrent les premiers.

du Piémont, lorsque d'après l'ordre qu'ils en reçurent de Paris, les généraux Français Anselme et Montesquiou attaquèrent simultanément Nice et la Savoie; Nice était au pouvoir des Français dès le 21 septembre 1792; le 22 du même mois, les redoutes dont nous venons de parler, étaient attaquées et emportées par douze compagnies de grenadiers, douze piquets et cent sapeurs; les Piémontais qui défendaient ces redoutes, trop peu nombreux pour résister aux Français, passèrent précipitamment l'Isère, laissant dix canons et de nombreux magasins de blé, situés dans les Beauges, entre les mains des vainqueurs.

Ne trouvant plus d'obstacles, le général Montesquiou s'avance sur Chambéry, il reçoit les députés de cette ville à S[t]-Jeoire, entre le 24 septembre dans la capitale du duché, où il fit immédiatement afficher et publier dans toutes les villes de la Savoie, la proclamation suivante :

« LIBERTÉ ! ÉGALITÉ ! *De la part de la nation française.* Guerre aux despotes, paix et liberté aux peuples. — Donné à Chambéry, le 24 septembre 1792, l'an quatre de la liberté et le premier de l'égalité. — Le général de l'armée française, MONTESQUIOU. »

Le jour même où cette proclamation fut affichée, un grand nombre de citoyens formèrent, à six heures du soir, à Chambéry, une *société populaire ;* dès la première séance de cette réunion, il fut convenu qu'on enverrait divers membres de ladite société dans toutes les provinces, afin d'inviter les habitants de chaque commune de la Savoie à élire chacune *un* député pour discuter la question de l'annexion à la France. Le 21, octobre six cent cinquante-cinq députés Savoyards se trouvèrent réunis dans la cathédrale de Chambéry; le lendemain, dans une longue séance, sept bureaux vérifièrent les pouvoirs des mandataires; le 23, la question de l'annexion, mise aux voix, produisit le résultat suivant : sur six cent cinquante-

cinq votants, la réunion à la France fut votée par six cent trente-deux, une seule voix demandait que le pays de Savoie formât une république particulière; il restait vingt-deux bulletins pour le roi de Sardaigne.

Les députés de la Savoie, constitués en ***assemblée législative des Allobroges,*** après avoir rédigé plusieurs décrets d'intérêt local (1), nommèrent quatre d'entre eux pour aller émettre le vœu de l'assemblée, à la convention nationale; ces députés étaient les citoyens DOPPET, VILLARS, FAVRE, DESSAIX. Le 29 décembre suivant, le gouvernement français publiait un décret qui réunissait la Savoie à la France; il en forma la quatre-vingt-quatrième circonscription, sous la dénomination de département du MONT-BLANC.

De nombreux écrits ont été publiés à l'époque dont nous parlons sur la réunion de la Savoie à la France (2), nous ne pensons pas devoir discuter le mérite de ces livres, ni la question qu'ils traitaient; seulement, qu'il nous soit permis de citer deux opinions diamétralement contraires :

Voici l'opinion du citoyen ROBERT, député de Paris à la convention nationale :

« .... S'il est un peuple à qui cette réunion convienne, c'est le peuple de Savoie; il parle le même idiome que nous; ses mœurs, tous ses goûts sont les nôtres, un quart de ses habitants est déjà pour ainsi dire naturalisé en France; tous partagent avec nous la sainte horreur des rois, parce que tous ont été, comme nous, opprimés par les rois. Législateurs, ne soyons pas généreux à demi; nos armées ont rendu les Savoisiens libres, qu'un décret de la convention les rende Français. L'honneur d'avoir brisé leurs chaînes doit leur valoir celui d'entrer en société avec nous. »

(1) Procès verbaux de L'ASSEMBLÉE DES ALLOBROGES, Chambéry, chez Gorrin 1793.

(2) Entre autres : *Lettre sur l'état actuel de la Savoie*, par Dorat-Cubières; *Rapport sur la réunion de la Savoie à la France*, par le citoyen Grégoire.

Plus loin, le citoyen Robert reprenait :

« *Je réponds qu'avant deux ans, la Savoie est un des départements le plus florissant de la république française. Des manufactures seront élevées, le commerce sera ranimé, les champs cultivés, les marais desséchés, les canaux ouverts, la navigation facile, la circulation aisée.* »

Hélas ! combien les enthousiastes de tous les partis se font d'illusions !

A ce discours, auquel souscrivirent avec chaleur les députés allobroges (1), à ce discours, qui nous promettait tant de merveilles dans deux ans, voici ce que répondit peu de temps après l'un de ces mêmes députés allobroges, le citoyen Dessaix, député au *conseil des cinq-cents :*

« Qu'a fait la nation française de tous ces biens nationaux et royaux ? De quelles manufactures, de quels canaux, de quelle navigation facile a-t-elle doté la *ci-devant* Savoie, dont les sympathies pour la France étaient et ont toujours été si fraternelles, si vives, si nombreuses, si irrésistibles ? Pourtant, la *ci-devant* Savoie méritait bien que l'on fît quelque chose pour elle en retour, car les biens du clergé, des émigrés et du fisc, devenus nationaux, pouvaient s'élever à un capital de vingt millions. »

Oui ! des écrivains de mérite, des statisticiens distingués (2) nous prouvent, clair comme le jour, qu'au *point de vue matériel*, la Savoie n'a nien gagné à sa réunion avec la France ; que l'administration de la marine française a dévasté ses forêts ; que de nombreuses familles ont tout perdu par l'émission des

(1) « Les députés de l'Assemblée nationale des Allobroges auprès de la Convention nationale de France, après avoir entendu la lecture de l'opinion du citoyen Robert, et y ayant reconnu l'*expression énergique des sentiments de leurs commettants*, ont jugé que la publication de cet écrit ne pouvait que remplir les vues des Allobroges ; ils ont donc, avec l'agrément du citoyen Robert, arrêté l'impression et la distribution de cette opinion. »

Les députés Allobroges : DOPPET, VILLARS, FAVRE, DESSAIX.

(2) M. Depoisier.—Des intérêts politiques et matériels de la Savoie. M. de Verneilh.—Statistiques du département du Mont-Blanc.

assignats ; que le département du Mont-Blanc, moins grand d'un tiers que la Savoie actuelle, payait, en l'an VII, une augmentation d'impôt de deux millions cinq cent mille francs de plus qu'avant l'annexion ; oui, tout cela est bien prouvé ; oui, les utopies de Robert ne se sont point réalisées ; mais faut-il faire la contre-partie de cette énumération de pertes ; faut-il dire ce que la Savoie, ce que la grande majorité des populations, ce que la bourgeoisie, ce que des milliers de paysans ont gagné par la révolution, par vingt-deux ans de combats? nous croyons en notre ame et conscience que ce serait faire injure à nos lecteurs que d'essayer de justifier la révolution, révolution qui, de conséquences en conséquences, nous a donné notre constitution de 1848. Les défenseurs du passé, les détracteurs du présent et de l'avenir, les hommes assez peu crédules pour que Dieu n'ait pas cru devoir faire descendre sur eux la grace politique, ces hommes, disons-nous, peuvent seuls ne pas voir l'évidence, parce qu'ils ferment systématiquement les yeux à la lumière.

Revenons aux évènements.

Or, pendant que le général Anselme, à la tête de 12,000 hommes, conquérait Nice, Montalban ; qu'il entrait, aidé des vaisseaux de l'amiral Truguet, dans le port de Villefranche où il s'emparait de cent canons de bronze et d'une frégate ; tandis que toute cette partie des états sardes devenait française sous le nom de département des *Alpes maritimes ;* que la légion des Allobroges (1) se formait en Savoie pour marcher sur

(1) « La légion des Allobroges, se distingua au siége de Lyon, à Perpignan, à Marseille, à Toulon où elle concourut à chasser les Anglais. « Ils ont prouvé qu'ils savent combattre et mourir quand il le faut. . . . Enfin, ce sont deux petits Allobroges qui ont fait prisonnier le général anglais. Nous sommes obligés de faire mention de ces faits, pour répondre à nos calomniateurs, et parce qu'il n'en a jamais été fait mention par les généraux. » (*Adresse de la société républic. et régénérée de Chambéry, lue à la société des Jacobins,* dans la séance du 28 nivôse, an II de la république.) « La légion des Allobroges était composée de 3 comp. de dragons, 1 comp. de canoniers et de 14 comp. d'infanteries, dont 7 de chasseurs et 7 de carabiniers. Elle était commandée par trois officiers supérieurs, On y avait admis des Piémontais et des Suisses, mais la majeure partie était composée de Savoisiens.» Depoisier : des intérêts de la Savoie. Paris, 1849.

Toulon et les royaliste du midi; tandis que le général Montesquiou refusait de bombarder Genève (1); que l'amiral Truguet était repoussé avec perte de Cagliari qu'il venait d'attaquer avec vingt-deux voiles; tandis que 500,000 volontaires français se faisaient tuer pour la république sur cinquante champs de bataille; à Paris, tandis que toutes ces choses se passaient, la *convention nationale* substituait, au comité de *sûreté générale*, le *comité de salut public*.

Enthousiasmés par les victoires de Jemmapes et de Valmy, gagnées sur la coalition par de *nobles manants*, soldats de la veille; surexcités par le combat du 10 août, par les massacres des prisonniers royalistes de l'abbaye; par la condamnation et l'exécution du roi et de la reine; par la révolte et la prise de Lyon; par les guerres civiles de la Vendée; par les discours des orateurs des clubs; par les ennemis du dedans, plus à craindre que ceux du dehors; surexcités, disons-nous, par tant de luttes, les représentants montagnards, qui composaient le comité de salut public (2), crurent devoir sévir contre les suspects, contre les ennemis de la république, avec une rigueur inouïe, atroce. Sous peine de monter eux-mêmes sur

(1) Le général Montesquiou, honnête homme, homme de principe, eut péri sur l'échafaud, si des citoyens de Genève, dont il n'avait voulu bombarder la ville, ne l'eussent pas aidé à se soustraire, à la rigueur de la loi, par un déguisement. Voici la copie d'une lettre qu'il adressa au général Doppet; elle est datée de Landecy, près Genève, le 28 octobre 1792.

« Je suis de ceux qui pensent que ce n'est ni l'intérêt de la France, ni l'intérêt de la Savoie de se réunir. Ce n'est pas l'intérêt de la France, parce qu'elle ne doit pas effaroucher l'Europe par un agrandissement de territoire auquel elle a solennellement renoncé. La réunion n'est pas non plus dans l'intérêt de la Savoie, car ces impositions, mises dans la proportion de la dette française, mettraient ses chargess annuelles au-dessus de ses moyens. D'ailleurs, est-il sûr que la Constitution française convienne déjà au peuple savoisien? Et comment la Savoie peut-elle savoir aujourd'hui si la Constitution française, qui n'existe pas encore, lui conviendra? Je pense donc que ce qui conviendrait le mieux aux deux peuples, serait la formation de la Savoie en république indépendante, alliée de la France; et ce qui dans la suite, serait peut-être le plus utile à la Savoie, ce serait d'entrer dans la confédération helvétique.

« Signé, *Le général de l'armée des Alpes*, MONTESQUIOU. »

(2) Le comité de salut public, était composé des représentants: Barrère, Billaut-Varennes. Robespierre, Collot-d'Herbois, Couthon, Carnot, Robert, Lindet, J. A. Prieur, St-Just et Jean Bon-St-André.

Etabli par les décrets des 18 mars et 6 avril 1793, le comité de salut public, recut de la Convention des pouvoirs illimités: nous ne croyons pas qu'il ait abusé de ses pouvoirs.

l'échafaud, de voir mourir la république, qu'ils aimaient mieux que la vie, les membres du comité envoyaient chaque jour de nombreuses victimes à la guillotine : Paris et les départements étaient inondés de sang.

Voulant arrêter les *montagnards* sur cette pente sanglante avant que l'œuvre de régénération ait été accompli au gré des républicains ultra, avant que le gouvernement démocratique ait été affermi, une fraction considérable de la convention, les *girondins*, attaquèrent leurs antagonistes de la montagne dans leurs discours, d'abord, puis soulevèrent ensuite quelques départements du nord. Ils voulaient créer une république fédérale au lieu de maintenir la France en république *une et indivisible*, comme le voulaient les montagnards. Dans cette première lutte parlementaire, les girondins périrent ; de Caen, quartier-général des exilés de cette fraction, part une jeune fille, Charlotte Corday, cette jeune fille vient à Paris, s'introduit chez Marat, *l'ami du peuple* et l'assassine dans son bain : Marat était tout à la fois, le plus redoutable, le plus cynique et le plus vertueux des membres de la convention.

Cependant, tandis que les généraux Dagobert, Dagommier, Pichegru, Hoche, Jourdan, Kléber, Moreau, défendaient la frontière française, faisaient la conquête de la Belgique, de la Hollande, etc., de nouvelles dissensions naissaient au sein même de la représentation nationale ; Robespierre, le président du comité de salut public, envoyait ses anciens amis, Danton et Camille Desmoulins à la guillotine ; vaincu à leur tour, le 9 thermidor de l'an II, (28 juillet 1794), Robespierre et ses plus chauds partisans montèrent eux-mêmes sur l'échafaud. Après cette exécution, qui mit un terme à la terreur révolutionnaire, la terreur réactionnaire commença. Toujours puissante et forte, la convention continua ses séances jusqu'en 1795 ; voici les belles choses créées par les grands hommes de cette immortelle assemblée : l'abolition de l'esclavage dans les

colonies, le système décimal, la fondation de l'école polytechnique, du conservatoire, des arts et métiers, de l'école normale, l'organisation de la bibliothèque nationale, celle de l'institut, la démonétisation des assignats et la création du grand livre de la dette publique.

Le directoire qui venait de succéder à la convention était loin d'avoir la même vigueur que cette dernière assemblée; dans des combats sans nombre livrés sur toutes ses frontières et notamment dans notre Savoie, la France républicaine fut presque toujours victorieuse, parce que la coalition manquait d'ensemble dans ses plans.

En 1795, les armées austro-sarde et françaises se battaient depuis deux ans dans la Maurienne, la Tarentaise, le Faucigny; depuis deux ans, les hautes et basses Alpes, jusqu'au col de Tende, étaient sillonnées tantôt par des troupes sardes, autrichiennes, tantôt par des corps français; depuis deux ans ni l'une, ni l'autre de ces armées n'avait avancé d'un pouce dans ses opérations; c'est dire assez que la Savoie appartenant à la France, resta à la France. Dans le Piémont comme dans la Savoie, tant de sang répandu en pure perte, avait exaspéré les esprits; en Piémont, on tenait compte au roi de sa bonté, de ses vertus, ce qui n'empêchait pas l'idée nouvelle d'aller en avant. « A chaque évènement avantageux pour la France, ou funeste pour le Piémont, on apercevait certains mouvements parmi eux (les républicains piémontais). Les frondeurs, qui sans être du secret, leur servaient de trompettes, répétaient à tout propos cet adage des anciens : « *quand Jupiter veut châtier les humains, il aveugle ceux qui les gouvernent.* » (1)

Les cours de Vienne et de Turin n'étaient pas plus satisfaites du feld-maréchal, M. de Vins, le général en chef de l'armée

(1) M. Costa de Beauregard.

austro-sarde, que le directoire ne l'était lui-même du général Schérer, le commandant de l'armée des Alpes : il n'avance ni ne recule, disait-on à Paris, en parlant de ce dernier. Pour en finir avec l'incertitude, pour effectuer la conquête de l'Italie, le directoire nomma au commandement de l'armée des Alpes un jeune homme de 27 ans, inconnu jusqu'alors en Italie, mais déjà célèbre en France, par la haute capacité militaire dont il avait fait preuve au siége de Toulon et récemment encore en défendant la convention nationale contre les sections révoltées, le 5 octobre 1795 (13 vendémiaire). Or, en apprenant le rappel du général Schérer, on disait à la cour de Turin : enfin Dieu soit loué, M. de Vins n'aura plus à combattre la vieille expérience de Schérer ; comme tous ses pareils, ce jeune général commettra bien assez de fautes pour se faire battre ; le contraire devait arriver. Ce jeune homme se nommait Napoléon Bonaparte.

« Vainqueur à Montenotte et à Mondovi, le jeune héros se jette entre les deux armées ennemies, les écrase successivement, s'empare de Cherasco et s'avance menaçant sur la capitale. Le roi abandonné ou faiblement défendu par l'Autriche, obtint un armistice en cédant au vainqueur deux places de sûreté, Coni et Tortone, mais au traité de Paris, la main de *l'oppresseur* fut bien plus pesante. Renoncer pour toujours à la Savoie et au comté de Nice, chasser du royaume tous les émigrés français, promettre une amnistie générale aux sujets Sardes compromis, abattre à ses frais les fortifications de Suse, de la Brunette et d'Exiles : tels furent les articles humiliants et onéreux que l'infortuné roi dut ratifier pour prévenir la ruine totale de ses états (1). »

Ces résultats obtenus en quelques semaines, la France les devaient au génie de Bonaparte, à ses proclamations, immortelles comme lui.

(1) M. l'abbé Boissat. *Histoire de la maison de Savoie*. Chambéry, chez Perrin.

Victor-Amédée III n'avait point rédigé de statuts, c'est dire qu'il n'était point constitutionnel, encore moins républicain. Elevé à l'école des rois absolus, il voulait faire le bien à la manière de cette école, n'en connaissant pas d'autres; humilié jusque dans la moëlle des os par le traité de Paris, forcé de soumettre ses sujets à de nouveaux impôts, *cet excellent roi*, serait infailliblement mort de chagrin, si un coup d'apoplexie foudroyante ne l'avait enlevé à la vie, le 15 octobre 1796.

— Victor Alfieri, poète tragique, le premier de l'Italie, né à Asti; les Italiens le comparent à Racine. Alfieri est aussi l'auteur d'un livre de *Mémoires sur sa propre vie*, aussi original par le fond que par la forme, livre devenu classique dans toute l'Europe; il est l'auteur d'un écrit politique.

— Viotti, premier violoniste de l'Europe à son époque, il est mort à Paris.

— Le marquis de Silva, adjudant-général, auteur de plusieurs écrits sur la tactique.

— Victor Papacino, d'Antoni, commandant de l'artillerie sarde, lieutenant-général, chevalier, grand-croix de l'ordre de S[t]-Maurice, parvenu par son seul mérite de l'état de simple soldat canonier, au grade d'officier-général. Ce militaire distingué est l'auteur d'un excellent cours d'études militaires, imprimé et traduit dans toutes les langues de l'Europe.

— Alexis Bouvard, de la commune des Contamines, sur Sallanches, en Faucigny, astronome, membre de l'académie des sciences et du bureau des longitudes de Paris. Cet enfant du peuple fit lui-même son éducation et n'arriva à l'académie que par son seul mérite.

— François de Butet, colonel d'artillerie; il fut le créateur des machines servant à l'extraction du produit des eaux salilantes de la source de Salins, à Moutiers en Tarentaise.

— Le marquis de Bresé, militaire distingué, auteur d'un livre intitulé *des Préjugés militaires*.

— François Ducis, de Haute-Luce (vallée de Beaufort), fut d'abord soldat, puis poète tragique français. Ses tragédies classiques et celles qu'il imita de Skakspeare, lui valurent le fauteuil de Voltaire à l'académie française (1).

— Charles Lagrange naquit à Turin; esprit encyclopédique, membre de l'académie de Berlin, de l'institut de France, et l'un des créateurs de l'académie des sciences de Turin, mort à Paris en 1813.

— Amédée Bana, ingénieur distingué.

— L'abbé Alberti, de Nice, auteur d'un excellent dictionnaire italien-français.

— L'abbé Cerrutti, bon littérateur.

— L'abbé Vasco, économiste profond.

— Charles Allioni, membre de l'académie de Turin, auteur de la *Flore piémontaise*.

— Audefredi, de Nice, astronome d'un grand mérite.

— Mazzola, de la vallée de Sésia, bon peintre d'histoire.

— Maurice Richeri, de la Morra, des Langhes, auteur d'un livre de droit nommé la *Bible des jurisconsultes*, plusieurs fois imprimé.

— Pâris Joseph, né à Annecy, en 1745. Après avoir fait de bonnes études dans sa ville natale, il s'embarqua à bord d'un corsaire américain et devint capitaine de vaisseau des États-Unis, lors de la guerre de l'indépendance.

(1) Les parents de Ducis seuls, étaient de Haute-Luce; mais François Ducis, naquit à Versailles, en 1732, où son père était employé à la cour.

36me—1796.

CHARLES-EMMANUEL IV.

(RÈGNE 6 ANS.)

Fils du précédent et de Marie-Antoinette-Ferdinande, infante d'Espagne, né le 13 avril 1751.

C'est une couronne d'épines que le ciel m'envoie, dit ce prince en montant sur le trône de Sardaigne. En effet, jamais aucun de ses aïeux ne s'était trouvé dans une position aussi critique.

Antipathique au gouvernement républicain, comme le sont naturellement tous les rois, mais religieux observateur des traités, Charles-Emmanuel s'imposa le devoir de faire respecter dans ses états, la convention de Paris, conclue entre son père et le directoire; ce dernier fomentait même en Piémont des séditions que le faible roi était incapable de réprimer; il se plaignit, on lui répondit avec honnêteté, sans toutefois lui tenir compte de ses réclamations. Le gouvernement français désirait ardemment de conclure avec lui un traité offensif et défensif; Charles-Emmanuel, dévot à l'excès, ne voulut jamais souscrire à cette alliance dans la crainte d'être forcé de porter les armes contre sa sainteté : ce scrupule n'était pas de nature à lui concilier le gouvernement français; une catastrophe eût infailliblement hâté sa ruine, si le pape Pie VI, n'eût lui-même fait sa paix d'avance avec le général Bonaparte. Libre alors, il conclut avec la France un traité dérisoire, par lequel cette puissance lui garantissait l'intégrité de ses possessions de terre-ferme, moins Nice et la Savoie, bien entendu, à la condition que lui, Charles-Emmanuel IV, fournirait à la répu-

blique un corps d'armée composé de 9,000 hommes d'infanterie, 1,000 de cavalerie et quarante pièces de canon ; ce traité fut signé le 5 avril 1797.

Cependant, depuis le traité de Paris, Bonaparte, inaugurant en quelque sorte une nouvelle tactique militaire, Bonaparte marchait de victoire en victoire. En vain les maréchaux Autrichiens Vurmser, Alvinzi essayent-ils de l'arrêter dans sa course, il surmonte tout ; il veut, en franchissant les montagnes du Tyrol, aller au cœur de l'Allemagne, tendre la main aux généraux Moreau et Jourdan, puis attaquer, de concert avec eux, la puissance autrichienne jusque dans sa capitale même. Mais, par les mémorables batailles de Lodi, Rivoli, Castiglione, Arcole, etc., les armées de l'Autriche mettent bas les armes, les ambassadeurs de cette nation signent le traité de Campo-Formio, et la Lombardie, sous le haut protectorat de la France, prend le titre de république cisalpine.

Reçu avec enthousiasme à Milan, Bonaparte y trôna pour la première fois.

Le traité conclu avec le pape avait été annulé ; en 1798, Rome et Naples devenaient des républiques, et le pontife, chassé du vatican en vertu des idées nouvelles, ne pouvait opposer à la république française, que des foudres, devenus impuissants. En Piémont, Charles-Emmanuel ne possédait plus que l'ombre du pouvoir ; l'Autriche vaincue, le directoire ne cacha plus ses vues sur le Piémont. Tandis qu'il envoyait Bonaparte en Egypte, il établissait une garnison républicaine à Turin ; la France avait besoin du Piémont pour ses opérations militaires, elle le prit ; il est vrai que le directoire n'ignorait pas les secrètes sympathies de Charles-Emmanuel pour la coalition, pour la coalition qui s'armait de nouveau contre la république : malgré les traités subséquents, la lutte allait recommencer plus acharnée que jamais.

Le 6 décembre 1798, le roi de Sardaigne recevait des généraux

Clausel et Grouchy, l'ordre émané du gouvernement français d'évacuer le Piémont. Voici le texte de l'acte d'expulsion, rédigé à Paris, et que le malheureux monarque dut signer :

« Sa majesté Sarde déclare renoncer à l'exercice de tout pouvoir dans ses états de terre-ferme, ordonne à l'armée piémontaise de se regarder comme intégrante à l'armée française, fait un devoir à ses sujets d'obéir au gouvernement provisoire que la France va établir... Le roi et la famille royale, se retirant en Sardaigne, seront escortés par des troupes piémontaises et françaises en égal nombre... Les vaisseaux des puissances ennemies de la France ne pourront être reçus dans les ports Sardes... »

On le voit, la république française, elle, n'était pas trop formaliste.

On dit que, prêt à partir pour Cagliari, quelques personnes de la suite du roi l'invitèrent, le pressèrent même d'emporter les bijoux de la couronne : *non*, aurait répondu Charles-Emmanuel, *non, je crains que ces joyaux ne proviennent du trésor royal, alimenté des deniers du peuple.*

Laissant donc dans ses palais, des joyaux, des tableaux, des objets de grands prix, le roi et la famille royale quittèrent Turin le 9 décembre, à dix heures du soir. Quelle scène que ce départ précipité pour les royalistes piémontais !

Charles-Emmanuel IV ne revit plus le Piémont ; il vécut encore deux ans dans l'île de Sardaigne, aussi *paternellement*, aussi simplement que vivait Ulysse dans son île d'Itaque.

La coalition de 1798 remporta cette fois de notables avantages sur les généraux de la république française ; aidée par la Russie, la Lombardie était reconquise par l'Autriche ; Mélas et Sawarow entraient en même temps à Milan, le 28 avril 1799.

« Ainsi cette république cisalpine, si pompeusement inaugurée et dont la reconnaissance avait été imposée à la plus grande partie de l'Europe, cette république, à qui dix-huit

mois d'existence faisaient croire qu'elle était fondée pour des siècles, s'écroula en un seul jour, à l'approche de quelques régiments autrichiens. Tout ce qui avait pris rang dans la cause républicaine s'empressa de fuir vers le Piémont, où tant de familles malheureuses devaient trouver un refuge bien précaire. Cependant Mélas, à son entrée dans Milan, fut accueilli avec enthousiasme : on saluait son passage des cris de *vive la religion! vive François II!* comme on avait salué celui de Buonaparte par des hymnes de patriotisme et de liberté. Triste et honteuse condition de nos grandes capitales où il y a toujours de la joie et des acclamations prêtes pour tous les vainqueurs! Quelques jours après Suwarow vint occuper un moment l'attention du peuple, pour qui ce guerrier du nord était une merveille. Mais ces sentiments favorables furent de peu de durée : la nouvelle d'une foule d'emprisonnement arbitraires, et le cours donné forcément au papier-monnaie autrichien dans la Lombardie, aigrirent violemment l'opinion populaire.

« Les choses allaient de même en Piémont, Moreau, avec les débris de son armée, n'avait pu s'y maintenir, et s'était borné à jeter garnisons dans quelques places. Suwarow y entra avec ses régiments russes, et partout la multitude, soulevée au nom de la religion, seconda ses efforts. La ville et la citadelle de Turin se rendirent successivement à lui : l'autorité républicaine fut renversée et l'autorité royale proclamée. Ce que cherchait surtout le général des confédérés, c'était de rassembler ce qui restait des anciennes troupes piémontaises, et d'en refaire une armée au service du roi Charles-Emmanuel, qui put seconder ses opérations en Italie. Mais ces soins occupèrent trop exclusivement son attention, et peu s'en fallu que d'imprudents retards ne lui fissent perdre tous ses avantages (1). »

En apprenant ces nouvelles à Cagliari, Charles-Emmanuel,

(1) Trognon. *Résumé de l'histoire de Lombardie.*

qui venait de perdre son frère, oublia sa douleur et bondit de joie ; hélas ! son bonheur fut de courte durée !

Tandis que ces événements se passaient en Europe, Bonaparte voguait vers l'Egypte en compagnie de 40,000 Français ; ostensiblement cette expédition avait pour but de combattre la puissance anglaise sur la nouvelle route des Indes ; mais secrètement, le but de Bonaparte était de fonder en Orient, un poétique empire, né dans son imagination. Après une longue suite de combats glorieux, de victoires qui pourront sembler des fables aux générations à venir ; après avoir vu sa flotte incendiée par les Anglais, perdu trente mille hommes au nombre desquels étaient quatre cents Savoyards, Bonaparte laisse le commandement de l'armée d'Egypte au général Kléber, s'embarque sur le *Muiron*, échappe à la croisière anglaise, débarque en France et vole à Paris. Là, il intrigue, se paie d'audace dans la journée du 18 brumaire, renverse le directoire et s'empare du pouvoir ; le 13 du mois suivant (décembre 1799), étant nommé consul, il rassemble une armée à Dijon, traverse avec elle le grand St-Bernard, la vallée d'Aoste, et vient près d'Alexandrie-de-la-Paille, gagner sur les Autrichiens la célèbre bataille de Marengo ; par cette bataille, la Lombardie et le Piémont retombent sous la domination française.

Dès 1800 et par la victoire de Marengo, la république française fut un fait accompli ; Bonaparte, malgré l'intercession des cours du nord, Bonaparte ôta définitivement et d'un trait de plume le Piémont au roi de Sardaigne ; il en donna le proconsulat au général Jourdan ; peu de temps après, ce pays fut divisé en départements français.

Bonaparte avait fait sa paix avec l'empereur de Russie ; mais la guerre continuait avec l'Autriche, qui ne pouvait se consoler d'avoir été deux fois vaincue plus encore d'avoir perdu la Lombardie ; à la Lombardie redevenue *Cisalpine* avait été annexée la république de Venise : c'était du fond de son ca-

binet des Tuilleries ou de celui de la Malmaison, que le premier consul dirigeait les opérations de la guerre.

Genève incorporée à la France depuis 1798, était devenue le chef-lieu du département du Léman, département formé du Carouge, d'une partie du Genevois, du Chablais et des environs de Genève même. Désormais et jusqu'en 1814, la Savoie n'a plus de frontières ailleurs que du côté de la Suisse, de la Suisse, pays qui avait alors, comme aujourd'hui, trop de similitude avec le nôtre pour qu'il pût y avoir entre eux échange de produits : sur tout autre point, les lignes douanières avaient disparues. Le Guier n'était plus une limite, c'était simplement un ruisseau ; de toutes parts les transactions commerciales se faisaient sans le concours des *gentils douaniers*. Alors les produits manufacturiers de la France, ses blés, ses vins, arrivaient en Savoie libres de toute taxe, de toute vexation de la part du fisc ; alors des capitalistes français vinrent élever des fabriques sur nos cours d'eau ; nos fers ne payaient plus aucun droit à la frontière de France, puisque cette frontière était effacée de la nouvelle carte ; nos fromages de *Gruyère*, le *Bessan*, le *vacherin* (1) allaient librement soutenir la concurrence sur les marchés français, avec les produits de même nature, de la Suisse et du Jura ; alors, nos paysans pouvaient se donner, quand ils en avaient besoin, un habillement de drap de bure ; ce qu'ils ne peuvent faire aussi souvent aujourd'hui, puisque les draps de qualité inférieure paient un droit de douane relativement plus cher que les draps de Louviers et de Sédan : alors, par la vente des biens nationaux, du clergé et des émigrés, le journalier rural, le prolétaire laborieux pouvait acheter un champ, faire construire une chaumière ; en deve-

(1) « Dans la vallée d'Abondance, dit le *Chanoine Grillet*, dans quelques montagnes du Chablais et du Faucigny, on fait les *vacherins*, dont la pâte, enfermée dans des cerceaux de sapin, est supérieure au stracain de Milan : nos voisins et les habitants du pays en font une grande consommation, et l'on a observé à la douane d'Evian, qu'il en passait annuellement plus de 25 à 30 mille formes, à Genève, en Suisse, en France. »

nant propriétaire, il se moralisait, s'instruisait, devenait, par cela seul qu'il était heureux, un excellent citoyen. Aux temps de la république et de l'empire, les jeunes gens studieux, à quelque classe de la société qu'ils appartinssent, pouvaient prétendre à tous les emplois civils et militaires; ce qui n'avait pas lieu sous nos princes *paternels*, qui n'étaient *paternels* qu'en faveur de la noblesse; sous la république et l'empire, au contraire, si un noble parvenait, ce n'était que par son mérite personnel. Mais la guerre, nous dira-t-on, la guerre dépeuplait notre malheureux pays; à cela nous répondrons qu'elle en dépeuplait bien d'autres; le lecteur, du reste, peut se souvenir que les rois, dont nous avons parlé dans cette histoire, ne se sont point privés de la guerre, leur amusement favori.

Nous concluons donc, parce que c'est notre pensée intime, parce que c'est la vérité, que la Savoie en particulier, que tous les états européens en général, que l'humanité, que la civilisation, doivent beaucoup à la révolution française.

De retour à Rome, d'un voyage qu'il venait de faire à Foligno, où il était allé tout exprès pour rendre visite au pontife Pie VII, qui se trouvait alors dans cette ville, le roi de Sardaigne, apprenant que les généraux Brune et Macdonald s'approchaient de Rome à la tête d'une armée française, Charles-Emmanuel, se hâta de partir pour Naples.

A Caserta, où il résidait depuis quelque temps, le roi perdit son *épouse*, son *guide*, sa *force*, sa *consolation*. « Nous étions deux pour porter une couronne d'épines, dit-il, ce fardeau est au-dessus de mes forces maintenant. »

Charles-Emmanuel IV abdiqua en faveur de son frère et se retira dans le couvent des pères jésuites de Rome, où il mourut le 6 octobre 1819.

— Balleydier, né le 12 février 1763, à Annecy; il fut nommé, au commencement de la révolution, commandant des volon-

taires d'Annecy, et servit avec la plus grande distinction, avec le grade de colonel, sous les ordres des généraux Kellermann et Dugommier.

— Maistre Joseph (comte de), l'un des plus grands philosophes du XIXme siècle, né à Chambéry, d'une famille languedocienne. Régent de la grande chancellerie de l'île de Sardaigne, ministre plénipotenciaire à St-Pétersbourg; ses ouvrages les plus remarquable sont : *Le traité du pape; Essai sur le principe générateur des institutions politiques; Les soirées de St-Pétersbourg; Considérations sur la France.* Joseph de Maistre a été, avec M. de Bonald, le fondateur de la philosophie chrétienne.

— Maistre Xavier (comte de), frère du précédent, né à Chambéry, major au service de la Russie et littérateur distingué; auteur des ouvrages suivants : *Voyage autour de ma chambre; le Lépreux de la cité d'Aoste; Le prisonnier du Caucase; La jeune Sibérienne.*

— Decouz, lieutenant-général, baron de l'empire, commandant de la Légion-d'Honneur, naquit à Annecy, le 18 juillet 1775.

— Paccard Michel, né à Chamonix, docteur-médecin, le premier homme qui, avec *Jacques Balmat*, parvint au point culminant du Mont-Blanc, regardé jusqu'alors (8 août 1786) comme inaccessible. Paccard a publié la relation de cette ascension dans un ouvrage intitulé : *Premier voyage fait à la cime de la plus haute montagne du continent.*

— Doppet François, né à Chambéry, l'un des quatre représentants de l'assemblée des Allobroges à la convention nationale, et général de brigade. Doppet avait déjà publié vingt ouvrages de littérature avant la révolution.

— Albanis-Beaumont, né à Chambéry, savant, voyageur et littérateur distingué. Le premier consul accepta la dédicace de son principal ouvrage : *Description des Alpes grecques et*

coltiennes, ou tableau historique et statistique de la Savoie.

— G.-M. Raymond, né à Chambéry, administrateur et savant; il fut très-utile à sa patrie; entre autres ouvrages que M. Raymond composa, il en est un qui eut plusieurs éditions et qui est vraiment remarquable : *De la peinture, considérée dans ses effets sur les hommes de toutes les classes, et de son influence sur les mœurs et le gouvernement des peuples.*

— Claude-Louis Berthollet, né à Talloires, près d'Annecy, membre de l'académie des sciences de Paris et le plus grand chimiste de son temps. Honoré de l'amitié de Bonaparte, il fit avec lui la campagne d'Egypte. Berthollet publia dix ouvrages scientifiques.



37me—1802.

VICTOR-EMMANUEL Ier.

(RÈGNE 19 ANS.)

Frère du précédent, né à Turin le 24 juillet 1759.

Nous n'aurons rien à dire de ce prince jusqu'à la restauration du royaume de Sardaigne, en 1814. On comprendra que nous ne le plaçons ici qu'afin de ne pas interrompre l'ordre chronologique.

Durant les douze années dont nous allons analyser les évènements en quelques lignes, parce que ces évènements n'appartiennent point à notre histoire. Napoléon Bonaparte traversa plusieurs fois la Savoie, durant ces douze années; il se fit peu de travaux d'utilité publique dans notre pays; il est même plus que probable que la belle route du Montcenis et la

grande caserne de Chambéry n'eussent jamais été exécutées, si la Lombardie n'avait pas fait partie de l'empire français. La trop grande extension de la France à cette époque, les longues guerres que Napoléon eut à soutenir, la multiplicité de ses occupations ne lui permirent point de s'occuper de notre pauvre petit pays. Ainsi, à l'avénement de Napoléon au trône de France, la république nous avait donné déjà toutes les améliorations dont nous avons parlé au règne précédent.

L'histoire de Napoléon étant l'histoire de son temps, nous esquissons rapidement cette histoire.

Ce fut en 1802 et par les résultats qu'amena la bataille de Marengo que Bonaparte signa la paix d'Amiens, paix générale, mais qui devait être de courte durée; les conférences relatives à ce traité d'Amiens terminées, Bonaparte se fit nommer consul à vie et bientôt empereur (4 mai 1804). Cette nomination eut lieu en vertu d'un sénatus-consulte qui consacra le vœu du corps législatif et du tribunat, expression assez peu étendue de la volonté de la nation.

Voici donc les faits les plus saillants de l'époque mémorable de l'empire :

— 1804, promulgation du code civil, la plus belle des créations due au règne de Napoléon; création de l'ordre de la Légion-d'Honneur; protestation de Louis XVIII contre ce qu'il appelait l'usurpation de Napoléon; camp de Boulogne; sacre de l'empereur et de l'impératrice Joséphine. — 1805, Napoléon se fait couronner roi d'Italie; réunion de la république de Gênes à la France; troisième coalition contre la France; défaite de Trafalgar; bataille d'Austerlitz, dite des trois empereurs (France, Autriche et Russie); entrée des Français à Vienne et à Munich; paix de Presbourg. — 1806, organisation de la confédération du Rhin, Napoléon s'en déclare le protecteur; quatrième coalition; bataille d'Iéna; entrée des Français à Berlin et à Varsovie; blocus continental. — 1807, victoires

d'Eylau et de Friedland ; paix de Tilsitt ; suppression du tribunat ; expédition du Portugal. — 1808, le roi d'Espagne prisonnier de Napoléon, qui, sous la foi d'un sauf-conduit, l'a attiré ainsi que son fils à Bayonne ; guerre d'Espagne et de Portugal ; entrée des Français à Lisbonne et à Madrid. — 1809, l'Italie réunie à la France ; guerre avec l'Autriche ; batailles d'Essling et d'Eckmühl ; entrée des Français à Vienne ; bataille de Wagram ; paix avec l'Autriche. — 1810, mariage de l'empereur avec Marie-Louise ; Pie VII prisonnier de Napoléon ; réunion à la France des états romains, de la Hollande et du Valais ; prise de la Guadeloupe par les Anglais. — 1811, naissance du prince impérial ; il prend le titre de roi de Rome. — 1812, traité avec la France et la Prusse ; guerre avec la Russie ; batailles de Wilna, Smolensk, Moscowa, qui lui ouvrent les portes de Moscou ; incendie de Moscou par les Russes ; retraite de l'armée ; passage de la Bérezina ; conspiration de Malet. — 1813, guerre avec la Prusse ; batailles de Lutzen et de Bautzen ; guerre avec l'Autriche ; bataille de Leipsig ; retraite de l'armée. — 1814, coalition générale ; invasion de la France ; batailles de Brienne, Champaubert, Montmirail, Montereau ; — capitulation de Paris ; abdication de Napoléon, départ pour l'île d'Elbe.

Durant le temps où tous ces évènements se passaient sur le continent européen, c'est-à-dire depuis 1806, évènements où la Savoie ne prit d'autre part que celle d'avoir répandu le sang de ses enfants pour la plus grande gloire des armées françaises, durant ce temps, disons-nous, Victor-Emmanuel règnait aussi absolu qu'un proconsul romain sur les quatre cent mille individus de son île de Sardaigne : la cour de Cagliari ressemblait à une préfecture de département français. Un moment, en 1805, le roi eut l'espoir de recouvrer ses états de terre-ferme ; c'était le temps de la grande coalition formée contre Napoléon ; mais les victoires successives d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram prouvèrent aux rois coalisés que le

ministre anglais sir Pitt avait trop présumé de sa politique et que l'étoile de Napoléon brillait encore d'un vif éclat; Victor-Emmanuel rentra dans son île, où, aidé par le comte de Genevois, (Charles-Félix), il administra *paternellement* son royaume.

Dans la vie des peuples, aussi bien que dans celle des individus, il y a des moments pleins de fatigues hérissés de difficultés; en 1814, la France, à qui Napoléon n'avait donné qu'un code civil, quelques monuments et de la gloire pour un million d'hommes qu'il lui prit, la France lasse et plus réfléchie, abandonna l'homme qui lui avait ravi ses libertés, qui avait créé *l'exercice*. Riches désormais, beaucoup de généraux trahirent *l'homme du destin* afin de jouir avec sécurité de leurs richesses bien ou mal acquises. Ce fut le 28 mai 1814 que l'empereur Alexandre de Russie, qui avait des rois pour membres de son état-major, qu'Alexandre entra dans Paris à la tête des armées étrangères; Louis XVIII monta sur le trône de ses pères après avoir octroyé une charte à son peuple.

Durant cette invasion de l'empire français, un corps considérable d'Autrichiens occupait toutes les positions importantes de notre Savoie; souffrant encore de nombreuses blessures reçues sur vingt champs de batailles, l'un de nos plus illustres concitoyens de ce temps, le général Dessaix, se leva de son lit de douleur à la première nouvelle de l'invasion et organisa une petite armée recrutée d'abord aux environs de Thonon qu'il habitait, puis dans toute la Savoie. Voulant occuper Annecy qui lui semblait devoir être le point central de ses opérations. Le général Dessaix ordonna au général Serrant qui servait sous ses ordres, d'aller occuper cette ville; ce dernier, à la tête de 1500 hommes, se met en marche et rencontra les Autrichiens à Albi; on se battit toute la journée du 23 février; les Autrichiens eurent le dessous et se replièrent sur Annecy dont ils s'emparèrent du château; bientôt délogé de

ce point important, ils se portèrent sur Brogny où les deux colonnes se battirent avec acharnement ; le 26, le général Serrant, à la tête de ses quinze cents hommes, repoussa par la Caille jusqu'à Genève, ce corps autrichien fort de deux mille cinq cents hommes et de quatre pièces de canon.

Il n'entre pas dans le plan de notre résumé d'écrire tous les faits d'armes qui eurent lieu dans toutes les parties de la Savoie en 1814 ; on trouvera ailleurs (1) le récit de ces scènes de désolation. Qu'il nous suffise de dire que les colonnes françaises des généraux Dessaix et Serrant combattirent, harcelèrent les corps d'armées autrichiens de Klébelsberg et de Zeichmeister. Pendant les mois de mars et d'avril, on vit les troupes ennemies des généraux Serrant et Zeichmeister rentrer pêle-mêle dans Annecy, après de sanglantes escarmouches ; chassés d'Annecy à la suite d'un combat livré dans les rues de cette ville, les Autrichiens sont culbutés dans le Fier et perdent trois cents hommes.

Par la prise de Paris, plus encore que par le traité signé dans cette capitale, Victor-Emmanuel Ier recouvra enfin une grande partie de ses états du continent (2). Toutefois, ce ne fut qu'après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, après les cent jours d'une restauration impériale et par le traité de Vienne, qu'il put définitivement régner ; il régna paisiblement et sans difficultés aucune, sur un peuple fatigué par vingt-deux ans de guerres, sur un peuple décimé, possédant cette fois, plus de numéraire qu'il n'en avait jamais eu, et qui, comme tous les

(1) *Victoires et conquêtes des Français, depuis* 1792 *jusqu'en* 1815, tome 12.

(2) « Dans le département du Mont-Blanc, la France acquiert la sous-préfecture de Chambéry (à l'exception des cantons de l'Hôpital, de Saint Pierre-d'Albigny, de la Rochette et de Montmélian) et de la sous-préfecture d'Annecy (à l'exception de la partie du canton de Faverges, située à l'est d'une ligne qui passe entre Outrechaise et Marlens, du côté de la France, et Marthoud et Ugine, du côté opposé, et qui suit après la crête des montagnes jusqu'à la frontière du canton de Thônes). C'est cette ligne qui, avec la limite des cantons mentionnés, formera de ce côté la nouvelle frontière. »

(Rédaction du traité de Paris, entre les puissances alliées, 30 mai 1814, insérée au bulletin des lois.)

peuples de l'Europe, n'aspirait qu'après le repos; ce repos fut de courte durée, car notre pays lié aux destinées de la France dut en suivre la bonne ou la mauvaise fortune. Rappelons pourtant en passant, qu'à sa première restauration, Louis XVIII donna une charte aux Français et que Victor-Emmanuel n'en donna point à ses sujets. Ainsi le voulait les puissances signataires du traité de Paris. — « C'est à vous, dit Louis XVIII au prince régent d'Angleterre, que j'attribuerai toujours, après la divine Providence, le rétablissement de notre maison sur le trône de nos ancêtres. » Par ce mot, Louis XVIII révélait le vice radical de la restauration : elle venait de l'étranger. Le nouveau gouvernement avait cependant de grandes chances de durée : il n'y avait plus d'ivresse révolutionnaire, plus d'idées républicaines, plus de désir de gloire; on ne demandait que du calme et la paix; la révolution se trouvant pour la première fois tranquille du côté de l'étranger, qui la voyait enchaînée entre les mains des Bourbons, il ne fallait que laisser aller la machine administrative de l'empire : « Si Louis XVIII fait bien, disait Napoléon, il se « mettra dans mon lit, en en changeant seulement les draps, « car il est bon. » Mais tous les actes du gouvernement royal ne furent qu'une réaction aussi niaise que violente contre le passé : l'émigration traita la France en pays conquis; l'ancien régime brava avec une ineptie digne du délire de Coblentz tous les intérêts et les sentiments nationaux. L'armée et la flotte furent remplies de nobles qui n'avaient vu un camp ni la mer depuis vingt-cinq ans; on refit la maison du roi telle qu'elle était sous Louis XVI; on prescrivit des deuils nationaux pour les victimes de la révolution; on honora comme des martyrs de la patrie les hommes de Quiberon, Georges Cadoudal, Moreau, Pichegru, etc.; on élimina du sénat, devenu la chambre des pairs, tous les conventionnels; le clergé fit de la chaire une tribune contre la rebellion de vingt-cinq

ans; il réclama ses prérogatives et ses biens; il fit prescrire l'observation du dimanche et des fêtes religieuses. Les émigrés menacèrent les possesseurs de biens nationaux ; ils obtinrent la restitution de ceux qui n'avaient pas été vendus; ils se firent payer de leur solde à l'armée de Condé pendant vingt-cinq ans; ils se distribuèrent vingt millions du domaine extraordinaire de l'empereur... Enfin, en dix mois, le gouvernement de Louis XVIII fut usé : toutes les existences nouvelles étaient menacées (1). »

De l'île d'Elbe où l'avait relégué la sainte alliance des rois, Napoléon avait les regards fixés sur la France ; il vit les fautes de la restauration et ces fautes lui firent entrevoir la possibilité de remonter sur le trône, il y remonta en effet le 20 mars 1815. Attaqué de nouveau par l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche, le grand capitaine succomba à Waterloo ; il succomba au moment où l'un de ses lieutenants, le colonel Bugeaud, devenu depuis maréchal de France, gagnait chez nous la bataille de l'Hôpital-sous-Conflans, ce combat où cent cavaliers et dix-huit cents hommes du 14e de ligne vainquirent neuf mille Piémontais et Croates, fut livrée le 14 juin 1815 ; c'est la dernière victoire de cette grande, de cette éternelle épopée de l'empire (2).

L'Hôpital, chef-lieu d'une nouvelle province (Haute-Savoie), était à cette époque et depuis 1814 la capitale du duché ; puisque les autorités l'habitèrent dès qu'une partie de la Savoie fut rendue au Piémont. Le sénat eût également son siége à Conflans; le 20 décembre 1815 toutes ces autorités s'en retournèrent à Chambéry.

(1) Rougebief : *Franche-Comté ancienne et moderne*. Lavallée ; *Histoire de France*.

(2) Lors de cette bataille de l'Hôpital, les Autrichieus tirèrent à boulets rouges sur la ville, en incendièrent une partie, et la pillèrent. Nous n'avons rien à dire à cela, c'est la loi de la guerre ; mais ce que nous déplorons plus que tout autre, parce que nous sommes le fils d'un paysan, c'est que des paysans des environs de cette ville, participèrent au pillage de concert avec les Croates, après toutefois avoir mis leurs familles et leurs biens en sûreté dans la montagne.

Or, tandis qu'un capitaine de vaisseau de l'Angleterre, de de l'Angleterre puissance à laquelle il s'était chevaleresquement livré, conduisait à Sainte-Hélène le *grand ingrat* de la France démocratique, de la France démocratique qui seule aurait pu le sauver s'il s'était confié à elle, en faisant quelque chose pour elle, nous voulons dire pour la masse du peuple; tandis, disons-nous, que le *Bellorophon* sillonnait les eaux de l'Atlantique, les rois de l'Europe ou leurs plénipotentiaires signaient à Vienne un traité devenu célèbre sous le nom de *traité de* 1815; par ce traité, la sainte-alliance rendit Genève à la république Helvétique, à son indépendance, et donna la Ligurie autrement dit la rivière de Gênes et son opulente capitale au roi de Sardaigne; hâtons-nous de le dire, cette ville grandit beaucoup depuis lors en importance commerciale; le gouvernement sarde y fonda une école de marine et bientôt on vit sortir des ports de Gênes et de Ville-Franche, l'une des flottes les plus considérables des états du second ordre.

Ainsi, en 1815, le berceau de la monarchie sarde redevint, malgré elle, une colonie du Piémont. Rien n'était changé chez nous depuis 23 ans; c'était toujours l'ancien régime. Après tant de poudre brûlée, de sang répandu, de membres mutilés, il ne nous restait plus que le souvenir des idées de 1789, idées qui faisaient leur chemin pourtant. Rentré dans son palais de Turin, le roi et son *buon governo* renvoyèrent en Savoie des gouverneurs, des intendants et des carabiniers piémontais. — Au moins la France possédait une charte!

Comme beaucoup d'autres contrées de l'Europe, la Savoie eut à subir une épouvantable disette en 1817; les pluies torrentielles tombées en 1816, avaient détruit les récoltes. Mu par un sentiment plein d'humanité, Victor-Emmanuel fit passer en Savoie de nombreux chariots de blé du Piémont, ce blé, il nous en souvient, on le payait fort cher; mais en Savoie, à cette époque, le numéraire ne manquait pas encore : la république et l'empire nous en avaient donné.

Aux premiers jours de la restauration sarde, nous ne vîmes pas en Savoie, comme on en vit en France, de sanglantes réactions royalistes ; non-seulement les lignes douanières recommencèrent d'enserrer notre pays dans un réseau de misères ; mais bientôt le clergé redevenu presque aussi puissant que par le passé, le clergé fit une tribune de la chaire, et la noblesse reprit une grande partie de son ancienne influence ; comme par le passé aussi, en Savoie, les personnes âgées subirent le joug avec résignation ; la jeunesse recommença à émigrer.

Cependant les idées libérales nées de la révolution française se développaient rapidement. En Italie, en France, en Espagne, en Grèce, en Portugal, les hommes éclairés opposaient aux principes des pouvoirs absolus, les principes constitutionnels, les principes d'émancipation morale ; ces hommes de l'idée nouvelle, on les retrouvait partout, à la charrue, au barreau, dans les conseils des rois ; la secte des *carbonari* (1) dont les ventes étaient si nombreuses en Italie après la rentrée des Bourbons, les carbonari avait des affiliés jusque dans le conseil du pape lui-même ; on peut donc raisonnablement affirmer que les petits monarques d'Italie n'eussent point résisté aux révolutionnaires italiens, si l'Autriche ne les avait protégés. Ces principicules n'avaient point encore créé un budget spécial affecté à la destruction des sociétés secrètes de la péninsule; en 1820 un grand nombre de membres de ces sociétés allèrent expier leur amour de la justice et de l'humanité dans les cachots de Naples, de Rome, de Milan, de Fénestrelles, de Spielberg: sous les plombs de Venise, le carbonarisme fut détruit en 1819.

On le sait, en politique comme en religion, la persécution est l'aliment des doctrines persécutées, on persécuta les libéraux du Piémont et le Piémont comme Naples, la Grèce et l'Espagne eut sa révolte.

(1) Ce mot italien signifie *charbonniers*; il fut emprunté par les Italiens à une vieille association maçonnique de France.

Les constitutionnels piémontais qui formaient une espèce de fédération avec les autres libéraux de l'Italie, avaient aussi de nombreux adeptes dans le peuple et dans l'armée : les hostilités commencèrent le 11 janvier 1821.

Nous avons tous les documents de cette insurrection sous les yeux ; cette insurrection, nous pouvons l'affirmer, aurait eu un plein succès sans la trahison du prince Albert (Charles-Albert). Pourtant, hâtons-nous de le dire, ce ne fut qu'après avoir acquis la plus ferme conviction que l'Autriche devait envahir le Piémont et s'en emparer, si la doctrine constitutionnelle dominait en ce pays, que le prince Albert déserta la cause de ses amis constitutionnels, amis au nombre desquels étaient l'avocat Nota, Collegno, César de Balba et Charles Asinari (Caraglio). Cette trahison, beaucoup d'hommes politiques ne la pardonnent point à Charles-Albert, nous la lui pardonnons, nous, nous la lui pardonnons parce que ce prince n'avait pas compris d'abord dans l'effervescence de sa foi politique, que l'Autriche, relativement formidable au Piémont, que l'Autriche se serait emparée de cet état, si cet état avait pu, sans la permission de la sainte-alliance, changer son gouvernement absolu pour celui du gouvernement constitutionnel. Sur ce fait, après trente-un ans de luttes, après les deux batailles de Novare, nous pensons que l'on peut sans passion absoudre Charles-Albert et croire que la France et la révolution de février, nous ont seules donné notre constitution de 1848.

Voici, du reste, ce qu'écrivait un partisan du *buon governo*, quelques mois après les évènements que nous allons retracer :

« Ce fut alors que des projets qui jusque-là n'avaient ni terme fixe, ni but décidé, prirent la forme d'une véritable conjuration : soulever l'armée, forcer le roi à déclarer la guerre à l'Autriche, et à faire une invasion en Lombardie, tandis que le général Frimont était occupé de l'expédition de Naples, organiser une insurrection italienne, chasser ou dé-

truire tout ce qu'il y avait d'Allemands en Italie, et établir un seul *royaume constitutionnel* depuis la mer Adriatique et le Tyrol jusqu'aux frontières de la France : voilà les points sur lesquels les conjurés étaient tous d'accord. Quant à la forme du gouvernement représentatif à établir, deux partis nourrissaient secrètement l'espoir de se renverser au moment de l'explosion; les uns sacrifiaient leur honneur au désir d'être pairs, les autres à celui d'être membre des cortès, *tous à la sotte vanité de pouvoir bavarder en public*, *et de voir ensuite leurs beaux discours médités dans les cafés de la capitale* (1). »

Les vanités auxquelles ces dernières lignes font allusion, appartiennent à tous les partis; nous croyons qu'il dépendait du chef de la conjuration, d'étouffer l'insurrection ou de la lancer sur l'Autriche. Charles-Albert, prince de Carignan, n'était *pas à la hauteur de ce rôle*...

Le ministère, dit le même auteur, « le ministère prit des mesures, il est vrai, pour empêcher les fréquents voyages à l'étranger; mais lorsqu'on en venait à l'exécution, les conjurés, toujours munis de passe-ports en règle, allaient où bon leur semblait sans difficulté, tandis que de pauvres militaires, que des affaires de famille ou un simple voyage d'agrément appelaient hors de la frontière, ne pouvaient obtenir de permission qu'avec beaucoup de peine. »

Cette diatribe indirecte contre la constitution, prouve notre assertion de tout-à-l'heure : les *carbonari* avaient des affiliés jusque dans le conseil du pape.

Le 11 janvier 1821, quelques étudiants étaient allés au théâtre d'Angennes, en bonnet phrygien; ils y furent arrêtés. Le lendemain tous les élèves de l'université se soulèvent en masse, ils demandent l'élargissement de leurs camarades et se barri-

(1) *Simple récit des évènements arrivés en Piémont*, par un officier piémontais.

cadent dans une cour. Pour les réduire, on employa la force des armes ; sept ou huit mutins furent tués, d'autres blessés. A la suite de cette échauffourée, on arrêta Emmanuel Dalpozzo (prince de la Cisterne), le marquis de Priero et le chevalier Perron; le premier de ces personnages était dénoncé par la police de Paris, « qui envoya même les renseignements les plus précis sur un voyageur chargé d'apporter à Turin des proclamations imprimées et des correspondances suspectes. »

On croyait cette conjuration étouffée, il n'en était rien, le feu couvait sous le cendre.

Cette fois le foyer de l'insurrection était à Alexandrie, au centre même de toutes les garnisons. Le 9 mars, la constitution est proclamée à Turin, par le capitaine Ferrero à la tête de sa compagnie; des bruits circulent dans la capitale, bruits vagues avant-coureurs d'une catastrophe. Avec Turin, d'autres villes imitent l'exemple d'Alexandrie, c'est la constitution d'Espagne que l'on proclame à Vigevano, à Bielle, dans la Lomelline. Renforcée par de nombreux étudiants dont l'un d'eux venait de tuer le colonel Raimondi d'un coup d'arme à feu, la colonne insurrectionnelle, commandée par Ferrero, part de Turin le 9 mars pour se rendre à Alexandrie.

Le 12 mars, la garnison de la citadelle de Turin arbore le drapeau constitutionnel; elle tue le gouverneur de cette place qui voulait s'opposer à ses desseins.

Une junte, ou gouvernement provisoire, se forme à Alexandrie; ses membres les plus influents étaient Ansaldi (président), Guglielmo di Lisio, Annibale (Santa-Rosa), et Tornesi.

Ce même jour, 12 mars, le conseil des ministres se réunit chez le roi, on y émit divers projets aussi vite rejetés qu'ils étaient formés; il s'agissait nécessairement d'étouffer l'insurrection. Enfin, on finit par tomber d'accord; et cet accord de raison d'état fut celui-ci : le roi abdiquera en faveur de Charles-Félix, son frère; le prince de Carignan (Charles-Albert) sera

nommé régent du royaume en attendant le retour de Charles-Félix, en ce moment à Modène; on proclamera la constitution française afin de diviser les rebelles qui ont acclamé la constitution espagnole : ce dernier article était adroit; en effet, de ce projet, il ne pouvait résulter qu'une division entre les ennemis du pouvoir absolu : voilà bien les mœurs italiennes!

Nous le répétons encore une fois, cependant, au sein du conseil lui-même, l'idée nouvelle n'était pas sans représentant. Voici un fait :

La veille, le roi Victor-Emmanuel avait rédigé une proclamation où tous les sentiments de l'homme de bien étaient réunis; mais l'ensemble de cette proclamation était du système absolutiste. A peine cette proclamation était-elle imprimée, distribuée aux plus chauds partisans du *buon governo,* que l'un des conspirateurs occultes, César de Balbe, lieutenant-colonel du régiment de Montferrat, César de Balbe, l'un de ces hommes, dit l'officier auquel nous empruntons la plupart de ces détails, qui ne savent qu'une chose en politique : « *quel parti est le plus fort ou va le devenir* » ; à peine cette proclamation est-elle distribuée, que César Balbe court dans les secrétaireries d'état, à l'état-major de la place, s'adresse aux chefs de corps et prétend qu'il a ordre de la retirer. Il se rend même en personne à l'imprimerie et fait briser les formes : plusieurs employés se laissent tromper par cet empressement hypocrite et livrent leurs exemplaires; d'autres résistent et s'ils ne parviennent pas à donner à cet écrit toute la publicité désirable, ils sauvent du moins de l'oubli une pièce intéressante pour tous les bons sujets de Victor-Emmanuel.

Voici quelques lignes de cette proclamation vraiment *paternelle* :

« Ainsi, décidé à ne permettre aucun changement qui occasionnerait une invasion étrangère, et résolu d'éviter par tous les moyens l'effusion du sang de nos sujets, nous donnons ce

soulagement à l'oppression de notre cœur, et faisons savoir à toute l'Europe que la faute en retomberait sur les destructeurs de l'ordre légitime, si une autre armée que la nôtre, se montrait au-delà de nos frontières, ou si jamais (nous ne pouvons y penser sans horreur) la guerre civile désolait ces peuples que nous regardons commme une portion de notre famille. »

Nous reprendrons au règne suivant la suite de ces évènements.

— Silvio Pellico, de Saluces, écrivain distingué et détenu politique, célèbre par son livre intitulé : *Mes Prisons;* sa tragédie de Françoise de Rimini et son traité du devoir des jeunes hommes, ont acquis à Silvio Pellico une réputation bien méritée, aujourd'hui universelle.

— Fodéré François-Emmanuel, né à St-Jean-de-Maurienne, le 8 janvier 1764, savant médecin, membre de plusieurs académies; Fodéré, que beaucoup de praticiens regardent comme le créateur de la *médecine légale*, a du moins jeté le plus grand jour sur cette partie de la science. Voici les titres de deux autres œuvres remarquables : *Traité du goître et du crétinisme; Traité du délire*. Sa ville natale lui a élevée une statue.

— Curial Philibert (le comte), général de la garde impériale, né à St-Pierre d'Albigny, fut l'un des généraux les plus distingués de l'empire.

— Decoux, général de division, né dans le Genevois.

— Pillet Claude-Marie, né à Chambéry, le 17 mai 1771, rédacteur en chef de la *Biographie universelle*.

— « De Bellegarde Henri, né à Chambéry, en 1760, d'une ancienne famille savoisienne qui a fourni plusieurs généraux illustres ; il se distingua tellement par ses talents stratégiques et par sa bravoure, qu'il fut élevé au grade de feld-maréchal dans les armées autrichiennes. Ce fut en cette qualité qu'il signa, avec le général Bonaparte, l'armistice de Léoben. En 1805, il fut nommé président du Conseil Aulique, et comman-

dant-général des états vénitiens; président du conseil de guerre, en 1813, il fut chargé du commandement en chef des armées autrichiennes en Italie; ce fut alors qu'il eut à combattre contre le prince Eugène de Beauharnais, avec lequel il conclut un armistice en 1814; opposé à Murat en 1815, il défit l'armée de celui-ci à Tolentino. Il est mort en août 1845. »

— « De Boigne Bénoît, né à Chambéry. Devenu, après de rudes épreuves, généralissime du prince Maratte, *Scindiah* (1783), il rétablit son trône chancelant par la bataille de Jannah-Pannah, où la grande armée maratte remporta, sous ses ordres, une victoire signalée contre les Rajahs voisins. En souvenir de sa patrie, de Boigne voulut que ce fût la bannière de Savoie qui guidât ses armées au combat, et son amour pour elle fut assez fort pour l'arracher à ses triomphes et aux offres séduisantes du prince qu'il avait si bien servi. Revenu dans son pays, il répandit sur lui une partie des richesses que ses services dans les Indes lui avaient acquises; sa patrie a érigé un monument à sa mémoire. » Cet homme aurait-il été un traître?

— « Chastel Louis-Claude, né à Thonon en 1772, commença le métier de la guerre comme simple volontaire, et mourut lieutenant-général. Il s'était trouvé au combat de Valmy en 1792; à Marengo, Austerlitz et Iéna; il avait fait la campagne de Pologne en 1807, de Russie en 1812, et celle de France en 1814 (1). »

— Dupaz (le comte), né à Evian, lieutenant-général; il était parti simple soldat.

— Guillet Pierre, général de brigade, né à Chambéry en 1765.

— Marthoud Louis-Ignace, major dans les dragons de la garde impériale, né à Chambéry en 1771.

— Caffe, né à Chambéry, militaire distingué, officier supérieur du temps de l'empire.

(1) *Indicateur du duché de Savoie*, 1846.

38me—1821.

CHARLES-FÉLIX.

(RÈGNE 10 ANS.)

Frère du précédent, duc de Genevois, il était le quatrième fils de Victor-Amédée III.

La population de Turin, assez tranquille jusqu'alors, fut dans une agitation indescriptible en apprenant l'abdication du vieux roi ; le 13 mars, elle se réveille moitié heureuse, moitié consternée. Pourtant, dès le matin, les libéraux, plus audacieux, demandent à grands cris la constitution d'Espagne ; à huit heures du soir, après de grandes fluctuations, Charles-Albert la proclame, *soit par faiblesse, soit par connivence*. Peu d'instants après, il crée une junte, présidée par le chanoine Maratini, et composée de MM. Alpozzo, Collegno, Santorre di Santa-Rosa.

Vers le même moment, Victor-Emmanuel, sa famille et sa suite faisaient leurs préparatifs de départ (1). Victor partit pour Nice et ne revit plus sa capitale.

Après deux jours d'incertitudes, on reçoit à Turin une proclamation du nouveau roi. Charles-Félix veut être ferme et absolu; pour les constitutionnels, il n'y a plus d'illusions possibles : ils doivent obéir ou mourir.

Voici le texte de cette proclamation :

(1) «La Reine étant dans la chambre du conseil et prête à partir, dit à tous ceux qui étaient présents, qu'elle avait été fort étonnée d'apprendre que le prince Carignan, jusqu'alors partisan déclaré de la maxime : qu'un Souverain ne doit jamais recevoir la loi de ses sujets, eût conseillé la veille d'accorder aux rebelles la constitution de France. « Madame, répondit le prince, ma façon de penser est toujours la même ; mais on a laissé aller le mal si loin, qu'il est maintenant difficile d'y remédier.» (*Récit des évènements de* 1821.)

« Nous, Charles-Félix, duc de Genevois, etc., déclarons, par les présentes, qu'en vertu de l'acte d'abdicatiou du roi Victor-Emmanuel, notre bien-aimé frère, dont il nous a donné communication, nous entrons en possession de la plénitude du pouvoir royal, différant toutefois d'en prendre le titre, jusqu'à ce que notre auguste frère, placé dans une situation parfaitement libre, nous fasse connaître que tel est son bon plaisir :

« Déclarons en outre, que, bien loin de consentir à aucune innovation quelconque, dans la forme du gouvernement en vigueur à l'époque de l'abdication du Roi, notre frère, nous regarderons toujours comme rebelles, tous ceux des sujets de S. M., qui se seraient déjà unis aux factieux, s'y joindraient dorénavant, ou se permettraient soit de proclamer une constitution, soit de faire quelque autre changement contraire à la plénitude de l'autorité royale; déclarons nul tout autre acte de compétence souveraine, qui pourrait avoir eu lieu depuis ladite abdication, s'il n'est pas émané de nous, ou s'il n'a pas reçu notre sanction.

« En même temps, nous invitons les sujets du Roi, de toutes les classes, restés fidèles, à persévérer dans leurs sentiments, et à résister avec énergie au petit nombre de rebelles; qu'ils se tiennent prêts à obéir à nos ordres et à répondre à tout appel que nous leur ferons pour le rétablissement de l'ordre légitime. De notre côté, nous mettrons tout en œuvre pour les secourir le plus promptement possible.

« Plein de confiance dans la grace et l'assistance de Dieu qui protége toujours la cause de la justice, et sûr que nos augustes alliés sont disposés à venir promptement à notre secours, nous espérons de nous trouver bientôt en mesure de rétablir l'ordre et la tranquillité, et de récompenser ceux qui, dans les circonstances présentes, auront mérité d'être particulièrement distingués de nous.

« Par les présentes, nous notifions à tous les sujets du Roi notre volonté comme règle de conduite. — Modène, 16 mars 1821. — CHARLES-FÉLIX. »

Charles-Albert, régent du royaume, communiqua cette pièce à un conseil extraordinaire où furent appelés les anciens et les nouveaux ministres; de cette assemblée, il ne sortit qu'une proclamation fort mauvaise, puisqu'elle donnait de l'espoir aux deux partis.

D'abord indécis, Charles-Albert louvoya entre les royalistes et les constitutionnels: les uns et les autres se méfièrent de lui; il crut pouvoir maîtriser, il fut entraîné; il voulut se populariser, on outragea sa dignité. Cependant, dès que Charles-Félix eut pris le maniement des affaires, Charles-Albert se démit de la régence et devint franchement absolutiste.

Parti pour Novare, et emmenant avec lui toutes les troupes restées fidèles au principe monarchique absolu, Charles-Albert comptait sur les baïonnettes autrichiennes pour mettre les constitutionnels *à la raison*. Disons-le aussi, tous les carabiniers royaux et le régiment de Savoie refusèrent d'obéir à la junte; le pouvoir constitutionnel était donc à peu près vaincu; quand Gênes se souleva au cri de *vive la constitution!* Quelques officiers supérieurs ayant été tués, le gouverneur prisonnier du peuple, la troupe marcha sous le drapeau de l'idée nouvelle.

A la suite de ces évènements, la junte d'Alexandrie nomma Régis, l'un de ses plus ardents adeptes, au gouvernement militaire de Gênes.

Ainsi, le premier avril, il y avait deux camps bien distincts en Piémont: l'un, le camp de Novare, qui comptait tous les partisans de la légitimité, et le camp d'Alexandrie (1), les partisans de la constitution.

(1) Deux divisions des chevau-légers de Piémont, en garnison à Chambéry, reçurent l'ordre de la junte de se rendre à Alexandrie. Arrivé à Suze leur colonel M. le comte de Sonnaz, sous différents prétextes, leur fit prendre un chemin de traverse et les conduisit à Novare.

Le 1er avril, le régiment de Savoie, en garnison à Turin, influencé par son colonel, M. de la Fléchère, partit de cette ville pour se rendre à Chambéry, et garder la Savoie au roi : le ministre de la guerre, ne pouvant s'opposer à ce départ, lui adressa l'ordre du jour suivant :

« Soldats de la brigade de Savoie! vous retournez dans votre chère patrie, mais songez que c'est pour revenir bientôt en Piémont, réunis à vos braves camarades des contingents provinciaux.

« Soldats! vous êtes le plus ancien des régiments de l'armée, vous en serez toujours l'exemple dans un jour de combat. Nos dangers sont les vôtres. Si la différence du langage et des mœurs nous sépare, pensez que depuis trois siècles nous combattons sous les mêmes drapeaux et que nous avons illustré ensemble les rochers de nos Alpes, pour fonder et accroître la puissance de cette noble raee née parmi vous.

« En rentrant en Savoie, vous connaîtrez les vœux de vos familles, vous entendrez cette voix générale des hommes de bien, tous ralliés dans le désir des institutions qui tempèrent le pouvoir des rois, et assurent la prospérité des peuples.

« Si vos concitoyens vous demandent où en sont les affaires du Piémont, répondez-leur qu'il n'est que trop vrai que l'armée piémontaise est divisée en deux camps. L'un est à Novare, l'autre, à Alexandrie. Mais ajoutez que la sainte nécessité de défendre la patrie va les réunir; et jurez-leur en notre nom que jamais un Piémontais ne saurait pousser l'égarement jusqu'à introduire l'étranger dans son pays.

« Adieu, Savoyards! les Piémontais vous aiment, vous estiment et vous attendent. — Turin, le 1er avril 1821. — Le régent du ministère de la guerre et de la marine, — Le comte de SAINTE-ROSE. »

Cette proclamation toute constitutionnelle ne fit aucun effet ; nos Savoyards continuèrent de crier *vive le roi !*

Cependant les troupes des deux partis s'avançaient sur Novare, afin d'en finir, afin de décider par le sort des armes, lequel des deux partis serait décidément le vainqueur de l'autre. Le général autrichien Rubna, alors sur la frontière. écrivit le billet suivant à M. le comte de La Tour, général en chef de l'armée royale piémontaise :

« Faites savoir aux factieux que s'ils s'arrêtent, j'attendrai « de mon côté l'issue des négociations entamées par M. de Mo« cénigo ; mais que s'ils passent la Sesia, leur mouvement dé« cidera le mien, je franchirai la frontière, et la responsabi« lité en pèsera entièrement sur eux. »

Cette lettre fut communiquée dans l'après-midi du 7 à Régis, Asinari, Morozzo, les chefs constitutionnels : ils n'en tinrent aucun compte et continuèrent à s'avancer sur Novare. Le lendemain 8 avril, dès la pointe du jour, la fusillade commença. — Nous nous arrêtons..... avec le secours des Autrichiens qui venaient de fouler le sol piémontais, la cause du vieux monde triompha..... les cachots se peuplèrent !

Pourtant, en 1848, vingt-sept ans après ces évènements, nous verrons cette constitution foulée aux pieds en 1821, devenir une vérité, le statut fondamental de la société des états Sardes !

Décrire les transports de joie des partisans du droit divin, après la victoire des Autrichiens à Novare ; dire avec quelle résignation les patriotes italiens subirent ce coup du sort, en espérant tout du temps, du temps qui fait justice des vieux systèmes, comme des utopies nouvelles, dire tout cela, est inutile dans un livre tel que celui-ci : cette digression entraînerait des longueurs.

Peu de jours après la bataille de Novare, *tout était rentré dans l'ordre*. La machine administrative du passé fonctionnait comme par le passé; seulement, les plus belles intelligences des états Sardes gémissaient dans les fers ou mangeaient le pain

de l'exil; misères éternelles, conséquence des luttes politiques du monde, où le parti vaincu garde toujours l'espoir de prendre sa revanche.

Voulant faire oublier le souvenir de cette lutte, le gouvernement de Charles-Félix, fit tout son possible pour parvenir à ce résultat. Or, à quelques injustices près, les impôts ne furent point lourds sous son règne, règne tout de bonheur physique; mais sans liberté, sans jouissances morales aucunes; durant ce règne de dix ans, rien ne se fit de grand, ce qui se fit nous allons le résumer en quelques lignes.

Le palais de l'académie royale des sciences à Turin, terminé et doté d'un musée égyptien; Hautecombe restaurée et embellie, les diguements de l'Arc, de l'Arve, de l'Isère, repris ou entrepris sous ce règne, voilà tout, voilà tout ce que fit Charles-Félix avec les deniers des contribuables, bien entendu. Selon certains panégyristes, tout ce qui s'est fait sur la terre, depuis le commencement du monde, tout a été fait par les rois.

Ce règne fut le temps le plus prospère de l'œuvre des *Petits-Savoyards*, à Paris, œuvre fondée par l'abbé de Montbriant, en 1749.

Cet homme de bien, Vincent de Paul ignoré, avait su intéresser plusieurs personnes riches et charitables aux misères de nos jeunes compatriotes, qui déjà de son temps, émigraient à Paris, où ils s'occupaient des travaux les plus rudes. Après l'abbé de Montbriant, une caisse spéciale alimentée par des dons volontaires, rendit de véritables services à nos jeunes émigrants; l'œuvre leur donnait, avec quelques aliments, une instruction qui, quoique trop religieuse, n'était point à dédaigner (1).

(1) L'œuvre des Petits-Savoyards existe encore aujourd'hui, dirigée par la *Société des Missions étrangères*. Après l'abbé de Montbriant, nous citerons l'abbé de Fénélon, qui se consacra jusqu'à la fin de sa carrière, à l'instruction et au soulagement des Petits-Savoyards; enfin l'abbé

On a dit que Charles-Félix avait beaucoup encouragé le commerce, l'agriculture et l'industrie en Savoie; c'est là, selon nous, un éloge bien gratuit. Pourquoi refuser à un peuple la volonté de vouloir faire son propre bonheur.

Voici un aperçu rapide de notre industrie savoyarde vers 1830; elle était, à peu d'exception près, ce qu'elle est aujourd'hui.

Les fonderies d'Aiguebelle et de Crans, de Sainte-Hélène-des-Millères; les forges de Faverges, de Bellevaux, d'Arbine; quelques magnaneries et filatures de soie; les produits des mines de Macot et de Peisey; les salines de Moûtiers; plusieurs verreries, papéteries, clouteries des Beauges; les asphaltes de Bourbonge, Lovagny, Chavaroche-Chavanod, près d'Annecy.

Les ateliers d'orlogerie de Carouge et du Faucigny;

Les belles filatures d'Annecy;

Les courses des touristes qui vont de Genève à Chamounix;

Les voyageurs de Lyon à Turin;

Les bénéfices rapportés par l'émigration;

Les bénéfices faits sur les baigneurs des eaux d'Aix, de St-Gervais, de Brides, de la Caille et d'Evian; des eaux de Challes, Coise, Planchamp-Thusy; tels sont avec les rapports de l'agriculture, des bois, des pâturages, des bestiaux, les ressources avec lesquelles la Savoie payait et paye encore ses contributions, ses grandes routes et ses chemins vicinaux; tous les draps fins, les toiles, les mousselines, les épiceries, la quincaillerie fine et en général tous les objets de luxe que lui vend l'étranger.

Dans l'un des trois voyages que Charles-Félix fit en Savoie, il posa la première pierre du diguement de l'Isère. *Paternel*

Legris Duval, qui fut, pour ainsi dire, en 1816, le second fondateur de l'œuvre, abandonnée pendant la tourmente révolutionnaire.

Voir, pour plus amples détails, l'intéressant Opuscule de M. Ducros (de Sixt).

(*Indicateur Savoisien*, 1846)

comme son gouvernement, les plus pauvres de ses sujets pouvaient l'approcher dans ces sortes de solennités ; il subissait même les longs discours congratulatoires des autorités avec une bienveillance, une patience admirables ; aussi les *bons* du temps, ne tarissaient-ils pas d'éloges ; ces éloges le *seul Journal de Savoie*, petite feuille in-8°, les insérait, sans craindre d'être démenti par d'autres journaux mieux informés.

Voici le fait le plus saillant, le plus glorieux de ce règne ; il eut lieu vers le même temps et par une cause identique à celle qui détermina la France à entreprendre l'expédition d'Alger.

Un consul de Sardaigne à la résidence de Tripoli, outragé par le dey de cette ville barbaresque avait amené son pavillon et demandé à ce souverain, au nom de la nation qu'il représentait, une réparation éclatante de l'outrage qu'il avait reçu. Cette réparation ne lui ayant pas été accordée, il revint à Turin où il expliqua au gouvernement du roi le motif de son retour.

La nation sarde, comme toutes les nations maritimes de ce temps, avait, elle aussi, de nombreux, de justes griefs contre ce chef de forbans. La France venait de punir le dey d'Alger, la Sardaigne se chargea de donner une leçon au dey de Tripoli.

Armer en guerre une flotte de dix ou douze voiles, flotte composée de vaisseaux, frégates, corvettes, bricks, bombardes, etc. ; embarquer à bord de ces navires, des troupes pleines d'ardeur, en donner le commandement à l'homme le plus digne, à l'amiral Scivoli, fut pour le gouvernement l'affaire de quelques semaines ; bombarder Tripoli, brûler une partie de sa flotte, faire l'autre prisonnière, humilier l'orgueil insolent du dey, lui faire payer une indemnité et les frais de la guerre, tels furent pour l'amiral Scivoli, le résultat des travaux de quelques jours.

La leçon était bonne. On ne revit plus depuis cette expédition de corsaires barbaresques dans la Méditerranée.

Au moment où la révolution de juillet 1830 éclata à Paris, Charles-Félix faisait une station à l'abbaye d'Hautecombe, qu'il avait choisie pour tombeau. « La prudence lui conseillait « peut-être de repasser les Alpes ; mais non : il se contenta de « venir à Chambéry où il n'avait pas d'autre défense que le « cœur de ses fidèles savoisiens. Aussi il serait difficile de dire « avec quel enthousiasme, avec quels transports il fut salué « dans les rues et surtout le soir au théâtre (1). »

Nous ne pensons pas devoir ajouter d'autres éloges à ceux-ci. Rappelons seulement qu'en 1830, le Piémont ne nous avait pas encore pris la plus grande partie du numéraire apporté en Savoie par l'émigration.

— Métral Antoine, né à Chambéry le 25 octobre 1778. Le premier des philantropes négrophiles. Auteur d'une *Histoire de l'Insurrection des esclaves à St-Domingue*.

— Veyrat Jean-Pierre, né en 1809, à Grésy-sur-Isère, poète distingué ; il publia, en 1840, la *Coupe de l'exil*, recueil de poésies ; *Stations poétiques sur Hautecombe*, ouvrage remarquable par une érudition profonde.

— Berger Jacques, né à Chambéry en 1755, peintre d'histoire. Rome et Florence ont loué, dans ses nombreux ouvrages, le mérite de l'invention, la délicatesse du style, la noblesse de l'expression et le fini de l'exécution.

— Nicollet Jean, savant astronome, né à Cluses en 1786, mort aux Etats-Unis en 1843. — D'abord secrétaire-bibliothécaire de l'observatoire de Paris, puis membre du bureau des longitudes ; il est l'auteur d'une brochure originale, véritable mystification scientifique intitulée : *Les animaux dans la lune*.

— Chabord, né à Chambéry, peintre d'histoire distingué.

(1) L'abbé Boissat. *Histoire de la Maison de Savoie.*

39me—1831.

CHARLES-ALBERT.

(RÈGNE 18 ANS.)

Né à Raconis, le 20 octobre 1798, de Charles-Emmanuel, sixième prince de Carignan.

Sorti d'une maison d'éducation de Genève, Charles-Albert fut confié à l'abbé Liautard de Paris, qui acheva son instruction.

Voulant se faire pardonner ses torts de 1821, le prince de Carignan alla offrir ses services au roi de France qui venait d'envoyer cent mille hommes en Espagne, cela, afin d'y anéantir l'esprit et l'armée constitutionnelle. Reçu simple soldat dans les rangs royalistes, l'ex-constitutionnel combattit ses frères en idée et *perdit même une de ses bottes dans la vase d'un large canal*, lors de la prise du *Trocadéro*. L'un des premiers soldats qui montèrent à l'assaut de cette forteresse, il reçut pour prix de son courage *deux épaulettes de laine rouge et le titre de premier grenadier de France*. Alors seulement, Charles-Félix pardonna *au nouveau Latour d'Auvergne*.

Rentré en grace, père de famille, marié et héritier présomptif de la couronne, il fut envoyé à Chambéry pour organiser un plan de défense contre les libéraux de Savoie et de Piémont qui voulaient faire dans les états Sardes une seconde édition de la révolution de juillet; mais le gouvernement de Louis-Philippe s'étant chargé d'arrêter ces *bandes d'insurgés*, Charles-Albert repartit pour Turin et monta sur le trône le 27 avril 1831.

Nous devons l'avouer, Charles-Albert en particulier et tous les rois de Sardaigne, en général, ont été des princes bienfai-

sants, humains, aimant leurs peuples autant du moins, qu'un prince qui n'a jamais connu le besoin, peut aimer son semblable. Oui, personnellement, nous n'avons que des éloges à faire d'eux ; ce n'est donc que le vieux système gouvernemental que nous attaquons. Voici ce que voulait le *buon governo* :

Gouverner sans secousses, désirant pour tous le bonheur matériel, mais ne voulant point permettre au grand de s'abaisser, au petit de monter ; chaque sujet devait *harmoniquement* rester dans l'état, ce que Dieu l'avait fait naître : nobles, bourgeois, militaires, ouvriers ou cultivateurs devaient fatalement rester dans les conditions que leur avait assigné le destin ; le clergé et surtout les jésuites, aidaient le gouvernement dans ce grand œuvre de l'harmonieuse immobilité du peuple ; c'était le pouvoir, la noblesse pour les uns, la misère et l'abjection pour les autres ; à ces conditions la machine gouvernementale fonctionnent sans secousses.

Que voulaient les libéraux, les constitutionnels du temps ?

Ils voulaient la concurrence, c'est-à-dire la liberté, ils voulaient des lois plus en harmonie avec les besoins de l'époque, ils voulaient l'abolition des priviléges et de la noblesse ; ils voulaient que tous fussent en ce monde, aussi libre que le ver dans la terre, que l'oiseau dans les airs ; que chacun selon ses facultés, ses aptitudes, son génie, pût arriver aux emplois, à la fortune, à la gloire : nous le répétons, ils voulaient la liberté individuelle.

Selon nous, le premier de ces systèmes pèche contre la justice, contre la nature et contre Dieu ; car nous ne supposons pas que Dieu ait donné des facultés à l'homme pour ne pas s'en servir ; quant au second, on peut lui reprocher de permettre aux vanités, aux ambitions, aux nullités, de s'emparer trop souvent du pouvoir : le mérite modeste se cache presque toujours.

De ces deux systèmes de gouvernement et de tant d'autres dont nous ne parlerons pas, les peuples en avançant en âge et comme ils l'ont fait jusqu'aujourd'hui, les peuples, ne prendront de liberté qu'autant qu'ils en auront besoin, qu'autant que leur raison sera plus ou moins avancée, plus ou moins perfectible. Les monstrueuses exceptions du patriciat antique, la féodalité du moyen-âge, avaient leur raison d'être, dans l'enfance de la société, dans le manque de civilisation des masses. Athènes libre si longtemps, entre des tribus d'esclaves, Athènes ne dut la liberté dont elle a joui qu'à l'esprit démocratique, de son peuple, à sa civilisation plus parfaite.

Charles-Albert fit beaucoup de bien personnellement; ce bien c'était la charité qui deshonore le mérite malheureux, encourage la paresse; cependant, Charles-Albert a rempli un devoir sacré; nous attendons nous-mêmes encore: peut-être nos petits neveux attendront-ils longtemps aussi, que la société soit mieux organisée, qu'un homme de génie trouve la solution de l'extinction du paupérisme.

Mais revenons aux faits.

Le premier acte administratif du nouveau roi fut un acte de vigueur. Le bey de Tunis, dans une contestation entre négociants, avait fait saisir un navire sarde dans son port, c'était une injustice : les preuves en étaient matérielles. Après une demande de satisfaction qui lui fut refusée, le gouvernement sarde insista et fit suivre ses chargés de pouvoirs en Afrique de forces imposantes; la satisfaction exigée, le bey ne la donna que sous les canons des frégates sardes.

Vers les derniers jours de décembre 1831, un missionnaire français, prédicateur célèbre alors, l'abbé Guyon, à qui le fanatisme catholique donnait un semblant de génie, l'abbé Guyon, qui venait d'essayer de soulever la Provence contre l'autorité de Louis-Philippe, arrive à Chambéry et demande à l'archevêque l'autorisation de prêcher dans cette ville. Une

espèce de synode, présidé par l'archevêque et auquel assistaient tout le chapitre et les principaux curés de Chambéry, eut lieu à l'archevêché. On y discuta s'il était opportun de prêcher une mission ou un jubilé, en temps de carnaval ; cette question posée, elle fut résolue à l'unanimité par la négative. Aussitôt cette séance levée, l'abbé Guyon part pour Turin, arrive dans cette ville, intrigue auprès du haut clergé et se fait délivrer des lettres signées par le roi, lettres qui l'autorisent à prêcher en Savoie durant le carnaval. Or, le premier dimanche de janvier 1832, M. Guyon monte en chaire dans la cathédrale de Chambéry, où toutes les notabilités, toutes les intelligences de la capitale de Savoie s'étaient rendues pour l'entendre. Immédiatement après son exorde, le prédicateur *attaqua l'esprit du siècle*, fit l'éloge des jésuites, fulmina contre la France, puis après force périphrases, il s'efforça de prouver qu'un homme valait mieux que plusieurs, et continuant sur ce ton, il indigna l'auditoire.

Des murmures, précurseurs d'une tempête, se font entendre, l'œil enflammé, le prédicateur continue ; mais il lui fut impossible de dominer la voix de l'orage qui grondait toujours plus menaçante. Alors, fier comme un homme qui vient d'accomplir une bonne action, l'abbé Guyon descendit de la chaire, et, passant par la sacristie, il se réfugia au collége des jésuites.

« A l'instant, des cris injurieux, des paroles de mort contre les jésuites retentirent de toutes parts. Les jeunes gens se portèrent en masse sous les murs du couvent de ces religieux qu'ils voulaient démolir. La fureur était à son comble : on cherchait des armes ; tout était propre pour frapper et détruire. La crainte et l'espérance agitaient toutes les poitrines. L'idée de la liberté exaspérait tous les esprits. Les habitants les plus tranquilles, ceux qui craignent de se compromettre et les plus patients à souffrir les injustices, applaudissaient en secret à cette espèce de révolution qui voulait naître ; enfin elle éclata : l'insurrection naquit : elle eut ses victimes.

« L'autorité, toujours inquiète et sans cesse sous les armes, ne donna pas le temps aux insurgés de grossir leur nombre, de s'organiser et de se diviser en plusieurs corps. Des troupes piémontaises, qui étaient en garnison dans la ville, reçurent l'ordre d'aller sur le champ comprimer la révolte. Le sang des Savoisiens allait couler, quand un Savoisien puissant, le marquis d'Oncieu, gouverneur-général du duché de Savoie, défendit aux Piémontais de faire feu.

« Les troupes durent donc se contenter de disperser brusquement la foule; alors tout rentra dans l'ordre. Cependant, cela ne se fit pas sans quelques arrestations, sans des mesures arbitraires : plusieurs pères de famille, qui avaient été arrêtés, furent conduits chargés de chaînes au fort de Fenestrelles, où ils sont resté détenus pendant plus de huit mois ; un grand nombre de jeunes gens, qui étudiaient dans nos écoles préparatoires de droit et de chirurgie, durent par ordre supérieur, sortir des états sardes, dans le délai de vingt-quatre heures(1). »

Qui le croirait! la belle conduite du marquis d'Oncieu, du seul gouverneur, né en Savoie, que nous avons eu en Savoie, la belle conduite du marquis d'Oncieu, homme de bien, que tout Savoyard bénit, fut payée par le gouvernement de la plus noire ingratitude; à la demande de MM. les jésuites, on retira son emploi à M. d'Oncieu, on l'exila dans ses terres; ajoutons que, pour ce même fait, en cette occasion, M. le major Pillet reçut aussi du gouvernement un glorieux ostracisme.

A peu près vers ce même temps, un journal italien, *la Giovane Italia*, paraissait à Marseille, rédigé par l'élite des refugiés italiens; Mazzini, jeune avocat de Gênes, son rédacteur en chef, avait de nombreux collaborateurs dans ses compagnons d'exil, au nombre de ses collaborateurs étaient le comte Bianco, Guarini, etc. Ce journal, paraissant mensuellement

(1) D'Arbier et d'Hérau. *Du duché de Savoie en* 1833.

par livraison, traitait avec une grande vigueur de logique, quoique quelque peu passionné, toutes les questions politiques et économiques de la péninsule. Pendant deux ans, répandu à profusion et par contrebande dans toute l'Italie, *la Giovane Italia* donna à la cause de l'indépendance italienne un grand nombre de partisans : Chassons d'abord les Autrichiens de l'Italie, disait-on, on verra après.

Cependant, malgré sa vigueur de logique, Mazzini se fit illusion, il se fit illusion parce qu'il espérait trop ardemment la réussite du plan qu'il avait conçu.

Vers la fin de l'année 1833, tout l'état-major des réfugiés italiens était réuni à Genève ou aux environs; il y travaillait avec le concours d'un journal de la localité, *l'Europe centrale*, à la réussite du plan de Mazzini; pour arriver à bonne fin, il fallait à cet état-major en herbe, un chef militaire habile : il trouva le général *Ramorino*.

Depuis le commencement du monde, les illusions ont perdu le monde, nous voulons dire, perdu toutes les entreprises qui ont été faites contre un pouvoir oppresseur quelconque, par ceux qui, ayant besoin pour réussir de l'aide des peuples, n'ont pas étudié suffisamment l'esprit, les besoins, le degré d'instruction de ces mêmes peuples qu'ils voulaient affranchir. Mazzini, la plus belle intelligence de la démocratie au XIXme siècle, Mazzini, l'exilé, a cru un moment que toute l'Italie souffrait de ses douleurs. Non, nous le répétons, c'était trop d'illusions, trop préjuger; aussi Mazzini compta-t-il plus tard avec le temps!

Vieux soldat de l'empire, Ramorino avait gagné tous ses grades à la pointe de son sabre; si la chute de l'empereur eût tardé de deux ans, cet homme gagnait une célébrité, moins éclatante il est vrai, la célébrité du malheur, mais il eût gagné la tranquillité de ses vieux jours et l'estime qui s'attache à la mémoire de tout homme de bien qui, sans arrière-pensée, n'a

voulu que servir son pays ; l'esprit militaire était inné en Ramorino ; la paix de 1815 vint trop tôt pour lui.

Nous ne dirons pas toutes les batailles auxquelles assista le général Ramorino, durant le grand drame de l'empire ; la réputation de ce militaire ne nous est parfaitement connue que depuis l'insurrection polonaise de 1831. Nous le laisserons lui-même esquisser sa propre biographie :

« Depuis ma sortie de l'école militaire de Saint-Cyr, j'ai servi successivement dans toutes les armes. Après avoir parcouru tous les degrés de l'avancement sur les champs de bataille de Wagram, de Moscou, de Dresde, de Brienne et de Waterloo ; dès l'âge de vingt-trois ans, parvenu à un grade supérieur et décoré des ordres de la Réunion et de la Légion-d'Honneur, j'ai, aussitôt après nos désastres, donné ma démission. En présence de la restauration et de principes politiques qui n'étaient pas les miens, j'ai ainsi renoncé, quoique sans patrimoine, à une carrière si heureusement commencée. Depuis ce temps, officier de fortune de la liberté, partout où j'ai entendu sa voix, je suis accouru : en Piémont, en Pologne, en Portugal, en Savoie, partout j'ai répondu à son appel, non pas avec des projets de funeste turbulence, non pas avec des idées d'ambition personnelle, mais avec le sentiment profond de l'avenir d'une civilisation qui, à mes yeux, n'a point de patrie particulière, qui appartient au monde entier. Sur les champs de bataille, quelle qu'ait été leur étendue, je n'ai apporté que ma résolution, mon dévoûment, et l'oubli complet de toute fortune individuelle : les faits sont là pour l'attester (1). »

Tel était, d'après lui-même, l'homme qui vint exprès de Paris à Genève pour prendre le commandement des forces insurrectionnelles qui devaient attaquer les garnisons de la Sa-

(1) *Précis des derniers évènements de Savoie*, par le général Ramorino.

voie et s'emparer de ce pays; tel était l'homme que déjà on accusait d'avoir trahi la cause des Polonais, d'avoir, à Praga, vendu ses frères d'armes à la Russie : nous n'avons trouvé nulle part, la preuve de cette première trahison.

En bon tacticien, arrivé à Rolle, au lieu de poursuivre son chemin jusqu'à Genève où l'attendaient les conjurés, le général Ramorino s'arrête et dépêche un agent secret à Mazzini ; ce chef et son premier lieutenant, le général Bianco, lui répondirent simultanément qu'il n'avait qu'à se rendre à Genève au plus tôt, que tout était préparé pour la réussite de l'expédition: une troisième lettre était jointe à ce pli (1).

(1) Voici ces trois lettres, nous les publions sans aucun commentaire.

«30 janvier 1834.

« Général,

« La mobilisation est non-seulement commencée, mais presque achevée. Maintenant on ne peut, on ne doit plus reculer. Le gouvernement est dans des dispositions hostiles ; nos dépôts d'armes sont menacés, et là est toute notre entreprise. On arrête les Polonais, on veut faire marcher nos Italiens dans l'intérieur ; on menace de mettre un cordon sur les bords du lac ; la gendarmerie est sur pied ; nous recevons des avis qui nous invitent à agir sous deux jours au plus tard. Nous ne voulons pas que cette affaire soit perdue.

« Nous sommes donc décidés à agir dans la nuit du samedi au dimanche.

« Nous avons 300 hommes de Carouge et des environs de la frontière savoyarde.

« Nous avons 60 Polonais à Genève, 140 à peu près dans les cantons de Vaud et de Genève.

« Nous avons une centaine d'Italiens ici ou à Nyon.

« Nous avons, entre Allemands et Suisses, 150 à 200 hommes. Calculez si vous voulez sur 150.

« Tous ces calculs sont faits au *minimum ;* je ne veux pas vous exagérer, je diminue plutôt.

« Nous avons chaque jour 10 à 12 soldats qui nous offrent de déserter et de marcher avec nous ; c'est à peu près de même partout dans les garnisons.

Général, j'engage, nous engageons tous notre honneur sur la vérité des faits exposés ; je vous adjure à partir de suite.

« Je m'en réfère, pour le reste, à la dépêche des généraux S..... et E.....

« MAZZINI. »

« Général,

« Votre arrivée calme l'anxiété qui nous tourmentait, et qui nous obligeait à rester dans un état d'incertitude sur le choix des commandants, sur les colonnes, états-majors, etc. Les circonstances nous ont tellement poussés, que nous avons été astreints à former un centre militaire pour régler, autant que possible, la mobilisation, duquel on m'a nommé président momentané. Je me joins à *Mazzini* pour vous affirmer la réalité des éléments désignés dans sa lettre, et vous solliciter à vous rapprocher de nous pour mettre la dernière main à l'œuvre, et marcher au plus tôt à la victoire; ce à quoi vous êtes habitué depuis longtemps. « BIANCO.»

« N° 2. Les généraux S.... et E.... sont à Genève depuis le 24 ; ils ont pris une parfaite connaissance des affaires. Les forces piémontaises en Savoie sont dans le même état qu'elles l'étaient, et dans la même position. Nous pouvons compter, pour entrer en Savoie, sur 800 hommes armés. Sur l'invitation du comité, nous nous sommes réunis, en ne vous voyant pas arriver, sous la présidence du général *Bianco*, que le comité a nommé commandant en second, et votre remplaçant au besoin. On a décidé à ce conseil que, tout le monde étant en mouve-

Le général prenait connaissance de ces dépêches, lorsque un jeune homme, descendant d'une chaise de poste, se présenta chez lui; il était porteur d'un billet de Mazzini. Ce jeune homme, nommé Basile Rubin, était un révolutionnaire aussi honnête qu'enthousiaste, et, par cela même, plein d'illusions politiques; il exposa à Ramorino que l'esprit des populations était excellent au point de vue constitutionnel, que toute la Savoie se soulèverait, qu'il ne fallait qu'agir, que tout était préparé; le général croit ce jeune homme, qui était de bonne foi, et part de Rolle, arrive à Genève où il créa immédiatement un comité qu'il présida; ce comité était composé de Mazzini, de Bianco, de Rubin, d'officiers de fortune polonais, italiens, savoyards, suisses, etc. Disons-le, la plupart de ces chefs de l'insurrection, formaient déjà, avant la venue de Ramorino, un gouvernement provisoire occulte.

Huit cents hommes effectifs composaient ou devaient composer le noyau de l'armée insurrectionnelle, huit cents hommes, dont quatre cents étaient présents, deux cents inscrits au livre d'ordre, sur la simple promesse qu'ils avaient faite de se présenter aussitôt que les hostilités commenceraient; les deux cents autres étaient à Nyon, attendant l'instant favorable pour débarquer, par le lac de Genève, dans l'un des ports de la rive de Savoie.

Cette petite armée, formée de soldats nés dans toutes les nations de l'Europe, soldats échappés de tous les champs de bataille insurrectionnels, était animée d'un pur esprit révolutionnaire. Ses chefs, au nombre desquels nous ajouterons le

ment et les choses favorables à l'intérieur de la Savoie, il faut agir sans délai. Le 2 février avant le jour, la colonne de Genève entrera sur le territoire de la Savoie; le 2 au soir, les colonnes de ..... et de ..... prendront l'offensive. Les ordres sont donnés et partis; et comme le général S..... a été nommé chef d'état-major, il a rédigé les ordres: nous vous attendons impatiemment. En attendant, tout est au moment d'être découvert si l'on tarde encore. En n'arrivant pas à Genève, vous nous priveriez de la moitié de nos forces morales. Ce serait un véritable malheur que nous ne pouvons craindre.

« Le 30 janvier 1834.

« *Signé*, Les généraux S.... et E. ..»

nom de l'avocat Chaumontet, ses chefs étaient braves, intelligents, mais ils étaient loin de se faire une idée de l'esprit peu révolutionnaire des populations. Cependant Ramorino comptait sur quelques succès lorsqu'il lança une proclamation où nous remarquons les paroles suivantes :

« Frères d'armes, si j'envisage le nombre des troupes qui occupent les contrées que nous allons parcourir, je ne trouve en nous que la force numérique d'une avant-garde, mais d'une avant-garde de la liberté, d'une avant-garde qui ne saurait rencontrer de population inhospitalière, d'une avant-garde enfin qui n'aura que les *seïdes encrassés du despotisme à combattre. Or, dans ce cas, notre tâche est de les vaincre*, *et non de les compter*. »

Dans la matinée du 1er février 1834, au moment d'agir, le général apprend que la colonne de Nyon avait dû s'embarquer pour éviter d'être fait prisonnière par les troupes du canton de Vaud, et qu'ayant pris terre à la Pellotte, le contingent genevois l'avait cernée, s'était saisi de ses armes et munitions.

Ce premier revers était grave, il fit réfléchir le général : le gouvernement suisse était contre lui.

Ce fut bien autre chose quand, arrivant à son nouveau quartier-général du Plan-les-Ouates, il ne trouva, au lieu de huit cents hommes, que cinquante Italiens, soixante Polonais et cinquante Savoyards, en tout cent soixante hommes; de bonne foi, pouvait-il attaquer St-Julien avec aussi peu de forces? on attendit; mais de trois cents hommes qui devaient arriver de La Roche, de Bonneville, de Chêne, il n'en vint que trente (1). Le gouvernement insurrectionnel avait fait distribuer des armes aux habitants d'Annemasse, et dix ou douze hommes seulement vinrent se ranger sous les drapeaux de la

(1) Ramorino, selon nous, avait manqué le rendez-vous qui lui avait été donné à St-Julien par d'autres partisans. Avait-il reçu des subsides de Louis-Philippe ou de Charles-Albert? Nous ne savons.

révolution ; quant aux douaniers, sur lesquels le comité comptait comme sur une force certaine, ils ne répondirent point au cri de liberté. La population, qui n'était point mûre encore pour un pareil coup de main, puisqu'elle ne l'est pas même aujourd'hui, la population n'était point hostile, elle était indifférente !

Après avoir bivouaqué momentanément à Cara, Ramorino porta son camp et son quartier-général à Villa-Grand sur un petit mamelon au milieu d'une vigne ; Villa-Grand étant plus rapproché du lac, il espérait toujours en voir débarquer quelque contingent patriote ; la colonne de Nyon, que l'on disait avoir été rendue à la liberté, devait aussi arriver d'heure en heure, mais elle ne vint pas ; au lieu de voir augmenter sa troupe, Ramorino eut la douleur de voir la désertion éclaircir ses rangs : il ne lui restait plus que cent soixante hommes lorsqu'il prit le parti d'assembler le conseil afin de délibérer sur la marche à suivre ; cette position était en effet des plus critiques, ces quelques hommes pouvaient être attaqués de moment en moment par des forces bien supérieures.

Laissons parler le général Ramorino lui-même :

« Je fais d'abord demander *Mazzini* pour le prévenir de cette disposition.

« *Mazzini*, couché et tout enveloppé d'un linge blanc, me fait répondre qu'il est malade.

« Je fais demander le premier commissaire savoisien (l'avocat R.....), il avait quitté son poste dès le soir.....

« Sont donc présents au conseil :

» Le général Bianco ;

« Le général, chef-d'état-major, S...., et son collègue E....;

« Le genéral Antonini ;

« Le commandant des Savoyards ;

« L'avocat C...... »

Le conseil assemblé décide qu'on se séparera sans bruit, que l'armée insurrectionnelle est dissoute !

Les plus adroits ou les plus riches de ces insurgés, atteignirent la frontière de France, *porteurs de passe-ports en règle;* les hommes tout-à-fait inconnus purent vivre ignorés à Genève, d'autres furent emprisonnés, quelques-uns fusillés ! Telle fut l'issue de cette expédition de Savoie, expédition entravée par les polices sarde, française et helvétique.

Cette fois encore, nous n'avons trouvé nulle part la preuve qu'il y ait eu trahison de la part du général Ramorino, dans les faits que nous venons de résumer; pourtant cette accusation lui fut jetée à la face par tout le *gouvernement provisoire insurrectionnel;* aujourd'hui les populations de la province de Carouge n'ont point perdu cette conviction.

Comme tous ses ancêtres, Charles-Albert voulait le bonheur matériel du peuple, et peut-être voulait-il plus encore; sous son règne, les impôts n'étaient point lourds, mais leur répartition n'était pas toujours juste, exacte. Ainsi, par exemple, un propriétaire, possédant vingt maisons dans une ville de Savoie, ne payait pas un centime d'imposition, tandis que, proportion gardée, un pauvre paysan payait beaucoup trop pour un are de terre. L'injustice gouvernementale, n'était pas autre chose que l'organisation gouvernementale mal organisée; il en résulta que, comme partout, les esprits moralement délicats se récrièrent, se révoltèrent moralement, en d'autres termes, firent de l'opposition; si cette opposition prenait les proportions d'une insurrection, ces hommes de l'opposition se servaient, pour faire triompher la cause qu'ils s'étaient chargé de défendre, se servaient d'hommes beaucoup moins délicats, beaucoup moins intelligents qu'eux : *Qui veut la fin veut les moyens*, disaient-ils, et le plus souvent, ils se déshonoraient aux yeux des gouvernements et des populations pour s'être servi, dans une question de droit commun, d'hommes qui ignoraient les éléments de la plus stricte justice. Or, il arrive trop souvent aussi, que les gouvernants se servent d'hommes qui ne les va-

lent pas, qui, abstraction faite des systèmes, du progrès et du temps, discréditent les pouvoirs les mieux intentionnés : à propos d'histoire de Savoie, nous n'avons qu'à rappeler le souvenir de nos gouverneurs, de nos commandants de place du *buon governo*.

Nous le répétons, ce règne fut celui du bonheur matériel, celui du plus grand pouvoir des prêtres, des *mauvais prêtres*, dont l'esprit passionné, irascible, voulait asservir tous les intérêts moraux et matériels à sa domination. Pour s'emparer du pouvoir, certains prêtres assassinaient impitoyablement le corps et l'esprit (1). Serviteurs de Jésus-Christ, beaucoup d'entre eux furent la personnification de l'orgueil au lieu de l'être de l'humilité ; de ces prêtres, beaucoup oublièrent jusqu'aux plus simples préceptes du Maître. Mingrat et Contrafatto furent des monstres. — Un temps viendra, où, chez nous aussi, l'état, séparé de l'église, mettra un frein à l'ambition sacerdotale.

Antagoniste de l'ancien système gouvernemental, nous rendons cependant justice, en tout bien, tout honneur, aux hommes de ce système qui étaient animés par de bonnes intentions. Sous le règne de Charles-Albert, nous avons vu ce prince tenir une conduite admirable lorsque le choléra sévissait dans les grandes villes du Piémont ; il fut généreux lors des terribles incendies de Sallanches et de Cluses ; sous ce règne on éleva de nombreux monuments, on vit commencer et terminer de magnifiques voies de communication, le tracé du chemin de fer de Turin à Gênes fut étudié, Annecy vit fonder des fabri-

(1) Le 28 août 1838, trois individus, vêtus de chemises blanches et portant chacun un voile noir sur le visage, se présentèrent, entre dix et onze heures du soir, chez M. Mugnier, ex-syndic de Feyssons, en Tarentaise. La servante, qui vint leur ouvrir crut reconnaître la voix de deux de ces individus, mais atterrée par la frayeur, elle les laissa entrer. Que se passa-t-il dans la chambre de M. Mugnier, de M. Mugnier, *mal vu des prêtres* ? Il s'y commit un horrible assassinat ; ce citoyen mourut percé de 27 coups de couteau ! Quels étaient les auteurs de ce crime inouï ? L'opinion publique signala trois prêtres, elle les montra du doigt. La justice, saisie de cette affaire, a déclaré n'avoir pas lieu à poursuivre.

ques dans ses murs, Chambéry eut sa caisse d'épargne, Chambéry fut éclairé au gaz.

Le 17 janvier 1837, Charles-Albert promulgua le *code civil*, le *code de commerce,* le *code de procédure criminelle ;* codes réunis en un seul sous la dénomination générique de *code albertin ;* cette œuvre de législation, la plus sérieuse de ce règne, œuvre, dont on a fait les plus grands éloges, n'est pourtant pas sans défauts ; elle n'est point l'expression rationnelle du droit des gens ; quelques paragraphes du code civil, celui des *baux* notamment, sont rédigés de telle façon, qu'on y voit trop facilement le propriétaire prendre la place du législateur, faire la loi dans un sens favorable à ses intérêts et sacrifier ceux de son fermier.

Dans le chapitre 11 du même code intitulé : *des successions ab intestat*, chapitre relatif à l'exclusion des femmes, nous n'avons pas rencontré un plus grand esprit de justice.

Il y avait plus de dix ans que le *code albertin* était publié, lorsqu'à l'exemple du souverain pontife, Pie IX, qui venait d'opérer d'utiles réformes dans l'administration des états romains, lorsque disons-nous, Charles-Albert donna, lui aussi, *ses réformes* aux états sardes. Qu'on ne l'oublie pas, ces lois heureuses ont été promulguées quatre mois avant la révolution de février.

Ainsi, dès le 29 octobre 1847, le peuple sarde put enfin jouir de la publicité des débats en matières criminelles, dès ce jour, il eut l'abolition des juridictions exceptionnelles, une cour de cassation ; dès ce jour, l'exercice de la police retirée aux commandants pour être confiée à des intendants avec des pouvoirs plus restreints et mieux définis, prouva au peuple que ses *commis* s'occupaient sérieusement de lui. Ajoutons à ces réformes, des modifications importantes apportées dans les différentes branches de l'administration ; la liberté de la presse maintenue, il est vrai, dans des limites trop étroites par un

conseil de censure, et nous aurons dit tout ce qui s'est fait de vraiment sérieux dans cette première partie du règne de Charles-Albert.

Dans la dernière moitié de l'année 1847, le peuple français jouissait d'une liberté à peu près illimitée sous le règne du roi Louis-Philippe ; cette liberté, liberté d'action, de presse, de conscience eût été plus étendue encore sans les lois promulguées en septembre 1835, après l'attentat de Fieschi. Cependant, selon M. de Lamartine, la France s'ennuyait, elle s'ennuyait d'une trop longue paix, *la paix à tout prix*, c'était ainsi que l'opposition l'appelait. Alors la majorité du peuple français ne voyait plus que corruption dans le pouvoir, elle se croyait sérieusement gouvernée par *les juifs rois de l'époque*. Suivant dans ses développements une idée de M. Duvergier de Hauranne, député du centre gauche, la majorité pensante du peuple français demanda *la réforme parlementaire et électorale*, en d'autres termes, les politiques avancés, les ouvriers intelligents de la France, voulaient que tout employé du gouvernement fût exclu de la chambre ; que tout homme instruit, ayant fait ses preuves de capacité, fût de droit électeur, ni plus, ni moins que le contribuable qui payait le cens exigé par la loi. En notre ame et conscience, nous croyons que le temps était venu pour le pouvoir de faire ces concessions au peuple ; mais ces concessions, le pouvoir, représenté par le roi et son premier ministre, M. Guizot, le pouvoir ne voulut pas les accorder, il défendit même aux réformateurs de s'assembler dans un banquet qu'ils voulaient faire à Paris, banquet renouvelé de cinquante autres qui s'étaient donnés dans toutes les grandes villes de France. Pourquoi le pouvoir refusa-t-il aux réformateurs de Paris la permission de s'assembler dans un banquet ? pourquoi ? probablement parce qu'il craignait que de cette permission il ne résultât une perturbation politique. Chose étrange ! ce ne fut pas seulement

une perturbation qui résulta de ce refus, ce fut une révolution, la révolution de février ! ce fut la proclamation de la république par sept ou huit cents républicains audacieux ! ce fut la proclamation du suffrage universel !

Lorsque la nouvelle de cette révolution parvint aux rois de l'Europe, elle les atterra: leur stupeur dura longtemps; tous ne dirent pas dans le premier moment d'effroi, ce que dit en cette occasion l'empereur Nicolas : *Je suis prêt à combattre pour la justice deDieu et pour les principes sacrés de l'ordre établi sur les trônes héréditaires.* Non, tous ne se sentaient pas la force du monarque de toutes les Russies ; beaucoup d'entre eux craiguaient d'être broyés sous les pieds du *peuple roi :* ils se souvenaient de 1792. Toutefois, le manifeste de M. de Lamartine, ministre des affaires étrangères du *gouvernement provisoire*, les tranquillisa bientôt sur le compte de la France ; l'attitude de leurs peuples, seule, effraya ces rois dont quelques-uns furent détrônés, détrônés dans le premier moment de l'effervescence populaire et dès qu'une voix eut jeté ces mots à la foule : *La république est proclamée à Paris!*

Insurgée contre l'autorité de son roi, du roi de Naples, l'île de Sicile, qui avait été comprimée en 1847, se réveilla plus terrible en 1848. Ainsi la Prusse, toute la confédération germanique, la vieille Autriche et l'Italie, du détroit de Messine aux bords de l'Elbe, tous les peuples, qui n'avaient point de constitution, saluèrent l'aurore d'un meilleur avenir, ils saluèrent cette aurore après des luttes sanglantes, en même temps qu'ils saluaient le printemps de 1848.

De toutes les cités tendant le cou sous le joug d'un maître étranger, nulle ville n'était plus frémissante que Milan : *fuor i barbari*, s'écriait-on dans toute la Lombardie, et, à ce cri, le gouvernement autrichien répondit par la loi d'état (legge stataria), à son tour la population répondit par un chant d'espoir, car elle venait de recevoir la nouvelle de la

révolution opérée à Paris; Lombards et Autrichiens s'observent durant quelques jours avec méfiance, on ne fumait, on ne prisait plus à Milan afin d'appauvrir le gouvernement, quand le 17 mars, le vice-gouverneur O'Donnell fit afficher lui-même une nouvelle plus étonnante encore que celle venue de Paris : Vienne est en révolution, une constitution est donnée au peuple autrichien, le vieux ministre, M. de Metternich s'est enfui ! Aussitôt que le peuple de Milan eut pris connaissance de ces faits extraordinaires, il s'arma de tout ce qu'il trouva sous sa main, il se fit des canons de bois cerclés de fer et attaqua, aux cris de *vive l'indépendance italienne ! vive Pie IX !* la garnison de vingt mille hommes, commandée par le maréchal Radetzki. Le combat qui suivit l'attaque, combat auquel les femmes prirent part, dura cinq jours; la forteresse, toutes les positions occupées par les Autrichiens sont successivement emportées d'assaut; des hommes du peuple, armés d'un simple poignard, s'élançaient dans les rangs ennemis, vendaient chèrement leur vie et mouraient en vrais spartiates au cri de *viva l'Italia !*

Radetzki perdit mille hommes dans Milan; ce n'était là qu'un prélude, car sorti de la ville il eut à combattre tous les guérillas lombards. « De ces terres d'Italie, qu'il foulait impunément depuis tant d'années de son pied lourd, et qu'il croyait, à les voir si mornes, ne plus receler aucune vie, jaillissent tout-à-coup comme de cette vallée des sépulcres que traverse le poète, des flammes ardentes. Venise, presque sans combat, délivre ses lagunes d'une odieuse présence. Brescia chasse sa garnison; Parme et Modène se proclament en république. A Turin, le peuple frémissant force le roi à déclarer la guerre et le pousse en quelque sorte à la tête de son armée. Enfin Pie IX, laisse s'organiser sous ses yeux, un corps de vingt mille hommes prêts à voler au secours de la Lombardie. (1) »

(1) *Histoire de la révolution de* 1848, par Daniel Stern. Voir Cattanéo, *Insurrection de Milan*; Pepe. *Révolutions et guerres d'Italie.*

Cependant, dès le 4 mars, huit jours après que la république eût été proclamée à Paris, un changement presque radical s'opérait dans le régime gouvernemental des états sardes. Poussé, pressé, prié par la grande majorité de son peuple, ou bien plutôt de sa propre volonté, Charles-Albert, sous le titre de *statut fondamental*, accordait enfin à notre pays cette constitution écrite en 1821, cette loi de transition entre le passé et l'avenir.

Dire les transports d'allégresse du peuple sarde, en obtenant la constitution, écrire les ovations, les remercîments, les bénédictions que le roi reçut de toutes les classes de la société, de son *bon peuple*, durant les premiers jours qui suivirent la promulgation du statut, écrire tout cela nous serait impossible ; peu s'en fallut que l'enthousiasme des populations n'atteignît le degré du délire ; expliquer l'extension donnée au commerce, au développement manufacturier de toutes les industries qui se rattachent à l'art typographique, par la liberté de la presse, nous paraît inutile ; les faits s'expliquent d'eux-mêmes ; reproduire les bravos, les houras de joie que poussa le peuple sarde en général, lorsque l'autorité constitutionnelle expulsa les jésuites de leurs séminaires et du territoire des états, ne serait pas généreux ; pourtant, malgré tant d'hommes et surtout de femmes qui prirent la défense de l'ordre de Jésus, de Jésus, dont cet ordre à sali la morale, nous devons le dire parce que nous le pensons, cet ordre immoral est mort : le temps en a fait justice.

Lorsque la révolution de février éclata, il y avait deux ans que les cabinets de Vienne et de Turin étaient dans un état d'antagonisme évident. Donc, précédemment à la révolution de Vienne on pourrait dire, depuis 1815, le premier ministre autrichien M. de Metternich, dont l'influence diplomatique s'étendait jusque sur les cabinets des grandes puissances, M. de Metternich était plus roi de Sardaigne, prince de Piémont et duc de

Savoie que ne l'était elle-même sa majesté Charles-Albert. Pendant vingt ans le cabinet de Turin fut dépendant de celui de Vienne, le ministère sarde ne pouvait prendre l'initiative d'une simple mesure politique, sans que Metternich ne lança son *veto*, si cette mesure n'était pas en tout point conforme aux intérêts autrichiens. Cet esclavage, ce joug moral, qui pouvait durer vingt ans encore, la révolution de 1848 les brisa. Une question de douane pendante depuis longtemps, question où les intérêts sardes étaient indignement sacrifiés, fut le prétexte de la rupture; d'ailleurs Charles-Albert ne pouvait plus reculer, l'Italie entière venait de jeter son cri d'indépendance.

La déclaration de guerre du Piémont à l'Autriche fut expédiée de Turin le 23 mars; le 29 du même mois, l'armée sarde pénétrait dans la Lombardie, ayant à sa tête Charles-Albert et ses deux fils, les ducs de Gênes et de Savoie, ainsi que MM. de Sonnaz et Bava, les deux généraux en chef.

Or, le 3 avril, le jour même où l'armée sarde passait le Tessin, envahissait la Lombardie, une colonne de républicains. que plus tard la réaction surnomma les *voraces*, elle aussi envahissait Chambéry.

Après la révolution de février, la suspension des travaux et des transactions commerciales avait mis un nombre considérable d'ouvriers sur le pavé de toutes les grandes villes de France. Estimés par leur conduite régulière, beaucoup d'étrangers, mais surtout de Savoyards, avaient néanmoins gardé leurs emplois dans les établissements qui durent, malgré les circonstances difficiles du temps, conserver quelques travailleurs; de ce fait naquit la jalousie des ouvriers français contre les ouvriers étrangers. A Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, beaucoup de Savoyards furent expulsés des ateliers où ils étaient occupés, chassés par leurs frères en misères, et cela, malgré les chefs même de ces établissements : nous avons été témoin de ces faits.

Notons que le gouvernement provisoire a constamment usé de son pouvoir, de toute son influence pour faire cesser les actes anti-fraternels de ces ouvriers qui n'avaient alors que le mot de fraternité à la bouche; notons aussi que MM. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, Emmanuel Arago, commissaire général à Lyon, ne prirent aucune part à l'expédition dont nous allons nous entretenir (1); s'ils en prirent une, elle fut sans conséquence au point de vue de la guerre extérieure. Le gouvernement provisoire, nous voulons dire la généralité de ses membres, n'a point osé prendre une initiative quelconque; son système politique, assez faux, était tout entier, fondé sur la conciliation.

A Lyon, où nos Savoyards étaient nombreux et affiliés aux sociétés populaires, par conséquent redoutables, on trouva plus commode, pour se débarrasser d'eux, d'exalter leur courage et leur patriotisme républicains. Donc, au moment de la plus grande effervescence révolutionnaire, il se forma dans cette ville une colonne de deux mille Savoyards non armés, renforcée de cinquante ouvriers lyonnais, la plupart mal équipés et plus mal armés encore. Cette colonne, semblable à celle du corps-franc belge, de *Risquons-tout*, qui partit de Paris pour aller proclamer la république en Belgique, cette colonne partit de Lyon pour venir proclamer la république en Savoie, cela, sans que ses chefs se fussent, préalablement et par correspondance, acquis quelques partisans, quelques intelligences dans notre pays.

« Le moment était favorable à tous égards : les régiments de la garnison de Chambéry avaient été appelés en toute hâte en Italie ; la cavalerie nous avait quittés le 25 mars ; l'artille-

(1) « Les ministres et le public sont maintenant bien convaincus, écrit l'ambassadeur de Sardaigne au ministre des affaires étrangères, que le gouvernement de la république française n'a pas excité ce mouvement, et que s'il avait voulu intervenir, même indirectement, la lutte aurait été bien autrement sérieuse.

(Discours de M. de Lamartine à l'assemblée constituante, séance du 23 mai 1848).

rie, le lendemain; le 15e régiment venant d'Annecy, s'était à peine arrêté à Chambéry; il prenait la route du Montcenis le 28. Tous les carabiniers-royaux disponibles en avaient fait autant : la plus grande partie des douaniers même avaient été rappelés. Le gouverneur militaire se trouvait ainsi seul, ou à peu près seul, pour défendre le pays. Une chose digne de remarque est, que la colonne destinée à envahir la Savoie sortait de Lyon, le lendemain même du jour que le dernier régiment venait de quitter Chambéry pour aller en Italie. (1) »

En apprenant que la colonne d'invasion approchait, les autorités de Chambéry, après de longs pourparlers de demi-mesures, après avoir armé une partie de la garde nationale, nouvellement créée, mais non organisée, les autorités de Chambéry arrêtèrent : « que vu le nombre des assaillants et leur appui, il fallait subir la cruelle obligation de renoncer à la résistance. »

En conséquence de cet arrêté, le gouverneur de Savoie, le chevalier Olivieri, quitta Chambéry et lui fit ses adieux dans une proclamation.

Cependant la colonne s'avançait vers la Savoie, par St-Rambert et le pont de la Balme; quatre citoyens de Chambéry, MM. Blard, Héritier, Molin et Vuagnat, envoyés par le conseil général, furent à leur rencontre jusqu'à Belley. Là, parlant à l'un des chefs de la colonne, le sieur Burnet, ils obtinrent de lui que la colonne s'arrêterait dans cette ville; ce que celui-ci promit; toutefois, les autres chefs ne tinrent point compte de cette convention; la colonne passa outre malgré deux autres députations, qui supplièrent ses chefs de ne point envahir leur pays. Alors, à l'exception de la municipalité, il ne restait plus à Chambéry aucune autorité, quand la colonne, mal armée et

(1) Précis historique des faits qui ont précédé, accompagné et suivi l'invasion de la ville de Chambéry, dans la journée du 3 avril 1848, publié par ordre du conseil général de cette ville.

plus mal disciplinée encore, entra dans cette capitale : Ses principaux chefs étaient MM. Reveyron, Guillerme, Burnet, Peyssard, et Vallier, l'envoyé d'Emmanuel Arago

Après de nouvelles entrevues qui eurent lieu au Bourget entre la municipalité et les chefs insurrectionnels, ceux-ci entrèrent à Chambéry le 3 avril ; l'avant-garde de la colonne, composée de cent cinquante hommes, se dirigea sur le pont de la Garatte ; la colonne principale, arrivant bientôt après, s'empara de divers quartiers, de la caserne et de la place de l'hôtel-de-ville. Rangé en bataille et tambours en tête, le corps qui occupait ce dernier point était l'un des plus redoutables ; de ses rangs, sortit enfin un homme portant une écharpe tricolore au bras ; choisissant quelques hommes de sa troupe, ces hommes et leur chef prirent possession de l'hôtel-de-ville, ils en prirent possession en vertu de l'ordre que la municipalité avait donné aux citoyens de garde à tous les postes, de ne point faire de résistance ; puis, montant dans la grande salle ou siégeait le conseil qui délibérait en ce moment, le capitaine Peyssard s'exprima en ces termes :

« *Messieurs, je suis le capitaine Peyssard, délégué par le commandant de la colonne pour prendre possession de l'hôtel-de-ville au nom de la république.* »

Le conseil ne répondit que par un profond silence à cette déclaration ; seulement, le syndic, M. le comte de Quincy, rappela en s'éloignant à M. Peyssard, que les envoyés municipaux de Chambéry avaient rapporté du Bourget une promesse des chefs insurrectionnels, promesse qui garantissait de toute attaque de la part de leur troupe, les personnes, les propriétés et les monuments. A ce souvenir d'une promesse faite, le citoyen Peyssard répondit : *je le jure sur l'honneur*.

Arborant alors le drapeau français au grand balcon, le citoyen Peyssard éleva la voix et lut une proclamation ; quelques assistants répondirent à ses paroles par le cri de *vive la*

république! d'autres par celui de *vive Savoie!* donc, il était évident qu'à l'exception de quelques rares républicains, la population de Chambéry, encore sous l'influence de l'enthousiasme constitutionnel, de quelques nobles et du clergé, la population était en général hostile aux envahisseurs.

Durant cette journée du 3, l'esprit des habitants de Chambéry, était dans la plus grande incertitude. On parlait vaguement de troupes revenant du Piémont et d'un renfort insurrectionnel qu'on disait se monter à sept mille hommes ; de ces incertitudes, naquirent l'inertie, le découragement qu'ils montrèrent d'abord pour et contre l'occupation.

Toutefois, vers le soir, la cour d'appel de Savoie, secouant cette torpeur, fit afficher la proclamation suivante, pièce assez équivoque, publiée presque en même temps que les deux proclamations des chefs insurrectionnels (1) :

« LA COUR D'APPEL DE SAVOIE.

« Savoisiens !

« Les circonstances sont graves.

« Nous comptons sur le concours de tous les bons citoyens pour le maintien de l'ordre.

« Quels que soient les évènements, la magistrature, fidèle à son devoir, restera à son poste, et continuera à administrer la justice comme par le passé.

« JUSTIN, *secrét. civil.* »

(1) Voici l'une de ces proclamations:

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Au nom du peuble Savoisien.

Citoyens,

L'ancien pouvoir n'existe plus; dans les plis du drapeau français nous vous apportons le seul gouvernement qui vous convienne, la république ;

La république, avec sa sainte devise : *Liberté, Égalité, Fraternité.*

Le peuble est avec nous; tout se fera pour le peuple et par le peuple. Du suffrage universel vont ressortir et votre gouvernement et votre constitution.

Nos jours de gloire et de bonheur ont lui pendant notre union avec la France, vous allez les revoir encore.

Ce résultat, nous l'obtiendrons sans violence et aux cris de : Vive la République ! Vive la Savoie ! Vive la France !

Pour le président, GUILLERME,
Philibert REVEYRON.

Cette proclamation produisit l'effet qu'on en attendait, elle échauffa, excita les esprits *bien disposés;* en révolution la colère est contagieuse comme le rire; des groupes nombreux se formèrent, on se concerta. Décidément les envahisseurs n'avaient point le pouvoir moral qui fait céder la force : la nuit porta conseil.

Pourtant, les deux partis avaient pris leurs mesures . des notables avaient formé un comité provisoire; l'un d'entre eux M. Pallatin était même allé rendre la liberté aux prisonniers pour délits de gabelles, délits forestiers, etc., mais ce n'était pas des mesures que les chefs insurrectionnels devaient prendre, ils devaient accomplir des faits révolutionnaires, dès qu'ils étaient entrés à main armée : par exemple, ils devaient s'emparer de la caisse municipale(1) contenant près de 550,000 francs, avec cet argent ils pouvaient armer les ouvriers, les payer largement, s'emparer de tout le pouvoir, en un mot, ils devaient rejeter toute demi-mesure et révolutionner en vrais révolutionnaires : ils devaient être, ou n'être pas.

Cependant, malgré les agents provocateurs payés par la noblesse, si nous en jugeons par une proclamation du citoyen Peyssard, nommé maire provisoire de Chambéry, nous pourrions croire qu'une assez grande minorité de citoyens adhérait à la république; voici un fragment de cette proclamation :

« Citoyens, un comité provisoire, pour le maintien de l'ordre et de l'administration civile, vient d'être établi; voici les noms des membres qui ont été élus, à la pluralité des suffrages, par une masse imposante de citoyens honorables convoqués à cet effet : Bonne, Pallatin, Parent père, Fillard, Martin, Burnier, Borson, Domenge, Palluel, Forest, Dubourget, Héritier (2). »

(1) La municipalité n'avait point permis aux agents de l'autorité piémontaise d'emporter la caisse lors de leur fuite.

(2) Appréciation des principes qui ont dirigé, et des faits qui ont accompagné le mouvement républicain des volontaires savoyards, par P. R.

Dès le point du jour du 4 avril, l'effervescence s'étant accrue, la lutte s'est engagée, dit le document officiel déjà cité. « Les citoyens en armes se sont jetés sur tous les postes, qui ont été enlevés malgré la résistance de ceux qui les tenaient; celui des deux poudrières, situé hors de ville, a été abandonné par les envahisseurs avant que les citoyens fussent allés les en chasser.

« La caserne a été cernée par le peuple, là, une vive fusillade s'est engagée, des feux roulants sont partis d'abord de la porte et ensuite des fenêtres de la caserne ; les citoyens y ont riposté, ils gardaient les murs d'enceinte, et bientôt les chefs de l'invasion, qui avaient demandé à capituler, sont arrivés à la caserne sous la conduite et la sauvegarde de deux officiers de la garde civique. »

Bref, les *voraces*, qui, ainsi que nous l'avons dit, étaient presque tous sans armes, furent vaincus, fait prisonniers ; le nombre en était de près de mille.

A ce tableau, nous ajouterons que le tocsin, sonnant à coups précipités de clocher en clocher, appela tous les paysans des communes circonvoisines dans la capitale. Ces pauvres êtres, les laboureurs les plus ignorants, les plus sauvages de la Savoie, parce qu'ils en sont les plus malheureux, parce qu'ils sont encore les serfs du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, parce qu'ils émigrent peu, en un mot, parce qu'ils ne possèdent rien ; ces pauvres êtres, vêtus de blanc comme les ours polaires, ayant été excités, *payés même* (1), firent leur entrée dans Chambéry armés de fourches et de faulx, puis, ils se ruèrent avec acharnement sur leurs infortunés compatriotes. — Dieu fasse qu'ils ne courrent pas tôt ou tard, sus aux habits noirs avec la même férocité !

Avouons-le, tant que l'instruction ne sera pas donnée aux cultivateurs, et nous ignorons s'ils la posséderont jamais,

(1) Nous avons entre nos mains, sur papier timbré, des preuves de ce que nous avançons.

n'ayant que peu ou point de loisir, on doit croire que le paysan subira toujours l'influence des notables de sa commune, à quelque opinion qu'ils appartiennent. Voici un fait :

L'esprit travaillé par quelques partisans de l'annexion à la France, hommes riches, trois cents ouvriers, mêlés de quelques paysans, étaient en marche pour aller à Chambéry aider les voraces et acclamer la république. Arrivés à Montmélian, M. Lacoste, syndic de cette ville, les dissuada de ce projet. « Amis, leur dit-il, aujourd'hui vous devez suivre l'exemple de vos frères qui meurent pour la patrie dans les champs de la Lombardie. » Ces quelques mots suffirent pour faire rebrousser chemin à ce corps insurrectionnel (1).

Néanmoins, laissons, par prévision, s'avancer ces trois cents ouvriers sur Chambéry; le 3 avril, les *voraces* sont les maîtres de la ville, joints à eux, ces 300 hommes acclament la république; pourquoi ne l'eussent-ils pas acclamée? des paysans, des ouvriers ne sont-ils pas comme toutes les autres classes de citoyens, du pays légal? nous le croyons. Or, le 3 avril 1848, proclamer la république en Savoie, la proclamer d'une manière légale, c'était la proclamer en Italie, en Allemagne; les conséquences de ce fait, que l'on peut facilement s'expliquer, eussent été terribles pour la réaction, triomphante aujourd'hui. De cette échauffourée du 3 avril 1848, qui mit quarante et quelques hommes hors de combat, il résulte, pour nous, que le pouvoir central de Turin voulut un moment que la république se proclamât en Savoie, il le voulut dans des vues qui n'étaient point claires alors, qui ne le sont point encore aujourd'hui. Supposant le cas contraire, comment expliquerait-on ces lignes du document officiel relatif à cette affaire, où il est dit : que le consul sarde à Lyon refusait à ses natio-

(1) M. Lacoste, syndic de Montmélian, avait ce jour même placé un poste à la tête du pont de cette ville, afin de ne point permettre aux employés piémontais, qui fuyaient en Piémont, d'emporter de Savoie plus de 500 francs de numéraire, sans qu'ils justifiassent de la légitime possession de ce numéraire.

naux tout passe-port pour la Savoie, en affirmant que la Savoie était devenue française ou allait le devenir; comment expliquerait-on aussi cette fuite de tous les employés de toutes les administrations de Savoie devant un danger éloigné ou chimérique (1); enfin, pourquoi, sur la carte du nouveau *royaume de l'Italie septentrionale*, dressée à Turin, pourquoi avait-on omis de tracer la Savoie?...

Au résumé, quelques heures après le combat, toutes les autorités étaient à leur poste à Chambéry, les rues de cette ville étaient pleines de soldats revenus sur leurs pas : lâches et braves, tous chantaient victoire.

Ajoutons qu'à la suite de cette affaire, M. Emmanuel Arago fit avertir les autorités sardes, que si l'on ne se hâtait pas de rendre à la liberté tous les prisonniers *voraces* sans exception, il ne pourrait plus contenir le mouvement qui s'organisait à Lyon. — Une amnistie générale fut donc donnée.

Indépendamment de la question de douane, dont nous avons parlé, le motif le plus puissant qui décida Charles-Albert à déclarer la guerre à l'Autriche, c'était la crainte de voir la république se proclamer à Milan et à Turin; déjà le peuple de Gênes avait eu cette velléité un moment, lorsqu'on lui défendit d'organiser un bataillon de volontaires pour courir au secours du peuple lombard. D'ailleurs Mazzini était à Milan, Mazzini, l'éternel ennemi des rois, y travaillait avec un grand nombre de *jeunes Italiens* à la défense et au triomphe de son principe dans la péninsule. Comme moyens, que voulait Mazzini? l'indépendance et l'unité : pour fin il voulait la république. Cependant les modérés dominaient au sein du *gouvernement provisoire* de Milan; que voulaient ces modérés? la fusion du

(1) Revenus à Chambéry, le commandant et l'intendant, passaient une revue de la garde nationale sur la place d'armes; arrivés devant le front de la huitième compagnie, cette compagnie ne leur porta point les armes. Interpelé à cet égard, le capitaine répondit : ma compagnie a vu avec une profonde indignation le départ des autorités, elle ne rend pas les honneurs militaires à ceux qui ont abandonné la ville au moment du danger.

Piémont et de la Lombardie, de ces deux états, les modérés voulaient faire un royaume constitutionnel qu'ils auraient appelé : *Italie du nord;* Charles-Albert, dans le cas d'une victoire décisive sur les Autrichiens, en aurait été le premier roi ; comme Napoléon. Charles-Albert eut ceint la couronne de fer.

Résumant un grand nombre de faits, de documents, nous avons la conviction que la grande majorité du peuple lombard était républicaine (1). Les hautes influences de places, de pouvoirs, de fortunes, firent forcément pencher la balance en faveur de Charles-Albert, roi qui, par tempérament, par éducation, était tout constitutionnel. Ainsi, ce fut donc en vain que les républicains de Milan se firent mitrailler, qu'ils tuèrent mille Autrichiens ; ce fut en vain que les villes et les campagnes de la Lombardie virent encore trois mille ennemis morts sur les cadavres de leurs habitants. Ce fut en vain, car 'armée piémontaise, expression d'un principe moins avancé, l'armée piémontaise tua les républicains lombards ; de leur côté, les républicains lombards tuèrent l'armée sarde en la laissant livrée à ses propres forces, à ses dissentions d'opinions, à ses influences du *buon governo*.

C'était donc la haine au cœur contre l'Autriche, pleine d'un saint enthousiasme pour le roi et les institutions nouvelles, que l'armée piémontaise passa le Tessin, nouveau Rubicon. Braves et sans arrière pensée, nos soldats volaient à la mort; heureux de répandre leur sang pour la patrie, pour l'indépendance italienne. Ne doutant point de la victoire, Charles-Albert avait dit en tirant son épée : *l'Italia fara da se;* con-

(1) Voici les observations consignées et expédiées à lord Palmerston, le 30 mars 1848, par Robert Campbell, vice-consul à Milan : « Jusqu'à ce jour, mylord, dit-il, la plus grande union a » prévalu entre toutes les classes ; mais depuis que le roi de Sardaigne est entré en Lombardie, » on reconnait deux partis ; l'un, celui de la haute aristocratie, voudrait que la Lombardie et le » Piémont s'unissent ensemble sous le roi Charles-Albert ; l'autre, *la classe moyenne, dans » laquelle on doit comprendre les négociants et les hommes de lettres, ainsi que toute la jeu » nesse un peu distinguée,* sont partisans de la république. »

fiant dans sa fortune, et peut-être aussi influencé par les *modérés* qui craignaient tout drapeau républicain ; également influencé par la diplomatie, toujours tortueuse, Charles-Albert refusa le secours des troupes que la France et la Suisse lui offraient.

Cette première campagne de l'armée piémontaise en Lombardie se fit sous les plus heureux auspices ; nos *bersagliers* en avant, l'armée marcha de succès en succès, de victoires en victoires. A Goïto, Monzambano, Vallegio, Cola, Sandra, Santa-Justina, Pastringo, nos soldats culbutèrent l'armée autrichienne et poursuivirent ses débris la baïonnette dans les reins ; mais depuis le combat de Peschiera, dernière victoire de l'armée royale, Charles-Albert, se reposant sur ses lauriers, perdit un temps précieux dans une coupable inaction; « il fallait marcher sur l'Isonzo, s'y fortifier, dit le major Mœller, et fermer les gorges du Tyrol du côté de Rivoli, pour que des renforts ne pussent rejoindre Radetzki, ni par le Frioul, ni par le Tyrol. » Ainsi, de vaincues, de faibles qu'elles étaient, les armées autrichiennes redevinrent formidables, on leur avait laissé trop de temps pour réparer leurs pertes, le roi se laissa influencer par la diplomatie dont il ne connaissait pas les arcanes secrets, par l'espoir que l'Autriche, fatiguée de la guerre, le laisserait tranquille possesseur de la Lombardie, ceindre sa double couronne (1).

Depuis le commencement du monde, les rois ne se sont presque toujours perdus que parce qu'ils ont sans cesse rejeté

(1) Une note, remise à Munich par l'ambassadeur Sarde, le marquis de Pallavicini, au chargé d'affaire d'Autriche et en présence de M. Sévérine, ministre de Russie à Munich, contient les lignes suivantes, que M Brenner termine par cette observation:

« Le gouvernement sarde désirait écarter autant que possible les conséquences *funestes* que « ce conflit dans lequel le Piémont se trouvait *malheureusement* engagé avec l'Autriche, pour- « rait avoir pour les intérêts du commerce maritime des deux pays.

« Le marquis ne semblait pas très-rassuré sur les dernières conséquences de l'entreprise dans « laquelle le roi Charles-Albert s'était laissé entraîner, «mais que croyant »qu'en cas de colli- « sion entre les deux armées, l'avantage resterait au maréchal Radetzky, il paraissait fonder « toutes ses espérances sur les difficultés intérieures de l'Empire.»

l'élément populaire qui, seul, pouvait les sauver de l'étreinte de puissants ennemis. En 1848, que voulait la majorité du peuple lombard? la république; pour l'obtenir, il avait enfanté des prodiges. Après que le gouvernement provisoire de la Lombardie eût décrété la *fusion* de la Lombardie et du Piémont, ce gouvernement organisa des bataillons de volontaires lombards pour servir sous les ordres des généraux de Charles-Albert, mais ces soldats improvisés n'aimaient point le roi; ils ne se firent pas décimer pour lui; les bataillons de volontaires républicains, au contraire, prenant les armes pour le principe républicain qui était le leur, combattirent comme des lions. Il n'est point vrai que le peuple lombard soit un peuple de lâches; comme les habitants de Palerme, de Rome et de Venise, ceux de Milan, de Brescia et de Bergame, ont bien prouvé le contraire : seulement ils ne voulaient point se battre pour le roi.

Enfin, la trop longue, la trop coupable inaction de Charles-Albert eut un terme; mais Charles-Albert comprit trop tard la faute qu'il avait commise de ralentir sa marche victorieuse, de compter sur les promesses de la diplomatie. Les Autrichiens, prêts de succomber un mois auparavant, avaient eu le temps de se réorganiser, d'appeler de nouvelles recrues du fond de la Croatie; ils revinrent au combat plus terribles que jamais.

A Volta, pendant les 23, 24, 25 juillet 1848, l'armée sarde reprit le cours de ses opérations. Sérieusement entamée dès le premier jour de l'action, après un combat acharné, elle dut se replier en désordre. Défaite le second et le troisième jour, malgré le courage du soldat, malgré la valeur de la brigade de Savoie, qui, toujours fidèle à son roi, ne combattit que pour le roi; malgré tant de valeur, répétons-nous, l'armée constitutionnelle éprouva tous les revers *possibles* : la faim, la soif, l'imprévoyance des chefs, tout concourut à son anéantissement.

La cœur brisé, ulcéré par tant de désastres, Charles-Albert rassemble les débris épars de son armée, de sa belle armée qui devait faire tant de prodiges, il marche au secours de Milan, que les Autrichiens vont ressaisir et où l'appelle le *gouvernement provisoire* de la Lombardie qui lui avait donné ce royaume sans l'assentiment du peuple (1). Encore battu sous les murs de Milan dans la journée du 4 août, Charles-Albert se jette dans cette ville et demande la paix, d'accord avec le gouvernement provisoire : cela afin d'éviter à cette place toutes les péripéties, tous les malheurs d'un long siége.

Charles-Albert et son armée vaincue étaient tous deux bien malheureux, sans doute; mais les habitants de Milan l'étaient plus encore. Oui! les Milanais pleurèrent de rage, car sans l'armée piémontaise, les habitants de Milan auraient encore trouvé dans leur désespoir, la force de chasser les Autrichiens.

Ces premiers désastres de l'armée piémontaise, cette rentrée des Autrichiens dans la ville dont ils avaient été expulsés avec tant d'ensemble et de courage, jetèrent la consternation dans les rangs de la démocratie européenne; toutefois, vivace encore en France, à Rome, à Venise, dans toute la Hongrie, la démo-

(1) De ce gouvernement qui avait adressé à Charles-Albert la lettre suivante :
Le gouvernement provisoire de Milan au roi de Sardaigne.—(*Adresse communiquée au vicomte Palmerston par le comte Revel.*)
Le gouvernement provisoire de Milan.
Milan, 23 mars 1848.

« Majesté sacrée!

« Nous avons vaincu l'ennemi qui occupait la ville. Cette nuit il quitta le château, et se dirigea sur Vérone; mais il n'est pas encore fort éloigné de cette capitale, et son passage est signalé par le pillage et la mort. Les habitants de notre ville ont fait des efforts héroïques; avec des moyens bien insuffisants ils sont parvenus à dompter l'orgueil d'un ennemi qui se confiait entièrement dans sa force. Notre pays ne saurait non plus réunir en un bref espace de temps des corps organisés, de l'artillerie. Déjà nous avions invoqué le secours des armes de Votre Majesté, alors que nous combattions encore dans nos rues, prêts à affronter une seconde ruine pour la cause de l'Italie. Maintenant, bien que la ville soit délivrée, le prompt et puissant secours de Votre Majesté n'est pas moins important.

« C'est pourquoi le gouvernement provisoire insiste vivement pour que Votre Majesté nous vienne en aide par tous les moyens. Votre Majesté deviendra ainsi le glorieux bienfaiteur de la cause sacrée de l'indépendance et de la fraternité italienne, et obtiendra certainement les applaudissements et la reconnaissance de ce peuple. »

(*Suivent les signatures*)

cratie ne désespéra point du succès : Garibaldi et Mazzini continuèrent à tenir la campagne.

Résumant les faits de cette campagne, nous trouvons que Charles-Albert avait bien des fautes à se reprocher; du reste, voici le portrait de ce prince, tracé par Mazzini.

« Le génie, l'amour, la foi manquaient à Charles-Albert. Du génie qui se révèle par une existence tout entière, dévouée logiquement, résolument, efficacement à une grande idée, la carrière de Charles-Albert n'offre pas le moindre vestige. L'amour était étouffé par la méfiance continuelle envers les hommes et les choses qu'entretenaient en lui les souvenirs d'un triste passé. La foi lui était interdite par son naturel incertain, hésitant, sans cesse oscillant entre le bien et le mal, entre faire et ne pas faire, entre oser et reculer. Dans sa jeunesse, une pensée, non de vertu, mais d'ambition italienne, de cette ambition pourtant qui peut profiter aux peuples, lui avait traversé l'ame comme un éclair. Il avait reculé devant elle tout effrayé ; cependant, le souvenir de cet éclair de ses jeunes ans se réveillait en lui parfois et le poursuivait avec insistance, plutôt comme le picotement d'une ancienne blessure que comme une excitation à la vie. — Entre le risque de perdre, s'il échouait, la couronne de sa petite monarchie, et la frayeur de cette liberté que le peuple, après avoir combattu pour lui, viendrait à revendiquer, il marchait, ce spectre devant les yeux, presque chancelant, sans énergie pour affronter les périls qu'il redoutait, sans pouvoir et sans vouloir même comprendre que, pour devenir roi d'Italie, il fallait d'abord oublier qu'il était roi de Piémont. Despote par instinct enraciné, libéral par amour-propre et par pressentiment de l'avenir, il subissait alternativement l'influence des jésuites et celle des hommes du progrès. Un désaccord funeste entre la pensée et l'action, entre la conception et la faculté de l'exécuter, perçait dans tous ses actes. La plupart de ceux-là même qui travail-

laient à le placer à la téte de l'entreprise étaient forcés d'en convenir ; quelques-uns de ses familiers allaient jusqu'à chuchotter aux oreilles qu'il était menacé de folie. C'était le Hamlet de la monarchie.

« Avec un pareil homme, reprend Mazzini, l'entreprise italienne ne pouvait certainement pas réussir. Metternich, esprit non puissant, mais logique, l'avait jugé depuis longtemps, lui et les autres, il disait : *La monarchie italienne n'entre pas dans les desseins des factieux. Un fait positif doit les détourner de l'idée d'une Italie monarchique ; le roi possible de cette monarchie n'existe ni au delà, ni en deça des Alpes. Ils marchent à la république* (1). »

Ces paroles portent le cachet d'une très-grande sévérité ; la postérité jugera si ce portrait moral est sans défaut; pour nous, s'il nous était permis d'en effacer les lignes les plus apparentes, nous dirions qu'en 1848, la lutte avait déjà bien usé, bien affaibli l'ame de Charles-Albert.

De ce conflit d'idées émises en 1848, de ces tueries, de ces misères publiques, notre pauvre Savoie prit une large part ; chaque jour, les grandes villes de France lui renvoyaient ses émigrants les moins fortunés, qu'elle-même ne pouvait occuper, qu'elle eut de la peine à nourrir ; chaque jour ses conscrits partaient pour la Lombardie, emportant un numéraire précieux qu'ils y laissaient et chaque jour aussi, notre Savoie voyait revenir de l'armée quelques-uns de ses enfants couverts de blessures, le plus souvent mutilés. Hélas ! comme toutes les religions, tous les partis politiques, peuvent revendiquer leur martyrologue !

La paix que le roi signa avec l'Autriche n'était qu'un armistice de quarante-cinq jours, elle fut plus tard étendue sans limite de temps, à la seule condition de déclarer la guerre huit jours à l'avance.

(1) *République et royauté en Italie*, par Mazzini, traduction de Georges Sand.

Quand un peuple, qui combat pour un principe, éprouve de grands revers, il ressemble à l'homme courageux qui se raiditet combat corps à corps contre le malheur ; la grande majorité du peuple sarde, toujours enthousiaste de sa constitution et de son roi, malgré ses pertes successives d'hommes, d'argent, de gloire, les populations sardes, en général, poussèrent, harcelèrent, prièrent le roi et son ministère de dénoncer l'armistice. Honteux de leur défaite commune, le roi et le peuple voulaient une revanche, cette revanche ils la voulaient éclatante. Après une trève qui dura sept mois, l'armistice est rompu par Charles-Albert le 12 mars 1849.

Le vieux maréchal Radetzki avait eu le temps, lui aussi, de réorganiser, de remettre son armée au grand complet; ce temps, il ne l'avait point perdu, toutefois, il était loin de s'attendre à recevoir si tôt cette déclaration; ce cartel de guerre, il le reçut comme un assassin qui ayant cru avoir tué un homme, le retrouverait vivant : l'étonnement le rendit furieux. — Le gant fut vite relevé.

Or, tandis qu'à Rome, à Venise, en Hongrie, dans le Palatinat et le duché de Bade, les républicains mouraient saintement pour le triomphe de leur cause, sur vingt champs de bataille, Charles-Albert et l'armée constitutionnelle repassaient le Tessin : les opérations recommencèrent le 20 mars.

Cette fois, ayant quelque peu perdu de sa confiance dans son génie militaire, le roi de Sardaigne s'adjoignit, en qualité de général en chef, un Polonais illustre, jouissant d'une haute réputation de bravoure et d'habileté, il se nommait *Chrzarnowski*. Dès le 21 et non loin de la frontière, les deux armées se rencontrèrent, s'observèrent et se livrèrent ce combat connu sous le nom de *bataille de la Forzesca et de Mortara*. Vaincus dans la première action, les Autrichiens se rallient, ils reviennent à la charge, reprennent le dessus et restent maîtres du champ de bataille! Dans cette affaire, où nos troupes se

battirent admirablement, les Autrichiens étaient inférieurs en nombre. C'était une fatalité!

Le 23, les deux armées belligerantes reprenaient leurs positions offensives aux environs de la ville de Novare, non loin de la frontière lombarde. L'armée autrichienne, massée dans un espace étroit et forte du cinquante-sept mille hommes, avait de loin un aspect formidable; l'armée sarde, au contraire, étendait ses bataillons sur une ligne de plusieurs lieues de longueur; son effectif se montait à près de cent mille hommes. Déjà découragés par l'échec de la veille, les soldats piémontais étaient en outre travaillés, influencés par des émissaires secrets de l'aristocratie, de la *réaction* qui, à cette époque, reprenait partout le dessus en Europe.

On affirme que ces agents parcoururent le camp, répandant à profusion de petits bulletins anonymes qui démoralisèrent le soldat et lui firent douter de la victoire; néanmoins, la *bataille de Novare* commença dès le lendemain, dans la matinée du 23 (1); malgré tant de sujets de crainte, malgré le trop grand éloignement de divers corps du centre des manœuvres, l'armée sarde eut l'avantage jusque vers quatre heures du soir; Radetzki, qui avait attendu jusqu'à cette heure pour frapper son grand coup, Radetzki, alors, fit marcher sa réserve, c'était une division composée de soldats aguerris; au premier choc, nos troupes plièrent; à cette irruption de troupes toutes fraîches sur le champ de bataille, Chrzarnowski voulut probablement, aussi, opposer sa réserve, mais sa réserve ne vint pas.... Ce fut en vain que nos soldats firent des prodiges de valeur, qu'ils recommencèrent leurs brillantes charges à la baïonnette, ce fut en vain! Il y eut évidemment ou trahison, ou incurie. La bataille était perdue, la *réaction* triomphait!!!

Le temps n'est pas très-éloigné peut-être, où, d'autres que

(1) Singulier rapprochement! Ce fut aussi du 23 au 24 mars, 28 ans auparavant, que par la faute de Charles-Albert, les constitutionnels, perdirent *la première bataille de Novare*.

nous, diront comment et pourquoi la bataille de Novare a été perdue ; ils diront pourquoi, en des circonstances difficiles, on a retenu à Turin, les courriers qui devaient partir pour l'armée; ils diront pourquoi le général Ramorino, général de l'une des divisions de réserve, n'a pas voulu, ou n'a pas pu obéir aux ordres du général en chef! De siècle en siècle, l'histoire de tout présent, n'a jamais eu que l'histoire de tout passé pour enseignement.

Quoiqu'il en ait été des faits produits par la bataille de Novare, nous dirons, en attendant que la postérité ait jugé ces faits, nous dirons que Charles-Albert était bien l'homme le plus désespéré, le plus malheureux des hommes de son armée après la bataille. Voulant absolument mourir, il attendait, du haut des remparts de la ville de Novare, qu'un boulet autrichien vint le tuer : *laissez-moi mourir*, s'écriait-il, *c'est mon dernier jour!* Vain espoir! comme Napoléon à Waterloo, les boulets le respectèrent ; providentiellement ou fatalement, le roi de Sardaigne dut vivre encore, il dut vivre, afin qu'il fit lui-même la récapitulation des actes de sa vie, ou plutôt de sa conduite, tout à la fois généreuse et inconséquente.

Donc, ce même jour qu'il perdit la bataille de Novare (1), dans cette même ville, le 23 mars 1849, Charles-Albert abdiqua

(1) « A onze heures, les Autrichiens commencèrent à attaquer les Piémontais, à leur gauche, à la Bicocca. Le régiment de Savone, placé en première ligne, plia bientôt et on fit entrer en action la brigade de Savoie. Bientôt Savoie et Savone, reprennent les positions perdues, et poussèrent jusqu'à la Cassine Lavinchi, plus tard (vers deux heures), l'attaque devint plus vive de ce côté, et la brigade de Savoie fut forcée de se replier sur la Bicocca. On envoya au secours la réserve du duc de Gênes, mais trop tard : tous ses efforts devinrent inutiles. La brigade de Savoie s'est battue pendant près de 3 heures avant d'être secourue ; et la division du duc de Gênes, avec tout le courage possible, ne put, non plus qu'elles, venir à bout d'un ennemi trop supérieur en forces. Au reste, pendant la journée, la brigade de Savoie occupa trois fois la Bicocca et n'abandonna le champ de bataille qu'à la nuit close. Savoie eut, comme toutes les autres brigades, des soldats débaudés, surtout le deuxième régiment, qui avait beaucoup de conscrits ; mais la position rendait la chose inévitable. Il suffira, pour le faire comprendre, de dire qu'un de ses régiments se trouvait divisé en onze fractions détachées les unes des autres, qui ne pouvaient avoir connaissance de leurs mouvements respectifs et qui n'avaient aucun noyau, aucun corps principal, auquel elles pussent se rallier. »

(*Éclaircissements sur les derniers mouvements révolutionnaires, de l'Allemagne et de l'Italie*, par le major Mœller, ancien chef d'état-major.)

en faveur de son fils aîné, Victor-Emmanuel ; il abdiqua par désespoir et de sa propre volonté. Suivi de deux seuls domestiques, il partit pour la terre d'exil qu'il s'était choisie, pour le Portugal ; malade depuis longtemps, aucunes préoccupations ne soutenant plus son moral abîmé, il mourut à Oporto, il mourut en vrai catholique qu'il était, en vrai chrétien, digne d'un meilleur sort.

Peu de jours après sa mort, on rapporta à Turin le corps de Charles-Albert; on l'y apporta afin qu'il fut enseveli à Superga ! Au moment des funérailles du *père du roi,* funérailles qui furent magnifiques, beaucoup de soldats blessés à Novare souffraient encore de leurs blessures, beaucoup mouraient sur un lit de douleur !

A peu près vers ce même temps, un conseil de guerre jugeait à Turin le général Ramorino, il le jugeait pour crime de désobéissance aux ordres de son supérieur. Comme argument de défense, l'accusé prétendit qu'il n'avait désobéi qu'afin de faire triompher à Novare, les armes de son pays ; que le plan de bataille du général en chef était, selon lui, tout à la fois défectueux, au point de vue stratégique, comme au point de vue des intérêts du pays, de la conservation de l'armée. Ayant entendu les témoins, le conseil de guerre condamna le volontaire polonais de 1831, le chef insurrectionnel de 1834, le général constitutionnel de 1849, condamna le général Ramorino à être passé par les armes. Prêt à être fusillé, cet officier supérieur protesta de son innocence, et mourut comme un brave en commandant le feu. — Ici encore le temps soulèvera quelques voiles !

Le lendemain de la défaite de Novare, Victor-Emmanuel, le quarantième souverain de Savoie, succéda à Charles-Albert ; les circonstances étaient critiques. D'abord, le nouveau roi dut signer l'armistice ; les clauses de ce traité stipulaient en

substance que le Piémont paierait à l'Autriche 70 millions de frais de guerre ; c'était une somme exorbitante ; mais, faute de mieux, le Piémont dut accepter et signer cet article. En outre, l'Autriche exigea la ville d'Alexandrie comme une espèce d'hypothèque, ou place de sûreté ; elle ne devait rendre cette ville au Piémont, qu'après la conclusion d'une paix définitive.

On le voit, de tous les traités dont nous avons résumé les principaux articles dans ce livre, celui-ci n'est pas le moins onéreux pour la nation. 70 millions, joints aux frais de la guerre, pour un Etat de 4 millions d'âmes, pour un Etat plus agricole que commerçant et manufacturier, c'était payer par vingt ans de misère, une velléité d'indépendance. Ce malheureux résultat, les états sardes, le doivent aux hommes du gouvernement de la Lombardie, qui donnèrent ce pays à Charles-Albert, par un traité tacite, sans que le peuple de ce pays ait préalablement ratifié ce traité par un vote ; ils le doivent à l'inertie de Charles-Albert qui, plus roi que législateur et guerrier, confia les intérêts de ses peuples aux commis des rois *ses cousins* ; ils le doivent encore aux vieilles idées des dignitaires du clergé, à celles des familles nobles, gens, qui, semblables à des oies, voudraient remonter le cours d'un torrent...... eux seuls ont perdu la bataille de Novare.

Vers les premiers jours d'avril, après que le gouvernement eut dissous les Chambres, la ville de Gênes se révolta : seize mille fusils furent distribués au peuple ; les chefs des révoltés étaient MM. Reta, Marchio, Avezzana, etc. Le général Azarta, qui ne voulut point prendre part à l'insurrection, fut arrêté ainsi que toute sa famille par le peuple qui venait de proclamer la république. Ménaçante au point de vue constitutionnel, la population de Gênes doit être combattue à outrance. Le général Lamarmora marche sur cette ville, s'empare des forts et menace d'incendier la cité tout entière, si elle ne capitule : Gênes se rendit. Notons que dans cette insurrection, le clergé et

la haute noblesse n'intervinrent point par leurs menées occultes; ces deux classes ne compriment jamais que les pensées avancées.

Pourtant, malgré tant d'actes de répression de la part d'hommes qui ne sont point allés au feu et qui donnaient à leur parti la dénomination de *parti vainqueur*, malgré tant de déceptions, la constitution sarde, grandissant forte et respectée, posa dans nos états, et pour tous leurs habitants, les bases du respect et de l'obéissance à la loi. Le 9 avril 1850, le ministre Siccardi promulgua les lois qui portent son nom, lois tendant à l'abolition du for ecclésiastique, en d'autres termes, qui asservissent tous les membres du clergé aux lois faites pour chacun; ces lois heureuses, Siccardi les lança malgré le saint-siége, ressuscité à Rome par la république française.

Omnipotents par habitude et croyant à l'impunité, deux princes de l'église, MM. Franzoni archevêque de Turin et Moronziù évêque de Sassari, attaquèrent les lois nouvelles et cherchèrent à soulever le peuple contre la constitution; mais l'initiative d'un acte de vigueur prise simultanément par le roi et le ministère, désabusa *nos seigneurs* les archevêques; emprisonnés dès le jour de la perpétration du crime d'état, ils furent bientôt conduits en exil : c'était justice!

En 1850, grâce à la Russie qui avait écrasé les Hongrois pour le compte de l'Autriche, en 1850, toute l'Europe était pacifiée, à l'exception des cabinets belge et sarde, toute l'Europe accepta pour gouvernants, les hommes du vieux monde et de ses divers états : elle les accepta, autant par lassitude que pour avoir le temps de mûrir ses idées, idées sur lesquelles l'humanité compte aujourd'hui, comme elle compte d'année en année, sur ses récoltes prochaines.

Aujourd'hui, en 1852, les populations sardes ont suffisamment prouvé leur adhésion au Statut fondamental; elles ont assez prouvé leur enthousiasme pour les lois Siccardi; un pouvoir qui voudrait retourner en arrière, n'aurait point de

raison d'être, n'aurait point la majorité des contribuables pour partisants de son système. Qui ne se souvient en Savoie de l'effervescence populaire suscitée par le refus des sacrements à M. de Santa-Rosa, à son lit de mort, refus motivé par cette raison, que le mourant avait participé à la rédaction des lois Siccardi ; qui ne se souvient des scènes tumultueuses dont Chambéry a été le théâtre, à l'occasion du suicide d'une jeune fille ; le clergé refusa d'inhumer la dépouille mortelle de cette malheureuse enfant, le peuple l'y contreignit ; moralement. Tous ces exemples et tant d'autres que nous pourrions citer prouvent que le Savoyard (1) s'est dépouillé du vieil homme, qu'il est aussi digne de la liberté que ses voisins de France et de Piémont ; patient et plein de bon sens, il attend du présent et de l'avenir toutes les réformes praticables, en fait de culte, d'économie politique, d'industrie. Nous le répétons, la Savoie possède des trésors infinis dans les entrailles de ses montagnes, elle ne peut les exploiter avec ses seuls capitaux ; la Savoie veut garder la constitution piémontaise tant qu'elle appartiendra au Piémont ; la Savoie veut voir disparaître cette cause incessante de sa ruine, la zône douanière du côté de France (2), la grande majorité des populations de la Savoie voudrait être française ; une faible minorité, composée de beaucoup d'habitants du Faucigny et du Chablais, voudrait appartenir à la république helvétique.

Nous nous arrètons.

Pensant, avec Bernardin de St-Pierre, que la vérité ne peut exister que dans un cœur simple. nous avons écrit ce livre simplement ; pensant qu'il n'est point de législation, de religion

(1) Savoïen, ou encore, savoyen.

(2) « La douane paraît avoir pris naissance dans l'ordonnance de février 1304, rendue par Philippe-le-Bel, qui repoussait les marchandise sétrangères. (Blanqui, *Hist. de l'écon. polit.*) »

« La donane est un obstacle opposé aux relations d'états à états. Le commerce entre nations comme entre individus n'est pas autre chose que l'échange d'objet consommables contre d'autres objets consommables, objets dont le numéraire et les effets de commerce ne sont que les intermédiaires. »

(Louis Brunier, député d'Aiguebelle. *De la douane en général.*)

même, supérieure à la conscience d'un parfait honnête homme, nous nous faisons l'éditeur responsable de toutes les idées émises, par nous, dans ce livre. Quant aux contemporains illustres de notre pays, les Cibrario, les Brofferio, etc., nous n'en parlerons point : « on ne doit que la vérité aux morts, mais on doit des égards aux vivants », dit Voltaire.

En notre ame et conscience, nous croyons devoir terminer ce travail par un document utile, utile au point de vue de l'instruction publique : le Statut fondamental, la constitution qui nous régit.

STATUT CONSTITUTIONNEL DE L'ÉTAT. *4 mars 1848. — Charles-Albert, par la grace de Dieu, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, duc de Savoie, etc., etc.*

Avec la loyauté d'un roi et l'affection d'un père, nous venons aujourd'hui accomplir ce que nous avons annoncé à nos bien-aimés sujets dans notre proclamation du 8 février dernier, par laquelle nous avons voulu prouver, au milieu des évènements extraordinaires qui se passaient autour de notre pays, combien notre confiance en eux augmentait avec la gravité des circonstances, et comment, prenant conseil de la seule impulsion de notre cœur, il était dans notre ferme intention de leur faire un sort conforme aux besoins de l'époque, aux intérêts et à la dignité de la nation.

Nous avons envisagé les larges et fortes institutions représentatives, contenues dans le présent Statut fondamental, comme le moyen le plus efficace de renforcer les liens d'une indissoluble affection qui lient à notre couronne italique un peuple dont nous avons reçu tant de preuves de fidélité, d'obéissance et d'amour, et nous avons résolu de le sanctionner et de le promulguer, dans la confiance que Dieu bénira la pureté de nos intentions, et que la nation libre, forte et heureuse, se montrera toujours de plus en plus digne de son antique renommée, et qu'elle saura mériter un glorieux avenir.

C'est pourquoi, de notre science certaine et autorité royale, et sur l'avis de notre Conseil, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit, en forme de Statut et loi fondamentale, perpétuelle et irrévocable de la monarchie :

Article premier. La religion catholique, apostolique et

romaine est la seule religion de l'Etat. Les autres cultes actuellement existants sont tolérés conformément aux lois.

Art. 2 L'Etat est régi par un gouvernement monarchique représentatif. Le trône est héréditaire selon la loi salique.

Art. 3. La puissance législative s'exercera collectivement par le Roi et par les deux Chambres : le Sénat et la Chambre des Députés.

Art. 4. La personne du Roi est sacrée et inviolable.

Art. 5. Au Roi seul appartient la puissance exécutive. Il est le chef suprême de l'Etat; il commande toutes les forces de terre et de mer : déclare la guerre; fait les traités de paix, d'alliance, de commerce et autres, en en donnant connaissance aux Chambres, aussitôt que l'intérêt et la sécurité de l'Etat le permettent et en y joignant les communications convenables. Les traités qui imposeraient quelques charges aux finances, ou qui apporteraient quelque variation au territoire de l'Etat, n'auront d'effet qu'après avoir obtenu l'assentiment des Chambres.

Art. 6. Le Roi nomme à tous les emplois de l'Etat; il fait les décrets et règlements nécessaires pour l'exécution des lois, sans les suspendre ni en dispenser.

Art. 7. Le Roi seul sanctionne les lois et les promulgue.

Art. 8. Le Roi peut faire grace et commuer les peines.

Art. 9. Le Roi convoque chaque année les deux Chambres; il peut en proroger les sessions, et dissoudre la Chambre des Députés; mais dans ce dernier cas, il en convoque une nouvelle dans le délai de quatre mois.

Art. 10. La proposition des lois appartiendra au Roi et à chacune des deux Chambres; néanmoins, toute loi d'impôts, ou d'approbation des budgets et des comptes de l'Etat, sera d'abord présentée à la Chambre des Députés.

Art. 11. Le Roi est majeur à l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 12. Pendant la minorité du Roi, le prince, son plus proche parent, dans l'ordre de la succession au trône sera régent du royaume, s'il a vingt-un ans accomplis.

Art. 13. Si, à cause de la minorité du prince appelé à la régence, celle-ci, est dévolue à un parent plus éloigné, le Régent qui sera entré en exercice de la régence, la conservera jusqu'à la majorité du Roi.

Art. 14. A défaut de parents mâles, la régence appartiendra à la Reine-Mère.

Art. 15. A défaut de la mère, les Chambres, convoquées par les ministres, dans le terme de dix jours, nommeront le Régent.

Art. 16. Les dispositions précédentes, relatives à la régence sont applicables au cas dans lequel le Roi, quoique majeur, se trouve dans l'impossibilité physique de régner. Pourtant, si alors l'héritier présomptif du trône a dix-huit ans accomplis, il sera régent de plein droit.

Art. 17. La Reine-Mère est tutrice du roi jusqu'à ce qu'il ait sept ans accomplis; dès-lors la tutelle passe au Régent.

Art. 18. Les droits compétent à l'autorité civile en matière bénéficiaire, ou concernant l'exécution des provisions de toutes sortes émanées de l'étranger, seront exercés par le Roi.

Art. 19. La dotation de la couronne est conservée, pendant le règne actuel, au montant qui résultera de la moyenne des dix dernières années.

Le roi continuera à avoir l'usage des palais royaux, maisons et domaines ruraux *(ville)*, jardins et dépendances, ainsi que de tous les biens meubles indistinctement appartenant à la Couronne, desquels il sera fait inventaire à diligence d'un ministre responsable.

A l'avenir, la dotation de la couronne sera fixée pour tout le règne par la première législature qui suivra l'avènement du Roi au trône.

Art. 20. Outre les biens que le roi possède actuellement en propre, son patrimoine privé comprendra aussi tous ceux qu'il pourra acquérir par la suite durant son règne, à titre onéreux ou gratuit.

Le Roi peut disposer de son patrimoine privé soit par actes entre vifs, soit par testament, sans être tenu aux règles des lois civiles qui limitent la portion disponible.

Pour le surplus, le patrimoine du Roi est sujet aux lois qui régissent les autres propriétés.

Art. 21. Il sera pourvu, par dispositions législatives, à une assignation annuelle en faveur du prince héréditaire arrivé à la majorité, ou même auparavant, à l'occasion de son mariage; à l'apanage des princes de la famille du sang royal dans les conditions susdites, aux dots des princesses et au douaire des reines.

Art. 22. Le Roi, en montant sur le trône, prête, en présence des Chambres réunies, le serment d'observer loyalement le présent Statut

Art. 23. Le Régent, avant d'entrer en fonctions, prête serment d'être fidèle au Roi et d'observer fidèlement le Statut et les lois de l'Etat.

Des droits et des devoirs des citoyens.

Art. 24. Tous les régnicoles, quels que soient leur titre ou leur rang, sont égaux devant la loi.

Tous jouissent également des droits civils et politiques, et sont admissibles aux charges civiles et militaires, sauf les exceptions déterminées par les lois.

Art. 25. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'Etat.

Art. 26. La liberté individuelle est garantie.

Nul ne peut être arrêté ou traduit en jugement, si ce n'est dans les cas prévus par la loi et dans les formes qu'elle prescrit.

Art. 27. Le domicile est inviolable. Aucune visite domiciliaire ne peut avoir lieu, si ce n'est en vertu de la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

Art. 28. La presse sera libre, mais une loi en réprime les abus.

Néanmoins, les bibles, les catéchismes, les livres de lithurgie et de prières ne pourront être imprimés sans la permission préalable de l'évêque.

Art. 29. Toutes les propriétés, sans aucune exception, sont inviolables.

Toutefois, lorsque l'intérêt public légalement constaté l'exige, on peut être tenu à faire abandon de tout ou de partie de sa propriété, moyennant une juste indemnité, conformément aux lois.

Art. 30. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les Chambres et sanctionné par le Roi.

Art. 31. La dette publique est garantie.

Tout engagement de l'Etat envers ses créanciers est inviolable.

Art. 32. Est reconnu le droit de se réunir paisiblement et sans armes, en se conformant aux lois qui règlent l'exercice de ce droit, dans l'intérêt public.

Cette disposition n'est pas applicable aux réunions dans les lieux publics, ou ouverts au public, lesquels demeureront entièrement soumis aux dispositions des lois de la police.

Du Sénat.

Art. 33. Le Sénat est composé des membre nommés à vie par le roi, en nombre illimité, ayant l'âge de quarante ans accomplis, et pris dans les catégories suivantes :

1° Les archevêques et évêques de l'Etat ;

2° Le président de la Chambre des députés ;

3° Les députés, après trois législatures, ou six ans d'exercice ;

4° Les ministres d'Etat ;

5° Les ministres secrétaires d'Etat ;

6° Les ambassadeurs ;

7° Les envoyés extraordinaires qui ont rempli ces fonctions pendant trois ans ;

8° Les premiers présidents et les présidents de la Cour de cassation et de la Chambre des comptes ;

9° Les premiers présidents des Cours d'appel ;

10° L'avocat-général prés la Cour de cassation, et le procureur-général, après cinq ans d'exercice ;

11° Les présidents de Chambres des Cours d'appel, après trois ans d'exercice ;

12° Les conseillers à la Cour de cassation et à la Chambre des comptes, après cinq ans d'exercice ;

13° Les avocats-généraux, ou fiscaux-généraux, après cinq ans d'exercice ;

14° Les officiers-généraux de terre et de mer ;

Toutefois les majors-généraux et les contr'amiraux devront être, depuis cinq ans, en activité de service dans leur grade ;

15° Les conseillers d'Etat, après cinq ans d'exercice ;

16° Les membres des Conseils de division, qui auront été élus trois fois à la présidence de ces Conseils ;

17° Les intendants-généraux, après sept ans d'exercice ;

18° Les membres de l'Académie royale des Sciences, après sept ans, dès leur nomination ;

19° Les membres ordinaires du Conseil supérieur d'instruction publique, après sept ans d'exercice ;

20° Ceux qui auront illustré la patrie par des services ou des mérites éminents ;

21° Les personnes qui, depuis trois ans, paient trois mille livres d'impositions directes, en raison de leurs biens ou de leur industrie.

Art. 34. Les princes de la famille royale font de plein droit partie du Sénat. Ils siégent immédiatement après le président. Ils ont entrée au Sénat dès l'âge de vingt-un ans, et votent dès l'âge de vingt-cinq ans.

Art. 35. Le président et le vice-président du Sénat sont nommés par le Roi.

Le Sénat nomme ses secrétaires dans son propre sein.

Art. 36. Le Sénat est constitué en haute cour de justice, par decret du Roi, pour juger les crimes de haute trahison et d'attentat à la sûreté de l'Etat, et pour juger les ministres accusés par la Chambre des Députés.

En pareil cas ; le Sénat n'est pas corps politique, et il ne peut alors s'occuper d'autre chose que des affaires judiciaires pour lesquelles il a èté convoqué, sous peine de nullité.

Art. 37. Hors le cas de flagrant délit, aucun sénateur ne peut être arrêté, si ce n'est en vertu d'un ordre du Sénat. Le Sénat est seul compétent pour juger les délits imputés à ses membres.

Art. 38. Les actes destinés à constater légalement les naissances, les mariages et les décès des membres de la famille royale, sont présentés au Sénat, qui en ordonne le dépôt dans ses archives.

De la Chambre des Députés.

Art. 39. La Chambre élective est composée de députés élus par les colléges électoraux, conformément à la loi.

Art. 40. Aucun deputé ne peut être admis à la Chambre, s'il n'est sujet du Roi, s'il n'a trente ans accomplis, s'il ne jouit des droits civils et politiques, et s'il ne réunit les autres conditions exigées par la loi,

Art. 41. Les députés représentent la nation en général, et non pas les seules provinces dans lesquelles ils ont été élus.

Aucun mandat impératif ne peut leur être donné par les électeurs.

Art. 42. Les députés sont élus pour cinq ans; leur mandat cesse de plein droit à l'expiration de ce terme.

Art. 43. Le président, le vice-président et les secrétaires de la Chambre des Députés, sont nommés par elle, dans son sein, au commencement de chaque session et pour toute sa durée.

Art. 44. Si, pour une cause quelconque, un député cesse ses fonctions, le collége qui l'avait nommé sera immédiatement convoqué pour procéder à une nouvelle élection.

Art. 45. Pendant le cours de la session, aucun député ne peut être arrêté, hors le cas de flagrant délit, ni traduit en jugement criminel, sans le consentement préalable de la Chambre.

Art. 46. Aucune contrainte par corps pour dette, ne peut être exercée contre un député pendant la durée de la session et dans les trois semaines qui l'auront précédée ou suivie.

Art. 47. La Chambre des Députés a le droit d'accuser les ministres du Roi, et de les traduire devant la haute cour de justice.

Dispositions communes aux deux Chambres.

Art. 48. Les sessions du Sénat et de la Chambre des Députés commencent et finissent en même temps.

Toute réunion de l'une des Chambres hors du temps de la session de l'autre est illégale, et ses actes sont radicalement nuls.

Art. 49. Les sénateurs et les députés, avant d'être admis à l'exercice de leurs fonctions, prêteront serment d'être fidèles au Roi, d'observer loyalement le Statut et les lois de l'Etat, et d'exercer leurs fonctions dans la seule intention du bien inséparable du Roi et de la patrie.

Art. 50. Les fonctions de sénateur et celles de député, ne donnent lieu à aucune rétribution ou indemnité.

Art. 51. Les sénateurs et les députés ne peuvent aucunement être recherchés à raison des opinions qu'ils auront émises et des votes qu'ils auront donnés dans les Chambres.

Art. 52. Les séances des Chambres sont publiques, mais elles peuvent se former en comité secret, sur la demande par écrit de dix membres.

Art. 53. Les séances et les délibérations des Chambres, ne sont légales et valides, si la majorité absolue de leurs membres n'est présente.

Art. 54. Les délibérations ne peuvent être prises qu'à la majorité des votes.

Art. 55. Toute proposition de loi doit d'abord être examinée par les bureaux, qui seront nommés dans chaque Chambre pour les travaux préparatoires. Lorsque la proposition aura été discutée et adoptée par une Chambre, elle sera transmise à l'autre Chambre pour y être discutée et votée, et successivement elle sera présentée à la sanction du Roi.

Les discussions auront lieu article par article.

Art. 56. Le projet de loi qui a été rejeté par l'un des trois pouvoirs législatifs ne peut plus être représenté dans la même session.

Art. 57. Tout majeur a le droit d'adresser des pétitions aux Chambres; les pétitions seront examinées par une commission et, après le rapport de celle-ci, la Chambre délibèrera sur la prise en considération, et, en cas d'affirmation, elle les renverra au ministre compétent, ou bien elle ordonnera leur dépôt dans les bureaux pour les renseignements convenables.

Art. 58. Nul ne peut présenter en personne une pétition aux Chambres.

Les autorités constituées ont seules le droit d'adresser des pétitions en nom collectif.

Art. 59. Les Chambres ne peuvent recevoir aucune députation, ni entendre d'autres personnes que leurs membres, les ministres et les commissaires du gouvernement.

Art. 60. Chacune des deux Chambres est seule compétente pour prononcer sur la validité des titres d'admission de ses propres membres.

Art. 61. Le Sénat et la Chambre des Députés détermineront chacun de son côté, par un règlement intérieur, la manière dont ils doivent exercer leurs propres attributions.

Art. 62. La langue italienne est la langue officielle des Chambres.

Cependant, il est facultatif de se servir de la langue française, soit aux membres qui appartiennent aux contrées où cette langue est en usage, soit pour leur répondre.

Art. 63. Les votations ont lieu par assis et levé, par division et par scrutin secret.

Le scrutin secret aura toujours lieu pour le vote sur l'ensemble d'une loi, et pour toute question de personne.

Art. 64. Nul ne peut être en même temps sénateur et député.

Des Ministres.

Art. 65. Le Roi nomme et révoque ses ministres.

Art. 66. Les ministres n'ont aucune voix délibérative dans l'une ni dans l'auire Chambre, sauf qu'ils n'en soient membres.

Ils y ont toujours leur entrée, et doivent être entendus quand ils le demandent.

Art. 67. Les ministres sont responsables.

Les lois et les actes du gouvernement n'ont de force qu'autant qu'ils portent la signature d'un ministre.

Art. 68. La justice émane du Roi; elle est administrative en son nom, par les juges qu'il institue.

Art. 69. Les juges nommés par le Roi, excepté ceux de mandement, sont inamovibles après trois ans d'exercice.

Art. 70. Les cours, tribunaux et juges actuellement existants sont conservés. Il ne pourra être dérogé à l'organisation judiciaire qu'en vertu d'une loi.

Art. 71. Nul ne peut être distrait de ses juges naturels.

Il ne pourra être créé ni tribunaux, ni commissions extraordinaires.

Art. 72. Les audiences des tribunaux en matière civile et les débats en matière criminelle seront publics, conformément aux lois.

Art. 73. L'interprétation des lois d'une manière obligatoire pour tous est exclusivement réservée au pouvoir législatif.

Art. 74. Les institutions communales et provinciales ainsi que les circonscriptisns des communes et des provinces sont réglées par la loi.

Dispositions générales.

Art. 75. La levée militaire est réglée par la loi.

Art. 76. Il est institué une milice communale sur des bases fixées par la loi.

Art. 77. L'Etat conserve sa bannière ; la cocarde bleue est la seule cocarde nationale.

Art. 78. Les ordres de chevalerie actuellement existants sont maintenus avec leurs dotations. Celles-ci ne pourront être employés à aucun autre usage qu'à celui qui est fixé par leur propre institution.

Le Roi peut créer d'autres ordres et en dresser les statuts.

Art. 79. Les titres de noblesse sont conservés à ceux qui y ont droit. Le Roi peut en conférer de nouveaux.

Art. 80. Nul ne peut recevoir des décorations, titres ou pensions d'une puissance étrangère, sans l'autorisation du Roi.

Art. 81. Toute loi contraire au présent Statut est abrogée.

Dispositions transitoires.

Art. 82. Le présent Statut aura son plein effet dès le jour de la première réunion des deux Chambres, laquelle aura lieu aussitôt après les élections faites. Jusque-là, il sera pourvu au service public d'urgence, par dispositions souveraines, d'après les modes et dans les formes observées jusqu'ici, en omettant néanmoins les entérinements et les enregistrements des cours, dès à présent abolis.

Art. 83. Pour l'exécution du présent Statut, le Roi se réserve de faire les lois sur la presse, sur les élections, sur la milice communale, sur la réorganisation du conseil-d'état.

Jusqu'à la publication des lois sur la presse, les réglements actuels continueront à être en vigueur.

Art. 84. Les ministres sont chargés et responsables de l'exécution et entière observation des présentes dispositions transitoires.

Donné à Turin, le 4 du mois de mars de l'an du Seigneur 1848, et de notre règne le dix-huitième.

CHARLES-ALBERT.

Le ministre et premier secrétaire d'Etat des affaires internes,

BORELLI.

Le premier secrétaire d'Etat pour les affaires ecclésiastiques, de grace et de justice, dirigeant la grande chancellerie,

AVET.

Le premier secrétaire d'état pour les affaires de finances,

DE REVEL.

Le premier secrétaire d'Etat des travaux publics, de l'agriculture et du commeree,

DES AMBROIS.

Le premier secrétaire d'Etat pour les affaires étranqères,

E. DE St-MARZAN.

Le premier secrétaire d'Etat pour les affaires de guerre et de marine,

BROGLIA.

Le premier secrétaire d'Etat pour l'instruction publique,

C. ALFIERI.

FIN.

TABLE

DES

MATIÈRES ET CHRONOLOGIE.

ERRATA.

Page	Ligne	Au lieu de	Lisez
VII	7	Etables	Etrables
IX	19	Pris	Prises
110 (note)	4	décidaient	décidait
220	28	tout le mal	à tout le mal
353	16	sa	leur
370 (3e note)		1843	1743
408	7	pleins de fatigues	pleins de fatigues,

